ÉMILE LESUEUR
DOCTEUR EN DROIT,
AVOCAT AU TRIBUNAL CIVIL D'ARRAS

LIVRES D'ARCHITECTURE

de la Loge "La Fidélité" à l'O.·. d'Hesdin

THÈSE COMPLÉMENTAIRE

PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ [redacted] d'Alger

PARIS
ERNEST LEROUX, EDITEUR
28, Rue Bonaparte (VI^e^)

1914

LIVRES D'ARCHITECTURE

DE LA LOGE DE LA FIDÉLITÉ A L'O.·. D'HESDIN

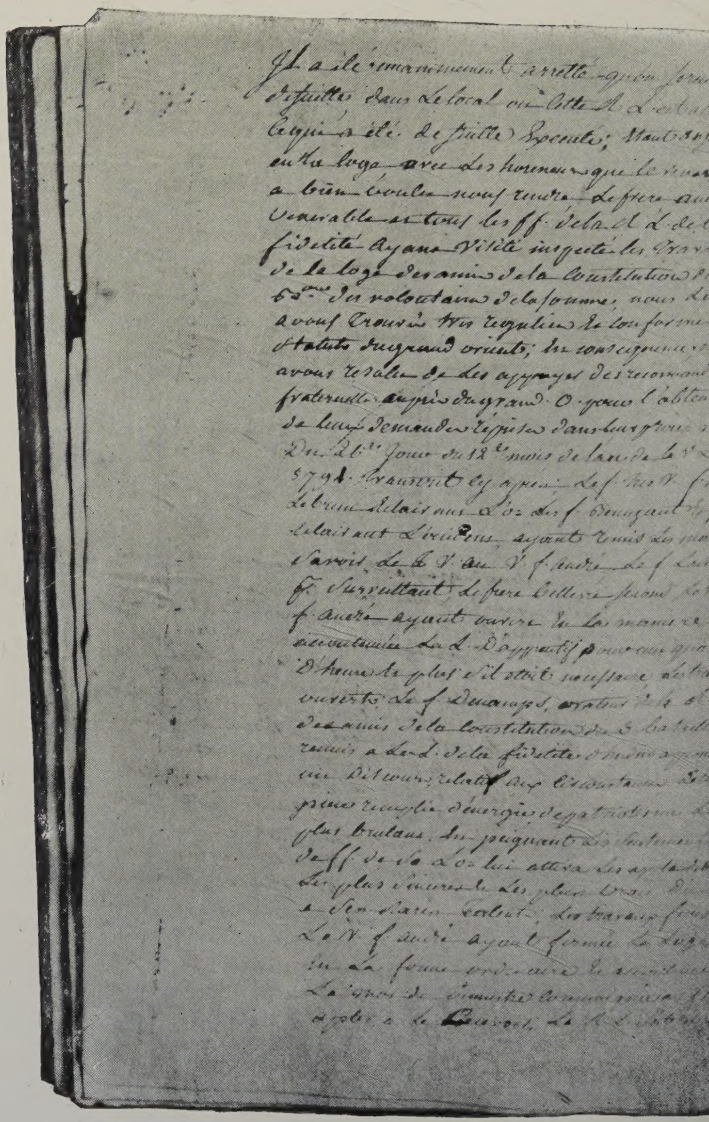

Fac-simile d'une page des Livres d'arc
(Arch. m

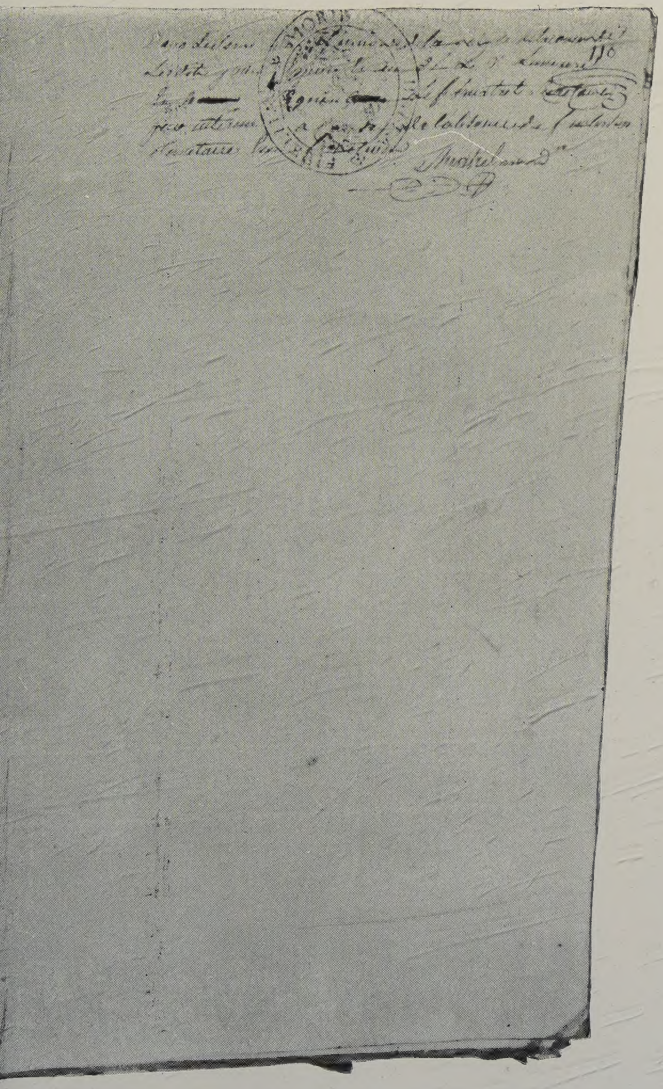

de la loge de la " **FIDÉLITÉ** "
n)

ÉMILE LESUEUR
DOCTEUR EN DROIT,
AVOCAT AU TRIBUNAL CIVIL D'ARRAS

LIVRES D'ARCHITECTURE

de la Loge de la Fidélité à l'O.·. d'Hesdin

THÈSE COMPLÉMENTAIRE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ [redacted] d'Alger

Le 5 avril 1913

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

PARIS
ERNEST LEROUX, EDITEUR
28, Rue Bonaparte (VI^e^)

1914

A MON PÈRE,

A celui qui partage ma vie,
De travail et d'espérance,
Je dédie cet ouvrage.

E. L.

INTRODUCTION

Les Livres d'architecture que nous publions reposaient aux Archives d'Hesdin (1); une poussière séculaire recouvrait leurs feuillets; nul n'avait songé à les tirer de l'oubli; seules, quelques ratures et surcharges prouvaient qu'un lecteur les avait parcourus, désireux d'effacer, pour l'un ou pour l'autre des signataires, la trace même d'une erreur passée...

L'affiliation à la Franc-Maçonnerie constituait, sans doute, pour lui, une tare de nature à déshonorer une famille entière.

Laissons-le à son erreur. Pour apprécier l'œuvre des maçons artésiens du XVIII[e] siècle, il nous fallait appuyer notre étude sur des faits précis, sur des exemples qui en fussent comme l'illustration (2); les Livres d'architecture nous les ont fournis pour une large part; nous les livrons donc à la publicité, tels qu'ils nous sont parvenus.

Ils constituent, du reste, les seuls documents artésiens de cette époque et de ce genre (3); quelques feuillets des registres aux procès-verbaux de la loge de la *Réunion* d'Aire furent détruits en 1895; si nous en jugeons par les notes tirées des originaux, ils étaient loin de présenter le même intérêt que ceux d'Hesdin (4).

Ici, le secrétaire nous renseigne, avec un soin méticuleux, sur la vie

---

(1) Un livre d'architecture est l'ensemble des procès-verbaux des tenues des Loges.

(2) Nous donnons ces livres d'architecture avec toute les signatures qui y figurent ; avant nous, MM. J. A. Paris, E. Lecesne et l'abbé Deramecourt, qui, tous trois, étudièrent l'histoire de l'Artois pendant la période révolutionnaire, employèrent la même méthode. Ce dernier auteur, en publiant la liste des prêtres assermentés du Pas-de-Calais, s'exprimait ainsi : « De quelque côté qu'elle vienne, surtout à la distance où nous sommes de son foyer, la lumière historique ne saurait plus blesser aucun regard. Une prescription trois fois trentenaire couvre de son voile les pudeurs les plus délicates ; sur chaque nom que nous avons à citer, trois générations ont passé qui ont pu le relever ou l'abaisser à leur aise.... » (A. Deramecourt, *Le Clergé du Diocèse d'Arras pendant la Révolution* ; avertissement, tome I. p. XII).

La situation est la même pour nous, avec cette différence, toutefois, que cet historien pensait que le serment constitutionnel avait été une erreur des intéressés, tandis que nous estimons que les membres de la *Fidélité* ne sauraient mériter, à aucun titre, notre réprobation.

(3) Les livres d'architecture de *Saint Frédérick des Amis choisis* de Boulogne-sur-Mer forment quatre forts volumes reliés ; conservés aux Archives de la Loge de l'*Amitié* de cette ville, ils ne manquent pas d'intérêt et nous espérons qu'ils seront publiés un jour ; mais Boulogne ne faisait point partie de l'Artois.

(4) Nous devons la communication de ces notes à M. Léon Guillemin, d'Aire-sur-la-Lys.

maçonnique de son atelier; aucun détail ne lui semble oiseux: nous suivons la loge dans ses rapports avec le Grand Orient, auquel elle signale les schismes et les querelles de personnes qui se produisent fréquemment; nous la voyons en relations cordiales avec l'*Amitié* d'Arras et la *Parfaite Union* de Montreuil-sur-Mer, accueillant leurs députés par une triple batterie ou déléguant à leurs fêtes annuelles quelques-uns de ses membres les plus distingués; puis, ce sont, exposés au jour la journée, ces menus faits, qui, vus dans le recul des temps, paraissent dénués d'importance, mais qui, à l'époque, défrayaient toutes les conversations : l'initiation d'un prêtre, d'un avocat ou d'un officier, d'une négociante ou d'une marquise, les banquets offerts, aujourd'hui au comte de Fléchin, vainqueur de Montserrat, demain au marquis de Courtavel, Inspecteur des armées, l'inauguration d'un temple nouveau, la visite d'un Louvois ou d'un Choiseul, le baptême d'un louveton ou le service religieux, célébré aux Récollets, pour le repos de l'âme d'un frère décédé; c'est encore, tout simplement, l'attribution des fonds provenant du tronc des pauvres, car les francs-maçons d'Hesdin n'oublient pas que la bienfaisance est la première raison d'être de leur association.

Telle est la vie courante de l'atelier; grâce à ces procès-verbaux, nous pouvons la reconstituer, à deux siècles de distance ; mais, de même que les mémoires d'un homme ne valent que par celui qui les rédige, ces évènements, qui se succèdent et se ressemblent, doivent leur intérêt à la personnalité de ceux qui y prirent part.

Or, cette loge d'Hesdin était remarquable, entre toutes, par l'ancienneté de ses Constitutions, par l'ordre et la régularité de ses travaux, par les vertus maçonniques des frères qui la composaient.

Nul exemple ne pouvait être mieux choisi; peu d'ateliers eurent la bonne fortune d'avoir pour vénérable un Noizet de Saint-Paul, pour orateur un Jacquemont du Donjon, pour architecte un Laizer de Siougeat, pour secrétaire un Houzel ou un Hurtrel; il faut s'applaudir que, pour l'Artois, le seul monument que nous connaissions de la vie maçonnique au XVIII[e] siècle, concerne précisément cette Loge d'élite.

La tradition veut qu'elle ait été établie, le 17 juillet 1749, à l'Orient d'Hesdin; d'honorables bourgeois appartenant aux meilleures familles de la ville, quelques officiers du Royal-Champagne avaient pris l'initiative de sa fondation, unis qu'ils étaient par l'amitié et par l'attrait du mystère; le f.·. Patin, capitaine au régiment de Dillon, obtint des constitutions de la Grande Loge de Londres (1) et le f.·. Fournier du Lissard, Inspec-

(1) Ce régiment avait été formé par des gentilhommes jacobites qui, après la capitulation de Limerick (1651), avaient suivi en France Jacques II, auquel Louis XIV offrait, à Saint-Germain-en-Laye, une somptueuse hospitalité. Le régiment de Dillon avait sa Loge ; il se distingua à Malplaquet, à Denain et à Fontenoy ; il y fut « mordant sur l'Anglais ».

teur des casernes, mit à la disposition du nouvel atelier un bâtiment militaire, le pavillon Doré.

Les débuts de la Loge furent prospères; chaque mois, civils et militaires se retrouvaient volontiers dans la paix sereine du temple; les premiers étaient flattés d'y rencontrer des officiers nobles, gens de distinction; les seconds, dont les régiments changeaient souvent de garnison, nouaient ainsi, dans la ville, de précieuses relations.

Le tableau des membres de la *Fidélité*, pour 1769, nous livre les noms des uns et des autres fraternellement unis : les plus anciennes familles d'Hesdin sont représentées par les ff.·. André, Tripier, de Blin et Videlenne ; l'élite des officiers fréquente le temple, que visitent assidûment MM. de Chevreux, de la Roche-Aimond, de Villeraze, le prince de Poix et le marquis de Sarlabous.

Si la cordialité règne au sein de l'atelier, ses travaux sont d'une déconcertante banalité; un simple coup d'œil jeté sur les Livres d'architecture nous montre à quel point la réforme du G.·.O.·. était nécessaire(1); durant cette période, cordons et bijoux sont distribués sans examen et sans mesure ; les frères n'ont d'autre souci que la collation des grades ; ils n'hésitent pas à se recommander eux-mêmes pour obtenir telle ou telle dignité; la Loge est devenue une véritable foire aux vanités.

La paix même va être troublée; le capitaine Moreton de Chabrillan apporte des ferments de discorde. Envoyé à Hesdin, au début de 1774, avec le régiment de Royal-Roussillon-Cavalerie, il se prétend Inspecteur du G.·.O.·.; entraînant à sa suite la plupart des officiers, affiliés jusque là à la *Fidélité*, il fonde la *Parfaite Union*, loge exclusivement militaire.

Abandonnés par ces hôtes de marque, chassés de leur local, dépouillés même de leur mobilier, car Chabrillan leur a emprunté des tentures qu'il ne rendra jamais, les frères d'Hesdin n'osent protester : ils sont en instance auprès du G.·.O.·. pour obtenir des lettres de reconstitution et redoutent les menées de celui qui s'arroge des titres pompeux et se pose en ami du duc de Luxembourg (2).

Mais l'imposture éclate bientôt : Chabrillan n'est que maçon irrégulier ; la *Fidélité* reçoit des patentes nouvelles, et juste retour des choses, le G.·.O.·. lui confie la mission d'installer la Loge dissidente.

Infiniment plus cordiales sont les relations des maçons de la ville avec les officiers de l'Orléans-Dragons et du régiment de Penthièvre qui succèdent au Royal-Roussillon. Bien que possédant leur Loge d'statute, les premiers empruntent le local de la *Fidélité*, situé dans une ruelle proche du Marché; les seconds se font simplement agréger à cet atelier.

---

(1) Consulter les registres entre 1769 et 1772.

(2) Le duc de Luxembourg, Grand Administrateur de l'Ordre, est, en quelque sorte le substitut du G.·. M.·., le duc de Chartres, futur duc d'Orléans et Philippe-Egalité.

Après la réforme du G.·.O.·., les travaux sont plus sérieux : on observe, avec soin, rites et traditions; les grades sont accordés avec plus de circonspection; on pratique la bienfaisance et les frères secourent les malheureux, sans distinction de religion ou de nationalité; enfin, on exige que les membres de la loge donnent l'exemple de la bonne conduite et qu'ils mettent en pratique leur devise : *Moribus unita Fidelitas.*

Les tenues ont lieu au temple, le premier mardi de chaque mois, à deux heures de l'après-midi; une douzaine de frères les suivent d'ordinaire; la plupart appartiennent à la bonne bourgeoisie, certains à la noblesse; d'aucuns remplissent les fonctions publiques : Hallette, Saint-Martin, Térouanne, Le Merchier et Jacquemont du Donjon administrent le bureau de charité; de Siougeat occupe la charge de lieutenant de Roi; de Locher et G. de Blin sont mayeurs, l'un en 1761, l'autre six ans plus tard ; en 1788, Houzel est choisi comme échevin ; enfin, lorsqu'au début de l'année suivante a lieu la désignation des électeurs qui se rendront à Arras, pour nommer les députés aux Etats Généraux, le Tiers-Etat délègue Térouanne, Coffin et Houzel; la noblesse est représentée par le comte de Siougeat; seul, le mandataire du clergé n'appartient pas à la loge, simple hasard, du reste, car les chanoines de la collégiale d'Hesdin, le f.·. Ennuyer entr'autres, ne croient pas damner leur âme en fréquentant une société qui fait célébrer un service religieux pour sanctifier la fête de la Saint-Jean (1) et qui donne, en tout, de si pieux exemples.

La Révolution va interrompre, dans leur plus vif éclat, les travaux de la *Fidélité ;* le G.·.O.·. lui accorde sa faveur ; elle est en correspondance avec des ateliers réputés et groupe une élite de gens distingués; la tourmente dispersera ses membres et fermera les portes du temple.

Les Cahiers de doléances du baillage d'Hesdin sont rédigés avec la collaboration de plusieurs frères; ils contiennent, en quelque sorte, le testament des francs-maçons : il faut procurer au peuple une existence plus facile, établir l'égalité devant l'impôt, supprimer les droits qui entravent le commerce et, en unifiant les coutumes, mettre plus d'ordre et d'équité dans la justice; il convient de rendre aux communes la nomination des officiers municipaux et le pouvoir de se gouverner elles-mêmes, ainsi que le fait la loge en élisant, depuis de nombreuses années, ses dignitaires « au scrutin libre ».

La plupart des membres de la *Fidélité* partagent les idées nouvelles; si certains émigrent, comme le comte de Siougeat, signataire de la protestation de la Noblesse entrante aux Etats d'Artois (2), d'autres,

---

(1) La Saint Jean est la fête de l'Ordre ; elle se célèbre deux fois l'an : le 24 juin et le 27 décembre.

(2) Dans cette protestation, datée du 29 avril 1789, 59 membres de la Noblesse entrante aux Etats déniaient, aux gentilhommes de plus récente noblesse, le droit de participer à l'élection des députés de cet ordre aux Etats Généraux.

plus nombreux, acceptent des fonctions publiques; J. Lion est maire d'Hesdin en 1790; G. de Blin lui succède jusqu'à son départ pour l'armée; Gallet, Ch. André et Laisné sont officiers municipaux; celui-ci deviendra maire à son tour ; celui-là sera appelé au commandement de la Garde Nationale; Térouanne obtient le poste de commissaire au Tribunal de District et Laisné, celui de juge de paix ; G. Danvin, un autre frère, est, à la place de ce dernier, élevé à la première magistrature de la commune.

Quel fut, pendant la Révolution, le sort de la Loge de la *Fidélité?* Une tradition locale veut que, chassés de leur temple, les maçons aient tenu leurs assises dans la forêt d'Hesdin; près du lieu dit « *les 4 frères* », qui a conservé ce nom symbolique ; ils y avaient construit une cabane bien close, couverte de branchages, et lorsqu'ils se réunissaient, plusieurs d'entre eux en gardaient les abords, pour écarter les profanes.

De 1791 à 1803, la rédaction des Livres d'architecture est interrompue; elle cesse brusquement avec la réception solennelle des volontaires du 3e bataillon de la Somme qui tinrent garnison à Hesdin, au début de la Révolution et y fondèrent une loge, sous le titre distinctif des *Amis de la Constitution* (1).

Aux ff.·. Claude de Blin, Hurtrel, Gallet, Danvin et Houzel revient l'honneur d'avoir réuni les membres de la *Fidélité*, qu'avait dispersés la tourmente. En 1803, la loge se reconstitue et s'établit dans une aile de l'ancien « Gouvernement », située entre la cour de cet hôtel et le cimetière de la ville, désaffecté depuis lors. L'abbé Saligot, qui en est devenu propriétaire, donne à bail un appartement de plusieurs pièces, moyennant une redevance annuelle de 160 livres (2).

Voilà donc les francs-maçons installés dans l'immeuble d'un digne ecclésiastique; cela surprendra ceux qui ignorent à quel point est injustifiée la légende de leur esprit sectaire et de leur anticléricalisme farouche.

Les relations du prêtre et de ses locataires sont empreintes de la plus franche cordialité. Si l'immeuble a belle apparence, il est, à l'intérieur, dans un état lamentable : c'est que, pendant la Révolution, il abrita la justice de paix, le comité de surveillance des étrangers et vingt-cinq ménages pauvres; tout ce monde, qui cependant s'y trouvait à l'aise (3), commit plus d'une dégradation. La loge fit donc exécuter, à ses frais, les réparations nécessaires; les ff.·. Hurtrel, de Vadicourt, Jourdan et Devillers furent chargés de ce soin : la salle du banquet reçut des lambris neufs;

(1) A notre connaissance, aucun des nombreux historiens qui ont étudié les Volontaires nationaux n'a signalé cette curieuse particularité.

(2) Saligot Antoine-Marie, né à Capelle, en 1758, curé de ce village jusqu'à sa mort, survenue en 1842.

(3) L'immeuble comprenait 33 pièces ; il est actuellement occupé par l'Hôtel de France

les murs s'ornèrent de peintures décoratives; le chauffage fut assuré par des poêles en faïence, non dépourvus d'élégance. Ces travaux se poursuivirent pendant trois ans; lorsqu'ils furent terminés, les membres de la loge donnèrent, dans leur local transformé, un bal qui obtint un retentissant succès et réunit la haute société de la ville.

Pendant la dernière période de son existence qui s'achève aux environs de 1830, quel immeuble abrita ses destinées? Une tradition locale veut qu'elle ait été accueillie dans une dépendance de l'Hôtel de ville; ainsi s'expliquerait la découverte, en cet endroit, de documents qui la concernent; peut-être le f.·. Prévost, son dernier vénérable, qui était également maire d'Hesdin, voulut-il confier aux Archives municipales les documents relatifs à l'une des plus anciennes sociétés locales; il ne pouvait être mieux inspiré.

Cette collection, l'une des plus importantes qui soient, comprend la série des circulaires adressées par le G.·.O.·. aux loges de son obédience, les comptes et les inventaires, les registres aux procès-verbaux du Souv.·. Chap.·. de la vallée d'Hesdin (1), des timbres et sceaux, et jusqu'aux bijoux, cordons et diplômes de certains membres; nous en avons extrait ces Livres d'architecture.

Mais d'autres sources, la plupart inédites, ont été également utilisées; nous avons tenu à vérifier et à compléter, par tous les moyens d'information dont nous disposions, les renseignements fournis par les manuscrits des Archives d'Hesdin; nos références sont d'une infinie variété : à tel diplôme, nous avons emprunté une date, un nom ; si un tableau nous a procuré une liste de francs-maçons, il a fallu la contrôler ensuite par les registres paroissiaux de nombre de localités ; nous avons suivi tel auteur dans son appréciation, exacte selon nous, du rôle que joua tel membre d'une loge artésienne; à cet autre nous devons la clé d'un symbole maçonnique quelconque. Après avoir signalé, dans le cours de cette étude, les ouvrages que nous avons consultés, il était superflu d'en reproduire, ici, une nomenclature complète, forcément sèche et monotone ; il nous sembla préférable de donner de nos sources une étude critique d'ensemble, renvoyant pour le reste, aux notes qui se trouvent au bas des pages.

Tout restant à dire sur la Franc-Maçonnerie Artésienne du XVIII[e] siècle, c'est dans les manuscrits des archives publiques et privées que nous avons trouvé la plupart des documents qui devaient servir à ce travail; les sources imprimées, pamphlets, journaux, ouvrages maçonniques, etc...,

(1) Le Souv.·. Chap.·. de la *Fidélité* à la vallée d'Hesdin groupait les chev.·. *Rose-Croix*, qui formaient une sorte d'aristocratie maçonnique ; nous avons analysé ses registres de procès-verbaux dans notre ouvrage sur la *Franc-Maçonnerie Artésienne* au XVIII[e] siècle ; on s'y occupait principalement de la collation des grades.

nous permirent de compléter et de contrôler parfois les renseignements que nous possédions déjà.

A. — SOURCES INÉDITES

1° *Archives de la ville d'Hesdin.*

Les Archives concernant la loge ne sont malheureusement pas classées; cependant, nulles ne mériteraient plus de l'être; outre que nous avons remarqué, au cours de nos recherches, que certaines pièces relevées dans un inventaire ancien et sommaire, avaient dû disparaître, d'autre part, il est évident que le manque d'ordre rend laborieux et pénible le travail de l'historien et déconcerte les meilleures bonnes volontés.

Les documents que nous avons découverts et mis en œuvre sont de deux ordres :

a) *Livres d'architecture de la Loge de la Fidélité.*

Le premier livre commence le 24e jour du 4e mois 5769 (24 juin 1769) (1), pour finir le 8e jour du 6e mois 5775 (8 août 1775) ; le second va du 9e jour du 1er mois 5778 (1er mars 1778) au 4e jour du 6e mois 5804 (4 août 1804); ces manuscrits comptent respectivemen 96 et 130 folios, mais le second n'est numéroté qu'au recto de chaque page. Notons deux interruptions : l'une de 1775 à 1778, causée par l'absence de vénérable, l'autre de 1791 à 1803, due aux évènements révolutionnaires.

A une division arbitraire, que motiva seul le nombre de folios des registres, nous en avons substitué une autre : nous suivons d'abord notre atelier sous le régime de la Grande Loge de France ; la seconde partie de cet ouvrage le trouve sous l'obédience du G.·.O.·.; nous étudions ensuite le rôle qu'il joua dans la période post-révolutionnaire.

Nous ne nous sommes pas contenté d'adopter une division logique ; les recherches eussent encore été malaisées dans ces Livres d'architecture; aussi avons-nous voulu que le lecteur put se reporter à des chapitres dont les titres seuls attirassent son attention et dont les sommaires, plus explicites, rappelassent les principaux évènements dont le récit allait suivre.

Voilà comment nous avons été amené, tout en respectant l'ordre de ces procès-verbaux, à les classer et diviser en un certain nombre de chapitres ; chacun de ceux-ci est précédé d'une courte introduction.

---

(1) L'ère maçonnique est celle du Monde, soit 4.000 ans avant la naissance du Christ. L'année commence le 1er mars, vers le solstice d'été qui le sépare du printemps ; ce n'est, en effet, qu'en 1564, qu'un édit de Charles IX fit adopter le 1er janvier comme point de départ de l'année ; la concordance avec les dates vulgaires en est d'autant plus facile que les 7e, 8e, 9e et 10e mois correspondent précisément avec les noms de septembre, octobre, novembre et décembre.

Le texte que nous publions est celui du manuscrit des Archives d'Hesdin; cependant, nous avons redressé l'orthographe chaque fois qu'il s'agissait de fautes dues à l'inattention d'un secrétaire et la ponctuation, sans laquelle il eut été souvent difficile de saisir le sens des phrases; nous avons ajouté, en note, toutes les indications utiles à la lecture et à l'intelligence de ces Livres d'architecture.

b) *Diplômes, Lettres de Constitution et tableaux manuscrits.*

Le diplôme de Rose-Croix du t.·. ch.·. f.·. Charles André, du 2 juin 1751, est intéressant à un double titre; il nous fournit les noms des premiers maçons qui, deux ans plus tôt, avaient fondé la Loge de la *Fidélité*; de plus, par ses enluminures, par le choix de ses symboles tracés d'une main inhabile et naïve, c'est bien l'un des plus curieux spécimens de l'art maçonnique du XVIII[e] siècle.

Des lettres de Constitutions furent délivrées à la *Fidélité*, le 4 août 1774, par les soins du duc de Luxembourg et renouvelées le 6 octobre 1806, sous les auspices du f.·. Roettiers de Montaleau; ces pièces comprennent d'intéressantes signatures de membres du Grand-Orient.

Enfin, de nombreux tableaux nous renseignent sur la composition de nos loges artésiennes; tous ont été utilisés par nous; il en est de manuscrits, tel, par exemple, celui de la loge de la *Constance* d'Arras, de l'année 1784; la plupart sont imprimés, mais portent des signatures ou autres annotations manuscrites; on consultera, aux Archives d'Hesdin, la collection des tableaux de la *Fidélité*, ceux de la *Constance* et de l'*Amitié* d'Arras, de la *Réunion* d'Aire, de l'*Aurore de la Liberté* de Béthune, de l'*Heureuse Réunion* de Saint-Omer.

2° *Autres Archives Municipales.*

La quatrième partie de cet ouvrage est faite de notes biographiques sur les maçons artésiens du XVIII[e] siècle; leurs noms sont empruntés, nous venons de le voir, aux tableaux des loges, à la correspondance et aux diplômes des membres; mais nous n'avons pas accepté sans réserves les renseignements puisés à de telles sources.

Il nous a fallu, pour chacun des trois mille frères environ que nous citons plus loin, contrôler et compléter les données qui nous étaient fournies : parfois, les dates étaient inexactes, nous les avons rectifiées autant que possible; souvent, certains affiliés qui, dans la vie civile portaient un nom roturier, n'hésitaient pas à s'affubler, en loge, de titres auxquels ils n'avaient aucun droit; nous avons respecté ces fantaisies nobiliaires, puisque c'est comme maçons que nous avions à les mentionner.

Nos recherches, dans les registres paroissiaux et de l'état civil, furent

laborieuses et parfois vaines; ceux-là seuls qui furent appelés à entreprendre une étude de ce genre se rendront compte du travail fourni.

Dans chaque loge, les noms des frères sont placés dans l'ordre alphabétique. Nous avons préféré que les ateliers entre eux fussent rangés chronologiquement, afin que l'on put, d'un coup d'œil, apprécier le développement de la maçonnerie artésienne; en ce qui concerne les loges limitrophes, nous avons suivi, du midi au nord, les frontières de la province et cité, au fur et à mesure qu'ils se présentaient, les ateliers rencontrés sur notre route.

Enfin, un index de noms de personnes et de lieux facilitera les recherches dans cet ouvrage. Il formera, *in fine*, une sorte de dictionnaire des francs-maçons tant de l'Artois que des villes limitrophes et de leur pays d'origine.

3° *Archives historiques et administratives du Ministère de la Guerre.*

Pour suivre dans les différentes étapes de leur carrière militaire, les officiers francs-maçons qui appartinrent à des loges artésiennes, nous avons consulté leurs états de service au Ministère de la Guerre :

a) *Archives historiques*, cartons des régiments de Walsh-Irlandois, de Vivarais, de Saintonge, de Flandre, de Royal-Roussillon-Cavalerie, d'Orléans-Dragons, de Royal-Champagne, d'Orléans-Infanterie.

b) *Archives administratives*, contrôles des officiers de Penthièvre-Dragons et des régiments sus-indiqués (formation de 1776, n° 20 et suivants).

Chronologie des maréchaux de France, Lieutenants Généraux et Maréchaux de camp, ancienne monarchie (1185-1792).

Ces recherches nous permirent de suivre la plupart des officiers dans les différents régiments où ils servirent et même d'identifier certains d'entre eux, le marquis de Choiseul-Meuse, par exemple, qui, dans les Livres d'architecture de la *Fidélité* ne figure que sous le premier de ses noms, porté, à l'époque, par plusieurs personnages de distinction.

4° *Archives départementales du Pas-de-Calais.*

Notre dépôt, si riche en documents, contient peu de pièces concernant la Franc-Maçonnerie; nous y avons trouvé l'expédition de la prétendue bulle de Charles Edouard Stuart de 1745 (Série E. Corporations), ainsi que les tableaux des vénérables maîtres français, anglais et écossais d'Artois, composant la R.·. L.·. de Saint-Jean, sous le titre distinctif de la *Constance*, pour les années 1805, 1808, 1810 et 1826 (Bi-

bliothèque départementale); le tableau des frères de la R.·. L.·. d'Hesdin fait double emploi avec ceux qui sont conservés aux Archives de cette ville.

Le procès-verbal de l'inauguration de la R.·. L.·. de *Sophie Magdeleine* à l'O.·. d'Arras (1783), nous a également fourni de précieuses indications (Fonds Barbier, n° 556).

Enfin, différentes pièces de l'Intendance (Série C.) nous ont permis de vérifier, en ce qui concerne les garnisons de l'Artois, les renseignements puisés dans l'*Etat militaire* de France (par MM. de Roussel et Montandre, à Paris, chez Guillyn), les Almanachs de la province et les ouvrages du général Susane.

5° *Archives du Grand Orient de France.*

Nous avons pu compléter et contrôler, par les Archives qui sont conservées rue Cadet, tous les documents que nous possédions. Pendant plusieurs mois, M. Lemaître a relevé, dans les tableaux, les publications et la correspondance des loges, ce qui concernait en particulier les ateliers de l'Artois et du Boulonnais; il a bien voulu nous confier ses notes personnelles et nous faire bénéficier de ses recherches.

Si, en ce qui concerne les loges d'Arras, d'Hesdin, de Doullens, de Montreuil-sur-Mer, nous n'apprîmes rien, nous pûmes compléter nos listes de francs-maçons par quelques noms pour Béthune, Aire, Saint-Omer et surtout pour Abbeville, Boulogne-sur-Mer, Calais, Marquise, Dunkerque, Gravelines et Bergues, dont les ateliers étaient en rapports constants avec ceux de notre province.

Certes, il nous eût été facile d'ajouter encore une foule de noms de francs-maçons de Douai, Valenciennes, Lille, Cambrai, Amiens, etc... Mais nous avons préféré nous restreindre et ne pas sortir du cadre de cette étude. Abstraction faite des loges de Dunkerque et des villes voisines, les ateliers du pays flamand n'avaient pas de relations avec ceux de l'Artois : on s'en rendra compte par la lecture des Livres d'architecture.

Nous devons également aux Archives du G.·. O.·. la communication de plusieurs documents de grand intérêt, entr'autres :

a) Des registres de la commission nommée, le 9 mars 1773, et confirmée le 14 avril suivant par la Loge Nationale, pour juger en dernier ressort le différend pendant entre les frères de la Chaussée et Labady (précis de 16 pages) ; la *Fidélité* d'Hesdin s'était adressée en vain à ce dernier, pour obtenir du G.·. O.·. des lettres de Constitutions.

b) D'une planche à tracer de 1787, de laquelle il résulte que le G.·. O.·. de Bouillon aurait reconstitué le chapitre de Dunkerque ; cette puissance maçonnique, aux destinées de laquelle présidait le duc du même nom, n'eut guère d'influence sur les autres loges de la région et fit, d'ailleurs, de vaines tentatives auprès des membres de la *Fidélité*.

6° *Archives privées.*

Peu de bibliothèques particulières contiennent, à notre connaissance, des documents maçonniques sur les loges artésiennes du XVIII[e] siècle ; les ateliers existant de nos jours n'ont pas d'archives et la plupart de leurs membres ignorent tout d'un passé souvent glorieux. Nous avons consulté :

a) Bibliothèque de M. C. vén.·. de la Loge de Ch., Discours prononcé par le marquis de Digoine, à la loge de M. (Moulins), le 23 mai 1787, soit 4 pages manuscrites, d'une écriture du XVIII[e] siècle. Le f.·. de Digoine était un f.·. m.·. de talent et très instruit dans l'Art Royal ; il faisait partie en 1784, de la *Fidélité* d'Hesdin.

b) Bibliothèque de la Loge de la Concorde, à l'O.·. de Mons (Belgique) ; nous avons eu communication du tableau des membres composant la R.·. L.·. de saint Jean, sous le titre distinctif de la *Constance*, d'Arras du 24[e] jour, 4[e] mois 5810 ; cette pièce nous a fait connaître les prétentions des frères de cet atelier à une origine lointaine.

c) Bibliothèque de M. Georges Sens, à Arras, Armorial d'Artois, dictionnaire manuscrit et inédit, en 11 volumes, petit in-4°, par le prince de Béthune. C'est dans cet ouvrage, aussi complet qu'intéressant, que nous avons puisé la plupart des renseignements concernant les membres francs-maçons des anciennes familles de l'Artois.

B. — SOURCES IMPRIMÉES

Parmi les sources imprimées que nous avons utilisées, les unes ont trait à l'histoire de la loge de la *Fidélité*, les autres à l'explication des rites maçonniques, les dernières à la biographie des maçons Artésiens.

1°*Sur l'histoire de la Loge de la Fidélité*, nous avons consulté d'abord, le chapitre que nous lui consacrons dans notre étude sur la *Franc-Maçonnerie Artésienne* au XVIII[e] siècle ; là, le lecteur trouvera des détails qui dépassent notablement le cadre de cette introduction.

Nous avons parcouru également trois ouvrages, intéressants surtout par les documents mis en œuvre : J. Lion, *Histoire de Hesdinfort* (Hesdin, Piteux frères, 1891), *Notes, plans et documents* faisant suite à l'Histoire d'Hesdinfort, par le même auteur (Hesdin, Piteux frères, 1891), et Meunier (l'abbé), *Histoire d'Hesdin*, 1[er] vol., Montreuil-sur-Mer, imprimerie de Notre-Dame des Prés, s. d.)

2° *Pour l'étude des rites maçonniques*, nous avons pris pour guide l'excellent livre de Daruty : *Notes pour servir à l'Histoire du Rite écos-*

sais ancien accepté. Cet auteur, qui connaît admirablement son sujet, ne cesse d'être impartial qu'à l'occasion de la querelle de la Grande Loge de France avec le Grand Orient et lorsqu'il tente de défendre les hauts grades.

3° *Pour établir nos biographies de maçons artésiens*, nous avons dû puiser à de nombreuses sources ; outre les tableaux de nos loges, conservés, soit à Hesdin, soit à Boulogne, soit au Grand Orient, nous avons consulté les documents publiés par M. G. Bord dans *La Franc-Maçonnerie en France*, des origines à 1815, Tome I (1688-1771), Paris, Librairie Nationale, 1912.

Mais il fallait identifier les individus dont nous possédions les noms ; pour cela, nous avons lu avec fruit Ad. de Cardevacque, *Dictionnaire biographique du Pas-de-Calais* (Arras, s. d.) ; Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas* (Louvain, 1765 et suiv. 3 vol.) ; Souquet, *Recherches Historiques sur les Hommes célèbres d'Etaples* (s. l. n. d.) ; Chev. de Ternas, *La chancellerie d'Artois, ses officiers et leur généalogie continuée jusqu'à nos jours*, I vol. in-4°, 387 pages, imprimé à 250 exemplaires (Arras); cet ouvrage nous a servi à établir la généalogie de quelques familles qui avaient obtenu la noblesse au premier degré, en raison des charges qu'elles avaient occupées à la chancellerie ; Louis XIV reconnut, en effet, ces privilèges par un édit d'octobre 1701, par un autre de janvier 1703, enfin par ceux de juin et décembre 1715.

Pour ce qui est des ateliers militaires, nous avons voulu savoir quelles garnisons avaient occupées divers régiments et combien de temps ces derniers avaient séjourné en Artois ; cette recherche nous permettait de vérifier l'exactitude des dates indiquées aux tableaux des loges et, partant, l'authenticité de celles-ci. Nous ne nous sommes pas contenté des renseignements souvent imprécis que donnent l'Etat militaire et les Almanachs d'Artois, nous avons lu les excellents ouvrages du Général Susane : *Histoire de la Cavalerie Française* (Paris, Ed. Hetzel, 1874, 3 vol.) et *Histoire de l'Infanterie Française* (Paris, Dumaine, 1876, 5 vol.) ; ainsi nous avons pu contrôler les documents que nous avions recueillis d'autre part.

Chaque fois qu'un nom connu tombait de notre plume, nous nous reportions aux différentes biographies ; mais, pour ne pas allonger démesurément ce travail, nous avons signalé, sans les reproduire, les références que l'on trouvera dans la *Bibliographie Universelle de Michaud* (82 volumes, Paris, 1813), dans le *Dictionnaire de la Révolution Française* de Décembre Alonnier (1789-1799 ; 2 vol. Paris 1867), dans la *Nouvelle Biographie Générale* de Didot frères (45 vol. Paris MDCCCLXIII), etc.

Enfin, il nous a été donné de consulter, soit au sujet d'un point d'histoire locale, soit sur telle ou telle personnalité artésienne: Derheims, *Histoire de la Ville de Saint-Omer* (Saint-Omer, imp. Aug. Lemaire, 1843) ;

Bertrand, *Précis de l'Histoire de Boulogne-sur-Mer* (Boulogne-sur-Mer, s. d.) ; Dancoisne *Bulletins de la Commission des Archives* (1864) ;*les Mémoires de l'Académie d'Arras* (43 vol. in-8°, 2e série, à Arras) ; *les Almanachs d'Artois*, 1773-1792 (Arras, Michel Nicolas et Veuve Nicolas), *les Annuaires du département du Pas-de-Calais*, 1805 à 1835 (Arras, in-8°) ; *le Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais* et *l'Epigraphie* de ce département, publiés par les soins de la Commission des Monuments historiques, (Arras, typ. de Sède et Cie, 1883. Répessé 1912, 27 fascicules in-4°).

Tels sont les différents documents manuscrits et imprimés que nous mîmes en œuvre dans cette étude. Nous pûmes la mener à bonne fin grâce au concours dévoué d'obligeants collaborateurs.

Le travail historique devient, de plus en plus, une tâche collective qui, sans la bonne volonté des uns, sans les avis éclairés des autres, serait rendue difficile. De notre excellent maître M. Albert Mathiez, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon, nous avons reçu ces savantes directions qui ne nous manquèrent jamais ; non content d'être l'inspirateur de cette œuvre, il nous aida, par ses conseils, à la mener à bien ; nous lui devons beaucoup.

A M. Collilieux, agrégé de l'Université et professeur honoraire, à M. Lemaître, ancien conseiller général du Pas-de-Calais, auxquels nulle question maçonnique n'est indifférente, nous avons demandé la solution de bien des problèmes ; MM. Georges Sens, président de la commission départementale des Monuments historiques, Brébion, maire d'Hesdin et conseiller général, Hiance, archiviste de Boulogne-sur-Mer, ont également droit à nos remercîments ; enfin, M. Rispail, secrétaire général de la mairie d'Hesdin et nombre de ses collègues de divers centres ont facilité nos recherches dans les registres paroissiaux et de l'état-civil ; qu'ils reçoivent ici le témoignage de notre sincère gratitude.

Cet ouvrage vient à son heure et apporte sa contribution à l'histoire de la Franc-Maçonnerie en Artois, au XVIIIe siècle ; même dans les premières pages, dont nous reconnaissons la monotonie, ces Livres d'architecture seront un précieux enseignement ; ils montreront les ravages qu'a pu causer l'Ecossisme chez des gens intelligents qu'on voudrait occupés d'autres soins que de satisfaire leur vanité (1) ; la réforme du G.·. O.·. devait épurer les ateliers et en éloigner les fripons qui battaient monnaie avec les hauts grades (2).

Que de belles pages se succèdent ensuite, pleines d'idées généreuses !

---

(1) L'Ecossisme était, nous le verrons, l'abus des hauts grades.

(2) Il s'agit des Cagliostro, des Labady et de nombreux maîtres de Loge du XVIIIe siècle ; de telles pratiques étaient inconnues en Artois, aussi bien dans les ateliers qui dépendaient de la Grande Loge de France que dans ceux qui s'étaient placés sous l'obédience du Grand Orient.

Les sentiments fraternels se développent au sein de la Loge et, à tout instant, on rappelle les frères à la pratique des vertus sociales.

En parcourant les lignes qui vont suivre, on comprendra mieux le rôle que put jouer la maçonnerie à la fin de l'ancien régime; il est à étudier et l'historien qui veut se faire une idée exacte sur la marche de la Révolution dans sa province ou dans sa ville, ne saurait omettre de rechercher la part que prirent les Loges dans le mouvement d'émancipation.

Sans doute, la *Fidélité* ne dirigea pas l'opinion publique artésienne ; à aucun moment, elle ne descendit dans l'arène politique ; mais, si elle n'aida pas à diffuser les principes de la Révolution, contenus en germes dans les cahiers de doléances du bailliage d'Hesdin, pouvons-nous oublier qu'à leur rédaction plusieurs de ses membres avaient collaboré ? Son influence s'exerça dans le domaine des idées : elle prépara toute une génération d'hommes nouveaux qui furent placés à la tête de l'administration du pays ; ces citoyens se recommandaient par la générosité de leur cœur et par le libéralisme de leurs opinions. La mission éducatrice de cette Loge fut assez importante pour qu'il ne soit pas besoin de grandir arbitrairement son rôle en le dénaturant ; elle fut le trait d'union entre le clergé, la noblesse et la bourgeoisie intellectuelle et tint, sous sa tutelle patriarcale, ce peuple qui, à l'époque, n'entrait dans le temple qu'en qualité de frère servant.

L'œuvre de rapprochement social de la Loge de la *Fidélité* restera son plus beau titre de gloire.

Arras, le 1er Mai 1914.

LIVRES D'ARCHITECTURE

de la Loge de " La Fidélité " à l'Orient d'Hesdin

1769-1804

PREMIÈRE PARTIE

RÉGIME DE LA GRANDE LOGE DE FRANCE

CHAPITRE I

LES PREMIERS MAÇONS

La fête de la Saint-Jean de 1769. — Elections de 1769, le f∴ de Sarlabour, vén∴. — Elections de 1771, le f∴ Blin père obtient le premier maillet de la Loge.

Les frères de la *Fidélité* célébrèrent la fête de la Saint Jean de 1769, avec le cérémonial accoutumé : un service religieux fut chanté, le matin, au couvent des Récollets (1), afin d'obtenir les bénédictions du

(1) Le couvent des Récollets, où les francs-maçons faisaient célébrer les services religieux, était un bel immeuble, formant un carré de 42 mètres de côté et dominé par une église d'harmonieuses proportions ; il était de fondation récente. En 1669, un Tramecourt avait établi ce monastère, dans lequel fut enterré, en 1767, le père Chrysante de Robespierre, parent du célèbre conventionnel ; la pierre tombale du religieux existe encore dans l'ancien couvent, aujourd'hui maison particulière.

ciel ; puis eut lieu une tenue au cours de laquelle on procéda à l'élection des officiers ; un joyeux banquet termina la journée.

Au tableau de la loge figurent les noms des plus anciens francs-maçons d'Hesdin que nous connaissions ; ces ancêtres aimaient se parer de titres pompeux et se décorer de brillants atours ; leurs innocentes pratiques ne causaient de dommage à personne ; c'étaient, au demeurant, des hommes à l'âme droite et au cœur généreux.

---

24 Juin 1769.

Extrait du registre de la Loge érigée au très Grand Orient de la Vallée d'Hesdin, le 24e jour du 4e mois de l'année maçonnique 5769.

Ledit jour, il a été procédé à l'élection d'un Vénérable et autres officiers dignitaires de la Loge, au scrutin comme s'ensuit :

Le frère Sarlabous (1), *Vénérable* (2).
» de la Croix, *Premier Surveillant.*
» Ch. André, *Deuxième Surveillant.*
» de Villeraze, *Orateur.*
» Ledoux, *Trésorier.*
» Patin, *Maître des Cérémonies.*
» Tripier, *Frère hospitalier et F.·. thuilleur.*
» Dubuisson, *Visiteur scrutateur.*
» Debonne, *Secrétaire.*
» Le Comble, *Frère terrible.*

Noms des frères : Cl. Blin ; Le Paige ; Labarthe ; Montaignac ; Thenot ; de Chevreux ; Prince de Poix ; de la Roche Aimond ; Lefevre ; Dulissart ; Ducauroy ; Videlenne ; Duhautin ; Blin père.

Frères servants : Frisé ; Lagache.

6 Janvier 1771.

La Loge est restée sans travail jusqu'au sixième jour du onzième mois de l'année maçonnique 5770, pour l'absence du vénérable.

Ledit jour, la Loge s'est assemblée pour l'élection d'un Vénérable et

---

(1) Lire, sur chacun des maçons cités dans cet ouvrage, les notes biographiques de la IVe partie.

(2) Le vén.·. préside les assemblées ; les surveillants ont, après lui, l'autorité maçonnique et dirigent les travaux des frères, divisés en deux colonnes, celle du Nord et celle du Midi ; l'orateur donne ses conclusions sur toutes les questions que l'on discute ; le trésorier est dépositaire des fonds ; le Maître des cérémonies veille à ce que chacun occupe la place qui lui revient ; l'hospitalier a le soin des pauvres ; le thuilleur peut seul ouvrir ou fermer les portes du temple ; le visiteur-scrutateur reçoit les étrangers, leur demande des justifications de leurs titres maçonniques et dirige leurs pas ; le secrétaire envoie les convocations, tient la plume pendant les tenues, y rédige les procès-verbaux.

autres officiers dignitaires qui ont été nommés en loge régulièrement assemblée, après le scrutin comme s'ensuit :

Le frère Blin père, *Vénérable.*
» Ch. André, *Premier Surveillant.*
» de Locher, *Deuxième Surveillant.*
» Patin, *Orateur et Maître des Cérémonies.*
» Ledoux, *Trésorier.*
» Cl. Blin, *Trésorier secrétaire.*
» Tripier, *Frère thuilleur.*
» de Milleville, *Visiteur scrutateur.*
» Ducauroy, *Frère terrible.*

Noms des frères : Dullissart ; De Bonne ; De Maisonneuve ; De Fléchin ; Partyer ; de Mérigon ; Blin l'aîné ; Damoiseau ; De Welson ; Tiphenne ; Houzel ; De Gessé ; Playoult ; Morel ; Blin de Dordunctun (1).

Tous les susdits frères, à commencer au frère Partyer, jusqu'au frère Blin de Dordunctun, ont été proposés par le frère de Milleville, le 15e jour du 10e mois de l'année maçonnique 5770 (2) et acceptés après le scrutin (et) reçus ledit jour 6e du 11e mois de l'année maçonnique 5770 ; après quoy le Vénérable a fermé la loge ; ils ont eu les grades d'*apprentif* et de *compagnon* (3).

---

(1) Ce nom est orthographié dans le texte : Blin d'Audenthun, ou Blin d'Ordunectum.

(2) Ces dates, maintes fois raturées, ont été rétablies par nous.

(3) Pour la réception d'apprentif, la Loge représente le Temple de Salomon ; pour celle de compagnon, même décor, mais avec plus d'ornements ; les tentures sont également cramoisies, pour l'initiation de maître, mais un arc-en-ciel domine l'autel et l'on dispose une échelle composée de cinq échelons ; pour ce qui est des rites et cérémonies, se reporter à notre ouvrage sur la *Franc-Maçonnerie Artésienne* au XVIIIe siècle.

Les grades d'apprentif, compagnon et maître sont dits grades symboliques ; ils représentent les étapes de l'homme marchant à la recherche de la vérité et contiennent tout l'ésotérisme maçonnique ; les autres grades, du 4e au 25e ont surtout été établis pour satisfaire la vanité de certains frères ; c'est ce que l'on appelle l'*Ecossisme*, ou l'abus des hauts grades, du nom des loges du rite écossais qui les inventèrent et les propagèrent. La réforme du G.·. O.·. de France consista surtout dans la suppression de toutes ces dignités.

Voici la signification des principaux grades de l'Ecossisme :

Le *Maître parfait* a la sagesse de Joseph qui, après avoir enduré bien des maux, résista à l'attrait des plaisirs défendus ; *le premier élu* tua Abiram, assassin d'Hiram, architecte du temple de Salomon ; *le second élu*, ou élu de Pérignan, porte le nom de l'inconnu qui vint découvrir au roi la retraite du meurtrier ; *le troisième élu*, ou élu des quinze, rechercha, pendant 15 jours, les assassins d'Hiram ; *le petit Architecte* fut désigné par Salomon pour continuer la construction du temple ; *le grand Architecte* va terminer « le vaste et sublime édifice » ; *le maître écossais* dresse des autels, des tabernacles à Dieu et les garnit d'ornements précieux ; *le chavalier d'Orient*, ou de l'épée, représente Zorobabel qui, ne trouvant pas de terrain propice, voulut réédifier le temple dans les cœurs, ce qui donne la vraie signification de ces différentes constructions ; *le chevalier Rose-Croix* a retrouvé la parole perdue qui est INRI ; enfin, *le Noachite ou chevalier prussien* tiendrait son nom de Phaley, architecte de la tour de Babel; son tombeau aurait été découvert en 1553, dans une mine de sel en Prusse.

16 Janvier 1771.

La Loge régulièrement assemblée, on a donné les grades de maître, après le scrutin, aux frères de Partyer, Mérigon et Blin l'aîné.

23 Janvier 1771.

On a proposé les frères Partyer, Mérigon et Blin l'aîné pour être admis à la prochaine loge aux grades des 2 élus qui leur ont été accordés après le scrutin.

5 Février 1771.

On a donné les grades des 2 élus aux frères Partyer, Mérigon et Blin l'aîné. Ledit jour, on est convenu que les sommes provenantes des réceptions seront appliquées aux frais de Loge ; convenu, de plus que les frères qui prendront des grades payeront, outre trois livres pour chaque grade, les frais qu'occasionneront leurs réceptions. Convenu en outre que les frères qui ne voudront point se trouver aux banquets ne seront pas tenus de payer leur cotte part pourvu qu'ils ne signent point sur la feuille qui leur sera présentée à cet effet.

11 Février 1771.

La Loge régulièrement assemblée, on a admis aux grades de M^e^ parfait les frères de Partyer, Mérigon et Blin l'aîné et le frère Damoiseau au grade de Maître. Quant au frère de Gessé et au frère de Milleville, à qui l'on s'étoit proposé de donner un nouveau grade, l'on s'est réservé à en décider sur les raisons qu'ils apporteront pour justifier leur absence.

La prochaine loge remise au premier mercredy du mois prochain.

CHAPITRE II

BIJOUX ET RUBANS

La Saint-Jean d'été de 1773. — Service religieux et banquet.
Le f.·. Blin, élu vén.·.. — Procès maçonnique du f.·. Labady.

Pendant les trois années qui suivent, le principal souci — on pourait dire le seul — des frères de la *Fidélité* est la collation des grades ; ceux de l'Ecossisme ne leur suffisent plus ; ils inventent des variantes ; tous les moyens leur semblent bons pour satisfaire leur vanité ; c'est ainsi qu'ils n'attendent plus qu'un frère les propose pour telle ou telle dignité : ils prennent l'habitude de réclamer eux-mêmes le grade qu'ils pensent mériter et l'on n'a pas d'exemple que l'un d'eux ait essuyé un refus.

19 Février 1771.

La loge extraordinairement assemblée, il a été décidé, d'une voix unanime, que le frère convaincu de la moindre indiscrétion sur tout ce qui se passera à la loge, sera d'abord condamné à payer trois livres sur le champ ; faute d'y satisfaire, il sera exclu pour trois mois. La seconde indiscrétion sera aussy punie d'une même exclusion de trois mois et plus, si le cas l'exige.

De plus, a été décidé qu'on donneroit *les 2 élus* aux frères de Milleville et Damoiseau et le grade de *Maître parfait écossois* et *M^e illustre* aux frères Partyer, Mérigon et Blin ; après le scrutin, ils ont été acceptés d'une voix unanime et le grade de *Maître* (a été décerné) aux frères Houzel, Playoult, Morel et Tiphenne.

3 Mars 1771.

On a donné les grades *M^e parfait* aux frères de Partyer, Mérigon et Blin l'aîné, celui des 2 *Elus* aux frères Milleville et Damoiseau et celui de *Maître* aux frères Houzel, Playoult, Morel et Tiphenne, ainsy que les 2 *Elus* au frère de Fléchin, celui *d'apprentif* et *compagnon* au frère de Dordunctun qui avoit été accepté, après le scrutin, d'une voix unanime.

20 Mars 1771.

Les frères Partyer, Mérignon et Blin l'aîné nous ayant demandé les grades de *chevalier prussien* et le frère de Fléchin celui de *M^e parfait*, ils ont été remis à la prochaine loge.

7 Avril 1771.

On a donné aux frères de Partyer, Mérigon et Blin l'aîné le grade de *Chev. prussien* et celui de *M^e parfait* au frère de Fléchin. Lesdits frères de Partyer, Mérigon et Blin nous ayant demandé les grades *d'apprentif, compagnon* et *M^e petit Ecossois*, et le frère Fléchin celui de *M^e parfait Ecossois*, ils ont été reçus d'une voix unanime, après le scrutin et renvoyés à la prochaine Loge.

1^er mai 1771.

L'on a donné les grades d'*apprentif, compagnon* et *Maître petit écossois* aux frères de Partyer, Mérigon et Blin l'aîné et celui de *M^e parfait écossois* au frère de Fléchin. Lesdits frères Partyer, Mérigon et Blin l'aîné nous ayant priés de leur conférer les grades d'*apprentif, compagnon* et *Maître grand écossois* et le frère de Fléchin celui de *Chev. prussien*, ils ont été admis, après le scrutin, pour la prochaine loge.

25 mai 1771.

En loge régulièrement assemblée, on a donné les grades d'*apprentif, compagnon* et *Maître grand écossois* aux frères de Partyer, Mérigon et Blin l'aîné et celui de *Chev. prussien* au frère de Fléchin.

9 juin 1771.

On a donné le grade des *2 élus* au frère de Locher et ceux d'*apprentif, compagnon* et *Maître petit écossois* au frère de Fléchin qui l'avait demandé à la dernière loge et (qui avait été) accepté après le scrutin.

25 juin 1771.

On a donné le grade de *Maître parfait* au frère de Locher qui avoit été admis à la dernière loge, après le scrutin; délibéré en loge qu'a l'avenir, les frères servants qui manqueront de subordination seront exclus pour toujours.

15 juillet 1771.

On a donné au frère de Locher le grade de *M^e parfait écossois*, qu'il avoit demandé à la dernière loge; celui de *M^e illustre* qui lui a été aussy accordé, lui sera donné à la prochaine loge.

26 juillet 1771.

La loge extraordinairement assemblée pour prendre jour pour le banquet, il a été décidé que ce seroit le 5 du mois prochain et l'on a donné le grade de *M^e illustre* au frère de Locher.

5 août 1771.

L'on a donné au frère de Locher le grade de *Chev. prussien* et comme il a demandé à être *écossois*, remis à la prochaine loge.

29 août 1771.

L'on a donné les grades d'*apprentif*, *compagnon* et *Maître grand écossois* au frère de Locher qui avoit été admis à la dernière loge, après le scrutin, et renvoyé à celle-cy.

14 septembre 1771.

L'on a donné aux frères de Locher et Fléchin les grades d'*apprentif*, *compagnon* et *maître grand écossois;* (ils) avoient été admis à l'être à la dernière loge; après le scrutin, les frères de Partyer, Mérignon, Blin l'aîné et de Locher nous ayant demandé le grade de *puissant Maître Irlandois*, il leur a été accordé, après le scrutin, pour la prochaine loge, ainsy que les deux *Ecossois de Montpellier*.

29 septembre 1771.

On a donné aux frères de Mérignon, Partyer, Blin l'aîné et de Locher les grades de *puissant Maître Irlandois* et les deux *Ecossois de Montpellier* et, pour récompenser leurs travaux et leur assiduité à notre loge, le premier surveillant, après avoir demandé la parole et s'être mis à l'ordre, a demandé pour la prochaine loge, qu'on leur conférat celui de *M^e^ en Israël écossois*, ce qui lui a été accordé après le scrutin; la loge et le banquet remis au 8 du mois prochain.

8 octobre 1771.

La loge régulièrement assemblée, on a conféré aux frères de Partyer, Mérignon, de Locher et Blin l'aîné le grade de *M^e^ en Israël écossois;* celui de *M^e^ Anglois* leur sera conféré à la prochaine loge, ce qui a été accepté après le scrutin.

9 novembre 1771.

On a conféré aux frères de Partyer, Mérigon, Blin l'aîné et de Locher le grade de *Maître Anglois;* celui de *Grand écossois supérieur* ayant été demandé pour eux par le frère orateur, il a été convenu, après le scrutin, qu'on (le) leur confèreroit à la prochaine loge.

16 décembre 1771.

On a conféré aux frères de Partyer, Mérigon, de Locher et Blin l'aîné, le grade de *Grand écossois supérieur*, ou *Grand écossois purificateur;* celui de *M^e Ecossois des* 3. *G.* renvoyé à la prochaine loge, ce qui leur a été accordé après le scrutin.

17 janvier 1772.

On a conféré, en loge régulièrement assemblée, aux frères de Partyer, Mérigon, Blin l'aîné, le grade de *M^e écossois des* 3 *G.*

9 février 1772.

La loge régulièrement assemblée, on a décidé que le banquet seroit le 25 de ce mois et le frère secrétaire, après avoir demandé la parole qui lui a été accordée, a demandé pour les frères de Partyer, Mérigon, de Locher, et Blin, l'aîné, le grade de *chevalier d'occident*, ce qui lui a été accordé, après le scrutin.

25 février 1772.

On a conféré aux frères de Partyer, Mérigon, Blin l'aîné et de Locher le grade de *chevalier d'occident* et le frère trésorier ayant demandé qu'on leur conférât, à la prochaine loge, celui de *Sublime écossois*, ce qui lui a été accordé, après le scrutin; la loge remise au 9 mars.

9 mars 1772.

On a conféré aux frères de Partyer, Mérigon, Blin l'aîné et de Locher le grade de *Sublime écossois;* celui de *Rose Croix* leur a été promis pour la prochaine loge qui est renvoyée au 20 de ce mois, ainsy que le banquet.

20 mars 1772.

On a conféré aux frères de Partyer, Mérigon, Blin l'aîné et de Locher le grade de *Rose Croix;* celui de *chevalier de l'Orient* qui a été demandé pour eux par le frère Comble, leur a été accordé pour la prochaine loge.

15 avril 1772.

On a conféré aux frères de Partyer, Mérigon, de Locher et Blin l'aîné le grade de *Chev. de l'Orient;* celui de *Commandeur de l'Orient* qu'ils ont demandé et qui leur a été accordé, après le scrutin, renvoyé à la prochaine loge.

29 avril 1772.

On a conféré aux frères de Partyer, Mérigon, de Locher et Blin l'aîné le grade de *Commandeur de l'Orient*. Celui de *Me Architecte* que le frère thuilleur a demandé pour eux et qui leur a été accordé, après le scrutin, renvoyé à la première loge.

18 juin 1772.

On a conféré aux frères de Partyer, Mérigon, de Locher et Blin l'aîné le grade de *Me Architecte*. Celui de *Me ad vitam* leur a été accordé, après le scrutin, pour la prochaine loge.

28 juin 1772.

On a admis au grade de *Me ad vitam* les frères de Partyer, Mérigon, de Locher et Blin l'aîné. Celui de *Royal Arch.* leur a été accordé pour la prochaine loge.

27 juillet 1772.

On a conféré aux frères de Partyer, Mérigon, de Locher et Blin l'aîné le grade de *Royal Arch.* Celui de *Sublime Philosophe* leur a été accordé pour la prochaine loge.

16 août 1772.

On a donné aux frères de Partyer, Mérigon, Blin l'aîné et de Locher le grade de *Sublime Philosophe*, de *Sublime Rose Croix*. Celui de *Chevalier du Temple* leur a été accordé pour la prochaine loge.

12 septembre 1772.

On a conféré aux frères de Partyer, Mérigon, Blin l'aîné et de Locher le grade de *Chevalier du Temple*. Celui de *Vénérable de Loge* leur a été accordé pour la prochaine loge

30 septembre 1772.

On a conféré aux frères de Partyer, Mérigon, Blin l'aîné et de Locher le grade de *Vénérable de Loge*. Celui de *Chev. du Soleil* leur a été accordé pour la prochaine loge.

16 novembre 1772.

On a donné aux frères de Partyer, Mérigon, Blin l'aîné et de Locher le grade de *Chevalier du Soleil*. Celui de *Prince de Jérusalem* ayant été demandé par eux, par le 1er Surveillant, il a été accordé, après scrutin, pour la première loge.

3 décembre 1772.

Le chapitre régulièrement assemblé, où tous les princes se sont trouvés revêtus de leurs tabliers, décorés de leur cordon et attributs de *Princes* (1) on a conféré ce sublime grade aux frères de Partyer, Mérigon, Blin l'aîné et de Locher ; le banquest est remis au 29 du présent mois ainsy que l'élection du 2e surveillant. Le frère de Locher devant faire une absence d'un an, le grade de *Grand Elu* lui a été promis pour ce jour là.

29 décembre 1772.

La loge régulièrement assemblée, on a conféré aux frères de Partyer, Mérigon, Blin l'aîné et de Locher le grade de *Grand Elu*. Le frère de Locher ayant remis son marteau pour son absence, le frère de Partyer a été élu, après le scrutin, deuxième surveillant. Le banquet pour la première Loge, (le) 24 janvier.

24 janvier 1773.

La Loge régulièrement assemblée et étant en travail, le frère du Tertre (2), Vénérable régnant de la loge de Montreuil, fut annoncé en qualité de f.·. visiteur, après les cérémonies usitées en pareil cas. Le Vénérable lui a envoyé un député pour le reconnaître, qui, après en avoir rendu compte et l'avoir réellement reconnu pour frère initié dans tous les grades, l'a introduit en loge, par ordre du Vénérable, où il a été reçu et placé comme il le méritoit.

Depuis le 24 janvier 5772 jusqu'au 9 mars 5773, la loge est restée sans travail pour l'absence du Vénérable.

---

(1) Le bijou des Rose-Croix est une espèce de triangle dont un compas ouvert forme deux des côtés ; au milieu se trouve une croix, sur laquelle est placée une rose et au bas un pélican, se saignant pour nourrir ses petits. Ce bijou est attaché à une rosette noire et pend à un large cordon rouge-moiré, que l'on porte en sautoir ; dans le « premier point » du *rose-croix*, l'on doit avoir le cordon noir ; cette teinte symbolise, en effet, la parole perdue, d'où tristesse ; le rouge marque le bonheur que l'on éprouve de l'avoir retrouvée.

(2) Le 18 juin 1761, la G.·. L.·. de France avait constitué la *Parfaite Union* à l'O.·. de Montreuil, en faveur du vicomte du Tertre, capitaine au régiment de Languedoc; voir, à ce nom, la note biographique (IVe partie).

9 mars 1773.

Le Chapitre des *Princes de Jérusalem*, régulièrement assemblé, on est convenu qu'à l'avenir on ne donneroit qu'un seul grade à la fois et que les grades supérieurs ne seront accordés qu'à des frères d'un âge mûr, dont le zèle et la discrétion seront connus. Signé, Tripier, secrétaire par Ordre.

Le frère Damoiseau a reçu le grade de *maître (écossais)* (1) qu'il avoit demandé à la dernière loge et qui lui avoit été accordé. Le susdit frère ayant demandé le grade de *chevalier prussien*, ainsy que le frère de Gessé celui de *maître*, ils leur ont été accordés pour la prochaine Loge, ainsy que le grade de *maître* au frère Tiphenne ; il lui a été accordé, après le scrutin, pour la prochaine loge. Arrêté que, ledit jour, il y aura banquet.

19 mars 1773.

On a donné le grade de *chevalier prussien* au frère Damoiseau et celui de *maître* aux frères Tiphenne et Gessé. La Loge d'instruction (est) renvoyée au 27 de ce mois.

27 mars 1773.

Il y eut loge d'instruction où tous les frères se sont trouvés ; après quoy les frères Tiphenne et Morel ont demandé les grades d'*élus*, ainsi que les frères de Virieux et Vichy qui ont été agrégés, ce jour-là, à notre Loge, après avoir été reconnus pour *maîtres;* ce qui leur a été accordé, après le scrutin, pour la prochaine Loge, ainsi que le grade de *maître* au frère d'Audenthun.

24 mai 1773.

On a donné le grade des *deux Elus* aux frères Morel, Tiphenne, de Vichy et Virieux, celui de *maître* au frère de Dordunctun, après quoy, le frère Houzel a demandé les *deux élus* ainsi que le frère de Milleville, ce qui leur a été accordé pour la prochaine Loge, après le scrutin. Le frère de Milleville nous ayant proposé pour candidat le frère Pajot, il a été accepté, après le scrutin, et sa réception remise à la prochaine Loge. Le banquet remis, ainsy que la Loge, au 31 du courant.

31 Mai 1773.

On a conféré les *deux élus* au frère Houzel, au frère de Milleville et le frère Pajot a été reçu *apprentif* et *compagnon ;* les frères Morel, Tiphenne,

---

(1) Ce mot a été effacé dans le texte manuscrit, ce qui semble indiquer que, dès cette époque, les frères de la *Fidélité* ont l'intention de suivre la réforme du G.·. O.·.

de Vichy, Virieux, de Milleville, Houzel nous ayant demandé le grade de *Maître parfait*, ainsi que le frère de Dordunctun celui d'*élu*, (et) le frère Pajot celui de *Maître*, ils ont tous été acceptés après le scrutin et renvoyés à la prochaine Loge, ainsy que le banquet.

15 Juin 1773.

On a donné aux frères Houzel, de Milleville, Morel, Tiphenne, de Vichy et Virieux le grade de *maîtres parfaits* ainsy qu'au frère de Dordunctun les *deux Elus* et celui de *Maître* au frère Pajot. La Loge (est) renvoyée au 19. Les susdits frères nous ayant demandé de nouveaux grades, il a été arrêté après le scrutin qu'on donneroit aux frères Houzel, de Milleville, Morel, Tiphenne, de Vichy, Virieux le grade de *Maître parfait écossais* et au frère Pajot celui des *deux Elus*.

19 Juin 1773.

On a conféré le grade de *Maître parfait écossais* aux frères Houzel, Morel, Tiphenne, de Vichy, Virieux, de Milleville et les *deux Elus* au frère Pajot ; après quoy, le second surveillant ayant demandé la parole, ce qui lui a été accordé, (et s'étant proposé) pour le grade de *Maître illustre* et (ayant demandé) celui de *M^e parfait* pour le frère Pajot, ils ont tous été éleus, après le scrutin, pour la première loge, ainsy que le frère de Dordunctun pour *M^e parfait*.

23 Juin 1773.

On a procédé à l'élection (1) d'un Vénérable et autres officiers dignitaires de la Loge, après le scrutin, comme s'ensuit :

ELECTION

Le frère Blin père, *Vénérable.*
» André, *Premier Surveillant.*
» De Partyer, *Deuxième Surveillant.*
» Patin, *Orateur.*
» Ledoux, *Trésorier.*
» Tripier, *Secrétaire.*
» Morel, *Visiteur Hospitalier.*

(1) Les élections ont lieu, d'ordinaire, à cette date, c'est-à-dire la veille ou le jour même de la Saint Jean d'été.

Les frères Milleville et Virieux, *Visiteurs Scrutateurs.*
Le frère Houzel, *Frère thuilleur.*
» de Mérigon, *Frère terrible.*
» Maison Neuve, *Sous-Secrétaire.*

Noms des frères sans charge : De Locher ; Tiphenne ; Damoiseau ; De Gessé ; De Welson ; De Bonne ; Lefevre ; Hallette ; Playoult ; Decarpentrye ; Ducauroy ; Pajot ; De Vichy (1) ; Blin l'aîné ; le chev. Blin ; D'Audenthun ; Lœuillet ; Fraguet ; Duquenoy.

Frères servants : Frisé ; Lagache.

Après quoy tous les frères se sont rendus à l'église des Révérends Pères Récollets où ils ont fait chanter une messe en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, notre patron ; ledit jour, après midi, on a conféré le grade de *M^e illustre* aux frères Morel, Tiphenne, de Vichy, Virieux, de Milleville, et de *M^e parfait* au frère Pajot et au frère d'Audenthun ; celui de *Chev. prussien* renvoyé à la prochaine Loge, ainsy que le grade de *M^e parfait écossois* au frère Pajot.

15 Juillet 1773.

La Loge régulièrement assemblée, on a conféré le grade de *Chevalier prussien* aux frères Morel, Tiphenne, de Vichy, Virieux, Milleville et celui de *M^e parfait* au frère Pajot. Décidé que le banquet sera fixé au premier mercredy du mois prochain et que l'on convoquerait la Loge pour deux heures après-midy. Arrêté en outre, après le scrutin, qu'on donnera, à la prochaine Loge, le grade d'*apprentif*, *compagnon* et *Maître petit écossois* aux frères de Vichy, Virieux, Morel, Tiphenne, de Milleville et celui de *M^e parfait écossois* au frère Pajot.

Copie de la lettre envoyée au frère Delaby (2), Visiteur des provinces, à Paris, pour le remercier des soins qu'il a pris de nous procurer

---

(1) Nous avons voulu savoir comment ces officiers étaient notés par leurs chefs; voici, à l'occasion de l'inspection annuelle de 1775, les « observations sur les talents et les mœurs » des officiers du régiment de cavalerie de Royal-Roussillon :

Le chev. de Virieux, bon et ancien officier, homme de qualité; mérite les grâces du Roy.
de Partiet, bon officier.
de Pajot, bon officier.
de Vichy, bon officier, attaché à son métier.
Tiphaine, bon officier, blessé à la guerre ; mérite les grâces du Roy.
de Mérigon, bon officier.
Damoiseau, bon officier.
de Gessé, bon officier.
de Villexon, bon officier.

A cette époque, écrit le marquis de Laugeron, Lieutenant-général, chef de la division, « ce régiment est fort beau en homme, très bien tenu et parfaitement exercé. »
— Archives historiques du ministère de la guerre : carton du régiment de Royal-Roussillon-Cavalerie (1705-1790). —

(1) Pour Labady.

de nouvelles patentes de la mère Loge (1), celles qui nous avoient été envoyées de la mère Loge de Londres ayant été brûlées par le peu de soin qu'en a eu le frère Jouve, vénérable alors régnant, décédé depuis à Paris.

A l'Orient d'Hesdin, le 15 juillet 1773.

T.·.V.·.M.·. Et C.·.F.·.

Notre cher frère Patin, de retour depuis deux jours, nous a remis les Constitutions et les divers imprimés contenant de nouveaux règlements de

---

(1) Ces remerciements étaient superflus ; les ff.·. de la *Fidélité* ayant envoyé au f.·. Labady les patentes qu'ils avaient reçues, l'année précédente, de la G.·. L.·. de France, afin d'obtenir des constitutions nouvelles du G.·. O.·.; leur correspondant les conserva par devers lui, ne fit aucune démarche et sa négligence retarda de plusieurs mois leur régularisation.

Le f.·. Labady avait bien d'autres soucis : à la suite d'imputations mensongères et diffamatoires au regard du f.·. de la Chaussée, une commission était nommée par le G.·. O.·., composée des ff.·. de Bauclas, président, Comte de Buzançois, Ricard de Begnicourt, abbé Rosiers, Guillotin, S, Furcy, Varenne de Beost, Mariette de Casting; le 22 octobre 1772, de la Chaussée déclare qu'il considère comme illégale la constitution de la commission; celle-ci rejette sa protestation, le 14 avril 1773, et fait signifier sa décision à l'intéressé, le 17 mai suivant; le 20 mai, de la Chaussée s'excuse de ne pouvoir se présenter et, le 6 juillet, il reconnaît la régularité des opérations ; entretemps, le f.·. Labady avait demandé, le 19 mars 1773, de présenter un mémoire ; les 31 mars et 2 avril, il comparaît et est interrogé ; le 5 juillet, le G.·. O.·. nomme de nouveaux commissaires pour remplacer ceux qui sont absents ; les ff.·. Lamarque, Lucadon et l'abbé Jossot sont désignés.

Mais Labady, dans son mémoire, renouvelle ses diffamations et aggrave son cas; le 13 août 1773, le jugement suivant est rendu contre lui :

Sur les inculpations maçonniques :

...d'avoir reproduit, dans un discours, les accusations rejetées une première fois par l'ancienne Grande Loge et proscrites une seconde fois, avec éloge du f.·. de la Chaussée, communiqué à toutes les Loges régulières par la Lettre circulaire et le procès-verbal du 17 octobre, anti-daté du 21 juin 1771, qui impose un silence absolu sur les plaintes et recherches réciproques, sur tout ce qui s'est passé précédemment ; anéanties par les lettres du Gd Garde des sceaux de la Grande Loge de France, enfin, par le procès-verbal que ledit f.·. Labady avait signé lui-même avec les autres commissaires, très lisiblement et très volontairement, le 29 janvier 1772, sur l'intégrité et la fidélité du f.·. de la Chaussée; discours que le f.·. Labady lui-même a jugé si répréhensible que, malgré les ordres de la Grande Loge et du T.·. Illustre Administrateur général de le déposer sur le bureau et de le communiquer au f.·. de la Chausée et aux commissaires, il n'a jamais voulu le communiquer que par extraits, disant « que ce qu'il en a retranché ne regarde point le f.·. de la Chaussée et est purement historique ».

En conséquence avons interdit et interdisons audit f.·. Labady toutes fonctions maçonniques quelconques pendant l'espace de neuf mois; faisons défense audit frère de se présenter dans aucune Loge, comme aussi à tous Maîtres de Loge de le recevoir dans la leur, et à tous frères de travailler avec lui, ou sous son maillet, sous peine d'irrégularité et après que ledit espace de neuf mois sera expiré et qu'il aura été reconnu que ledit f.·. aura rempli son interdiction, nous lui ordonnons de se présenter au G.·. O.·., aux fins d'y déclarer et d'y promettre qu'il se comportera à l'avenir d'une manière agréable à l'Ordre en général et à tous les frères en particulier; ce que faisant, l'interdiction dudit frère sera levée, si nul autre fait maçonnique n'est à sa charge.

(... Suivent des indications de lettres anonymes renvoyées au G.·. O.·..)

Sur les inculpations civiles : se déclarent incompétents sur icelles.

Signé : Syron.

Ces inculpations civiles étaient tout simplement des abus de confiance imputables au f.·. Labady, qui vendait à son profit des constitutions qu'on lui remettait en blanc et qui percevait le don gratuit des loges de province.

la T.·.R.·.G.·.L.·. de Paris dont vous l'avez chargé pour notre Loge ; nous vous prions d'en agréer nos sincères remercîmens ; il nous a aussy rendu compte de toutes les démarches que vous avez bien voulu faire pour nous obtenir les dittes Constitutions. Comment nous acquitter envers vous ; soyez persuadé, Très V.·.M.·. et C.·.F.·., que notre gratitude est infinie. Vous ajouterez encore, s'il est possible, à notre reconnoissance de vouloir bien nous faire passer le tableau de toutes les Loges régulièrement reconnues et comme par les nouveaux règlemens de la R.·.G.·.L.·., il est souvent renvoyé à d'anciens règlemens dont nous n'avons aucune connaissance, nous vous prions aussy de les joindre à ce dit tableau général. Vous voudrez bien bien nous indiquer dans quel temps et à qui nous devons faire passer les quotités de notre Loge. Signé de tous les frères et icy

Tripier, par Ord.

28 Juillet 1773.

On a conféré aux frères de Milleville, Morel, de Vichy, Virieux le grade d'*apprentif, compagnon* et *Maître petit Ecossois*, ainsy qu'au frère Damoiseau et celui de *Maître parfait Ecossois* au frère Pajot. Celui de *Grand Ecossois* leur a été accordé pour la première Loge et celui de *Maître illustre* pour le frère Pajot.

4 Août 1773.

La Loge régulièrement assemblée, il a été procédé à la réception du frère Fraguet, anciennement reçu dans une Loge de Paris, dont les lumières lui sont inconnues ainsy que nous ; pourquoy nous avons délibéré, après le scrutin, pour éviter toute surprise, qu'il repasseroit en Loge en payant la moitié de ce que nous exigions ordinairement et il a reçu (les grades d') *apprentif*, de *compagnon* et de *Maître*, par lesquels il avoit passé. On a donné ensuite au frère Pajot le grade de *M^e illustre* et aux frères Tiphenne, Morel, de Mileville, de Vichy, celui d'*apprentif, compagnon, maître, grand Ecossois*, ainsi qu'au frère Damoiseau. Le frère Pajot nous ayant demandé le grade de *Chevalier prussien*, il lui a été accordé, pour la prochaine Loge, après le scrutin.

17 Août 1773.

On a donné au frère Pajot le grade de *Chev. prussien ;* (le grade) d'*apprentif, compagnon* et *Maître petit écossois* lui a été accordé pour la prochaine Loge.

26 Août 1773.

On a donné au frère Pajot le grade d'*apprentif, compagnon* et *Maître petit Ecossois* ; celui d'*apprentif, compagnon* et *Maître grand Ecossois* lui a été promis pour la prochaine Loge.

12 Septembre 1773.

On a conféré au frère Pajot le grade d'*apprentif, compagnon* et *Maître grand Ecossois*. Les frères de Virieux, Tiphenne et Morel nous ayant demandé celui de *puissant Irlandais*, il a été arrêté, après le scrutin, qu'on (le) leur conféreroit à la prochaine Loge remise, ainsy que le banquet, au 29 de ce mois. De plus, arrêté en Loge, qu'à l'avenir les frères qui s'absenteront sans bonne raison payeront vingt quatre sols pour les pauvres, et ceux qui ne se trouveront point à l'heure indiquée payeront aussy douze sols pour les pauvres.

29 Septembre 1773.

On a conféré au frère de Virieux le grade de *puissant Irlandois*. Les frères Morel et Tiphenne ,absents pour affaires du Roy, (sont) renvoyés à leur retour. Le frère de Virieux nous ayant demandé un nouveau grade, celui d'*Ecossois de Montpellier* lui a été promis, après le scrutin, pour la prochaine Loge. Décidé, en outre, qu'on nommeroit un second surveillant aux lieu et place du frère de Partyer jusqu'à son retour, étant obligé de faire une absence de six à sept mois pour le service du roy et pour ses affaires particulières ; la Loge (est) renvoyée au 15 octobre.

15 Octobre 1773.

La Loge régulièrement assemblée, on a fait l'instruction sur les trois premiers grades et nommé, d'une voix unanime, le frère Morel second surveillant par intérim, aux lieu et place du frère Partyer absent. La Loge (est) renvoyée au 20 octobre ; décidé qu'on feroit le catéchisme sur les grades des *deux Elus*.

20 Octobre 1773.

La Loge régulièrement assemblée, on a fait le catéchisme sur les grades des *deux Elus*, et décidé qu'on s'instruiroit sur celuy des *Ecossois*, à la prochaine Loge et qu'ensuite il y auroit banquet renvoyé au 15 novembre.

15 Novembre 1773.

La Loge régulièrement assemblée, on a fait le catéchisme sur les grades cy-dessus ; ensuite de quoy, le vénérable ayant frappé de son maillet

et demandé si quelqu'un des frères avait quelque chose à proposer pour le bien de la Loge, le frère Morel s'étant mis à l'occident, a demandé la parole qui lui ayant été accordée ; (il) a dit que le frère Dulissart méritoit d'être mis à l'amende pour ne s'être point trouvé à la Loge. Le vénérable a dit qu'on l'écouteroit à la prochaine Loge et qu'il se réservoit de le punir, s'il n'apportoit point des raisons légitimes pour justifier son absence. La Loge (est) remise au 25 décembre.

25 Décembre 1773.

La Loge régulièrement assemblée, on a fait plusieurs questions du catéchisme sur les grades cy-dessus ; ensuite de quoy, le frère Dulissart, accusé par le frère Morel, a apporté pour sa justification qu'il étoit occupé pour les affaires du Roy, ce qui a été reçu. La Loge (est) renvoyée au 17 janvier 5774.

17 Janvier 1774.

La Loge régulièrement assemblée, le frère de Locher a été chargé de faire le catéchisme, de la part du Vénérable, sur le grade de *Chev. de l'Orient.* Après quoy, le frère Patin ayant demandé la parole qui lui a été accordée, a dit qu'il ne concevoit pas le silence du frère De Labady à qui le frère André avoit écrit deux fois, et qu'il croyoit qu'il étoit à propos de s'adresser à un autre. Décidé qu'on attendroit encore. La Loge (est) renvoyée au 8 mars.

8 Mars 1774.

La Loge régulièrement assemblée, tous les frères, d'une voix unanime, ont décidé qu'il falloit écrire au frère Partyer pour le prier d'avoir la bonté de s'informer pour quoy le frère De Labady nous négligeoit si souverainement. Le frère André ayant été prié de lui écrire, s'en est chargé volontiers et décidé qu'on ne s'assembleroit que quand on auroit eu réponse..

DEUXIÈME PARTIE

RÉGIME DU GRAND ORIENT

CHAPITRE I

LA DEMANDE DE CONSTITUTIONS NOUVELLES

Le F.·. Bruneteau, député de la Loge. — Ses pouvoirs. — Arrivée à la Hesdin du Régiment de Royal-Roussillon Cavalerie. — Enquête sur la Loge de la Parfaite Union *à son O.·.*

Le schisme du G.·.O.·. datait de deux ans à peine et déjà de nombreuses Loges se rangeaient sous son obédience ; un prince du sang, le duc de Chartres, venait d'être installé dans les fonctions de Grand Maître de la Franc-Maçonnerie (1) ; les statuts qu'il avait approuvés se distinguaient par deux importantes réformes : suppression de l'inamovibilité du Maître de Loge, établissement du régime représentatif, avec élection de tous les dignitaires.

La Loge de la Fidélité qui, à la suite des négligences du f.·. Labady, a pris en désaffection son centre d'administration, est l'une des premières à se rallier au G.·.O.·. ; elle lui témoignera jusqu'à la fin un attachement plein de déférence qu'aucune tentative ne parviendra à affaiblir.

15 Avril 1774.

La Loge régulièrement assemblée, il a été décidé qu'on écriroit au frère Partyer (2) pour le prier de vouloir bien remettre nos constitutions au frère Bruneteau, à qui l'on a écrit pour l'engager d'être notre député auprès de la Grande Loge ; et les travaux finis, il a été décidé que les frères qui ne se sont pas trouvés à la Loge payeront vingt-quatre sols d'amende.

(1) Il fut installé le 22 octobre 1773.
(2) Il était en sémestre à Paris.

Morel, Blin, Ch. André, Milleville, Patin.

Copie de la lettre écrite au frère de Bruneteau, pour le prier de vouloir bien être notre député auprès de la T.·.R.·.G.·.L.·. de France.

« Nous adressons au frère Partyer les Constitutions qui nous avoient été envoyées par le f.·. Delaby et le tableau de tous les frères qui composent notre Loge. Dans la confiance que vous voudrez bien faire rectifier les dittes Constitutions et faire enregistrer les noms de tous les frères pris aud. tableau.

Parce que notre cher frère de Partyer nous a mandé que vous voudriez bien être notre député auprès de la T. R. G. L. du Grand Orient de France ,nous vous prions T.·. V.·. F.·. M.·. de vouloir bien nous accorder cette faveur à laquelle nous serons on ne peut plus sensibles. Nous avons la faveur d'être, par tous les membres sacrés et mystérieux à nous connus (1), vos serviteurs et frères. Etoit signé de tous les membres de la Loge. Témoin le soussigné par ordonnance. »

Ch. André.

15 mai 1774.

La loge régulièrement assemblée, le Vénérable à l'Orient, le premier et le second Surveillans à l'Ocident, le frère de Partyer a demandé la parole qui lui a été accordée ; il a demandé qu'il lui fut permis de faire lecture de la lettre que le frère Bruneteau lui avoit écrite en réponse à celle que nous lui avions adressée. En voicy la teneur :

Monsieur et T.·. Ch.·. Fr.·.,

« Je me suis rendu à la Chambre des provinces (2), ainsy que je vous l'avois promis. L'on m'a renvoyé à la Chambre d'administration aux fins de lui demander son avis sur vos lettres de Constitutions. J'auroy la faveur de vous faire passer ce qu'elle aura statué sur cet objet.

Vous trouverez cy derrière la forme prescritte par le Grand Orient pour les travaux. Cette forme est bien une et préviendra nombre d'abus qui s'étoient glissés dans la maçonnerie. Je vous serai obligé de faire pas-

---

(1) Ce nombre trois a une origine assez obscure; peut-être est-il emprunté au paganisme ; peut-être vient-il de ce qu'un mystère de la religion catholique est renfermé sous le nombre terniaire; peut-être est-il emprunté aux fastes de l'ancienne chevalerie : les neuf preux ont été célébrés pendant plusieurs siècles ; selon Jean de Saint Remi, premier roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or, les chevaliers avaient admis trois émaux dans leurs armoiries, métal, couleurs, pennes ou fourrures ; ils avaient donné une forme triangulaire à leurs écus, qu'ils chargeaient de trois, cinq, neuf pièces; ils avaient trois principaux grades et il fallait trois campagnes sous un chevalier pour pouvoir le devenir à son tour.

(2) A l'origine, le G.·. O.·. comprend trois chambres dites d'administration, de Paris et des provinces; une Loge des Conseils connaît des appels et décisions de ces chambres.

ser ce modèle à la R.·. Loge d'Hesdin afin qu'elle s'y conforme. Il faut aussy qu'elle ait la complaisance de présenter requette signée de tous les ff.·. aux fins de demander de nouvelles Constitutions, se soumettant aux statuts et règlements faits et à faire par le Grand Orient.

Au moyen de cette forme, exigée par le Grand Orient, à laquelle elle s'est imposé la loy de ne jamais déroger, la R.·. Loge d'Hesdin sera obligée d'attendre quelque tems. Je répondroy avec plaisir à la faveur qu'elle me fait en me chargeant de ses intérêts auprès du Grand Orient. Je lui feroy passer, dans tous les tems, toutes les opérations qui se feront icy et qui pourront l'intéresser. Enchanté de correspondre avec une Loge aussy bien composée, je luy donneroy, dans tous les teins, des marques d'estime et des sentimens fraternels avec lesquels j'ay la faveur d'être, pour elle ainsy que pour vous en particulier,

Monsieur et T.·. Ch.·. Fr.·.

Votre très humble et très obéissant serviteur

Etoit signé : Bruneteau, avec paraphe.

Ce 25 Avril 1774.

P. S. J'oublie T.·.R.·.F.·., de vous dire que je ne puis pas être chargé des affaires concernant la Loge d'Hesdin sur la simple lettre que j'ay reçue d'elle où mon nom n'est pas désigné. Il seroit à propos qu'elle m'envoyât une procuration signée de tous les frères, d'après une délibération prise en Loge ouverte, dans laquelle je seroy désigné par mon nom, mes qualités maçonnes : Le F.·. Bruneteau, ancien trésorier du Grand Orient, à présent officier honoraire.

Il est très à propos que la R. Loge d'Hesdin fixe l'étendue des pouvoirs qu'elle m'enverra. »

Lecture faite de cette lettre, toujours en loge ouverte, il a été décidé qu'on enverroit au Grand Orient le tableau et la requette qu'elle exige des membres de la Loge, avec pouvoir aud. cher frère Bruneteau de faire tout ce qu'il trouvera convenir pour le bien être de la Maçonnerie et pour l'utilité de notre Loge.

Copie de la Requette adressée au Grand Orient de France.

« A la très respectable et très souveraine Grande Loge de France

Salut, Salut, Salut,

Remontrent les Vénérable, premier et second surveillants, officiers dignitaires, frères et membres de la T.·.R.·. Loge érigée au Grand Orient de la Vallée d'Hesdin, sous le titre distinctif de « la Fidélité » qu'en

l'année 1749 ils ont obtenu du Grand Orient de Londres lettres patentes pour l'établissement de leur Loge ; que ces lettres étant restées en la possession du frère Jouve, Vénérable régnant, lequel s'étant absenté pour ses affaires et étant venu à décéder dans un voyage qu'il fit à Paris, ses héritiers ont brûlé tous les papiers concernant la maçonnerie, dans lesquels lesd. Lettres patentes étoient malheureusement comprises, ce qui a obligé les remontrans d'avoir, l'année dernière, recours au frère Delabady, pour lors Visiteur des provinces, et à qui la Loge de Lille nous avoit dit de nous adresser à effet d'obtenir du Grand Orient de Paris les nouvelles lettres de Constitution qui nous ont été accordées et remises par le frère Delabady au frère Patin, l'un de nos membres, pour lors député de notre Loge à Paris aux fins de les obtenir.

« Les Remontrans munis de ces nouvelles lettres de Constitution ont toujours travaillé dans la bonne foy et vivoient dans la douce espérance qu'on entretiendroit avec eux une correspondance comme le frère Delabady les en avoit flatté. Une année fut écoulée sans qu'on leur ait fait part de la moindre chose, ce qui les a jetés dans la dernière consternation ; plusieurs lettres écrites au frère Delabady sans en recevoir de de réponse, l'installation de Monseigneur le duc de Chartres au grade de Grand Maître de toutes les Loges régulières de France, et les travaux faits en conséquence ne nous ayant point été annoncés, ils ont pris le parti d'en écrire à la Loge du Grand Orient de Lille pour en scavoir la cause ; sur quoy, il leur a été répondu que le frère Delabady s'étoit détaché du Grand Orient, qu'il en avoit même emporté les Registres et qu'il tenoit une Loge particulière.

« Les Remontrans n'ont eu rien de plus pressé que d'informer de cette catastrophe le frère Partyer, membre de cette Loge, pour lors en semestre à Paris, en le priant de s'adresser à quelqu'un de vos membres pour connoître le nom du successeur au grade du frère Delabady et de leur faire scavoir ce qu'ils doivent faire ; en conséquence de quoy, le frère de Partyer leur a répondu que le frère Bruneteau vouloit bien se charger de nos affaires et qu'il falloit lui faire passer nos Constitutions en original, pour être vérifiées et enregistrées de nouveau ; à quoy les Remontrans se sont conformés aussitôt ; mais comme ils désireroient de voir leur aggrégation et filiation à votre Loge fixe et certaine, ils vous présentent cette requette avec toute la soumission possible de se conformer aux statuts et règlements faits et à faire par le Grand Orient.

Nos Très Chers Frères

« Pour qu'il vous plaise, en ratifiant et approuvant l'aggrégation et filiation de leur Loge à la vôtre, leur accorder l'enregistrement de leurs

lettres de Constitution et leur en faire passer l'expédition, quoy faisant leur ferez justice. Etoit signé : Blin, Vénérable, Ch. André, Premier Surveillant, Partyer, Deuxième Surveillant, Tripier, Secrétaire, Mérigon, terrible, Ducauroy, Virieux, visiteur, Morel, hospitalier, Patin, orateur, Maisonneuve, Duquesnoy, Milleville, Pajot, Houzel, Lefevre, Villexon, Ledoux Tiphaine, P. Lœuillet, Videlenne, De Bonne, Damoiseau, Provency, Le B^on^ de Gessé, Descarpentrye, Hallette, Pruvost, Playoult et Fournier-Dulissart. »

S'ensuit la copie du tableau de la Loge, envoyé au Grand Orient.

Copie de la procuration envoyée au frère Bruneteau, à présent officier honoraire du Grand Orient :

« Nous soussignés Vénérable, Premier et Second Surveillant, Officiers dignitaires, frères et membres de la T.·.R.·. Loge érigée au Grand Orient la Vallée d'Hesdin, sous le titre distinctif de « la Fidélité », avons constitué et constituons par ces présentes pour notre procureur général et spécial le T.·.C.·. frère Bruneteau, ancien trésorier du Grand Orient de Paris, à présent officier honoraire, demeurant en lad. ville de Paris, à qui nous donnons plein et entier pouvoir de, pour nous et en nos noms, faire tout ce qu'il trouvera convenir auprès de la T.·.R.·.G.·. Loge, promettant entretenir et avoir le tout pour agréable, sous notre foy de maçon et pour que foy soit ajoutée à ces présentes, nous les avons signées et fait sceller du cachet de notre Loge. Qui furent faittes et passées en Loge régulièrement assemblée, après une délibération prise en laditte Loge, le quinzième jour du troisième mois de l'année maçonnique 5774. »

Etoit signé : Blin, Vénérable ; Ch. André, Premier Surveillant ; Partyer, Deuxième Surveillant ; Tripier, secrétaire ; Mérigon, terrible ; Ducauroy, Virieux, frère visiteur ; Morel, hospitalier ; Patin, orateur ; Pruvost, Maisonneuve, Milleville, Houzel, Lefebvre, Pajot, Ledoux, Hallette, Duquesnoy, Villexon, Videlenne, De Bonne, P. Lœuillet, Damoiseau, Provency, Tiphenne, Playoult, Decarpentrye, Le B^on^ de Gessé, Fournier-Dulissart.

Le frère André chargé de faire cette requette, le tableau et la procuration, a remis le tout signé de toute la Loge au frère de Partyer qui s'est chargé de l'envoyer au frère Bruneteau ; arrêté qu'on ne s'assemblerait que quand on auroit eu réponse ; après quoy le Vénérable a fermé la Loge.

15 Juin 1774.

La Loge régulièrement assemblée, le frère Partyer a demandé la parole qui lui ayant été accordée, a dit que le frère Bruneteau lui avoit adressé

une lettre en le priant de la remettre à la Loge ; ce qu'ayant fait, le Vénérable a chargé le frère Secrétaire d'en faire la lecture à haute voix. En voici la teneur :

« De l'O.·. de Paris, le dernier jour de la dernière semaine du deuxième mois de l'an de la Vraie L.·. 5774.

T.·.V.·. Et T.·.Ch.·.F.·. :

Le frère de Partyer m'a fait la faveur de me remettre vos Constitutions qui vous avoient été adressées par le frère Labady. J'ay fait les démarches convenables pour votre satisfaction au désir de la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire. Je vous prie d'être bien persuadés que c'est avec reconnoissance que j'accepte la députation de votre Respectable Loge auprès du Grand Orient de France. J'attends à ce sujet les pouvoirs nécessaires et dans la forme la plus exacte. Je ne vous dissimuleray pas que le G.·. Orient est disposé à apporter la plus scrupuleuse attention sur des formalités qui ont été jugées indispensables et dont on s'étoit malheureusement trop écarté, ce qui a causé l'anarchie dans laquelle j'ay vu longtems la maçonnerie en France ; Vous aurez la complaisance, T.·.C.·.F.·., d'ajouter une requette en demande de nouvelles constitutions et le tableau dans la forme que j'ay adressée au Ch.·. Fr.·. de Partyer qui m'a fait la faveur de venir chez moy plusieurs fois.

J'ay le plaisir d'être, par les nombres mystérieux connus des seuls vrays maçons.

T.·. V.·. M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.,

Votre très humble et très obéissant serviteur et aff. fr.

Etoit signé Bruneteau, avec paraphe,

Licencié ès loix, directeur d'une Maison d'éducation militaire, rue Saint-Sébastien, au pont aux Choux. »

19 juin 1774.

La Loge régulièrement assemblée, le frère André a demandé la parole qui lui ayant été accordée, il a dit qu'il avoit reçu deux lettres du Grand Orient concernant la Loge et a prié le frère orateur d'en faire la lecture à haute voix. En voicy la teneur :

Lettre du frère Carbonnel.

« A la Très R.·. Loge de Saint-Jean sous le titre distinctif de la Fidélité, à l'Orient de la Vallée d'Hesdin,

Force — Union — Salut

T.·. R.·. Fr.·.,

En qualité d'Officier du Grand Orient, j'ay été nommé commissaire pour faire le rapport de votre requette pour le renouvellement de vos constitutions; comme suivant les règlements, le G.·. O.·. ne se détermine à accorder soit des Constitutions, soit des Reconstitutions qu'après avoir pris des informations exactes d'une Loge voisine, des mœurs et de la régularité des travaux des frères composant la Loge requérante, j'ay écrit à cet effet à la R.·. Loge de Lille en Flandre. J'en attends la réponse. Je ne doute point qu'elle ne soit satisfaisante, et que votre demande ne vous soit accordée, ce que vous apprendrez par votre député au G.·. O.·.

Vous avez cy joint le tableau des frères composant la R.·. Loge du Régiment Royal-Roussillon cavalerie qui vient de se former à l'Orient d'Hesdin, sous le titre de « la Parfaite Union ». Le Grand O.·. me charge de commettre votre R.·. Loge à l'effet de prendre des informations des frères qui la composent et de vous prier en nommer les députés du nombre de vos membres pour aller inspecter leurs travaux et de m'en faire le rapport pour se déterminer à accorder les Constitutions requises, vous assurant qu'au cas que votre rapport ne soit point favorable il sera enseveli sous le plus profond silence. Vous aurez pour agréable de m'adresser votre réponse sous le couvert du V.·. fr.·. votre député au Grand Orient afin d'éviter des ports de lettre.

J'ay la faveur d'être par les N.·. M.·.

T.·. R.·. Fr.·.

Votre très humble serviteur et très affectionné frère,

Carbonnel

Officier honoraire du Grand Orient de France,

Ancien avocat au Parlement, rue de Vert Bois, à Paris. »

Au Grand Orient, le 14 juin 1774.

Autre du frère Bruneteau.

En réponse à celle cy après :

« A l'Orient de Paris, le 3e jour de la 3e semaine du 4e mois de l'an de la V.·. L.·. 5774.

T.·. Ch.·. Fr.·.,

Si j'ay tant tardé à répondre à la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire ce n'est pas que j'ay négligé de faire toutes les démarches

nécessaires à votre prompte satisfaction, mais il étoit nécessaire que je fusse visiter les trois Chambres qui constituent le Grand Orient. J'ay communiqué votre lettre à chacune d'elles et toutes sont unanimes sur un point qui est que vous ne pouvez correspondre avec aucune Loge à moins que vous n'ayez la certitude de sa reconstitution au Grand Orient, ou au moins qu'elle ait présenté requette à cette fin.

Le Ch.·. Fr.·. Moreton de Chabrillan est connu parmi nous, mais irrégulier et il s'en faut de beaucoup que nous reconnoissions sa commission d'Inspecteur et encore moins son droit de constituer qui n'est qu'un abus qui s'était introduit dans notre ordre pour le déffaut ou la foiblesse de l'ancienne administration.

Le Fr.·. Baron de Toussaint qui, quoique Secrétaire général, n'a pas l'entière confiance du Grand Orient, me dit, lundi dernier, à la Chambre d'administration, qu'il étoit vray que des ff.·. de l'Orient d'Hesdin demandoient des Constitutions, mais qu'il n'y avoit rien d'avancé sur cet art. parce qu'ils avoient manqué en plusieurs endroits aux formes requises et accoutumées; quant à vos lettres, il est apparent que vous les aurez sous huitaine parce qu'elles sont expédiées et qu'elles sont à la signature; elles passeront jeudy à la Chambre de Paris, samedy à la Chambre des Provinces et lundy à celle d'Administration où je les feray signer et sceller devant moi; je les feray tout de suite enregistrer et vous les enverray par l'occasion que vous voudrez bien avoir la complaisance de m'indiquer d'icy à ce temps là. Il a été décidé au Grand Orient que l'on ne rendroit aucun honneur à aucun frère relativement aux différents grades dont il peut être revêtu, parce que le Grand Orient n'a encore rien statué sur l'objet des grades qui vont être réduits et appréciés.

Vous pouvez tenir Loge quand bon vous semblera ayant été constitué régulièrement et ayant formé votre demande en reconstitution au Grand Orient; vous êtes en règle. Mais souvenez-vous, Monsieur et T.·. C.·. F.·. que vous ne pouvez plus maçonner qu'avec des maçons réguliers, c'est-à-dire avec les ff.·. qui auront fait leur soumission au Grand Orient de la nouvelle administration ou qui se seront fait régulariser en prêtant leur obligation. On vient de donner un adjoint au fr.·. Baron de Toussaint, sous le titre de Secrétaire de la Chambre d'Administration et il a été arrêté en Assemblée générale et extraordinaire que l'on n'adresseroit tous paquets et envoys intéressants les Loges qu'à son Député ou à l'Administrateur général ou au Secrétaire d'administration.

Il a encore été arrêté dans la dernière assemblée générale qu'on pourroit tenir Loge d'adoption (1), mais seulement par un Vénérable de Loge régulière et en présence des maçons réguliers.

---

(1) Loge d'adoption, ou Loge de femmes; un atelier de ce genre était établi à Hesdin sous le titre distinctif de la *Félicité;* un autre fonctionnait à Arras, à la L.·. de *l'Amitié.*

J'auroy beaucoup de choses à vous faire passer, M.·. Ch.·. Fr.·., en même temps que vos Constitutions, et même un état de recette et de dépense du G.·. O.·. avec le tableau de tous les maçons réguliers et des Loges régulières. Je vous prie M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·. d'assurer V.·. R.·. Loge que je n'épargneroy rien pour luy donner la satisfaction qu'elle peut désirer et répondre à la confiance dont elle daigne me favoriser.

J'ay le plaisir d'être par les nombres à nous connus,

M.·. et T.·. C.·. F.·.,

Votre affectionné frère,
Bruneteau. »

CHAPITRE II

MORETON DE CHABRILLAN (1)

Reconnu comme maçon irrégulier par le G.·. O.·., il écrt aux ducs de Chartres et de Luxembourg. — Fête de la Saint-Jean de 1774.

Avec Moreton de Chabrillan, c'est la discorde qui fait son apparition à la Loge de la *Fidélité* ; il se prétend inspecteur du G.·. O.·. et ami du duc de Chartres; à l'entendre, il a le droit de constituer des ateliers où bon lui semble; ses collègues, officiers au Royal-Roussillon, quittent la *Fidélité* pour fonder la loge de la *Parfaite Union*, dont Chabrillan sera naturellement le Vénérable.

Mais le G.·. O.·. ne lui reconnaît pas les dignités dont il se targue; il doit abandonner ses fonctions et attendre d'être régularisé.

Homme violent et peu sympathique, il sera destitué de son grade d'Inspecteur des carabiniers, le 24 juin 1788, pour son inconduite et ses actes de despotisme; il adressera de vaines réclamations à l'Assemblée Nationale; rallié au nouveau régime, il prendra une part importante à la formation de la Garde Nationale parisienne (2).

3 juin 1774.

Lettre écrite au frère Bruneteau par le f.·. André, qui en a été chargé de la part de la Loge.

« A l'Orient d'Hesdin, ce jourd'huy 3e jour du 4e mois de l'année maçonnique 5774.

T.·. V.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.,

Le fr.·. Partyer, capitaine au régiment de Royal-Roussillon et notre

(1) Il signait Moreton Chabrillan. (L.·. la *Candeur*, à l'O.·. de Paris, 18 janvier 1871.) Nous avons respecté, dans le texte, l'orthographe du manuscrit, dans lequel ce nom est écrit : Chabrillant

(2) Voici quels furent ses derniers états de service :
Maréchal de camp, le 13 décembre 1791.
Lieutenant-général, le 7 septembre 1792.
Archives administratives du Ministère de la guerre : chronologie des Maréchaux de France, Lieutenants-généraux et Maréchaux de camp; ancienne monarchie (1185-1792), pages 110 et 350.

second Surveillant, avoit mis à la poste à votre adresse le paquet contenant la procuration, la requette et le tableau des fr.·. qui composent notre Loge, le jour même qu'il l'a reçu et nous a remis la lettre que vous nous avez fait la faveur de nous écrire, en nous priant de faire le plus de diligence qu'il nous seroit possible pour nous faire parvenir nos Constitutions; l'amitié fraternelle dont vous nous donnez les preuves en voulant bien être notre député auprès du Grand Orient, et dont je suis chargé de vous témoigner aujourd'huy notre vive reconnoissance, nous fait espérer que nous ne tarderons pas à les recevoir. Je vous prie, au nom de toute la Loge, de vouloir bien me les adresser pour les raisons cy après et dont vous entendrez sans doute parler au premier jour au Grand Orient.

M. Moreton de Chabrillan, actuellement capitaine au Régiment de Royal-Roussillon cavalerie, est arrivé icy depuis peu ; tous nos frères de ce régiment à qui nous avons donné la lumière, sans en excepter un seul, et vis-à-vis de qui il s'est fait connaître pour grand Inspecteur du Grand Orient dans une Loge qu'il a tenue à ce sujet avec eux, et à qui il dit avoir pouvoir en cette qualité de tenir Loge où bon lui sembleroit et même d'en constituer de nouvelles, semblent vouloir se séparer de nous et faire Loge à part; en conséquence ils ont formé un tableau et dressé une requette pour le Grand Orient, qu'ils ont adressée au frère Baron de Toussaint, aux fins d'obtenir des Constitutions pour eux ; rien de plus juste et de plus raisonnable; mais il me semble que, malgré tous les pouvoirs dont peut être pourvu M. Chabrillan, il auroit dû faire convoquer la Loge au lieu d'en séparer une partie et s'y présenter. Nous n'aurions surement pas manqué de lui rendre tous les honneurs attachés à sa qualité d'Inspecteur, toutes fois après l'avoir reconnu pour tel ; c'est une faveur qu'il n'a pas daigné nous accorder et qui nous met aujourd'huy dans la dure nécessité d'interrompre nos travaux que nous ne reprendrons que quand vous nous aurez envoyé nos Constitutions et tracé la route que nous devons suivre.

Leur intention est de tenir Loge, deux fois la semaine, à laquelle ils se proposent de nous inviter; pouvons-nous, sans déroger aux statuts du Grand Orient, nous trouver à cette Loge que nous savons n'être pas encore constituée. M. de Chabrillan peut-il la tenir d'autorité, comme on veut nous le persuader? C'est ce que nous ignorons. Je vous prie donc, M.·. T.·. Ch.·. Fr.·. au nom de toute la Loge, qui vous regarde aujourd'huy comme son plus ferme appuy, de vouloir bien lever nos doutes et de me faire un mot de réponse,sitôt la présente reçue. Vous éviterez par là les petites brouilleries que ne manqueroit pas de faire naître le refus de nous rendre à leur Loge. Comme ils ne doivent s'assembler que dans huit jours, j'espère, avant ce temps, avoir reçu de vos nouvelles. Je vous salue, ainsy que toute la Loge, par les nombres à nous connus.

J'ay encore à vous observer, M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·., que M. de Cha-

brillan compte recevoir ses Constitutions sous peu de jours ; nous nous flattons que vous ne ferez pas moins diligence que le frère Baron de Toussaint pour nous faire parvenir les nôtres; il seroit bien dur pour nous, pour ne pas dire humiliant, de voir que des enfants à qui nous avons donné le jour fûssent plus tôt servis que nous.

Cela produiroit un très mauvais effet; il n'est d'ailleurs question que de rafraîchir nos lettres et cela ne doit pas demander beaucoup de tems. Nous nous reposons entièrement sur vos soins. »

Ch. André.

Lecture faite des dittes lettres, tous les frères de la Loge de « la Parfaite Union » se sont réunis à nous et nous sommes convenus que l'on ne recevroit en Loge le fr.·. Moreton de Chabrillan qu'après qu'il aurait donné des preuves de sa régularité.

20 juin 1774.

Les frères de « la Parfaite Union » nous ayant invité à leur Loge et ayant demandé à être inspectés, les frères André et Patin ont été députés à cet effet et sont venus rendre compte à la Loge de leurs travaux qu'ils ont trouvés très réguliers, ce que le frère André a été chargé de mander aux f.·. Carbonnel et Bruneteau, officiers du Grand Orient, dont voicy les teneurs :

Lettre au f.·. Carbonnel :

« De l'Orient d'Hesdin, ce jourd'huy 20e jour du 4e mois de la dernière semaine de l'année maçonnique 5774.

M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.,

Le fr.·. De Bonne, anciennement notre secrétaire, m'a remis la lettre que vous nous avez fait la faveur de nous écrire; en conséquence le Vénérable a fait assembler la Loge où il a été arrêté que si celle de l'Orient de Lille ne vous donnoit pas les éclaircissements que vous désirez avoir sur les mœurs et la régularité des travaux des frères qui la composent, la négligence du frère Delabady nous ayant mis dans le cas d'avoir peu de communication avec elle, l'on écriroit au Vénérable de Lille pour le prier d'envoyer quelques-uns de ses membres pour nous inspecter et vous rendre compte de notre conduite.

J'ay été député, avec le frère Patin, pour faire part au frère Moreton de Chabrillan de la commission que nous donne le Grand Orient de pren-

dre des informations des frères qui composent leur Loge et de lui dire que vous nous mandiez qu'ils nous chargent de députer deux de nos membres pour aller inspecter leurs travaux et que vous me chargiez de vous en faire le rapport; il m'a été prié d'attendre à vous répondre jusqu'à ce qu'il ait reçu des nouvelles de M. le duc de Chartres et de M. le baron de Toussaint à qui il alloit écrire, parce qu'étant Inspecteur du Grand Orient, il n'imaginoit pas devoir être soumis à notre inspection, m'assurant qu'il stateroit ses travaux jusqu'à ce qu'il ait reçu des nouvelles.

Depuis ce tems, le f.·. Bruneteau, notre député au G.·. O.·. m'a fait la faveur de me mander que le f.·. Moreton de Chabrillan est bien connu au Grand Orient pour maçon,mais irrégulier, et qu'il s'en faut de beaucoup qu'on reconnoisse sa commission d'Inspecteur et encore moins son droit de constituer, ce que j'ay communiqué au fr.·. de Chabrillan dans la chambre du f.·. Partyer, présents tous ses membres et ils ont arrêté que le frère de Chabrillan ne travailleroit plus avec eux jusqu'à ce qu'il se soit régularisé, ou que, du moins, il ait reçu une lettre du Grand Orient qui le reconnoisse pour régulier et lui permette de maçonner avec eux ; en conséquence, ils se sont assemblés et nous ont fait prier de nous y trouver. Le frère de Virieux a été nommé Vénérable par intérim et le frère Pajot orateur en sa place; leurs travaux sont on ne peut pas plus réguliers; c'est ce que je suis chargé de vous mander et de vous prier de leur faire passer leurs Constitutions qu'ils attendent avec la dernière impatience.

J'espère, M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·. qu'ils ne tarderont pas à les recevoir; quant aux nôtres, le f.·. Bruneteau m'ayant fait la faveur de me mander qu'elles ont dû être signées et scellées lundy à la Chambre d'Administration, je compte que toutes les difficultés sont levées et qu'il voudra bien me les faire passer par l'occasion que je lui indique.

J'ay le plaisir d'être, par les nombres à nous connus,

M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.,

Votre très affectionné frère, »

Ch. André.

« De l'O.·. d'Hesdin, ce jourd'huy 20e jour de la 3e semaine du 4e mois de l'année maçonnique 5774.

M.·. et T.·.Ch.·. Fr.·.,

Le frère Carbonnel, officier honoraire du Grand Orient, à qui je vous prie de remettre l'incluse, a mandé à notre Loge, sous enveloppe du frère De Bonne, qu'il a été nommé commissaire pour faire le rapport de notre requette pour le renouvellement de nos Constitutions et que, suivant les

réglemens, le G.·. O.·. ne se détermine à accorder soit des Constitutions ou des Reconstitutions qu'après avoir pris des informations exactes d'une Loge voisine des mœurs et de la régularité des travaux des frères composant la Loge requérante et qu'il a écrit à cet effet à la R.·. Loge de Lille, en Flandre, qu'il en attend la réponse et qu'il ne doute point qu'elle ne soit satisfaisante, et que notre demande ne nous soit accordée, ce dont vous venez de nous faire part; comme sa lettre est antérieure à la votre et que vous me faites la faveur de me mander qu'il est apparent que nous aurons nos lettres sous huitaine parce qu'elles sont expédiées, qu'elles ont été à la signature passées jeudy à la Chambre de Paris, samedy à la Chambre des Provinces et lundy à celle d'Administration, où elles ont dues être signées et scellées devant vous, ensuite enregistrées, il est probable que le frère Carbonnel a reçu de la Loge de Lille, en Flandre, une réponse favorable, quoique nous n'ayons guère de communication avec cette Loge par la négligence du fr.·. Delabady de qui il n'a jamais été possible de recevoir aucun envoy et réponse à toutes les lettres que j'ay eu la faveur de lui écrire. Si, contre toute attente, la Loge de Lille ne pouvoit répondre de nos travaux, nous sommes soumis à demander des députés de cette Loge pour inspecter nos travaux. C'est ce que je mande au f.·. Carbonnel. Nous ne connaissons icy, pour membres de cette Loge, que le frère Beaussier qui a travaillé avec nous et qui prie le f.·. Pankouque, 1^er^ Surveillant, actuellement à Paris, de vouloir bien se rendre chez vous et de vous dire qu'il répond de nos travaux auxquels il a assisté plusieurs fois. Vous aurez pour agréable M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·., de bien vouloir lui remettre nos Constitutions qu'il se chargera de nous faire passer à l'adresse du fr.·. Beaussier, ainsy que les divers imprimés, l'état de recette et de dépense régulières, comme vous me l'annoncez par votre dernière. Ainsy, nous comptons les recevoir dans peu et vous en témoigner notre vive reconnoissance.

Le f.·. Moreton de Chabrillan que vous me dites être connu pour maçon au Grand Orient mais irrégulier et qu'il s'en faut de beaucoup qu'on reconnoisse sa commission d'Inspecteur et encore moins son droit de constituer, a été fort surpris quand je lui ay annoncé qu'il étoit irrégulier et que nous ne pouvions plus travailler avec lui jusqu'à ce qu'il se soit mis en règle; il nous a assuré qu'il avoit été plusieurs fois en Loge au Grand Orient, qu'il en avoit même eu la faveur de tenir le maillet à la Loge de Mgr le duc de Chartres, et à celle de Mgr de Luxembourg, en qualité de 1^er^ Surveillant et qu'il ne concevoit pas comment on pouvoit le regarder comme irrégulier aujourd'huy. En conséquence, il m'a dit qu'il alloit en écrire à Mgr le duc de Chartres, à Mgr de Luxembourg et à M. le B^on^ de Toussaint. Je croy qu'il est encore à en recevoir réponse. Ce qu'il y a de bien certain c'est qu'il ne viendra point en Loge avec nous, à moins qu'il ne nous donne des preuves de sa régularité ou qu'il ne vienne

faire sa soumission en Loge, en prêtant de nouvelles obligations; tous les frères qui composent aujourd'huy sa Loge sont au repentir de l'avoir cru si légèrement ; ils se sont soumis à ce qu'exige d'eux le G.·.O.·. et sont aussy bien déterminés à ne point le recevoir avec eux qu'il ne se soit mis en règle; le f.·. de Virieux a été nommé par intérim Vénérable en sa place, et le frère Pajot de la Salle, orateur, dans une Loge qu'ils ont tenue à se sujet; leurs travaux sont on ne peut pas plus réguliers. Le f.·. Partyer, 1er Surveillant de cette Loge, me charge de vous saluer de sa part et de vous prier d'engager le Baron de Toussaint de faire le plus de diligence qu'il lui sera possible pour faire expédier leurs Contsitutions, parce qu'il croit que le Régt partira bientôt d'icy.

Je vous salue par les N.·. M.·. et suis

M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.,

Votre affectionné serviteur et frère,
Ch. André.

« Adresse du frère Pankouque, maçon de la Loge sous le titre de « la Vertu triomphante » de Lille, à l'Hôtel du Château Vieux, rue Saint-André-des-Arts, faubg Saint-Germain, à Paris. »

Lecture faite des deux lettres, la Loge a été remise au 23 dud· mois.

23 juin 1774.

On a procédé en loge régulièrement assemblée à l'élection des officiers dignitaires; tous ont été continués jusqu'à ce qu'on ait reçu les Constitutions.

24 juin 1774.

On a fait chanter en l'église des Récollets de cette ville une messe en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, notre patron, et, le soir, il y eut banquet où se sont trouvés tous les membres des deux Loges.

10 juillet 1774.

La Loge régulièrement assemblée, le frère André ayant demandé la parole qui lui ayant été accordée, il a dit qu'il avoit reçu une lettre du f.·. Carbonnel, officier du Grand Orient de France, au nom de la Loge, et a demandé à en faire la lecture, ce qui lui ayant été accordé; le Vénérable l'a chargé d'y répondre. Comme le Grand Orient nous demande un nouveau tableau des frères qui, à ce jour, restent à la Loge, on a procédé à une nouvelle élection d'un Vénérable et autres officiers dignitaires en la manière accoutumée par la voye du scrutin.

Le tableau demandé comportant 27 membres a été envoyé au Grand Orient à l'adresse du f.·. Carbonnel.

Copie de sa lettre.

« A la T.·. R.·. Loge de Saint-Jean sous le titre de la Fidélité à l'Orient de la Vallée d'Hesdin.

Salut, Force, Union.

T.·. R.·. Fr.·.,

J'ay été chargé de rapporter au Grand Orient la requette de plusieurs frères officiers du Régiment Royal-Roussillon, actuellement en garnison à Hesdin, où ils ont formé une Loge particulière sous le titre de « la Parfaite Union », lesquels demandent des Constitutions. Comme tous ces frères sont compris dans le tableau que vous avez envoyé au Grand Orient, joint à la requette que vous avez présenté pour faire renouveler vos anciennes Constitutions et que quelques-uns d'eux y sont dénommés comme occupant des offices dans votre respectable Loge, vous aurez pour agréable, T.·. R.·. Fr.·., de m'envoyer un nouveau tableau des f.·. qui vous restent avec leurs qualités civiles, maçonniques et signatures et sur votre réponse, le R.·. Fr.·., Secrétaire général fera expédier vos Constitutions après qu'elles auront passé à l'enregistrement des trois chambres d'administration suivant l'usage, ce qui exige douze à quinze jours.

Les Constitutions pour la R.·. L.·. de « la Parfaite Union » vous seront adressées pour en faire l'installation.

Si vous avez un député au Grand Orient, je vous prie de me favoriser de votre réponse sous son couvert, ou à défaut de l'affranchir.

J'ay la faveur d'être par tous les N.·. M.·. à nous connus,

T.·. R.·. Fr.·.,

Votre très humble serviteur et affectionné frère,

Carbonnel.

Officier honoraire du Grand Orient,

Ancien avocat en Parlement, rue du Vert Bois. »

Le 3e jour de la 2e semaine du 5e mois de l'an de la Lumière 5774 et de l'ère vulgaire le 6 juillet 1774.

Lettre écrite au frère Carbonnel.

« T.·. V.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.,

Vous trouverez cy inclus le nouveau tableau des frères qui composent aujourd'huy notre Loge, dans la forme que vous demandez, qui a été dressé le jour de la Saint-Jean-Baptiste, jour auquel on a procédé à

(l'élection) de nouveaux officiers ; le frère Bruneteau, notre député au Grand Orient, m'a fait la faveur de me mander que nos Constitutions avoient passé aux trois Chambres d'administration, le mois dernier. J'espère qu'il voudra bien me les faire passer par la voye que je lui indique ; quant à celles des fr.·. du régiment de Royal-Roussillon que vous nous faites la faveur de nous mander que vous nous adresserez pour faire l'installation, je seray obligé de vouloir bien les remettre aud. cher fr.·. Bruneteau qui nous fera passer le tout ensemble, j'ay la faveur d'être par tous les N.·. M.·. à nous connus,

T.·. V.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.,

Votre très humble serviteur et très affectionné frère,
Ch. André. »

A l'O.·. de la Vallée d'Hesdin, ce jourd'huy 1er jour de la 3e semaine du 5e mois de l'année maçonnique l'an de la Lumière 5774 et de l'ére vulgaire, de 11 juillet 1774.

Lettre écrite au frère Bruneteau

« A l'O.·. de la vallée d'Hesdin ce jourd'huy 1er jour de la 3e semaine du 5e mois de l'année maçonnique l'an de la Lumière 5774.

M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.

Le fr.·. Carbonnel, officier du Grand Orient, nous a fait la faveur de nous mander la semaine dernière qu'il a été chargé de rapporter au Grand Orient la requette de plusieurs frères officiers du Régiment de Royal Roussillon actuellement en garnison icy, où ils ont formé une Loge particulière sous le titre de la « Parfaite Union », lesquels demandent des Constitutions, et que tous les frères étant compris dans le tableau que nous avons envoyé au Grand Orient joint à la requette que nous avons présentée pour faire renouveler nos anciennes Constitutions et que quelques-uns d'entre eux y étant dénommés comme occupant des offices dans notre Loge, nous ayons à lui envoyer un nouveau tableau des frères qui nous restent avec leurs qualités civiles, maçonniques et signatures et que, sur notre réponse, le V.·. F.·. Secrétaire fera expédier nos Constitutions après qu'elles auront passé à l'enregistrement des trois Chambres d'administration, suivant l'usage, ce qui exigera encore douze à quinze jours. Vous devez vous rappeler, M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·., que vous m'avez fait la faveur de me mander dans le courant du mois dernier, que nos Constitutions avoient déjà passé aux trois Chambres et que vous n'attendiez, pour me les faire passer, qu'une occasion que j'eusse à vous indiquer dans ma réponse. Je vous priois de bien vouloir les remettre au frère

Pankouque, Premier Surveillant de la Loge de Lille, qui devoit se rendre chez vous à cet effet, et qui se chargeoit de nous les faire passer par la voye du fr.·. Beaussier, actuellement à Hesdin pour quelques tems. Ce fr.·. a été malade, à ce qu'il mande au fr.·. Beaussier ,et n'aura sans doute pas encore pu se rendre chez vous, ou le Grand Orient aura voulu, avant dq vous les délivrer, être muni du nouveau tableau que le fr.·. Carbonnel nous demande et que je lui adresse aujourd'huy directement selon ses désirs. Je vous prie, M.·. T.·. Ch.·. Fr.·., de les vouloir bien remettre au fr.·. Pankouque à qui j'écrivis par le même ordinaire de se rendre chez vous, ainsi que les divers imprimés que vous m'annoncez dans votre dernière, et au cas qu'il ne soit plus à Paris, ce que je n'imagine pas, vous aurez pour agréable de me les adresser par la poste.

Comme le fr.·. Carbonnel nous mande qu'il doit nous faire passer celles du Régiment de Royal-Roussillon pour en faire l'installation, je le prie de vouloir bien vous les remettre pour que vous ayez la bonté de me les envoyer en même tems que les notres si elles étoient expédiées ; quand à leur installation, je vous seroy obligé de vouloir bien me mettre au fait de cette cérémonie qui, quoique courte, ne laisse pas que de demander une forme qu'aura sans doute prescrite le Grand Orient et dont nous n'avons aucune connoissance icy. J'ay la faveur d'être, par tous les N.·. M.·. à nous connus,

M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.

Votre très humble serviteur et très affectionné frère

Ch. André.

Lettre écrite au fr.·. Pankouque

« M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.

Le fr.·. Beaussier, actuellement à Hesdin pour quelques tems, s'est chargé de vous écrire, le mois dernier, pour vous prier de vouloir bien vous rendre chez le fr.·. Brunceau, notre député au Grand Orient, à effet d'y retirer nos nouvelles Constitutions qui devoient être expédiées dans ce tems-là, selon la lettre d'avis que nous en avons reçue dud. cher fr.·. Bruneteau, notre député.

La maladie que vous avez faite, à ce que m'a dit le fr.·. Beaussier, vous aura sans doute empêché de nous rendre ce service. Le fr.·. Carbonnel, officier du Grand Orient, nous mande, la semaine dernière, qu'ayant compris dans le tableau que nous avons envoyé au Grand Orient plusieurs officiers du Régiment de Royal-Roussillon comme occupant des offices dans notre Loge et que les officiers de ce régiment venant de former une Loge à Hesdin sous le titre de « la Parfaite Union », il falloit envoyer un nouveau tableau et qu'aussitôt qu'il lui seroit parvenu, il nous feroit passer

nos Constitutions. Ce tableau est envoyé ; j'en donne avis au fr.·. Bruneteau, notre député, et je le préviens que vous devez nous faire le plaisir de passer chez lui pour les retirer ainsy que les divers imprimés qu'il m'annonce et même les Constitutions des frères du Régiment de Royal-Roussillon qui composent aujourd'huy la Loge de « la Parfaite Union », si elles sont expédiées ; comme le f.·. Carbonnel me le mande, vous aurez pour agréable, M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·., de remettre au fr.·. Bruneteau ce que tout cela coutera et d'en faire un petit mémoire que vous enverrez au f.·. Beaussier en même tems que le paquet pour que nous puissions lui remettre, aussitôt que nous l'aurons reçu l'argent que vous aurez eu la bonté d'avancer pour nous. Si vous daignez me faire un mot de réponse, mon adresse est à : Ch. André, vivant de ses biens, rue du Bras d'Or, à Hesdin, en Artois. Le frère Beaussier, à qui je viens de dire que j'allois vous écrire, me charge de vous faire un million de complimens. Je vous salue ainsy que toute la Loge, par tous les Nombres Mystérieux à nous connus et j'ay la faveur d'être, Monsieur et T.·. Ch.·. frère, votre très humble serviteur et affectionné frère. »

Ch. André.

« A l'O. de la vallée d'Hesdin, ce jourd'huy 2e jour de la 3e semaine du 5e mois de l'année maçonnique l'an de la Lumière 5774 et de l'ère vulgaire le 12 juillet 1774.

Lecture faite de la lettre du f.·. Carbonnel et l'enregistrement de la réponse qui lui a été faite ainsy qu'au frère Bruneteau et la lettre écrite au f.·. Pankouque, premier surveillant de la Loge de Lille sous le titre de « la Vertu triomphante », le Vénérable à l'Orient, les Premier et Deuxième surveillants à l'Occident et tous les frères à l'ordre, il a été arrêté que le premier frère qui seroit convaincu d'indiscrétion sur les travaux qui se passent à la Loge payeroit, pour première fois, une somme de vingt quatre sols, pour la seconde, celle de trois livres par forme d'amende et pour la troisième fois qu'il en seroit exclu à perpétuité et qu'on en donneroit sur le champ avis au Grand Orient ; ce à quoy tous les f.·. ont acquiescé en levant la main ; après quoy le Vénérable a fermé la Loge.

Lettre écrite au f.·. Bruneteau.

« A l'Orient de la vallée d'Hesdin, ce jourd'huy 5e jour de la 3e semaine du 5e mois de l'année maçonnique F. de la L.·. 5774.

T.·. V.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.

Le frère Beaussier, membre de la Loge de « la Vertu Triomphante »

de Lille, vient de me faire part d'une lettre qu'il a reçue ce jourdh'uy du f.·. Pankouque par laquelle il lui mande que vous lui avez dit que les raisons du retardement de l'expédition de nos Constitutions ne vient que de ce que le Grand Orient veut s'informer du sujet qui a donné lieu au démembrement des frères du Régiment de Royal-Roussillon de notre Loge, c'est qu'il veut scavoir pourquoy ces f.·. veullent former une Loge à part aujourd'huy. J'ay eu la faveur de vous mander dans le tems, M.·. et Ch.·. fr.·. que le frère Moreton de Chabrillan, actuellement Cap. aud. régiment, s'est fait connoître à tous les frères de ce régiment pour grand Inspecteur du Grand Orient à son arrivée et que, sans nous en prévenir, ils ont formé une Loge à part, dressé, sur le champ, une requette et formé un tableau qu'ils ont adressé au f.·. Baron de Toussaint, aux fins d'obtenir des Constitutions pour leur Loge sous le titre de la « Parfaite Union ». Je n'ay pu m'empêcher de leur dire qu'il y avoit de l'irrégularité dans leur conduite et qu'ils auroient dû, au moins, nous en prévenir ; on a beaucoup battu la campagne et on s'est renfermé à me répondre que le régiment devant partir dans peu d'icy, ils étoient bien aise d'emporter avec eux leurs Constitutions, ce que nous avons pris pour argent comptant ne cherchant d'ailleurs que la paix et l'union ; il paroît même aujourd'huy que c'est leur seul motif puisque, quoique séparés, nous vivons dans la plus grande intelligence. Comme le frère Pankouque mande qu'il ne doit partir de Paris que le 24 de ce mois, j'espère que vous voudrez bien le charger de nos Constitutions, des divers imprimés que vous m'annoncez et même des Constitutions des f.·. du Régiment de Royal-Roussillon, avec une petite note pour leur installation, comme j'ay eu la faveur de vous le demander par ma dernière.

J'attends avec impatience un mot de réponse de votre part et j'ay la faveur d'être, par les N.·. M.·. à nous connus,

T.·.V.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.

Votre très humble serviteur et très affectionné frère,

Ch. André. »

Réponse du f.·. Bruneteau

« A l'O.·. de Paris, le 1er jour de la 4e semaine du 5e mois de l'an de vraye L.·. 5774.

M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.

Le frère Carbonnel m'a communiqué la lettre que vous lui avez adressée, et nous nous sommes rendus à la Chambre des Provinces où il a fait son rapport. Et j'ay requis, en qualité de député de la Loge de la Vallée

d'Hesdin, qu'il fut ordonné que vos lettres seroient expédiées sous ses Constitutions primitives, ce qui a été accepté, non sans quelques difficultés qu'il m'a fallu lever.

Je ne scay pas par quel mal entendu il se trouve que vos lettres que le f.·. Baron de Toussaint m'avoit dit être expédiées et envoyées aux sceaux, ne se sont point trouvées telles. J'étois à la Chambre d'Administration lorsque M. de Toussaint m'avoit dit que vos lettres étoient parmi un nombre de certificats et lettres qu'on venoit d'apporter pour être scellés, et il se trouve à la suite de tout cela que la Chambre des Provinces en avoit arrêté l'expédition pour remplir préalablement des formes qu'elle s'est prescrittes, pour éviter les abus et les surprises ; le baron de Toussaint, sans doute, n'avoit pas été instruit de ce retard de la part de la Chambre des Provinces et avoit imaginé que cette expédition devoit se trouver parmy les autres ; quoiqu'il en soit, samedy dernier, on a donné expédition qui sera apportée aujourd'huy lundy à la Chambre d'Administration où je me trouverai exprès ; il n'y a rien à payer qu'un don gratuit que votre R.·. Loge s'imposera elle-même, tous les ans volontairement et proportionnellement aux facultés respectives des membres qui la composent.

V.·. R.·. L.·., M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·., sera chargée d'installer la L.·. des frères du Régiment de Royal-Roussillon. Vous recevrez les instructions nécessaires et relatives à cet objet. Je vais presser les expéditions de tous ces objets et vous les feray passer par la voye de M. Pankouque, s'il est encore dans ce pays, ou par la poste ; le paquet sera contresigné et ne payera rien ; si vous voyez M.·. et Ch.·. Fr.·. de Partyer, je vous seray obligé de lui faire mémoire de moy.

Je ne négligeray rien pour vos intérêts, M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.. Je vous prie d'assurer V.·. R.·. L.·. de tout mon zèle et des sentimens fraternels avec lesquels je suis par les N.·. M.·. à nous connus,

M.·. et T.·. Ch.·. F.·.

Votre très humble serviteur et aff.·. fr.·.

Bruneteau.

NOTA. — Lorsque vous aurez de l'argent à m'envoyer, vous aurez la complaisance de le faire passer directement au fr.·. Tassin, banquier et trésorier général du Grand Orient, par ma démission.

Sa demeure est rue des Petits Champs, près la place des Victoires. Je me charge de vous en faire passer la reconnoissance. »

CHAPITRE III

INSTALLATION DES LOGES DE « LA FIDÉLITÉ » ET DE « LA PARFAITE UNION »

Instructions générales et particulières du G.·. O.·. — Installation solennelle des deux Loges. — Discours des frères Lœuillet, de Virieux et Patin. — Echo de l'affaire des Parlements.

Les Constitutions de la *Fidélité* et de la *Parfaite Union* furent enfin reçues dans les derniers jours d'août 1774 ; la première fut chargée de la double installation et ses membres s'acquittèrent parfaitement de cette tâche. Des discours, empreints de la plus vive cordialité, furent prononcés à cette occasion et l'on put croire un instant qu'une ère de paix allait s'ensuivre.

Hélas ! Ce n'était là qu'une illusion...

Le calme était aussi inconnu dans les Loges maçonniques que dans le monde Parlementaire et il semble que, dans la lutte de ce dernier contre le pouvoir Royal, les sympathies du G.·.O.·. allaient aux magistrats exilés.

1er Septembre 1774.

Le Ier jour du 7e mois de l'an de la Vraye Lumière 5774.

En Loge régulièrement assemblée a été enregistré ce qui suit, conformément aux ordres du Grand Orient de France, après que lecture en a été faite.

Instructions particulières

La Loge régulièrement assemblée et ouverte,

1° Le Vénérable annoncera et communiquera à la Loge sa commission à effet d'installer sa Loge ;

2° Cette communication sera applaudie en la manière accoutumée ;

3° Le Vénérable fera donner lecture des statuts du Grand Orient, après laquelle il se fera remplacer par son premier Surveillant ; et, à genoux, il prêtera à haute et intelligible voix, son obligation, qu'il signera à l'original et à la copie et apposera sa signature vis-à-vis son nom sur les cinq expéditions du tableau de la Loge ;

4° Il reprendra sa place et fera l'appel de tous les membres de sa Loge, lesquels prêteront séparément et successivement la même obligation, la signeront ainsy que les tableaux ;

5° L'obligation signée de tous les membres de la Loge, le Vénérable fera faire un double tableau des frères absens qu'il certifiera véritable ;

6° Cela fait, tous les frères étant debout, l'épée de la main gauche et la droite au signe de la Loge ouverte, le Vénérable dira :

« Au nom du Grand Orient de France,
J'installe, à l'Orient d'Hesdin,

La Loge de Saint Jean sous le titre distinctif de « la Fidélité ».

La Loge de « la Fidélité » à l'Orient d'Hesdin est installée. »

Cette dernière phrase sera répétée par les deux Surveillants et suivie de l'applaudissement d'usage;

7° Le procès-verbal de cette séance sera dressé sur papier timbré de la Loge, scellé de ses sceaux et signé de tous les frères présents ;

8° On y joindra l'obligation originale sur le papier timbré du Grand Orient, copie de tous les discours prononcés en cette assemblée, quatre expéditions du tableau de la Loge selon le modèle, le tableau des frères absens ; toutes ces pièces enliassées sous le sceau de la Loge seront envoyées ou remise au Secrétaire général du Grand Orient de France.

Par mandement du Grand Orient de France,
Etoit signé : Savalette, avec paraphe,
Secrétaire général par intérim (1).

Autre Copie

Obligation

Je promets d'honneur en vray maçon, d'être constamment et fidèlement attaché au Grand Orient de France, et de me conformer aux statuts et réglemens faits et à faire par luy ; en foy de quoy ,j'ai signé, à l'Orient d'Hesdin, le 1er jour du 7e mois de l'an de la vraye Lumière 5774.

Cette obligation a été renvoyée, signée de tous les membres de la Loge.

---

(1) Savalette de Lange (1746-1797), maçon fameux et l'un des fondateurs du rite des Philalèthes, ou Amis de la Virité, dont la doctrine avait pour but le perfectionnement de l'homme en le rapprochant de la source divine; chacun suivait la branche scientifique qui lui convenait le mieux ; ainsi Savalette étudiait la médecine occulte, l'alchimie avec son ami Onésime de Loos et il faisait des initiations « par communication »; c'est le précurseur des spirites contemporains.

Il prit une part importante à la fondation du G.·. O.·..

Autre Copie

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, sous les auspices et au nom du Sérénissime Grand Maître,

Le Grand Orient de France à N.·. Ch.·. Fr.·. André, Vénérable en exercice de la R.·. Loge de « la Fidélité », à l'Orient d'Hesdin,

Joye. Prospérité. Salut.

Sur la demande présentée par les frères membres de votre Loge, à l'effet d'obtenir le renouvellement de ses Constitutions, le Grand Orient de France l'a accordée; en conséquence, il vous adresse les lettres afin que vous procédiez à son installation, que vous prêtiez votre obligation au Grand Orient entre les mains de votre premier Surveillant et que vous receviez ensuite, au nom dud. Grand Orient, l'obligation des chers frères qui composent votre ditte Loge; c'est pourquoy le Grand Orient vous donne tous pouvoirs nécessaires; vous dessinerez la planche à tracer (1) de vos opérations, conformément aux instructions particulières qui vous seront remises sous le contrescel de la présente commission, le petit sceau du Grand Orient et le contreseing de notre Secrétaire général.

Que le Grand Architecte de l'Univers maintienne dans votre temple l'union, l'harmonie et la paix et qu'il vous comble de ses plus précieuses faveurs.

Donné au Grand Orient de France, à Paris, le trentième jour du sixième mois de l'an de la vraye Lumière 5774.

Par mandement du Grand Orient de France,
Etoit signé : Savalette, avec paraphe
Secrétaire général par intérim.

Autre Copie

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, sous les auspices et au nom du Sérénissime Grand Maître, le Grand Orient de France à la Respectable Loge de Saint Jean régulièrement constituée à l'Orient d'Hesdin, sous le titre distinctif de « la Fidélité ».

Union. Force. Salut.

Sur la demande présentée par les frères membres de la Loge de Saint Jean sous le titre distinctif de « la Parfaite Union » à l'Orient du régi-

(1) Tout, dans la Loge maçonnique, se rapporte aux travaux d'architecture, puisque l'allégorie consiste dans la reconstruction du Temple de Salomon. La planche à tracer est le procès-verbal d'une assemblée ou une lettre quelconque.

ment de Royal-Roussillon, à l'effet d'obtenir des Constitutions pour leur ditte Loge sous led. titre, le Grand Orient de France les a accordées; en conséquence, il vous en adresse les lettres afin que vous nommiez trois députés pour procéder à l'installation de la Loge, recevoir, au nom du Grand Orient, l'obligation des membres qui la composent.

A ces causes le Grand Orient vous donne tous pouvoirs nécessaires à charge par vous de dresser la planche à tracer de toutes les opérations qui se feront relativement à laditte installation, conformément aux instructions particulières qui vous seront remises sous le contrescel de la présente commission expédiée du Grand Orient, le quatrième jour de la seconde semaine du sixième mois de l'an de la vraye Lumière 5774. Sous le petit sceau du Grand Orient et le contreseing de son Secrétaire général.

Par mandement du Grand Orient de France,
Etoit signé : le baron de Toussaint, avec paraphe,
Secrétaire général
Et scellé du petit sceau du Grand Orient de France.

Autre Copie

Obligation

Je promets d'honneur, en vray maçon, d'être contamment et fidèlement attaché au Grand Orient de France, et de me conformer aux statuts et règlemens faits et à faire par luy, en foy de quoy j'ay signé à l'Orient du Régiment de Royal-Roussillon cavalerie, le deuxième jour de la 2e semaine du 7e mois de l'an de la vraye Lumière 5774.

Etoit signé de tous les membres de la Loge du Régt Royal-Roussillon.

Instructions particulières pour les V.·. f.·. députés du Grand Orient de France, chargés par lui de l'installation de la Loge de St Jean, à l'Orient du Régiment de Royal-Roussillon cavalerie, sous le titre distinctif de « la Parfaite Union », adressées aux députés qui seront nommés par la R.·. Loge de Saint Jean de « la Fidélité » :

1° La R.·. L.·. Saint Jean de « la Fidélité » s'assemblera, enregistrera toutes les pièces cy jointes, ensemble la présente instruction, nommera trois députés pour la représenter dans l'exécution de la commission du Grand Orient;

2° Le jour fixé de concert entre les députés de la Loge de « la Fidélité » et la Loge de « la Parfaite Union » pour l'installation, les députés de « la Fidélité » munis d'une expédition, en forme, de la planche à tracer, de leur nomination à la suite de la commission du Grand Orient et chargés des lettres de Constitutions de la Loge de « la Parfaite Union » se rendront au lieu, et à l'heure indiqué ;

3° La Loge de « la Parfaite Union » sera ouverte par ses propres officiers ; les députés s'y feront annoncer en qualité de députés du Grand Orient de France chargés de ses pouvoirs qu'ils communiqueront en Loge;

4° La Loge de « l'Union » les enverra reconnoître par trois officiers ; les députés du Grand Orient exhiberont la commission donnée à leur Loge et leurs pouvoirs de la ditte Loge. Mais ils ne remettront aucune pièce ; sur rapport des experts, la Loge leur enverra les maillets qu'ils accepteront à l'entrée du temple dans lequel ils seront introduits sous la voûte d'acier(1); ils occuperont les places de Vénérable et de Surveillants ;

5° Le premier député de la Loge de « la Fidélité », arrivé à l'Orient, fera faire lecture de toutes les pièces dont il est porteur, en commençant par la commission du Grand Orient, l'acte de leur nomination et les lettres patentes de Constitutions de la Loge de « l'Union » ; cette lecture sera suivie d'applaudisemens ;

6° Il fera l'appel du tableau des frères qui composent la Loge et en fera vérification ; il en requérera quatre expéditions lesquelles il joindra à ses pièces pour être envoyées au Grand Orient ; il en fera de même du tableau des Loges de correspondance ;

7° Il recevra ensuite solennellement l'obligation de chacun des membres de la ditte Loge au nom du Grand Orient, conformément à la minute cy jointe, laquelle il fera signer en sa présence par chacun d'eux ;

8° Cette obligation sera timbrée et scellée des timbres et sceaux de la Loge de « la Fidélité » et de ceux de « la Parfaite Union » et sera envoyée en original au Secrétaire général par la Loge de « la Fidélité ».

9° Cela fait, le Vénérable, tous les frères étant debout, l'épée à la main et à l'ordre, dira :

« Au nom du Grand Orient de France, nous, ses députés chargés de ses pouvoirs, installons à perpétuité à l'Orient du Régiment de Royal-Roussillon Cavalerie, la Loge de saint Jean sous le titre distinctif de « la Parfaite Union ».

« La Loge du Régiment de Royal-Roussillon Cavalerie sous le titre distinctif de « la Parfaite Union », est installée. »

Cette dernière phrase sera successivement répétée par les deux Surveillants ;

10° Les députés du Grand Orient dresseront la planche à tracer de leurs opérations qu'ils joindront à toutes les pièces cy dessus, ainsy que les copies signées de tous les discours qui auront été prononcés pendant l'installation ; ils feront signer la ditte planche à tracer par tous les membres de la Loge de « la Parfaite Union » et du tout ils feront un paquet qu'ils remettront à leur retour à la Loge de « la Fidélité », laquelle

---

(1) La Voûte d'acier est un honneur maçonnique que l'on ne rend qu'aux personnages importants ; le roi Louis XVI fut reçu sous la voûte d'acier, lors de sa visite à l'hôtel de ville et un peintre immortalisa cette scène. Les frères, placés face à face, sur deux rangs, élèvent l'épée à la hauteur de l'œil, les pointes croisées.

en fera faire la lecture et l'enregistrement, en dressera sa planche à tracer particulière et renverra le tout au Secrétaire général du Grand Orient ;

11° La planche à tracer de la Loge de « la Parfaite Union » étant dessinée et signée, les députés remettront les maillets aux officiers de la Loge;

S'il y a banquet, les officiers de la Loge y présideront ; l'ordre des santés sera le suivant :

La première sera celle du Roy et de la famille Royale, à laquelle on joindra la prospérité de l'Etat ;

La deuxième sera celle du Grand Maître, de l'Administrateur général et du grand Conservateur, à laquelle on joindra celle de tous les officiers d'honneur en exercice et honoraires du Grand Orient de France, et la prospérité de l'ordre ;

La troisième, celle des députés installateurs, à laquelle on joindra celle de la Loge de « la Fidélité » ;

La quatrième, les députés demanderont à remercier et proposeront la santé du Vénérable de la Loge de « la Parfaite Union » ;

La cinquième, le Vénérable demandera à remercier et proposera la santé de ses Surveillants, à laquelle on joindra celle des officiers dignitaires de la Loge ;

La sixième, ceux-cy demanderont à remercier et proposeront la santé des Visiteurs ;

La septième, celle de tous les maçons répandus dans le monde et elle sera la dernière du banquet.

Vu et approuvé provisoirement, en la dixième assemblée de la Chambre d'administration du second jour de la seconde semaine du septième mois de l'année de la vraye Lumière 5774,

Par mandement du Grand Orient de France,

Etoit signé, le Baron de Toussaint, avec paraphe, secrétaire général et scellé du petit cachet du Grand Orient de France.

L'enregistrement fait de tout ce que dessus, le Vénérable frère André a procédé à l'installation de la Loge comme s'ensuit :

Planche à tracer de l'installation de la T.·. R.·. Loge de saint Jean sous le titre distinctif de « la Fidélité » à l'Orient d'Hesdin, par le T.·. R.·. frère André, Vénérable de cette Loge, à ce commis par le Grand Orient de France :

Le premier jour de la 2e semaine du septième mois de l'an de la V.·.L.·. 5774, la Loge de la *Fidélité*, régulièrement convoquée et ouverte en la manière accoutumée, le T.·.R.·. et vénérable frère André à l'Orient, les vénérables frères Patin et Lœuillet, en absence du frère Videlenne, à l'Occident et les vénérables frères membres de lad. Loge aux deux colonnes de la Loge, le vénérable frère André a annoncé et communiqué à la Loge

sa commission de la part du Grand Orient de France, à effet d'installer sa Loge ;

Cette communication a été applaudie en la manière accoutumée.

Le Vénérable a fait donner ensuite lecture des statuts du Grand Orient et s'est fait remplacer par son premier Surveillant entre les mains de qui, le genou droit en terre et la main droite sur l'évangile, il a prêté, au pied du trône, à haute et intelligible voix, son obligation conforme à la minute envoyée par le Grand Orient de France, entre les mains dud. premier Surveillant qui l'a reçue, et l'a ensuite signée de sa propre main ; et il a apposé aussy sa signature sur les expéditions du tableau de sa Loge.

Cette opération finie, le Vénérable a repris sa place après avoir donné le baiser de paix (1) à son premier surveillant ; il a fait faire l'appel de tous les membres de sa Loge, lesquels ont aussy prêté séparément et successivement la même obligation entre ses mains, qu'ils ont signée ainsy que les tableaux ; et (il) a fait faire ensuite un double tableau des frères absens et quatre tableaux des Loges avec lesquelles la sienne correspond, qu'il a certifiés véritables.

Après quoy, tous les frères étant debout, l'épée de la main gauche et la main droite au signe de la Loge ouverte, le Vénérable a dit :

« Au nom du Grand Orient de France, j'installe, à l'Orient d'Hesdin, la Loge de saint Jean, sous le titre distinctif de « la Fidélité » ;

La Loge de « la Fidélité » à l'Orient d'Hesdin est installée. »

Ce qui a été répété par les deux surveillants et suivi de l'applaudissement de toute la Loge.

Le frère Lœuillet, orateur, ayant demandé et obtenu la parole, a dit : « L'obligation que nous venons de contracter, mes frères, ne nous lie pas seulement au Grand Orient de France par une suite de celle sur laquelle elle est fondée ; nous devons de plus lui être fidèlement attachés par la reconnoissance de la faveur que nous en recevons aujourd'huy dans le renouvellement de nos Constitutions.

« Nous n'avons plus à craindre que nos travaux soient désormais suspectés d'irrégularité ; livrons-nous donc, mes frères, entièrement au plaisir et à la joye dans ce jour aussy fortuné pour nous, et faisons éclater notre reconnoissance envers le très vénérable et très respectable Maître de cette Loge ; il la mérite à tous égards non seulement comme député du Grand Orient, mais plus encore pour avoir mis la plus forte main à l'œuvre pour nous faire obtenir ces nouvelles Constitutions. Joignez-vous donc à moy, mes frères, et que vos voix se réunissent à la mienne pour faire retentir cet auguste temple d'un triple vivat. »

Ce qui a été exécuté d'un commun accord. Ce discours achevé, et les remercimens du vénérable faits à toute sa Loge, celui-ci a prié tous ses

(1) Le baiser de paix est l'une des cérémonies imitées du culte catholiques.

membres de vouloir bien nommer trois députés suivant l'ordre qu'il avoit reçu de la part du Grand Orient de France, pour l'installation de la Loge du Régiment de Royal-Roussillon cavalerie sous le titre distinctif de « la Parfaite Union », qui devra se faire le 2e jour du 7e mois de l'an de la vraye Lumière 5774, jour pris avec le vénérable de cette Loge ; le choix a tombé sur les frères André, vénérable, Patin, Premier Surveillant et Lœuillet, orateur, suivant la commission à eux expédiée, le lendemain, par la Loge, dont voicy la teneur :

Ce jourd'huy 2e de la 2e semaine du 7e mois de l'année maçonnique 5774, la Loge sous le titre distinctif de « la Fidélité », à l'Orient d'Hesdin, régulièrement assemblée, en exécution de la commission et des pouvoirs à nous adressés par le Grand Orient de France, expédiés le 4e jour de la 2e semaine du 6e mois, l'an de la vraye Lumière 5774, sous le petit sceau du Grand Orient et le contre seing de son secrétaire général, signé le Baron de Toussaint, à l'effet de procéder à l'installation de la Loge du Régiment de Royal-Roussillon Cavalerie, sous le titre distinctif de « la Parfaite Union », Nous, vénérable, premier et second surveillants, officiers dignitaires et membres de cette ditte Loge, avons nommé et commis, nommons et commettons pour députés à l'effet que dessus, les vénérable et très chers frères premier surveillant et orateur de cette ditte Loge, frères André, Patin et Lœuillet, auxquels nous donnons pouvoir de nous représenter et de mettre lesd. commissions et pouvoirs à due et entière exécution, en foy de quoy nous avons signé ces présentes et fait sceller et contresigner par notre secrétaire, fait et arrêté en Loge, les jour et an que dessus,

Etoit signé de tous les membres de la Loge.

Et, après que la planche à tracer a été revêtue de la signature de tous les frères et scellée du cachet de la Loge, tous les travaux de ce jour fortuné ont été heureusement terminés, au sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le 1er jour de la 2e semaine du 7e mois de l'an de la vraye Lumière 5774.

Le 2 Septembre avant midy.

La Loge régulièrement assemblée, le vénérable a fait faire l'instruction ; après quoy, le frère Ledoux, secrétaire, lui a remis la commission signée de toute la Loge à effet d'installer celle du Régiment de Royal-Roussillon, le même jour après midy qu'il a accepté ainsi que les ff.·. Patin et Lœuillet, après quoy il a fermé la Loge en la manière accoutumée.

Copie de la planche à tracer des travaux faits pour l'installation de la Loge des frères du Régiment de Royal-Roussillon Cavalerie ;

Planche à tracer de l'installation de la T.·. R.·. Loge de saint Jean sous le titre distinctif de « la Parfaite Union » du Régiment de Royal-Roussillon Cavalerie, par les v.·. f.·. députés du Grand Orient de France, membres de la T.·. R.·. Loge de saint Jean sous le titre distinctif de « la Fidélité » à l'Orient d'Hesdin ;

Le 2e jour de la 2e semaine du 7e mois de l'an de la Vraye Lumière 5774, la Loge de la Parfaite Union régulièrement convoquée et ouverte en la manière accoutumée, le T.·. R.·. et T.·. V.·. frère de Moreton de Chabrillan tenant l'Orient et les V.·. ff.·. Parthyer et Mérigon l'Occident, les vénérables députés du Grand Orient de France s'étant fait annoncer, le V.·. M.·. a envoyé pour les reconnaître le f.·. Pajot, maître des cérémonies, de Vichy, f.·. introducteur, le f.·. M. de Virieux, orateur ; lesd. frères ayant rendu compte à la Loge des pouvoirs des députés qui leur avoient été communiqués, le V.·. F.·. André s'étant ensuite placé à l'Orient et les f.·. Patin et Lœuillet à l'Occident et les V.·. F.·. de Chabrillan, Parthyer et Mérigon dans le sanctuaire à droite et à gauche du trône, le frère André a fait lecture des pièces dont il étoit porteur, en commençant par la Commission du Grand Orient l'ordre de leur nomination et les lettres patentes de Constitutions de la Loge de « la Parfaite Union ».

Cette lecture a été suivie d'applaudissemens ; il a fait l'appel du tableau des frères de la Loge et a proposé ensuite aux membres qui la composent de prêter solennellement l'obligation qui les lie inviolablement au Grand Orient de France. Le F.·. M.·. de Virieux, orateur de la Loge, ayant obtenu la parole a dit :

« Le serment que nous allons prêter, mes frères, est une suite du premier qui nous lie inviolablement à la maçonnerie et à ses statuts que le Grand Orient est obligé de soutenir. Nous devons le regarder, mes frères, comme leur confirmation la plus authentique. »

Ce discours a été suivi d'un applaudissement général. Le vénérable frère Comte de Chabrillan s'étant ensuite levé, a prêté, aux pieds du trône, le genou droit à terre et la main droite sur l'évangile, au nom de toute la Loge, l'obligation conforme à la minute envoyée par le Grand Orient, entre les mains du frère André qui l'a reçue, et l'a signée ensuite de sa propre main, ce que tous les frères ont fait aussy; ayant ensuite repris sa place, tous les frères debout et à l'ordre, le frère André a proclamé solennellement l'installation de la R.·. Loge de « la Parfaite Union » ce qui a été successivement répété par ses deux Surveillants et suivi d'un applaudissement général. Le f.·. M.·. de Virieux ayant obtenu la parole, a dit alors :

« La joye et la reconnoissance, mes frères, sont deux sentiments qui doivent nous animer en ce jour; nous allons désormais goûter en paix les plaisirs purs et sacrés de l'union la plus intime. L'instant heureux qui devoit ajouter le doux nom de frères (1) à celui de camarades est enfin

---

(1) Ce mot signifie, dans la maçonnerie, qu'enfants d'une mère commune, tous les hommes sont frères; il est le symbole et la conséquence du « juste niveau » établi entre tous; il est, pour chaque membre, le leçon continuelle des obligations qu'il a contractées et veut dire « amitié, égalité, union, zèle, secours. » Définition empruntée aux *Travaux maçonniques* par le f.·. Chemin-Dupontès, Paris 1819, p. 163.

arrivé. Nos travaux vont prendre désormais le sceau de la régularité sous les auspices du Grand Orient de France. Nos vœux sont comblés, mes frères; livrons-nous, sans réserve, aux transports qu'excite en nous ce bonheur précieux : le Grand Architecte de l'Univers nous a créés pour le bonheur ; c'est luy rendre hommage que d'en faire le but de nos travaux.

Faire éclater notre reconnoissance envers les V.·. frères de la Loge de « la Fidélité » pour le zèle avec lequel il ont concouru à la perfection de nos travaux est la première manière de jouir des biens qui nous sont offerts. C'est au nom de tous les frères qui composent cette Loge que j'adresse icy aux V.·. f.·. installateurs les expressions du sentiment qui nous anime ; puissent-ils bien se pénétrer de toute son étendue et les proportionner à la grandeur du service qu'ils nous rendent; le titre de maçon régulier sera pour nous un souvenir éternel des obligations que nous leur avons, et notre gratitude n'aura de bornes que celles de notre vie. »

Ce discours fut suivi d'un applaudissement général.

Le V.·. f.·. Patin ayant ensuite demandé la parole a dit :

« Vénérable frère, premier et second surveillant, dignitaires et membres de cette R.·. Loge, la Loge de cette ville, sous le titre distinctif de « la Fidélité », a eu l'inestimable avantage de donner la lumière au plus grand nombre des ff.·. qui composent votre R.·. Loge ; elle ne cessera de s'en féliciter; quel plus beau présent pouvoit-elle faire à notre ordre sublime; ainsy qu'une mère tendre, elle vous a instruits, vous a fait parvenir à des grades supérieurs et vous a communiqué ses secrets impénétrables ; c'étoit un acte de justice; elle le devoit à vos vertus et à vos travaux distingués. Si, pour avoir travaillé avec tant de succès, à la gloire et à la propagation de l'Art Royal (1), la Loge de « la Fidélité » a bien mérité du Grand Orient de France, elle en reçoit, en ce jour, une récompense inexprimable: quelle faveur plus grande, en effet, pouvoit lui faire le R.·. G.·. O.·. que de la charger de mettre la dernière main à son ouvrage en lui donnant l'agréable commission d'installer de sa part votre R.·. Loge et de lui remettre des Constitutions qui l'unissent à toutes les R.·. Loges régulières, sous le titre distinctif de « la Parfaite Union », titre qui annonce, T.·. RR.·. frères, quelle doit être la solidité, la justice dans les proportions et la beauté des édifices que vous vous proposez de construire.

De l'union résulte la force. Avec l'union, la sagesse domine dans les assemblées et par l'union et l'ensemble un ouvrage porte le caractère de la beauté et de la perfection.

Puissent vos travaux, T.·. RR.·. f.·., éclairés par un vénérable aussi instruit et d'un si rare mérite et par deux lumières, douées, d'une intelligence et d'un zèle sans bornes, jouir de la plus grande prospérité. La

---

(1) Art Royal signifie pour les uns, la restauration des Stuarts, pour les autres, l'art par excellence; cette expression a, ici, ce dernier sens.

Loge de « la Fidélité » a la faveur de vous annoncer, T.·. R.·. ff.·., qu'elle vient de recevoir des Constitutions du R.·. G.·. O.·.. Elle ose espérer, T.·. R.·. ff.·., que vous voudrez bien continuer de lui faire part de vos travaux, comme elle aura la faveur de vous faire part des siens.

Je ne vous parleray point, T.·. R.·. ff.·., de nos regrets sur notre prochaine séparation. Cette idée affligeante troubleroit la sérénité d'un jour qui doit être consacré à l'allégresse et à faire retentir le temple de notre reconnoissance et de nos vœux pour la prospérité de notre Sérénissime Grand Maître, de ses très R.·. Substituts et dignes Officiers et de tous les R.·. ff.·. qui composent le Grand Orient de France. »

Après les applaudissements qui ont suivi ce discours, le vénérable frère André a remis le maillet au T.·. V.·. f.·. Comte de Moreton de Chabrillan. Les ff.·. Patin et Lœuillet en ont fait autant entre les mains des ff.·. Partyer et Mérigon et le vénérable de « la Parfaite Union », après avoir témoigné aux frères installateurs sa reconnoissance et aux frères de sa Loge la joye qu'il avoit de présider à leurs travaux, a fait reconnoitre et introduire comme visiteur le frère Comte de Caraman, Maréchal de Camp et Inspecteur de cavalerie (1); (il) a procédé à la réception de Louis Marquis de Louvois, Mestre de Camp du régiment Royal-Roussillon Cavalerie. (2).

Cette assemblée a été suivie d'un banquet solennel où ont présidé l'allégresse et la décence. Les santés y sont célébrées dans l'ordre prescrit par les statuts généraux du Grand Orient, et après que la présente planche à tracer a été revêtue de la signature de tous les frères, tous les travaux de ce jour glorieux ont été heureusement terminés au sein de la paix ,de l'union et de l'harmonie, le 2e jour de la 2e semaine du 7e mois, l'an de la vraye Lumière 5774. Etoit signé : Le Comte de Moreton Chabrillan, Partyer, Mérigon, Le Baron Damoiseau, le Marquis de Vichy, le Marquis de Virieux, le Baron de Willexon, le Baron de Gessé, et de tous les frères de « la Parfaite Union » repris au tableau suivant.

Autre Copie

« De l'Orient de Paris, le 14e jour de la 2e semaine du 7e mois de l'an de V.·. L.·. 5774.

A mon arrivée de la campagne, où j'étois depuis trois semaines, j'ay trouvé chez moy une note du R.·. f.·. vicomte de Milleville par laquelle

---

(1) Caraman (Marie-Jean-Louis de); Maréchal de camp; Archives administratives du Ministère de la guerre : Chronologie des Maréchaux de France, Lieutenants-Généraux et Maréchaux de camp ; ancienne monarchie (1185-1792) ; p. 293.

(2) Nous le croyons fils de François Louis Le Tellier de Louvois, marquis de Souvré, dont voici les états de services :

Maréchal de camp, le 20 février 1743.

Lieutenant général, le 1er janvier 1748.

Archives administratives du Ministère de la guerre : chronologie, pp. 80 et 247.

il me fait part que le frère secrétaire général lui a remis les expéditions relatives à V.·. R.·. L.·. et à celle du Régiment Royal-Roussillon. Je m'étois rendu au Grand Orient quelques jours avant mon départ pour retirer les mêmes expéditions, mais elles n'étoient point signées de l'adm. général qui, en partant pour la Corse, où il est avec son régiment, avoit laissé la griffe entre les mains du président de la Chambre d'Administration. Je ne jugeai point à propos de vous les envoyer sans être revêtues de cette signature et de quelques autres que je croyais essentielles. Je voudrois, T.·. V.·. M.·. et T.·. C.·. F.·., si vous avez toute la satisfaction que vous désirez, je vous seroy obligé de me faire part de toutes les pièces que vous avez reçues, afin que je puisse vous envoyer celles qui vous manquent qui ont paru et paraîtront par la suitte et qui pourront devenir intéressantes. Je suis bien faché, T.·. V.·. M.·. et T.·. C.·. F.·., que vous ayez éprouvé une lenteur occasionnée par des circonstances inattendues et dont le détail n'a rien d'intéressant; la négligence, ou des vues particulières de l'ancien secrétaire général qui, comme vous pouvez scavoir, a été obligé de donner sa démission, en a été la principale cause; il vous est facile de juger, M.·. T.·. C.·. F.·., que la négligence ne vient point de ma part, et que les nouvelles du G.·. O.·. au Régiment Royal-Roussillon n'étoient pas fondées. J'ay souvent pressé et sollicité les expéditions, mais je n'ay pu les obtenir et j'ay toujours été arrêté par les formes et par les événemens; j'ay été plus de dix fois aux différentes Chambres n'ayant d'autre objet que votre satisfaction; on nous fait espérer que l'on employera doresnavant des moyens sûrs pour accélérer les affaires; lorsqu'il y aura des paquets à vous envoyer, je vous les enverray par la poste sans frais et quand vous en aurez de même, M.·. T.·. C.·. F.·., vous pouvez me les adresser, sous double enveloppe, la première à mon adresse et la seconde à l'adresse de M Peraut, Hôtel de l'Intendance des postes ; il est secrétaire de l'Intendant et mon amy; je vous salue par les N.·. S.·. et M.·. connus des vrays M.·. et suis de toute mon âme,

Votre très affectionné T.·. V.·. M.·. et T.·. Ch.·. Fr.·.,
Etoit signé : Bruneteau. »

2 septembre 1774.

Tableau ordinal des frères qui composent la respectable Loge de « la Parfaite Union » du Régiment de Royal-Roussillon Cavalerie, à l'Orient d'Hesdin, à l'époque du 2e jour de la 2e semaine du 7e mois de l'an de la Vraye Lumière 5774 :

J.-H. de Gingues, Cte de Moreton de Chabrillan, Cap. Vénérable.
P. de Partyer, Cap. 1er Surveillant.
L. Mérigon, Lieutenant, 2e Surveillant.

Fr. de Virieux, Cap. M. des Cérémonies.
L. Pajot, Cap.
Ant. de Vichy, Cap., Introducteur.
J.-B. Morel, Lieutenant, Secrétaire.
L. Tiphenne, Sous-aide-major, Trésorier.
L. Damoiseau, Sous-lieutenant.
H. de Gessé, Sous-Lieutenant.
Aug. Fragnier, Sous-Lieutenant.
J.-M. de Villexon, Sous-Lieutenant.
J.-M. Gallet, Fourrier.
G. du Martrel, Fourrier.
J.-Ch. Mayet, Ex-Fourrier.
N. Mernier, Lieutenant.
H. Hupuis, Sous-Lieutenant.
Ch. Dalbau, Lieutenant.
L. de Louvois, Colonel.
de Saint Pair, Capitaine.
J.-B. Dunaud, Maréchal des logis.
S. Zadigue, Maréchal des logis.
4 frères servants.

19 septembre 1774.

Tableau ordinal des frères qui composent la R.·. Loge de « la Fidélité » à l'Orient de la Vallée d'Hesdin, à l'époque du 19e jour de la 3e semaine du 7e mois de l'an de la Vraye Lumière 5774 :
Ch. André, Vénérable.
Fr. Patin, 1er Surveillant.
Ant. Videlenne, 2e Surveillant.
Proc. Lœuillet, orateur.
G. Houzel, Trésorier.
C. Ledoux, Secrétaire.
Fr.-M. Tripier, Visiteur Scrutateur.
Ch. Debonne, Terrible.
L. Ducauroy, M. des cérémonies.
H. Playoult, Hospitalier.
P. Maisonneuve, Architecte.
Fr. Blin, Thuilleur.
Ant. Carbonnel de Canisy, écuyer, ancien avocat au Parlement doyen des Off. du G.·. O.·., off. honoraire, ancien Président de la L.·. nationale et fondateur de la R.·. L.·. « Saint-Antoine de la Perfection », député.
Les frères : P. Fournier Dulissart. — J. Decarpentrye. — J. de Locher. —

Aug. de Fléchin. — Fr. Duquesnoy. — L. Lefebvre. — Bern. Hallette. — Jos. Pruvost. — Jos. Blin. — G. Chevalier Blin. — L. Lapayre, chirurgien-major au régiment Royal-Roussillon Cavalerie. — C Blin, Ex-Vénérable. Frères servants : L. Fourney. — N. Turelin. — E. Lagache.

La même année (1775), a été ajouté :

Jean Dujac, cap. d'inf. au Régiment du Roy.

Tableau des ff.·. absens ou qui se sont retirés de la L.·. avant son installation :

Aug. de Fléchin, est au Régiment.
J. Lapayre, chirurgien-major, absent.
J.-Ad. Decarpentry, à Brailly.
Fr. Duquesnoy, à Saint-Omer.
B. Hallette, ne vient plus en Loge.
Ch. De Bonne, retiré de la Loge.
Jos. Pruvost, ne vient plus.

4 novembre 1774.

La Loge régulièrement assemblée, le Vénérable a fait l'instruction sur les trois premiers grades; après quoy, ayant demandé si quelqu'un avoit quelque chose à proposer pour le bien de la Loge, tous les frères ayant obtenu la parole, ils se sont plaints sur l'enlèvement de nos tentures par les ff.·. du régiment de Royal-Roussillon et il a été arrêté que le fr.·. André, Vénérable se chargeroit d'en écrire au frère Partyer qui lui avoit promis de lui en envoyer le montant. La Loge et le banquet remis au 13 dud. mois.

13 novembre 1774.

La Loge régulièrement assemblée, on demande au V.·. s'il avoit reçu une réponse du f.·. de Partyer ; à quoy ayant répondu non, il a été arrêté, d'une voix unanime, qu'il lui écriroit encore une fois et que s'il s'opiniatroit à ne lui point faire réponse, l'on en informeroit le Grand Orient. Après quoy, tous les frères se sont mis à table et y ont tiré les santés accoutumées; arrêté ensuite qu'on donneroit aux frères Houzel et de Dordunctun les grades de *grand* et *petit Ecossois* moyennant trois livres chacun.

23novembre 1774.

Sur la requette du frère de Milleville à nous présentée par le frère Videlenne ,notre second surveillant, en datte du 17e jour du 9e mois de l'an de la vraye Lumière 5774, aux fins d'obtenir une place dans notre

dernier tableau envoyé au Grand Orient, n'ayant rien tant à cœur que de donner à notre cher frère Claude Octave Vicomte de Milleville, des marques de notre vraie et inaltérable amitié, et ne l'ayant d'ailleurs point compris dans ce dernier tableau que parce qu'il étoit attaché à la Loge des f.·. de « la Parfaite Union » du Régiment de Royal-Roussillon et repris dans leur tableau comme membre de leur ditte Loge; à ces causes, du consentement unanime de notre ditte Loge régulièrement assemblée, nous lui avons donné, accordé sa juste demande et remis à sa place à la suite du f.·. Videlenne; prions notre T.·. Cher f.·. Bruneteau de le faire inscrire sur celui que nous avons envoyé au Grand Orient et de lui donner, dans son atelier, la place que ses travaux lui ont méritée, de l'aider dans tous ses besoins et principalement de lui faire obtenir du Grand Orient le certificat qu'il demande, protestant qu'il le mérite à tout égard; en foy de quoy, nous avons signé la présente requette et scellé du cachet de notre ditte Loge, ce jourd'huy, 1er jour du 10e mois de l'an de la Vraye Lumière 5774.

« De l'Orient de Paris, le 5e jour de la 4e semaine du 9e mois de l'an de la V.·. L.·. 5774.

M.·. et T.·. C.·. f.·. le V.·. M.·.,

J'ay remis au Grand Orient, à la Chambre d'Administration, tous les papiers que vous m'avez envoyés concernant V.·. R.·. Loge et celle de « la Parfaite Union » ; j'en ay requis un récépissé que je m'empresse de vous faire parvenir. J'ay demandé, en même temps tout ce que le Grand Orient avoit imprimé depuis l'époque de la Révolution qu'a essuyée la Maçonnerie en France, c'est-à-dire depuis l'installation de M. le duc de Luxembourg et celle de M. le duc de Chartres. Aussitôt qu'on me les aura fait passer, je vous l'enverray franc de port parce que je puis faire contresigner ce que je veux à la poste. J'ay dans une Loge, un f.·. nommé Pelé qui avait suivi le sort commun des honnêtes gens; il est resté constament tout le tems de l'exil du Parlement sans vouloir le quitter; il vient de rentrer en fonction avec lui (1). C'est un homme plein d'honneur et de mérite; il est fort intelligent et très honnête homme; je vous seray obligé de vous y intéresser et d'engager votre R.·. Loge à se joindre à

(1) Pelé, en 1776, procureur au Parlement de Paris, rue des Saints-Pères; membre de la L.·. du Contrat Social, à l'O.·. de Paris et son député au G.·. O.·..

Maupéou avait exilé les membres du Parlement de Paris qui s'étaient solidarisés avec leurs collègues de Bretagne, dans l'affaire de La Chalotais (1769) et refusaient de siéger; il avait confisqué leurs charges (23 janvier 1771), attribué leurs fonctions aux membres du Grand Conseil et partagé le ressort trop étendu du Parlement de Paris entre six Conseils supérieurs établis à Arras, Laon, Châlons, Blois, Poitiers et Clermont-Ferrand.

vous, pour lui envoyer les affaires dont vous pourriez disposer. J'ose vous assurer qu'elles ne peuvent être en meilleurs mains.

Je ne suis chargé que des affaires de votre R.·. Loge et je le feroy toujours avec le plus grand plaisir. Je vous prie d'en être bien convaincu. M. Le vicomte de Milleville est venu me voir plusieurs fois. Je ne puis le reconnoitre comme membre de votre R.·. L.·. puisqu'il n'est point sur votre tableau; il est, à ce qu'il m'a paru, de la L.·. du Régiment Royal-Roussillon qui est « la Parfaite Union »; il n'est pas non plus compris dans le tableau de cette Loge; il n'y a rien de nouveau dans ce pays cy et qui soit assez intéressant pour vous en faire part. J'ay la faveur d'être par les N.·. M.·. connus des seuls vrays M.·.,

M.·. T.·. C.·. F.·. et T.·. V.·. M.·.,

Votre très affectionné frère,

Etoit signé : Bruneteau. »

Ce 25 novembre 1774.

Vous êtes dans l'impatience et vous avez raison. J'ay demandé différentes fois les imprimés que je vous avois promis, j'ay toujours été remis sous quelque prétexte les affaires de ma maison ne me permettant pas d'aller aussy souvent au Grand Orient que je le devrois, pour celles dont votre R.·. L.·. a bien voulu me charger; ayant donné même ma démission de l'office de trésorier général que j'occupois il m'est impossible de suivre des opérations qui demandent une présence très assidue; mes occupations journalières et indispensables et l'éloignement où je suis du point central me privent de la douce satisfaction de vous être utile dans des assemblées tumultueuses, où l'on entreprend beaucoup et où l'on ne finit rien ; je vois un travail très long, très dispendieux et encore plus inconséquent; le tableau des Loges n'est point encore fait, de sorte que nous sommes aussy embarrassés dans la capitale qu'on peut l'être à deux cent lieues ; la seule ressource qui nous reste, quand il se présente quelques visiteurs à nos Loges que nous soupçonnons n'être pas réguliers, nous leurs demandons s'il sont d'une Loge reconnue du Grand Orient de France, s'ils sont munis de certificats du G.·. O.·. ou de L.·. R.·. ou en instance pour se faire régulariser ; sur l'affirmative, nous leur demandons

---

La magistrature entière se solidarisa avec les Parlementaires et les tribunaux inférieurs refusèrent de se subordonner aux Conseils supérieurs qu'on venait d'établir ; le chancelier répondit à cette levée de toges en supprimant les petites juridictions et en remplaçant les membres des Parlements.

Cette réforme par elle-même était excellente, mais elle échoua, soit que les nouveaux magistrats fussent inférieurs à leur tâche — on ne remplace pas du jour au lendemain un grand corps judiciaire — soit que les mémoires étincelants de Beaumarchais aient ému l'opinion publique, surtout le peuple et la bourgeoisie qui considéraient les Parlements comme les défenseurs de leurs libertés ; l'un des premiers actes de Louis XVI fut de les rappeler et de renvoyer Maupeou (24 août 1774); il y avait deux mois environ que le f.·. Pelé était rentré à Paris, lorsque le f.·. Bruneteau adressa cet appel en sa faveur (5 novembre 1774).

s'ils sont dans la disposition de se faire régulariser et de quitter leur L.·. dans le cas où elle ne seroit pas disposée à se faire régulariser, après néanmoins avoir donné dans leur Loge le motif de leur retraite. Ce n'est que sous condition que vous pouvez les admettre à vos travaux. J'ay cependant une observation à vous faire; il a été arrêté au Grand Orient que nous ne pourrions refuser, en qualité de visiteur, aucun maçon attaché à des Loges constituées par des Or.·. étrangers. Voilà la seule instruction que je puis vous donner sur cet objet.

« Vous me parlez, M.·. et Ch.·. f.·., dans votre lettre, du f.·. Carbonnel. Je pense que vous ne pouyez rien faire de mieux que de le charger de vos affaires parce que n'ayant point d'état à suivre, il s'occupe uniquement de la Maçonnerie et il ne manque aucune assemblée; il sera, par conséquent, bien plus en état de vous donner toute la satisfaction que vous pouvez désirer étant plus instruit et plus à la portée que moy de tout ce qui se passe dans les différentes chambres. Je n'abandonne pas vos affaires parce que je ne veux pas le faire, mais parce que je ne le puis pas. Cela ne m'enpêchera pas de vous communiquer ce qui pourroit intéresser votre R.·. L.·. à laquelle je vous prie de présenter mon attachement le plus inviolable. Conservez-moy votre amitié, M.·. et R.·. C.·. f.·. V.·. M.·., et j'ay la faveur d'être, avec les sentimens vrayment fraternels, en vous saluant par tous les N.·. M.·. A.·. N.·. C.·.,

M.·. et T.·. C.·. f.·. et V.·. M.·.,

Votre très humble et très aff.·. serv.·. et f.·..

Etoit signé : Bruneteau.

De l'Orient de Paris, le 30e jour du 1er mois de l'an de Vraye Lumière 5775. »

CHAPITRE IV

LES FINANCES DU GRAND ORIENT

Les Loges de province veulent le secourir. — Sa situation financière est mauvaise : la réception du duc de Chartres coûte 6.000 livres ; les frais d'installation dans le nouveau local sont élevés. — Le f.·. Antoine Carbonnel de Canisy choisi comme député de la L.·. de la Fidélité.

A l'angle des rues de Mézières et du Pot de Fer (1), le G.·. O.·. s'installe, le 12 août 1774, dans un temple « immense et majestueux » qui n'est autre que l'ancien noviciat des Jésuites récemment chassés du royaume.

Le loyer de l'immeuble est de 5.400 livres par an; la réception du Sérénissime Grand Maître a coûté 6,000 livres; il faut décorer le local d'une façon convenable; mais, si les dépenses augmentent chaque jour, les recettes ne suivent pas la même progression.

Le f.·. Carbonnel de Canisy, le nouveau député de L.·. de « la Fidélité », qui, vice-doyen des officiers du G.·. O.·., a été mêlé à tous ces évènements, adresse à ses commettants un exposé exact de cette situation.

8 avril 1775.

« MM.·. CC.·. FF.·.,

« Je ne puis vous dissimuler plus longtemps l'état perplexe où se trouve le G.·. O.·. de France, et les efforts insignes que les officiers en exercice viennent de faire pour se tirer avec honneur des dépenses où l'amour de la Maçonnerie les a entraînés. Les assemblées multipliées et nombreuses du G.·. Or.·. lui font une nécessité d'avoir un local fort étendu et dont les frais ne le sont pas moins; ils sont évalués à 24.000 livres par an. Jusqu'à présent ce local est resté sans décorations; cependant et indépendamment de l'employ des sommes reçues, le G.·. O.·. doit environ 12.000 livres. Les 51 officiers en exercice qui le composent s'apercevant que la cotisation annuelle qu'ils s'étoient imposée, le 12e jour du 6e mois 5774, étoit encore insuffisante, viennent, par délibération du

(1) De nos jours, rue Bonaparte, nº 82.

18e jour du 1er mois 5775, de s'imposer une contribution de 150 livres de réception et de 150 livres d'annuel, indépendamment des frais particuliers de voitures, bijoux, banquets ; dans cette position, il seroit saignant pour nos cœurs, pleins de zèle pour l'Art Royal et pour la gloire des Loges dont nous avons la faveur d'être députés, si elles ne venoient pas au secours d'un corps dont dépend le lustre, la propagation et le maintien de l'ordre. Nous avons donc, de notre propre mouvement, et par la voix du ch.·. f.·. abbé du Rouzeau, député de la R.·. L.·. « l'Egalité » à l'Or.·. de Saint Jean d'Angély, provoqué une assemblée générale de députés de toutes les LL.·. régulières. Nous nous sommes déterminés unanimement à informer nos Loges de la position actuelle des choses et à leur offrir les moyens de soulager le G.·. Or.·. de France du poids énorme qui est prêt à l'accabler. Nous nous sommes arrêtés à cecy : une cotisation générale de la Loge en forme de don gratuit, proportionnelle à ses facultés et aux besoins du G.·. Or.·. ; une cotisation par chaque fr.·., à tant par an, enfin, une imposition sur chaque profane, lors de sa réception. Je vous supplie de délibérer sur le choix auquel la Loge se déterminera, afin que je puisse être un des premiers à donner au G.·.Or.·. les preuves de zèle fraternel qui anime la L.·. qui a bien voulu me donner sa confiance. Notre nouvelle assemblée est indiquée pour le vendredy 28 avril prochain. J'espère que, satisfaisant à ce que votre zèle vous inspirera, vous me mettrez à portée de prouver à l'ordre la vivacité du mien. J'ay l'avantage d'être avec les sentimens de la plus tendre fraternité, T.·. C.·. FF.·., votre affectionné et dévoué f.·. Boullet, vénérable et député de la Loge R.·. Saint Germain de Nantes ; Dejonqueux, député de la Loge ; du Jonte, aumônier, commissaires nommés par l'assemblée générale des députés.

« A la Loge de « la Fidélité » à l'Orient d'Hesdin pour s'assembler extraordinairement, De l'O.·. de Paris, le 8 avril 5775. »

6 mai 1775.

Copie de la procuration envoyée au V.·. f.·. Antoine Carbonnel de Canisy, vénérable de la Loge de « Saint Antoine de la Perfection », de l'Orient de Paris.

« Nous vénérable, premier et second surveillants, officiers dignitaires, f.·. et membres de la T.·. R.·. Loge érigée au Grand Orient de la Vallée d'Hesdin sous le titre distinctif de « la Fidélité », avons constitué et constituons par ces présentes pour notre procureur général et spécial le t.·. ch.·. et vénérable frère de Carbonnel de Canisy, vénérable de la Loge de « Saint Antoine de la Perfection » de l'Orient de Paris, à qui nous donnons plein et entier pouvoir de, pour nous, et en nos noms, faire tout ce qu'il trouvera convenir auprès de la T.·. R.·. Grande Loge du très Grand Orient de Paris pour l'utilité maçonnique et le bien être de notre ditte Loge, promettant entretenir et avoir le tout pour agréable sous notre foy de maçon,

et pour que foy soit ajoutée à ces présentes, nous les avons fait signer par le frère Ledoux, notre secrétaire et fait sceller du cachet de notre ditte Loge, qui furent faites et passées en Loge régulièrement assemblée, d'après une délibération prise le 6e jour du troisième mois de l'année maçonnique 5775. » Etoit signée : Ledoux, Secrétaire par ordonnance, avec paraphe. »

9 mai 1775.

Réponse au fr.·. Carbonnel

M.·. et T.·. V.·. M.·.,

« Sitôt votre lettre reçue, j'ay fait assembler le peu de frères qui nous restent icy à qui j'ay fait lecture de la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire. Je suis chargé, au nom de toute la Loge, de vous faire mille remerciements de la faveur que vous voulez bien accorder en acceptant la commission de nous représenter au Grand Orient. Vous trouverez cy-inclus une procuration *ad hoc* que j'ay fait signer de notre secrétaire aussy, selon vos ordres, une lettre pour le f.·. secrétaire général que l'on m'a dit être le vénérable f.·. Baron de Toussaint, car nous ignorons encore icy les noms des frères en charge au Grand Orient, ainsy que les statuts et nouveaux règlemens, quoique le f.·. Delabady nous ait bien fait payer tous ces imprimés en même tems qu'il a délivré au f.·. Patin, notre orateur, nos premières Constitutions et à qui il avoit promis de nous les faire passer sous peu de tems. Nous nous flattions de les recevoir en même comme vous le mandez et que j'ay fait enregistrer sur le champ. Je joins tems que nos Reconstitutions, que le f.·. Bruneteau nous faisoit espérer. J'ignore pourquoi nous ne les avons point encore reçues. J'espère que vous serez plus heureux que lui et que, par votre moyen, elles nous parviendront dans peu. Je vous seroy obligé, lorsque vous les aurez chez vous, de me le faire scavoir pour que je puisse trouver une occasion pour les faire retirer. Le porteur de ma dernière part sous quinze jous à Paris; il pourroit me les rapporter, si on vous les avoit délivrées.

« De vingt-quatre f.·. qui composent notre Loge, sept s'en sont retirés, ou du moins n'y viennent plus et huit (sont) actuellement à leur garnison, en sorte que l'on a arrêté en Loge que l'on ne formeroit une cotisation générale, tant pour le don gratuit que pour chaque membre, que quand tous les frères seront rassemblés, quitte à la payer double la première fois si le Grand Orient l'exige actuellement; quand à l'imposition sur chaque profane, lors de sa réception, je vous prieroy aussy de me mander ce qui doit être mis de côté pour le Grand Orient. Nous nous

ferons toujours un devoir de nous conformer à ses statuts et de remplir en tous points la soumission à laquelle nous nous sommes engagés par l'obligation que nous avons tous prêtée lors de notre installation. J'ay la faveur d'être par tous les nombres sacrés et M.·. connus des seuls vrays maçons,

M.·. et T.·. V.·. M.·.,

Votre très humble serviteur et affectionné serviteur, »

Etoit signé : Ch. André.

Hesdin, le 9 may 1775.

M.·. et T.·. V.·. M.·.,

« Le f.·. André, Vénérable de la Loge érigée à l'Orient de la Vallée d'Hesdin sous le titre distinctif de « la Fidélité », a la faveur de vous représenter au nom de toute sa Loge qu'en 1773, le f.·. Jouve, alors vénérable est décédé à Paris et lors de l'inventaire qui s'est fait chez lui, ses enfants n'ont eu rien de plus pressé que de jeter au feu tous les papiers qu'ils ont trouvés concernant la maçonnerie, dans lesquels étoient malheureusement nos Constitutions que le f.·. Patin, capitaine au Régiment de Dillon, nous avoit obtenues de la mère Loge de Londres et que pour ne point travailler irrégulièrement et préférant d'ailleurs des Constitutions du G.·. O.·. de France à celles d'une Loge étrangère, nous aurions chargé notre T.·. C.·. F.·. Patin, notre orateur, que ses affaires demandoient à Paris, de nous en obtenir par la voye du f.·. Delabady, lors secrétaire des Provinces; qu'en les lui remettant il lui avoit promis tous les imprimés depuis l'époque de la Révolution qu'a essuyée la Maçonnerie en France, c'est-à-dire depuis l'installation de M. de Luxembourg et celle de M. le duc de Chartres, imprimés qu'il a payés en même temps que les Constitutions, et que je lui ay demandés plusieurs fois; que non seulement il ne nous les a pas envoyés, et que même il ne nous a pas fait la faveur de répondre à plusieurs lettres qui lui ont été écrites à ce sujet en 1774 ; le f.·. Bruneteau nous a mandé qu'il falloit lui renvoyer nos Constitutions et qu'aux lieu et place, il nous feroit passer des Reconstitutions avec un état de recette et de dépense du Grand Orient ainsy que le tableau de tous les maçons réguliers et des Logs régulières, les nouveaux statuts du Grand Orient, enfin tout ce qui a été imprimé, ce dont nous avons absolument besoin pour ne pas nous écarter de ce qui a été arrêté.

« Ce n'a été que dans le courant du mois de juin de l'année dernière, que nous avons reçu nos Reconstitutions, en même tems que les Constitutions de la Loge de « la Parfaite Union » des f.·. du Régiment de Royal-Roussillon Cavalerie; mais nous n'avons jamais pu parvenir à recevoir aucun imprimé, quoique (cela ait été demandé plus de vingt fois au f.·.

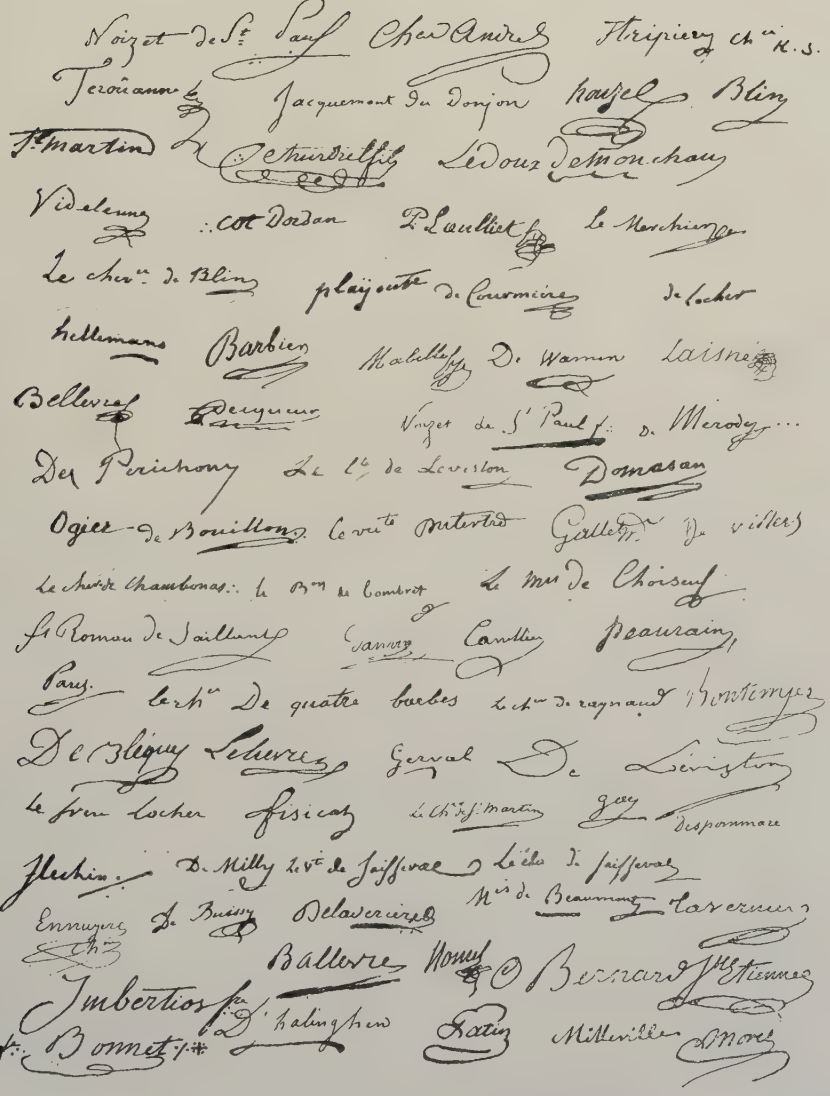

Signatures des Maçons Hesdinois

Bruneteau qui nous les a toujours fait espérer et à qui on les a toujours refusés sur des prétextes dont j'ignore la cause.

Il vient de nous mander que ses affaires ne lui permettoient plus de se rendre au Grand Orient aussy souvent qu'il le souhaiteroit, qu'il s'est même démis de sa charge de trésorier général et qu'il nous conseilloit de prier le V.·. f.·. Carbonnel de vouloir bien se charger de nos affaires, ce que nous avons fait sur le champ; il vient de me faire la faveur de me répondre qu'il acceptoit volontiers notre députation. Je lui fais passer par la même voye une procuration *ad hoc*. J'espère qu'il sera plus heureux que le f.·. Bruneteau et qu'il nous fera passer tous ces imprimés dont nous avons besoin. J'ay la faveur d'être par tous les N.·. sacrés et mystérieux connus des seuls vrays maçons.

M.·. T.·. V.·. et T.·. C.·. F.·.,

Votre très humble et très affectionné serviteur et f.·., »

Etoit signé : Charles André.

La Loge est remise jusqu'à ce qu'on ait reçu des nouvelles du f.·. secrétaire général et du Ch.·. frère Carbonnel, notre député.

Copie d'une lettre du f.·. Beaussier en réponse à celle que le f.·. André lui avoit écrite pour scavoir ce qui avoit été délibéré dans sa Loge à l'occasion de la circulaire cy-devant transcrite :

Lille, le 28 avril 1775.

« Je suis faché, cher f.·., d'avoir tardé si longtemps à répondre à la dernière lettre que vous m'avez fait l'avantage de m'écrire, mais j'étois à la campagne lorsqu'elle m'est parvenue, et j'ay eu depuis des affaires qui m'ont empêché de songer à toute autre chose. Des soidisant commissaires députés du Grand Orient ont adressé, il y a huit jours, une circulaire aux différentes Loges de cet Orient, laquelle n,est revêtue d'aucune marque nécessaire pour y ajouter foy; en conséquence, pour ne point nous laisser surprendre, nous avons profité de l'occasion du f.·. Ch Pankouque, qui est parti pour Paris il y a cinq jours et qui s'est chargé de communiquer lad. circulaire au f.·. Baron de Toussaint, notre député au Grand Orient pour, sur sa réponse, délibérer à ce sujet à ce qu'il appartiendra.

« Voilà tout ce que je puis vous dire pour le présent, M.·. C.·. f.·., je vous conseille d'attendre quinze jours avant de prendre aucun parti. Je vous manderoy les résolutions que prendra notre Loge sur cet objet. Cela ne doit pas tarder.

J'ay l'avantage d'être avec tous les sentiments fraternels C.·. N.·. M.·. p.·. v.·. s.·. C.·.

M.·. T.·. C.·. f.·.,

Votre très affectionné frère,

Etoit signé : Beaussier ».

Autre copie d'une lettre du f.·. Carbonnel, en réponse à celle que lui avoit écrite le f.·. André pour le prier de vouloir bien nous représenter au Grand Orient aux lieu et place du f.·. Bruneteau dont la réponse et la procuration sont cy-devant transcrites.

Monsieur et T.·. V.·. M.·.,

« J'étois en province pour passer le tems des vacances du Parlement, lorsqu'est arrivée chez moi la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire le 21 de ce mois. Je mets pied à terre dans ce moment et je me hâte d'y répondre pour ne pas manquer le courrier et dans ce cas je suis contraint d'être fort bref.

« J'étois prévenu depuis longtems par le v.·. f.·. Bruneteau, lorsqu'il se démit de sa charge d'officier au G.·. O.·. de France, que ses occupations et l'éloignement de son domicile au local de la Chambre du Conseil ne lui permettoient plus de se charger de la députation de votre R.·. L.·. et comme j'ay eu l'avantage d'être rapporteur de votre requette, il me pria de vous représenter dans nos assemblées. Je lui observay que je le feroy avec plaisir, lorsque vous m'aurez envoyé une commission par délibération *ad hoc* de votre R.·. L.·. ou d'une expédition d'icelle, signée du secrétaire; comme il a dû vous faire part de mes intentions, j'attendois depuis longtems cette commission que vous aurez pour agréable de m'envoyer sans perte de tems pour la faire enregistrer. Vous y joindrez, s'il vous plait, une lettre particulière qui sera aussy remise au v.·. f.·. Secrétaire général, dans laquelle vous me marquerez que vous n'avez pas encore reçu aucun exemplaire imprimé des archives du Grand Orient, depuis la réforme de son établissement et vous me chargerez de vous envoyer cette collection qui est volumineuse, par la voye que vous m'indiquerez.

« Le V.·. f.·. Bruneteau ayant été peu assidu à nos assemblées, n'a pu vous faire part que par à peu près de la vraye situation du G.·. Or.·. et en a grossi les objets. Voicy, en substance, quel est son état actuel. Je suis plus à portée de vous en rendre compte parce que, étant le doyen des v.·. et l'ancien président de la L.·. nationale, rien ne s'est passé jusqu'à présent dont je n'ay eu une entière connoissance.

« Lors de la mort de notre Sérénissime Grand Maître, le f.·. Comte de Clermont, ma qualité de vice-doyen des v.·. (mon prédécesseur le V.·. f.·. Depuisieux (1), qui vit encore, étant âgé de 84 ans et infirme), je fus, à cause de mon ancienneté, choisy pour présider au Grand Orient jusqu'à

(1) Jean-Baptiste de Puisieux (1679-1779), architecte juré du Roi, l'un des maçons les plus assidus et les plus convaincus de son temps; c'était un homme excellent qui consacrait tous ses loisirs à l'Art Royal ; il publia, en 1765, un traité de géométrie et s'occupa d'architecture, sans doute parce que ces deux sciences étaient en honneur dans la maçonnerie.

ce que l'Ordre prit une certaine consistance. Ce ne fut qu'environ deux ans après que se fit l'élection de l'Administrateur général, le T.·. R.·. f.·. duc de Luxembourg et, peu après, celle du Sérénissime G.·. M.·. le duc de Chartres, qui ne fut cependant installé qu'au mois d'octobre 1773. La feste qu'il fallut faire à cette occasion coûta environ 6.000 livres qu'il fallut emprunter. Nous étions alors environ cent v.·. appartenant à tous les états civils, desquels vingt au plus furent en état de rembourser cet emprunt ; nous fîmes une avance sans intérêts, dont le capital nous est encore dû. Nous nous sommes flattés en vain d'être remboursés de cette somme par une rétribution des Loges constituées en province sous forme de don gratuit. Nous avons été trompés dans notre attente par l'infidélité du secrétaire général des provinces, l'indigne frère Delabady, lequel, pendant près d'un an, a retiré ce don gratuit, et a dissipé le produit, même sans en rendre compte; il ne convenoit pas à la majesté de l'ordre de recourir aux lois armées pour sévir contre ce misérable, qui, d'ailleurs, par son inconduite, avoit consumé tout son dépôt; depuis l'expulsion de ce traître, qui méritoit d'être assomé sous le maillet, nous avons fait choix d'un trésorier général, le v.·. f.·. Tassin, banquier qui est des plus solides. Mais comme la perception du don gratuit étoit fort avancée, il n'est rentré, depuis cette funeste époque, que cent pistoles au plus.

« Ce malheur là n'est pas le pire : Labady abusoit de la confiance du T.·. R.·. f.·. duc de Luxembourg; il avoit eu l'adresse de faire signer un grand nombre de Constitutions en blanc, et de concert avec des complices officiers de l'ancien G.·. Or.·., avoit délivré ces Constitutions à tous prix, à quiconque en avoit demandé, sans en rapporter le produit au Trésorier. Le nombre de ces Constitutions tant dans Paris qu'en provinc s'est trouvé monter à près de deux cents qu'il a fallu reconnoître lors du renouvellement des brevets, en rapportant les anciens, ce qui nous a causé une perte considérable.

« En formant le nouveau G.·. Or.·., M. le duc de Luxembourg nomma d'office soixante officiers, dont quinze appelés officiers d'honneur, toûs hommes de la première noblesse du royaume pour accompagner le G.·. M.·. et quarante-cinq officiers en exercice qu'on divisa en trois Chambres : celle d'Administration pour la régie des finances, celle de Paris pour la police des Loges locales et (celle) des Provinces, pour la correspondance du royaume, qui fut après augmentée de six autres officiers.

L'annuel des officiers d'honneur ne fut point fixé; trois ou quatre de ces seigneurs se sont bornés à donner un modique don gratuit, une fois payé, les autres ont gardé le silence; des cinquante et un officiers, la moitié au plus ont satisfait à leur taxe ; le reste a donné sa démission. Pour faire un fonds annuel de 12 à 13.0000 livres, à laquelle somme montent les dépenses de la régie, il a été statué qu'on feroit choix de

cinquante et un officiers en service, tous gens en état de payer, qui seront taxés à dix louis d'or chacun pour ceux qui sont actuellement en place, et cinq louis d'or en plus en forme de bienvenue, une fois payé pour les nouveaux; comme dans le nombre de ces cinquante et un officiers il pourroit s'en trouver un certain nombre à qui leurs affaires civiles ne permissent pas l'assiduité, il a été nommé douze officiers adjoints pris parmi les députés des Loges des provinces pour les représenter sans payer l'annuel. Tel étoit l'état des choses, il y a trois semaines, lorsque je partis pour la province. J'ignore ce qui s'est passé depuis, et ce que les représentants des Loges des provinces auront obtenu de leurs commettans sur leurs observations. La cottité des cinquante et un officiers en exercice ne formant, à dix louis d'or chaque, que 14.000 livres, seroit suffisante pour les dépenses annuelles, s'il n'avoit été aussy arrêté que ceux des officiers qui seront confirmés se rembourseront par préciput sur cette somme de 6.000 livres qu'ils ont prêtée à la caisse générale; il faudra en outre payer 6.000 livres dues à l'architecte qui a fait des réparations au Séminaire des cy-devant jésuites que le G.·. Or.·. a loué pour tenir ses séances. Voilà les 12.000 livres que le G.·.O.·. doit et qu'il ne sauroit payer sans le secours des Loges de province. C'est pourquoy le G.·.O.·. a prié les députés de représenter à leurs commettants notre position critique.

« Quand on a loué ce local, qui est immense et majestueux, on a compté sur des rentrées dont nous avons été frustrés par les événemens dont je viens de vous faire part. Nous sommes tous déterminés à le quitter, dès que le terme du bail sera expiré. D'autant plus qu'il faudroit 30.000 livres pour l'orner et le meubler, ce qui ne sauroit nous arriver sans miracle. Je suis obligé de terminer icy ma lettre pour ne pas manquer le courrier, et en attendant la faveur de vore réponse, je vous assure que j'ay l'avantage d'être ainsy qu'à tous les membres de votre R.·.L.·. par les N.·.M.·. Monsieur et T.·.V.·.M.·. Votre très humble serviteur et très affectionné frère

Etoit signé : Carbonnel de Canisy.

Paris, le 29 avril 1775 ».

Autre copie d'une lettre du f.·. Bruneteau, en date du 14 may 1775, adressée au f.·. André

V.·.M.·. Et T.·.C.·.fr.·.

« Je m'empresse de vous faire passer des imprimés que le G.·.O.·. me charge de vous envoyer et de vous dire, en même tems, qu'il vous fera tenir, sous peu de tems, d'autres objets intéressants ; il me charge, en même tems, de vous faire scavoir que vous pouvez recevoir tous les visi-

teurs qui se présenteront, moyennant que vous régularisiez les maçons qui ne sont pas attachés à des L.·.R.·., c'est-à-dire reconnues du Grand Orient, sous la foy de leur obligation de ne jamais retourner dans leurs Loges à moins qu'elles ne se fassent régulariser. Voilà le seul moyen dont nous ferons usage à l'Orient de Paris avec beaucoup de soins. Je ne scay si vous avez chargé le f.·. Carbonnel de vos affaires. Je n'en ay point entendu parler depuis que j'ay eu la faveur de vous écrire que mes affaires civiles ne me permettoient pas de me trouver aux assemblées du Grand Orient, et par conséquent de vous être utile. Je seray toujours enchanté M.·. et T.·.C.·. fr.·. de trouver les occasions de vous donner quelques marques de mon attachement fraternel.

J'ay la faveur d'être par les N.·.M.·. à N.·.C.·.,

T.·. ch.·. fr.·., Votre très affectionné frère

Etoit signé : Bruneteau ».

Réponse à la lettre cy dessus

M.·. et T.·.C.·. fr.·. et V.·.M.·.

J'ay reçu, la semaine dernière, les trois imprimés que vous avez eu la bonté de m'envoyer franc de port par la poste. J'aurois eu la faveur de vous en accuser sur le champ la réception si je n'avois été certain que M. Pecqueur, qui doit vous remettre ma lettre, devoit partir aujourd'huy pour Paris. Recevez-en, je vous en prie, mes remercimens, ainsy que des bontés que vous avez bien voulu avoir pour nous jusqu'à ce jour. Comme il doit rester quelque temps à Paris, je vous seroy obligé de ne pas le laisser partir sans le charger des autres imprimés dont vous me parlez dans votre lettre. J'ay mandé, il y a quelque tems, au f.·. Carbonnel que vos affaires civiles ne vous permettoient plus d'être notre député au G.·.O.·. et le priay, en même tems, de vouloir bien nous faire l'amitié de vous remplacer ; il m'a fait la faveur de vous répondre que vous l'aviez prévenu depuis longtems que vos occupations et l'éloignement de votre domicile au local de la Chambre du Conseil ne vous permettaient plus de vous charger de la députation de notre Loge et qu'ayant été rapporteur de notre requete, vous l'aviez prié de nous représenter dans les assemblées du Grand O.·. et qu'il vous observa qu'il le feroit avec plaisir lorsque nous lui aurions envoyé une commission par délibération *ad hoc*, ou une expédition d'icelle signée de notre secrétaire. Et comme il m'a demandé cette commission et qu'il m'a chargé de la lui faire passer sans perdre de tems pour la faire enregistrer, je la luy ay fait passer tout de suite, ainsy qu'une lettre particulière qu'il me chargea d'écrire au v.·. f.·. secrétaire, dans laquelle il me dit de lui marquer que nous n'avons encore reçu aucun exemplaire imprimé des archives du Grand Orient, depuis la réforme de

son établissement, et que j'ay à le charger de nous envoyer cette collection qui est volumineuse, qu'il me fera passer par la voye que je lui indiqueray ; ma lettre est du 27 du mois dernier, je suis surpris qu'il ne m'ait point encore fait la faveur de me répondre ; je lui écris deux mots aujourd'huy ; j'espère qu'il voudra bien charger M. Pecqueur de cette collection, si elle ne vous est déjà remise. Nous suivrons le plan que vous nous tracez lorsqu'il se présentera des visiteurs à notre Loge, et je croy, en effet, que c'est le seul parti qu'il y ait à prendre à présent.

Continuez-nous toujours, je vous prie, vos bons offices et soyez persuadé de toute l'étendue de notre reconnoissance ; j'ay la faveur d'être par les N.·.M.·. à N.·.C.·.

M.·.T.·.C.·.f.·. et V.·.M.·. Votre très affectionné frère

Etoit signé :Ch^es^. André ».

Autre copie

« M.·. et T.·.V.·.M.·.

« Le T.·.C.·.f.·. Bruneteau vient de me faire passer par ordre du Grand Orient, à ce qu'il me mande, trois imprimés. Le premier est le tableau des officiers du G.·. O.·. commençant par ces mots « *depuis l'établissement de la Maçonnerie en France* »; le 2^e^ est le procès d'entre le f.·. Delachaussée et le f.·. Delabady commençant aussy par « *Le f.·. Delachaussée a adressé au T.·. V.·. F.·. duc de Luxembourg* » et le troisième commence aussi par ces mots « *il nous est parvenu un imprimé* ». Comme il me mande qu'il nous fera passer sous peu de tems d'autres objets intéressants et que vous m'avez fait la faveur de me dire que vous m'enverrez cette collection par la voye la plus rapide, vous m'obligerez infiniment de vouloir bien les remettre à M. Pecqueur, bourgeois de notre ville, qui vous remettra ma lettre et qui doit séjourner quelques tems à Paris.

« Vous avez sans doute reçu la procuration que je vous ay envoyée le 27 du mois dernier et ma lettre que vous m'avez dit d'écrire au v.·. f.·. Secrétaire général aux fins d'obtenir les imprimés du Gr.·. Or.·. depuis la réforme de son établissement. Je présume qu'ils vous sont remis à présent et que je les recevray par la voye de M. Pecqueur. J'espère que vous voudrez bien me favoriser d'un mot ; en attendant, j'ay la faveur d'être par les N.·. M.·. connus des vrays M.·..

M.·. et T.·. V.·. M.·., Votre très affectionné fr.·.,

Etoit signé : Ch. André

Hesdin, ce 28 may 1775 ».

Copie d'une lettre du f.·. Carbonnel au f.·. André

M.·. et T.·.V.·.M.·.

Paris, 30 may 1775

« J'ay différé de répondre à la gracieuse lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire le 9 de ce mois, jusqu'à ce que je fusse assuré que le V.·. f.·. Bruneteau vous eut fait passer les imprimés qui lui avoient été remis pour être envoyés à V.·. R.·. Loge. Il m'a dit qu'il avoit profité pour cet effet d'une occasion qui s'est présentée franc de port ; mais, comme le paquet auroit été trop volumineux, il avoit réservé deux pièces qu'il vous enverra dans un autre tems, par la même voye, avec d'autres imprimés qui seront délivrés vers la Saint Jean prochaine ; j'auray soin de (les) retirer du secrétariat et de les lui remettre parce que je n'ay pas comme lui, la facilité de faire contresigner mes lettres. J'ay supprimé, ne vous en déplaise, votre lettre pour le frère Toussaint, attendu que, depuis qu'il a été remercié, il n'a plus de fonctions à remplir au Grand O.·.. Cette importante charge qui ne peut être exercée que par un seigneur digne de la confiance publique vacquera jusqu'à la première promotion ; elle est exercée par interim par un parfait honnête homme le V.·. f.·. d'Aubertin, Commissaire des guerres, secrétaire de la Chambre d'Administration, à qui vous pourrez vous adresser dans l'occasion sous mon couvert. Vous n'aurez pas à craindre, comme avec l'indigne f.·. Labady, les mêmes concussions, parce que les imprimés du Grand Orient ne coutent rien. Comme Labady, banni du G.·.O.·., est la cheville ouvrière d'une secte de M.·. proscrits de notre corps (1), il a sans doute dans son porte-feuille vos Constitutions angloises qu'il garde sans doute pour continuer de vous rançonner et de ne vous les rendre qu'à prix d'argent. Mais dispensez-moy, s'il vous plaît, de lui en faire la proposition pour ne pas me compromettre. Le G.·.O.·. permet bien aux L.·. régulières, de même qu'à leurs membres particuliers, de s'associer et de se faire agréger aux G.·. O.·. étrangers avec lesquels il est en correspondance. Ainsi, T.·.V.·., si votre R.·. L.·. souhaite de continuer de fraterniser avec le G.·.O.·. de Londres, elle peut lui demander une seconde expédition de ses Constitutions qui lui seront, je pense, délivrées sans acquis de frais, attendu qu'elles ont dû y être enrgistrées sur un numéro qu'il suffira de rappeller.

---

(1) La Grande Loge de France.

« Dans la dernière assemblée des députés des LL.·. du Royaume, tenue le 28 du mois dernier, au local du G.·.O.·. où l'un de ces députés a présidé, il a été observé que les Loges de province sont différemment composées et qu'il ne seroit pas possible d'établir un joug commun pour la cotisation annuelle d'un don gratuit ; quelques-unes, pour se distinguer, ont fait des remises de 10, 15 et 20 louis d'or. Mais le plus grand nombre des députés a été d'avis de réduire leur L.·. à 3 l. par tête et à 6 l. pour le V.·. f.·. en exercice. C'est ce que j'ay conseillé aux Loges dont j'ay la faveur d'être député, et c'est ce que je prends la liberté de vous conseiller aussy.

« Presque toutes les Loges de province sont composées de membres qui ont parfois occasion de voyager et qui souhaitent, en venant à Paris, de pouvoir assister à toutes nos assemblées tant générales qu'hebdomadaires ; pour cet effet, elles prennent pour leurs membres des certificats du Grand Orient qui leur sont délivrés à la réquisition des L.·. desquelles ils sont membres. Ces certificats coutent 6 livres. C'est à peu près les déboursés du Grand Orient. Jusqu'à présent, le nombre de certificats délivrés est d'environ 1200. Cet usage semble devenir général, et je présume qu'à la fin de la présente année, il y aura peu de membres de L.·. régulières qui n'en soyent munis. Il n'a rien encore été réglé par les députés pour le droit imposé sur les profanes qui verront la Lumière, puisqu'ils peuvent en être dispensés en prenant un certifficat du G.·.O.·..

Ce seroit chercher une aiguille dans une botte de foin que de demander aux archives du G.·.O.·. une copie du tableau de V.·.R.·.L.·.. Je vous prie T.·. V.·. de m'en envoyer une et de me donner avis des ff.·. qui y surviendront afin que j'ay l'avantage de faire bon accueil à ceux qui viendront à Paris et qui ne seront pas munis d'un certificat du G.·.O.·..

Je vous salue ainsy que tous les f.·. qui composent votre R.·.L.·. par les N.·.M.·. et ay la faveur d'être,

M.·. et T.·.V.·.M.·., Votre humble serviteur et très affectionné frère

Etoit signé : Carbonnel de Canisy ».

Réponse à la lettre cy dessus

« Je m'empresse de vous faire passer, par l'occasion de la femme du directeur des postes de notre ville, une copie du tableau ordinal des frères qui composent notre Loge. Comme vous me le demandez, j'en joins un autre où sont repris les noms de ceux qui se sont retirés et des absents. Vous verrez combien nous sommes réduits aujourd'huy à peu de membres que je n'ay pas encore osé faire assembler à cause des troubles du mois

dernier (1) et pour éviter toutes difficultés qu'on auroit pu nous faire naître à ce sujet ; j'ay cependant communiqué à la plus grande partie de ceux qui sont icy votre dernière et tous sont d'avis de payer pour la cotisation annuelle 3 l. par tête et 6 l. pour le Vénérable en exercice, comme vous me faites la faveur de me le mander. Nous remettrons à célébrer la fête de la saint Jean au commencement du mois prochain et à faire le renouvellement des officiers, parce que j'espère qu'une partie des absents seront alors de retour. J'auray attention de vous mander les noms du vénérable et des officiers en exercice, sitôt après qu'ils auront été nommés. J'attends les autres imprimés par la voye du sieur Pecqueur qui vous a remis ma dernière. Je vous salue par les N.·.M.·. A.·.N.·.C.·. et ay la faveur d'être,

M.·.T.·.V.·.M.·. et T.·.Ch.·.fr.·.

Votre très humble serviteur et affectionné frère
Ch. André.

Hesdin, ce 8 juin 1775 ».

Lettre du f.·. D'Aubertin.

« A la R.·.L.·. de Saint Jean, sous le titre distinctif de la Fidélité à l'O.·. d'Hesdin.

TT.·.CC.·.f.·.

La Chambre d'Administration vous donne avis qu'elle a fait remettre, le 5 juillet 1775, au T.·.C.·.f.·. Carbonnel, votre député, une circulaire du 18 mars dernier et le détail imprimé des différents travaux du G.·.O.·..

Du Grand O.·. de France, le 17e jour du cinquième mois de l'an de la V.·.L.·. 5775.

Par mandement de la Chambre,
D'Aubertin ».

---

(1) La guerre des Farines éclata en mai 1775; ce soulèvement du peuple contre la famine eut une grande répercussion dans le Nord de la France et dans certaines grandes villes, telles que Lille, Amiens, etc...

CHAPITRE V

L'AFFAIRE DES TENTURES

Le f.·. Moreton de Chabrillant ne se contenta pas d'attirer la plupart de ses collègues du Royal-Roussillon à la Loge de «la Parfaite Union» qu'il venait de créer et de priver ainsi « la Fédélité » de ses membres les plus ditsingués, il obtint de cette dernière qu'elle lui prêtat ses tentures et, lorsqu'à la fin de 1774, le régiment quitta Hesdin, il se dispensa de les restituer. Le f.·. de Virieux prétendit d'abord qu'on avait volé les draperies, ce qui était inexact ; le f.·. André accepta que les frères de « la Parfaite Union » en remboursassent la valeur ; le f.·. de Parthyer engagea même sa « parole de maçon » et promit que, dès le mois de mai, la somme voulue serait envoyée.

Mais, comme le f.·. de Chabrillant, il fit bon marché de ses engagements ; jamais les tentures, ni leur valeur ne furent rendues.

30 Juillet 1775.

Lettre écrite au f.·. Carbonnel

De l'O.·. d'Hesdin, ce jourd'huy 30e jour du 5e mois de l'an de la V.·.L.·. 5775.

Monsieur T.·.C.·.f.·. et T.·.V.·.M.·.

Je viens de recevoir une lettre du V.·. f.·. Daubertin en date du 17e jour du présent mois par laquelle il me fait la faveur de me mander que la Chambre d'Administration vous a fait remettre une circulaire du 18 mars dernier et le détail imprimé des différents travaux du G.·.O.·. Comme vous m'avez fait la faveur de me mander que vous en aviez encore plusieurs autres à me faire passer, je vous serais obligé de vouloir bien remettre le tout à M. Pecqueur, actuellement à Paris, à qui j'écris aujourd'huy, et le prie de se transporter chez vous pour cet objet ; il s'en chargera, j'en suis sûr, volontiers.

Nous n'avons point encore fait cette année le renouvellement des officiers parce que la plus grande partie de nos frères sont encore ab-

sents. Aussitôt qu'ils seront de retour, j'y feray procéder sur le champ, et j'auray soin de vous envoyer la planche à tracer de nos travaux.

J'ay toujours attendu jusqu'aujourd'hui à vous faire part du mauvais procédé que nous avons essuié de la part des ff.·. du Régiment de Royal-Roussillon, parce que le f.·. Partyer, Capitaine aud. régiment et lors premier surveillant de cette L.·., m'avoit donné sa parole d'honneur avant son départ et même mandé depuis, qu'on le répareroit au mois de may dernier. J'ay écrit, depuis ce tems, au f.·. Partyer qui n'a pas daigné me favoriser d'une réponse. C'est ce qui m'oblige à vous faire le juge de notre différend ; voicy les faits :

Nous tenions notre atelier, avant l'arrivée du f.·. Moreton de Chabrillant, capitaine à la suite du Régiment de Royal-Roussillon, chez le f.·. Fournier-Dulissart, Inspecteur des Casernes en cette ville, qui étoit logé assez vastement pour nous céder un quartier. L'arrivée d'un ingénieur en second a dérangé tous nos projets; il a fallu rendre le quartier que nous occupions et chercher à nous placer ailleurs dans cet intervalle le f.·. de Moreton est arrivé, s'est fait connoitre aux ff.·. de son Régiment qui étoient pour lors membres de notre L.·.. Comme il se disoit Grand Inspecteur du G.·. O.·. et (prétendait) avoir tenu le premier maillet à la L.·. du V.·. f.·. de Luxembourg, et avoir le droit de constituer des L.·. partout où bon lui sembleroit, il ont formé une Loge à part, et quelques tems aprés, nous les avons installés par ordre du G.·. O.·., comme vous le scavez. Comme nous n'avions point encore trouvé le local propre alors pour nos assemblées, ils m'ont fait prier de vouloir bien leur prêter nos tentures jusqu'à ce que nous ayons trouvé à nous placer à notre gré. Je n'ay pu leur refuser ce qu'ils demandoient, quoiqu'une partie de notre L.·. fut d'un sentiment contraire, mais je ne les ay lachées qu'aux conditions qu'on me les remettroit à ma première réquisition, ce qui m'a été promis sous parole d'honneur et foy de maçon ; huit jours avant le départ du Régiment, le les ay demandées au f.·. De Virieux, orateur de leur L.·., qui m'a répondu qu'on les avoit volées la veille. Jugez de ma surprise, M.·.T.·.C.·.fr.·.. Je me suis rendu sur le champ au local de leur L.·. où j'ay trouvé effectivement que tout étoit détendu. Mais ce qui m'a persuadé que c'était un vol supposé de leur part, c'est que l'on n'avoit pas touché à autre chose, excepté aux bougies, pas même aux bijoux de leur L.·. ny à ceux du f.·. de Moreton Chabrillant, qui sont tous en argent et la plupart même en vermeil, ny même aux cordons de la plupart des f.·. de leur L.·. qui étoient encore épars, ça et là, dans la chambre.

Je leur ay fait sentir que j'étois bien éloigné de croire que les tentures, qui d'ailleurs ne pouvoient être d'aucune utilité à qui que ce soit, leurs avoient été volées comme ils le prétendoient, que j'étais persuadé, au contraire, que cétoit une badinerie de leur part, et qu'ils me les renverroient

avant leur départ, ce qui n'a point été exécuté. J'en aurois porté ma plainte sur le champ au Grand Orient si, comme je vous l'ay dit, le frère Parthyer ne m'avoit donné sa parole d'honneur, avant son départ, de m'en envoyer le montant et ne m'avoit depuis écrit de Fougères, où il est en quartier, qu'il me l'auroit fait passer au mois de may dernier, quand tous les membres de leur Loge seroient réunis. Bien éloigné de me tenir (sa promesse) il n'a pas même daigné me répondre. C'est un procédé bien inique, surtout de la part d'un f.·. qui m'a toujours témoigné, tout le tems qu'il est resté icy, la plus tendre amitié. J'espère que vous voudrez bien me faire la faveur de me mander le party que nous devons prendre dans cette occasion. Je vous salue par tous les N.·. sacrés et M.·. connus des seuls V.·. M.·. et suis bien sincèrement M.·.T.·.C.·.f.·. et V.·.M.·.

Votre très affectionné serviteur et f.·.

Etoit signé : Ch. André.

« De l'Orient d'Hesdin, ce jourd'huy 8e jour du 6 mois de l'an de la vraye Lumière 5775.

Monsieur T.·.C.·.f.·. et T.·.V.·.M.·.

Je saisis avec bien de l'empressement l'occasion du T.·.C.·.f.·. Ledoux de Monchaux, notre trésorier actuel, pour me rappeler à votre souvenir et vous prier en même tems de lui remettre tous les imprimés que je vous avois prié par ma dernière, de donner à Monsieur Pecqueur, si vous ne l'avez déjà fait. Je vous prie de lui faire bon accueil et de lui accorder dans votre atelier la place que ses travaux lui ont méritée. C'est un f.·. muni de tous les grades, et de qui le zèle ne s'est jamais démenty. J'espère qu'il nous rapportera toutes les instructions nécessaires relatives à notre Loge, et à son retour nous en tirerons plusieurs canons à votre santé. J'ay la faveur d'être par tous les N.·. sacrés et M.·. connus des seuls V.·.M.·. M.·.T.·.C.·.fr.·. et V.·.M.·.

Votre très affectionné f.·.

Etoit signé : Ch. André ». (1).

(1) Avec cette lettre se termine le premier Livre d'architecture de la L.·. de la *Fidélité;* du 8 août 1775 au 9 mars 1778 les travaux, ou tout au moins les procès-verbaux, sont interrompus.

CHAPITRE VI

HIPPOLYTE JACQUEMONT DU DONJON

ORATEUR DE LA LOGE

Discours pour la réception du f.·. Cot-Dordan. — Election des officiers pour l'année 1778. — Jacquemont du Donjon élevé au grade d'Ecossais (1). — Choix de la devise : Moribus unita Fidelitas. — *Exclusion du f.·. Cornali, qui ne l'avait point observée. — Arrivée du Régiment d'Orléans-Dragons.*

Les deux frères Jacquemont du Donjon qui vivaient à Hesdin à cette époque, devaient avoir des destinées bien différentes : Hippolyte, l'aîné (2), était procureur du roi à la maîtrise des Eaux et forêts (3) ; il devint juge au tribunal criminel de Saint-Omer et fut l'un des fondateurs de la loge de cette ville ; le second (4), Wenceslas, était chanoine à la Collégiale et c'est lui qui maria sa sœur quand elle épousa Noizet de St-Paul, autre franc-maçon notoire ; il abandonna ses fonctions sacerdotales et devint l'un des plus éminents philosophes de son temps; ses œuvres tiendraient à peine en 280 in-octavos : ses *Essences Réelles* sont renouvelées de Platon ; mieux que par ces travaux que nul ne lit plus — si tant est qu'on l'ait jamais fait — il passa à la postérité avec Victor Jacquemont (5), son fils, voyageur et naturaliste célèbre.

Hippolyte, qui nous occupe, fut successivement orateur, surveillant et vénérable de la Loge de la *Fidélité;* il possédait un naturel aimable et enjoué et n'était pas dépourvu d'une certaine éloquence.

Ce fut l'un des maçons les plus assidus et les plus convaincus de l'Artois.

(1) Ce grade est l'un des plus élevés de l'Ecossisme ; son mot secret est *Pharax*, son mot de passe *Kadosch*.

(2) 1752-181...

(3) Les Maîtres des *Eaux et Forêts* connaissaient, en première instance de tout ce qui concerne les bois, pêche, chasse, rivières, etc... tant au civil qu'au criminel et comprenaient un maître et un lieutenant particulier, un procureur du roi, un garde-marteau, un receveur, un greffier et un arpenteur.

(4) 1757-18...

(5) 1801-1832).

9 mars 1778.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très fort, très éclairé, très régulier, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, a été ouverte par le frère De Locher éclairant l'Orient, les frères André et Le Merchier éclairant l'Occident en présence de tous les ff.·.

Le frère Brochier ayant demandé la parole, il a annoncé que les frères Gaillard et Richard demandaient la maîtrise qu'on leur avait promise, à laquelle réception on a procédé dans les formes régulières.

En suite de quoi, le frère Richard a annoncé l'arrivée des profanes Balliere et Courtois qui devaient être reçus. Le vénérable ayant rouvert les travaux qui avaient été suspendus, lesd. frères ont été reçus dans la forme ordinaire et leurs noms inscrits sur le tableau de la Loge, ainsi que sur le présent registre, savoir : le nom du frère Balliere est *Antoine-Alphonse Balliere*, ingénieur-géographe, natif de Paris, âgé de trente-huit ans, étant le né le 24 avril mil sept cent trente-neuf, et le nom du frère Courtois, *Jean-Martin Courtois*, natif de Mésiers-sur-Meuse, ingénieur-géographe, né le 26 février 1747.

Après quoi les travaux ont été fermés dans le sein de l'harmonie et de la paix, led. jour et an que dessus.

Courtois, Balliere, Ch. André, Hurtrel fils.

Par Ord.e.

13 mars 1778.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très éclairé, très fort, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·. frère de Locher éclairant l'Orient, les frères André et Lœuillet éclairant l'Occident et en présence de tous les frères.

En suite le frère André, 1er surveillant, a fait lecture d'une lettre du frère secrétaire de la Loge d'Abbeville (1) adressée à notre R.·. L.·. contenant l'envoi du tableau de sa Loge ; il fit encore lecture d'une autre lettre du frère Carbonnel, notre député, relativement à l'envoi qu'il faisait à la Loge de la 4e partie de l'état du Grand Orient.

Arrêté qu'on payeroit la cotisation de chaque mois, et qu'on chargeroit le frère secrétaire d'avertir les frères qui ne l'ont pas payée de le faire ou sinon qu'ils seroient rayés du tableau et qu'on leur donnoit

(1) Loge de la *Parfaite Union* à l'O.·. d'Abbeville, fondée par la G.·.L.·. le 31 janvier 1764 ; ses travaux avaient commencé en 1751 ; elle était donc l'une des plus anciennes du pays.

jusqu'à la Loge prochaine arrêtée au dimanche 15e jour du premier mois de l'année maçonnique et qui sera suivie d'un banquet; arrêté aussi qu'on procéderoit, le même jour, à la promotion à la maîtrise en faveur des frères Ballière et Courtois.

En suite les travaux ont été fermés dans le sein de la paix et de l'harmonie, le 9e jour du premier mois de l'année de la vraie lumière 5778.

Du Donjon, Par M.

15 mars 1778

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très régulier et très fort,

L'an 5778 et le 15e jour du premier mois de l'année maçonnique, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, a été ouverte par le frère Locher, vénérable, éclairant l'Orient, les frères André et Lœuillet éclairant l'Occident, en la manière accoutumée.

Le frère Richard ayant demandé la parole qui lui a été accordée, à annoncé l'arrivée des ff.·. Ballière et Courtois à qui la promotion à la maitrise avoit été promise et décidée par la voye du scrutin à la Loge dernière; le vénérable, après avoir ouvert la Loge de Maître, fit entrer lesd. frères qui ont été reçus l'un après l'autre et qui ont prêté leurs obligations en cette qualité, après quoi on fit des questions du catéchisme suivant l'usage.

Délibéré définitivement qu'on demandera aux frères qui n'ont pas payé leur cotisation, si leur intention est de le faire et que sur leur réponse on déciderait le parti qu'il y aura à prendre.

Le frère Richard ayant demandé à la R.·. Loge pour lui et pour les frères Gaillard, Courtois et Ballière un certificat pour demander des patentes au Grand Orient, cela leur a été unanimement accordé.

En suite de quoi la Loge a été fermée, cela dans le sein de la paix et de l'harmonie, les jour et an que dessus.

Du Donjon

P. M.

22 mars 1778.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très régulier et très fort, l'an 5778 et le 22e jour du premier mois de l'année maçonnique, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères a été ouverte par le vénérable frère Locher éclairant l'Orient, les frères André et Lœuillet éclairant l'Occident, en présence de tous les frères; le f.·. Prévost a demandé la parole qui lui aiant été accordée, a dit qu'il convenoit de fixer un jour où tous les frères auroient été priés de se trouver après convocation, afin de délibérer sur l'objet

relatif au bien-être de la Loge et notament d'arrêter un jour par chaque mois pour l'assemblée ordinaire; sur quoi la matière mise en délibération, il a été arrêté qu'on s'assembleroit le jeudi deux avril prochain et que le trésorier y rendroit ses comptes; arrêté en outre que les frères qui doivent encore leur don gratuit seroient privés de trois Loges faute de l'apporter alors et sous la plus grande peine, si le cas y échet.

Et sur la demande qu'a faite à la Loge le frère Téroûanne, arrêté qu'il lui sera délivré un certificat pour obtenir des patentes du Grand Orient.

Après quoi, la Loge a été fermée, dans le sein de la paix et de l'harmonie, les jour et an que dessus.

Téroûanne.

2 avril 1778.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très régulier et très fort, l'an 5778 et le 2e jour du deuxième mois de l'année maçonnique, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, a été ouverte par le vénérable frère de Locher éclairant l'Orient, les frères André et Prévost éclairant l'Occident et en présence de tous les frères; en délibérant sur les points résolus dans la dernière Loge, (il) a été unanimement résolu et arrêté qu'on s'assembleroit tous les premiers mardis de chaque mois, à deux heures après-midi, que les frères qui ne pourront pas s'y trouver seront obligés de déduire leurs raisons dans un billet qu'ils feront remettre au frère secrétaire, ou au bas de la lettre d'invitation, sous les peines portées par les statuts ; après quoi, le frère Brochier a proposé pour être admis le profane Cot et ayant été au scrutin après délibération, il a été résolu qu'on auroit procédé à sa réception à la prochaine Loge. La Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie, les jour et an que dessus et les comptes ont été rendus et reçus.

Téroûanne, p. ord.

20 mai 1778.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très fort, très éclairé et très régulier, l'an 5778, le 20e jour du 3e mois de l'année maçonnique, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, a été ouverte par le vénérable frère André éclairant l'Orient, les frères Lœuillet et de St Paul éclairant l'Occident, en présence de tous les frères; il a été procédé à la réception du profane Cot, proposé à la dernière Loge par le frère Brochier et arrêté à cejourd'hui. Led. Profane Cot, après avoir subi les épreuves ordinaires, a été admis par le frère André au grade d'*apprentif* et a déclaré s'appeller Jacques Philippe Cot Dordan, chargé des subsistances militaires, de la religion Catholique apostolique et romaine, âgé de vingt-sept ans, né à Montpellier

le 21 mai 1751 et de suite led. frère Cot a été aussi admis au grade de *compagnon* après avoir presté ses obligations et avec les cérémonies [illegible] après quoi, le frère orateur a prononcé un discours relatif à lad. réception avec l'approbation de la Loge et led. frère Cot a signé les statuts et a été inscrit sur le tableau de cette Loge, après avoir aussi signé avec nous; après quoi la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie lesd. jour et an

Cot Dordan, Térouanne.

S'ensuit le discours prononcé par le frère Jacquemont du Donjon, orateur, à l'occasion de la réception ci-dessus et qui a été registré en vertu de la délibération de la Loge.

M.·.C.·.f.·.

« Vous avez seu mépriser les propos absurdes d'un public profane qui juge bien souvent mal parce qu'il préjuge toujours, vous avez désiré d'être admis à nos travaux mistiques ; vos qualités civiles, que beaucoup de nos frères connoissent, leur ont fait présumer avec justice que vous renfermiez aussy dans votre cœur le germe de toutes celles qui constituent essentiellement un Maçon; présenté à la L.·. par un f.·. que nous chérissons tous, votre admission sur sa parole fut faite par acclamation et par le concert unanime des voix de presque tous nos frères, que des circonstances heureuses rassembloient alors; le zèle et la constance que vous venez de faire paroitre dans votre réception nous donnent le préjugé le plus favorable sur le nouveau f.·. que nous venons de nous attacher par les chaines terribles de l'obligation et par les doux liens de la confraternité.

« Vous prendriez, mon f.·., une idée bien fausse de la société où vous venez d'être affilié si vous la jugiez par les cérémonies qui ont accompagné votre aggrégation; le vray philosophe, vous le scavez, mon f.·., sçait apprécier tout à sa juste valeur; il scait que chaque secte, chaque Etat a des signes ostensibles et nécessaires à chaque objet qu'il a à représenter; Et, toute notre vie ne se passe-t-elle pas en cérémonies; le Sacerdoce, l'Epée, la Robe n'ont-ils pas les leurs qui les distinguent essentiellement; vous retrouverez parmi nous à peu près ce que vous avez vu dans le cours de votre vie; vous avez seu trouver l'homme sous la simarre du magistrat, sous le baudrier du militaire, vous distinguerez aussy le maçon sous le cordon qui le décore; vous voyez cette L.·. dont la décoration, les emblèmes vous surprennent, vous voyez ce tableau où sont tracés tous les différents instruments employés ordinairement par la Maçonnerie matérielle, ces outils, ces colonnes, cette étoile, la lettre (1)

(1) La lettre G sur la signification de laquelle les avis sont assez partagés; ce peut être la premièrr lettre des mots : Gott (Dieu), Gnose, Grand Architecte, ou Géomètrie.

qu'elle renferme, tout enfin ce qui frappe vos yeux est mistique, tout renferme une allégorie, tout contient le symbole de quelqu'une des vertus qui doivent distinguer un maçon du prophane vulgaire; tout sera démontré, expliqué dans son tems, chaque grade vous désillera les yeux sur les mistères qu'on ne vous confiera qu'à mesure qu'on se sera assuré de votre zèle pour les travaux de l'Art royal; ces travaux sont aussy des mistères qui nous mènent tous à la plus haute perfection; ils sont l'exercice des vertus sociales qui caractérisent l'honnête homme.; notre profession de foy est celle de tous les gens vertueux; tout maçon doit professer la religion dominant, la religion du prince sous lequel il vit, le culte du pays qu'il habite. Ce premier devoir en entraine un autre, c'est l'amour du roy; mais nous sommes françois et ce précepte nous devient inutile; une autre loy qui ne doit point être moins chère à nos cœurs, c'est l'amour du prochain; je n'entends pas cet amour stérile qui s'en tient à la spéculation; je ne regarde pas comme fidèle à cette loy mobile, principe de toutes les vertus, un homme qui, vivant dans son égoïsme apathique, s'imagine avoir beaucoup fait de bien quand il n'a pas fait de mal; non, M.·.f.·., ce n'est pas là la charité maçonnique; un maçon qui connoit l'étendue de ses devoirs fait le bien quand l'occasion s'en présente; il la cherche, il la fait naître, on le voit toujours bienfaisant, affable, attaché inviolablement à ses amis, dissimulant les fautes de ses frères, toujours vray parce que le méchant seul a intérêt de ne pas l'être; il scait montrer la vérité telle qu'elle est, mais jamais elle n'humilie personne ; enfin un maçon est un homme parfait en morale.

« Nous ne vous dissimulons pas, M.·.f.·., que malgré les obligations étroites que nous nous imposons en recevant le sceau qui nous distingue des profanes, peu de maçons parviennent à ce degré de perfection; qu'il est si difficile à l'homme d'atteindre; malheureusement, notre essence ne change pas; on trouve l'homme quelquefois parmi les maçons; il est si difficile de s'oublier; aussy, mon f.·., ne soyez point surpris de trouver encore quelquefois parmi les maçons les petites passions que vous avez trouvées chez les hommes; il est vray cependant qu'elles doivent s'y rencontrer moins souvent; la liberté que chaque frère a d'accuser son f.·. nous corrige souvent pour jamais d'une faute commise, ou plus souvent encore nous empêche de la commettre; ne soyez pas scandalisé de ces accusations; j'avoue qu'elles paroissent révoltantes au premier coup d'œil; on croiroit qu'il doit en résulter une inquisition humiliante pour le dénonciateur et odieuse pour l'accusé; désabusez-vous, M.·.C.·.f.·., il n'en est pas ainsy parmy nous; on n'accuse pas icy légèrement et quand on en vient à cette douloureuse extrémité, l'accusation est toujours fraternelle, comme la punition qui la suit ; nous ne sommes sévères que pour les cas très graves et il est bien rare que l'Art royal soit souillé par des forfaits.

« Mais c'est assez vous tracer des devoirs dont le germe est dans votre

cœur ; vos mœurs sont notre garant ; une preuve plus sensible encore c'est que vous êtes assis parmy nous; il me reste encore à vous parler du régime que nous suivons dans nos L.·. ; mais nous espérons vous y voir souvent, et l'exemple et les actions de nos frères vous en diront là-dessus plus que je ne pourrois vous en dire ; vous verrez toujours régner parmi nous l'égalité la plus parfaite, non pas cette égalité tumultueuse et républicaine qui dégénère si souvent en licence (1) ; non, chaque maçon est libre, mais il est sage; il sent qu'il lui faut un chef, il le choisit par l'exercice de cette même liberté qui l'honore; il en fait un monarque soumis aux loix, à la Constitution, mais jamais un despote; un vénérable, parmi nous, jouit de toutes les marques du respect le plus profond; il a la puissance exécutrice, mais il ne fait pas de loix; il est Monarque pour leur exécution, il n'est que maçon quand on délibère; sa puissance d'ailleurs n'étant que momentanée, il n'est pas à craindre qu'il s'oublie au point de ne plus regarder ses frères comme ses égaux, puisqu'il peut être lui-même soumis au frère qu'il auroit tenté de vexer; au reste, M.·.C.·.f.·., ces cas sont très rares, je doute même qu'ils ayent jamais arrivé; chaque maçon est trop pénétré de ses obligations et de son respect pour la Constitution maçonnique pour qu'il songe à l'enfreindre jamais, lorsque, par le vœu de ses frères, il seroit élevé par eux au faite des honneurs. Cette vérité qui en est une pour tout l'ordre maçonnique l'est plus encore particulièrement pour notre Orient; vous trouverez, M.·.f.·., dans nos anciens, des connaissances réelles dans l'art qu'ils professent et qu'ils ont approfondi; les modernes vous donneront continuellement l'exemple du zèle le plus ardent et de la soumission la plus vraye pour les loix de l'ordre dans lequel ils militent.

« Mais je me reproche de m'être si longtems appesanty sur des détails ennuyeux de zèle et de devoir; vos qualités sociales nous sont un gage assuré que vous possédez aussy toutes celles qui distinguent un vray maçon ; je pronostique à cette R.·.L.·. qu'elle regardera comme un jour fortuné celui où elle a donné à l'ordre un sujet qui renferme en lui tout ce qu'il faut pour lui donner un nouveau lustre. »

4 juillet 1778.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très fort, très éclairé, très régulier, la L.·. régulièrement assemblée sous le point géom. connu des seuls vrais f.·.f.·. a été ouverte par le f.·. André éclairant l'Orient, les ff.·. St Paul et Lœuillet éclairant l'Occident, en présence des ff.·..

(1) Que nous sommes loin du « dogme égalitaire » qui, si nous en croyons certains écrivains, dont M. G. Bord, était, au XVIII[e] siècle, le premier article de foi des membres des loges maçonniques.

Le vénérable ayant proposé aux deux colonnes si elles n'avoient rien à proposer, il a été unanimement répondu que non.

Après quoy, les travaux ont été fermés dans le sein de l'harmonie et de la paix, le quatrième jour du 5e mois de la vraie lumière 5778 et rouverts néanmoins pour aller au scrutin sur la proposition faite par le f.·. André de la promotion du frère Cot d'Ordan à la *maîtrise*, ce qui a passé et été accepté toute d'une voix

Téroûanne,

P. Ord.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très éclairé, très régulier, très fort, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, les travaux ont été ouverts par le frère André éclairant l'Orient et les frères Videlenne et Lœuillet éclairant l'Occident. Le frère du Donjon ayant demandé la parole a proposé au très V.·. de faire introduire le frère Cot, qu'on avoit résolu d'admettre à la *maîtrise*, ce que le vénérable de l'avis des frères ayant agréé, il fut procédé à lad. réception en la manière accoutumée.

En suite lecture a été faite d'une lettre du frère député au Grand Orient. Les frères s'étant ensuite approchés du trône, on procéda à la communication du nouveau mot envoyé par le G.·.Orient (1).

Le vénérable a encor communiqué à la resp.·. Loge une lettre de nos frères de la Loge françoise de Bordeaux (2) qui contenoit le tableau des principaux officiers de cette Loge.

A été encor communiqué une planche du G.·. Orient qui annonce la radiation du tableau général des Loges régulières, de la Loge de « St Jean d'Ecosse du Contrat Social » séante à l'Orient de Paris (3).

---

(1) Chaque grade maçonnique comporte un mot spécial qui permet à ceux qui l'on reçu de se reconnaître; en outre le Grand Orient envoie un mot, dit mot de semestre, qui est communiqué aux frères; le pli scellé qui le contient est brûlé ensuite.

(2) Deux Loges portèrent ce nom : la L.·. Française élue écossaise, constituée par la G.·. L.·. de France, le 1er février 1765, en faveur de Martinès de Pasqually qui n'était nullement juif comme on le prétendit ; il fonda la secte des Illuminés français ou Martinistes ; la seconde était la L.·. Française dans la ville, établie le 8 février 1765 en faveur du f.·. Moreau. Le duc de Chartres venait (1776) de poser la première pierre de son temple.

Cette Loge, l'une des plus célèbres, avait succédé à la L.·. de « Saint-Lazare » à l'O.·. de Paris, qui émanait de la Mère Loge Ecossaise du Comtat Venaissin, à l'O.·. d'Avignon.

La L.·. de « Saint Jean d'Ecosse du Contrat Social » qui s'était rangée sous l'obédience du G.·. O.·., lors de l'établissement de ce corps, lui adressa la copie de ses Constitutions et sollicita sa reconnaissance comme Mère-Loge du rite écossais philosophique. Le G.·. O.·. rejeta sa demande, et lui enjoignit de renoncer au titre qu'elle avait pris, sous peine d'être rayée des tableaux de l'ordre. Cependant elle n'en fit rien et constitua, tant à Paris qu'en Province, plusieurs ateliers de son régime. Un rapprochement eut lieu toutefois en 1781. Par un concordat conclu le 3 novembre, la Loge du Contrat Social renonça à son titre de Mère-Loge dans ses relations officielles avec le G.·. O.·., bien qu'elle le conservât avec les Loges affiliées.

A été encore communiqué une autre planche qui contenoit l'envoi du nouveau mot.

Les frères n'ayant plus rien à proposer, le vénérable a fermé la Loge dans le sein de l'union, de la paix et de l'harmonie, le quatrième jour du septième mois de l'an maçonnique 5778.

Depuis et de l'avis unanime de la Loge, les frères Courtois et Cot ont été reçus aux grades de *Maître parfait* et *Maître parfait Ecossois* qu'on leur a communiqués suivant l'usage de cette Loge ; fait les jour et an que dessus.

Signé: Téroûanne. Par Ord.

4 septembre 1778.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très éclairé, très fort, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le V.·. frère André éclairant l'Orient, les frères de St Paul et Prevost de Courmières éclairant l'Occident et en présence de tous les frères.

Le frère André a dit que le frère de Wamin, maçon irrégulier, reçu à la Loge sous le titre de « la Constance » à l'Orient d'Arras (1) désiroit régulariser ses travaux et être agrégé à cette Loge. La matière mise en délibération, il a été unanimement résolu de lui accorder cette faveur; en conséquence, ledit frère de Wamin s'étant présenté, après l'examen le plus attentif et avoir donné des preuves de fraternité relatives aux grades d'*apprentif*, *compagnon* et *maître*, il a été régularisé en prestant de nouvelles obligations et agrégé à cette Loge en la manière ordinaire. Après quoi, lecture aiant été faite de plusieurs lettres, tant du Grand Orient que de différentes Loges, il a été arrêté que le frère André seroit chargé d'y répondre et comme il avoit été arrêté qu'on couleroit les comptes cedit jour, vu l'absence du frère Houzel, trésorier, cet arrêté a été remis à la prochaine Loge. Cependant résolu que le frère André prendra sur la caisse soixante-douze livres pour en faire des tentures et tapis de Loge de maître, de l'emploi de laquelle somme il rendra compte à lad. Loge. Ce fait, les frères Téroûanne et Hurtrel ayant demandé à être admis au grade d'*Ecossois* et les frères Cot, Richard et Wamin à

Le droit de constituer lui fut maintenu à l'étranger et même en France, pourvu qu'elle substituât l'expression d'*agréger* à celle de *constituer*. Moyennant cette concession, les bonnes relations furent reprises entre ces deux autorités maçonniques.

La L.·. du *Contrat Social* demeura en correspondance avec la L.·. de la *Fidélité* et ne cessa de lui adresser régulièrement ses circulaires.

(1) La L.·. de la *Constance* à l'O.·. d'Arras était la plus ancienne Loge de l'Artois et peut-être du Royaume entier ; elle prétendait avoir été constituée le 15 avril 1687 par le f.·. Comte de Pembrocke, grand visiteur de la M.·.G.·.L.·. de Londres ; ces origines lointaines lui ont été contestées, mais il est établi qu'elle existait déjà lorsqu'en 1745, Charles Edouard Stuart, prétendant au trône d'Angleterre, créa en sa faveur un chap.·. métrop.·. de *Rose-Croix* : à cette époque, elle n'avait pas adhéré au G.·.O.·. et ses membres étaient donc considérés comme maçons irréguliers.

celui d'*Elu*, la matière mise en délibération, il a été unanimement résolu de leur accorder cette faveur à la prochaine Loge. Arrêté en outre que tous les frères qui se dispenseront de se trouver à la Loge sans empêchement légitime et sans en avoir prévenu le vénérable par renvoi de lettre ou lettre particulière contenant les raisons d'absence ou d'empêchement, paieront à la Loge suivante vingt-quatre sols d'amende applicables à la bourse des pauvres, sans quoi ils seront privés d'être admis au nombre de leurs frères jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à cette amende et comme le frère André nous a représenté que les fonds du tronc avoient dû être délivrés à la dernière Loge, il a été arrêté qu'il les donneroit à la concierge. Après quoi, le frère Wamin nouvellement agrégé nous aiant requis de lui donner le nouveau mot de passe, il lui a été accordé en se conformant aux statuts du Grand Orient et le vénérable aiant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien-être de la Loge, tout le monde aiant gradé le silence, elle a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie; fait lesdits jour et an.

Téroûanne. P. Ord^re^.

6 novembre 1778.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très éclairé, très fort, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le vénérable frère André éclairant l'Orient, les frères de St Paul et Videlenne éclairant l'Occident et en présence de tous les frères.

Le frère André a dit qu'il s'agissoit d'admettre au grade d'*Elu* les frères Cot, Richard et Wamin, et après les cérémonies ordinaires, lesdits frères ont été admis au grade d'*Elu*. Ce fait, le vénérable aiant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tout le monde aiant gardé le silence, elle a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie; ce jourd'hui 6^e^ jour du 9^e^ mois 5778, approuvant les quatre lignes raiées (1) en dessus et attendu qu'il ne s'est point trouvé de frères en nombre suffisant pour procéder à la réception des frères Téroûanne et Hurtrel au grade d'*Ecossois*, leur réception a été remise à la prochaine Loge; fait lesdits jour et an.

Téroûanne,

Par Ord^re^.

27 décembre 1778.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très éclairé, très fort, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par vénérable frère Locher éclairant

(1) Dans le manuscrit, quatre lignes sont rayées.

l'Orient et les frères André et Lœuillet éclairant l'Occident; par le très vénérable frère Locher (il) a été dit qu'il s'agissoit de la réception du profane St Martin (1), proposé littéralement. La chose aiant été mise en délibération, il a été unanimement résolu qu'il auroit été procédé à sa réception au grade d'*apprentif* et *compagnon* immédiatement après la reddition et le coulement des comptes du trésorier; les comptes aiant été arrêtés, il a été procédé à la réception dud. profane Charles-Louis de St Martin, écuier, officier au régiment de Saintonge, natif de Bitche, en Lorraine, né le neuf février 1749; après avoir subi les épreuves, les formalités en pareil cas requises ont été observées; après quoi, il a été procédé à l'élection des officiers de la Loge par la voie du scrutin; en conséquence, le frère de St Paul a été élu vénérable, le frère André, premier surveillant, le frère Lœuillet, second surveillant, le frère du Donjon, orateur, le frère Cot Dordan, secrétaire, le frère Videlenne, maître des Cérémonies, le frère Hurtrel, trésorier, le frère Tripier, hospitalier, le frère de Courmières, thuilleur ; après quoy, le vénérable ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge, tout le monde aiant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie ; avons signé, après lecture, avec le frère de St Martin, le vingt-sept du dixième mois 5778.

St Martin, Téroûanne, Hurtrel fils, André, Houzel.

5 janvier 1779.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très éclairé, très fort, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le vénérable frère de St Paul éclairant l'Orient, et les frères André et Houzel, notaire, éclairant l'Occident; par le très vénérable frère St Paul (il) a été dit que tous les frères duëment convoqués qui manqueront à la Loge, sans avoir fait connoître l'impossibilité de s'y rendre, paieront l'amende portée sur le tableau des statuts particuliers de cette Loge; quant au renvoy des lettres, tous les frères que leurs affaires civiles empêcheroient d'être exacts à l'heure assignée ou même de se rendre en Loge sont tenus de déduire leurs raisons dans le corps de la lettre et après l'avoir recachetée, d'en faire le renvoi avant l'assemblée au vénérable; arrêté en outre que l'on se procureroit une armoire pour y renfermer tant les archives et bijoux de cette Loge que chaque décoration des frères, laquelle le frère André s'est chargé de procurer.

De plus, il a été résolu que les frères de St Martin et Cot Dordan s'il fait un entier abandonnement de la Loge, que led frère Cot, en sa seroient députés auprès du frère Playoult pour qu'il s'explique clairement

(1) Bien qu'il soit franc-maçon et officier comme lui, le f.·. de Saint Martin n'a rien de commun avec son homonyme, le théoricien du Martinisme.

s'il a fait un entier abandonnement de la Loge que led. frère Cot, en sa qualité de secrétaire, dresseroit une planche circulaire pour être adressée à tous les frères reconnus, depuis quelque tems, inexacts par leurs absences trop fréquentes de la Loge; dans laquelle planche, il leur sera réitéré un arrêté précédemment pris en Loge de leur demander les raisons de leur éloignement; et, en même tems, comme ces représentations multipliées n'ont, jusqu'à ce jour, produit l'effet désiré, il sera enjoint de payer l'amende désignée sur le tableau ci-dessus énoncé.

De plus, il a été fait mention de l'irrégularité de la conduite du frère servant Cornali; son exclusion ayant été proposée, elle a passé au scrutin. Le nombre général des voix étant de neuf et y en ayant eû huit donc il n'étoit plus digne d'être membre et en conséquence son nom a été rayé du tableau.

Le frère André ayant proposé les frères Hurtrel, Téroûanne et Cot Dordan qui ont demandé les grades d'*Ecossois*, le vénérable frère de St Paul y a acquiescé et leur réception ayant été approuvée unanimement par tous les frères, elle a été fixée au samedi 9e du présent mois, en payant, suivant l'usage, trois livres chacun.

Et finalement délibéré que la Loge étant dépourvue de bougies, le frère Hurtrel en apporteroit à la première assemblée six livres.

Après quoi, le vénérable ayant fait proposer de demander aux frères assemblés s'ils n'avoient rien à proposer pour le bien de l'ordre ou de cette Loge et tout le monde ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie, à l'Orient d'Hesdin, le cinquième jour du 11e mois de l'année maçonnique.

Noizet de St Paul, Vénérable — Téroûanne — Du Donjon, orateur — Ch. André — St Martin — Houzel — Prévost de Courmières — Cot Dordan, secrétaire — Hurtrel fils.

9 janvier 1779.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très éclairé, très fort, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le vénérable frère de St Paul éclairant l'Orient et les frères André et Lœuillet eclairant l'Occident. Il a été procédé à l'*Ecossisme* (1) dont le grade a été donné suivant la délibération arrêtée à la précédente assemblée aux frères Hurtrel, Téroûanne et Cot Dordan qui ont payé chacun trois livres, prix en usage dans la présente Loge; après quoy, il a été procédé à l'ouverture des lettres ren-

(1) On remarquera que la L.·. de la *Fidélité* continue à décerner les hauts grades, bien que ceux-ci soient condamnés par le G.·. O.·. ; il en était de même dans certaines loges privilégiées, notamment à Lyon : on fermait les yeux sur ces agissements, pour ne pas se priver de concours nécessaires dans la lutte engagée contre la G.·. L.·. de France.

voyées par les frères convoqués et non présents, afin d'examiner les raisons de leur empêchement qui ont été généralement admises; pour quoi leurs noms ont été couchés sur le registre des amendes comme exempts à cause de la validité de leurs excuses.

Il a été ensuite arrêté les dépenses et recettes en deniers faites depuis la dernière convoquation jusqu'à ce jour inclusivement.

Le vénérable ayant fait proposer de demander aux frères assemblés s'ils n'avoient rien à proposer pour le bien de l'ordre en général et particulièrement pour celui de cette Loge et tous ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie, à l'Orient d'Hesdin, le neuvième jour du 2e mois de l'année maçonnique.

On a fait l'ouverture du tronc des pauvres où s'est trouvée la somme de 51.9s. 6d. qui ont été distribués (1).

Noizet de St Paul, Vle, Ch. André, P. Lœuillet, Téroûanne, Hurtrel fils (Prévost de Courmières, Cot Dordan.

2 *février 1779.*

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très éclairé, très fort, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères Maçons, a été ouverte par le vénérable de St Paul éclairant l'Orient et les frères André et Houzel éclairant l'Occident. Il a été fait lecture, par le frère Du Donjon, orateur, d'une lettre de l'Orient de Saintonge (2) ayant pour objet de confirmer et d'attester la vérité des titres maçonniques du frère de Veede, off. au Régt d'Orléans-Dragons, d'après laquelle il a été arrêté unanimement que led. frère seroit agrégé membre de notre Loge.

Il a été aussi fait la lecture d'une lettre du frère Playoult ayant pour objet de solliciter la dispense des amendes attachées aux absences de la Loge, conséquement à la planche circulaire tracée dans notre assemblée du 5e jour du 2e mois de l'année maçonnique 5778.

La lettre du frère s'était éloignée de l'objet principal qui lui avoit été proposé, il a été arrêté qu'il lui seroit fait de nouvelles représentations et que l'on remettroit la délibération sur sa demande à la première assemblée.

Ensuite, le frère Cot Dordan ayant proposé le f.·. de St Martin, demandant à parvenir au grade de *Maître*, le très vénérable frère St Paul a fait passer la proposition à tous les frères qui, d'un commun accord, y ont acquiescé et la cérémonie de la réception a été remise au jeudy 11 de ce mois.

(1) A partir de cette date, le tronc des pauvres circulera à l'issue de chaque tenue.
(2) L.·. de Saint Charles des *Amis Réunis*, constituée, le 2 juin 1763, à l'O.·. du régiment de Saintonge.

Le vénérable ayant fait demander aux frères assemblés s'ils n'avoient rien à proposer pour le bien de l'ordre en général et en particulier pour celuy de cette Loge, tous ayant tenu le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie, à l'Orient d'Hesdin, le deuxième jour du douzième mois de l'année maçonnique 5778.

Noizet de St Paul V., Ch. André, Jacquemont du Donjon, orateur, de Weede, Téroûanne, Houzel St Martin, Tripier, Ch. K.S., Hurtrel fils.

Par Mandatement de la R.·.L.·.,
Cot Dordan,
Secrétaire.

11 février 1779.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très éclairé, très régulier et très fort, le vénérable f.·. de St Paul éclairant l'Orient les C.·.f.·. André et Lœuilet éclairant l'Occident, la Loge a été ouverte avec les manières accoutumées, après avoir été assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères; alors le frère Videlenne, maître des cérémonies, annonça à toute la Loge que le f.·. de St Martin, proposé pour la maitrise et unanimement reçu à la dernière Loge, attendoit qu'on l'introduisit; le vénérable, de l'avis de la R.·.Loge, le fit entrer et le reçut en la manière accoutumée; ensuite, le frère André a proposé le frère du Donjon pour passer au grade d'*Ecossois*, ce qui a été mis à l'instant en délibération et après avoir été au scrutin, il a été résolu unanimement que le frère du Donjon seroit reçu à la première Loge ; le vénérable ayant ensuite demandé aux frères si personne d'eux n'avoient rien à proposer pour le bien de l'ordre ou de la Loge et tous ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de l'union, de la paix et de l'harmonie, le onzième jour du dernier mois de l'année maçonnique 5778 et tous les frères ont signé.

Par Mandement

Noizet de St Paul, Videlenne, Houzel, P. Lœuillet, du Donjon, pour l'absence du frère Cot, Prévost de Courmières, Hurtrel fils, de Weede, Ch. André, St Martin.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très régulier, très éclairé, très fort, le vénérable f.·. de St Paul éclairant l'Orient, les frères André et Lœuillet l'Occident, la Loge a été ouverte en la manière accoutumée; l'objet de cette Loge étant de vérifier la régularité des travaux des chers frères du régiment d'Orléans-Dragons qui se proposent d'obtenir des Constitutions du G.·.O.·.; lesd. frères étant entrés, ils ont commencé leurs travaux, lesquels ayant été trouvés très réguliers, il a été décidé unanimement qu'on en donneroit certificat à la Loge ; ensuite le vénérable ayant décacheté le nouveau mot, il l'a donné aux frères

après avoir prêté leurs obligations accoutumées; le vénérable ayant ensuite proposé aux frères s'ils n'avoient rien à proposer et le silence ayant été gardé, la Loge a été fermée par les signes ordinaires, dans le sein de la paix et de l'harmonie.

Noizet de St Paul — Ledoux — Houzel — St Martin — Le Merchier — P. Lœuillet — André — de Weede — du Donjon, Secrétaire.

P. M.

13 mars 1779.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très régulier, très éclairé, très fort, le vénérable f.·. de St Paul éclairant l'Orient, les frères André et Lœuillet éclairant l'Occident, les travaux ont été ouverts en la manière accoutumée; l'objet de cette Loge étant de procéder à la réception du frère Du Donjon au grade d'*Ecossois* qui lui avoit été promis, il y a été procédé en la manière ordinaire.

Ensuite le T.·.Vénérable ayant proposé d'adopter un cordon uniforme de Loge, conforme au modèle qui a été fait, lequel cordon sera couleur ponceau, au liseré blanc chargé de la devise de la Loge : *Moribus Unita Fidelitas*. Cette proposition ayant été agréée, on décida qu'elle seroit couchée sur la planche à tracer des délibérations de la Loge.

Le vénérable ayant proposé l'affaire du frère Playoult, plus au long, énoncée dans quelques unes des planches antérieures, led. f.·. Playoult a été, d'avis unanime, rayé du tableau suivant les statuts du Grand Orient, et pour trois mois; il a été en même temps décidé qu'on lui en feroit part.

Sur les plaintes portées par différents frères sur divers propos tenus par le frère Cot, il a été résolu unanimement qu'on citeroit le frère Cot à la prochaine Loge qui se tiendra le premier mardi de may, pour qu'il ait à s'en justifier et, faute par lui de s'y rendre, il sera statué sur son compte ainsi qu'il appartiendra.

Le frère Lœuillet ayant proposé le frère St Martin pour le grade de *Maître Elu*, il a été résolu par acclamation qu'on accorderoit ce grade au frère de St Martin.

Le vénérable ayant ensuite demandé aux deux colonnes si personne n'avoit rien à proposer et tous ayant gardé le silence, on ferma les travaux dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le treize du premier mois de l'an maçonnique 5779.

Noizet de St Paul, v.·. — P. Lœuillet — Ch. André — St Martin — de Weede — Téroûanne — Jacquemont du Donjon, secrétaire par intérim.

4 mai 1779.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très régulier, très fort, la Loge régulièrement convoquée et fraternellement assemblée

sous le point géométrique connu des vrais frères, le frère de St Paul éclairant l'Orient, les frères André et Lœuillet éclairant l'Occident, la Loge a été ouverte en la manière accoutumée.

Le frère Cot Dordan ayant comparu à la citation à lui faite suivant le vœu de la Loge et s'étant justifié, il a été unanimement décidé que le frère Cot seroit fraternellement reçu et qu'on passeroit la truelle sur toute espèce de griefs ; ensuite de quoi, led. frère Cot s'est offert de remplir la place de secrétaire. Ce qui a été reçu.

Le frère Lœuillet ayant ensuite proposé de recevoir le frère St Martin *Maître Elu*, grade qu'on lui avait promis à la Loge précédente et les f.·. y ayant consenti, on y procèdera à l'instant.

Le frère Hurtrel, trésorier, ayant proposé de rendre ses comptes, ils ont été coulés et clos et les frères ont reconnu que le montant actuel étoit de soixante dix sept livres un sol six deniers et lesd. frères l'ont signé.

Le vénérable ayant demandé aux frères des colonnes s'ils n'avoient rien à proposer pour le bien de l'ordre en général ou de cette Loge en particulier et les frères ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'union, le quatrième jour du troisième mois de l'an.·. maçonnique 5779.

Noizet de St Paul, V^le^ — Ledoux-Demonchaux — Jacquemont du Donjon, orateur — Videlenne — Cot Dordan, secrétaire — Houzel — Ch. André — St Martin — de Weede — Hurtrel fils. T.

P. Mandement:
Jacquemont du Donjon, secrétaire par intérim.

CHAPITRE VII

LA L.·. DE LA « FIDÉLITÉ » ET LA L.·. DE « L'AMITIÉ A L'ÉPREUVE » A L'O.·. DU RÉG. D'ORLÉANS-DRAGONS

*Installation de la L.·. de l'*Amitié à l'Epreuve, *par les soins de la L.·. de la* Fidélité, *le 31 mai 1779. — Discours du f.·. de Lescure. — Réponse du f.·. Jacquemont du Donjon.*

Le régiment d'Orléans-Dragons ne fit qu'un court séjour à Hesdin ; il arriva dans cette ville au début de 1778, succédant au Condé-Dragons et fut remplacé, un an plus tard, par une partie du Royal-Pologne et par le régiment des cuirassiers du Roi.

Les officiers qui changeaient si souvent de garnison, étaient heureux de pouvoir, grâce aux Loges maçonniques, entrer en relations cordiales avec la bourgeoisie la plus éclairée et avec la petite noblesse du pays ; c'est ce que ne manquèrent pas de faire les officiers d'Orléans-Dragons.

12 Mai 1779.

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, d'un lieu très régulier, très fort la Loge régulièrement convoquée et fraternellement assemblée, les travaux ont été ouverts en la manière accoutumée, le frère Saint Paul éclairant l'Orient et les frères André et Lœuillet l'Occident. Comme l'objet de cette Loge étoit de prendre jour avec les députés de la R.·. Loge de l'*Amitié à l'Epreuve* pour leur installation, ledit jour a été fixé au lundi trente et un de may ; on procéda ensuite à l'enregistrement des pièces envoyées par le G.·.O.·. à notre Loge ; premièrement pour l'instruction, pour lad. installation on a décidé qu'on renverroit à la page cinquante cinquième du registre commencé en mil sept cent soixante neuf et suivantes (1) ; quant aux autres pièces, scavoir huit états et huit comptes du Grand Orient, conformes à ceux déposés à nos archives, ainsi que les trois planches à tracer contenant les différents travaux faits jusqu'à ce jour,

(1) Instructions qui avaient été envoyées par le G.·.O.·. à l'occasion de l'installation de la L.·. de la *Parfaite Union*, à l'O.·. du régiment du Royal-Roussillon.

aussi reposants aux dittes archives, on y a renvoyé ; ensuite, on enregistra leurs Constitutions et le serment que lesdits frères doivent prêter.

25 Mai 1779.

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, sous les auspices et au nom du Sérénissime Grand Maître, le Grand Orient de France à tous les nom du Sérénissime Grand Maître le Grand Orient de France à tous les maçons réguliers Union, Force, Salut ; sur la demande présentée le douzième jour du deuxième mois de l'an de la vraie Lumière cinq mil sept cent soixante dix neuf par les frères composant la Loge de l'*Amitié à l'Epreuve* à l'Orient du Régiment d'Orléans-Dragons, à l'effet d'obtenir des Constitutions pour leur Loge sous led. titre, vu la décision de la Chambre des Provinces du quinzième jour du deuxième mois de la présente année, nous avons Constitué et Constituons à perpétuité, par les présentes, à l'Orient du régiment d'Orléans-Dragons, une Loge de Saint Jean, sous le titre distinctif de l'*Amitié à l'Epreuve*, pour lad. Loge commencer à se livrer aux travaux de l'Art royal, à la charge par elle de se conformer exactement aux statuts et règlements faits et à faire en notre Grand Orient et être inscrite sur le tableau des Loges régulières de France à la datte du vingtième jour du premier mois de l'an de la vraie Lumière cinq mil sept cent soixante dix neuf, époque de la demande, approuvons et régularisons en tant que de besoins les travaux cy devant faits de bonne foy ; en foi de quoi, nous lui avons délivré les présentes qui ont été expédiées au Grand Orient de France, scellées et timbrées du sceau et timbre de l'ordre, signées de nous et contresignées par notre Secrétaire général, le vingt sixième jour du deuxième mois de l'an M. 5779. Signé : le duc de Luxembourg, enregistré aux chambres et D'Aubertin, secrétaire général.

S'en suit la commission du Grand Orient adressée à notre Loge :

A la R.·.L.·. de Saint Jean sous le titre distinctif de « *La Fidélité* » d'Hesdin

Union, Force, Salut.

Sur la demande présentée par les frères membres de la Loge de Saint Jean sous le titre distinctif de l' « *Amitié à l'Epreuve* » à l'O.·. du régiment d'Orléans-Dragons, à l'effet d'obtenir des Constitutions pour leur ditte Loge sous ce titre, le G.·.O.·. de France les a accordées ; en conséquence, il vous en adresse les lettres afin que vous nommiez trois députés pour procéder à l'installation de lad. Loge et recevoir, au nom du G.·.O.·., l'obligation des membres qui la composent. A ces causes, le G.·. O.·. donne tous pouvoirs, à charge par vous de dresser la planche à tracer de toutes les opérations qui seront faites relativement à lad. installation conformément aux instructions particulières qui vous seront remises sous le contre-scel de la présente commission expédiée du Grand Orient de France le vingt sixième jour du deuxième mois de l'an de la vraie Lumière cinq

mil sept cent soiante dix neuf, sous le petit sceau du Grand Orient et le contre seing de son Secrétaire général.

Timbré et signé : Poulet et, par mandement du Grand Orient : du Terreau, pour le v.·. f.·. secrétaire général.

Ensuite il a été procédé à l'élection de trois députés pour l'installation de la V.·. Loge de l'*Amitié à l'Epreuve*, qui sont les frères Saint Paul, Vén., André, 1er surveillant et Lœuillet, 2e surveillant. Le vénérable ayant fait demander aux frères des colonnes s'ils n'avoient rien à proposer pour le bien de l'ordre en général et celui de cette Loge en particulier, les frères ont gardé le silence, après quoi la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie, le 26e jour du troisième mois de l'année maçonnique 5779 et avons signé

Ch. André,
P. Ord. P.·.M.·.
du Donjon, or.·., faisant fonctions de secrétaire par intérim.

Copie de la planche à tracer des travaux faits pour l'installation de la L.·. des frères du Régiment d'Orléans-Dragons sous le titre distinctif de l'*Amitié à l'Epreuve*.

Planche à tracer de l'installation de la R.·.L.·. de Saint Jean sous le titre distinctif de l'*Amitié à l'Epreuve* du Régiment d'Orléans-Dragons par les V.·. frères députés du G.·.O.·. de France, membres de la T.·.R.·.L.·. de Saint Jean sous le titre distinctif de *La Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin.

Le 31e jour du 3e mois de l'an de la vraye Lumière 5779, la L.·. de l'*Amitié à l'Epreuve* régulièrement convoquée et ouverte en la manière accoutumée la T.·.R.·. et le T.·.V.·.f.·. Deynaud Delavaux tenant l'Orient et les V.·. ff.·. de Wède et de Gévaudan tenant l'Occident, les vénérables Députés du G.·.O.·. de France s'étant fait annoncer, le v.·.m.·. a envoyé pour les reconnaître les ff.·. de Wède, de Gévaudan et de Lescure, ses deux surveillants et son orateur ; lesdits ff.·. ayant rendu compte à la L.·. des pouvoirs desdits députés qui leur avoient été communiqués, le v.·.m.·. a ordonné qu'on les introduisit dans le temple sous la voûte d'acier et a été au devant d'eux jusqu'à la porte où il les a reçus avec ses deux surveillants, en leur remettant les maillets. Le vénérable frère de Saint Paul s'étant ensuite placé à l'O.·. et les frères André et Lœuillet à l'Occident et les vénérables frères Delavaux, de Wède et de Gévaudan dans le sanctuaire, à droite et à gauche du trône, tous les frères de la L.·. de « la Fidélité » rendus à cette installation par invitation des ff.·. de la L.·. de « l'Amitié à l'Epreuve » épars ça et là dans le temple, le V.·. frère Noizet de Saint Paul a fait lecture des pièces dont il était porteur en commençant par la commission du Grand Orient, l'acte de leur nomination et les lettres

patentes de Constitutions de la L.·. de l'*Amitié à l'Epreuve* qu'il a fait enregistrer. Cette lecture des pièces a été suivie d'applaudissements. Il a fait ensuite l'appel du tableau des frères qu composent la L.·. de l'*Amitié à l'Epreuve*, (et il) a proposé aux membres qui la composent de prêter solennellement l'obligation qui les lie inviolablement au Grand Orient de France. Le f.·. de Lescure, Orateur de la Loge ayant obtenu la parole a dit :

« Qu'il est doux pour moi, mes frères, d'être l'interprête de vos sentiments et l'organe de vos cœurs auprès des très chers ff.·. députés du Grand Orient de France qui veulent bien, en ce jour, éclairer nos travaux et leur donner la régularité après laquelle nous soupirons depuis si longtems. Hatons-nous, mes ff.·. de renouveler entre leurs mains les obligations que nous avons contractées le jour où nous sommes entrés dans l'ordre ; nous secourir, nous aimer, sont les principaux points de notre devoir depuis longtems ; ils seront changés pour nous en besoin ; ainsy, mes ff.·., il est inutile que je remette sous vos yeux toute l'étendue de vos obligations ; puissent les membres de la Loge de « la Fidélité » être bien convaincus que nous conserverons une reconnoissance éternelle de la faveur qu'ils nous font aujourd'huy et qu'ils occuperont toujours dans nos cœurs la place destinée à des frères chéris ».

Ce discours a été suivi d'un applaudissement général. Le v.·.f.·. Delavaux s'étant ensuite levé, a prêté aux pieds du trône, le genou droit en terre, et la main droite sur l'Evangile, au nom de toute la Loge, l'obligation conforme à la minute envoyée par le G.·.O.·., entre les mains du v.·.f.·. Noizet de Saint Paul qui l'a reçue, et l'a signée ensuite, de sa propre main, ce que tous les frèrs ont aussy fait ; après l'appel, ayant ensuite repris sa place, tous les frères debout et à l'ordre, le frère Noizet de Saint Paul a proclamé solennellement l'installation de la R.·.L.·. de l'*Amitié à l'Epreuve*, ce qui a été successivement répété par ses deux surveillants et suivi d'un applaudissement général ; ensuite de quoy, il a donné le nouveau mot envoyé du G.·.O.·. de France. Après quoy, le f.·. de Lescure a dit :

« La joye et la reconnoissance, mes ff.·., sont deux sentiments qui doivent nous animer en ce jour ; nous avons désormais les plaisirs purs et sacrés de l'union la plus intime ; l'instant heureux qui devoit ajouter le doux nom de frère à celui de camarade est enfin arrivé ; nos travaux vont prendre désormais le sceau de la régularité sous les auspices du G.·.O.·. de France ; nos vœux sont comblés, mes ff.·., livrons-nous sans réserve aux transports qu'excite en nous ce bonheur précieux. Le G.·.A.·. de l'Univers nous a créés pour le bonheur ; c'est lui rendre hommage que d'en faire le but de nos travaux ; faire éclater notre reconnoissance envers les v.·.ff.·. de la Loge de « la Fidélité » pour le zèle avec lequel ils ont concouru à laperfection de nos travaux est la première manière de jouir des biens qui nous sont offerts. C'est au nom de tous les ff.·. qui composent cette L.·. que j'adresse aux v.·. ff.·. installateurs les expressions du senti-

ment qui nous anime, puissent-ils bien se pénétrer de toute son étendue et les proportionner à la grandeur du service qu'ils nous rendent ; le titre de maçon régulier sera pour nous un souvenir éternel des obligations que nous leur avons et notre gratitude n'aura de bornes que celles de notre vie ».

Ce discours a été suivi d'un applaudissement général.

Le v.·.f.·. Jacquemont du Donjon ayant ensuite demandé la parole a dit :

« M.·. F.·.

« La Loge de *la Fidélité* vient de remplir une fonction également honorable et flatteuse pour elle et ce jour va être gravé dans ses fastes comme le plus fortuné, de même qu'il l'est dans le cœur de tous les membres qui la composent. Il ne manquoit à vos travaux, mes frères, que cette régularité si sagement voulue pour l'honneur et la propagation de l'Art Royal ; vos vœux sont remplis et vous venez d'être réunis sous le point géométrique qui depuis longtems étoit l'objet de vos désirs. Vos travaux avoués vont devenir la gloire et l'édification du monde maonnique, la justesse et la précision que vous scavez y mettre, le choix judicieux des lumières qui vont les diriger, tout nous le garantiroit si vos qualités morales ne nous en avoient déjà intimement persuadés.

Nous avons eu la faveur de voir parmi nous l'une de ces lumières (1) ; il nous a donné de la Loge à laquelle il étoit attaché l'idée la plus haute et la plus avantageuse et si quelque amertume pouvoit se mêler à la joye que nous inspire ce beau jour, ce seroit la crainte de l'avoir perdu pour jamais ; mais nous aimons à nous persuader qu'il n'oubliera pas des frères qui le chérissent et nous espérons que, membre de la Loge de « la Fidélité » comme il l'est aujourd'huy de celle de « l'Amitié à l'Epreuve », il nous sera près de vous le gage de l'union et de l'harmonie que nous désirons voir toujours règner entre nos deux ateliers.

Nous partageons bien sincèrement, c.·. ff.·., la peine que vous cause le départ prochain de nos frères ; nous nous consolons néanmoins dans la pensée qu'ils vont répandre la lumière dans les nouveaux lieux qu'ils vont habiter. Enfants de votre Loge, ils ont de grands devoirs à remplir et nous croyons assez les connoitre pour oser assurer qu'ils ne trahiront point vos espérances.

Tels sont, mes frères, les vrais sentiments de la Loge de « la Fidélité » et je regarderai toujours comme un bonheur d'avoir été choisi pour en être l'organe ».

Après les applaudissements ordinaires qui ont suivi ces discours, le v.·.f.·. Noizet de Saint Paul a remis le maillet au v.·. f.·. Delavaux ; les frères André et Lœuillet en ont fait de même entre les mains des frères

(1) Le f.·. de Wède.

de Wède et de Gévaudan et le vénérable de la Loge de l'*Amitié à l'Epreuve*, après avoir témoigné aux frères installateurs sa reconnoissance et aux frères de sa L.·. la joye qu'il avoit de présider à leurs travaux et après avoir fait faire la quette ordinaire et fait demander à tous ses membres s'ils n'avoient rien à proposer pour le bien de la L.·., tous ayant gardé le silence, il a fermé la L.·. pour se rendre à un banquet solennel où ont présidé l'allégresse et la décence ; les santés y ont été célébrées dans l'ordre prescrit par les statuts généraux du G.·.O.·. et après que la présente planche à tracer a été revêtue de la signature de tous les frères, tous les travaux de ce jour glorieux ont été heureusement terminés au sein de la paix, de l'amitié et de l'harmonie, lesd. jour, mois et an que dessus (1). Etoit signé : Delavaux, Vénérable ; De Wède, 1er Surveillant ; de Gévaudan, 2e Surveillant ; De Lescure, Orateur ; Mouchefrin, Trésorier ; Le Blanc, Secrétaire ; de Larrieu, Maître des Cérémonies .

---

(1) Il n'est pas sans intérêt de savoir comment sont notés, par leurs chefs, les officiers affiliés à la franc-maçonnerie ; voici les renseignements que nous fournissent, pour 1774, les feuilles d'inspection du régiment d'Orléans-Dragons :

De Gévaudan, jeune, remplissant bien ses devoirs et ayant des mœurs sans reproche.

De Lavaux, très instruit, très intelligent, actif, de bonne volonté.

D'Humières, a beaucoup d'instruction et de capacité ; il peut, en se formant, devenir un sujet distingué.

De Lescure, instruit ; sert avec exactitude et intelligence.

Archives historiques du Ministère de la Guerre ; carton du régiment d'Orléans-Dragons (1762-1790).

Tableau ordinal des frères qui composent la R.·. L.·. de l'Amitié à l'Epreuve du Régt. d'Orléans-Dragons à l'Orient du Régiment à l'époque du 20e jour du 1er mois de l'an de la V.·. L.·. 5779

NOMS		NAISSANCE		DATTES DU		
de Baptême	*de Famille*	*civile*	*Maçonnique*	*lieu*	*mois*	*année*
Etienne	Delaveaux	Cap. aud. Rég.	Vénérable ; reçu à Cognac, dans la L.·. Anglaise	Digoin	8 Aoust	1751
Joste	De Weede	Porte-guidon	1er Surveillant ; à Toul dans la L.·. de St-Charles des Amis réunis au Régiment de Saintonge.	Liège	31 Décembre	1735
Joseph	DeGévaudan	Capitaine	2e Surveillant ; à Moulins dans la L.·. de l'Espérance	Douzon	7 Novembre	1755
Pierre	De Lescure	S-Lieutenant	Orateur; à Douay dans la L.·. St-Louis des Parfaits Amis desintéressés au Régt de Metz-Artillerie ; affilié à la L.·. St-Maurice à Clermont-Ferrand.	St Foy-le-Grand	1er Juin	1754
Charles	Mouchefrin	Porte-guidon	Trésorier ; à Dijon dans la L.·. de la Concorde	Dieuze	25 Décembre	1728
Michel-Bernard	Le Blanc	Mal des Logis	Secrétaire : à Douay aud. Régiment de Metz-Artillerie.	Paris	6 Décembre	1739
Pierre	De Larrieu	Lieutenant	Me des cérémonies : à Douay au Régiment de Metz.	St-Serne-la-Gascogne	15 Mars	1735
Philippes	Saulnier de Pierrelevée	Capitaine	Terrible ; à Cognac dans la L.·. Anglaise.	St-Maurice	1er Septemb.	1752
Joste	Vincent	Fourrier	Thuilleur ; à Toul dans la L.·. de St-Charles des Amis réunis au Régiment de Saintonge.	St-Gené	18 Novembre	1741
G.F.N. Jules	De Poigniat	S.-Lieutenant	Hospitalier ; aud. Régiment de Metz.	Rion	28 Octobre	1754
Jean-Louis	Pauchet	Mal des Logis	Garde des sceaux et archives ; à Douay aud. Régiment de Metz.	Grand-Angely	25 Aoust	1742
Antoine	Carbonnel de Canisy	Avocat en parlement Député de la L.·.	Doyen	Marseille		
Jean-François.	Delabroue	S.-Lieutenant	Compagnon : à Douay aud. Régiment de Metz.	Moissac	17 Aoust	1755
Pierre-Fois-Joseph	D'Humières	Capitaine	A Strasbourg ; affilié à la L.·. St-Maurice à Clermont-Ferrant.	Aurillac	20 Novembre	1752
Thomas-Florimond	De Flavigny	S.-Lieutenant	A Douay au Régiment de Metz.	de Liez	23 Novembre	1756
Nas-Liestang	De Viantais	Lieutenant	A Douay au Régiment de Metz.	Champigny	10 Novembre	1734
Antoine	Pistorius	Basson	FRÈRES A TALENTS Apprentif à Clermont-Ferrant L.·. St-Maurice	de Fult	28 Octobre	1730
Antoine	Chirousse	Basson	Apprentif Idem.	de Paris	22 May	1742
Charles	Gebell	Clarinette	Apprentif Idem.	de Mayence	12 Novembre	1740
Benoît	Chercque	Clarinette	Apprentif Idem.	de Bavierre	16 Octobre	1738
Erard	Spizel	Cor	Apprentif Idem.	de Bavierre	21 Octobre	1752
François	Vertz	Cor	Apprentif Idem.	de Satolina	27 Mars	1757
Jean	Delvaux	Laquais	FRÈRE SERVANT App. servant au Régiment de Metz.	de Pin-le-Moustier	8 Octobre	1757

TABLEAU DES LOGES

avec lesquelles correspond celle de l' " Amitié à l'Epreuve " à l'Orient du Régiment d'Orléans-Dragons

Titre des Loges	Lieux où elles sont constituées	Noms de leurs chefs	Adresse directe
Le G.·.O.·. de France	Paris	G. M. Le duc de Chartres Le duc de Luxembourg administrateur	A M. Legrand de Netory (1), rue du Pot de Fer, à Paris.
La Fidélité	Hesdin	V.·.f.·. Noizet de Saint Paul	A M. André, à Hesdin.

Timbré et scellé par nous garde des timbres, des sceaux et archives

Par mandement de la R.·.L.·.
LE BLANC, S^re^.

(1) Anagramme du mot : *Le Grand Orient.*

CHAPITRE VIII

MAÇONS ET PROFANES

Lorsqu'une réunion d'amis désirait se constituer en Loge maçonnique, elle s'adressait à l'un quelconque des membres de « *la Fidélité* », car cet atelier jouissait, en Artois, d'une renommée qu'il méritait du reste.

Dans ce but, M. de Piogé, chevalier, chevau-léger du Roi, va se renseigner auprès du f.·. Videlenne, avocat à Hesdin et l'une des lumières de cette Loge.

17 décembre 1779.

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, d'un lieu très régulier, très éclairé, très fort, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le frère Noizet de Saint-Paul éclairant l'Orient, les frères André et Mercier éclairant l'Occident.

On procèda, dans cette assemblée, à la lecture de plusieurs circulaires et on donna le nouveau mot arrivé depuis quelque tems.

Le second objet étoit d'arrêter le jour où l'on célèbreroit la Saint-Jean ; plusieurs frères devant être absents ce jour, on a délibéré et arrêté unanimement qu'on remettroit au mardi quatre janvier prochain, auquel jour auroient été renouvellés les officiers de la Loge.

On procéda ensuite à l'enregistrement d'une lettre adressée au f.·. Videlenne, un de nos frères, par le profane Piogé, d'Abbeville, dont la teneur s'ensuit.

« A M. Videlenne, avocat à Hesdin.

«Je n'ai point l'honneur d'être connu de vous, Monsieur, mais c'est « dans la confiance que vous ferez votre possible pour m'obliger que je « prends la liberté de m'adresser à vous par ce qui suit.

« Une société déjà unie par les liens de l'amitié désirant y ajouter « ceux de la franc-maçonnerie qui ne peuvent qu'y donner une plus « grande solidité et un nouvel agrément, composée, d'ailleurs, de per- « sonnes dont les mœurs et la conduite ne peuvent que remplir les vues

« de cet ordre célèbre, ils s'adressent à votre respectable Loge d'Hesdin « pour vous prier de leur donner les grades nécessaires pour former une « Loge régulière et obtenir des patentes du Grand Orient de France ; je « vous prie, Monsieur, de vouloir bien communiquer cette lettre aux mem- « bres de votre respectable Loge et me faire part de ce qui aura été décidé « et, si notre demande a lieu, du terme fixé pour notre réception et des « conditions pécunières qui l'accompagneroient ; à cet égard, je vous « avouerai que, les frais indispensables pour l'érection et la fondation « de notre Loge bornant notre réponse sur cet objet, nous nous adresserons « néanmoins avec confiance à votre Loge, convaincus que l'intérêt est « le moindre dans la maçonnerie, surtout lorsqu'il n'est question que « de recevoir des membres externes qui ne profitent point des dépenses « de cette Loge. Je joins ici les noms et qualités des personnes qui compo- « seront cette Loge :

MM. Douville de Picalle, rapporteur du point d'honneur.
Douville de Maillefeu, écuyer, ancien gendarme.
Wignier d'Avesne, écuyer, conseiller rapporteur du point d'honneur.
Blaicon, écuyer, officier au Régiment de Péronne.
Le frère d'Havrincourt, avocat au Parlement.
Le frère Groner, écuyer, avocat au Parlement.
De Groux, écuyer, lieutenant au présidial d'Abbeville.
Piogé, chevalier, chevau-léger de la garde du roy, chevalier maître de Saint Lazare. »

Ensuite la matière mise en délibération, il a été résolu unanimement que le frère Videlenne en réponse à lad. lettre manderoit qu'il avoit été décidé qu'on les recevroit volontiers et que le prix de chaque réception étoit fixé à la somme de soixante livres par chaque personne, de plus six livres chacun pour les frères servants et pour le Grand Orient et de plus douze livres sur le total pour frais de Loge.

Ensuite la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie le 17e jour du 10e mois de l'an maçonnique 5779.

Ledit jour, la Loge ouverte de nouveau, le frère André a proposé Cuvillier, agent de ville, pour être frère servant, ce qui a été accepté après l'avoir décidé au scrutin.

Noizet de Saint Paul, Vénérable ; Ch. André ; Le Merchier ; Videlenne ; Cot Dordan ; Blin ; Houzel ; Le chev. de Blin ; Hurtrel fils ; T. Téroüanne.

P. M. Jacquemont du Donjon.

CHAPITRE IX

NOUVELLES INITIATIONS

L'Abbé Haine. — J.-B. Barbier, receveur. — Alexandre Hellemans, officier. — Bellevre, avocat. — La Marquise de Fléchin. — Laisné, procureur du roi, etc. .

A la Loge de la *Fidélité*, les grands seigneurs, les officiers les plus distingués et les notables bourgeois venaient volontiers s'asseoir aux côtés de modestes fonctionnaires ; bien avant la nuit du 4 août 1789, les premiers avaient renoncé aux privilèges de la naissance et du rang, mais à l'intérieur du temple mystérieux et pour quelques heures seulement..

Les années qui vont suivre peuvent compter parmi les plus prospères que connut cet atelier.

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, d'un lieu très régulier, très éclairé, très fort, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le frère Noizet de Saint Paul éclairant l'Orient, les frères André et Chev. Blin éclairant l'Occident.

On procéda dans cette assemblée :

1° A la reddition des comptes de la Loge par le frère Hurtrel, trésorier par le résultat duquel, il se trouve rester en caisse, à cette époque, vingt quatre livres dix sept sols six deniers, laquelle somme a été représentée à deniers découverts.

2° Il a été procédé à la réception du profane François Joseph Cuvelier, sergent à verges de la ville, né à Hesdin le 2 février 1732, de la religion catholique, apostolique et romaine et à celle du profane Jean François Deulon, de la religion catholique, apostolique et romaine, né à Hesdin le 1er mars 1744.

Les susd. profanes, après avoir suivi les épreuves ordinaires avec la résignation et le courage convenables, ont été admis au grade d'*apprentif*, à titre de frères servans ; après quoi on a procédé à l'élection des officiers de la Loge par la voye du scrutin ; en conséquence, le frère chev. Blin a été élu vénérable, le f.·. Videlenne, premier surveillant, le frère Le Mer-

chier, second surveillant ; le f.·. du Donjon, orateur ; le f.·. Hurtrel, secrétaire ; le f.·. Houzel, trésorier-avocat ; le f.·. Cot Dordan, thuilleur ; le f.·. Tripier, hospitalier ; le f.·. Téroûanne, visiteur-scrutateur ; après quoy le vénérable ayant demandé si quelqu'un des frères avoit quelque chose à proposer pour le bien de la L.·., tous ayant gardé le silence, la L.·. a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie, les jour, mois et an susdits.

Ch. André. Par Ord.

24 février 1780.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très éclairé, très fort, la L.·. régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·. a été ouverte par le f.·. Chev. Blin éclairant l'Orient, les ff.·. Videlenne et Le Merchier éclairant l'Occident.

Il a été procédé à ce qui suit, savoir :

1° A la reddition des comptes du frère Hurtrel cy devant Trésorier, vis-à-vis le f.·. Houzel, ce qui a été fait et signé par les ff.·. ;

2° Le jour a été pris pour un banquet qui a été arrêté au 4e jour du 5e mois de l'an de la vraie lumière 5780.

Le f.·. Cot ayant demandé la parole, il a proposé le profane Haine, abbé, qui a été unanimement accepté. Sa réception ayant été remise après Pâques.

Le f.·. André ayant aussi demandé la parole, il a proposé le profane Follet, Me perruquier, pour f.·. servant, qui a eu toutes les voix.

On a ensuite fait lecture de la lettre du G.·.O.·. qui accompagnoit le nouveau mot qui a été donné selon la coutume.

On est ensuite convenu qu'on feroit chanter aux Récollets un service pour le repos de l'âme du f.·. Tripier, le 4e jour du 5e mois de l'an de la vraie lumière 5780, qui est tout ce qu'on a proposé, la L.·. ayant été fermée dans le sein de l'harmonie et de la paix, à l'O.·. d'Hesdin, le 24e jour du 12e mois de l'an de la V.·.L.·. 5779.

Chev. de Blin, vénérable ; Videlenne ; Houzel ; Le Merchier ; Hurtrel fils ; Blin ; Saint Martin ; Cot Dordan ; Ch. André.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très éclairée, très fort, la L.·. régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., a été ouverte par le f.·. le chev. de Blin éclairant l'O.·., les ff.·. Videlenne et Merchier éclairant l'Occident.

Il y a été procédé à ce qui suit :

Il a été procédé à la réception du profane Pierre Joseph Follet, Me perruquier. On a ensuite élu le f.·. Cot Dordan pour orateur par intérim, dans l'absence du frère du Donjon, le f.·. élu a ensuite prononcé le discours suivant... (1).

(1) Ce discours n'est pas reproduit.

Le f.·. Reverdun, membre de la Loge de la Parfaite Union à l'O.·. de Rouen, s'étant présenté en qualité de visiteur ; après avoir été thuillé et reconnu pour vrai maçon et nous avoir donné l'avant-dernier mot de passe du G.·.O.·., il a été introduit à la manière accoutumée.

Videlenne ; Houzel ; Saint-Martin ; Ch. André.

28 juillet 1780.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·. d'un lieu très éclairé, très fort, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais maçons, a été ouverte par le f.·. Charles André éclairant l'Orient, et les ff.·. Videlenne et Saint Martin éclairant l'Occident, en présence du f.·. Houzel, seul, il a été procédé à ce qui suit :

1° Le V.·.f.·. a fait lecture de plusieurs imprimés adressés à la Loge de la part du G.·.O.·., entre autres de la circulaire contenant le nouveau mot, laquelle ayant été ouverte, le susdit mot a été donné selon la forme ordinaire.

Le susdit frère Houzel ayant demandé la parole qui lui ayant été accordée, a proposé le prophane Jean Baptiste Barbier, natif de Mareuil, lequel a été unanimement accepté. Sa réception a été remise à la première assemblée. Arrêté en outre qu'on demanderoit aux frères qui ne se sont pas trouvés à la Loge de ce jourd'hui, les raisons de leur absence et le vénérable ayant demandé si quelqu'un des frères avoit quelque chose à proposer pour le bien de la Loge, tous ayant gardé le silence, les travaux ont été fermés au sein de la paix, de l'union et de l'harmonie. Fait à l'Orient d'Hesdin, l'an de la vraie lumière ce jourd'hui 28e jour du 5e mois de l'année maçonnique 5780.

Videlenne ; Saint Martin ; Ch. André ; Houzel.

Le 1er du 6e M. de l'an de la V.·.L.·. 5780.

1er août 1780.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·. d'un lieu très éclairé, très fort, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·. la L.·. a été ouverte par le f.·. André, éclairant l'O.·., les ff.·. Videlenne et Playoult éclairant l'Occident, les ff.·. soussignés présents, il a été procédé à ce qui suit :

1° Que la réception du profane J. F. Barbier sera remise au jour qu'il lui plaira indiquer.

2° Il a été proposé le f.·. Marie Eugène Bontems, âgé de 35 ans, né à Aire le 24 janvier 1744, reçu à la Loge d'Orléans-Infanterie sous le titre de « l'Intimité » par M. Debarbançon, colonel dud. régiment, pour être

aggrégé à notre respectable L.·. de la « Fidélité ». La L.·. lui a accordé tous les suffrages.

3° De plus il a été résolu, sur la négligence des ff.·. de se trouver à la L.·. les jours de convocation, que celui qui ne renverroit point sa lettre cachetée en déduisant ses raisons d'absence, payeroit douze sols d'amende pour la première fois et, pour la seconde fois, seroit interdit pour trois mois.

Après quoy, le vénérable ayant demandé si quelqu'un avoit quelque chose à proposer pour le bien de la L.·., un frère ayant demandé la parole qui lui a été accordée, a dit qu'il convenoit d'ouvrir le tronc pour en délivrer l'argent aux pauvres, ce qui a été exécuté sur le champ ; le frère Le Merchier a été chargé d'en faire la distribution ; ensuite la Loge a été fermée comme de coutume, dans le sein de la paix et de l'harmonie, les jour, mois et an susdits.

Ch. André. Par Ord.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, la Loge régulièrement convoquée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., la L.·. a été ouverte par le f.·. André éclairant l'Orient, les ff.·. Le Merchier et Téroûanne éclairant l'Occident ; il a été procédé à ce qui suit savoir :

La réception du profane J.-B.- Barbier, receveur de Beaurin, né à Mareuil, le 7 décembre 1739, âgé de 41 ans, qui a été introduit par le f.·. G. Houzel, notaire, son parrain et reçu f.·. agrégé à la L.·. de « la Fidélité », après les épreuves usuelles qu'il a constamment subies. Il lui a été unanimement donné le grade de *compagnon* qu'il a reçu.

Ch. André ; de Locher ; Playoult ; Houzel, trésorier ; Le Merchier ; De Courmières ; Téroûanne ; Hurtrel fils.

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé, très fort, la L.·. régulièrement convoquée sous le point géométrique connu des seuls vrays frères, le f.·. André éclairant l'Orient et les frères de Saint Martin et Videlenne éclairant l'Occident, en présence de tous les frères.

Il a été d'abord demandé aux frères s'ils n'avoient rien à proposer pour le bien de la L.·. ; tous les frères ayant gardé le silence, le vénérable a fait le catéchisme d'*apprentif* ; après quoy, il a passé à celui de *compagnon*, ensuite à celui de *maître* et ayant trouvé que la plus grande partie des frères étoient peu instruits, il leur a fait une douce réprimande en les invitant fraternellement à s'instruire à l'avenir et il a été résolu qu'on n'accorderoit de grades supérieurs qu'à ceux qui le mériteroient par leur zèle et leurs travaux.

Ensuite de quoy, la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie, les jour, mois et an susdits.

Saint Martin ; Ch. André ; Hurtrel fils, 1er surveillant par intérim ;

Videlenne, vénérable pour cause d'absence ; Houzel, trésorier ; Playoult ; De Courmières, 2e surveillant.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, etc., le f.·. de Locher éclairant l'Orient, les ff.·. Videlenne éclairant l'Occident, la L.·. a été ouverte par le f.·. de Locher, vénérable, qui a proposé le profane Noizet de Saint Paul qui a reçu toutes les voix ; la réception a été remise au 2e du 10e mois pour 5 heures précises du soir, qui est tout ce qui a été arrêté.

Le f.·. Locher ; Hurtrel fils ; Ch. André ; Videlenne ; de Courmières ; Houzel ; Jacquemont du Donjon, R. C., orateur.

2 décembre 1780.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, la L.·. régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., la Loge a été ouverte, V.·.f.·. Locher éclairant l'Orient, le f.·. Playoult, 1er surveillant, le f.·. Le Merchier, 2e surveillant, éclairant l'Occident ; il a été procédé à la réception du profane Noizet de Saint Paul comme s'en suit :

Le prophane a été introduit par le f.·. Hurtrel, son parrain ; il est âgé de 25 ans, né à Lille en Flandre. Ses noms sont Louis François Joseph Noizet de Saint Paul ; il a été agrégé à la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin, après les épreuves usuelles qu'il a constamment subies, le même jour; le susd. profane a reçu le grade de *compagnon* qui lui a été donné par les off.· susdits en charge.

De plus, le f.·. Houzel a demandé la parole qui lui a été accordée ; il a demandé des lettres de maîtrise ou certificat pour le f.·. Barbier, ce qui a été accordé unanimement.

Il a été procédé ensuite à un banquet imprévu qui a été accepté ; les ff.·. n'ayant plus rien à proposer pour le bien de la L.·., elle a été fermée dans l'union et la paix, après le discours du f.·. du Donjon, orateur dont s'ensuit :

« Désigné par l'indulgence de cette R.·.L.·. à l'employ de son orateur, mon devoir aujourd'huy est de vous instruire de ses règles et de sa discipline et de vous donner une idée succincte des travaux de l'Art Royal où vous venez d'être agrégé ; n'attendez pas de moi cet étalage pompeux des phrases oiseuses où presque toujours l'esprit brille aux dépens du sentiment. Trop heureux encore quand on ne perd pas de vue l'objet même qu'on s'était proposer de traiter; non, mon f.·., aux vérités que j'ay à vous annoncer le style le plus simple convient seul ; mon insuffisance d'ailleurs est dans ce cas d'accord avec l'idée que je me suis formée du ministère que je remplis en ce jour.

« La maçonnerie, association si peu connue, si souvent calomniée, serait mal jugée par ceux que son sein renferme, si on s'en tenoit aux

pratiques mystérieuses, toutes vénérables par les obligations sacrées qu'elle renfermeroit, mais dont on abuse presque toujours, en négligeant pour elle le but moral que tout maçon doit se proposer. J'entends l'exercice des vertus qui constituent notre société et qui, en faisant le bonheur réel de qui s'en est pénétré, consolide aussi celui de tout ce qui l'approche. Tout dans l'Art Royal nous le désigne et nous le prescrit : peintures, ornemens, symétrie mystérieuse, tout nous annonce une vertu à suivre ou un vice à éviter. Ce tableau dont la suite de vos travaux vous indiquera de plus en plus l'usage, renferme plus particulièrement les allégories; icy c'est un équerre, un compas qui font allusion à la régularité qui doit toujours régner dans les travaux maçonniques, c'est-à-dire dans l'exercice de la vertu ; icy c'est une ligne d'aplomb, signe non équivoque de la stabilité d'un maçon dans ses principes, tout enfin, mon f.·., vous peindra icy la vertu, la régularité et les mœurs; quant au régime extérieur de la Loge, nous espérons vous y montrer en tout tems l'égalité qui l'a fondée et l'union qui doit la conserver dans tout son lustre et dans tout son éclat. Nous ne pouvons dissimuler que le zèle qui a animé si longtems la majeure partie de nos ff.·. me paraitroit trop négligé depuis quelques tems. Mais l'espoir de le voir renaître n'est pas éteint dans le cœur des V.·.maçons. Ainsy la (bonne) saison les rassemble avec moins de difficultés (1). Souffrez, mes ff.·., que je réclame votre ancienne ardeur qui a rendu si agréable les premiers tems de la régénération de notre R.·.L.·.. Pour nous, C.·.f.·., nous aimons à croire que vous ne démentirez pas la ferveur que vous venez de faire paraître et que vous ferez tourner à la gloire de l'Art Royal par vos vertus maçonniques, les qualités civiles qui vous y ont fait admettre. »

Après ce discours, la L.·. a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie, les jour, mois et an susdits.

Cot Dordan — De Courmières — Le f.·. de Locher, V.·. intérim — Playoult — Le Merchier — Jacquemont du Donjon, 1er Surv. — Ch. André, Orateur — Hurtrel fils — St Martin.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très fort, très éclairé, où règnent la paix et la lumière, la L.·. régulièrement assemblée sous le point géométrique, a été ouverte par le vénérable frère de Blin éclairant l'O.·. les ff.·. Lœuillet et Houzel éclairant l'Occident; il a été procédé à ce qui suit savoir :

Que le frère de St Paul passeroit au grade de *Maître* au jour que la Loge voudra prendre, ce qui a été accordé à la prochaine Loge;

On a proposé le profane Helmans, off. au bataillon d'Arras; toutes les voix se sont réunies en sa faveur et sa réception a été fixée au 31 de ce mois.

---

(1) Nous sommes, en effet, au 10 décembre.

On a aussi proposé le profane Remy pour f.·. servant, qui a eu aussi s voix; sa réception arrêtée au jour susd.

Il a été résolu qu'on feroit une Lo.·. d'Amitié le 31 du susd. mois e décembre chez le profane Remy; tout le monde y a consenti.

N'ayant plus rien été proposé par aucun des ff.·., la Lo.·. a été fermée ar les signes ordinaires dans le sein de la paix.

Hurtrel fils S^re^ — St Martin — P. Lœuillet — Ch. André — Le lerchier.

8 décembre 1780.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les uspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé, où règnent paix, l'union et l'harmonie, la R.·.L.·. régulièrement assemblée sous e point géométrique a été ouverte par le vénérable f.·. de Blin éclairant Orient, par les ff.·.... (1) éclairant l'Occident, il a été procédé à ce qui suit :

Le f.·. Blin ayant pris la parole, il a proposé le profane Bellevre, vocat, natif de St Pol en Artois; on a été aux voix qui lui ont toutes té unanimement accordées et la réception a été remise à dimanche pro-hain trente et un de ce mois; après quoi, la Loge a été fermée par les ignes ordinaires dans le sein de la paix et de la concorde, fait à l'O.·. d'Hesdin le 28^e^ jour du 10^e^ mois de l'an de la vraie lumière 5780.

Hurtrel fils Sec^re^ — St Martin — P. Lœuillet — Ch. André — Le lerchier.

1 décembre 1780.

A la gloire du G. Architecte de l'univers et sous les auspices du érénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, union et la concorde, la L.·. régulièrement assemblée sous le point éométrique connu des vrais ff.·. a été ouverte par le vénérable f.·. le hev. de Blin éclairant l'Orient et par les ff.·. Merchier et de Courmières clairant l'Occident.

Il a été procédé à ce qui suit, savoir :

A l'élection des officiers et membres de lad. L.·. ; on a été au scrutin t le f.·. de Locher a été nommé vénérable avec 8 voix.

Le 1^er^ Surveillant a été ensuite nommé et les voix ont été réunies n faveur du f.·. St Martin avec 8 voix.

Le 2^e^ Surveillant a été nommé en la même manière que dessus et ar scrutin le f.·. Téroûanne a été nommé avec 8 voix.

3° Le f.·. Lœuillet a été nommé orateur avec 8 voix.

---

(1) Noms effacés dans le texte manuscrit.

4° On a seulement levé la main pour nommer les f.·. trésorier et secrétaire et ce fut le f.·. Houzel avocat et le f.·. Hurtrel fils, continués.

5° Le f.·. M° des Cérémonies, le f.·. du Donjon nommé au scrutin avec 15 voix.

6° Le f.·. Thuilleur, le f.·. Cot Dordan a eu 12 voix.

On a ensuite procédé aux réceptions suivantes; après la résolution prise de s'assembler tous les lundis de chaque mois :

Savoir :

Le profane Alexandre Désiré Hellemans, officier au Bataillon de garnison d'Artois, natif de St Pol en Artois, âgé de vingt cinq ans, né le 3 mars 1755, qui après avoir subi les épreuves avec la plus grande fermeté, a été reçu aux applaudissements de toute la Loge assemblée.

Il a été ensuite procédé, avec les cérémonies accoutumées, à la réception du profane Noël Bertin Joseph Bellevre, avocat, natif de St Pol en Artois, né le 25 décembre mil sept cent cinquante deux;

Et à celle du profane Rémy Danel, cuisinier traiteur, comme frère servant, le dit Danel, âgé de 47 ans étant né le 1er octobre mil sept cent trente trois ; dans ces différentes cérémonies, l'Orient étoit éclairé par le vénérable frère de Locher et l'Occident par les frères de St Martin et Téroûanne. On a aussi proposé le frère Mabille pour la *maîtrise*, ce qui a été accepté et le jour fixé à la première Loge; on accorda au frère Playoult un certificat pour en obtenir un du G.·.O.·..

On a, de plus, donné le grade de *compagnon* aux deux susd. ff.·. Hellemans et Bellevre.

Ensuite le frère de Wamin, orateur de la Loge d'Arras et membre aggrégé de la nôtre, ayant demandé la parole, il annonça qu'il étoit chargé par sa Loge de nous présenter le tableau de celle-ci et la planche à tracer qui y étoit jointe; elle fut lue et reçue avec les acclamations accoutumées et on chargea verbalement le frère de Wamin des remerciments de cette Loge et il fut résolu d'envoyer aussi le tableau de nos officiers et des autres membres; la Loge fut ensuite fermée, dans le sein de la paix, de l'union, par les officiers, le trente et unième jour de décembre l'an 5780, jour auquel avoit été remise la fête de la St Jean, et les frères ont tous signé.

Noizet de St Paul — Jacqumont du Donjon K. S. M. des cérémonies — Téroûanne — Hellemans — Le Merchier — Cot Dordan — de Courmières — P. Lœuillet — Barbier — St Martin — Mabille — Bellevre — De Wamin.

R. V. M.

9 février 1781.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.M., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la

paix, la concorde et l'union, la Lo.·. régulièrement assemblée, sous le point géométrique connu des vrais ff.·., la Loge a été ouverte par le v.·.f.·.de Locher éclairant l'Orient et par les ff.·. de St Martin et de Courmières, éclairant l'Occident ; il a été procédé à ce qui suit, savoir :

Le frère Houzel, Trés. a rendu ses comptes; ils ont été à compter de ce jour 9 février arrêtés à la somme de 30L. 7s. 6d. non compris les réceptions des ff.·. suivants qui ont pris le grade de Maître.

Le f.·. Noizet de St Paul a été introduit en Loge par le f.·. du Donjon M^e des cérémonies et, après les cérémonies usuelles, le grade de maître lui a été donné par le T.·.V.·.f.·. de Locher.

De plus on a fait lecture de diverses lettres reçues du G.·.O.·. adressées à la R.·.L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin.

Dans l'une de ces lettres, est inclus le nouveau mot qui a été décacheté et donné en Lo.·. par le v.·.f.·. de Locher.

On a ensuite passé à la réception de M^e du f.·. Bellevre qui a reçu le grade en la manière accoutumée.

Il a été ensuite arrêté qu'on ne donneroit plus dorénavant le grade de *compagnon* avec celui d'*apprentif* et que le 2^e grade se donnera un mois après la réception, que celui de *maître* se donnera 3 mois après le 2^e grade de *compagnon* et les autres grades jusqu'à celui d'*Elu* se donneront de mois en mois, et que le grade d'*Ecossois* sera six mois après la réception d'*Elu*, ainsy à continuer pour les autres grades suivants.

On a ensuite demandé si les ff.·. n'avoient rien à proposer pour le bien de la Lo.·.; tous les ff.·. ont tenu le silence et la Lo.·. a été fermée dans le sein de la paix et de l'union, le 9^e jour du douzième mois de l'an de la vraie lumière 5780.

De plus, il a été arrêté que la planche à tracer ne seroit plus signée que par le Secrétaire seul.

Par mandatement,
Hurtrel fils, Secrétaire.

5 mars 1781.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé, très fort, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères; les travaux furent ouverts par le V.·.f.·. de Locher éclairant l'Orient et les frères de St Martin et de Courmières à l'Occident; le frère Houzel avocat, ayant annoncé le frère Hellemans, compagnon, qui désiroit passer à la maîtrise, ce qui fut accordé et, à l'instant, on procéda à cette réception avec toutes les cérémonies d'usage. On proposa ensuite le frère Bellevre pour le grade de *M^e Parfait*, ce qui lui fut accordé après avoir été au scrutin. Le même grade fut aussi accordé aux frères de Noizet et Barbier pour qui ce grade avoit été demandé; on délibéra

ensuite sur la demande faite par les frères Bellevre et Hellemans d'un certificat, et il fut résolu qu'on leur accorderoit ; la Loge fut suivie d'un banquet, et de rechef ouverte ; on but les santés d'usage et les travaux furent fermés dans le sein de la paix et de l'union, le cinquième jour du premier mois de l'an maçonnique 5781.

du Donjon, pour l'absence du frère secrétaire.

15 mars 1781.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé, très régulier, très fort, la Loge fut ouverte par le V.·.f.·. de Locher éclairant l'O.·. les ff.·. St Martin et Ch. de Blin éclairant l'Occident.

Le frère Du Donjon ayant demandé la parole qui lui fut accordée, il proposa le profane Laisné, avocat du roy, pour être reçu; la chose soumise au scrutin, il fut unanimement admis et le jour de sa réception fixé au lundi deux d'avril prochain et, attendu cette réception, les réceptions des frères Barbier et Bellevre et Noizet au grade de *M^e Elu* furent remises au premier lundy de may; personne n'ayant rien à proposer, la Loge fut fermée dans le sein de l'union, de la paix et de l'harmonie, le quinzième jour du 1^er^ mois de l'an maçonnique cinq mil sept cent quatre vingt un.

Du Donjon, Secrétaire par absence.

2 avril 1781.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé, très fort, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, les travaux furent ouverts par le Vén.·.f.·. de Locher éclairant l'Orient et les ff.·. de St Martin et Barbier, à l'Occident, en présence de tous les ff.·.. Le frère André ayant demandé la parole, remit au V.·. une lettre du frère Lafilard, notre député au G.·.O.·., dont on fit lecture. Lecture fut pareillement faite d'une lettre d'Arras, du frère de Wamin, qui annonçoit l'envoi des bijoux de la Loge et on pria le f.·. André d'en faire payer le montant audit frère de Wamin à la somme de quatre vingt quatre livres.

On procéda ensuite à la réception du prophane Nicolas Maximilien Joseph Laisné, conseiller du roi et son avocat au bailliage d'Hesdin, natif d'Hesdin, né le vingt trois juin mil sept cent quarante trois qui a été reçu *apprentif* maçon avec les cérémonies accoutumées. Personne n'ayant rien à proposer, on fit passer le tronc des pauvres et la Loge fut fermée dans le sein de l'union, de la paix et de l'harmonie, le deuxième jour du deuxième mois de l'an maçonnique cinq mil sept cent quatre vingt un.

Bellevre,

Pour l'absence du secrétaire, par mandement.

19 juin 1781.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, la L.·. régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais ff.·., les travaux furent ouverts par les off.·. dignitaires.

Il a été procédé à la réception du f.·. Bellevre pour le grade de M.·. *Elu* qui lui a été donné. Attendu l'absence de plusieurs ff.·., le banquet de la Saint Jean a été remis au 1er juillet, qui est tout ce qui a été proposé. La L.·. a été fermée, par les signes ordinaires, dans le sein de la paix et de l'union, le 19e jour du 4 mois d e'an de la vraie 5781.

Hurtrel fils.

1er juillet 1781.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort ,où règne la paix, l'union et la concorde, la L.·. a été ouverte par le v.·.f.·. de Locher éclairant l'O.·., par les ff.·. André et Houzel H., deuxième surveillant, éclairant l'Occident.

Il a été fait lecture de plusieurs lettres du G.·.O.·. adressées à la R.·.L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin.

La lecture fut aussi faite d'une lettre de la R.·.L.·. de la *Triple Unité* à l'O.·. de Fécamp. adressée à l'O.·. d'Hesdin avec prière de cette R.·.L.·. de faire au f.·. Broucqsault, prêtre religieux bénédictin, tout l'accueil possible comme à un v.·.f.·., de lui communiquer le dernier mot sacré, avec prestation de serment. Il a été unanimement résolu que l'objet de la demande de la R.·.L.·. de Fécamp lui seroit entièrement defféré et que le f.·. Broucqsault, religieux bénédictin, seroit introduit en L.·. en qualité de visiteur.

Parmi l'une des lettres reçues de Paris du G.·.O.·. il y avoit une demande de don gratuit. L'arrêté de cet objet a été remis à une L.·. plus complète, la majeure partie des frères étant absents.

Le frère Videlenne ayant demandé la parole, il a proposé qu'on chanteroit un service pour le repos de l'âme du f.·. Bernard Hallette, ancien membre de la L.·. ; (ce) qui a été arrêté au vendredi 5e jour du courant, à neuf heures précises, qui est tout ce qui a été proposé.

La Loge a été fermée dans le sein de l'union et de l'harmonie, le premier jour du 5e mois de l'an de la V.·.L.·. 5781.

Hurtrel fils.

1er août 1781.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge ayant été extraordinairement assemblée, le frère Laisné, *apprentif* a été reçu au grade de *compagnon ;* après

quoy la Loge a été fermée par les signes ordinaires, dans le sein de la paix et de l'union, le premier du sixième mois de l'an de la vraie lumière 5781.

Houzel,

pour l'absence du Secrétaire, par mandement.

19 décembre 1781.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde la L.·. extraordinairement convoquée a été ouverte par le vénérable frère de Saint Paul éclairant l'Orient et par les ff.·. André et Houzel, premier et second surveillant, éclairant l'Occident ; il a été unanimement arrêté qu'on féliciteroit le Vénérable f.·. de Locher sur son mariage, ainsi que le f.·. de Blin et le f.·. G. Houzel ; on a, à cet effet, choisi trois députés qui furent les ff.·. Lœuillet, de Saint Martin et du Donjon qui a été remplacé, par absence, par le f.·. Hurtrel ; après avoir demandé s'il n'y avoit plus rien à proposer pour le bien de la L.·., les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. d'Hesdin a été fermée par les usages ordinaires dans le sein de l'amitié à l'O.·. d'Hesdin, le 19e jour du 10e mois de l'an de la V.·. Lumière 5781.

Hurtrel fils.

22 décembre 1781.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement assemblée a été ouverte par le vénérable f.·. de Locher éclairant l'Orient et les ff.·. de Saint Martin et Téroûanne, éclairant l'Occident ; ayant été fait lecture d'une lettre du G.·.O.·. au sujet de la naissance de Monseign. le Dauphin (1), il a été unanimement résolu que, pour témoigner la joie que la L.·. ressentoit d'un événement aussi heureux, on feroit chanter, en l'église des RR. PP. Récollets de cette ville, une messe solennelle en actions de grâces de l'heureuse délivrance et de la convalescence de la reine ; ne trouvant rien de plus agréable au G.·. Architecte de l'univers que le soulagement des pauvres et suivant par là l'exemple de l'auguste monarque qui nous gouverne, tous les ff.·. animés de ce zèle qui caractérise les V.·. maçons ont tous ouvert leur bourse pour donner et distribuer à cette malheureuse portion d'indigents douze cens livres de pains, laquelle distribution doit se faire le jeudi vingt septième jour du 10e mois de l'an de la vraie lumière 5781, au G.·. Orient d'Hesdin (2).

On a aussi arrêté pour ce susd. jour 27, un banquet au lieu accoutumé et ensuite la rénovation des officiers se fera à 4 heures. Il a été propo-

---

(1) Louis-Joseph, fils aîné de Louis XVI et de Marie-Antoinette, décédé le 4 juin 1789.

(2) Cette messe d'action de grâces et cette distribution faite aux pauvres témoignent bien des sentiments loyalistes et religieux des maçons artésiens.

sé, pour ce jour, qu'on donneroit le grade de *Maître* au f.·. Laisné, avocat du Roy, après avoir été aux voix à la manière accoutumée. Personne n'ayant rien à proposer pour le bien être de la Loge, elle a été fermée, dans le sein de l'harmonie, de la concorde et de l'amitié, le vingt deuxième jour du dixième mois de l'an de la vraie lumière 5781.

Hurtrel fils, Sec.

On a de plus proposé le profanne Péqueur, avocat, et sa réception a été remise au jeudi 27e jour ; il a été proposé par les ff.·. Laisné et Bellevre. Arrêté lesd. jour et an que dessus.

Hurtrel fils.

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement assemblée a été ouverte par le f.·. de Locher éclairant l'Orient, par les ff.·. de Saint Martin et Téroûanne éclairant l'Occident. On a procédé à ce qui suit :

Le f.·. Laisné a été reçu au grade de *maître*, après les cérémonies ordinaires ; il a prêté serment. On a ensuite procédé à l'élection des officiers et, après le scrutin, le f.·. Saint Martin a été nommé et élu Vénérable et a eu 7 voix ; le..... (1) 1er surveillant avec 5 voix, le 2e surveillant le f.·. Téroûanne 5 voix, l'orateur le f.·. du Donjon avec six voix ; le Maître des cérémonies le f.·. Laisné avec 4 voix ; le f.·. secrétaire f.·. Hurtrel ; trésorier le f.·. Houzel avocat ; le f.·. thuilleur le f.·. Noizet ; le f.·. terrible, le f.·. Lœuillet ; hospitalier, le f.·. Playoult ; l'architecte le f.·. Ledoux.

On a ensuite procédé à la réception du profane Pecqueur qui a été introduit par le f.·. Bellevre son parrain ; il est né à Saint Pol le 30 janvier 1737 ; ses noms sont Pierre Marie Joseph Pecqueur, avocat, et il a été aggrégé à la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin, après les épreuves usuelles qu'il a constament subies.

20 février 1782.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent l'union, la paix et la concorde, la L.·. régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., a été ouverte par le V.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient, les ff.·. André et Lœuillet éclairant l'Occident ; il a été procédé à ce qui suit :

On a fait l'ouverture d'une lettre du G.·.O.·. de France contenant le nouveau mot qui a été donné à la manière usuelle.

Il a été procédé au compte du f.·. Houzel, trés., qui a été signé de tous les ff.·..

---

(1) Mot effacé dans le manuscrit.

De plus, il a été arrêté et mis en délibération que, vu le non payement du f.·. Le Merchier sur sa cote part des pains donnés aux pauvres, à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin, le G.·. frère Le Merchier sera particulièrement convoqué à la Loge prochaine, à effet de motiver les raisons de ce non payement et qu'en cas d'absence et non comparution sans raisons légitimes, sera regardé par la L.·. comme un f.·. irrégulier.

On a ensuite arrêté, sur les consultations faites par le f.·. de Saint Martin au G.·.O.·. de France, si on pouvoit élire V.·. un frère absent pour causes très légitimes, que l'avis des ff.·. du susd. G.·.O.·. est que la nomination pour causes susd. est bonne et valable et doit avoir sa pleine et entière exécution, en conséquence de la nomination du f.·. de Saint Martin au grade de vénérable ; dans le cas douteux, il a été décidé que la nomination du f.·. Videlenne seroit bonne et valable et qu'il lui seroit député un membre (f.·. Laisné) de la L.·., à l'effet de lui faire part de la décision de la L.·. de ce jour ; que le maillet lui sera remis à la première L.·. par le f.·. de Saint Martin qui, dans la conjoncture présente, n'a accepté le susd. maillet et la place de vénérable par intérim et le titre d'ex-vénérable acquis au f.·. de Saint Martin.

En outre, résolu que tous les ff.·. qui ne se rendront point à la L.·. à l'heure fixe indiquée, ou au plus tard dans la demi-heure suivante, ne pourront avoir entrée à la L.·. qu'après avoir payé l'amende de douze sols ordinaire, comme il a été arrêté cy devant.

On a demandé le grade de *compagnon* pour le f.·. Pecqueur et celui d'*Ecossois*, pour le f.·. Bellevre, celui d'*Elu* au f.·. Laisné ; ce qui a été accordé après le scrutin. On a, de plus arrêté que l'assemblée susd. sera pour mercredi, le 6 mars, lequel jour il y aura un banquet chez le f.·. Remy à 40 s. par tête ; qui est tout ce qui a été décidé ; la L.·. close et fermée, dans le sein de l'union et de la paix, le vingtième jour du douzième mois de l'an de la V.·.L.·. 5781.

Hurtrel fils.

6 mars 1782.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix et la concorde, la L.·. régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., la L.·. a été ouverte par le Vénérable f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient, les ff.·. André et Houzel en place du f.·. Lœuillet, pour absence, second surveillant.

La L.·. a été ouverte et on a procédé à la remise du maillet entre les mains du f.·. Videlenne qui, selon la résolution du G.·.O.·. pour tel objet, a décidé que la nomination et le scrutin pour l'élection du vénérable vis-à-vis d'un frère absent doit avoir son plein et entier effet ; en conésquence de cette décision, le maillet a été remis au f.·. Videlenne et il a été installé avec tous les honneurs dus à son grade.

Il a été décidé que l'association libre sera établie en datte de ce jour, après toutes fois qu'il en auroit été présenté requête, assemblée tenante, sur laquelle il sera pris résolution à la pluralité des voix et aussi d'après les raisons exposées par les membres qui en feront la demande ; à la charge, toutes fois, que lesd. ff.·. associés, absens comme présens, seront tenus de contribuer aux frais et dépenses qui seront résolus relativement à la susd. L.·..

De plus il a été arrêté qu'à tous les ff.·. absens il seroit donné avis de la délibération susdite.

Relativement à ce, l'association libre, sur les remontrances du f.·. Playoult relatives à son état public, elle lui a été accordée unanimement et les ff.·. ont tous levé la main à cet effet ; en conséquence le f.·. Playoult jouit des prérogatifs de f.·. libre ; dont acte.

On a procédé à la communication du grade de *compagnon* pour le f.·. Pecqueur qui lui a été donné à la manière accoutumée et (il) a prêté serment.

Il a été arrêté que la somme de trois livres seroit donnée par le susd. f.·. Pecqueur pour le grade de *compagnon* ; laquelle somme de trois livres sera désormais applicable aux tronc et bourse des pauvres, ce qui a été exécuté par le susd. f.·. Pecqueur.

Selon la demande du f.·. Bellevre, faite dans ladite L.·., pour le grade d'*Ecossois* qui a été différé à la première L.·., il lui a été communiqué, ce jour, après prestation de serment usuel, ainsi qu'aux ff.·. de Saint Martin, Barbier et Hurtrel fils.

On a ensuite ouvert la L.·. de M^e^ *Elu* (1), (grade) qui a été communiqué au f.·. Laisné ,après prestation de serment ; et (il) a payé la somme ordinaire et accoutumée de trois livres en mains du f.·. trésorier.

Quant à ce qui a été arrêté pour et à l'égard du f.·. Le Merchier en la planche à tracer précédente, il s'est exécuté et l'article cy devant est unanimement regardé comme nul et non avenu ; de quoi il est duëment et intimement déchargé ;

Pour ce qui regarde le f.·. Cuvillier, sur sa demande pour être admis au grade de compagnon, elle a été unanimement renvoyée au néant.

Sur la demande du f.·. Laisné pour obtenir un certificat maçonnique du G.·.O.·., elle lui a été accordée de toute la L.·..

Le V.·.f.·. Videlenne, avec toutes les voix des ff.·., a arrêté qu'on s'as-

---

(1) Une Loge est, suivant une excellente définition, une assemblée de personnes vertueuses qui, au dessus de l'orgueil et des préjugés, ne connaissent aucune distinction entr'elles, hors celle de la sagesse et qui, gouvernées par la justice et l'humanité, pratiquent en silence la loi naturelle.

Mais il y a différentes espèces de Loges, selon les grades : si le maître peut assister à une Loge d'apprentis, la réciproque n'est point vraie puisqu'il ne convient pas de dévoiler à ces derniers des secrets qu'ils n'ont pas encore le droit de connaître ; d'où les Loges d'apprentis, de compagnons, de maîtres, de maîtres élus, etc.... Dans les grades supérieurs l'assemblée des frères prend le nom de chapitre, conseil, aéropage, etc.

sembleroit tous les premiers mardis du mois, comme il a été résolu précédemment et qu'il y aura, ce susd. jour un banquet.

Le V.·. ayant demandé si les ff.·. n'avoient rien à proposer pour le bien de la L.·., tous les ff.·. ont gardé le silence et la L.·. a été fermée dans le sein de l'union et de la paix, le 6e jour du 1er mois de l'an de la V.·.L.·. 5782.

Hurtrel fils, Secrétaire.

4 avril 1782.

A la Gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du S.·.G.·.M.·. d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, S.·.S.·.S.·. la L.·. extraordinairement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des E.·.d.·.L.·.L.·., les travaux ont été ouverts par le vénérable f.·. Videlenne éclairant l'O.·. et par les ff.·. André et Houzel, en l'absence du f.·. Thérouanne, éclairant l'Occident, en présence de tous les ff.·.. Le f.·. du Donjon s'étant levé et ayant demandé la parole qui lui a été accordée, a dit :

T.·.C.·.C.·.ff.·.

« Les nouveaux lauriers que vient de cueillir notre T.·.C.·. et T.·.R.·.f.·. le Chevalier de Fléchin, membre de notre R.·.L.·., sont des motifs bien chers pour nous engager à lui témoigner toute la part que nous prenons à sa gloire (1). Empêchés par son absence de lui ouvrir les sentiments de nos cœurs fraternels, je propose une députation de trois de nos membres au T.·.R.·.f.·. le marquis de Fléchin, son frère, à effet de le féliciter et complimenter de ces heureux événements ».

Le V.·. ainsi que tous les membres de la L.·. ayant applaudi en la manière ordinaire à la proposition du f.·. du Donjon, il a été arrêté qu'il y auroit un banquet à ce sujet et que les ff.·. Videlenne, du Donjon et Hurtrel fils seroient députés de la part de la L.·. pour demander le jour du f.·. le Marquis de Fléchin et en même tems l'adresse de N.·.T.·.C.·.F.·. le Chev. de Fléchin, pour lui faire parvenir une planche tracée de la part de notre R.·.L.·..

Le f.·. Laisné, avocat du roy, ayant demandé la parole, qui lui a été accordée, il a proposé le profane Macaire, docteur en médecine, demeurant à Fruges, pour être admis à nos travaux.

Le V.·. ayant demandé l'avis de tous les ff.·., ils ont tous levé la main et sa réception a été fixée au premier mardi du mois de may, jour de l'as-

---

(1) Le 5 janvier 1782, le colonel de Fléchin, avec une partie du régiment d'Auxerre quitte la Martinique ; il arrive, le 11, dans la rade de la Basse terre, de l'Ile Saint Christophe, pour faire le siège de Briston-Hill ; le 28, le comte de Fléchin, alors colonel en second du régiment de Touraine, rejette à la mer les 1.300 hommes que l'amiral Howel était parvenu à débarquer.

Avec 500 hommes de l'Auxerrois, le 22 février, Fléchin s'empare de Monserrat, de l'île de Saint Eustache et du fort dont il surprend la garnison. Tels sont les faits qui méritèrent les éloges rapportés ci-dessus.

semblée de la L.·. La L.·. fermée dans le sein de l'nion, de la paix, le 4e jour du 2e mois de l'an de la Vraie Lumière 5782.

Videlenne ; Houzel ; Playoult ; Le Merchier ; de Locher, ex-vénérable ; Laisné.

Hurtrel, fils.

3 mai 1782.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des E.·.d.·.L.·.V.·.L.·., les travaux ont été ouverts par le V.·.f.·. Videlenne éclairant l'O.·. et par les ff.·. André et Thérouanne éclairant l'Occident. On a procédé à ce qui suit :

On a fait la distribution du tronc des pauvres qui a été vidé en présence des frères.

Le f.·. de Saint-Martin ayant demandé la parole, elle lui a été accordée et (il) a dit : V.·.M.·.ff.·., « il m'est parvenu que les Sœurs de la L.·. de l'Adoption (1) demandoient à être régularisées et unies à la L.·. de la Fidélité à l'O.·. d'Hesdin ; je demande et requiers les suffrages de notre R.·.L.·. à cet effet » : Le Vénérable ayant demandé aux ff.·. leurs sentimens, ils ont tous, d'une voix unanime et d'un zèle vraiment fraternel, levé la séance et applaudi d'un grand cœur par les signes ordinaires ; cette régularisation n'aura lieu que par une demande faite par écrit de la part des membres de la L.·. d'Adoption.

Le frère a ensuitte proposé Mad. la marquise de Fléchin pour être reçue aux travaux maçonniques. Toutes les voix ont été réunies et elle a été unanimement accueillie et le jour de sa réception fixé à dimanche prochain le 5e jour du 3e mois de la préenste année.

Ayant demandé s'ils n'avoient rien à proposer pour le bien de la L.·. et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. a été fermée dans le sein de l'union, de la paix, le 3e jour du 3e mois de l'an de la Vraie Lumière 5782.

Videlenne, vénérable ; Ch. André ; Ledoux ; Thérouanne ; Laisné ; Bellevre ; Saint Martin ; Le Merchier ; du Donjon, K. orateur ; Hurtrel fils, secrétaire.

Lesdits jour et an que dessus les Maçonnes de la L.·. d'Adoption ont envoyé leur demande par écrit, laquelle est déposée aux archives.

---

(1) La maçonnerie d'adoption, qui s'adresse aux femmes, est soumise à des règles spéciales : les ateliers ainsi constitués se réunissent sur la convocation du vén.·. de la Loge « masculine » à laquelle ils sont adjoints et en présence des frères réguliers ; de plus, les sœurs qui sont présentées doivent être acceptées par eux et ils sont appelés à voter sur l'admision de ces dernières

CHAPITRE X

LES LOGES OFFRENT AU ROI UN NAVIRE DE 110 CANONS

Le maréchal de Castries, vainqueur de Clostercamp, venait d'être placé à la tête de la marine.

Le ministre entrait résolument dans la voie des réformes, rendues d'autant plus urgentes, que la flotte française venait d'être défaite près de Saintes (avril 1782) ; Castries s'efforça d'établir dans la marine l'ordre et l'unité qui, jusque-là, y faisaient complètement défaut : les navires furent divisés en neuf escadres permanentes et rattachés à trois stations ; le nombre des matelots fut augmetné et l'instruction des élèves de marine, de Vannes et d'Alais, fut l'objet de ses soins ; incapable de détruire le préjugé nobiliaire renforcé par l'esprit de corps, il créa du moins le grade de sous-lieutenant de vaisseau, accessible aux roturiers.

Les Loges de France suivirent l'impulsion générale donnée par le ministre, en offrant au roi un navire de 110 canons ; malheureusement ce projet ne fut jamais réalisé ; l'on restitua les cotisations versées par les intéressés : celle de la *Fidélité* avait été reçue l'une des premières.

---

28 juillet 1782.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des v.·. ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·. f.·. Videlenne éclairant l'Orient et par les ff.·. André et Thérouanne éclairant l'Occident, en présence des ff.·., on a procédé à ce qui suit :

On a d'abord fait lecture de plusieurs lettres du G.·.O.·., entre autres de celles que le G.·.O.·. a adressées à N.·.R.·.L.·. pour la demande du don gratuit que l'on rend indispensable ; celui-ci et la cotisation de 3 l. par tête ayant paru trop considérable relativement aux dépenses du G.·.O.·., il a été unanimement arrêté que l'on écriroit au f.·. Lafillard, député de la R.·.L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin au G.·.O.·. de France, pour lui demander des éclaircissements au sujet du susdit don gratuit dont on nous a envoyé la planche à tracer, en datte du 17e jour du 4e mois de L.·.d.·.L.·. V.·.L.·. 5782.

2° D'une autre lettre du G.·.O.·. qui a pour objet la contribution de chaque L.·. de France à effet de remplir les vues de N.·.G.·.O.·. qui nous engage d'offrir au roy, notre auguste monarque, un navire de 110 canons. Il a été unanimement résolu par tous les ff.·. soussignés que l'on se cotise-

roit pour la somme de six livres, ce qui a été exécuté par les susd. ff.·. soussignés et selon la lettre du f.·. Fléchin écrite au f.·. Hurtrel fils, secrétaire, en datte du 26 juillet ; le f.·. Fléchin a chargé le f.·. Hurtrel de payer pour lui et son frère la somme de quarante-huit livres, ce qui a été exécuté de suite, et il a été aussi résolu que l'on enverroit aux ff.·. absens un extrait de la présente planche, avec invitation de s'y conformer.

Il a de plus été résolu que l'on feroit choix de deux députés à la L.·. d'Adoption pour engager le S.·.S.·. qui la composent de contribuer, ainsi que nous ; les ff.·. Videlenne et du Donjon ont été choisis.

On a de plus donné le nouveau mot à la manière ordinaire.

Les ff.·. Pecqueur, Cot Dordan et Bontems non soussignés ont aussi cotisé par d'autres ff.·. qui l'ont fait pour eux. La L.·. fermée dans le sein de l'union, de la paix et de la concorde, le 28e jour du 5e mois de l'an de la V.·.L.·. 5782.

Videlenne, Ch. André, Téroûanne, Houzel, Laisné, Jacquemont du Donjon, Playoult, Le Merchier, Houzel, Bellevre, Barbier, Saint-Martin, Hurtrel fils.

1er août 1782.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le V.·.f.·. Videlenne éclairant l'O.·., par le ff.·. André et Houzel éclairant l'Occident. Il a été procédé à ce qui suit :

Sur les divers sentimens de plusieurs ff.·. si l'on enverroit de suite l'argent de la cotisation pour la construction du navire de 110 canons à la R.·.L.·. de la Candeur de Paris (1), ou si on lui donneroit avis que la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin a en caisse la somme de 6 l. à la disposition de la susd. L.·. de la Candeur, après l'acceptation de Sa Majesté. Il a été arrêté par les ff.·. soussignés que l'on enverroit, demain 2e jour du 6e mois, par la voie la plus courte, le total de la cotisation.

Videlenne, Ch. André, Saint-Martin, Laisné, Bellevre, Houzel.

27 décembre 1782.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·. d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L□ régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le V.·. Vide-

(1) Célèbre Loge parisienne que fréquentait l'aristocratie et qui fut fondée en 1775.

tenne éclairant l'O.·., les ff.·. André et Théroûanne éclairant l'Occident ; il a été procédé à ce qui suit :

On y a fait lecture de diverses lettres du G.·.O.·. et de diverses Loges adressées à la R.·.L□.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin.

On a ensuite procédé à l'élection des nouveaux officiers de la R.·.L.·. à la manière accoutumée.

A celle du vénérable et le f.·. de Saint Martin a eu toutes les voix en cette qualité ; ce grade a été reçu à la manière ordinaire ;

A celle du premier Surveillant et le f.·. du Donjon a eu 4 voix et a été installé en conséquence de son grade ;

A celle du 2e surveillant et le frère Hurtrel a eu 4 voix et a été élu ;

A celle d'orateur, et le f.·. Théroûanne a eu 8 voix et a été installé ;

A celle de secrétaire et le f.·. Bellevre a été nommé unanimement ;

A celle du f.·. thuilleur et le f.·. Pecqueur l'a emporté à la pluralité des voix ;

A celle de Maître des cérémonies, le f.·. André a eu toutes les voix ;

A celle de f.·. trésorier et le f.·. Laisné a été nommé unanimement ;

Le frère de Playoult a été continué même, par scrutin ;

A celle de f.·. architecte et le f.·. Houzel a été choisi ;

Il a été de plus résolu que le frère trésorier Houzel rendroit le compte de sa gestion à la Loge prochaine.

Le f.·. Léviston, officier du Régiment de Penthièvre (1), a été introduit en qualité de visiteur en N.·.R.·.L□.·. et a été reçu avec les honneurs dus au grade sous lequel il a été annoncé.

On a ensuite fait lecture d'une planche du G.·.O.·. qu a pour but la cotisation du don gratuit au G.·.O.·. de France, il a été arrêté ce qui suit :

Que chaque frère se cotiseroit pour la somme de 3 l. ; depuis les avis partagés à cet égard, cette décision a été remise de rechef. Ayant demandé si les ff.·. n'avoient plus rien à proposer, tous ont gardé le silence et la L.·. a été fermée dans le sein de la paix, de l'union et de l'amitié, le 27e jour du 10e mois de l'an de la vraie L.·. 5782 et ont signé les ff.·.

De plus, le f.·. Léviston ayant demandé la parole, il a requis l'affiliation à notre R.·. L□.·. qui lui a été accordée et sa réception a été remise à la prochaine L.·.

Ch. André ; Hurtrel fils, 2e surveillant ; Saint Martin, vénérable ; du

---

(1) Léviston (Alexandre-Louis-Gabriel de), né, le 26 mars 1756, à Dommartin, devant Toul :

Volontaire, le 15 janvier 1772.

Sous-lieutenant, le 1er juin 1773.

Réformé en 1776.

Sous-lieutenant, le 8 avril 1779

Nommé à une réforme de capitaine dans le régiment de Royal-Roussillon-Cavalerie, le 8 février 1786.

Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

Donjon, 1er surveillant ; Playoult ; Bellevre ; de Léviston, visiteur ; Laisné ; Houzel ; Pecqueur ; Téroûanne.

24 février 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort où règnent la paix, l'union et la concorde. La L□.·. régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais f.·.f.·., les travaux ont été ouverts par le V.·. f.·. de Saint-Martin éclairant l'O.·., les f.·.f.·. Jacquemont du Donjon et André éclairant l'Occident ; il a été procédé à ce qui suit :

On a fait lecture d'une lettre du Grand Orient contenant le nouveau mot, qui a été donné aux ff.·. présens, avec les formalités ordinaires.

On a ensuite fait lecture de diverses lettres relatives au don gratuit à payer au Grand Orient et il a été résolu que chaque f.·. payera annuellement la somme de trois livres pour le bien être de la Loge, sur laquelle cottisation il sera pris, chaque année, la somme de vingt quatre livres pour acquitter au G.·.O.·. le don gratuit, qui a été fixé par notre Loge à cette somme.

Quant à l'argent envoyé à Paris pour la construction d'un vaisseau qui n'a pas été construit, sur lequel il s'agissait de statuer, il a été résolu de le remettre entre les mains du f.·. trésorier pour être employé à l'avantage de la Loge.

On a ensuite fait lecture des tableaux des Loges d'Arras et d'Abbeville avec lesquelles nous avons l'avantage d'être en correspondance. Sur l'envoi fait par la Loge de Strasbourg (1) de leur tableau, il a été arretté, après la lecture qui en a été faite, de leur faire part du nôtre, en témoignant le plaisir que nous avons d'être en correspondance avec cette R.·.L.·. et de tirer une santé en sa faveur dans le prochain banquet.

Sur la demande faite par plusieurs ff.·. de l'association libre décidée par la planche à tracer du sixième jour du 1er mois de l'an de la V.·.L.·. 5782, elle a été accordée aux ff.·. marquis de Fléchin, Le Merchier, Ledoux-de Monchaux, Blin père, de Locher, comte de Léviston et Houzel notaire, à la charge par eux de contribuer aux frais et dépenses qui sont et seront résolus par la Loge relativement à la susdite Loge.

Le V.·. ayant demandé si les ff.·. n'avoient rien à proposer pour le bien de la L.·. tous les ff.·. ont gardé le silence, et la Loge a été fermée, après que le tronc des pauvres a été passé à tous les ff.·., dans le sein de l'union et de la paix ; le vingt-quatrième jour du 12e mois de l'an de la V.·.L.·. 5782.

La L.·. du *Parfait Silence* à l'O.·. de Strasbourg, constituée le 4 février 1767 par la G.·.L.·. de France ; elle eut successivement pour vénérables les ff.·. Isnard (1767), baron de Weiller, major au service de l'Empereur (1775), de Clermont, contrôleur de la poste aux lettres (1785), Weille, inspecteur des vivres (1788). Son député était Badenier, intendant du duc d'Uzès.

CHAPITRE XI

LE REGIMENT DE PENTHIEVRE-DRAGONS A HESDIN

Dominique de Laffilard, argentier du duc d'Angoulême, est nommé député de la Loge. — Discours du f.·. chevalier de Chambonas. — Visite du colonel de Canillac.

Les officiers de Penthièvre-Dragons n'avaient point de Loge particulière ; ils se firent recevoir à la *Fidélité* ; nous devons à cette circonstance de voir le Livre d'architecture signé, en 1782 et 1783, par quelques-uns des plus grands noms de France.

Ces gentilhommes vécurent toujours en bonne intelligence avec les représentants de la bourgeoisie hesdinoise et nous verrons qu'en quittant la ville, ils emportèrent d'unanimes regrets.

24 février 1783.

A l'instant de la clôture de la planche à tracer et de la L.·., de Léviston (1) ayant prononcé un discours de remercîment pour son affiliation à notre Loge, il a été résolu, de son consentement, de le transcrire à la fin de cette planche à tracer. Le voici :

« A l'instant où j'appris qu'un atelier maç.·. embellissait ces lieux, mon devoir et mon inclination me firent une loi de visiter vos travaux. Les circonstances, les liens de mon état ont retardé mon empressement ; privé, pendant plusieurs mois, de la douceur de votre société, l'époque où vous m'admettez parmi vous redouble les regrets que me laisse un temps passé loin de cette O.·.. J'en ai connu la perte et la faveur que vous me faites de m'affilier m'est d'autant plus chère que je suis à même de réparer ma faute. C'est par mon zèle, mon empressement, mon assiduité, que j'espère vous prouver le vrai plaisir que je sens d'être uni à vous. Glorieux de partager vos travaux, je me montrerai bien plus sensible à l'espoir de mériter votre amitié. Je la demande, mes ff.·., et si vous daignez avoir quelques égards à mes vœux, il me sera bien doux de commencer sous des auspices aussi flatteurs ».

Fait lesdits jour, mois et an que dessus.

(1) M. de Léviston, officier au régiment de Penthièvre-Dragons se fit agréger à la L.·. de la *Fidélité*, puis il y amena un grand nombre de ses collègues MM. de Mérode, des Périchons, de Girval, de Blégny, de Choiseul, du Lac, de Chambonas, de Domasan, etc...

La Loge, avant que les ff.·. se soient retirés, ayant été ouverte de nouveau avec les formalités ordinaires, le f.·. André a demandé la parole ; l'ayant obtenue, il a dit que, par une lettre dont il a fait lecture, le f.·. Laffilard, procureur au Parlement de Paris, notre député au G.·.O.·. demande qu'on veuille bien agréer sa démission, son loisir ne lui permettant pas de faire plus longtems les affaires de notre Loge au G.·.O.·. et propose pour le remplacer le f.·. Dominique Laffilard, argentier de Monseigneur le duc d'Angoulême, membre de la R.·.L.·. de l'*Amitié* à l'O.·. de Paris et officier du G.·.O.·. ; ayant été aux voix, on a accepté la démission demandée et unanimement nommé pour député et représentant de cette Loge au G.·.O.·., le f.·. Dominique de Laffilard, argentier de Monseigneur le duc d'Angoulême, membre de la R.·.L.·. de l'*Amitié* à l'O.·. de Paris et officier du G.·.O.·., auquel effet tous pouvoirs à ce nécessaire lui seront expédiés et envoyés.

Personne n'ayant plus rien à proposer pour le bien de la Loge, elle a été fermée dans le sein de la paix et de l'union, lesdits jour, mois et an que dessus.

Saint-Martin ; Ch. André ; Laisné ; Jacquemont du Donjon, 1^er^ surveillant ; Videlenne ; de Léviston ; Barbier ; Houzel ; Pecqueur.

Par Mandement : Bellevre, *Secrétaire*.

17 avril 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·. les travaux ont été ouverts par le V.·. chev. de Saint-Martin éclairant l'O.·. et les ff.·. Houzel, avocat, et Barbier éclairant l'Occident.

Il a été fait lecture d'une lettre de remerciment du f.·. Comte de Fléchin datée de Baster (sic), isle de la Guadeloupe, qui a été déposée aux archives.

Ensuite il a été fait lecture d'une planche à tracer du G.·.O.·., relative au don gratuit, à cause de notre retard à envoyer notre cotisation ; il a été résolu qu'en adhérant à la dernière planche à tracer qui fixe notre cotisation pour le don gratuit au G.·.O.·. à vingt-quatre livres, on enverra au G.·.O.·. lesdits vingt-quatre livres, importance de la cottisation de cette année ; cet accord à faire par la prochaine poste.

On a arrêté que la prochaine Loge aura lieu le dernier mercredi de may prochain et qu'ensuite les Loges suivantes auront également lieu les derniers mercredis de chaque mois.

Le f.·. Houzel, avocat, ancien trésorier, ayant proposé la reddition des comptes, on y a procédé, et toutes dépenses payées, il s'est trouvé en caisse

trente-cinq livres dix-sept sols six deniers qu'il a, à l'instant, remis au f.·. Laisné trésorier actuel.

Il a été résolu de faire une lettre de remerciment au f.·. de Lafillard notre député au G.·.O.·., pour le zèle qu'il a montré pour le bien de notre Loge pendant le tems de son exercice.

Le f.·. Laisné ayant demandé le grade de maître pour le f.·. Pecqueur, il a été décidé qu'on l'accorderoit et sa réception a été remise à la prochaine Loge.

Le V.·. ayant demandé si les ff.·. n'avoient rien à proposer pour le bien de la Loge, tous les ff.·. ont gardé le silence et la Loge a été fermée, après avoir fait passer le tronc des pauvres, dans le sein de l'union et de la paix, le dix-septième jour du deuxième mois de l'an de L.·.V.·.L.·. 5783.

Saint-Martin ; Videlenne ; Jacquemont du Donjon, 1er surveillant ; de Léviston ; Pecqueur ; Laisné ; Houzel ; Ch. André ; Barbier.

Par Mandement : Bellevre, *Secrétaire.*

24 mai 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint-Martin éclairant l'O.·. et les ff.·. Noizet de Saint Paul et Hurtrel éclairant l'Occident. Il a été arrêté que la Loge et le banquet décidés par la dernière planche à tracer au dernier mercredi de ce mois ne pouvant pas avoir lieu ce jour-là, pour différents obstacles, auront lieu lundi prochain auquel effet les ff.·. se rendront en Loge vers dix heures du matin et le banquet aura lieu à midi et, ce jour-là, le grade de *maître* sera donné au f.·. Pecqueur, comme il a été décidé par la dernière planche à tracer.

Sur la proposition faite par le f.·. de Léviston du désir de M. des Périchons d'être agrégé à cette Loge après s'y être fait régulariser, il a été résolu de procéder à ladite régularisation à la prochaine Loge, avec les formalités accoutumées.

Sur la proposition également faite par le f.·. de Léviston du profane de Mérode, il a été unanimement résolu de lui donner le grade d'*apprentif* maçon et sa réception a été remise à la prochaine Loge.

Il a été ensuite fait lecture de différentes lettres de notre député au Grand Orient par l'une desquelles il accuse la réception du don gratuit de notre Loge. Le v.·. ayant demandé si les ff.·. n'avoient rien à proposer pour le bien de la Loge, tous les ff.·. ont gardé le silence et la Loge a été fermée, après avoir fait passer le tronc des pauvres, dans le sein de l'union et de la paix, le vingt-quatrième jour du troisième mois de l'an de L.·.V.·.L.·. 5783.

Saint-Martin ; Jacquemont du Donjon ; Hurtrel fils, 2e surveillant ; Ch. André ; Noizet de Saint Paul ; Videlenne ; De Léviston ; Houzel ; Laisné ; Téroûanne ; Bellevre.

26 mai 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint-Martin éclairant l'Orient et les ff.·. Jacquemont du Donjon et André éclairant l'Occident. On a commencé par procéder à la régularisation du f.·. des Périchons, officier au régiment de Penthièvre-Dragons (1), présenté par le f.·. de Léviston, lequel a été régularisé avec les formalités accoutumées dans les grades d'*apprentif*, *compagnon* et *maître*. Le f.·. Pecqueur a été ensuite reçu au grade de *maître* avec les cérémonies ordinaires.

On procéda ensuite à la réception du profane François de Mérode, chevalier, officier au régiment de Penthièvre-dragons, natif de Nantes en Bretagne, âgé de vingt-et-un ans, qui a été reçu *apprentif* maçon avec les cérémonies accoutumées. Le v.·. ayant demandé si les ff.·. n'avoient rien à proposer pour le bien de la Loge, tous les ff.·. ont gardé le silence et la Loge a été fermée, après avoir fait passer le tronc des pauvres, dans le sein de l'union et de la paix, le vingt-sixième jour du troisième mois de l'an de la V.·.L.·. 5783. Après la réception du f.·. de Mérode, le f.·. Téroûanne a prononcé un discours analogue à la circonstance qui a été universellement applaudi. Le f.·. de Léviston ayant proposé le f.·. de Mérode pour le grade de *compagnon* en faveur des bonnes dispositions du frère *apprentif* nouvellement initié et sans tirer à conséquence pour l'avenir, on a admis au grade de *compagnon* avec les formalités ordinaires le f.·. de Mérode, lequel est né au mois de janvier 1752. Le f.·. de Léviston a ensuite prononcé un discours sur les deux grades d'*apprentif* et de *compagnon*, auquel on a universellement applaudi. On délibéra ensuite sur la demande faite par les ff.·. de Léviston et des Périchons d'un certificat, et il fut résolu qu'on leur accorderoit. Fait lesdits jour, mois et an que dessus.

Saint-Martin ; Videlenne ; Laisné ; Houzel ; Barbier ; Le Comte de Léviston ; Ch. André ; Chev. de Blin ; Des Périchons ; de Mérode ; du Donjon, 1er surveillant ; Téroûanne, orateur ; Blin ; Pecqueur ; Bellevre.

---

(1) Périchons (Denis des), né le 5 août 1758, à Montbrison en Bourbonnais ;
Cadet-gentilhomme, le 15 août 1778.
Rang de sous-lieutenant, le 15 mars 1779.
Sous-lieutenant, le 9 octobre 1779.
Démissionnaire, le 20 décembre 1784.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

2 juin 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. Videlenne éclairant l'Orient et les ff.·. Chevalier de Blin et Hurtrel éclairant l'Occident. Le f.·. Hurtrel ayant demandé la parole, (celle-ci) lui ayant été accordée, il a proposé le f.·. François Marie Gallet, natif d'Hesdin, membre régulier de la Loge de la *Parfaite Union*, à l'Orient du Régiment Royal-Roussillon cavalerie, pour l'agrégation à notre Loge et sur l'acceptation faite du f.·. Gallet, il a été sur le champ procédé à ladite agrégation. Le f.·. des Périchons ayant demandé la parole, après l'avoir obtenue, il a proposé pour le grade d'*apprentif* maçon les profanes, chevalier de Rouillon, Damasan et Ogier, ce qui a été accordé après avoir été au scrutin et le jour des dites réceptions a été fixé à vendredi prochain, deux heures du soir, après quoi il y aura banquet. Le V.·.f.·. Videlenne ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la L.·. et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. a été fermée dans le sein de la paix et de l'union, le deuxième jour du quatrième mois de l'an de L.·.V.·.L.·. 5783.

Videlenne ; Chev. de Blin ; Hurtrel fils, 2e surveillant ; Houzel ; P. Lœuillet ; Le Merchier ; Laisné ; De Wamin ; Gallet ; des Périchons ; Bellevre.

6 juin 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint-Martin éclairant l'Orient et les ff.·. Jacquemont du Donjon et Hurtrel éclairant l'Occident. Il a été proposé par le frère Jacquemont du Donjon de procurer l'entrée du temple au f.·. Vicomte du Tertre, visiteur, et comme il étoit connu par la majeure partie des ff.·. composant l'atelier comme ancien vénérable de Loge, il a été reçu avec les honneurs à lui dûs.

On procéda ensuite à la régularisation du frère Jean Claude Xavier Legay, officier au Régiment de Penthièvre-Dragons, âgé de quarante-deux ans et né en Franche-Comté, ce qu'on effectua à la manière accoutumée. Il fut ensuite procédé aux réceptions des profanes Jacques François Neveuf, chevalier de Rouillon, officier au régiment de Penthièvre-Dragons, né le

vingt mai 1747 au Mans (1), Benoît Damasan, natif de Paris, capitaine au régiment de Penthièvre-Dragons, âgé de vingt-trois ans, étant né le huit octobre 1760 (2), et Jérôme Ogier, officier au régiment de Penthièvre-Dragons, âgé de vingt-deux ans, né au Mans(3), qui ont tous trois été, chacun à leur tour, reçus *apprentif* maçon à la manière accoutumée. Le f.·. de Wamin ayant ensuite demandé la parole, après l'avoir obtenue, il a remis à la Loge une planche à tracer de la Loge de l'*Amitié* à l'Orient d'Arras, qui l'invite à assister à l'installation d'une nouvelle Loge qu'elle doit elle-même installer de la part du G.·.O.·.. Sensibles à cette faveur distinguée, il a été unanimement résolu d'en témoigner notre reconnoissance à la Loge de l'*Amitié* à l'Orient d'Arras par une planche à tracer. Le v.·. ayant ensuite demandé si personne n'avoit rien à prononcer pour le bien de la L.·. et tous les ff.·. ayant gardé le silence, elle a été fermée, après avoir fait passer le tronc des pauvres, dans le sein de la paix et de l'union, le sixième jour du quatrième mois de l'an de la V.·.L.·. 5783, après avoir unanimement applaudi au discours du f.·. Téroûanne, orateur, prononcé à l'occasion des frères nouveaux reçus.

Saint-Martin ; Jacquemont du Donjon, 1er surveillant ; Hurtrel fils, 2e surveillant ; Laisné ; Chevalier de Blin ; Téroûanne ; Videlenne ; le Vicomte du Tertre ; Houzel ; de Wamin ; Léviston ; Ch. André ; Des Périchons ; Gallet; Rouillon ; Domasan ; Ogier ; Bellevre ; de Mérode.

23 juin 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du

---

(1) Rouilon (François-Joseph-Nepveu, chevalier de) né au Mans, le 20 mai 1747.
Voici quels furent ses états de service :
Page de M. le duc de Penthièvre, le 13 mai 1760.
Sous-lieutenant dans Penthièvre-Infanterie, le 10 février 1765.
Rang de sous-lieutenant, 1771.
Sous-lieutenant, le 1er juin 1772.
Pourvu d'une compagnie, le 3 octobre 1774.
Capitaine en second, le 9 octobre 1779.
Capitaine commandant, le 31 mai 1783.
Nommé à la majorité du régiment de Chartres-Dragons, le 20 avril 1788.
Fait suivre sa signature, dans les actes militaires, des trois points maçonniques.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

(2) Domazan (B. de Sales, de) :
Rang de sous-lieutenant, sans appointements, le 17 juillet 1774.
Rang de capitaine, le 3 juin 1779.
Capitaine en second, le 31 mai 1783.
Capitaine commandant, le 28 avril 1788.
A la réforme, le 1er mai 1788.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

(3) Ogier d'Ivry (J.) :
Cadet gentilhomme, le 24 février 1780.
Sous-lieutenant, le 7 septembre 1784.
Démissionaire, le 24 mars 1785.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint-Martin éclairant l'Orient et les ff.·. Lœuillet et Hurtrel éclairant l'Occident. Il a été résolu que la fête de Saint Jean-Baptiste se fera le dimanche vingt-neuvième jour du quatrième mois de l'an de la V.·.L.·. 5783, et qu'il y aura banquet le soir. Il a ensuite été fait lecture de trois lettres, l'une du G.·.O.·. relative aux certificats de plusieurs frères de la L.·., la seconde du frère Bontems contenant la relation de l'inauguration de la nouvelle Loge de *Sophie Magdeleine, reine de Suède*, à l'O.·. d'Arras et la troisième d'un frère de la L.·. de Nancy qui a proposé un ouvrage maçonnique en deux volumes par souscription, à raison de cinq livres ; il a été résolu de souscrire pour un exemplaire qui sera déposé aux archives de la L.·.. Le f.·. Ogier ayant proposé les profanes Antoine de Reynaud (1) et du Lac (2), il a été résolu de leur accorder le grade d'*apprentif* maçon, après avoir été au scrutin et leur réception remise à la prochaine Loge. Le f.·. Des Périchons ayant demandé d'admettre dans notre Loge les f.·. de Choiseul, de Combray, de Chambonas, et Lelièvre, aumônier, il a été résolu de les thuiller à la prochaine Loge pour voir s'ils sont réguliers.

Sur la proposition du f.·. Jacquemont du Donjon, il a été décidé de faire un tableau de tous les ff.·. absens, qui sera mis dans la Loge. Il a été de plus résolu de faire dire une messe dimanche prochain, dix heures et demi du matin, dans l'église des RR.·.PP.·. Récollets. Sur la proposition du f.·. Laisné du grade de *maître* pour les ff.·. de Rouillon, de Mérode, Domasan et Ogier, il a été arrêté de le leur conférer et leur réception remise à de dimanche prochain en huit. Sur la proposition faite par le f.·. André du grade de *Maître élu* pour les ff.·. des Périchons et Gallet et de celui supérieur au grade de *Maître élu* pour le f.·. Laisné, il a été résolu de leur donner et leurs réceptions ont aussi été remises à de dimanche prochain en huit. Le v.·.f.·. de Saint-Martin ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'union, le vingt troisième jour du quatrième mois de l'an de la V.·.L.·. cinq mil sept cent quatre-vingt-trois, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

---

(1) Reynaud de Monts (Jean-Antoine-Marie, de) né le 13 avril 1764 :
Page de Madame.
Rang de sous-lieutenant de ce régiment, le 20 mai 1780.
Sous-lieutenant, le 2 mai 1781.
Capitaine, le 26 février 1786.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

(2) Dulac (André-Grégoire-Nicolas-René), né le 9 novembre 1761.
Page en la petite écurie du Roy.
Rang de sous-lieutenant, le 25 décembre 1778.
Sous-lieutenant, le 31 mai 1783.
Démissionnaire, le 18 septembre 1786.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

Saint-Martin V.·.; Térouanne ; P. Lœuillet ; Ch. André ; Jacquemont du Donjon, 1er surveillant ; Gallet ; Hurtrel fils ; Domasan ; Houzel ; Laisné ; Chev. de Blin ; Des Périchons ; de Mérode ; Ogier ; Bellevre.

29 juin 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par l v.·.f.·. de Saint-Martin éclairant l'Orient et les ff.·. Jacquemont du Donjon et Hurtrel éclairant l'Occident. Les ff.·. de Choiseul (1), de Combret, de Pellan (2) et de Villers ayant demandé l'entrée du temple comme visiteurs, y ont été reçus avec tous les honneurs à eux dûs après avoir été thuilés. Le f.·. Zacharie César Elisabeth Chevalier de Chambonas, major au régiment de Penthièvre-Dragons, de la Loge de Saumur (3), ayant aussi demandé l'entrée de la Loge et l'agrégation, on l'admit dans le temple, après l'avoir thuilé et on l'agrégea avec les formalités ordinaires. On procéda ensuite à la réception du profane Antoine de Reynaud, officier au régi-

---

(1) Choiseul-Meuse (Jean-Baptiste-Armand, de) :
Cadet-gentilhomme, le 15 août 1778.
Rang de sous-lieutenant, le 15 mars 1779.
Capitaine, le 2 juin 1789.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.
Il était fils, croyons-nous, de Maximilien-Claude-Joseph de Choiseul-Meuse, maréchal de camp, le 25 juillet 1762.
Lieutenant-général, le 5 décembre 1781.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : chronologie des maréchaux de France, lieutenants-généraux et maréchaux de camp ; ancienne monarchie (1185-1792) p. 280.

(2) Fournier de Pellan (Jean-Louis-Marie), né le 26 juin 1753 :
Page de M. le duc de Penthièvre, en avril 1769.
Volontaire et maréchal des logis, en 1771.
Sous-lieutenant, le 1er juin 1772.
Capitained e dragons, le 3 juin 1779.
Capitaine réformé, le 31 mai 1783.
Capitaine de remplacement, le 1er mai 1788.
Est nommé, à la majorité, du régiment de Reine-Dragons, le 17 mai 1789.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

(3) La L.·. de *Saint Louis de la Gloire*, fondée le 12 avril 1745, reconstituée par la G.·.L.·. en 1746 et par le G.·.O.·. en 1781.
Chambonas (Zacharie-César-Elisabeth de) né le 24 octobre 1741 au Péage en Roussillon.
Page de M. le duc de Penthièvre, le 1er janvier 1756.
Cornette, le 18 mars 1759.
Capitaine, le 13 mars 1771.
Major, le 9 août 1776.
Lieutenant-colonel, le 15 février 1784.
Il reçut une pension de retraite de 1500 livres, le 14 mai 1789.
Le chevalier de Chambonas, qui mérita toujours les meilleures notes de ses chefs militaires, spécialement du marquis de Lambert, en 1786, avait eu un bras mutilé par un boulet à la bataille de Minden.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

ment de Penthièvre-Dragons, âgé de vingt-et un ans et né à Clermont-Ferrant (Auvergne) qui a été reçu *apprentif* maçon, en la manière accoutumée. Il a été résolu de remettre à d'aujourd'huy en quinze, à cause de différents obstacles, la Loge qui avoit été arrêtée pour dimanche prochain. Le f.·. Hurtrel ayant demandé et obtenu la parole, il fit part à la Loge d'un morceau d'architecture de sa composition sur la réception du nouveau frère et les frères qui nous ont fait la faveur de nous visiter, discours qui a été universellement applaudi.

Sur la proposition du f.·.v.·. de nommer un comité pour rassembler dans un même tableau tous les statuts de la maçonnerie épars dans différentes planches à tracer, il a été résolu, après avoir été aux voix, que l'objet proposé étoit on ne peut pas mieux vu et les ff.·. de Saint-Martin v.·., Jacquemont du Donjon, 1er surveillant, Téroûanne, orateur, André, Maître des Cérémonies, de Léviston et chevalier de Blin ont été nommés pour former ce comité qui s'assembleroit deux fois la semaine. Le f.·. Téroûanne, orateur, a ensuite prononcé un discours très applaudi. Il a de plus été résolu que les discours des ff.·. Hurtrel et Téroûanne seront déposés aux archives. Le f.·.v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. a été fermée dans le sein de la paix et de l'union, le vingt-neuvième jour du quatrième mois de l'an de L.·.V.·.L.·. 5783, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Saint-Martin ; Barbier ; Hurtrel fils ; Noizet de Saint Paul ; Jacquemont du Donjon ; Léviston ; Des Périchons ; Pellan ; le Chev. de Chambonas ; le Baron de Cambret ; le Marquis de Choiseul ; de Villers ; P. Lœuillet ; Playoult ; Domasan ; Laisné ; Rouillon ; de Mérode ; Ogier ; Chev. de Blin ; Pecqueur ; Houzel ; de Wamin ; Gallet ; Ch. André ; le Ch. de Reynaud ; Téroûanne ; Bellevre.

13 juillet 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint-Martin éclairant l'Orient et les ff.·. Jacquemont du Donjon et Hurtrel éclairant l'Occident. Après avoir ouvert la Loge de *compagnon* on a procédé à la réception du frère Antoine de Reynaud, *apprentif* maçon, qui fut reçu *compagnon* avec les formalités ordinaires ; on délibéra ensuite sur la proposition faite de conférer aujourd'hui le grade de *maître* au f.·. Antoine de Reynaud ; il a été résolu de le lui conférer, attendu les circonstances, et sans tirer à conséquence. On ferma ensuite la Loge de *compagnon*, suivant l'usage et on ouvrit la Loge de *maître*. Le frère de Lainé, commandant du Régiment de Penthièvre-Dragons, ayant demandé l'entrée

du temple, y fut introduit avec les honneurs à lui dûs (1), après avoir été thuilé, et on l'y régularisa dans le grade de *maître*. Le f.·. Legay ayant ensuite demandé la parole, proposa, après l'avoir obtenue, le profane de Paris, officier au régiment de Penthièvre-Dragons (2), pour le grade d'*apprentif* maçon ; après avoir été au scrutin, il fut unanimement résolu d'admettre le profane proposé au grade d'*apprentif* maçon et sa réception fut remise à la prochaine Loge. On procéda ensuite à la réception de maîtres des ff.·. de Mérode, de Rouillon, de Damazan, d'Ogier et Antoine de Reynaud qui furent reçus maîtres avec les formalités ordinaires. Le f.·. Jean Louis Marie Fournier de Pellan, de la Loge de Royal-Roussillon cavalerie, né à Guérande, en Bretagne, le vingt-six juin mil sept cent cinquante-trois, ayant demandé d'être agrégé à notre Loge, on l'y reçut avec applaudissement, après avoir procédé à son agrégation avec les cérémonies accoutumées. On ferma ensuite, suivant l'usage, la Loge de *Maître* et on ouvrit celle d'*apprentif* maçon. Ayant annoncé le profane Jacques Philippe Saint Romans de Saillant, capitaine au Régiment de Penthièvre-Dragons, âgé de vingt-huit ans, né à Paris, qui a demandé à être reçu *apprentif* maçon, on procéda à sa réception après avoir été au scrutin et on le reçut *apprentif* maçon avec les formalités usitées en pareil cas. Le f.·. Ogier ayant ensuite demandé la parole, après l'avoir obtenue, proposa le profane Quatrebarbes pour le grade d'apprentif maçon ; après avoir été aux voix, on résolut unanimement de donner au profane proposé le grade demandé et sa réception fut remise à la prochaine Loge. On délibéra ensuite que la prochaine Loge aura lieu le dimanche vingt de ce mois et sera suivie d'un banquet le soir. Les ff.·. de Damasan, de Rouillon, de Mérode, d'Ogier, de Reynaud et Pecqueur ayant demandé l'agrément de la Loge pour obtenir chacun un certificat du Grand Orient en leur qualité et grade de *maître* et le f.·. Chevalier Chambonas ayant demandé également un certificat, il fut résolu d'en faire la demande au Grand Orient. Le f.·. de Chambonas a ensuite prononcé un discours au nom des ff.·. de Penthièvre, qui a été universellement applaudi, et auquel tous les ff.·. de la Loge d'Hesdin ont

---

(1) Lainé de Parvilly (Mathurin de) :
Page de la chambre du Roy en 1740.
Cornette, en 1741.
Capitaine, le 1er janvier 1743.
Major, le 30 mars 1752.
Lieutenant-colonel, le 16 avril 1767.
Maréchal de camp, le 1er janvier 1784.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

(2) Paris (François-Marie-Simon, de) :
Cadet-gentilhomme, le 15 juin 1780.
Sous-lieutenant, en remplacement, le 7 septembre 1784.
Sous-lieutenant, le 26 février 1785.
Démissionnaire, le 15 août 1787.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

été on ne peut pas plus sensibles et le f.·. de Chambonas a été instamment prié de déposer son discours aux archives et on délibéra de plus de l'inscrire à la suite de cette planche à tracer.

Le v.·.f.·. de Saint-Martin ayant demandé si personne n'avoir rien à proposer pour le bien de la L.·. et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. a été fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, le treizième jour du cinquième mois de l'an de la V.·.L.·. 5783, après avoir fait passer le tronc des pauvres. Ayant ouvert de nouveau la Loge de *compagnon* on proposa le f.·. Saint-Romans de Saillant pour ce grade et après l'avoir admis unanimement, on l'y reçut sur le champ avec les formalités accoutumées. La Loge de *compagnon* a ensuite été fermée suivant l'usage Fait lesdits jour, mois et an que dessus.

Saint-Martin ; Jacquemont du Donjon, 1er surveillant ; Hurtrel fils, 2e surveillant ; Le Merchier ; P. Lœuillet ; Rouillon ; Laisné ; Galet ; Houzel ; le Ch. de Chambonas ; Domasan ; Pellan ; de Reynaud ; de Mérode ; Ch. de Blin ; Des Périchons ; Saint-Romans de Saillant ; Ogier ; Ch. André ; Bellevre.

Discours prononcé par le v.·.f.·. chevalier de Chambonas, major au Régiment de Penthièvre-Dragons, à la Loge de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin, le treizième jour du cinquième mois de l' an de l.·.V.·.L.·. 5783.

« Très vénérables, illustres frères, dignitaires et membres de cette respectable Loge,

Pénétrés de la plus vive reconnoissance des faveurs sans nombre dont votre généreuse indulgence nous a comblés, il nous est bien doux de vous offrir à jamais le plus pur et le plus vif sentiment de nos cœurs. Puissiez-vous en agréer l'hommage, mes frères, comme un tribut sacré de notre gratitude, laquelle ne se ralentira ni par la distance des lieux, ni par l'éloignement des temps, j'en prends icy à témoins les voûtes sacrées qui m'entendent ; oui, toujours et partout, les frères de Penthièvre se rappelleront avec joye la splendeur de la vraie lumière qui éclaire les glorieux travaux du brillant Orient d'Hesdin, ainsi que les charmes touchants de l'union fraternelle dont ils ont éprouvé le sentiment si pur.

Toujours et partout la *Fidélité* nous représentera, dans l'inaltérable flambeau de son auguste sanctuaire le plus parfait des Vénérables comme le plus aimable des frères, et elle nous fera chérir dans toutes les colonnes de son temple majestueux, les plus fervents et les plus zélés confrères comme les plus tendres et généreux amis. Et toujours et partout enfin, dans le juste enthousiasme d'un si précieux souvenir, nous célébrerons, avec tous les honneurs de la Maçonnerie, le vœu éternel de nos cœurs.

Vivant, vivant et in æternum vivant .·. ».

20 juillet 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du

Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint-Martin éclairant l'Orient et les frères Jacquemont du Donjon et Hurtrel éclairant l'Occident ; après quoi, on procéda à la réception du profane Augustin Lancelot, chevalier de Quatrebarbes, officier au Régiment de Penthièvre-Dragons (1), né à Château-Gonthier, en Anjou, âgé de vingt-et-un ans, qui fut reçu *apprentif* maçon avec les formalités usitées. Cette première réception finie, le f.·. Jacquemont du Donjon, ayant demandé la parole, proposa, après l'avoir obtenue, d'admettre au grade d'*apprentif* maçon le profane Beaurain de Montmort ; après avoir été au scrutin, on résolut unanimement de lui donner le grade demandé et que sa réception aura lieu aujourd'huy ; le tout sans tirer à conséquence et attendu les circonstances. On procéda ensuite à la réception du profane François Paris, cadet, gentilhomme au régiment de Penthièvre-Dragons, né à Chartres, âgé de dix-neuf ans, qui fut reçu *apprentif* maçon avec les formalités accoutumées. Cette seconde réception achevée, on procéda à celle du profane Antoine Beaurain de Montmort, officier au Régiment de Penthièvre-Dragons, né à Doui (Ile de France), âgé de vingt-quatre ans, qui fut reçu *apprentif* maçon avec les formalités ordinaires. Le V.·.f.·. de Saint-Martin ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, le vingtième jour du cinquième mois de l'an de la vraie Lumière cinq mil sept cent quatre-vingt-trois, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Saint-Martin ; Domasan ; Pellan ; Hurtrel fils, 2e surveillant ; Jacquemont du Donjon ; le ch. de Quatre Barbes ; de Mérode ; Ch. de Blin ; le ch. de Reynaud ; Gallet ; Playoult, Ch. André ; Beaurain ; de Rouillon ; Lasné ; Paris ; de Wamin ; Des Périchons ; Bontemps ; Saint-Romans de Saillant ; Bellevre.

30 juillet 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le

(1) Lancelot de Quatrebarbes (Augustin) né le 23 octobre 1763 :
Elève de l'Ecole Royale.
Rang de sous-lieutenant, le 5 avril 1780.
Sous-lieutenant, le 20 décembre 1784.
Réformé, le 1er mai 1788.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

V.·.f.·. de Saint-Martin éclairant l'Orient et les frères Jacquemont du Donjon et Des Périchons éclairant l'Occident. On commença par procéder aux réceptions de *compagnon* des ff.·. de Quatre Barbes, Paris et Beaurain. On fit ensuite lecture d'une lettre du G.·.O.·. contenant le nouveau mot, lequel fut donné à tous les ff.·. présens avec les formalités prescrites. Le f.·. Bellevre ayant demandé la parole proposa, après l'avoir obtenue, le profane Danvin pour le grade d'*apprentif* maçon et, après avoir été au scrutin, on résolut de lui accorder le grade demandé et les deux réceptions ont été remises à la prochaine Loge. Le V.·.f.·. de Saint-Martin ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge, tous les frères ayant gardé le silence;, la Loge a été fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, le trentième jour du cinquième mois de l'an de la vraie lumière 5783.

Saint-Martin ; Jacquemont du Donjon, 1er surveillant ; Noizet de Saint Paul ; Ch. André ; de Wamin ; Gallet ; Paris ; Des Périchons ; Saillant ; Laisné ; Beaurain ; Rouillon ; Bellevre.

3 août 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le V.·.f.·. de Saint-Martin éclairant l'Orient et les frères Jacquemont du Donjon et Hurtrel éclairant l'Occident. Le f.·. de Canillac, colonel d'infanterie (1), ayant demandé l'entrée du temple, y fut introduit avec tous les honneurs à lui dûs, après avoir été thuilé. Le f.·. Mercier, officier au Régiment de Champagne, ayant aussi demandé l'entrée du temple, y fut également introduit après avoir été thuilé. Les ff.·. de Girval (2) et de Blégny ayant également demandé l'entrée du temple et à être régularisés dans les

---

(1) Canillac (Ignace de Beaufort-Montboissier de), né le 6 août 1750.
Mousquetaire de la 2e compagnie, le 1er juin 1766.
Capitaine commandant, le 12 novembre 1770.
Capitaine titulaire, le 5 mars 1772.
Colonel en second du régiment d'Enghien, le 3 juin 1779.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons ; chronologie des Maréchaux de France, Lieutenants-généraux et Maréchaux de camp ; ancienne Monarchie (1185-1792) p. 417.

(2) Girval (Jacques-Charles de), né le 24 novembre 1742 :
Page de M. le duc de Penthièvre 1756-1759.
Cornette, le 24 mars 1762.
Rang de capitaine, le 25 avril 1772.
Pourvu d'une compagnie, le 5 mai 1772.
Capitaine en second, en 1776.
Capitaine commandant, le 10 mai 1780.
Chef d'escadron, le 1er mai 1788.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

thuilés et on les régularisa dans les grades demandés en la manière accoutumée ; après quoi, on procèda à la réception du profane Guillaume Danvin, avocat, né à Gouy Saint-André, âgé de vingt-six ans huit mois, qui fut reçu *apprentif* maçon avec les formalités usitées. Cette première réception finie, on procèda à celle du profane Charles d'Antille de Ligoné, capitaine au Régiment de Penthièvre-Dragons, né à Ruine, en Auvergne, âgé de trente ans, qui fut reçu *apprentif* maçon avec toutes les formalités accoutumées.

Le v.·.f.·. de Saint-Martin ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, le troisième jour du sixième mois de l'an de la vraie Lumière cinq mil sept cent quatre-vingt-trois, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Saint-Martin ; Jacquemont du Donjon, 1[er] surveillant ; Canilliac ; Hellemans ; Téroûanne ; Barbier ; Gallet ; Videlenne ; le Ch. de Chambonas ; Laisné ; Beaurain ; Girval ; de Wamin ; de Blégny ; Houzel ; Ligoné ; Saillant ; Danvin ; Bellevre ; Hurtrel fils ; Léviston ; Des Périchons.

4 août 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le V.·.f.·. de Saint-Martin éclairant l'Orient, et les ff.·. Jacquemont du Donjon et Hurtrel éclairant l'Occident. Le T.·.V.·. et T.·.R.·.f.·. de Canillac, illustre visiteur, ayant demandé l'agrégation à notre Loge tous les ff.·. sensibles à cette faveur de la part du T.·.C.·.f.·. visiteur l'ont unanimement et par acclamation agrégé à cette Loge de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin par tous les nombres mistérieux et avec tous les honneurs à lui dûs. Le f.·. Lelièvre, aumônier du Régiment de Penthièvre, ayant demandé l'entrée du temple comme visiteur, y fut introduit avec tous les honneurs à lui dûs, après avoir été thuilé. On donna ensuite le grade de *compagnon*, avec les formalités ordinaires, au f.·. de Ligoné. Le f.·. Téroûanne ayant demandé la parole, proposa après l'avoir obtenue, le f.·. Danvin *apprentif*, pour le grade de *compagnon* et on résolut de lui conférer ce grade à la première Loge. On ouvrit ensuite la Loge de *maître* et on admit à la maîtrise les frères de Quatre Barbes, St Romans de Saillant, Beaurain, de Girval, de Blégny, Paris et de Ligoné, lesquels furent reçus *maîtres* avec toutes les formalités accoutumées, sans que leurs réceptions, qui furent faites sans qu'on ait observé les insterstices ordinaires entre les différents grades, puissent tirer à conséquence, n'ayant été reçus *maîtres* qu'en faveur du zèle qu'ils ont montré.

Les ff.·. Hurtrel et Térouanne prononcèrent ensuite chacun un discours qui furent universellement applaudis et les ff.·. furent invités à les déposer dans les archives de cette Loge. Le V.·. f.·. de St Martin ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, le quatrième jour du sixième mois de l'an de la vraie lumière 5783, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Jacquemont du Donjon, 1er surveillant ; Saint-Martin ; Hurtrel fils ; Canillac ; le Ch. de Chambonas ; Lelièvre ; Houzel ; le Comte de Léviston ; Ligoné ; Laisné ; Videlenne ; Bellevre ; Saillant ; Beaurain ; de Mérode ; Téroûanne ; de Wamin ; le Ch. de Reynaud ; Domasan ; de Blégny ; Des Périchons.

CHAPITRE XII

RECEPTION DES FF.·. DE FLECHIN ET DES DEPUTES DES LOGES D'ARRAS

Initiation du Marquis de Milly, seigneur des Autheux. — Mariage de Jacquemont du Donjon. — Une délégation vient le féliciter. — Il remercie dans un discours. — Action héroïque du f.·. de Reynaud. — Nouveaux statuts.

La prospérité de la Loge de la *Fidélité* s'affirme de jour en jour ; en même temps qu'augmente le nombre des adhérents, l'esprit de solidarité qui les unit devient de plus en plus étroit ; les frères, dans toutes les circonstances heureuses de la vie, se donnent des témoignages d'un sincère attachement, de même qu'ils savent rendre un culte à leurs morts.

Nulle personne de bonne foi ne contestera qu'ainsi comprise, la maçonnerie ait été appelée à rendre de précieux services ; ce fut une institution d'une haute moralité et d'un charme indiscutable.

16 août 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint-Martin éclairant l'Orient et les ff.·. Jacquemont du Donjon et Hurtrel éclairant l'Occident. Le v.·.f.·. de Saint-Martin ayant fait part de l'arrivée du T.·.C.·.F.·. chevalier de Fléchin, membre de notre Loge, il a été unanimement résolu de nommer une députation pour complimenter le T.·.C.·.F.·. de Fléchin sur ses succès à Saint-Christophe et lui témoigner la joye qu'en a éprouvée notre Loge. Il a de plus été résolù de faire un banquet, le vingt-quatre de ce mois à midi, pour le C.·.F.·. de Fléchin, et lui témoigner encore plus particulièrement la satisfaction de la Loge. Il a ensuite été arretté d'inviter à cette fête les frères de la Loge de l'*Amitié* à l'Orient d'Arras. Le f.·. Saint-Martin ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, le seixième jour du sixième mois de l'an de la V.·.L.·. 5783, après que les ff.·. de Laisné, du Donjon et André ont été nommés députés.

Saint-Martin, V.∴ ; Bellevre ; Jacquemont du Donjon ; Le ch. de Chambonas ; Hurtrel fils, 2e surveillant ; Laisné ; Le ch. de Quatre Barbes ; Ligoné ; Girval ; Ch. André.

24 août 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.∴M.∴, d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.∴, les travaux ont été ouverts par le v.∴f.∴ de Saint-Martin éclairant l'Orient et les frères Jacquemont du Donjon et Chambonas éclairant l'Occident.

Ayant fait part à la Loge de l'agréable arrivée du f.∴ Colin, Vénérable, f.∴ Lesage, orateur, f.∴ Deleville, Secrétaire, f.∴ Lesoing, maître d'hôtel, f.∴ Crochart, *apprentif*, tous membres et députés de la Loge de l'*Amitié* à l'O.∴ d'Arras, du f.∴ Baussaert de Durmont, Secrétaire, f.∴ de Campan, Maître des Cérémonies, et f.∴ de Saint-Macaire, Maître, tous membres et députés de la Loge *Sophie Magdeleine*, reine de Suède à l'O.∴ d'Arras, (1) qui, se rendant à notre invitation, veulent bien nous visiter, participer à nos travaux, les éclairer et embellir par leur présence notre attelier. Sensibles à cette faveur distinguée de leur part, nous les avons reçus après les avoir reconnus avec tous les honneurs à eux dûs et par tous les nombres mystérieux à eux connus, avec les acclamations les plus vives pour leur témoigner notre joye et notre reconnoissance de les posséder dans un moment d'allégresse générale pour toute la Loge de la *Fidélité* à l'O.∴ d'Hesdin. Les ff.∴ membres et députés de la L.∴ de *Sophie Magdeleine* reine de Suède ont été instament priés d'être l'interprête de nos sentimens pour leur Loge et du désir ardent et sincère que nous avons d'entretenir avec cette R.∴L.∴ une corresopndance semblable à celle que nous avons avec la R.∴L.∴ de l'*Amitié* à l'O.∴ d'Arras, sous le titre de sœur. Le f.∴ maître des cérémonies nous ayant fait part que le f.∴ Comte de Fléchin et le f.∴ Marquis de Fléchin étoient arrivés dans notre Orient, le f.∴ Videlenne a été député par la L.∴ pour les aller prendre et conduire dans notre attelier et nous les avons introduits dans le temple avec tous les honneurs et par t.∴ l.∴ n.∴m.∴ à eux dûs, par les acclamations les plus vives et les plus réitérées. Toute la Loge félicita ensuite le T.∴R.∴F.∴ comte de Fléchin sur ses brillants succès tant à Saint-Christophe qu'à Monserat et sur les bienfaits qu'il a reçus de Sa Majesté et tous les ff.∴ applaudirent avec toutes démonstrations de la joye la plus vraie et la plus sincère à un f.∴ si précieux à la patrie et si cher à la Loge. Le v.∴f.∴ de Saint-Martin ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et

(1) Fondée quelques mois plus tôt ; l'existence de cette Loge n'est révélée que par ce passage des Livres d'architecture et par quelques documents des Arch. départ.

tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. a été fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, le vingt-quatrième jour du sixième mois de l'an de la V.·.L.·. 5783, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Les ff.·. Comte de Fléchin et Marquis de Fléchin et les ff.·. députés et visiteurs des deux Loges à l'Orient d'Arras furent priés d'accepter un banquet.

Saint-Martin V.·. ; Rouillon ; Blin ; Fléchin ; Videlenne ; Playoult ; Fléchin ; Crochart ; Chambonas ; Colin, Vén.·. de la R.·.L.·. de l'*Amitié* ; Duremont ; De Campan, Maître des Cérémonies de la R.·.L.·. de S.·.P.·.R.·. C.·. Soph.·. M.·. R.·. de Suède ; Mabille ; Pecqueur ; Deleville ; De Blegny ; le Chev. de Reynaud ; le Ch. de Saint Macaire ; Le Merchier ; Laisné ; Le Ch. de Quatre Barbes ; Lesage ; Gallet ; de Léviston ; Jacquemont du Donjon ; Paris ; de Mainvilliers ; Ledoux ; Houzel ; de Mérode ; Domasan ; Saillant ; Lesoing ; Lelièvre, Aumônier ; Girval ; Laisné ; Le frère Locher ; Bellevre ; Ch. André ; de Wamin.

20 septembre 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les ff.·. Jacquemont du Donjon et de Chambonas, en l'absence du f.·. Hurtrel éclairant l'Occident, en présence de tous les ff.·.. Le f.·. Gallet ayant demandé la parole, après l'avoir obtenue, a dit qu'ayant déjà demandé le grade d'*Elu* qui lui avoit été accordé, il prioit la Loge de vouloir bien lui conférer à la première assemblée, ce qui a été applaudi unanimement. Le f.·. Chambonas ayant demandé et obtenu la parole, a demandé le même grade pour les ff.·. Antoine de Reynaud, Domazan, de Saillant, de Blégny ainsi que pour le f.·. Charles de Saint Martin, agrégé à notre Loge ; les voix réunies au scrutin, ils ont été également admis. Le f.·. Gay ayant aussi demandé la parole a proposé le f.·. Laisné pour le grade d'*Ecossois* et le frère Danvin pour *compagnon* à cette assemblée toutes les voix ont été réunies en leur faveur, (ils) ont été admis. Les reçus et les grades d'*Elu* furent renvoyés à la prochaine Loge Le V.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge a été fermée au sein de la paix de l'union et de l'harmonie, le vingtième jour du septième mois de l'an de l.·. V.·.L.·. 5783, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Saint Martin ; Videlenne ; Domasan ; de Wamin ; Saint Martin ; Gallet ; le chevalier de Chambonas ; Laisné ; Danvin ; Ch. André ; le chevalier de Reynaud ; Saillant ; de Blégny ; Bellevre.

25 septembre 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les ff.·. de Chambonas et de Blégny éclairant l'Occident en l'absence des ff.·. premier et seconds surveillants et en présence des ff.·. soussignés. Il a été conféré le grade d'*Elu* aux ff.·. Gallet, Domasan, de Saillant, Antoine de Reynaud, de Blégny et Charles de Saint Martin. Après quoi, le f.·. Videlenne ayant demandé et obtenu la parole a proposé aux grades d'*apprentif* et *compagnon* les profanes de Milly et Fisicat qui ont été admis, après avoir été au scrutin et leurs réceptions renvoyées à la prochaine Loge. Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie, le vingt-cinquième jour du septième mois de l'an de la V.·.L.·. 5783, après avoir fait passer le tronc des pauvres et avoir conféré le grade de *maître* au f.·. Danvin, sur la proposition qu'en avoit faite le f.·. André et après avoir été au scrutin.

Saint Martin ; Videlenne ; de Wamin ; Domasan ; Gallet ; Ch. André ; Laisné ; Danvin ; le chevalier de Chambonas ; le chevalier de Reynaud ; de Blégny ; Saillant.

7 octobre 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les frères de Chambonas et de Saillant éclairant l'Occident, en présence des ff.·. soussignés. On commença par procéder à la réception du profane Louis Marie Lefebvre de Milly, marquis, seigneur Desautheux, né à Amiens, le 7 septembre mil sept cent cinquante-sept, lequel fut reçu *apprentif* maçon avec toutes les formalités ordinaires.

On procéda ensuite à la réception du profane Jean François Fisicat, capitaine au régiment de Penthièvre-Dragons (1), né à Lyon, le seize avril mil sept cent soixante-trois, qui fut également reçu *apprentif* maçon, avec

(1) Fisicat (Jean-François de) :
Rang de sous-lieutenant, le 9 octobre 1779.
Sous-lieutenant, le 2 juin 1780
Rang de capitaine, le 31 mai 1783.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

toutes les formalités accoutumées. En faveur des bonnes dispositions des deux nouveaux *apprentifs*, conformément à la dernière planche à tracer et sans tirer à conséquence, on leur conféra le grade de *compagnon* avec les formalités usitées en pareil cas. On fit ensuite passer le tronc des pauvres. Le v.·.f.·. de Saint Martin ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie le septième jour du huitième mois de l'an de la vraie lumière 5783. Le f.·. Danvin, ayant demandé et obtenu la parole, demanda les suffrages de la Loge pour obtenir un certificat du G.·.O.·., ce qui lui fut accordé après avoir été aux voix. On applaudit ensuite au discours du f.·. de Wamin faisant les fonctions d'orateur.

Gallet ; Hurtrel fils, 2e surveillant ; Danvin ; le chevalier de Chambonas ; Ch. André ; Fisicat ; le chevalier de Reynaud ; Saillant ; Laisné ; Gay ; Bellevre ; de Blégny ; Jacquemont du Donjon.

11 octobre 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les frères Jacquemont du Donjon et de Saillant éclairant l'Occident, en présence des ff.·. soussignés. Le v.·. a dit que le f.·. de Wamin ayant annoncé la mort du T.·.V.·.F.·. Ledoux de Monchaux et observé qu'il est d'usage de faire chanter un service pour chaque frère défunt, le f.·. trésorier a été chargé de commander et payer à cette occasion un service, lequel se dira et chantera aujourd'hui dix heures et demie du matin, dans l'église des révérends pères Récollets de cette ville d'Hesdin, ce qui a été universellement accepté et résolu. Le f.·. Jacquemont du Donjon a prononcé en Loge la panégyrique funèbre du c.·.f.·. Ledoux de Monchaux et son morceau d'architecture a été très applaudi et déposé aux archives. Après quoi, on assista au service, après avoir fait passer le tronc des pauvres et en avoir fait la distribution. Le v.·.f.·. de Saint-Martin ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le onzième jour du huitième mois de l'an de la vraie lumière 5783. Il s'est trouvé dans le tronc soixante-douze livres qui ont été sur le champ distribuées aux pauvres.

Saint Martin ; P. Lœuillet ; Laisné ; Bellevre ; Jacquemont du Donjon ; Saillant ; Gallet ; de Wamin.

27 décembre 1783.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les ff.·. Jacquemont du Donjon et Hurtrel éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midi et du Nord. Le v.·.f.·. de Saint Martin ayant ouvert la Loge de maître, on proposa les ff.·. de Milly et Fisicat, pour passer à la maîtrise. Après avoir été au scrutin, on résolut de donner ce grade aux frères proposés et de le leur conférer sur le champ en faveur de leur zèle et sans tirer à conséquence pour l'avenir. On procéda ensuite à leur réception et les ff.·. de Milly et de Fisicat ont été reçus *maîtres* avec toutes les cérémonies et formalités accoutumées. Le v.·. ayant ensuite demandé si les ff.·. n'avoient plus rien à proposer pour le bien de la Loge de maître et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge de maître fut fermée et le v.·. ayant ouvert la Loge d'apprentif, les travaux de cette Loge commencèrent par la lecture de trois lettres des ff.·. Marquis de Fléchin, Hellemans et Crochart qui exprimoient leurs regrets de ne pouvoir assister à cette Loge ; on procéda ensuite au renouvellement des Officiers en la manière accoutumée par la voie du scrutin. Le v.·.f.·. de Saint Martin fut unanimement continué dans la dignité de vénérable qu'il a si dignement remplie depuis sa première nomination. Le v.·.f.·. de Chambonas fut ensuite élu aussi unanimement premier surveillant ; le v.·.f.·. de Blin aîné fut ensuite nommé à la pluralité des voix pour remplir les fonctions de second surveillant. Les suffrages pour la place d'orateur se réunirent en faveur du f.·. Jacquemont du Donjon. On nomma ensuite f.·. Gay, maître de cérémonies ; f.·. Bellevre fut continué dans la place de secrétaire et f.·. Laisné dans celle de trésorier ; on nomma pour f.·. expert f.·. André qui réunit aussi en sa faveur l'unanimité des suffrages de la Loge pour la place de garde des sceaux et archives ; on élut pour f.·. hospitalier le f.·. Videlenne et on conféra le grade de f.·. thuilleur au f.·. Gallet. On nomma ensuite pour adjoints aux ff.·. oarteur et secrétaire, scavoir le f.·. Domasan au f.·. orateur et le f.·. Hurtrel au f.·. secrétaire. La place d'architecte vérificateur fut donnée au f.·. Houzel, avocat, et celle du f.·. terrible, qui en même tems remplira celle d'adjoint au f.·. thuilleur, quand il n'en sera pas empêché comme f.·. terrible, au f.·. de Reynaud. Le f.·. Videlenne, hospitalier, fut ensuite député pour, assemblée tenante, aller s'informer de la santé des ff.·. Playoult et Téroûanne malades, en leur témoignant toute la part que prend la Loge à leurs indispositions et les vœux que forment tous les frères pour leur prompt rétablissement. Le v.·. ayant remis le travail de la commission qui s'est occupée de nouveaux statuts à faire pour le bien de la Loge au frère

orateur il en fit la lecture et on résolut de remettre ce projet de nouveaux statuts entre les mains du f.·. garde des archives pour y rester jusqu'à la prochaine Loge et être vus par tous les ff.·. et alors mis en délibération, regardant néanmoins comme essentiels et d'une nécessité absolue certains articles tels que le payement de 3 l. de cotisation annuelle pour chaque frère, pour contribuer au don gratuit dû au G.·.O.·., ainsi que la remise de douze pièces de douze sols par chaque frère à raison de douze assemblées par an indiquées au dernier mercredi de chaque mois pour servir de salaire aux ouvriers présens à l'attelier (1) ; il a été résolu en conséquence d'admettre, dès à présent, ces deux articles qui, à compter de ce jour, auront force et vigueur, en observant néanmoins que la cotisation de 3 l. par tête, due annuellement, sera payée indistinctement par tous les ff.·. et que les ff.·. associés libres ou externes seront exempts des douze pièces de douze sols ; et qu'un frère qui se refuseroit à l'exécution des articles ci-dessus seroit regardé comme donnant sa démission. Le f.·. Videlenne ayant ensuite fait un discours analogue à sa nouvelle dignité et sur les besoins des pauvres, on résolut de faire une quête particulière qui s'effectua sur le champ, indépendamment du tronc des pauvres, qui passa à cette Loge comme aux précédentes suivant l'usage. On fit ensuite lecture d'une planche à tracer de la Loge du *Parfait Silence* à l'O.·. de Strasbourg, en Alsace, qui y a joint un tableau des officiers et membres qui la composent et il fut résolu de lui envoier le tableau de cette Loge avec une planche à tracer. La Loge de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin désirant donner une preuve de reconnoissance et d'attachement au f.·. de Canillac et aux ff.·. de Penthièvre, il a été unanimement résolu d'offrir au f.·. de Canillac et au f.·. de Laisné le tableau des officiers et membres de cette Loge, en les priant d'agréer nos vœux pour leur prospérité à l'occasion du renouvellement de l'année dans laquelle nous allons entrer. Le v.·.f.·. de Saint-Martin ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le vingt-septième jour du sixième mois de l'an de la vraie lumière 5783 et, en se retirant en paix, on fut assister au banquet de la Saint Jean.

Saint Martin ; Jacquemont du Donjon, orateur ; Laisné ; le chevalier de Chambonas ; Fisicat ; Saint Martin ; Blin ; le chevalier de Reynaud ; Gallet ; Pecqueur ; Milluy ; Domasan ; Houzel ; Ch. André ; de Blégny ; Hurtrel fils ; Barbier ; Bellevre.

---

(1) A chaque tenue, une somme d'argent, versée parfois en espèces et parfois sous forme de jetons de présence, est remise à chaque frère ; elle correspond au salaire des ouvriers maçons.

31 janvier 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les ff.·. de Chambonas et Blin éclairant l'Occident, en présence des ff.·. des colonnes du Midi et du Nord soussignés. Le Vénérable fit lecture d'une planche à tracer à lui adressée ainsi qu'à cette R.·.L.·., de la part du r.·.f.·. de Canillac qui fut universellement applaudie. Le f.·. Domasan, orateur adjoint au f.·. du Donjon, absent, fit la seconde lecture de nouveaux statuts et il fut arrêté que la troisième seroit faite à la Loge prochaine du 28 du II^e^ mois de la vraie L.·. présente année et que l'on procèderoit led. jour à un enregistrement. Le v.·. donna ensuite le nouvau mot du G.·.O.·.. Le f.·. Laisné aiant demandé et obtenu la parole pour rendre ses comptes en qualité de trésorier, le v.·. remit encore ce travail à la prochaine Loge. Le f.·. Domasan fit ensuite un discours qui fut unanimement applaudi avec les transports les plus vifs et il fut résolu que cette planche seroit inscrite sur un nouveau regisire à ce destiné et qu'elle seroit déposée aux archives après avoir prié le cher f.·. de vouloir bien la souscrire ce qu'il fit sur le champ. Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de l'union et de l'harmonie, après avoir fait passer le tronc des pauvres et avoir auparavant distribué le salaire des ouvriers présens à l'attelier, le 31^e^ jour du II^e^ mois de l'an de la V.·. Lumière 5783.

Videlenne ; Noizet de Saint Paul ; Saint Martin V.·. ; le chevalier de Reynaud ; Laisné ; Domasan ; Blin ; de Blégny ; Ch. André.

14 février 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et par les très chers frères de Saint Paul, en absence du frère Chambonas, et Blin éclairant l'Occident, en présence de tous les frères soussignés. Le vénérable a fait lecture d'une planche à tracer à lui adressée par le T.·.C.·.f.·. Jacquemont du Donjon, orateur de notre L.·., par laquelle il lui annonce son mariage (1) et le prie de la communiquer à tous les ff.·. de la L.·. ; à quoy tout l'atelier a pris toute la part possible et applaudi en la manière accoutumée. Et le T.·.C.·.f.·.

(1) Il épousa Catherine Gorlier.

Domasan a été chargé d'y répondre, au nom de toute la L.·. Il a, de plus, été résolu quel'on se rendroit, mercredy prochain, chez le T.·.C.·.f.·. du Donjon pour le complimenter et les très chers frères de Saint Paul, Domazan et Videlenne ont été chargé de cette députation. On a procédé ensuite à la reddition des comptes du f.·. Laisné et il s'est trouvé qu'il étoit en avance de trois livres trois sols. Ensuite de quoy, le vénérable a fait plusieurs questions du catéchisme et ayant demandé si quelqu'un avoit quelque chose à proposer pour le bien de la Loge, tous les frères ayant gardé le silence, et le frère hospitalier ayant fait la queste ordinaire, la L.·. a été fermée dans le sein de la paix et de l'harmonie, le 14e jour du 12e mois de l'an de la V.·.L.·. 5783.

Blin ; de Blégny ; Ch. André ; Saint Martin ; Videlenne ; Noizet de Saint Paul ; Laisné ; Domazan ; Le ch. de Reynaud.

28 février 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les ff.·. de Chambonas et de Blin aîné éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord soussignés. Tous les frères s'empressèrent de féliciter de nouveau le f.·. Jacquemont du Donjon, orateur en titre, à l'occasion de son mariage. Le f.·.v.·. ayant rendu compte à la Loge d'une action héroïque du c.·.f.·. chevalier du Reynaud, officier au régiment de Penthièvre-Dragons en garnison en cette ville d'Hesdin et membre de cette Loge, qui s'est exposé, même au péril de la vie, pour sauver, autant qu'il étoit en lui, une pauvre femme tombée dans la rivière dans un moment de cru d'eau considérable, tous les frères s'empressèrent de témoigner au cher frère Reynaud tous les applaudissements que mérite une action de bravoure et d'humanité aussi éclatante, et le félicitèrent sur ses progrès dans l'Art Royal.

On procéda ensuite à la troisième lecture des statuts proposés pour maintenir la régularité et le bon ordre de la Loge. On résolut de les adopter à quelques légères modifications près et on a arretté de les faire copier de nouveau pour les faire souscrire par tous les frères à la prochaine Loge et, ensuite, être déposés en Loge pour y recourir au besoin. Le f.·. orateur fit un discours universellement applaudi et il fut résolu de le transcrire sur le registre à la suite de cette planche à tracer comme un monument précieux à la Loge. D'après le refus formel de se conformer par le f.·. Delphin Coffin aux statuts de l aLoge, refus annoncé par un frère, il a été résolu de ne plus le convoquer à l'avenir. On fit passer le tronc des pauvres et le V.·. fit plusieurs questions de catéchisme et ayant demandé

si quelque frère avoit quelque chose à proposer pour le bien de la Loge, tous les frères ayant gardé le silence, la Loge a été fermée avec les formalités ordinaires dans le sein de la paix et de l'harmonie, le vingt-huitième jour du deuxième mois de l'an de la vraie lumière cinq mil sept cent quatre-vingt-trois.

Saint-Martin ; du Donjon ; Domazan ; Noizet de Saint Paul ; Laisné ; le chevalier de Reynaud ; Blin ; de Blégny ; Fisical ; Noizet ; Gallet ; Ch. André ; Bellevre.

Discours prononcé à la Loge de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin le 28e jour du 12e mois de l'an de la V.·.L.·. 5783 par le f.·. Jacquemont du Donjon, orateur en titre de cette Loge.

MM.·.ff.·.

« Ce jour va devenir mémorable dans les fastes de notre attelier ; il est l'époque du renouvellement de plusieurs anciennes loix négligées ou totalement oubliées, et de la promulgation d'autres non moins essentielles au maintien de notre constitution en général qu'à la splendeur de cette Loge en particulier. En leur donnant votre sanction, vous avez couronné un ouvrage commencé sous vos auspices par un comité nommé par vous ; la sagesse a présidé à sa rédaction, comme la prudence a dirigé l'examen qu'on en a fait. Trois lectures successives ont laissé à chaque membre le temps moral d'y réfléchir, et le moyen de proposer ses objections sur les articles qui les constituent. Mais comme chacun a sa manière de voir, il étoit nécessaire d'avoir recours à cet excellent moyen, voulu par le régime maçonnique, au scrutin libre et légal, ce qui rend à jamais solennel et sacré l'engagement tacite que chaque frère a contracté d'obéir à ces loix qu'il s'est données lui-même.

Il ne pouvoit jamais, ce nouveau code, paroitre dans des circonstances plus favorables, dans une Loge présidée par un vénérable, éclairée par deux lumières qui savent joindre, en tous temps, l'exemple au précepte ; l'obéissance deviendra non seulement facile mais agréable. J'aime à me persuader qu'en peignant ici ce que mon cœur a pensé, je n'ai été que l'organe de mes frères qui tous reconnaissoient la nécessité urgente de loix qu'ils viennent d'adopter et sur l'excellence desquelles j'aurois plus longtems insisté, si je n'avois aujourd'hui à leur parler d'un sentiment bien précieux à mon cœur, celui de ma reconnoissance.

Dans une circonstance intéressante pour mon bonheur, j'ai cru, et je l'écrivois à notre respectable maître, j'ai cru dis-je, en l'annonçant à mes ff.·. devoir moins consulter l'usage que mon cœur. Je jugeois du leur par le mien ; leur bonté, l'intérêt qu'ils ont bien voulu prendre à mon mariage m'ont hautement confirmé dans cette opinion dans laquelle j'aimois à me complaire ; je vous peindrois faiblement ce que j'ai ressenti à la lecture de votre planche si éloquemment tracée et que vous avez bien voulu con-

sacrer par vos signatures ; déposée désormais parmi mes papiers les plus précieux, elle deviendra pour moi le monument et le gage de votre estime à laquelle je mets le plus haut prix, en même temps qu'elle me sera une loi inviolable de faire des efforts constants pour continuer de la mériter ».

CHAPITRE XIII

INITIATION DU PROFANE DESPOMMARE (1)

Officier au Rég. de Penthièvre-Dragons

Il a pour parrain le f.·. de Chambonas. — Sa mère lui adresse une pièce de vers relative à sa réception. — Mort du f.·. Playoult. — Le f.·. Lelièvre célèbre la messe aux Récollets, pour le repos de son âme. — Discours du f.·. de Digoine.

Le 3 avril 1784, eut lieu l'initiation de Jean Nicolas André Despomare, âgé de 22 ans, officier au régiment de Penthièvre.

Ce fut une émouvante cérémonie ; le parrain du récipiendaire était le f.·. de Chambonas, nouvellement promu au grade de lieutenant-colonel. En qualité d'orateur, le f.·. Jacquemont du Donjon eut l'agréable mission de complimenter le nouvel initié ; la mère de ce dernier voyait avec plaisir son entrée dans la franc-maçonnerie ; comme elle était quelque peu poète, elle lui écrivit une lettre en vers, pour lui dire toute sa satisfaction et lui annoncer qu'elle ferait les frais de sa réception ; incidemment et bien que cette recommandation n'ait aucun rapport avec l'objet principal de sa mission, elle l'engage à éviter l'écueil de Cythère....

Cette année fut marquée par la mort du f.·. Playoult ; suivant l'usage, le f.·. Lelièvre, l'un des prêtres affiliés à la Loge de la *Fidélité*, célébra à l'église des Récollets un service pour le repos de l'âme du défunt ; tous les frères et la famille de ce dernier y furent invités.

27 mars 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·.

(1) Des Pommares (Jean-Nicolas-André) :
Cadet-gentilhomme, le 27 décembre 1778.
Rang de sous-lieutenant, le 16 décembre 1780.
Obtient une réforme dans ce régiment, le 2 juin 1784, en payant 8 000 livres.
Passe, le 24 juin 1784, dans le régiment de Derry, en déposant 10 au lieu de 8 000 livres
Archives administratives du Ministère de la Guerre ; contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

de Saint Martin éclairant l'Orient et les ff.·. André et Blin éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord soussignés. Le v.·. ouvrit les travaux par une nouvelle bien intéressante pour la Loge, en lui faisant part de la nomination du v.·.f.·. de Chambonas, premier surveillant, au grade de Lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre-Dragons ; aussitôt l'atelier retentit de l'allégresse la plus vive et la justice rendue au mérite de cet illustre et v.·.f.·., aussi bon guerrier qu'excellent maçon, fit éprouver à tous les frères la satisfaction la plus complète ; aussi arrêtèrent-ils unanimement et par une acclamation générale de le prier d'accepter les compliments de félicitation de toute la Loge qui nomma trois députés, scavoir les frères second surveillant, orateur et maître des cérémonies, pour s'acquitter en son nom, d'un devoir aussi doux envers un frère qu'elle s'estimera toujours heureuse de posséder dans son sein.

Ayant l'avantage de posséder le f.·. Térouanne, tous les frères s'empressèrent de lui témoigner leur joye sur son heuruse convalescence.

Le f.·. Domasan ayant demandé et obtenu la parole, proposa le profane Despommare pour le grade d'*apprentif* maçon et après avoir été au scrutin on résolut de lui conférer ce grade et sa réception a été fixée à la prochaine Loge.

On souscrivit ensuite les statuts de la Loge qui avoient été arrêtés et décidés dans l'assmblée dernière à la datte du 28e jour du douzième mois de l'an de la v.·.l.·. 5783.

Le vénérable ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée en la manière ordinaire, dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le vingt-septième jour du premier mois de l'an de la vraie lumière cinq mil sept cent quatre-vingt-quatre, après avoir fait passer le tronc des pauvres et payé le salaire des ouvriers.

Videlenne ; Ch. André ; Saint Martin V.·. ; Laisné ; Téroûanne ; Jacquemont du Donjon, orateur ; Fisicat ; Gallet ; Saint Martin ; Gay ; Domasan ; Blin ; Bellevre.

3 avril 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les frères André et Blin éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord soussignés ; le f.·. André ayant demandé et obtenu la parole, proposa les ff.·. chevalier de Saint Martin, Domasan, chevalier de Reynaud, de Blégny et Gallet pour le grade d'*Ecossois* ; après avoir été au scrutin sur la proposition faite et les suffrages leur ayant été favorables, on arrêta de leur conférer le

grade demandé et leur réception fut remise à la prochaine Loge. On proposa ensuite le profane Jean-Nicolas-André Despommare, officier au régiment de Penthièvre-Dragons, âgé de vingt-deux ans et natif de Rouen, en faveur duquel les suffrages avoient été réunis à la dernière Loge et les suffrages ayant continué de lui être favorables, on procéda à sa réception et il fut reçu *apprentif* maçon avec toutes les formalités accoutumées ; le frère orateur fit ensuite un discours analogue à la réception du f.·. nouvellement initié, et très applaudi ; on lui expliqua le tableau, et le v.·. tant pour l'instruction du nouveau frère que pour celle de toute la Loge, fit plusieurs demandes de catéchisme relatives aux circonstances ; on fit ensuite passer le tronc des pauvres. Le f.·. orateur fut prié de déposer son discours aux archives.

Le Vénérable ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le troisième jour du deuxième mois de l'an de la v.·.l.·. 5784. Après cette clôture, le f.·. orateur ayant fait part des mariages des chers frères de Léviston et Des Périchons, il fut unanimement résolu de les prier d'accepter chacun, par une planche à tracer, les compliments de félicitation de toute la Loge.

Saint Martin, Vénérable ; Gay ; Fisicat ; Domasan ; le chevalier de Reynaud ; Ch. André ; Blin ; Gallet ; Jacquemont du Donjon or.·. ; Laisné; Lelièvre ; Despommare ;de Blégny ; le chevalier de Saint Martin ; Bellevre.

24 avril 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union, la concorde et l'harmonie, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les frères de Chambonas et Blin éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midi et du Nord soussignés. Ayant l'avantage de posséder dans l'atelier le v.·.f.·. de Chambonas, tous les frères s'empressèrent de lui témoigner de nouveau leur joye sur la justice rendue à ses talents en le nommant Lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre-Dragons et ayant appris avec peine à la dernière Loge son indisposition, le félicitèrent sur son heureuse convalencence ; ayant ensuite fermé la Loge d'*apprentif*, on ouvrit celle de *compagnon ;* ayant ensuite proposé le f.·. Despommare pour le grade de *compagnon*, on fut au scrutin, (qui) lui a été favorable ; on le reçut, sur le-champ, *compagnon* maçon avec toutes les formalités accoutumées. Le f.·. Domasan ayant fait part de la mort du T.·.C.·.F.·. Playoult que nous pleurons tous et que nous regrettons infiniment, il fut instamment prié, en sa qualité d'orateur adjoint, attendu l'empêchement

du f.·. orateur en titre, de semer des fleurs sur le tombeau du cher f.·. défunct, ce qu'il fit sur le champ en prononçant le discours le plus attendrissant et le mieux frappé, aussi tous les ff.·. s'empressèrent-ils de lui témoigner leur reconnoissance d'avoir si bien exprimé leurs regrets et le prièrent de déposer aux archives son discours ; on arrêta ensuite de faire chanter un service chez les RR.·.PP.·. Récollets pour le c.·.f.·. Playoult, le samedi premier du mois de mai prochain, dix heures du matin. Le v.·. et c.·.f.·. Lelièvre, aumônier du régiment de Penthièvre-Dragons fut prié de le chanter et le f.·. hospitalier fut chargé d'en faire part à la famille du c.·.f.·. défunct. Le f.·. Despommare fut prié de remettre entre les mains du f.·. orateur une lettre en vers que lui a envoyée Madame sa mère sur sa réception de maçon ; le f.·. orateur en ayant fait la lecture, tous les frères applaudirent et on résolut d'après le consentement du f.·. Despommare de la transcrire à la suite de cette planche à tracer et on arretta par acclamation unanimement d'envoyer une planche à tracer à Madame Despommare, la mère, pour lui exprimer l'excellente acquisition qu'a faite la Loge en recevant et initiant à ses mistères son cher et digne fils et lui témoigner la reconnoissance de la L.·. pour ce qu'elle a eu la bonté de lui dire de flatteur ; on ferma ensuite la Loge de *compagnon* après avoir payé le salaire aux ouvriers présens à l'atelier et fait passer le tronc des pauvres. On ouvrit ensuite la Loge d'*Ecossois* avec toutes les formalités ordinaires et les suffrages ayant continué d'être favorables aux chers frères Ch. de Saint Martin, Domasan, Gallet, de Blégny et Ch. de Reynaud, proposés à la dernière Loge pour le grade d'*Ecossois*, on procéda à leur réception et on les reçut avec toutes les formalités accoutumées. Le f.·. Laisné ayant demandé et obtenu la parole, proposa le f.·. Fisicat pour le grade d'*Elu*, et on résolut de le lui conférer à la prochaine Loge. Le vénérable ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée en la manière accoutumée dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le vingt-quatrième jour du deuxième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784.

Le chevalier de Chambonas ; Lelièvre ; Saint Martin ; Houzel ; Jacquemont du Donjon, orateur ; Domasan ; Blin ; le chevalier de Saint Martin ; le chevalier de Reynaud ; de Blégny ; Laisné ; Gallet ; Ch. André ; Bellevre.

Lettre de Madame Despommare à Monsieur son fils, officier au régiment de Penthièvre-Dragons, en garnison à Hesdin, sur sa réception prochaine dans l'ordre de la franche maçonnerie ; lettre dont il est fait mention dans la planche à tracer du vingt-quatrième jour du deuxième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784 (1).

(1) Cette pièce de vers a été publiée par nous dans la revue *Les Annales Révolutionnaires*, n° 3, 1913, sous le titre : « Une réception à la L.·. de la *Fidélité*, à l'O.·. d'Hesdin. »

Rien ne coûte, mon bon ami,
Pour obliger ce que l'on aime,
Surtout quand c'est un fils chéri ;
Mon cœur n'aime point à demi,
Soyez sûr qu'il paiera de même
Et les entours et la façon
Du nouveau frère franc-maçon.
Il est donc vrai, par votre lettre,
Mon cher fils, qu'on va vous admettre
Dans la douce société
Au secret, au serment fidèle
Qui cimente avec la truelle
Les douceurs de l'égalité
Et les droits de l'urbanité.
C'est un ordre que je révère :
Le maçon et le militaire
Pour l'honneur ont tant de rapports
Qu'on les croirait un même corps,
Tant l'un à l'autre est nécessaire.
En effet, veut-on voyager,
Visiter le lointain rivage,
Quel agrément, quel avantage !
En nul pays n'est étranger ;
Il retrouve sur son passage
Un essaim de nouveaux amis
Par qui l'on est partout admis
Et traité selon son mérite.
Qu'il est doux, sans frais et sans suite
Voyageant du Sud au Japon,
S'amuser en cosmopolite
Sans employer d'autre patron
Que les signes d'un franc-maçon ?
Je connois trop peu les mystères
Pour pouvoir vous aider, mon fils,
De mes conseils ou mes avis,
Mais je les crois peu nécessaires :
Et dès que l'aimable major (1)
Mon digne ami, votre mentor,
Qui vous tient lieu de second père,
Veut bien vous appuyer encor
De son suffrage tutélaire,
Le seul aveu de Chambonas
Vaut pour vous cent certificats.
Apprenez que ce grand modèle

(1) Le Ch. de Chambonas, qui venait d'être promu lieutenant-colonel au régiment de Penthièvre-Dragons, détail qu'ignorait sans doute Madame Despommare lorsqu'elle composa cette pièce de vers.

A manier également
L'épée ainsi que la truelle ;
Elle devient un ornement
Quand on s'en sert utilement.
Ménagez une santé chère
Evitez l'écueil de Cithère
Et que l'équerre et le compas
Dirigent et règlent vos pas.

Puis suit un couplet qui se chante sur l'air de *La baronne :*

Dans votre Loge,
Heureux qui peut se voir admis ;
Le vénérable en fait l'éloge
Et l'on ne voit que des amis,
Dans votre Loge.

28 mai 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union, la concorde et l'harmonie, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères et les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les frères de Chambonas et André éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord soussignés ; le v.·.f.·. de Pelan, que nous chérissons infiniment, ouvrit l'assemblée en prononçant un discours tant pour lui que pour les chers frères de Penthièvre qui ont été absents l'hiver dernier ; il a été universellement applaudi et tous les frères d'Hesdin ont été très sensibles à cette nouvelle marque d'attention et d'attachement des frères de Penthièvre ; ils ont prié le f.·. Pelan de remettre son discours aux archives comme un monument précieux pour la Loge, ce que le frère a bien voulu exécuter. Le f.·. de Chambonas ayant ensuite proposé le profane de Courtoux pour le grade d'*apprentif* maçon, on résolut, après avoir été au scrutin, d'admettre le profane proposé et sa réception fut remise à la prochaine Loge ; le f.·. de Reynaud nous fit part d'une planche à tracer du f.·. des Périchons à laquelle la Loge s'intéresse vivement comme à tout ce qui arrive d'heureux aux membres qui la composent. Le f.·. de Pelan ayant demandé les suffrages des ff.·. pour obtenir un certificat du G.·.O.·. en faveur du f.·. Canillac, tous les ff.·. se sont empressés d'accueillir cette demande. Le f.·.v.·. ayant dénoncé les ff.·. Lœuillet, Houzel avocat, Hurtrel, Cot et Danvin comme négligens et ne fréquentant point les travaux depuis plusieurs assemblées, il a été résolu de leur envoier une circulaire pour qu'ils aient à venir discuter et alléguer leurs excuses, si aucunes ils ont, à la prochaine Loge, sinon qu'ils seront regardés comme maçons négligens et conséquemment dans le cas des amendes prononcées par les statuts Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la L.·. et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le

sein de la paix et de l'union, le vingt-huitième jour du troisième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784, après avoir fait passer le tronc des pauvres et distribué le salaire aux ouvriers présens à l'atelier.

Domasan ; Saint-Martin ; Saillant ; Laisné ; Ch. André ; Despommare ; Gallet ; Rouillon ; Le Gay ; de Mérode ; Girval ; de Wamin ; Bellevre.

31 mai 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union, la concorde et l'harmonie, la Loge régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les ff.·. de Chambonas et André éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord soussignés ; le f.·. de Chambonas ayant proposé le profane chevalier de Pezé pour le grade d'*apprentif* maçon, on résolut, après avoir été au scrutin, de l'admettre au grade demandé et sa réception fut remise à la prochaine Loge. On annonça ensuite le profane Louis-Jean-Marie de Courtous, gentilhomme, capitaine au régiment de Penthièvre-Dragons, né à Versailles et âgé de trente-trois ans ; on fut de nouveau au scrutin et les suffrages ayant continué d'être favorables au récipiendaire, on résolut de l'initier à nos mistères et on le reçut *apprentif* maçon avec toutes les formalités accoutumées ; le f.·. Domasan, orateur adjoint, fit ensuite un discours très applaudi et il fut prié de le remettre aux archives. On arrêta ensuite le banquet de la Saint Jean d'été pour le 27 juin prochain, une heure après midi, et on fit ensuite passer le tronc des pauvres ; les frères Cot et Houzel, avocat, ayant paru à l'atelier et s'y étant disculpés du reproche de négligence qu'on avoit paru avoir sur leur compte, tous les ff.·. se sont empressés de féliciter ces frères sur leur présence et de leur témoigner le plaisir qu'ils auront de tous les temps de maçonner avec eux. Sur la demande du f.·. de Pellan du grade d'*Ecossois* pour le f.·. de Saint Romans, on résolut de le lui accorder ; sur la demande du f.·. de Girval pour le grade de *maître* du f.·. Despommare, on résolut aussi de le lui accorder ; sur la demande du f.·. Gay, on résolut aussi de conférer le grade de compagnon au f.·. de Courtoux et la réception des frères proposés aux grades demandés a été remise à la prochaine Loge ; le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union ; le trente-unième jour du troisième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784 ; fait lesdits jour, mois et an que dessus.

Girval ; Domasan ; Saint Martin ; Courtoux ; Rouillon ; Houzel ; Cot ; Dordan ; Pellan ; le chevalier de Reynaud ; Laisné ; Saint Roman ; Gay ; Despommare ; Bellevre ; Saillant ; Ch. André.

27 juin 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L□ régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·. a été ouverte par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient, les ff.·. de Chambonas et Videlenne éclairant l'Occident, on a procédé à ce qui suit. Le grade d'*Ecossois* grand architecte a été conféré au f.·. de Saint Roman qui l'a reçu avec toutes les cérémonies usuelles après sa prestation de sermens sur les secrets de ce grade.

Le v.·.f.·. M.·. des cérémonies ayant proposé la réception des ff.·. de Mérode et de Milly, pour le grade d'*Elu*, ils ont été introduits en L□ et leur réception en a été faite comme de coutume.

Le f.·. de Girval ayant demandé la parole et (celle-ci) lui étant accordée, il a proposé le f.·. Domasan pour le grade de *Chevalier d'Orient*, pour la seconde convocation à dater de ce jour, ce qui a été unanimement accepté (de même que pour) le f.·. de Reynaud et le f.·. de Blégny.

On a ensuite conféré le grade de *compagnon* au frère de Courtoux, après sa prestation de sermens.

Il (a) ensuite été fait lecture d'une planche à tracer du v.·.f.·. Comte de Léviston et de Madame Despommare adressée à cette respectable L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin et la L.·., sensible à cette faveur distinguée, en a généralement demandé l'enregistrement et les susd. planches à tracer m'ont été remises par les v.·.ff.·. de Saint Martin et de Pellan, pour faire monument de sentimens de la plus vive reconnoissance dans nos archives.

On a annoncé comme visiteurs les T.·.C.·.F.·. de Digoine (1) et Léger,

---

(1) Le marquis Claude de Digoine, né à Charnoz, le 2 septembre 1739, était, pour lors, officier au régiment de Penthièvre-Dragons ; il devint, par la suite, major de la citadelle de Doullens ; il appartint à différents ateliers, dont la *Vraie Vertu* d'Annonay et la Loge de Mâcon ou de Moulins ; c'est à cette dernière qu'il prononça, le 23 mai 1787, le discours suivant ; nous devons à l'amabilité de M.·.C.·. vén.·. de la Loge de Ch., la communication de cette pièce inédite.

« Mon cher f.·., avant de vous expliquer les emblèmes de la Maçonnerie à la connoissance desquels vous avés droit de prétendre dans ce moment, mes f.·. permettront qu'en vous félicitant de votre initiation je félicite aussi l'ordre Royal de l'acquisition qu'il vient de faire ; vous nous apparteniés depuis longtemps et ne différiés des francs M.·. que par la connaissance de leurs emblêmes.

Le vrai maçon n'est autre que l'homme vertueux et bienfaisant, vous possédiés à juste titre ces deux dénominations ; c'étoit un droit que vous aviés aquis sur nous et que nous nous sommes pressés de vous payer en vous recevant M.·.. Le but de l'Art Royal est de rassembler et de lier étroitement tous les hommes vertueux de ce vaste univers ; c'est une chaîne artistement travaillée, allant d'un pôle à l'autre et dont chaque chaînon tient non seulement à qui le fait et le prend, mais encore à tous ceux qui la composent ; ils s'unissent tous et forment un tissu qui couvre le globe. De ce moment, dans quelques parties du monde que vous portiés vos pas, vous y trouverés des frères et des amis ; un profane est obligé à de grands soins, de grandes peines pour établir la confiance ; un M.·. se fait-il connaître, est à l'instant entouré d'amis ; il est annoncé partout comme un sectaire de la sagesse ; reçu comme tel, on s'empresse de lui témoigner le plaisir qu'on a de le connoître ; est-il dans le besoin, on s'empresse de le secourrir, il est sur d'être accueilli, aidé, protégé partout. Voilà, mon ch.·. f.·.,

et leur présence autant aimable que respectable, dont nous avons le bonheur de voir notre atelier embelli, ajoute un degré de plus à sa splendeur et à son éclat ; on fait passer le tronc des pauvres, et (le v.·.) ayant demandé s'il n'y avoit plus rien à proposer pour le bien de la L□, elle a été fermée dans le sein de l'union, de la paix et de la concorde, le 27e jour du 4e mois de L.·.D.·.L.·.V.·.L.·. 5784 ; de plus, il a été délibéré que les ff.·. Lœuillet et Danvin se conformeroient à l'article 9 des statuts dans tout son contenu et que le f.·. secrétaire leur en feroit part, conclusions données par le v.·.f.·. orateur. La L.·. fermée led. jour et an que dessus, on a depuis confirmé la réception du profane Joseph Renauld pour le grade d'*apprentif* qu'il a reçu à l'O.·. des Hauteux et qui ne lui a été conféré que sur des témoignages certains de probité et d'honneur de plusieurs ff.·. de la L□.·.

---

les prérogatives dont vous étiés digne et que vous veniés d'acquérir.

Le premier pas que vous venés de faire dans la carrière de l'ordre Royal est sans contredit le plus difficile, et cependant vos yeux ouverts à la lumière ne la voyent pas encore briller de tout l'éclat dont elle est susceptible ; vous avés encore bien des connoissances à acquérir avant que de pouvoir comme l'aigle fixer ce soleil éclatant ; je ne doute pas cependant que vous ne marchiés à pas de géant dans la route qu'on vient de vous ouvrir et avec votre cœur et votre esprit, il vous sera impossible de vous égarer ; souvenés-vous seulement que dans toutes les sciences, tous les arts, les progrès dépendent du début ; l'Art Royal est plus soumis qu'aucun à cette règle ; beaucoup de M.·. considèrent le grade d'*apprentif* comme fort peu de choses (des frères à la vérité indignes de ce nom) traitent de plaisanterie les différentes épreuves que vous venés de subir et négligent d'acquérir le savoir nécessaire pour passer à d'autres grades ; vous serés loin de tenir cette conduite et en réfléchissant à ce que vous venés de faire, aux épreuves que vous venés de subir et dont vous vous êtes tiré avec gloire, vous parviendrés aisément à augmenter le faisceau de lumière que vous avez aperçu et serés digne de jouir de tout son éclat.

Je viens vous expliquer autant qu'il m'est permis de le faire, ce qu'il vous est arrivé dans le cours de votre réception ; ce sera à vous, après cela, de chercher les différents buts de la Maçonnerie car elle en a plusieurs ; afin d'employer les sujets qu'elle reçoit dans son lieu à celui qui lui est propre, elle l'éprouve dans l'espèce de noviciat que vou venés de commencer ; votre réception a dû vous démontrer que rien n'est plus difficile que de suivre le chemin qui conduit au Temple de la vertu, les obstacles que vous avés trouvés dans le cours de vos voyages sont l'emblême des efforts du vice, l'état où vous êtes entré parmi nous, démontre que la vertu n'a pas besoin d'ornement pour plaire, le sang qu'on vous a demandé, une obligation que tout maçon contracte de répandre le sien pour augmenter son empire, comme le signe qu'on vous a donné démontrent qu'il aimeroit mieux avoir le col coupé que de trahir son secret ; l'attouchement vous dit que la bonne foy est une des bases de l'Art Royal ; le mot sacré peut s'expliquer de plusieurs manières qu'il ne m'est pas permis de vous toutes révéler, mais une des explications que je puis vous communiquer est relative à l'état que vous occupés dans le monde ; il vous dit que la force de l'homme vertueux est dans son amour et son respect pour le Gr.·.Ar.·. de l'univers ; la première lettre de ce mot est aussi l'initiale du nom de ce Jean St que la maçonnerie a choisi pour son patron et sous le vocable duquel toutes les Loges sont constituées ; Tubalcain mot de passe, a aussi plusieurs significations ; ce que je puis vous dire c'est qu'il est le nom du fils de Lamech, que plusieurs croyent être le premier qui travailla les métaux ; je pourrois encore étendre ces explications, je m'arrêterai cependant pour ne pas retarder les ouvrages de ce respectable attelier et je le ferai d'autant plus volontiers que vous avés le bonheur de passer vos jours avec le très cher f.·. Marquis de Vichy, maçon parfait qui ne manquera pas de vous communiquer un raïon de ses lumières et de vous mettre bientôt en état de passer à des grades plus importants ; je m'estimerai heureux si dans ce discours fait à la hâte, j'ay pu vous donner une idée respectable de l'art que vous êtes admis à exercer et si je vous ai donné l'envie d'y faire des progrès. Ce que je regrette le plus est de vous avoir prouvé les sentimens d'un véritable frère et à ce respectable attelier le désir d'élever autant que possible la gloire de l'Art Royal. »

Saint Martin ; Digoine ; Gallet ; Girval ; Lelièvre ; de Légé ; Despommare ; Saint Roman ; Domasan ; Hurtrel fils ; le chevalier de Reynaud ; Laisné ; Pellan.

6 juillet 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge a été ouverte par le v.·.f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et des ff.·. de Pellan et chevalier de Saint Martin éclairant l'Occident, et en présence des frères des colonnes du Midi et du Nord soussignés.

L'objet de cette assemblée extraordinaire étant la réception des ff.·. Despommare et de Courtoux au grade de *maître* que leur zèle leur avoit fait accorder à la Loge dernière, il y fut procédé avec les cérémonies accoutumées, aux applaudissements réitérés de tout l'atelier.

Le très vénérable ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer et le silence ayant été gardé sur les deux colonnes, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, le sixième jour du cinquième mois de l'an 5784.

Courtoux, St Martin, Pellan, Despommare, Domasan, Chev. St Martin, de Blégny, Le ch. de Reynaud, Girval, Laisné,

P. Mandement
du Donjon or. Sec. par intérim.

13 juillet 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort où règne la paix, l'union et la concorde, la L□ régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·. f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les ff.·. de Pellan et Laisné éclairant l'Occident ; les travaux commencèrent par la lecture d'une planche à tracer de la L.·. de l'*Amitié* à l'O.·. d'Arras à cette Loge, pour l'inviter à sa fête patronale qui doit avoir lieu le dimanche dix-huit de ce mois ; tous les frères ont été très sensibles à cette marque d'attachement et, pour y correspondre, ont engagé les frères de Saint-Martin, v.·. de Pellan, de Courtoux, Jacquemont du Donjon, Girval, de Saint Romans, Domasan et ch. de Saint Martin de se trouver à cette fête et de témoigner à la L.·. de l'*Amitié* à l'O.·. d'Arras, tout le plaisir que cette L.·. aura dans tous les temps de fraterniser avec elle.

Sur la proposition faite d'un chantier, il a été unanimement résolu de l'adopter et de le fixer au dimanche premier aoust prochain et d'y inviter les frères de la L.·. de l'*Amitié* à l'O.·. d'Arras.

Le f.·. v.·. ayant dénoncé l'inconduite de f.·. Cuvillier, f.·. servant,

il a été unanimement résolu de l'expulser de la Loge. Le f.·. de Pellan ayant demandé le grade de *maître élu* pour les frères de Courtoux et Despommare, après avoir été au scrutin, il a été résolu d'accorder à la première assemblée les grades demandés.

Le T.·.V.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, le troisième jour du cinquième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Courtoux, St Martin, Pellan, Rouillon, Du Donjon, Domasan, Laisné, Despommare, Gallet, de Blégny, Ch. de St Martin, St Roman, de Mérode.

20 juillet 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union, la concorde et l'harmonie, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères a été ouverte par le v.·.f.·. de St Martin éclairant l'Orient et les ff.·. de Girval et chevalier de St Martin éclairant l'Occident ; les travaux commencèrent par la lecture d'une planche à tracer du G.·.O.·. contenant le nouveau mot de semestre, lequel fut donné à tous les ff.·. présens à l'atelier avec les formalités accoutumées. Nos frères députés nous témoignèrent ensuite toute la satisfaction d'avoir été visiter l'*Amitié* à l'O.·. d'Arras et combien ils ont été contents de l'accueil fraternel qu'on leur fit, la fête à laquelle ils assistèrent ayant été très brillante ; ils nous donnèrent ensuite l'espérance de voir plusieurs frères de la L.·. de l'*Amitié* à l'O.·. d'Arras à notre chantier fixé au premier aoust prochain ; on fit lecture d'une planche à tracer de notre député au G.·.O.·. qui fait mention d'un certificat obtenu du G.·.O.·. en faveur du c.·. f.·. de Canillac. Sur la demande faite par le f.·. Le Gay du grade d'*Ecossois* pour le f.·. de Mérode, il fut résolu, après avoir été au scrutin, de conférer le grade demandé à la prochaine Loge. On ferma ensuite la Loge d'*apprentif* et on ouvrit celle de *maître élu ;* on annonça ensuite les ff.·. Despommare et de Courtoux pour le grade de *maître élu* auquel ils ont été admis à la dernière Loge : les suffrages ayant continué à leur être favorables, on les reçut *maîtres élus* avec toutes les formalités accoutumées.

Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union le vingtième jour du cinquième mois de l'an de la vraie lumière cinq mil sept cent quatre-vingt-quatre, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Ch. de St Martin, Courtoux, Despommare, de Mérode, St Martin, Domasan, de Wamain, Laisné, Du Donjon, Gay, Girval, Bellevre.

Chartes capitulaires du Souv.·. Chap.·. de la FIDÉLITÉ, du 6 octobre 1806.
(Archives municipales d'Hesdin)

24 juillet 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, la concorde et l'harmonie, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères a été ouverte par le par le v.·.f.·. de St Martin éclairant l'Orient et les frères de Girval et Jacquemont du Donjon éclairant l'Occident ; le v.·. ayant rendu le témoignage le plus avantageux du zèle et de l'assiduité du c.·.f.·. Domasan à suivre nos travaux et ayant fait part du désir qu'il avoit de récompenser la faveur du c.·.f.·. Domasan, il le proposa pour le grade de *chevalier de l'Orient* après avoir ouvert la Loge de ce grade. Tous les frères présens à l'atelier empressés de récompenser le zèle et l'assiduité du c.·.f.·. proposé et de s'attacher à lui d'une façon encore plus particulière ont unanimement résolu de lui conférer, sur le champ, le grade demandé et ont procédé desuite à sa réception qui a été faite avec les formalités accoutumées ; le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge de chevalier de l'Orient fut fermée dans le sein de la paix et de l'union le vingt-quatrième jour du cinquième mois de l'an de l.·. V.·.L.·. 5784 et les frères chevaliers de l'Orient présents à ladite réception ont signé avec le récipiendaire.

St Martin, Laisné, Domasan, Girval, Du Donjon, de Blin, Rouillon, Bellevre.

31 juillet 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union la concorde et l'harmonie, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères a été ouverte par le v.·.f.·. de St Martin éclairant l'Orient et les ff.·. de Girval et Ch. de Blin éclairant l'Occident, en présence des colonnes du Midi et du Nord soussignés ; le f.·. thuileur ayant fait part à la Loge de l'arrivée de quatre frères visiteurs, députés de la Loge de l'*Amitié* à l'O.·. d'Arras ; la Loge s'empressa de les introduire dans le temple avec tous les honneurs à eux dûs et tous les frères de cette Loge témoignèrent aux chers et v.·.ff.·. Dambrinnes, Verdevoy aîné, Crespin et Asselin, députés de la Loge de l'*Amitié* à l'.·. d'Arras, combien ils sont flattés de les posséder dans leur atelier et combien, dans tous les tems, ils chériront les liens qui les attachent à la R.·.L.·. de l'*Amitié* à l'O.·. d'Arrras ; nous priames ensuite les cc.·.ff.·. députés de vouloir bien éclairer nos travaux et participer à un chantier ; on résolut ensuite de déposer aux archives de cette Loge la lettre de la L.·. de l'*Amitié* à l'O.·. d'Arras que nous a remise les cc.·.ff.·. députés comme un monument infiniment flatteur pour nous ; le f.·. de

Courtoux ayant proposé pour frère servant le profane Louis-Joseph Léturgez, domestique, né à Arras et âgé de vingt-quatre ans, on résolut après avoir été au scrutin, de lui conférer le grade d'*apprentif* maçon et on lui donna sur le champ le grade demandé avec toutes les formalités accoutumées ; le f.·. de Girval ayant aussi proposé pour frère servant le profane Pierre Malnourri, né à Salives, en Bourgogne et âgé de dix-neuf ans, on résolut aussi, après avoir été au scrutin, de lui donner le grade d'*apprentif* maçon et on lui donna sur le champ le grade demandé avec toutes les formalités ordinaires. Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union, de la concorde et de l'harmonie, le trente et unième jour du cinquième mois de l'an de la vraie lumière 5784, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

St Martin, Anselin de Willencourt, De Verdevoy, A. Crespin, D'Ambrinnes, Girval, du Donjon, Paris, Roullon, Ch. de Blin, Despommare, Bontemps, Gallet, Domasan, De Blégny, Courtoux, Laisné, Saint Roman, Bellevre.

13 août 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union, la concorde et l'harmonie, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. de St Martin éclairant l'Orient et les ff.·. de Girval et de Rouillon éclairant l'Occident ; les travaux ont été ouverts par le chapitre de Rose-Croix et sur la proposition faite d'admettre les ff.·. Domasan et de Courtoux, il a été unanimement résolu de leur conférer le grade demandé sans tirer à conséquence, quoiqu'ils n'aient pas le temps nécessaire d'interstice, mais en faveur de leur zèle et de leurs qualités, à la condition néanmoins de payer ce qui est réglé par les status pour les grades intermédiaires que les frères n'ont pas et qui leur sont donnés par communication jusqu'à celui de Rose-Croix inclusivement qui leur a été donné avec les formalités accoutumées ; personne n'ayant rien à proposer pour le bien du chapitre, il a été fermé dans le sein de la paix le troisième jour du sixième mois de l'an de la vraie lumière 5784.

Videlenne Ex. V.·., Lelièvre, Domasan, Pellan, Courtoux, Rouillon, Girval, Gay, Bellevre.

CHAPITRE XIV

VISITES DU MARQUIS DE COURTAVEL ET DE L'ABBÉ CHALEMBERT

Un officier général venait inspecter la garnison d'Hesdin, comme le plus souvent, il était franc-maçon, l'un des officiers du régiment l'introduisait à la Loge de la *Fidélité* ; le marquis de Courtarvel y fut reçu, avec les honneurs dûs à ses grades maçonniques, le 28 août 1784 (1).

Les prêtres comptaient aussi parmi les visiteurs habituels des ateliers ; certains, comme dom Broucqsault, religieux bénédictin, se font annoncer par une planche à tracer de leur Loge ; d'autres font simplement passer le certificat que leur a délivré le G.·.O.·. et qui prouve leur qualité de maçons réguliers ; Louis Chalembert, aumônier au régiment de Navarre-infanterie, se présenta ainsi, le 30 septembre 1784 et visita les travaux de la *Fidélité*.

28 août 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. Videlenne éclairant l'Orient et les ff.·. de Girval et de Rouillon éclairant l'Occident, en présence des ff.·. des colonnes du Midi et du Nord soussignés. Le v.·. annonça que la Loge convoquée étoit celle du mois dont on ne peut pas se dispenser et qui a pour objet la propagation de l'Art Royal ; le f.·. de Pellan ayant ensuite demandé et obtenu la parole, proposa le f.·. marquis de Courtarvel pour visiter nos travaux ; tous les frères flattés de cette faveur du f.·. de Courtarvel s'empressèrent de l'accueillir et après l'avoir thuilé et reconnu, il fut introduit dans la Loge avec les formalités accoutumées et les honneurs à lui dus. Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les f.·. ayant gardé le silence la L.·. fut fermée dans le sein de la

(1) Courtavel de Pezé (Louis-François-René), né le 19 décembre 1759.
Sous-lieutenant au régiment de Guyenne, le 31 janvier 1776.
Capitaine, par commission du 28 février 1778.
Mestre de camp de ce régiment le 30 mai 1783.
Mestre de camp en second du régiment de chevau-légers, le 21 août 1786.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers.

paix et de l'union, le vingt-huitième jour du sixième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Videlenne, Ex V.·., Courtoux, Girval, Rouillon, Courtarvel ; Domasan, Lelièvre, Saint Roman, Pellan, Gallet, De Blégny, Despommare, Laisné, De Wamin, Bellevre, Gay.

30 septembre 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères a été ouverte par le v.·.f.·. chevalier de Blin éclairant l'Orient et les ff.·. de Pellan et de Girval éclairant l'Occident ; le f.·. Lelièvre ayant fait part à la Loge du départ précipité du t.·.c.·.f.·. de Courtoux, qui l'a empêché de visiter aujourd'hui notre atelier et d'éclairer nos travaux, elle a été très fâchée de ce contretems et tous les ff.·. ont prié le f.·. Lelièvre d'en témoigner, à l'occasion leurs regrets au f.·. de Courtoux ; le f.·.orat.·. ayant ensuite annoncé que le f.·. de Reynaud, frère très zélé, avoit fait une chute et s'étoit blessé, il a été unanimement résolu de députer un frère, loge tenante, pour s'informer de la santé du c.·.f.·. de Reynaud, à laquelle toute la Loge s'intéresse infiniment et le f.·. de Rouillon a été chargé de cette députation et tous les ff.·. ont appris avec satisfaction, par (le) retour du f.·. de Rouillon, qu'il n'y a rien de dangereux ni d'inquiétant dans la situation du f.·. de Reynaud ; les suffrages ayant continué d'être favorables au f.·. de Mérode proposé pour le grade d'*Ecossois*, il a été résolu de le lui conférer, ce qui a été exécuté sur le champ avec les formalités ordinaires ; le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'union le trentième jour du septième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784.

Pellan, Girval, Ch. de Blin, de Mérode, Du Donjon, Rouillon, André Lelièvre, De Blégny, Bellevre.

3 octobre 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères a été ouverte par le v.·.f.·. de Chambonas éclairant l'Orient et les ff.·. Lelièvre et de Girval éclairant l'Occident ; le f.·. Lelièvre ayant demandé et obtenu la parole, annonça à la Loge que le f.·. Louis Chalambert, de Rouen, membre de la *Vertu triom-*

phante à l'O.·. de Saint-Brieux (1), en Bretagne, aumônier au régiment de Navarre-infanterie, demandoit à visiter nos travaux ; l'ayant fait thuiler et reconnu à son certificat pour excellent maçon, tous les frères s'empressèrent d'accueillir le f.·. visiteur avec toutes les formalités et avec les honneurs dûs et il fut prié de participer à un banquet. Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la L.·. et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, le troisième jour du huitième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Chalambert, Le ch. de Chambonas, Paris, Girval, Pellan, Lelièvre, du Donjon or., Bellevre.

(1) Cette Loge fut fondée le 10 septembre 1765, en faveur du vén.·. m.·. le chevalier de Champeaux Palasne, Sénéchal royal ; la G.·.L.·. renouvela ses constitutions le 20 septembre 1772 et le G.·.O.·., deux ans plus tard.

CHAPITRE XV

DEPART DU REGIMENT DE PENTHIEVRE-DRAGONS

Le départ du régiment de Penthièvre priva la Loge de la *Fidélité* de plusieurs frères aussi distingués qu'assidus ; comme à ces nombreuses défections correpondait un relâchement de zèle chez certains membres de l'atelier, Jacquemont du Donjon obtintqu'on sévit contre eux ; la plupart ne persévèrent pas dans leur tiédeur.

Le Royal-Champagne avait remplacé le Penthièvre-Dragons ; l'une des premières visites du colonel de Clermont-Tonnerre, fut pour la Loge de la *Fidélité*.

15 octobre 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. Videlenne éclairant l'Orient et les ff.·. Charles André et de Mérode éclairant l'Occident ; les travaux commencèrent par la reddition des comptes du f.·. Laisné, trésorier de la Loge : après les avoir coulés attentivement et les avoir arrêtés jusqu'à ce jour, le comptable pour avoir plus reçu que payé s'est trouvé reliquataire de la somme de cent vingt-six livres deux sols laquelle somme est restée entre ses mains en sa dite qualité de trésorier et laquelle il portera en recette dans le premier compte qu'il rendra ; les muniments du dit compte rendu furent ensuite remis entre les mains du f.·. André pour être déposés aux archives. Tous les frères d'Hesdin accablés du départ prochain des chers ff.·. de Penthièvre leur témoignèrent les regrets qu'ils ont de les voir s'éloigner de cet Orient éclairé et embelli par leur présence et les prièrent instamment, au nom de la tendre et cordiale fraternité, qui fait la base de la Maçonnerie, de leur accorder une part dans leur souvenir, faveur à laquelle ils attachent le plus haut prix, en les assurant qu'ils n'oublieront jamais l'époque heureuse où ils ont fait leur connaissance et l'avantage précieux et inestimable de les avoir pour frères. Béthune n'étant pas très éloigné (1), que

(1) Le Régiment de Penthièvre-Dragons allait remplacer à Béthune le régiment de Limousin (1784) ; à Hesdin, le Royal-Champagne et le régiment du Roi cavalerie lui succédèrent

les frères d'Hesdin seroient flattés de voir leurs travaux éclairés et vivifiés le plus souvent possible par la présence des ff.·. de Penthièvre ; cette faveur signalée mettroit le comble aux obligations infinies que leur ont les frères d'Hesdin ; ils comptent surtout sur la faveur de les voir embellir la prochaine fête de St Jean ; la Loge de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin sent et sentira dans tous les tems le prix de la faveur d'avoir possédé dans son sein les cc.·.ff.·. de Penthièvre et de les compter parmi ses membres ; pour cimenter à jamais l'union la plus intime, les frères de Penthièvre furent priés d'accepter, de la part des ff.·. d'Hesdin, un banquet, comme une très faible marque de leur reconnoissance et les ff.·. Videlenne et chevalier de Blin furent députés pour en réitérer l'invitation aux cc.·.ff.·. de Penthièvre.

Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'union le quinzième jour du huitième mois de l'an de la vraie lumière 5784, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Videlenne ; Girval ; Ch. de Blin ; de Blégny ; Ch. André ; Laisné ; Du Donjon, orateur ; Gallet ; de Paris ; de Mérode ; Rouillon ; Bellevre ; Pellan ; le chevalier de Reynaud.

15 septembre 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. Ch. de Blin éclairant l'O.·. et les ff.·. André et Laisné éclairant l'Occident ; les travaux ont commencé par la lecture d'une planche à tracer du Grand Orient adressée à cette Loge pour lui faire part que le f.·. Delaville, expert de la Chambre des provinces, a été nommé rapporteur pour examiner les pièces adressées et présentées au G.·.O.·. par la L.·. de la *Constance* à l'O.·. d'Arras et pour nous annoncer que nous devons ajouter foi à sa signature et lui communiquer tous les renseignements qu'il nous demandera.

On a ensuite arrêté que la fête de la Saint Jean aura lieu le vingt-sept de ce mois, vrai jour de Saint Jean ; en conséquence, il y aura messe ce jour là à onze heures du matin, assemblée à quatre heures du soir pour le renouvellement des officiers et le banquet à huit heures du soir ; à laquelle fête de Saint Jean, les chers frères du Régiment de Penthièvre-Dragons à l'O.·. de Béthune seront priés d'assister par une planche à tracer qui leur sera adressée à cet effet ; le v.·. ayant demandé si personne n'avait rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix, de l'union

et de la concorde, le quinzième jour du septième mois de l'an de la vraie lumière 5784, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Chevalier de Blin, Ch. André, Gallet, Jacquemont du Donjon, Laisné, Houzel, de Wamin, Bellevre.

27 septembre 1784.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. chevalier de Blin éclairant l'Orient et les ff.·. de Milly et Houzel, avocat, éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord soussignés ; les travaux commencèrent par la proposition faite par le f.·. chevalier de Blin, du f.·. Pierre Philippe Joseph, chevalier de Saisseval, officier au régiment de Normandie-Infanterie, âgé de 28 ans, qui en qualité de membre de la L.·. de la *Double Union* (1) à l'O.·. de Toulon demanda à être admis dans notre atelier comme f.·. visiteur ; après avoir thuilé le cher frère visiteur, on s'empressa de l'accueillir avec les honneurs à lui dûs ; nous ayant de plus demandé l'agrégation, on s'est empressé d'accueillir une demande aussi flatteuse pour la Loge ; le f.·. du Donjon or.·. ayant dénoncé à la L.·. la tiédeur et (la) négligence des ff.·. Lœuillet, Hurtrel et Danvin, membres ordinaires de cette L.·., et des ff.·. de Locher, Houzel notaire et Le Merchier, associés libres, il a été résolu de ne plus les convoquer à l'avenir et de recevoir cependant leur cotisation annuelle pour le G.·.O.·., sauf à les recevoir fraternellement lorsqu'ils se présenteront dans de bonnes conditions, en acquittant par eux les obligations de la L.·. et les amendes qu'ils pourront avoir encourues, le tout sans déroger aux statuts ; on fit ensuite lecture d'une planche à tracer des ff.·. de Penthièvre par laquelle ils nous ont fait part de tous leurs regrets de ne pouvoir pas assister à notre fête de Saint Jean ce qui a pénétré tous les frères de la plus vive douleur de ne pas posséder des ff.·. aussi chers à nos cœurs. On procéda ensuite au renouvellement des officiers ; le f.·. Jacquemont du Donjon fut élu Vénérable unanimement ; le f.·. André, premier surveillant à la pluralité des voix ; le f.·. de Milly recueillit la pluralité des suffrages pour la place de second surveillant ; celle d'orateur fut donnée au f.·. Laisné, avocat du roi, le f.·. Bellevre fut continué dans celle de secrétaire ; celle de trésorier fut conférée au f.·. Houzel, avocat ; le f.·. chevalier de Blin fut choisi maître des cérémonies par acclamation ; le f.·. André fut continué maître des timbres et garde

(1) Cette Loge fut constituée le 1er août 1761 ; elle eut pour vén.·. : Baraillier, tailleur (1785) ; Marquisan, secrétaire du bureau major de la marine (1788) ; Milain, fils (1789).

des archives ; le f.·. de Wamin fut nommé f.·. hospitalier et orateur adjoint ; le f.·. Gallet fut continué f.·. thuileur par acclamation ; tous les ff.·. nouveaux élus furent ensuite installés avec les formalités accoutumées ; le v.·.f.·. de Clermont-Tonnerre, colonel au régiment de Royal-Champagne-cavalerie (1) nous ayant fait la faveur de nous visiter, nous nous empressâmes de l'accueillir avec tous les honneurs à lui dûs, après l'avoir thuilé et nous lui témoignâmes tous nos regrets de ne pouvoir pas le posséder à un banquet que nous l'avons prié de nous faire la faveur d'accepter ; le f.·.v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. a été fermée dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le vingt-septième jour du septième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Le v.·. de Clermont Tonnerre, le chevalier de Saisseval, Jacquement du Donjon V.·., Ch. de Blin, Laisné, Houzel, Gallet, Noizet, Ch. de Saint Martin, Barbier, de Milly, de Wamin, Bellevre.

7 janvier 1785.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. Jacquement du Donjon éclairant l'Orient et les ff.·. Laisné et Bellevre éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord, le f.·. chevalier de Blin ayant rappelé à la Loge la proposition faite, au dernier banquet de la Saint Jean, du c.·.f.·. chevalier de Saisseval pour le grade d'*Ecossois*, proposition qui a été acceptée, et fait de nouveau la même proposition, tous les frères après s'être assurés que le f.·. de Saisseval avoit le grade qui précède immédiatement celui d'*Ecossois*, pour donner au f.·. Ch. de Blin une preuve d'attachement et récompenser le zèle du f.·. de Saisseval, ont unanimement résolu de conférer le grade d'*Ecossois* audit cher f.·. de Saisseval et le lui ont donné, sur le champ, avec les formalités accoutumées ; le f.·. de Saisseval ayant demandé les suffrages de la L.·. pour obtenir un certificat du G.·.O.·. tous les frères se sont empressés d'accueillir sa demande et il a été résolu de demander ce certificat au G.·.O.·. ; on procéda ensuite à la réception du f.·. Gallet pour le

(1) Le marquis de Lambert inspecta, à Hesdin, le régiment de Royal-Champagne, le 15 juillet 1785 ; il s'exprime ainsi dans son rapport : « L'instruction était nulle à Calais ; elle a été rétablie depuis l'arrivée du régiment à Hesdin, par les soins de M. le comte d'Hargicourt et de M. le vicomte de Tonnerre qui s'en sont occupés avec un zèle infatigable et qui ont été bien secondés par les officiers. »

Archives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers du régiment de Royal-Champagne ; chronologie des maréchaux de France, lieutenants-généraux et maréchaux de camp ; ancienne monarchie (1185-1792), p. 438.

grade de *Chevalier de l'Orient*, grade qu'il méritoit à tous égards, tant pour son zèle et son assiduité aux travaux de la Loge que par toutes les vertus maçonniques qui le caractérisent ; le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union le septième jour de l'onzième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

du Donjon, V.·., le chevalier de Saisseval, Laisné, Ch. de Blin, Gallet, Bellevre.

CHAPITRE XVI

LA « FIDÉLITÉ »
ARBITRE DU DIFFÉREND ENTRE L'« AMITIÉ »
ET LA « CONSTANCE »

La bonne harmonie ne régna pas toujours entre les Loges artésiennes ; la rivalité de l'*Amitié* et de la *Constance*, établies toutes deux à l'O.·. d'Arras, ne cessa d'occuper le monde maçonnique, de 1764 à 1789.

A certains moments, la crise fut particulièrement aiguë : l'*Amitié* s'employant à faire refuser l'investiture du G.·.O.·. à ses adversaires. Elle y parvint notamment en 1773, en 1779 et en 1785 ; lors de cette dernière tentative des frères de la *Constance*, le G.·.O.·. consulta la *Fidélité*, qui fut prise en quelque sorte comme arbitre dans le différend.

On verra que l'avis qu'elle donna dans ces circonstances ne fut pas exempt d'un certain parti-pris.

17 janvier 1785.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères a été ouverte par le v.·.f.·. Jacquemont du Donjon éclairant l'Orient et les ff.·. André et ch. de Blin éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midi et du Nord soussignés ; le v.·. fit part à la Loge d'une planche à tracer du f.·. Delaville, officier du G.·.O.·. de France en sa chambre des provinces, en date du 14e jour du 11e mois de l'an de la V.·.L.·. 5784, par laquelle il mande qu'étant chargé de l'instruction et du rapport de l'instance en reconstitution formée par la L.·. de la *Constance* à l'O.·. d'Arras, il joint la copie du tableau de cette Loge, afin que, aux termes des règlements du G.·.O.·. de F.·., la L.·. de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin lui donne son avis sur l'utilité et l'avantage de reconstituer cette Loge, ou sur la nécessité de repousser son instance ; la matière mise en délibération et après avoir recueilli les voix, il a été résolu de répondre de suite au v.·.f.·. Delaville que la Loge d'Hesdin est très flattée de la marque de confiance que lui donne le G.·.O.·. en la consultant sur une reconstitution demandée, mais que, se trouvant dans ce moment-cy deux Loges régulières et en

activité à l'O.·. d'Arras (1), ces Loges sont plus à portée que toutes autres de connoître l'objet de la demande de la L.·. de la *Constance* et d'éclairer le G.·.O.·. sur ce point ; qu'au reste la Loge d'Hesdin, pour satisfaire aux vues du G.·.O.·., s'occupera incessamment de dresser un avis motivé et résumé qui lui sera envoyé.

Le f.·. orateur ayant rappelé à la L.·. combien les cc.·.ff.·. de Penthièvre-Dragons ont contribué à l'embellissement et à la régularité de nos travaux pendant leur séjour en cette ville d'Hesdin, combien l'Art royal a gagné par leur initiation aux mistères de notre ordre et combien notre Loge en particulier a droit de s'en applaudir, puisque ceux qu'elle a eu la faveur de recevoir dans son sein sont faits pour devenir l'ornement et l'appuy de la maçonnerie, tous les frères de la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin, pour donner une marque perpétuelle de leur reconnoissance aux cc.·.ff.·. de Penthièvre, ont unanimement résolu et par acclamation de faire dresser un tableau général de tous les rr.·. et cc.·. ff.·. de Penthièvre affiliés, agrégés ou reçus dans cette Loge pour être éternellement placé dans notre atelier et en faire l'ornement ; le v.·. ayant fait passer le tronc des pauvres et demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre et de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union le dix-septième jour de l'onzième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784.

Saint Martin, Ch. André, du Donjon, V.·., Gallet, Laisné, Ch. de Saint Martin, Ch. de Blin, Bellevre.

25 janvier 1785.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·. f.·. Jacquemont du Donjon éclairant l'Orient et par les frères André et de Milly éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord soussignés ; le v.·. annonça à l'assemblée que l'objet de la convocation de la Loge avoit pour but une déclaration à faire au Grand Orient par la Loge de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin, au sujet d'une demande en reconstitution formée par de soi disans maçons et en même tems pour donner notre avis définitif sur la demande qui nous a été faite à cet égard ; on expliqua les motifs qui devoient déterminer notre avis et on délibéra en connoissance de cause, le tout comme suit.

Le v.·.f.·. Delaville, officier au G.·.O.·., ayant adressé à la L.·. une planche à l'effet d'obtenir son avis sur la reconstitution que demande une société à l'Orient d'Arras, sous le titre de la *Constance*, la L.·. d'Hesdin

(1) L'*Amitié* et *Sophie-Magdeleine*, reine de Suède. Comme il était de notoriété publique que ces deux Loges se trouvaient en lutte ouverte avec la *Constance*, conseiller au G.·.O.·. de prendre leur avis paraît être une dérision.

d'après ses premières délibérations, a d'abord répondu au v.·.f.·. Delaville qu'elle n'étoit pas en état de juger la question ; mais l'objet méritant toutes ses recherches et s'étant réservée de donner des éclaircissements ultérieurs, elle a reconnu que les cy-devant ff.·. Delecourt et Deslignes, étant restés séparés de l'ancienne L.·. à l'O.·. d'Arras connue sous le titre distinctif de la *Constance* et que, sous cet ancien titre, lesdits cy-devant ff.·. ayant continué de tenir Loge clandestinement faisant des réceptions sans choix, dans des cafés et autres lieux semblables, bien loin de prétendre former une Loge régulière doivent être au contraire déchus de leur qualité maçonnique ; d'autant que ces ex-ff.·. Delecourt et Deslignes ont imputé faussement la R.·.L.·. de l'*Amitié* à l'O.·. d'Arras de s'être emparée des titres, registres, sceaux, timbres et archives de l'ancienne L.·. de la *Constance ;* tandis qu'il est notoire que les onze membres qui restoient de la composition de cette Loge sont demeurés les seuls légitimes et justes possesseurs de ces mêmes titres ; que, lors de sa demande en reconstitution, ces onze membres voyant les ex-ff.·. Delecourt et Deslignes profaner la maçonnerie sous le nom de la *Constance*, ainsi qu'il a été dit cy dessus, ont voulu changer le titre distinctif de leur Loge et prendre celui de l'*Amitié*, sous lequel elle existe aujourd'hui de la manière la plus glorieuse et la plus recommandable, événement reconnu et certifié dans le tems par la L.·. d'Hesdin ; cette conduite des ex-ff.·. Delecourt et Deslignes étoit donc plus que suffisante pour engager la R.·.L.·. de l'*Amitié* d'Arras, sans les motifs qu'elle pouvoit avoir d'ailleurs de se refuser à ce que la demande en reconstitution soit accordée aux ex-ff.·. Delecourt et Deslignes ; circonstance qu'au grand étonnement de la Loge d'Hesdin le v.·.f.·. Delaville lui avoit laissé ignorer dans sa planche dernière du quatorzième jour du onzième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784. Rien ne prouve plus évidemment l'intégrité des ff.·. primitifs de la R.·.L.·. de l'*Amitié* d'Arras que l'auguste fonction du v.·.f.·. Carbonnel de Canisy, député du G.·.O.·., chargé de la reconstitution de l'ancienne Loge de la *Constance*, désormais sous le titre distinctif de l'*Amitié* à l'Orient d'Arras Cette véritable consécration efface, sans retour, toute prétention quelconque à la charge de cette R.·. Loge de la part des ex-ff.·. Delecourt et Deslignes. La L.·. d'Hesdin chérissant profondément l'esprit maçonnique n'a jamais reconnu pour ancienne Loge existante à l'O.·. d'Arras que celle aujourd'huy de l'*Amitié*, non seulement en entretenant, dans tous les tems, une correspondance chérie et inaltérable avec cette même L.·., mais encore par une communication intime des sentimens de la plus tendre fraternité entre tous les frères qui la composent ; par les informations plus détaillées que la L.·. d'Hesdin s'est procurée, elle a vu aussi que plusieurs sujets repris sur le tableau des ex-ff.·. Delecourt et Deslignes ne seroient pas propres à recevoir le caractère maçonnique. Que le G.·.O.·. daigne jetter les yeux sur le tableau de la L.·. d'Hesdin, il verra

qu'elle est composée de la partie la plus distinguée des citoyens, et c'est par analogie qu'elle a établi et maintenu ses liens particuliers de fraternité avec la R.·.L.·. de l'*Amitié* d'Arras. Tout bon maçon ne peut que chérir l'éclat et la réputation de son ordre sublime et ils ne seront jamais plus sûrs et mieux fondés que lorsque la franche maçonnerie sera exercée par des individus recommandables par leur état civil, leur éducation et leurs mœurs. Ce considéré, ensemble les raisons cy dessus, la Loge de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin déclare qu'elle ne peut adhérer à la demande en reconstitution de la prétendue Loge de la *Constance* illégitimement représentée par les ex-ff.·. Delecourt, Deslignes et autres inscrits sur le même tableau ; reconnoissant la R.·.L.·. de l'*Amitié* à l'Orient d'Arras pour la seule qui ait existé sous l'ancienne dénomination de la *Constance ;* étant les onze membres cités plus haut les seuls légalement restés dans l'atelier ; que toute autre formation, soi-disant la *Constance* d'Arras notamment celle prétendue par les ex-ff.·. Delecourt et Deslignes, n'en ont et n'en peuvent avoir le caractère ; lesquels ayant été séparés des autres ff.·., ont dérogé distinctement à la qualité de maçon régulier, et se sont rendus incapables de propager l'ordre, comme ils ont voulu le faire, par des réceptions clandestines dans des lieux méséants et portant sur des individus qui auroient craint le suffrage d'une Loge aussi pure que celle de l'*Amitié* à l'Orient d'Arras ; ainsi les ff.·. de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin, tous réunis en Loge convoquée, déclarent unanimement qu'ils ne sont pas d'avis que le Grand Orient puisse accorder les reconstitions demandées par les ex-ff.·. Delecourt, Deslignes et autres qui voudroient exister régulièrement sous l'ancien titre de la *Constance* à l'Orient d'Arras ; lequel avis de la Loge de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin sera adressé incessamment au G.·.O.·. ; le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre et de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde le vingt-cinquième jour du onzième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Ch. André, du Donjon, V.·., Laisné, Ch. de Blin, Ch. de St Martin, Gallet, St Martin, Bellevre.

28 janvier 1785.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·. f.·. de St Martin éclairant l'Orient et les frères André et chevalier de St Martin éclairant l'Occident, en pésence des frères des colonnes du Midy et du Nord soussignés ; les travaux commencèrent par la lecture

d'une planche à tracer de la Loge de la *Sincère Amitié* à l'Orient d'Amiens à cette R.·.L.·. en date du vingt-sixième jour du onzième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784, tendante à nous demander des éclaircissements sur la reconstitution demandée au G.·.O.·. par des individus se prétendant les représentans de la L.·. de la *Constance* à l'O.·. d'Arras, pour pouvoir, en connaissance de cause, envoyer sur cet objet un avis juste et motivé au G.·.O.·. qui le lui demande, s'adressant à nous avec d'autant plus de confiance et d'espoir qu'elle scait que nous avons aussi été consulté sur cet objet par le G.·.O.·. ; elle nous demande aussi la communication respective de nos pièces d'architecture et joint le tableau des membres qui la composent. Sensibles à cette marque de confiance et d'attachement de la Loge de la *Sincère Amitié* d'Amiens, il fut unanimement résolu de donner tous les éclaircissements possibles à cette Loge sur l'objet désiré, ce qu'on ne pouvoit mieux faire qu'en lui faisant part sur le champ de notre avis pris sur cette matière dans notre assemblée du vingt-cinq de ce mois et des raisons qui l'ont motivé. Il a aussi été résolu de lui mander que l'offre de nous communiquer respectivement nos pièces d'architecture est trop flatteuse et trop précieuse pour nous pour que nous ne recherchions pas cet avantage autant qu'il est en nous. On a de plus arrêté d'adresser à cette R.·.L.·. notre tableau, en lui exprimant toute notre vive reconnaissance pour la faveur qu'elle nous a faite en nous envoyant le sien ; on conféra ensuite, avec les formalités usitées, le grade d'*Ecossois* au c.·.f.·. de Milly, grade qu'il méritoit à tous égards par son zèle et son activité pour nos travaux ; ensuite nous assistâmes à un banquet donné et offert par la L.·. au v.·.f.·. de St Martin, très cher à nos cœurs et l'ornement de notre Loge.

Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre et de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union, de la concorde et de l'harmonie, le vingt-huitième jour du onzième mois de l'an de la Vraie lumière cinq mil sept cent quatre-vingt-quatre, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Jacquemont du Donjon, V.·., Ch. André, Ch. de Blin, St Martin, Laisné, Ch. de St Martin, Gallet, Bellevre.

CHAPITRE XVII

INSTALLATION DE LA LOGE DES « CŒURS CHOISIS »

Discours du f.·. de Légé. — Visites du f.·. Tavernier, chanoine de la Cathédrale de Meaux. — Le f.·. Blin élu vén.·.. — Instructions du G.·.O.·.. — Lettres de Constitution de la L.·. des Cœurs Choisis.

A l'O.·. de Doullens, dans le site ravissant qui porte le nom des Autheux, des maçons se réunissaient sous le maillet du f.·. marquis de Milly ; ils formaient une sorte de filiale de la Loge de la *Fidélité* ; s'ils pouvaient organiser des tenues et des banquets, ils n'avaient pas le droit de délivrer de grades. Mais leur petit groupe prit une telle extension qu'ils demandèrent au G.·.O.·. des Constitutions qu'ils obtinrent ; les frères de la *Fidélité* furent chargés du soin de leur installation en Loge régulière et de cordiales relations ne cessèrent d'exister entre les deux ateliers.

9 février 1785.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères a été ouverte par le v.·. de Blin éclairant l'Occident, en présence des ff.·. des colonnes du Midy et du Nord soussignés.

Le v.·. sur la demande du c.·.f.·. de Milly, membre régulier et dignitaire de cette Loge, demeurant ordinairement à l'Orient des Autheux, près Doullens, proposa à la Loge de mettre en délibération si elle approuvoit une députation de cette Loge pour aller visiter les frères de Doullens, membres reçus dans plusieurs Loges régulières et qui, attendu qu'il n'y a pas de Loge constituée à l'O.·. de Doullens, demandent à dépendre de celle-ci et à travailler sous nos maillets ; si elle autorisoit cette députation à recevoir des maçons au nom seul de la L.·. de la *Fidélité* d'Hesdin, au cas qu'il s'en présentât de dignes d'entrer dans l'ordre, et en outre, si elle trouvoit de la difficulté à remettre l'autorité et la puissance de la Loge à cette députation pour ce quelle trouveroit bon de faire dans cette occasion pour le bien de l'ordre ; rien ne paraissant dans ceci s'écarter du régime du Grand Orient de France auquel cette Loge est inviolablement attachée et l'occasion paroissant favorable pour donner au c.·.f.·.

de Milly une preuve d'attachement, la matière éclaircie, les suffrages recueillis, et ouïes les conclusions du c.·.f.·. orateur, il a été résolu par la Loge assemblée que, rien ne s'écartant dans cette proposition des statuts et du régime du G.·.O.·., tendante au contraire à l'illustration et au bien de l'ordre, elle devoit être accordée ; en conséquence, (elle) a nommé pour députés et la représenter dans cette occasion les rr.·. ff.·. Jacquemont du Donjon, v.·., de St Martin, ex-v.·., Charles André, premier surveillant, et Bellevre, secrétaire et les a autorisés à faire tout ce qu'ils trouveront bon pour le bien et la propagation de l'ordre et de la Loge, en un mot à faire, dans cette occasion, au nom de la Loge d'Hesdin, tout ce qu'elle pourroit y faire elle-même, si elle s'y trouvoit complète, donnant à cet effet tous pouvoirs nécessaires aux frères députés.

Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre et de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union, de la concorde et de l'harmonie, le neuvième jour du douzième mois de l'an de la V.·.L.·. cinq mil sept cent quatre-vingt-quatre, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Du Donjon, V.·., Noizet, Laisné, St Martin, le ch. de Saisseval, Ch. André, Ch. de Blin, Gallet, Videlenne, de Milly, Bellevre.

24 février 1785.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. Jacquemont du Donjon éclairant l'Orient et les frères André et de Milly éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord soussignés.

Le v.·. annonça à la Loge que les députés nommés par la dernière planche tracée en date du neuvième jour de ce mois, pour visiter et éclairer l'Orient de Doullens prioient la Loge d'entendre le rapport de leurs opérations ; alors le v.·. chargea le f.·. secrétaire, l'un des députés, de faire ce rapport au nom de tous les frères députés, ce que le f.·. secrétaire fit en ces termes :

« Arrivés à l'Orient de Doullens, le onzième jour du douzième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784, nous trouvâmes un local maçonnique disposé pour nous recevoir et huit frères qui composoient cet atelier.

« Nous primes le maillet et après nous être assurés de la qualité maçonnique des frères, nous ouvrîmes la Loge d'*apprentif* ; parmi les huit frères, nous trouvâmes le f.·. de Milly, membre reçu régulier et second surveillant de cette Loge, à qui en cette qualité, nous donnâmes

le troisième maillet, le second étant de droit entre les mains du f.·. André, comme premier surveillant. Nous reconnûmes, parmi les sept autres, le f.·. chev. de Saisseval, agrégé à cette Loge,. ainsi que le f.·. Claude de Digoinne, major de la ville et citadelle de Doullens, chevalier de St Louis, né à Charnos, en Bresse, le deux septembre 1739, reçu maçon en 1766 à l'O.·. de Paray-le-Monial, ex-orateur de la Loge de la *Parfaite Union* (1) à l'O.·. du régiment de Flandre-Infanterie et le f.·. Victor de Légé, ancien capitaine d'infanterie, capitaine d'invalides, né à Sens, en Bourgogne, le vingt-trois février 1739, reçu maçon à l'armée, en 1760, à la Loge de M. d'Estherhasy. Ces deux derniers, en qualité de visiteurs, étant venus éclairer nos travaux à la St Jean d'été dernière. Nous cherchâmes ensuite à nous assurer de la régularité des quatre autres frères et à scavoir s'ils avoient maçonné régulièrement depuis 1774, époque du nouveau régime du G.·.O.·.. Nous reconnûmes pour réguliers et pour avoir maçonné depuis cette époque le f.·. Paschal Eudel d'Athis ,contrôleur général des fermes à Doullens et inspecteur du département, né à Laval, diocèse du Mans, le trois mai 1761, reçu maçon à la Loge d'*Henri Quatre*, à l'Orient de Paris, en 1783, le f.·. Nicolas Baillet, receveur général des aides à Doullens, né à Foulloy, près Corbie, en Picardie, le quinze aoust 1734, reçu maçon à la Loge de la *Sincérité* à l'O.·. de Noyon, en 1764 ; et le f.·. Antoine de la Cour de Fief, garde du corps du roi, né à Amiens, en mai 1744, reçu maçon à Châlons-sur-Marne, en juin 1776 ; le f.·. Nicolas Lucet de la Hestroy, lieutenant de l'élection de Doullens, né au dit Doullens, en 1730, et reçu maçon à la Loge de la *Fidélité* (2) de M. de Miromesnil, à l'O.·. de Rouen, en 1758, nous ayant annoncé n'avoir pas maçonné depuis 1774, nous le régularisâmes avec les formalités accoutumées et après lui avoir fait prêter l'obligation indispensable en pareille circonstance. N'y ayant aucune Loge constituée à l'O.·. de Doullens et ne pouvant conséquemment y maçonner que comme membres de la Loge de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin et comme représentants cette Loge, nous affiliâmes à la Loge d'Hesdin tous les frères dénommés cy-dessus qui n'en faisoient pas déjà partie. Ce premier travail fini, le f.·. de Légé, faisant les fonctions d'orateur, nous adressa le discours suivant :

« TT.·.RR.·.FF.·.,

« Je connois tout le prix de la faveur que l'on m'accorde en me

(1) Cette Loge fut constituée par la G.·.L.·. de France, le 1er octobre 1766 et fonctionna en Artois ; consulter à ce sujet, notre ouvrage sur la *Franc-Maçonnerie Artésienne* au XVIIIe siècle.

(2) Cette Loge, la plus ancienne qui ait été constituée à l'O.·. de Rouen, fut fondée par la G.·.L.·., le 5 décembre 1762.

permettant d'être l'organe de cette R.·.L.·. auprès de vous. Je crains de rendre trop foiblement les sentiments de reconnoissance, d'amitié et de fraternité qui nous enchaînent à vos cœurs. C'est vos lumières et le zèle d'un f.·. qui vous est cher qui nous procure le doux bonheur de reprendre nos anciens travaux, et, à l'imitation de votre Orient, d'élever un temple à l'humanité. Nous cherchons à éterniser un souvenir si précieux en célébrant vos sublimes connoissances d'architecture et nous vous supplions d'attacher une récompense à notre attente, en dirigeant nos travaux avec toute la force et la sagesse qui nous sont connues.

« Plusieurs de nos frères ont déjà été les heureux témoins de la facilité avec laquelle vous mêlez aux choses les plus sérieuses de votre respectable sanctuaire le délassement innocent de la joye la plus pure. Ce charme de la vie, loin d'affoiblir la majesté de nos mistères ne les rend que plus solides. Votre activité sans relache, en instruisant les frères, donne encore plus d'éclat à la décoration du temple du Grand Architecte de l'univers.

« Tant de vertus réunies sont inséparables de votre modestie qui est le mérite des vrais maçons exempts de l'amour propre ; vous jouissez sans orgueil de la réputation la plus désirée. Vous fuiez les louanges avec le même soin que les autres les recherchent. Le profane même vous considère, et l'instant arrivé où il dépose aux pieds de votre trône les dépouilles de l'erreur, vous en faites un objet chéri de notre fraternité. Oui, mes tt.·.rr.·.ff.·., votre zèle nous enflamme, nous rend jaloux de marcher sur vos traces et d'être votre ouvrage.

« A l'ombre de votre O.·., à votre imitation, s'élève un édifice consacré à l'éternel. Vous voiez un essaim de Maçons que vous favorisez et notre vœu unanime est de correspondre avec vous et d'avoir la gloire et l'avantage de ne faire qu'une même famille.

« Nous connoissons, mes tt.·.rr.·.ff.·., tout le poids d'une si noble filiation ; combien il est difficile de remplir votre attente, car on ne dément que trop souvent la réputation des anciens maçons et leur vertu ne se transmet pas avec leur titre.

« On ne trouve pas toujours les mêmes talents dans les mêmes dignités et la gloire des prédécesseurs est quelquefois la honte des successeurs qui dégénèrent.

« Si l'inexorable mort nous a moissonné tant de dignes maçons, notre consolation est de les voir revivre en vous ; ajoutez encore à votre mérite, celui de nous former comme vos élèves.

« Sous des auspices aussi heureux, nous apprendrons à connoître le bon et le vrai ; nous n'aurons qu'un même cœur, qu'un même langage, et le même soin à nous préserver de construire la tour de Babel où tous les idiomes étoient confondus.

« Guidés par vos talents, nous aurons mêmes expressions, mêmes signes, même pureté de mistères, et même solidité de foy ; l'on assortira

les ornements à leurs sujets symboliques, chacun avec une réserve exprimera le suc de la fleur qui lui est propre ; semblables à une ruche d'abeilles nous aurons le même intérêt pour base dans nos différents rapports.

« On fera usage de cette éloquente simplicité que le saint des saints a imprimée sur la surface de l'univers, et dans les ouvrages de la nature. nos bijoux, dévoileront la vertu, et nos attributs, sans nous porter à la vengeance (1), feront pâlir le crime.

« Sublimes lumières qui éclairez ce sanctuaire, guidez nos pas, instruisez-nous, et fixez nos vœux.

« Nos cœurs, enchaînés aux vôtres par un charme invincible, vous répondent que la docilité et la reconnoissance sont le juste tribut que vous offrent nos âmes sensibles.

« Si les épreuves qu'on exige des maçons balancent le désir et la crainte qu'ont les profanes de sacrifier leurs préjugés à la raison, une fois le premier pas fait dans la route de lumière, ils conviennent avec joye que la somme des vertus qui en découle laisse de grands exemples à suivre ; oui, le nom de ses dignes frères franchit, par la suite, la fatalité du tems et l'oubli du globe terrestre.

« Communiquons-nous donc, mes frères, les connoissances maçonniques que nous avons reçues du ciel et qu'un chacun dépose, comme un trésor public de bonnes mœurs, le tribut de la charité de son cœur et l'étude qu'on a mis à profit de nos saints mystères ; là, ce sera le plus fort qui enrichira le plus foible, des dons de l'esprit de nos symboles, icy, ce sera le plus éclairé qui cèdera au plus vertueux ; goûtons en paix et sans oisiveté les plaisirs d'une vie pure et tranquille ; refermons-nous dans des préoccupations honnêtes et nécessaires au bien de l'humanité ; pénétrons-nous tout à la fois des exemples de vertu et des règles de l'honneur.

« L'intérêt de l'ordre maçonnique n'est pas de se replier sur un même point ; il faut le propager et porter sa gloire dans les parties du monde les plus éloignées ; son empire doit embrasser l'univers.

« Les uns donnent des principes ; les autres laissent des exemples ; c'est ainsi qu'autrefois les Romains, pour ôter aux peuples qu'ils avoient vaincus la barbarie et la férocité de leurs mœurs, envoyoient ces fameuses colonies qui portoient, sous un climat étranger, la décence et l'urbanité de la patrie.

« Le t.·. r.·. f.·. de Milly a suivi ce système maçonnique ; il a pensé que tous les sanctuaires dévoués à notre ordre étoient propres pour louer la vertu ; il est persuadé que ce n'est pas l'enceinte d'un Orient qui borne les devoirs d'un maçon : non content de mettre à profit les

(1) Ces mots ne doivent pas être pris à la lettre et jamais il ne s'agit de vengeances matérielles ; les maçons sont persuadés que des hommes réunis par l'amour de la vertu et de l'honneur, ne doivent rien craindre autant que d'être déclarés indignes.

leçons de zèle et de sagesse qu'il reçoit dans votre atelier, il veut aussi nous en pénétrer, et étendre nos êtres attachés déjà à l'attrait qui nous lie à ses désirs ; votre présence, mes très rr.·. ff.·., y met le dernier sceau. »

Après ce discours, le f.·. de Milly proposa, pour la maitrise, le f.·. Antoine de la Cour de Fief ; nous ouvrîmes alors la Loge de *maître*, celle d'*apprentif* préalablement fermée et après avoir été aux voix et nous être assurés, autant qu'il étoit en nous, des bonnes dispositions du frère, et avoir découvert qu'il étoit *compagnon* depuis huit ans et conséquemment qu'il avoit servi plus que son tems, nous le reçûmes à la maîtrise avec les formalités usitées. Après avoir expliqué au nouveau *maître* l'histoire de la mort d'Hiram (1) et lui avoir donné les connoissances et instructions relatives à ce grade, nous fermâmes la Loge de *maître* et rouvrîmes celle d'*apprentif*. Le f.·. Eudel d'Athis, le f.·. chevalier de Saisseval et le f.·. Antoine de la Cour de Fief ayant chacun séparément demandé et obtenu la parole proposèrent, chacun à leur tour, pour le grade d'*apprentif maçon*, les profanes Joseph François de Paul Eudel du Gord, contrôleur et inspecteur général des fermes, surnuméraire et *ad honores*, demeurant à Amiens, né à Angers, et âgé de vingt-deux ans, fils de maçon, c'est-à-dire luston ; Claude-Louis-Joseph, vicomte de Saisseval, capitaine au régiment de Normandie-infanterie, né à Frévent, le 3 juillet 1752 ; et Louis-Joseph-Robert de la Cour de Fief, lieutenant du bataillon du régiment provincial du Cambrésis, né à Amiens, le dix-neuf janvier 1750. Après avoir été aux voix, avoir pris, autant que nous avons pu, tous les éclaircissements nécessaires, et trouvé les suffrages favorables, nous les reçûmes séparément *apprentifs maçons*, avec toutes les formalités ordinaires et accoutumées.

Sur la demande de tous les frères de Doullens, nous reçûmes ensuite aussi *apprentif maçon* et pour f.·. servant, également avec les formalités et cérémonies usitées, le profane François-Xavier Bérenger, perruquier et domestique, né à Gournay, en Bray, et âgé de vingt-quatre ans. Nous ne reçûmes tous ces ff.·. qu'au nom de la Loge d'Hesdin et pour en faire membres. Le f.·. de Légé, toujours faisant les fonctions d'orateur, adressa ensuite aux récipiendaires un discours en ces termes :

« Mes très CC.·. FF.·.,

« Vous nous réserviez une consolation bien douce en vous recevant dans le sein de l'amitié la plus pure, la plus constante et la plus fraternelle. La fermeté avec laquelle vous avez surmonté tous les obstacles symboliques dans le voyage mystérieux que vous venez de faire, vous assure que nos cœurs sont liés aux vôtres par un attrait qui prend sa

(1) Architecte du temple de Salomon, assassiné par les ouvriers.

source dans la sainteté de nos mystères et dans l'innocence de nos intentions. Dépouillés des faux préjugés du profane vulgaire, vous voilà juges de nos actions, et vous avez maintenant le droit de les connoître.

« Nous sommes dévoués au saint des saints, et nos temples retentissent de ses louanges. Plus on nous censure, plus nous redoublons de zèle et d'empressement à devenir meilleurs. C'est aux pieds de nos autels que nous consacrons les actes de bienveillance au soulagement de l'humanité malheureuse.

« La constance et le silence sont les vertus des maçons. La promesse que vous venez de faire caractérise cette vérité. L'on se flatte que ce n'est pas l'impulsion de curiosité qui vous a conduits à vous faire recevoir maçons. Vous avez sans doute puisé vos sentimens dans des motifs plus nobles et vous nous rendez déjà impatients de donner aliment à votre zèle : vous avez cependant craint de compromettre votre délicatesse, vos sentiments, et peut-être votre honneur. Rassurez-vous, mes très chers frères, notre langage se fait entendre de l'oreille la plus chaste, et des cœurs les plus délicats. Oui, mes frères, la maçonnerie a un but : c'est celui de corriger ses mœurs, de se rendre moins imparfaits, et moins malheureux. Vous étiez tout à l'heure privés de la vue par un bandeau ; vous ne l'avez plus ce bandeau, et cependant vous êtes encore aveugles. Ce n'est que par gradation que vous commencerez à jouir de la lumière et lorsque vous serez instruits des emblèmes de l'ordre ; nos signes sont des convenances et nos paroles, des mots sacrés que vous respecterez comme un dépôt précieux que l'amitié vous a confié et que la religion la plus auguste vous ordonne de ne jamais violer.

« L'on ne cherche jamais à surprendre les suffrages ; notre étude est de les mériter. Heureux, mes frères, si nous obtenons ce dictamen de vos cœurs ; les nôtres vous ont prévenu et se font gloire de vous être dévoués par des liens indissolubles. »

Ce discours achevé et applaudi, nous autorisâmes, toujours au nom de la Loge d'Hesdin, les frères de Doullens à s'assembler entre eux et à faire des banquets, mais nous leur interdîmes de faire aucune réception dans aucun genre, ni de donner ou communiquer aucun grade, réservant expressément ce droit à la Loge d'Hesdin, dont lesdits frères désormais seront membres, en leur observant que les réceptions ne se feront et les grades ne se donneront dorénavant qu'à la Loge d'Hesdin, à moins que, par des raisons ou des circonstances particulières, la Loge d'Hesdin ne trouve à propos d'envoyer sur les lieux une députation pour la représenter. Nous chargeâmes en outre les frères de Doullens d'apporter leur registre à notre Loge, pour y être timbré du sceau de cette Loge et faire preuve constante qu'ils ne maçonnent que comme frères d'Hesdin sous le régime de cette Loge et avec son agrément.

Le f.·. de Milly ayant ensuite demandé et obtenu la parole se proposa pour obtenir le grade au-dessus de celui qu'il a ; nous nous chargeâmes

de faire part à cette Loge de sa proposition, et si la Loge, à qui nous en rendons compte, ne trouve aucun obstacle, ce grade lui sera conféré à la première Loge où il assistera. Nous assistâmes ensuite à un banquet superbe où on tira, avec le triple feu de l'artillerie maçonnique, la santé de tous les frères de la L.·. de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin. Le f.·. André ayant demandé et obtenu la parole proposa, attendu les bonnes qualités des récipiendaires, et vû l'éloignement de Doullens à Hesdin et la rigueur de la saison, qui peut peut-être empêcher ces récipiendaires de venir sitôt s'éclairer dans notre atelier et participer à nos travaux, de donner le grade de *compagnon* aux frères Eudel du Gord, vicomte de Saisseval et Louis-Joseph-Robert de la Cour de Fief ; après avoir été aux voix, eu égard aux circonstances et sans tirer à conséquence pour l'avenir, on résolut de leur conférer le grade demandé et on le leur donna sur le champ avec les formalités usitées.

Un discours prononcé par le t.·. v.·. f.·. de St Martin, discours très applaudi, très digne de l'être et que les frères de Doullens prièrent de leur laisser, termina nos travaux et, après avoir fait passer le tronc des pauvres, nous fermâmes la Loge.

La Loge, satisfaite des opérations des frères députés, leur en témoigna son contentement par les acclamations maçonniques et, en tant que de besoin est, ou seroit, approuva unanimement tout ce qu'ils ont fait et après avoir été au scrutin et ouï le f.·. orateur en ses conclusions, résolut de conférer, à la prochaine Loge, le grade de *chevalier de l'Orient* au c.·. f.·. de Milly qui a le grade d'*Ecossois*, les grades intermédiaires du grade d'*Ecossois* à celui de *chevalier de l'Orient*, devant aux termes des statuts particuliers de cette Loge, se donner par communication. On fit ensuite passer le tronc des pauvres. Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, le vingt-quatrième jour du douzième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784. Le f.·. Ch. de Blin ayant aussi demandé le grade de *chevalier de l'Orient* pour le f.·. Ch. de Saisseval, on résolut de le lui donner à la prochaine Loge, en faveur de son zèle et attendu son prochain départ pour Toulon, où il doit rejoindre son régiment. Fait lesdit jour, mois et an que dessus.

Noizet, du Donjon, V.·., Ch. André, Gallet, de Milly, Ch. de Blin, Ch. de Saisseval, St Martin, Videlenne, Laisné, Bellevre.

26 février 1785.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères a été ouverte par le v.·. f.·. Jacquemont du Donjon éclairant l'Orient

et les frères André et Ch. de Blin éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord soussignés.

Les travaux commencèrent par la lecture de plusieurs planches tracées ; scavoir une du f.·. Laffilard, notre député au G.·.O.·., qui nous accuse la réception de notre don gratuit et qui nous fait part qu'il nous envoie, par la diligence, un certificat demandé au G.·.O.·. pour le f.·. chevalier de Saisseval, une du G.·.O.·. qui nous accuse la réception de notre avis sur la demande en constitution présentée par la prétendue L.·. de la *Constance* à l'O.·. d'Arras, une du f.·. Delaville, rapporteur de l'instance sur la demande en constitution de la ditte prétendue L.·. de la *Constance* à l'O.·. d'Arras, qui nous mande que notre avis sur cet objet a été enregistré au G.·.O.·., en sa Chambre des Provinces, sous le n° 9288 et qu'il a communiqué la substance à la dite L.·. de la *Constance*, afin qu'elle y réponde et une des cc.·.ff.·. de Penthièvre à l'O.·. de Béthune (qui) nous remercient de la planche tracée que nous leur avons envoyée pour leur annoncer que nous avons déposé dans notre L.·. le tableau de tous les frères maçons de ce régiment et qui nous assurent, ainsi que toute la L.·. de la *Fidélité* d'Hesdin, de leur constante amitié et de leur empressement à se réunir à nous fraternellement dans toutes les occasions.

Le f.·. Ch. de Blin ayant annoncé les ff.·. de Milly et chevalier de Saisseval pour recevoir le grade de *chevalier de l'Orient*, le f.·. de St Martin fut chargé de les introduire et après avoir de nouveau recueilli les suffrages de la Loge, on résolut, en faveur du zèle des frères, de leur conférer ce grade, ce qu'on effectua sur le champ avec les formalités accoutumées.

Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la L.·. et de l'ordre et tous les frères ayant gardé le silence, on ferma la Loge dans le sein de la paix et de l'union, le vingt-sixième jour du douzième mois de l'an de la vraie Lumière 5784, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Gallet, Ch. de Blin, du Donjon, V.·., Ch. André, Videlenne, St Martin, Laisné, Ch. de Saisseval, de Milly, Bellevre

27 février 1785.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. Jacquemont du Donjon éclairant l'Orient et les frères André et de Milly éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord soussignés.

Le v.·.f.·. de St Martin ayant demandé et obtenu la parole, proposa le c.·. f.·. de Milly pour le grade de *Rose Croix* et représenta à la Loge combien il mérite ce grade, non seulement par toutes ses vertus maçon-

niques, mais encore par son attachement à l'ordre et son assiduité à nos travaux. Le f.·. chevalier de Blin ayant aussi demandé et obtenu la parole, proposa le f.·. chevalier de Saisseval aussi pour le grade de *Rose-Croix* et représenta que, quoique cette Loge n'ait que depuis peu la faveur de le posséder dans son sein comme agrégé, elle a néanmoins été à portée de juger son zèle et de voir combien il mérite ce grade ; observant d'ailleurs qu'il est sur le point de partir pour l'Orient de Toulon, où il doit joindre son régiment ; le f.·. Bellevre ayant également demandé et obtenu la parole, proposa pour le même grade de *Rose-Croix* les frères Laisné, avocat du roi et Gallet et représenta que la Loge, en leur accordant ce grade, récompensera leur zèle et leur attachement ayant, depuis leurs initiations à nos mystères, été on ne peut pas plus assidus à nos travaux, le méritant d'ailleurs par toutes les vertus qui les caractérisent. La matière mise en délibération, après avoir été au scrutin, s'être assurés que les frères proposés ont reçu régulièrement le grade de *Chevalier de l'Orient* et avoir vu dans les statuts particuliers de cette Loge que les grades intermédiaires du grade de *Chevalier de l'Orient* à celui de *Rose-Croix* se donnent par communication, on résolut, attendu les bonnes qualités et dispositions des frères proposés, de leur accorder le grade de *Rose-Croix*, et de le leur conférer à la prochaine assemblée avec toutes les formalités accoutumées ; on résolut aussi un banquet de *Rose-Croix* qui aura lieu en sortant de la prochaine assemblée où se tiendra le chapitre de *Rose-Croix*. On invita le f.·. orateur à donner pour la première Loge un morceau d'architecture. On fit passer le tronc des pauvres. Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre et de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union, de la concorde et de l'harmonie, le vingt-septième jour du douzième mois de l'an de la V.·.L.·. 5784.

Ch. André, du Donjon, V.·., Thérouanne, Gallet, Milly, Laisné, Blin, Videlenne, Saint Martin, le ch. de Saisseval, Bellevre.

1^er^ mars 1785.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. Jacquemont du Donjon éclairant l'Orient et les frères André et de Saint Martin éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord soussignés.

Le f.·. M^e^ des cérémonies ayant annoncé le f.·. vicomte de Saisseval reçu par les députés de cette Loge et en son nom, *apprentif* et *compagnon* à l'Orient de Doullens, qui se présentoit en qualité de f.·. de cette Loge pour y être introduit, participer à nos travaux et s'éclairer dans notre

atelier, tous les ff.·. s'empressèrent d'accueillir le f.·. vicomte de Saisseval et lui témoignèrent toute la satisfaction qu'ils éprouvoient de son initiation à nos mystères. Le f.·. de Milly ayant demandé et obtenu la parole, proposa le f.·. vicomte de Saisseval *compagnon* pour le grade de *maître ;* après avoir été au scrutin, et les suffrages lui ayant été favorables, on résolut de donner au frère proposé le grade de *maître* à la prochaine Loge ; le v.·. chargea ensuite le f.·. premier surveillant de s'assurer si tous les frères présents à l'atelier avoient le grade de *Rose-Croix ;* le premier surveillant thuila tous les frères sur ce grade et rendit compte de leur régularité. Le v.·. annonça qu'il alloit ouvrir le Chapitre de *Rose-Croix*, ce qu'il effectua sur le champ, en la manière accoutumée. Le Chapitre ouvert, il rappelle aux frères qu'il s'agissoit, suivant la résolution prise par la dernière planche tracée, de conférer le grade de *Rose-Croix* aux ff.·. de Milly, chevalier de Saisseval, Laisné et Gallet, que quoique les suffrages leur aient déjà été favorables, s'agissant d'un grade de la plus haute importance et pouvant d'ailleurs y avoir des raisons d'éloignement non connues lors de leur proposition, il croioit devoir accueillir de nouveau les suffrages par la voie du scrutin ; le scrutin ayant passé et les voix ayant continué d'être favorables aux ff.·. proposés, on leur conféra en la manière accoutumée le grade *Rose-Croix* et on les félicita ensuite par les acclamations maçonniques de ce grade sur leur admission dans un Chapitre aussi sublime ; le f.·. orateur ayant annoncé que ses occupations civiles ne lui avoient pas permis de correspondre à l'invitation de la Loge, en donnant un morceau d'architecture, on le pria d'employer ses premiers moments à satisfaire le vœu de la Loge ; on fit ensuite passer le tronc des pauvres et on fut assister à un banquet de *Rose-Croix*. Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'Ordre et de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, le Chapitre de *Rose-Croix* fut fermé en la manière accoutumée dans le sein de la paix, de l'union, de la concorde et de l'harmonie, le premier jour du premier mois de l'an de la vraie lumière cinq mil sept cent quatre-vingt-cinq.

Ch. André, du Donjon, V.·., Blin, Laisné, Téroûanne, Milly, Gallet, Videlenne, St Martin, Bellevre, Le Ch. de Saisseval.

3 mars 1785.

A la gloire du G.·. A.·. de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. Jacquemont du Donjon éclairant l'Orient et les frères André et de Milly éclairant l'Occident, en présence des ff.·. des colonnes du Midy et du Nord soussignés.

Le f.·. de Milly ayant annoncé que le f.·. vicomte de Saisseval proposé

pour le grade de *maître* étoit dans la salle des Pas-Perdus, le f.·. M^e des cérémonies fut chargé par le v.·. d'aller disposer le f.·. à recevoir ce grade et de l'amener en Loge ; le f.·. proposé introduit, on le reçut à la maîtrise en la manière usitée et on le félicita ensuite sur son admission à ce grade par les acclamations maçonniques y relatives.

Le f.·. Vicomte de Saisseval ayant demandé et obtenu la parole, sollicita les suffrages de la Loge pour un certificat du G.·.O.·. ; tous les frères, jaloux de donner des preuves d'attachement au c.·.f.·., nouveau *maître*, se sont empressés d'accueillir sa demande et il a été résolu de demander ce certificat au G.·.O.·. ; on fit ensuite passer le tronc des pauvres ; le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre et de la Loge et tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, le troisième jour du premier mois de l'an de la vraie Lumière cinq mil sept cent quatre-vingt-cinq.

du Donjon, V.·., Ch. André, Milly, Gallet, Ch. de Blin, Bellevre, St Martin, Le vicomte de Saisseval, Le ch. de Saisseval.

Couplet de chanson fait par impromptu par le f.·. vicomte de Saisseval, immédiatement après avoir reçu le grade de *maître*, à la Loge de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin, le troisième jour du premier mois de l'an de la vraie lumière 5785 :

Vous par qui je vis la lumière
et qui me fîtes franc maçon,
je vous fais encore la prière
de m'indiquer une leçon ;
vous comblerez ma jouissance,
vous rendrez mes instants bien doux,
si vous me montrez l'assurance
de me faire aimer de vous tous.

1^er juin 1785.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. Jacquemont du Donjon éclairant l'Orient et les frères Videlenne et Laisné éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord.

Le f.·.v.·. ayant fait part que l'objet de l'assemblée étoit pour fixer le jour qu'on célèbreroit la fête de St Jean, il a été unanimement résolu qu'on la célébreroit le dimanche trois juillet prochain ; que ce jour-là, il y auroit messe à onze heures du matin, ensuite loge au local ordinaire à onze heures et demi et puis banquet à midy, chez Cornu, à trois livres par tête.

Le v.·. ayant ensuite observé que les banquets de St-Jean sont d'obligation et que tout les ff.·. sont tenus, suivant les statuts du G.·.O.·. et ceux particuliers de la Loge, d'y contribuer absents comme présents, il a été résolu que tous les frères indistinctement seront convoqués, quoique plusieurs ne soient pas venus en Loge depuis longtemps, et que ceux qui, n'assistant pas à ce banquet, refuseront d'en payer leur cote part, sans entrer dans les frais du vin, qui ne seront qu'à la charge des présents, seront regardés comme irréguliers et ne seront plus à l'avenir repris sur le tableau, ce dont il sera rendu compte au G.·.O.·..

Le f.·. André fit part d'une planche tracée de la L.·. de l'*Amitié* à l'O.·. d'Arras pour inviter tous les ff.·. d'Hesdin à aller à Arras, pour la fête St Jean qu'elle avoit fixée au 26 du courant ; il fut résolu de remercier la dite Loge et de prier les ff.·. qui la composent de venir éclairer notre atelier le 3 juillet prochain, et pour correspondre à sa gracieuse invitation on pria les ff.·. Jacquemont du Donjon et André de se rendre à Arras pour le jour indiqué.

On résolut ensuite d'engager avec instance les rr.·. et cc.·. ff.·. de Penthièvre-dragons, à l'Orient de Béthune, de venir éclairer nos travaux, embellir notre atelier et faire avec nous la fête de St-Jean.

Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre et de la Loge et, tous les frères ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, le premier jour du quatrième mois de l'an de la V.·.L.·. 5785.

du Donjon, V.·., Ch. André, Laisné, Gallet, Ch. de Blin, Bellevre.

26 juin 1785.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., a été ouverte par le v.·.f.·. ch. de Blin éclairant l'Orient et les ff.·. de Girval et de Courtoux (1) éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord.

Le f.·. Bellevre fit part à la L.·. de l'arrivée des rr.·. et cc.·. ff.·. de Girval, de Courtoux, de St Romans, de Domasan, capitaine au régiment de Penthièvre-dragons et du r.·. et c.·. f.·. Lelièvre, aumônier audit régiment, qui, à cause de M. le marquis de Lambert, leur inspecteur, qui doit

(1) Courtoux (Louis-Jean-Marie-Félicité de), né le 4 avril 1744
Mousquetaire, le 1er février 1754.
Lieutenant en second, le 5 mars 1760.
Rang de capitaine, le 9 juillet 1769.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

se rendre à Béthune vendredi prochain, n'ont pu défférer à venir célébrer la St-Jean avec nous jusqu'au 3 juillet prochain qui étoit le jour indiqué.

Tous les frères d'Hesdin, sensibles à cette démarche fraternelle et amicale des cc.·. et rr.·. ff.·. de Penthièvre, s'empressèrent de leur témoigner leur reconnoissance pour une faveur aussi grande et aussi signalée de les recevoir avec les honneurs maçonniques.

Les ff.·. de Penthièvre ayant annoncé comme f.·. visiteur le f.·. comte de Pont-Bellanger, capitaine audit régiment de Penthièvre, avec qui les ff.·. d'Hesdin n'avoient pas encore eu la faveur de travailler, tous les frères s'empressèrent de remercier les ff.·. de Penthièvre de cette faveur et d'accueillir le r.·.f.·. Comte de Pont Bellanger (1) comme frère visiteur, après l'avoir thuilé et l'avoir reconnu excellent maçon et très régulier.

Les ff.·. d'Hesdin voudroient exprimer dignement aux cc.·. et rr.·. ff.·. de Penthièvre combien cette visite les comble et les ennivre de la joye la plus vive et la plus pure ; ils se flattent que les cc.·.ff.·. de Penthièvre connoissant leurs cœurs, rendent justice à leur sentiments ; ils n'oublieront jamais les bontés des c.·.ff.·. de Penthièvre et les supplient au nom de la tendre et fraternelle amitié, qu'ils veulent bien leur vouer de se souvenir dans tous les tems et dans tous les O.·. des ff.·. de la *Fidélité*. Leurs travaux n'ont jamais été ni plus suivis, ni plus réguliers, leur atelier plus embelli et leur satisfaction plus grande que quand ils ont pu posséder parmi eux les cc.·. ff.·. de Penthièvre ; rien n'effacera jamais un souvenir si précieux. Les frères d'Hesdin s'empresseront de leur témoigner encore plus particulièrement dans le banquet qu'ils ont bien voulu accepter et par tout le bruyant de l'artillerie maçonnique, combien ils sont flattés du plaisir et de la faveur de les recevoir et combien ils désirent voir se renouveler souvent des moments si délicieux. L'Orient de la *Fidélité* doit sa splendeur aux illustres et rr.·.ff.·. de Penthièvre, c'est donc leur ouvrage qu'ils visiteront et cette L.·. se glorifiera dans tous les tems de compter ces chers ff.·. au nombre de ses membres.

On annonça ensuite que le f.·. Tavernier, chanoine de l'église cathédrale de Meaux, et membre de la L.·. de la *Bonne Union* à l'O.·. de Paris

---

(1) Pontbellanger (François-Michel Damphernet de), né le 13 octobre 1755.
Page de M. le duc de Penthièvre, le 1er juin 1772.
Volontaire en 1774
Sous-lieutenant, le 5 juillet 1774.
Réformé en 1776.
Rang de capitaine d'infanterie, le 28 février 1778.
Attaché au régiment de Beauvoisis, ordre du même jour.
Rang de capitaine, le 22 mars 1782.
Capitaine de remplacement, le 7 septembre 1784.
Capitaine à la réforme, le 1er mai 1788.
Archives administratives du Ministère de la Guerre : contrôle des officiers de Penthièvre-Dragons.

demandoit l'entrée du temple, comme f.·. visiteur ; l'ayant thuilé et reconnu pour bon et régulier *maçon*, il fut accueilli avec empressement et les honneurs m.·. et on le pria de vouloir bien participer au banquet à la sortie de la Loge.

Quatre ff.·. de la *Parfaite Union* (1) de la L.·. à l'O.·. du régiment de Royal-Champagne cavalerie nous ayant fait la faveur de nous inviter, sentant tout le prix de cette députation, nous nous empressâmes d'accueillir les cc.·. et rr.·. ff.·. de Royal-Champagne, de les remercier de leur démarche fraternelle et de les prier de venir souvent embellir notre atelier et éclairer nos travaux, et nous les suppliâmes de mettre le comble à la faveur qu'ils nous font, en acceptant un banquet.

Le f.·. O.·. de la L.·. de Royal-Champagne, le f.·. Lelièvre, et le f.·. O.·. de cette L.·. firent ensuite chacun un discours très applaudi. Le tronc des pauvres passa et le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre et de la L.·. et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, le vingt-sixième jour du quatrième mois de l'an de la V.·. L.·. mil sept cent quatre-vingt-cinq.

Ch. de Blin, Tavernier, Domasan, Courtoux, Girval, St Roman de Saillant, le comte de Pont-Bellanger, Lelièvre, Bellevre, Laisné, Callet

1^er^ juillet 1785.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·. a été ouverte par le v.·. f.·. Jacquemont du Donjon éclairant l'Orient et les ff.·. chev. de Blin et André éclairant l'Occident, en présence des ff.·. des colonnes du Midy et du Nord. Sur la représentation du f.·. Chev. de Blin, et ouï le f.·. Laisné Or.·. en ses conclusions, il a été arrêté que les ff.·. de cette Loge qui veulent efficacement tenir à la L.·. et être membres réguliers doivent sentir combien il est consolant pour ceux avec lesquels ils fraternisent de les voir à l'atelier au moins de tems en tems et qu'ils doivent également sentir combien, dans le cas de représentations indispensables, tous les ff.·. doivent y contribuer, n'étant pas juste que deux ou trois ff.·. fassent tous les frais au nom de la L.·. ; l'occasion vient de s'en présenter. Les ff.·. de Penthièvre-dragons sont venus nous visiter, cinq ff.·. les ont accueillis au nom de la L.·., ils l'ont dû, c'étoit indispensable. Les ff.·. qui tendent tous

(1) Consulter, sur l'histoire de cette Loge, notre ouvrage sur la *Franc-Maçonnerie Artésienne* au XVIII^e^ siècle.

au même centre, qui ne doivent faire qu'un, doivent donc tous s'empresser de souscrire ; il s'agist d'une somme de douze livres par chaque f.·., tant pour les frais de la visite des ff.·. de Penthièvre que pour le banquet de St-Jean ; résolu que tout devant venir de l'amitié fraternelle, on ne forcera personne, mais que ceux qui ne souscriront pas seront censés renoncer à vivre avec leurs ff.·. et alors ils ne seront plus repris sur le tableau et leurs noms seront envoyés au G.·.O.·. comme irréguliers

Ayant été rendu compte à la Loge des honnêtetés et des démarches des ff.·. de la *Parfaite Union*, à l'Orient de Royal-Champagne, il a été résolu de leur accorder leur demande pour notre local, de les inviter à notre banquet de la St-Jean fixé au 3 juillet prochain et de les prier d'éclairer notre atelier, ledit jour, dix heures et demi du matin. Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la L.· et tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le premier jour du cinquième mois de l'an de la V.·. L.·. 5785.

du Donjon; V.·., Bellevre, Laisné, De Wamin, Téroûanne, Ch. André, Ch. de Blin, Gallet.

3 juillet 1785.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. Jacquemont du Donjon, éclairant l'Orient et les frères André et marquis de Milly éclairant l'Occident, en présence des ff.·. des colonnes du Midy et du Nord.

Le f.·. chev. de Blin nous ayant fait part de l'arrivée des rr.·.ff.·. de Léger et Eudel d'Athis, ff.·. de cette L.·. à l'O.·. de Doullens, tous les ff.·. s'empressèrent d'accueillir les rr.·. ff.·. et de leur témoigner combien tous les ff.·. de la *Fidélité* désirent conserver l'étroite intimité qui règne entre l'O.·. de Doullens et celui d'Hesdin et, en attendant le moment de célébrer par tout le bruiant de l'artillerie, combien la présence des ff.·. nous est chère, nous leur témoignâmes par les acclamations les plus vives et en les recevant, avec tous les honneurs maçonniques, combien leur présence nous procure une douce et agréable jouissance et combien ils savent embellir notre atelier et vivifier nos travaux ; le f.·. Tavernier nous ayant fait la nouvelle faveur de nous visiter nous nous empressâmes de lui témoigner avec les honneurs m.·. toute notre reconnoissance pour ce nouveau bienfait ; on fit ensuite lecture de deux planches tracées, l'une de la L.·. de l'*Amitié* à l'O.·. d'Arras et l'autre de la L.·. de la *Parfaite Union* à l'O.·. de Royal-Champagne, qui nous ont annoncé que, malheureusement pour nous, des circonstances particulières et imprévues nous

privent de la douce satisfaction de posséder les ff.·. de ces deux Loges ; le r.·.f.·. de Léger nous ayant fait part d'un discours sublime sur l'Art royal, discours très applaudi, on le pria de le déposer aux archives comme un monument précieux à notre L.·. ; le f.·. Laisné, Or.·., en sa dite qualité, nous prononça aussi un discours très instructif sur les devoirs de la M.·. ; le f.·. de Milly ayant proposé le f.·. Eudel d'Athis, pour le grade après celui de *maître*, il a été unanimement résolu, après avoir été au scrutin, de lui conférer à la première occasion le grade demandé ; les ff.·. de Léger, Eudel d'Athis, Pierre Noel Tavernier, chanoine de l'église de Meaux, membre de la L.·. de la *Bonne Union* à l'O.·. de Paris et né à Créqui, le dix-huit février mil sept cent quarante-cinq, ayant demandé l'agrégation particulière de notre Loge, tous les ff.·. s'empressèrent d'accueillir une demande aussi flatteuse. Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre et de la L.·. et tous les frères ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le troisième jour du cinquième mois de l'an de la V.·.L.·. 5785, après avoir fait passer le tronc des pauvres et avoir décidé par acclamation, sur la proposition du f.·. v.·., de conférer au f.·. Pecqueur, dont tous les ff.·. connoissent le mérite, le grade au-dessus de celui de *maître*, à la première occasion. Il fut de plus arrêté, sur la demande du f.·. de Milly, de donner un certificat d'*apprentif* émané de cette Loge au f.·. Regnault, frère servant ; fait lesdits jour, mois et an que dessus.

du Donjon, V.·., Videlenne, Tavernier, Ch. André, Léger, Ch. de Blin, Pecqueur, Milly, Eudel, Téroûanne, Gallet, Laisné, Hurtrel, De Wamin, Bellevre.

4 juillet 1785.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, la L.·. a été ouverte par le v.·.f.·. Jacquemont du Donjon éclairant l'Or.·. et les ff.·. André et de Milly éclairant l'Occident, en présence des ff.·. des colonnes du Midy et du Nord soussignés.

Le cher f.·. de Léger, membre de l'O.·. de Doullens et agrégé de cette L.·., rappela à la L.·. qu'elle avoit bien voulu, sous le bon plaisir du G.·.O.·. auquel elle est inviolablement attachée, consentir que les ff.·. à l'O.·. de Doullens, qu'elle avoit reconnus comme réguliers, soient regardés comme membres de cette L.·. et qu'il ne soit néanmoins fait aucune réception, ni donné aucun grade à l'O.·. de Doullens, sinon du consentement de notre L.·. et en son nom, représentée au moins par plusieurs députés dans les cas où il y auroit impossibilité, au moins

morale, de la part des ff.·. récipiendaires de venir à l'O.·. d'Hesdin, qu'en conséquence il proposoit pour le grade d'*apprentif* le profane Neuville de Saussay, âgé d'environ soixante-dix ans et lieutenant d'invalides, qui tant à cause de son grand âge qu'à cause du service du roi, se trouvoit dans l'impossibilité morale de venir à l'O.·. d'Hesdin pour sa réception ; l'objet mis en délibération, eu égard aux circonstances et voulant donner aux ff.·. de Doullens et surtout aux ff.·. de Milly, de Léger et Eudel d'Athis, membres reçus et agrégés de cette L.·., une preuve non équivoque de notre dévouement et de notre amitié, en tout ce qui ne sera pas contraire à ce que nous devons à la régularité et au G.·.O.·., nous avons unanimement résolu de recevoir dans notre sein au grade d'*apprentif* le profane proposé en priant et députant les ff.·. de Milly, de Léger et Eudel d'Athis pour le recevoir au nom de cette Loge, s'ils lui reconnoissent les dispositions propres et les vertus dignes d'un bon maçon, nous en rapportant absolument à eux tant pour cet objet que pour ce qui regarde les frais de sa réception ; les laissant absolument les maîtres sur ces deux objets à la condition néanmoins expresse qu'il ne pourra recevoir aucun aucun autre grade que celui d'*apprentif* à l'O.·. de Doullens, mais sera obligé de venir à l'O.·. d'Hesdin à la Loge de la *Fidélité* pour les grades subséquents, au cas que ladite L.·. l'en trouve digne. Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la L.·. et tous les frères ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le quatrième jour du cinquième mois de l'an de la V.·. L.·. 5785.

du Donjon, Gallet, Videlenne, Laisné, De Wamin, Bellevre.

29 août 1785.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, d'un lieu très éclairé où règnent la paix et l'union, la L.·. de la *Fidélité* régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vv.·.ff.·., les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. Jacquemont du Donjon éclairant l'Orient et par les ff.·. André et Houzel dans l'absence du f.·. Marquis de Milly, éclairant l'Occident ; le vénérable dit que l'objet de l'assemblée extraordinaire de ce jour étoit de faire part à la L.·. d'une lettre qu'il recevoit du c.·.f.·. Bellevre, par laquelle il faisoit part à la Loge de son mariage avec Melle Willax. Cet événement heureux pour un frère à qui tout l'atelier est attaché sous tant de rapports et qu'il a embelli autant et aussy constament édifié par une régularité et une assiduité qui ne s'est point démentie, le comble de la joye la plus vive et la plus pure ; elle a éclaté et a été confirmée par les applaudissements les plus vifs et les plus soutenus.

Et il a été arrêté, tout d'une voix et par acclamation générale, que le vénérable et deux députés se rendroient aussitôt l'arrivée du c.·.f.·. de

Bellevre le complimenter, lui présenter, de la part de la Loge, les vœux qu'elle forme pour son bonheur et l'engager en même tems à ne pas oublier les sentimens d'amitié sincères et fraternels par lesquels la L.·. de la *Fidélité* et les membres qui la composent lui sont éternellement liés. Arrêté, en outre, que les frères deputés seroient chargés de faire agréer au c.·. f.·. Bellevre l'extrait de la planche de ce jour, monument durable de tout ce qu'elle ressent pour lui ; et la Loge ne devant et ne pouvant s'occuper d'autres objets après celui précieux qui venoit de fixer si agréablement son attention, elle fut fermée dans le sein de l'union et de la paix après les cérémonies ordinaires le 29e jour du sixième mois de l'année maçonnique 5785.

Ch. André, Gallet.

8 janvier 1785.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix et l'union, la L.·. de la *Fidélité* réuglièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. Jacquemont du Donjon éclairant l'O.·. et les ff.·. André et de Milly éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord.

Le f.·. v.·. annonça que le but de cette assemblée étoit de célébrer la fête de St Jean remise à aujourd'huy à cause de l'absence et des affaires civiles de plusieurs frères et qu'en conséquence, on alloit procéder au renouvellement des officiers et ensuite participer à un banquet ; le f.·. Caille ayant demandé l'entrée du temple comme visiteur et comme membre de la L.·. de Doullens, qui vient d'obtenir des constitutions du G.·.O.·., il y fut introduit avec applaudissement et admis à l'atelier après avoir reçu son obligation ; on fit ensuite lecture de deux planches tracées des rr.·. ff.·. du régiment de Penthièvre-Dragons et de la Loge de l'*Amitié* à l'O.·. d'Arras ; on entendit ensuite, avec le plus grand plaisir, une planche tracée du r.·. f.·. de St Martin, à l'occasion de la nouvelle année ; toute la Loge, sensible à cette marque d'attachement, résolut unanimement de charger le f.·. secrétaire d'exprimer au f.·. de St Martin toute la sensibilité de la Loge et toute sa reconnoissance ; on annonça qu'on alloit procéder à la nomination du v.·. et les suffrages se réunirent en faveur du r.·. et c.·. f.·. Blin l'aîné, choix auquel la Loge applaudit par acclamation, persuadée des qualités du r.·. f.·. Blin ; le f.·. Bellevre réunit la pluralité des suffrages pour la place de premier surveillant ; le f.·. Laisné fut nommé second surveillant ; le f.·. De Wamin, orateur ; le f.·. Houzel l'aîné, trésorier ; le f.·. André, garde des archives et timbres ; le f.·. Téroûanne, hospitalier ; le f.·. Videlenne, architecte ; le f.·. Hurtrel, thuileur ; le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge et de l'Art Royal, tous les frères ayant gardé le silence,

la L.·. fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, le huitième jour du onzième mois de l'an de la V.·. L.·. 5785, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

F.·. Blin, V.·., Jacquemont du Donjon, f.·. Eudel, f.·. Caille, Houzel, Videlenne, Saint Martin, Téroûanne, Milly, Ch. de Blin, Gallet, Ch. André, Bellevre.

28 janvier 1786.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé, très fort, où règnent la paix et l'union, la L.·. de la *Fidélité* régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrays frères, les travaux ont été ouverts par le vénérable Blin, éclairant l'Orient et par les tt.·. cc.·. ff.·. Bellevre et Laisné éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord ; le f.·. André ayant demandé la parole et qu'il lui fut permis de faire lecture d'une lettre qu'il avoit reçue du G.·. O.·. à l'adresse de notre R.·. L.·. ce qui lui a été accordé ; lecture faite de cette lettre, le vénérable en a ordonné l'enregistrement ; ayant aussi annoncé qu'il avoit reçu, depuis, les Constitutions de la L.·. des *Cœurs choisis* à l'O.·. de Doullens, avec les pièces qui y sont relatives, le vénérable le prie d'en faire la lecture et ordonne que le tout seroit enregistré à la suite de cette planche, conformément aux statuts et désir du Grand Orient. Après quoy, il a été procédé à la députation pour l'installation de la Loge des *Cœurs Choisis* à l'O.·. de Doullens. Les voix se sont réunies en faveur des ff.·. Blin l'aîné, vénérable régnant, du f.·. Chev: Blin, maître des cérémonies, André garde des sceaux chargé de la correspondance et du f.·. Jacquemont du Donjon, ex-vénérable, lesquels seront porteurs des Constitutions du Grand Orient et des pièces qui y sont relatives adressées à cette Loge ; lesquels députés procèderont au nom de notre R.·. Loge à l'installation de celle des *Cœurs Choisis* à l'O.·. de Doullens, suivant le vœu et d'après les instructions du G.·.O.·..

Copie de la lettre du G.·.O.·. adressée au f.·. André pour la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin.

A la R.·.L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin.

TT.·.CC.·.FF.·.,

Le Grand Orient de France vous ayant confié l'installation de la R.·.L.·. des *Cœurs Choisis* à l'O.·. de Doullens (1) a fait remettre aujourd'huy à la diligence à votre adresse un pacquet contenant les Constitu-

(1) Ce nom, dans la correspondance du G.·.O.·., est constamment orthographié : *Dourlens.*

tions de cette L.·. et toutes les pièces qui doivent les accompagner. Vous trouverez parmy ces pièces deux obligations en blanc ; vous voudrez bien, le jour de l'installation, les faire remplir et signer par les ff.·. de la nouvelle L.·. Vous en garderez une que vous joindrez à votre procès-verbal d'installation et vous remettrez l'autre à ces ff.·. qui doivent nous la renvoyer immédiatement après la cérémonie.

J'ay la faveur d'être par les N.·.M.·. à N.·.C.·.

Votre affectionné et très dévoué f.·.

Legrand de Netory (1).

TT.·.CC.·.FF.·.,

Paris, ce 11 J.r 1785.

Sur le replis, A M. André, vivant de ses Biens, à Hesdin.

Autre copie :

Pour la R.·.L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin

A renvoyer après son exécution, au Secrétariat Général du G.·.O.·.

Du 2e jour du 11e mois de l'an de la V.·.L.·. 5785.

A la gloire du G.·.A.·. de l'Univers, au nom et sous les auspices du S.G.M.

Installation de la □ de Doullens

Le G.·.O.·. de France.

A la R.·.L.·. de Saint Jean régulièrement constituée à l'O.·. d'Hesdin sous le titre distinctif de la *Fidélité*

Union, Force, Salut.

Sur la demande présentée par les ff.·. membres de la L.·. de St Jean, sous le titre distinctif des *Cœurs Choisis* à l'O.·. de Doullens, à l'effet d'obtenir des Constitutions pour leur L.·. sous led. titre, le G.·.O.·. de France les a accordées ; en conséquence, il vous en adresse les lettres afin que vous nommiez trois députés pour procéder à l'installation de lad. L.·. et recevoir au nom du G.·.O.·. l'obligation des membres qui la composent.

A ces causes, le G.·.O.·. vous donne tous pouvoirs nécessaires à charge par vous de dresser la planche à tracer de toutes les opérations qui seront faites relativement à laditte installation, conformément aux instructions particulières qui vous seront remises sous le contre scel de la présente commission expédiée du G.·.O.·. de France, le deuxième jour

(1) Anagramme de : Le Grand Orient.

du onzième mois de l'an de la vraye lumière cinq mil sept cent quatre vingt cinq, sous le petit sceau du G.·.O.·. et le contre-seing du Secrétaire Général.

Les officiers du G.·.O.·.

Signé : Millot de Persun, Savary, Beaumont.

Timbré et scellé par nous garde des sceaux et timbres du G.·.O.·. de France

Dejuncquières.

Par mandement du Grand Orient de France :

Oudet,

Secrétaire Général,

Autre copie :

Instructions pour cette installation. — Pour la R.·.L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin.

A renvoyer au Secrétariat Général après son exécution.

Du 2e jour du 11e mois de l'an de la V.·.L.·. 5785.

Instructions particulières pour les rr.·.ff.·. députés du G.·.O.·. de France chargés par lui de l'installation de la R.·.L.·. de St Jean à l'Orient de Doullens, sous le titre distinctif des *Cœurs Choisis*, adressées aux députés qui seront nommés par la R.·.L.·. St Jean sous le titre distinctif de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin.

1° R.·.L.·. de la *Fidélité* s'assemblera et enregistrera toutes les pièces cy-jointes et les présentes instructions et nommera trois députés pour la représenter dans l'exécution de la commission du Grand Orient.

2° Le jour fixé de concert entre les députés de la R.·.L.·. de la *Fidélité* et la R.·.L.·. des *Cœurs Choisis* pour l'installation, les députés munis d'une expédition en règle de la planche à tracer de leur nomination à la suite de la commission du G.·.O.·., et chargés des lettres de Constitutions de la R.·.L.·. des *Cœurs Choisis*, se rendront au lieu et à l'heure indiqués.

3° La R.·.L.·. des *Cœurs Choisis* sera ouverte par ses propres officiers, les députés s'y feront annoncer en qualité de députés du G.·.O.·. de France, chargés de ses pouvoirs qu'ils communiqueront dans l'atelier.

4° La R.·.L.·. des *Cœurs Choisis* les enverra reconnoître par neuf députés dont trois officiers ; les députés du G.·.O.·. exhiberont la commission donnée à leur R.·.L.·. et leurs pouvoirs de la même L.·., mais ils ne remettront aucune pièce.

Sur le rapport des experts, la L.·. leur enverra les maillets qu'ils accepteront à l'entrée du Temple, dans lequel ils seront introduits sous la voûte d'acier. Ils occuperont les places de vénérable et de surveillants.

5° Le premier député arrivé à l'Orient fait faire lecture de toutes les pièces dont il est porteur, en commençant par la commission du G.·.O.·., l'acte de leur nomination et les lettres patentes de Constitutions de la L.·. des *Cœurs Choisis*. Cette lecture sera suivie d'applaudissements.

6° Il fera l'appel du tableau des ff.·. qui composent la L.·. et en fera la vérification. Il requérera deux expéditions, suivant le modèle ci-joint, lesquels il joindra à ses pièces pour être envoyées au G.·.O.·. ; il en fera de même du tableau de correspondance.

7° Il recevra ensuite solennellement l'obligation de chacun des membres de la L.·. au nom du G.·.O.·., conformément à la minute cy-jointe, laquelle il fera signer en sa présence par chacun d'eux.

8° Cette obligation sera scellée des sceaux de la L.·. des *Cœurs Choisis* et de ceux de la L.·. de la *Fidélité* et sera envoyée en original au secrétariat général du G.·.O.·. par la L.·. de la *Fidélité*.

9° Cela fait, tous les frères étant debout, l'épée à la main, et à l'ordre, le Vénérable dira :

« Au nom du G.·.O.·. de France,

« Nous ses députés, chargés de ses pouvoirs, installons à perpétuité à l'Orient de Doullens la L.·. de St Jean sous le titre distinctif des *Cœurs Choisis* ;

« La R.·.L.·. des *Cœurs Ghoisis* est installée. »

Cette dernière phrase sera successivement répétée par les deux surveillants et suivie de l'applaudissement d'usage.

10° Les députés du G.·.O.·. dresseront la planche à tracer de leurs opérations qu'ils joindront à toutes les pièces cy-dessus, ainsy que les copies signées de tous les discours et autres morceaux d'architecture qui auront été faits pendant l'installation, ils feront signer lad. planche à tracer par tous les membres de la L.·. installatrice, laquelle en fera faire la lecture et l'enregistrement, en dressera sa planche à tracer particulière et enverra le tout au G.·.O.·.

11° La planche à tracer de l'installation étant dessinée et signée, les députés remettront leurs maillets aux officiers de la L.·. (1).

S'il y a banquet, les officiers de la L.·. y présideront, l'ordre des santés sera le suivant :

La première, celle du Roy et de la famille Royale à laquelle on joindra la prospérité de l'Etat et la santé de sa Majesté Caroline Louise, reine de Naples, protectrice des maçons (2) ;

La deuxième, celle du Sérénissime Grand Maître, de l'Administrateur Général et du Grand Conservateur, à laquelle on joindra celle de tous les officiers d'honneur, en exercice et honoraires du G.·.O.·. de France et la prospérité de l'ordre ;

(1) Rapprocher les instructions envoyées par le G.·.O.·. pour l'installation de la L.·. de la *Parfaite Union* du régiment de Royal-Roussillon.

(2) A Naples, une jeune récipiendaire mourut, le 1er septembre 1750, à la suite des épreuves auxquelles on l'avait soumise ; un édit royal défendit les réunions maç.·. sous peine capitale ; or, la reine Caroline prit les maçons sous sa protection et leur évita les pires persécutions.

La troisième, celle des députés installateurs, à laquelle on joindra celle de la L.·. installatrice ;

La quatrième, les députés demanderont à remercier et proposeront la santé du vénérable installé ;

La cinquième, le vénérable demandera à remercier et proposera la santé de ses surveillants, à laquelle on joindra celle des officiers dignitaires de sa L.·.

La sixième, ceux-cy demanderont à remercier et proposeront la santé des visiteurs ;

La septième, celle de tous les maçons répandus sur la surface de la terre et elle sera la dernière du banquet.

Vu et approuvé,

Les officiers du G.·.O.·. :

Millot de Persun, Beaumont, Sec., Savary.

Par mandement du G.·.O.·. de France :

Oudet,

Secrétaire Général.

Timbré et scellé par nous garde des sceaux et timbres du G.·.O.·. de France

Dejuncquières.

Autre copie :

N° 2449. — Constitutions pour la R.·.L.·. des *Cœurs Choisis* à l'O.·. de Doullens

A la gloire du G.·.A.·. de l'Univers,
Au nom et sous les auspices du S. G. M.
Le G.·.O.·. de France à tous les maçons réguliers

Union, Force, Salut.

Sur la demande présentée le 24e jour du 8e mois de l'an de la V.·.L.·. 5785 par les ff.·. composant la L.·. des *Cœurs Choisis* à l'O.·. de Doullens, à l'effet d'obtenir des Constitutions pour leur L.·. sous led. titre, vu la décision de la Chambre des Provinces du 15e jour du 10e mois de la présente année, nous avons constitué et constituons à perpétuité par ces présentes à l'O.·. de Doullens une Loge de Saint Jean, sous le titre distinctif des *Cœurs Choisis*, pour ladite L.·. commencer à se livrer aux travaux de l'Art Royal, à la charge par elle de se conformer exactement aux statuts et règlements faits et à faire en notre Grand Orient et être inscrite sur le tableau des LL.·.RR.·. de France à la date du 14e jour du 7e mois de l'an de la V.·.L.·. 5785 époque de la demande, approuvons et régularisons en tant que de besoin les travaux ainsy faits de bonne foy ; en foy de quoy nous lui avons délivré les présentes qui ont été expédiées du G.·.O.·. de France, scellées et timbrées des sceaux et timbres de l'ordre.

signées de nous et contre signées de notre Secrétaire G., le 2e jour du 11e mois de l'an de l'an de la V.·.L.·. 5785.

Signé : le duc de Luxembourg (1).

CHAMBRE DES PROVINCES

Roettiers de Montaleau (2) ; J.-B. Dulac ; Dany Baugin ; Valette.

Timbré et scellé par nous Garde des sceaux et timbres du Grand Orient de France : Dejuncquières.

CHAMBRE D'ADMINISTRATION

Desveaux, 2e surveillant ; Dorlan, secrétaire orateur ; Sedillotot ; Pasier ; Beaumont Léon, hospitalier ; Aumônier général, Demos du Plessis ; Savary.

Vu par nous, Trésorier général du Grand Orient de France, Tassein de Létang.

CHAMBRE DE PARIS

Gillet de la Croix ; R. Villiers, président ; Vatel ; Aniche de la Porte ; Ceyrat, M. des Arts ; Charevois ; Le Bon ; par mandement du G.·.O.·. de France Oudet, trésorier général du Grand Orient de France.

Registré sur le registre du Grand Orient de France aux expéditions en la Chambre d'Administration, n° 2449.

Aux deux côtés est écrit ce qui suit :

Enregistré à la Chambre des Provinces, à la date du 22e jour du 10e mois de l'an de la V.·.L.·. 5785. Signé Rivière Deff.

Enregistré à la Chambre de Paris, à la date du 21e jour du 10e mois de l'an de la V.·.L.·. 5785.

Signé : Castel 91.

L'enregistrement fait, le vénérable ayant demandé si personne n'avait rien à poposer pour le bien de la L.·. et de l'Art Royal, tous les frères ayant gardé le silence la Loge fut fermée dans le sein de l'union et de la paix, le vingt-huitième jour du onzième mois de l'an de la vraie lumière 5785, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Bellevre, Blin, V.·., du Donjon, Ch. de Blin, Laisné, Ch. André, Gallet, Hurtrel, Houzel, De Wamin.

(1) Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, administrateur général de l'ordre, était un fervent de l'Art Royal ; il avait été vén.·. de la L.·. de Montmorency-Luxembourg, dont les dignitaires formèrent, à sa suite, le cadre des officiers du G.·.O.·.

(2) Alexandre-Louis Roettiers de Montaleau emporta chez lui, 23, rue de Bondy, les archives du G.·.O.·. pendant la période révolutionnaire : il fut emprisonné pendant la Terreur, au moment où le duc d'Orléans, G.·.M.·. de l'Ordre, portait sa tête sur l'échafaud. Plus heureux que lui, il sortit de prison après thermidor.

A la reconstitution du G.·.O.·., Roettiers de Montaleau devint G.·. Vén.·., ce grade remplaçant celui de G.·.M.·.

CHAPITRE XVIII

MARIAGE DU F.·. COMTE DE FLÉCHIN

Lorsqu'en 1786, le vainqueur de Monserrat épousa, à Paris, la demoiselle d'Arcy d'Ernemont, les frères de la Loge de la *Fidélité*, à laquelle il appartenait, déléguèrent trois des leurs pour le complimenter ; le vénérable régnant, le f.·. Blin, ne voulut laisser cet honneur à aucun autre et il partit en compagnie du f.·. de Wamin, orateur, qui, en cette qualité, fut appelé à prononcer le compliment d'usage, et du f.·. chev. Blin, maître des cérémonies.

Tous reçurent le plus charmant accueil.

12 mai 1786.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·. d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité*, régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le vénérable f.·. Blin éclairant l'Orient et les ff.·. Bellevre et Laisné éclairant l'Occident, en présence des ff.·. des colonnes du Midy et du Nord. Le f.·.v.·. annonça que le but de l'assemblée étoit de faire part à la Loge du mariage du f.·. comte de Fléchin qu'il avoit eû la faveur d'annoncer et de nommer trois députés pour le complimenter. La Loge en conséquence nomma le f.·. Blin, V.·., le f.·. de Wamin, orateur, le f.·. chev. Blin, M^e^ des cérémonies ; le f.·. orateur fit le compliment qui suit... (1).

Le vénérable ayant ensuite demandé si les ff.·. n'avoient rien à proposer pour le bien de la Loge, les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, le 12^e^ jour du 3^e^ mois de l'an de la Vraie Lumière 5786, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Gallet, Sec., Ch. André, Bellevre, St Martin.

23 juin 1786.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité*, régulièrement convoquée et

(1) Ce compliment n'a pas été reproduit sur les livres d'architecture.

assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, les travaux ont été ouverts par le vénérable f.·. Blin éclairant l'Orient et les ff.·. Bellevre et Laisné éclairant l'Occident, en présence des frères des colonnes du Midy et du Nord. Le f.·.v.·. annonça que le but de l'assemblée étoit de faire part à la Loge de l'accueil favorable du f.·. comte de Fléchin envers les trois députés de la Loge, pour le féliciter sur son mariage et principalement de tous les égards qu'il a témoignés au f.·. de Wamin, orateur, qui lui remit le compliment qu'il fit (et qu'il pria d') en témoigner sa reconnoissance à tous les ff.·. en particulier, en outre de fixer un jour pour faire la cène (1), qui fut célébrée par un banquet à trois livres par tête. Le vénérable ayant demandé si quelqu'un des ff.·. n'avoit rien à proposer pour le bien de la L.·., les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, le 23e our du 4e mois de l'an de la vraie lumière 5786, après avoir fait passer le tronc des pauvres.

Houzel, Ch. André, St Martin, Bellevre, Laisné.

7 janvier 1787.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité*, régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, les travaux ont été ouverts par le vénérable f.·. Blin, pour procéder à l'élection des grades qui se renouvellent annuellement à la Saint Jean d'hyver. Le f.·. Blin l'aîné éclairant l'Orient, les ff.·. Bellevre et Laisné éclairant l'Occident. Tous les suffrages furent réunis en faveur du f.·. de Saint Martin pour éclairer l'Orient, du f.·. Bellevre premier surveillant, du f.·. Videlenne second surveillant, du f.·. Laisné orateur, du f.·. Houzel trésorier, du f.·. Gallet secrétaire, du f.·. Ch. Blin maître des cérémonies, du f.·. de Wamin hospitalier.

Le vénérable ayant ensuite demandé la liste des ff.·. qui avoient payé la cotisation et lecture faite des ff.·. qui n'avoient pas voulu payer, il a été décidé que l'on feroit passer une circulaire à chacun des ff.·. qui s'absentoient depuis longtems des travaux maçonniques pour décider de leur zèle ou les rayer du tableau des ff.·. composant cet atelier ; le f.·. André présenta une planche à tracer avec le tableau des ff.·. composant la Loge de la *Parfaite Sincérité* à l'O.·. d'Amiens, qui fut déposée dans nos archives après avoir été enregistrée ; frère Bellevre présenta ensuite une planche

(1) Cérémonie renouvelée de la cène du Christ et des apôtres : le v.·. et les ff.·. sont réunis autour d'une table ; le v.·. prend le pain, le rompt et le tend aux ff.·. qui en mangent successivement un morceau ; il saisit ensuite la coupe de vin qui passe de main en main, chacun y buvant à tour de rôle ; les miettes sont ensuite brûlées et, la cérémonie terminée, le v.·. qui est à genoux, ainsi que les ff.·. dit : *Consummatum est.*

Les protestants, quand ils communient sous les deux espèces, ont des rites de ce genre.

La cène, dans la maçonnerie, est une pratique réservée aux *Rose-Croix.*

à tracer et un tableau de la L.·. sous le titre de la *Bonne Union* de Paris, y comprenant les noms de tous les ff.·. qui la composent ; elle fut agréée ; de même, le f.·. Laisné proposa ensuite le profane L'Ennuyer pour être admis au grade d'*apprentif* ; il fut décidé que l'on passeroit au scrutin ; toutes les voix, elles se réunissent toutes en faveur du profane ; sa réception fut remise au vendredi douze du courant et banquet après la réception à quarante sols par tête. Le vén.·. ayant ensuite demandé si quelqu'un avoit à proposer (quelque chose) pour le bien de la Loge, tous les ff.·. ayant gardé le silence, elle fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir donné le mot de l'ordre et fait passer le tronc des pauvres, le 7ᵉ jour du 11ᵉ mois de l'an de la V.·.L.·. 5786.

Bellevre, Houzel, Ch. André, St Martin, Gallet, Sec., Laisné.

CHAPITRE XIX

LE CHANOINE ENNUYER PREND TOUS SES GRADES

Malgré les bulles de Clément XII et de Benoît XIV qui excommuniaient les francs-maçons, de nombreux prêtres fréquentaient les Loges ; ils rassuraient leur conscience en pensant que les défenses pontificales étaient sans effet, puisque le Parlement de Paris avait refusé de les enregistrer. En Artois, Mgr de Conzié, évêque d'Arras, tolérait la présence des ecclésiastiques dans les ateliers ; lui-même, s'il ne fut pas franc-maçon, avait, à n'en pas douter, des sympathies pour l'Art Royal, puisque c'est lui qui présida, le 16 juin 1771, aux funérailles du Comte de Clermont, Grand Maître de l'Ordre.

Parmi les prêtres francs-maçons, le chanoine Ennuyer mérite une place spéciale ; il fut l'un des plus assidus et des plus convaincus ; entre le 7 janvier et le 28 avril 1787, il reçut successivement les grades d'*apprentif*, de *compagnon* et de *maître* ; son collègue le f.·. Ducarne, chanoine de l'abbaye de Longvillers (1), assista même, en qualité de visiteur de la Loge, à son initiation.

19 Janvier 1787.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité*, régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu de tous les ff.·., les travaux ont été ouverts par le vén.·.f.·. de St Martin éclairant l'Orient, les ff.·. Bellevre et Laisné éclairant l'Occident. Le f.·. André ayant demandé la parole, dit qu'il avoit deux planches à tracer à communiquer à la Loge, l'une pour la T.·.R.·.L.·. Saint Jean sous le titre distinctif de la *Parfaite Union* à l'Orient de Montreuil-sur-Mer, conçue en ces termes :

Salut .·. Force .·. Union .·.

(1) L'abbaye de Longvillers fut fondée par la Comtesse Mathilde de Boulogne, en 1135 ; elle s'élevait non loin de l'une des quatre forteresses du Boulonnais ; on y suivait la règle de Saint Bernard et son plus célèbre abbé fut René de Mailly, qui dirigea ses destinées pendant 52 ans et releva les cloîtres de leurs ruines, au XVIIIe siècle ; à l'époque qui nous occupe, elle était habitée par huit religieux, placés sous la direction du prieur claustral, dom Claude Piot, docteur en Sorbonne.

TT.·.RR.·. et TT.·.CC.·.FF.·.

Devant célébrer le lundy 22 de ce mois la fête de Saint Jean, nous vous supplions de nous faire la faveur de nous prêter vos concours pour célébrer dignement ce glorieux patron en venant embellir notre atelier, et éclairer nos travaux ; plus nous aurons de frères plus notre joye sera vive et reconnoissante. Nos tt.·.cc.·.ff.·. André et Bellevre nous ont fait part de l'accueil distingué et vrayement fraternel qu'ils ont reçu dans votre O.·.. Les voûtes de notre temple ont retenti des applaudissemens que nous avons donnés au récit qu'ils nous en ont fait ; nous sentons, tt.·.cc.·.ff.·., par le plaisir qu'il y a à vous chérir, que l'on doit être tout entier à celui de vous en assurer C'est dans ce moment heureux où, réunis sous nos voûtes mystérieuses et pénétrés de reconnoissance pour toutes les faveurs que les tt.·.cc.·.ff.·. André et Bellevre ont reçues de la Loge de la *Parfaite Union* à l'O.·. de Montreuil, nous nous faisons un bonheur de nous occuper de nos tendres sentiments pour elle ; avec quel transport il nous ont rendu l'accueil fraternel que tous les membres qui la composent ont bien voulu leur faire ; quelle édification ils ont remportée de ce séjour de paix et de lumières où ils ont eu le bonheur de partager vos travaux sublimes ; quelle ample moisson de vertus maçonniques ils ont faite parmi vous, et quel torrent de lumières en ont réfléchi jusques sur nous.

Recevez, tt.·.cc.·.ff.·., nos embrassements fraternels et nos vœux ; puissent toutes les félicités descendre sur la R.·.L.·. de la *Parfaite Union*, et y reposer à jamais pour la récompense des vertus qui y brillent ; puisse en même tems le G.·.A.·. de l'U.·. resserrer de plus en plus les liens qui unissent la *Parfaite Union* et la *Fidélité* ; tels sont les sentiments, tt.·.cc.·.ff.·., de vos affectionnés et très-dévoués frères.

Et l'autre à la R.·.T.·.R.·.L.·. Saint Jean sous le titre distinctif de l'*Amitié* à l'O.·. d'Arras conçue dans les mêmes termes en les priant de venir partager nos travaux et embellir notre atelier par leur prséence et participer à notre banquet de la Saint Jean.

Le f.·. André procura l'entrée du temple au f.·. Ducarne, chanoine régulier à l'abbaye de Longvilliers, membre de la L.·. de la *Parfaite Union* à l'Orient de Montreuil-sur-Mer. Le f.·. André communiqua une planche à tracer ; il fut ensuite procédé à la réception du profane François Ennuyer, âgé de trente ans, né à Hesdin, Chanoine de la Collégiale de la même ville.

Le vénérable ayant ensuite demandé si les ff.·. n'avoient rien à proposer pour le bien de la Loge, tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de l'union et de la paix, le 12e jour du 11e mois de l'an de la V.·.L.·. 5786, ayant fait passer le tronc des pauvres.

Laisné, Bellevre, Saint Martin, Gallet Sec., Houzel, Ennuyer, Ch. André.

22 janvier 1787.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité* régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le vén.·. f.·. de Saint Martin éclairant l'Orient et les ff.·. Bellevre et Videlenne éclairant l'Occident, en présence des ff.·. des colonnes du Midy et du Nord soussignés. Le vén.·. proposa l'entrée du temple aux trois ff.·. visiteurs de la Loge de la *Parfaite Union* à l'Orient de Montreuil, qui furent reçus avec les acclamations et au bruit des maillets. Le vén.·. ayant fait la lecture des deux planches à tracer venant des ff.·. de Chambonas et de Milly à l'Orient des Hauteux, le vén.·. demanda ensuite au f.·. André la communication de la Loge d'Arras qui ne vouloit point s'occuper des travaux de la Loge d'Edimbourg (1) ; le vénérable demanda ensuite la pluralité des voix sur le même objet ; il fut décidé que l'on suivroit exactement les devoirs et les statuts du Grand Orient. Il fut décidé également par une assemblée tenue à la Loge de la *Parfaite Union* à l'Orient de Montreuil qu'ils suivroient les mêmes statuts et qu'ils nous prioient de coucher sur le registre de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin leur décision et leur envie à cet égard. Le vén.·. ayant ensuite demandé si l'on n'avoit rien à proposer pour le bien de la L.·., les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de l'union et de la paix, ayant fait passer le tronc des pauvres, le 22e jour du 11e mois de l'an de la vraie lumière 5786.

Bellevre, Houzel, Saint Martin, Laisné, Gallet, Sec., Ennuyer, Ch. André.

29 janvier 1787.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité* régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., le f.·. Deulin fit part au vén.·. et aux ff.·. composant la Loge de l'heureuse naissance d'une Louvetine (2), en demandant la faveur de la faire baptiser au nom de la Loge de la *Fidélité*, ce qui lui fut accordé ; en conséquence, elle eut pour parrain le f.·. Rémy qui, au nom de la Loge, lui donna le nom de Jeanne Fidélitée. Le V.·. proposa ensuite d'applaudir à l'occasion de cette nouvelle marque d'attachement de la part du f.·. Deulin,

(1) La G.·.L.·. Royale d'Edimbourg, qui venait de constituer le G.·.O.·. de Bouillon, dont le duc de ce nom était le protecteur, faisait alors beaucoup de propagande dans le royaume.

(2) Louveton, louvetine, fils ou fille de maçon.

ce qui fut fait en la manière ordinaire. Le vén.·. proposa de faire un sort à la petite Louvetine et (il) fut décidé que chaque frère composant cet atelier donneroit douze sols par mois pour les besoins de l'enfant pour cette année seulement.

Gallet, Sec.

5 février 1787.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité* régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., la Loge d'*apprentif* fut ouverte par le vén.·. de Saint Martin éclairant l'Orient, par les ff.·. Bellevre et Ch. Blin éclairant l'Occident et par tous les ff.·. du Midy et du Nord. Le v.·. proposa à la Loge une planche à tracer à la respectable Loge de l'*Amitie* à l'Orient d'Arras et fit ensuite la lecture de la planche à tracer de la Loge de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin, en réponse à celle de l'Orient d'Arras, ce qui fut applaudi en la manière ordinaire. Le vén.·. ouvrit ensuite le tronc des pauvres pour substenter son épouse dans ses couches (1) ; il a été ensuite délibéré que les LL.·. de Montreuil et de Doullens resteroient associées libres ainsi que celle de l'*Amitié* à l'Orient d'Arras.

Le vén.·. fit la lecture d'une planche à tracer venant du Grand Orient de Paris renfermant le mot de semestre qui fut communiqué à la Loge. Le vén.·., avant de demander si les ff.·. n'avoient rien à proposer pour le bien de la Loge, engagea les ff.·. d'accueillir le procédé amical de la respectable Loge de l'*Amitié* à l'Orient d'Arras qui nous admettoit comme associées libres. Les applaudissements ont été marqués par le zèle le plus fraternel et le transport de la plus vive reconnoissance et, en retour, il a été décidé que le nom de la respectable Loge à l'Orient d'Arras décoreroit aussy le tableau de la Loge en la même qualité d'associée libre ; le vén.·. ayant demandé si l'on n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge, les ff.·. ayant gardé le silence, elle fut fermée dans le sein de l'union et de la paix, le 5e jour du 12e mois de l'an de la Vraie Lumière 5786, ayant fait passer le tronc des pauvres.

Bellevre, Saint Martin, Gallet, Sec., Laisné, Houzel, Ch. André Ennuyer.

6 mars 1787.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort où règnent

(1) Evidemment, il s'agit de l'épouse Deulin.

la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité* régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, la Loge d'*apprentif* fut ouverte par le vén.·. de Saint Martin éclairant l'Orient, les ff.·. Bellevre et de Saint Martin éclairant l'Occident et tous les ff.·. du Midy et du Nord. Le vénérable procéda à la reddition des comptes du f.·. Houzel, trésorier, qui se trouvèrent justes ; il reste en caisse la somme de 38 l. 6, ce qui fut constaté et signé de tous les ff.·. composant la L.·. tenante. Le vén.·. fit ensuite la lecture de plusieurs planches à tracer venant des Loges de Montreuil et d'Arras et qui furent applaudies à la manière ordinaire. Le vén.·. demanda ensuite si les ff.·. n'avoient rien à proposer pour le bien de la Loge. Le f.·. Bellevre proposa le f.·. Ennuyer pour le grade de *compagnon* qui fut reçu à voix unanime ; on donna ensuite le grade de *compagnon* au f.·. Ennuyer. Le vén.·. ayant demandé si les ff.·. n'avoient rien à proposer pour le bien de la L.·., les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, le 6e jour du 1er mois de l'an de la V.·.L.·. 5787, ayant fait passer le tronc des pauvres et fait en outre lecture d'une planche à tracer du G.·.O.·. qui accuse la réception de notre tableau.

Bellevre, Saint Martin, V.·., Laisné, Ch. André, Houzel, Ennuyer.

28 avril 1787.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité* régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu de tous les ff.·., le vénérable ouvrit la Loge d'*apprentif* en la manière ordinaire, pour prouver à la Loge tout le regret de ne pouvoir plus tenir le maillet, qu'il remit au f.·. Du Donjon, pour finir ses fonctions de Vénérable. Il fit part à la Loge d'une planche à tracer de la Loge de Montreuil adressée à celle de Doullens. Le f.·. Videlenne proposa le f.·. Ennuyer au grade de *Maître* ; on recueillit les voix qui furent réunies en faveur du f.·. proposé ; sa réception fut remise à la première assemblée. Le vénérable ayant ensuite demandé si l'on avoit quelque chose à proposer pour le bien de la Loge, tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le vingt-huitième jour du deuxième mois de l'an de la vraie lumière 5787.

Saint Martin, V.·., Du Donjon, Houzel, Bellevre, Videlenne, Ennuyer, Gallet, Sec., Noizet.

26 juin 1787.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix et l'union,

la Loge de la *Fidélité*, régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., la Loge d'*apprentif* fut ouverte par le vén.·. André éclairant l'Orient et les ff.·. Bellevre et Laisné éclairant l'Occident et de tous les ff.·. du Midy et du Nord. Le vénérable André fit la lecture des planches à tracer des Loges : *primo*, celle de la L.·. des *Amis de la Vertu* à l'O.·. de Bernay par laquelle ils attestent que le f.·. Paulin, Maître horloger, a été volé d'environ 80 montres tant en or qu'en argent ; cette L.·. recommande led. Paulin à la bienfaisance de notre Loge ; *secondo* l'autre du G.·.O.·. qui, en nous envoyant un prospectus des quatre nouveaux hôpitaux pour suppléer à l'insuffisance de l'Hôtel-Dieu de Paris, nous invite d'y souscrire en nous envoyant un modèle de soumission ; *tertio* celle du f.·. Chalembert Séverin, aumônier du Régiment de Navarre, infanterie tendant à réclamer les secours de notre L.·. en faveur de D^elle^ Geneviève Thérèse du Bois, de Lille, en Flandre. La L.·. après une mure délibération, a été d'avis de remettre à des circonstances plus favorables ces objets, la caisse étant épuisée ; *quarto* celle du f.·. Laffilart, notre député, qui nous invite à souscrire pour un ouvrage de jurisprudence intitulée « Abrégé des Ecoles célèbres », rédigé par le très cher f.·. Bedel. L'adresse du f.·. Laffilart a été donnée à tous les ff.·. qui voudront se procurer cet ouvrage ; *quinto*, autre du Grand Orient qui nous accuse la réception de notre dernier tableau ; *sexto* autre du f.·. Tassin qui nous demande le don gratuit depuis 1783 ; (on) lui a répondu, au nom de la Loge, qu'elle ne devoit que 1786 et 1787, ce qui a été vérifié et reconnu par le f.·. Laffilart, notre député, suivant sa planche du 9 du courant ; *septimo* autre des ff.·. des *Cœurs Choisis* à l'O.·. de Doullens qui nous préviennent qu'ils ont fixé le jour de la célébration du patron de notre ordre au 21 de ce mois. Le f.·. André a été chargé de la part de la Loge à leur témoigner notre reconnoissance.

Il fut ensuite procédé à la réception de *maître* du f.·. l'Ennuyer qui fut reçu à la manière accoutumée. Le vén.·. ayant ensuite demandé si l'on avoit rien à proposer pour le bien de la Loge, les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le vingt-sixième jour du 4^e^ mois de l'an de la Vraie Lumière 5787.

Laisné, Bellevre, Ch. André, Ennuyer, Houzel, Videlenne, Gallet.

21 juillet 1787.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité*, régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., la Loge d'*apprentif* fut ouverte par le vén.·. Bellevre éclairant l'Orient,

par les ff.·. André et Laisné éclairant l'Occident et de tous les ff.·. du Midy et du Nord.

Le vén.·. fit la lecture d'une planche à tracer du Grand Orient qui renfermoit le mot de semestre qu'il communiqua aux ff.·. de la Loge ; il fit ouvrir la porte du temple aux ff.·. de Bussy et Maréchal de Noroy, officiers du régiment de Roy-Cavalerie, qui en demandèrent l'entrée comme visiteurs. Le f.·. visiteur de Bussy est chargé d'une patente du Régiment de Mestre de camp Général Cavalerie, et le f.·. de Noroy s'est engagé à procurer à la Loge un certificat de la Loge où il fut reçu. Les rr.·.ff.·. visiteurs proposèrent ensuite au grade d'*apprentif* les profanes... (1) et de Beaumont, tous deux capitaines au Régiment du Roy ; on fit passer au scrutin lés voix des rr.·.ff.·. de la L.·. ; elles furent toutes réunies en faveur des profanes, et le jour de la réception fut fixé à la prochaine Loge. Le vén.·. ayant ensuite demandé si l'on avoit quelque chose à proposer pour le bien de la Loge, tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 21e jour du 5e mois de l'an de la vraie lumière 5787.

Bellevre, Noroy, de Buissy, Ch. André, Lainé, Ennuyer, Gallet, Sec.

26 juillet 1787.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité* régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., la Loge d'*apprentif* fut ouverte par le vén.·. du Donjon éclairant l'Orient, par les ff.·. Bellevre et Blin éclairant l'Occident et de tous les ff.·. du Midy et du Nord. Le vén.·. demanda si quelqu'un des ff.·. avoit des propositions à faire pour le bien de la Loge. Le f.·. Bellevre proposa à la réception du grade d'*apprentif* le profane Imbertios. L'avœu de la Loge fut général en sa faveur : en conséquence, il fut couché sur la planche à tracer. Le f.·. Barbier proposa ensuite le profane du Pin qui fut reçu avec acclamation et sa réception fut fixée à la première Loge. On procéda ensuite à la manière ordinaire à la réception du profane André de la Boudiniere de Beaumont, capitaine au Régiment du Roy-Cavalerie, natif de Beaumont, en Touraine, âgé de vingt-six ans. On procéda ensuite à la réception du profane Imbertios, natif d'Aix-en-Issart, âgé de ving-six ans, notaire de cette ville. Les ff.·. de Noroy et de Buissy demandèrent à être agrégés à la Loge de la *Fidélité* ; leur proposition fut reçue avec acclamation générale ; on donna ensuite le grade de *compagnon* au f.·. de Buissy. Le f.·. Nicolas-François

(1) Ce premier nom a été effacé dans le manuscrit.

Deladerrière, pourvu de patentes du régiment de Walsh Irlandois (1), fut introduit par le f.·. Blin, en qualité de visiteur ; il fut applaudi à la manière ordinaire et demanda ensuite à être agrégé à notre Loge ; il fut reçu avec tous les honneurs dûs aux grades qu'il possède ; on proposa ensuite le grade de *maître élu* aux frères Ennuyer et de de Noroy qui leur sera donné à la première assemblée. Le f.·. Laisné, orateur, nous fit, après, la lecture d'un discours à l'occasion de la réception des deux ff.·. nouvellement reçus. Le vén.·. ayant ensuite demandé si l'on n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge, tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de l'union et de la paix, ayant fait passer le tronc des pauvres, le 26e jour du 5e mois de l'an de la Vraie Lumière 5787.

Bellevre, Jacquemont du Donjon, Gallet, Sec., Laisné, Ch. de Blin, Ch. André, Deladerrière, l'abbé Ennuyer, Noroy, Noizet, Imbertios, Mis de Beaumont, de Bussy.

6 septembre 1787.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix et l'union, la Loge de la Fidélité à l'Orient d'Hesdin régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu de tous les vrais ff.·., la L.·. d'*apprentif* fut ouverte à la manière ordinaire par le vén.·. Du Donjon éclairant l'Orient, par les ff.·. Bellevre et Laisné éclairant l'Occident et en présence des ff.·. du Midy et du Nord. Le vén.·. procura l'entrée du temple aux ff.·. Tavernier, Le Sage et Herman, en qualités de f.·. visiteurs. On procéda ensuite à la réception du profane Dupin, secrétaire et interprète du cabinet de Madame, qui fut reçu à la manière ordinaire, qui fut suivie d'un banquet. Le vén.·. proposa les ff.·. de Beaumont et Imbertios au grade de *compagnon* ; ils furent reçus avec l'acclamation générale ; le vén.·. demanda ensuite si quelqu'un des ff.·. avoit quelque chose à proposer pour le bien de la L.·.. Tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de l'union et de la paix, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le sixième jour du septième mois de l'an de la Vraie Lumière 5787.

du Donjon, Ennuyer, Imbertios, Laisné, Houzel, Bellevre, Dupin, Noroy, Tavernier, Lesage, Herman, Buissy, Ch. André, Gallet.

---

(1) Cette Loge militaire, sous le titre distinctif de la *Parfaite Egalité*, est la plus ancienne que nous trouvons ; elle remonte au 25 mars 1688 et fonctionna en Artois ; consulter sur ce point notre ouvrage sur la *Franc-Maçonnerie Artésienne* au xviiie siècle.

CHAPITRE XX

1788-1789

Le ∴ Leroy de Frontigny choisi comme député auprès du G.·.O.·. Demande de lettres capitulaires.

La monarchie entre dans une phase nouvelle ; le Roi vient, par les édits de mai 1788, auxquels Lamoignon et Brienne ont attaché leurs noms, de supprimer les tribunaux d'exception et de réformer l'instruction criminelle et le code pénal ; le Conseil provincial d'Artois (1), les Officiers de l'Election (2) et la Salle épiscopale (3) ont protesté contre ces décisions qui suppriment, en tout ou partie, leurs juridictions. Le souverain a ordonné la convocation des Etats Généraux du royaume ; dans les trois ordres de la province, les élections ont donné lieu à des compétitions de personnes, à des polémiques sans fin et cependant nous ne trouvons aucune allusion à ces événements dans les Livres d'Architecture.

Tous les bruits du dehors viennent expirer au seuil du temple.

14 décembre 1787.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix et l'union, la Loge de la Fidélité à l'Orient d'Hesdin régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, la Loge d'*apprentif* fut ouverte par le vén.·. de St Martin éclairant l'Orient, par les ff.·. Bellevre et André éclairant l'Occident et en présence des ff.·. du Midy et du Nord ; le vén.·. procéda à la renouvellation (4) des grades

(1) Cour souveraine créée, pour l'Artois, par Charles-Quint, le 12 mai 1530 ; son ressort s'étendait, en dehors de cette province, sur Dunkerque, Bourbourg et Gravelines : le conseil était juge d'appel de toutes les juridictions ordinaires ou de privilège du ressort et connaissait en première instance des cas royaux. (Voir notre introduction aux *Œuvres judiciaires de Maximilien Robespierre*, tome II, pp. 13 et suiv. Leroux, édit. à Paris, 1912.)

(2) Cette juridiction connaissait de toutes les causes réelles ou personnelles, civiles et criminelles relatives aux tailles, aides, impositions, fermes, octrois des villes, etc., et aussi, incidement, des privilèges de la noblesse.

(3) La salle épiscopale, ou prévôté de l'évêché était une juridiction spéciale composée d'un bailli et de cinq hommes de fief, d'un procureur fiscal, d'un substitut et d'un greffier ; par leur délibération du 21 janvier 1780, ils s'étaient formellement refusés à l'enregistrement des édits.

(4) Pour : renouvellement.

qui se nomment ordinairement à la St Jean d'hyver. Le vén.·. de St Martin proposa le profane François Bellevre comme visiteur ; il fut reçu avec acclamation ; le f.·. Ennuyer fut chargé de le thuiler et lui procura ensuite l'entrée du temple.

Le f.·. Bellevre fut nommé vénérable à l'acclamation générale de la Loge ; le f.·. Laisné fut proclamé au grade de premier surveillant et le f.·. Gallet à celui de second surveillant ; le f.·. Du Donjon à celui d'orateur ; le f.·. André à celui de trésorier ; le f.·. Imbertios à celui de secrétaire ; le f.·. Ennuyer à celui d'hospitalier et aumônier ; le f.·. Houzel à celui de maître des cérémonies ; à celui de thuileur le f.·. Térouanne ; le f.·. Chevalier Blin, (à celui de) premier expert, et le f.·. Videlenne à (celui de) second expert. Il fut décidé ensuite que l'on payeroit le don gratuit au f.·. servant, lorsqu'il porteroit la liste du banquet de la St Jean ; le f.·. Ballevre demanda ensuite au vénérable à être reçu membre de la Loge : (il le fut) avec acclamation générale de la Loge ; le banquet de la St Jean fut fixé unanimement à un diner à 3 l. par tête, dont le jour sera fixé par le bulletin, étant en doute de trouver un local ; on procéda ensuite à l'élection d'un nouveau député chargé de la correspondance au G.·.O.·. ; on résolut d'écrire au Grand Orient pour lui demander (de nous en désigner un), sur la démission du f.·. Laffilart, par une planche à tracer qu'il envoya à la L.·. de la *Fidélité*, en date de... (1). Il fut ensuite fait lecture d'une planche à tracer de la *R.·. L.·. du Choix* à l'Orient de Paris, contenant une circulaire intitulée : *Extrait des travaux faits pour l'installation du chapitre du Grand et Sublime ordre Royal de H.R.D.M. de Killwining* (2) *sis à Edimbourg en Ecosse; sous le titre distinctif du chapitre Ecossois du Choix à Paris, Second chapitre du Second ordre constitué en France et premier chapitre dud. Ordre constitué à Paris.* Le Vénérable ayant ensuite demandé si l'on avoit rien à proposer pour le bien de la L.·., tous les frères avant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le quatorzième jour du 10e mois de l'an de la vraie lumière 5787.

Ennuyer, Bellevre, Laisné. Gallet, Sec., St Martin, du Donjon, Or., Ch. André, Ballevre, Imbertios.

9 mars 1788.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé, où règnent l'union et la charité, la L.·. régulièrement convoquée et fraternellement assemblée

(1) Cette date est laissée en blanc dans le manuscrit.

(2) Le Rite Ecossais d'Hérédon de Killwining tenait son nom d'une montagne d'Ecosse (Hérédom) et d'une ville d'Irlande (Kilwinning) qui compta une abbaye célèbre, fondée en 1140 et dédié à saint Winning. Ce Rite possédait un grand luxe de grades ; le f.·. Mathéus le propageait activement en France, depuis 1785.

sous le point géométrique connu des seuls vrais ff.·., les travaux ont été ouverts par le f.·. Bellevre éclairant l'O.·. et les très chers ff.·. Laisné et Gallet éclairant l'Occident, en présence des chers ff.·. soussignés.

Sur la demande faite par le très cher f.·. orateur tendant à ce qu'au désir des statuts et règlements, il fut procédé à la nomination d'un député de la respectable Lo.·. au G.·.O.·. de France, le f.·. de Laffilart, notre représentant, nous ayant mandé que ses affaires civiles ne lui permettoient plus de suivre nos travaux et qu'il nous prioit de donner à un autre que lui la confiance qu'elle avoit bien voulu lui accorder.

La matière mise en délibération et les voix réunies au scrutin, le très cher f.·. Claude Michel Leroi de Frontigny, ancien écuier du roi, membre du chapitre métropolitain au G.·.O.·. et membre de la L.·. de l'*Amitié* à l'Orient de Paris, né à Bordeaux, en 1739, demeurant à Paris, Cours du Manège, aux Thuilleries, dont la bonne conduite, le zèle et les talens reconnus peuvent répondre aux sages vues du Grand Orient et à la confiance de la R.·.L.·., a été choisi et nommé pour représenter la R.·.L.·. au G.·.O.·. de France, à Paris, en qualité de député ; en conséquence, la R.·.L.·. a donné et donna par ces présentes au très cher f.·. Leroi de Frontigny plein pouvoir d'agir au nom de la R.·. L.·. conformément aux statuts et réglements du G.·.O.·. de France et aux instructions particulières qu'elle pourra lui envoier suivant la circonstance, promettant d'approuver et d'exécuter tout ce que le t.·. cher f.·. Leroi de Frontigny aura approuvé et promis au G.·.O.·. au nom de la R.·.L.·., prions fraternellement le G.·.O.·. de France de reconnoître le t.·. c.·. f.·. Leroi de Frontigny pour notre député et de lui faire l'accueil qu'il a droit en cette qualité.

En conséquence, le c.·. f.·. André a été prié de le part de la respectable L.·. d'envoyer au très cher f.·. Leroi de Frontigny son brevet conforme à la présente planche, avec une copie d'une planche tracée adressée au G.·.O.·. pour lui faire part de la présente délibération, ce qu'il a permis de mettre à exécution ce dit jour.

Le vénérable ayant demandé si quelques ff.·. avoient quelque chose à proposer pour le bien de la Loge, tous ayant gardé le silence, il a été ordonné au f.·. hospitalier de faire la queste ordinaire pour les pauvres ; après quoi, il a fermé la Loge dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, ce neuvième jour du premier mois de l'an de la V.·.L.·. 5788.

Bellevre, Laisné, Gallet, Ch. de Blin, Ballevre, Ennuyer, St Martin, André, Imbertios, Sec., du Donjon, or.

1er mai 1788.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin régulièrement assemblée et convoquée sous le point géométrique connu des vrais frères,

la Loge d'*apprentif* fut ouverte en la manière ordinaire par le vén.·. Bellevre éclairant l'Orient, par les ff.·. Laisné et Gallet éclairant l'Occident et en présence des f.·.f.·. du Midy et du Nord soussignés ; les travaux ont commencé par la lecture d'une planche de remerciment du f.·. Leroi de Frontigny, notre nouveau député au G.·.O.·. ; après y avoir applaudi, le f.·. André a été prié de lui répondre et de lui adresser un tableau de notre L.·. ; on a ensuite fait lecture de la quittance de notre don gratuit payé au G.·.O.·., pour l'année 1787, ainsi que de deux planches tracées, l'une du Grand Orient qui nous accuse la réception de notre nouveau tableau et des pouvoirs accordés au f.·. Leroi de Frontigny, notre nouveau député, et l'autre également du G.·.O.·. qui nous fait part que la prétendue L.·. des *Amis Réunis* à l'O.·. d'Arras (1) en instance pour obtenir des Constitutions a été refusée en sa demande. Tous les ff.·. se sont empressés de témoigner au R.·.f.·. de St Martin toute la part qu'ils prennent au nouveau grade militaire que le Roi vient d'accorder à ses talens et services, en le nommant major d'un de ses régimens ; on se retira ensuite pour assister à un banquet. Le vénérable ayant demandé si quelques ff.·. avoient quelque chose à proposer pour le bien de la Loge, tous ayant gardé le silence, il a ordonné au f.·. hospitalier de faire passer le tronc des pauvres ; après quoi, il a fermé la Loge dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le premier jour du troisième mois de l'an de la vraie lumière 5788.

Bellevre, Laisné, St Martin, Ch. de Blin, Ballevre, Ennuyer, Gallet, Ch. André, du Donjon, Imbertios, Sec.

27 mai 1788.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·. f.·. Bellevre, éclairant l'Orient et les ff.·. Laisné et Gallet, éclairant l'Occident, en présence des ff.·. des colonnes du Midi et du Nord. Le f.·. Barbier ayant demandé et obtenu la parole, proposa les profanes Marie-Catherine-Agnès Wattier, épouse du sieur Donné, négociant à Abbeville, âgée de 48 ans, et Sophie Donné, sa fille cadette, âgée de 25 ans, toutes deux nées à Abbeville, pour être reçues maçonnes en Loge d'adoption ; la proposition ayant été unanimement accueillie par la voie du scrutin, on conféra, après avoir ouvert la Loge d'adoption et avec toutes les formalités accoutumées, aux deux dames proposées les grades d'*apprentives* et *compagnonnes* maçonnes. Le v.·. ayant ensuite

(1) Fondée en 1785, par des dissidents de la L.·. de la Constance ; consulter, sur ce point, notre ouvrage sur la *Franc-Maçonnerie Artésienne* au XVIII^e^ siècle.

demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de la L.·., tous ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 27e jour du troisième mois de l'an de la V.·.L.·. 5788.

Ch. de Blin, Gallet, Ch. André, Bellevre, Imbertios, Ennuyer.

3 août 1788.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. Bellevre éclairant l'Orient et les ff.·. Laisné et André l'Occident, en présence des ff.·. du Midy et du Nord ; en conséquence, il a fait lecture d'une planche tracée du Grand Orient, ouverte en Loge, en date du quatorzième jour du cinquième mois de l'an de la vraie lumière cinq mil sept cent quatre-vingt-huit contenant le nouveau mot de semestre, qui a été donné à basse voix dans l'intérieur du temple, conformément aux status du Grand Orient ; le vénérable ayant ensuite demandé si quelques ff.·. avoient quelque chose à proposer pour le bien de la Loge, tous ayant gardé le silence, il a été ordonné au f.·. hospitalier de faire passer le tronc des pauvres ; après quoi, il a fermé la Loge, dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie, le troisième jour du sixième mois de l'an de la vraie Lumière 5788.

Bellevre, Ch. André, Laisné, Gallet, Ennuyer, Imbertios, sec., Ch. André.

3 octobre 1788.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères a été ouverte par le v.·.f.·. Bellevre éclairant l'Orient et les ff.·. Gallet et chevalier de Blin l'Occident, en présence des f.·.f.·. du Midy et du Nord ; le v.·. fit lecture d'une planche tracée du f.·. de St Martin adressée à la Loge en réponse à celle qui lui avoit été envoyée à l'occasion de la mort de madame son épouse ; il fut ensuite unanimement arrêté de faire le banquet de la St Jean le jour même de la fête, 27 du présent mois ; lequel banquet se fera à midy et a été fixé à trois livres par tête. Le v.·. ayant demandé si quelques ff.·. avoient quelque chose à proposer pour le bien de la Loge, tous ayant gardé le silence, il a été ordonné au f.·. hospitalier de faire passer le tronc des pauvres ; après quoi, il a fermé la Loge dans le sein de la paix et de l'harmonie, le troisième jour du huitième mois

de l'an de la vraie Lumière 5788.

Bellevre, Gallet, 2e surv., Ch. André, Laisné, Ch. de Blin, Ennuyer, Imbertios, sec.

27 novembre 1788.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin, régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères ; la Loge d'*apprentif* fut ouverte en la matière ordinaire par le v.·. Bellevre éclairant l'Orient, par les f.·.f.·. Laisné et Gallet éclairant l'Occident, et en présence des frères du Midy et du Nord ; le vén.·. procéda à la renouvellation des grades qui se nomment ordinairement à la St Jean d'hyver : le f.·. André fut nommé vén.·. à l'acclamation générale de la Loge, le f.·. Bellevre fut proclamé au grade de premier surveillant et le f.·. Houzel à celui de second surveillant, le f.·. Laisné à celui d'orateur, le f.·. Gallet à celui de trésorier, le f.·. Imbertios à celui de secrétaire, le f.·. Ennuyer à celui d'hospitalier et aumônier, le f.·. chevalier de Blin à celui de maître des cérémonies, le f.·. Pecqueur à celui de thuileur.

Et à l'instant, les ff.·. présens ont payé ès mains du f.·. trésorier le don gratuit ordinaire ; décidé que les ff.·. absents le payeront au f.·. servant qui sera à ce commis.

Le vén.·. ayant ensuite demandé si l'on avoit rien à proposer pour le bien de la Loge, tous les frères ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir célébré la fête du jour par un banquet fait en maison bourgeoise, faute de local, après avoir fait passer le tronc des pauvres par le f.·. aumôneir, en la manière accoutumée, le vingt-septième jour du neuvième mois de l'an de la vraie lumière 5788.

Bellevre, Ch. André, Ennuyer, Gallet, Laisné, Imbertios.

12 mars 1789.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., la L.·. de St Jean, sous le nom distinctif de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin, régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, le vén.·. f.·. André éclairant l'Orient et les tt.·.cc.·.ff.·. Laisné et Houzel éclairant l'Occident, en présence des ff.·. soussignés, le vén.·. fr.·. André a annoncé qu'il prioit ses frères de vouloir bien couler ses comptes qu'il devoit à la L.·. en qualité de trésorier, place à laquelle il avoit été nommé l'année dernière ; à quoy on a procédé sur le champ et par examen fait,

il s'est trouvé être redevable à la L.·. de huit livres un sol six deniers, qui joint à 148 l. 12 fait en total 156 l. 13 sols 6 d., importance de la recette, sur laquelle somme led. f.·. André à payé, pour les objets repris au registre la somme de 146 l. 9 s. ; partant, reste en caisse, cejourd'huy, 12 mars 1789, la somme de 10 l. 4 s. 6 d. qu'il a remise en notre présence au f.·. Gallet, son successeur dans la place de trésorier, les munimens servant à la dépense ayant été remis dans les archives.

Ensuite de quoy, le f.·. orateur a fait lecture de plusieurs planches des LL.·. de correspondance, ainsy que de l'envoye de leurs tableaux ; à quoy tous les ff.·. ont unanimement applaudy. On a aussi fait lecture des réglemens du G.·.O.·. en son Grand chapitre concernant les hauts grades, et de leur réduction, ce qui a été unanimemnt trouvé bon, et arrêté qu'on s'occuperoit à la prochaine assemblée de la demande des Lettres Capitulaires (1) ; après quoy, le vénérable ayant demandé si on avoit quelque chose à proposer pour le bien de la Loge, tous ayant gardé le silence, on a fait la quette ordinaire pour les pauvres, et le f.·. André, ayant fait faire le cercle, a donné le nouveau mot de semestre et fermé la Loge dans le sein de l'harmonie, de l'union et de la paix, lesdits jour, mois et an avant dits.

Bellevre, Ennuyer, Laisné, Gallet, Ch. André.

1er May 1789.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., la L.·. St Jean régulièrement constituée à l'O.·. d'Hesdin, sous le titre distinctif de la *Fidélité*,

Au Grand Orient de France en son Grand Chapitre,

Salut, Force, Union.

TT.·.VV.·.MM.·.,

Nous, vénérable, premier et second surveillants, officiers dignitaires et membres de la R.·.L.·. érigée à l'O.·. d'Hesdin sous le titre distinctif de la *Fidélité*, régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrays frères, les travaux ont été ouverts par le t.·.c.·.f.·. André, vénérable, éclairant l'O.·., et par les tt.·.cc.·.ff.·. Bellevre et Houzel éclairant l'Occ. en présence des frères soussignés. Sur la représentation du f.·. Laisné, orateur, et après lecture faite des règlemens du G.·.O.·. en son Grand Chapitre qu'il ne reconnoitra à l'avenir pour chapitres réguliers que ceux établis dans une L.·. régulière, et de son consentement qu'au préalable il n'ait obtenu des Lettres Capitulaires du G.·.O.·. en son G.·.Ch.·. (2).

(1) Lettres patentes pour la constitution d'un chapitre de *Rose-Croix*.

(2) Ce n'est que le 6 octobre 1806 que la L.·. de la *Fidélité* obtint ses chartes capitulaires.

La matière mise en délibération et les voix recueillies au scrutin, il a été résolu que, pour se conformer aux sages vues et règlemens du Grand Orient, en son Grand Ch.·., il lui seroit adressé une requette tendante à ce qu'il lui plaise nous accorder des Lettres Capitulaires pour constater notre régularité, de laquelle nous réitérons tous icy que nous ne voulons jamais nous écarter ; délibéré à la l'O.·. d'Hesdin, les jour, mois et an susdits.

Ch. André, Bellevre, Gallet, Laisné, Ennuyer, Imbertios, Hurtrel fils, Ch. de Blin, Téroûanne, Houzel.

Copie du brevet adressé au t.·.c.·.f.·. Leroy de Frontigny, pour représenter le Chapitre établi dans la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·. d'un lieu très éclairé où règnent l'union et la charité, la L.·. régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais ff.·. ; les travaux ont été ouverts par le v.·.f.·. André éclairant l'Orient et par les tt.·.cc.·.ff.·. Laisné et Gallet éclairant l'Occident, en présence des tt.·.cc.·.ff.·. Laisné, Gallet, Imbertios, Ch. de Blin, Jacquemont du Donjon, Barbier. Sur la demande faite par le t.·.c.·.f.·. Laisné, orateur, tendante à ce qu'aux désirs et statuts et règlements du G.·.O.·. en son Grand Chapitre, il fut procédé à la nomination d'un député de la R.·.L.·. pour la représenter au G.·.O.·. de France, en son G.·. Chap.·..

La matière mise en délibération, et les voix recueillies au scrutin, le t.·.c.·.f.·. Claude Leroy de Frontigny, ancien écuyer du roy, membre du Chapitre Métropolitain du G.·.O.·., et membre de la R.·.L.·. de l'*Amitié* à l'O.·. de Paris, né à Bordeaux en 1739, demeurant à Paris, rue Philippeaux, n° 13, dont la bonne conduite, le zèle et les talens reconnus peuvent répondre aux sages vues du G.·.O.·. en son G.·.Chap.·. et à la confiance de la R.·.L.·., a été choisy et nommé pour représenter la R.·.L.·. au Grand Orient de France, en son Grand Chapitre, en qualité de député ; en conséquence, la T.·.R.·.L.·. a donné et donne par ces présentes au t.·.c.·.f.·. Leroy de Frontigny, plein pouvoir d'agir, au nom de la R.·.L.·. conformément aux statuts et réglemens du G.·.O.·. de France en son Grand Chapitre, et aux instructions particulières qu'elle pourra lui envoyer suivant les circonstances, promettant d'approuver et d'exécuter tout ce que le t.·.c.·.f.·. Leroy de Frontigny aura approuvé et promis au Grand Orient au nom de la R.·.L.·.. Prions fraternellement le G.·.O.·. de France en son Grand Chap.·. de reconnoître le t.·.c.·.f.·. Leroy de Frontigny pour notre représentant et de lui faire l'accueil qu'il a droit en cette qualité. Expédié en L.·. régulièrement assemblée, les jour, mois et an avant dits.

Bellèvre, Gallet, Ch. André, Laisné, Ennuyer, Imbertios.

Requette de la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin au G.·.O.·. de

France, A la gloire du G.·.A.·. de l'univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., la L.·. St Jean régulièrement constituée à l'O.·. d'Hesdin sous le titre distinctif de la *Fidélité*,

Au Grand Orient de France en son Grand Chapitre,

Salut, Force, Union.·.

TT.·. VV.·. MM.·.,

Les membres qui composent lad. L.·., d'après lecture des règlemens du G.·.O.·. en son Grand Chapitre et délibération prise cejourd'huy, ont la faveur de vous prier de lui accorder des Lettres Capitulaires qui constatent la régularité de leurs travaux en Chapitre érigé à cet Orient, le 17 juillet 1749 ; en conséquence, ils prennent la confiance de vous adresser copie de leur ditte délibération, le tableau des frères qui composent leur Chapitre, dont l'original est déposé dans leurs archives et copie du pouvoir qu'ils ont adressé au t.·.c.·.f.·. Leroy de Frontigny qu'ils ont choisy pour les représenter au G.·.O.·. en son G.·.Ch.·., promettant de payer exactement le don gratuit, comme ils l'ont toujours fait jusqu'à présent et l'annuel de 3 l. conformément aux règlements du G.·.O.·. en son Grand Chapitre. Ils ont aussy celle de vous représenter qu'ils n'ont point de Constitutions dans leurs archives par la raison que celles qu'ils avoient obtenues de la Grande L.·. de Londres les authorisoient, non seulement à tenir L.·. pour les trois premiers grades simboliques (1), mais encore de tenir Chapitre sur tous les hauts grades, ce dont ils sont en possession depuis la datte desd. Constitutions qu'ils ont envoyées au f.·. Delabady afin d'obtenir des Reconstitutions de la Grande L.·. de France, qui leur ont été expédiées le 10 décembre 1772. Comme ces Constitutions ne leur ont point été renvoyées, quoiqu'ils les aient redemandées plusieurs fois au f.·. Delabady, ils se persuadent qu'on les trouvera dedans les archives du G.·.O.·. où elles ont été sans doute déposées et que conséquemment les Lettres Capitulaires ne leur coûteront que 6 l. ainsy que le porte l'art. IX desd. règlemens. Ils espèrent en outre que la Chambre des grades les authorisera à s'inaugurer eux-mêmes pour leur éviter les frais que leur occasionneroit la députation d'un chapitre trop éloigné n'en connoissant aucun régulièrement constitué dans cette province, faveur qu'ils attendent des tt.·.cc.·.ff.·. qui composent cette Chambre, et à laquelle ils seront toute la vie des plus reconnoissants ; dans cette attente ils ont la faveur d'être avec les sentiments de la plus tendre fraternité, TT.·.VV.·.MM.·., vos très affectionnés et très dévoués ff.·.

Ch. André.

(1) Apprenti, compagnon et maître.

Copie de la lettre adressée au T.·.C.·.F.·. Leroy de Frontigny, notre député au G.·.O.·. de France.

Nous n'avons attendu jusqu'aujourd'hui à répondre à votre gracieuse planche qui nous est parvenue le mois dernier que parce que la plus grande partie des membres qui composent actuellement notre atelier étoient absents ; aujourd'huy que nous sommes à peu près tous réunis, nous n'avons eu rien de plus pressé que de nous assembler pour vous remercier des instructions que vous avez pris la peine de nous envoyer, et de la bonne volonté que vous nous témoignez à tous et à chacun de nous en particulier de nous obliger ; votre planche y a été lue et relue plusieurs fois avec toute l'acclamation qu'elle méritoit, et y a fait toute la sensation que vous deviez attendre d'une L.·. qui vous est aussy sincèrement attachée ; comme la régularité à toujours fait la base de nos travaux, pour nous conformer à l'art. 3 du 2e Chapitre du règlement du G.·.O.·. de France en son G.·. Chapitre, nous avons aussy arrêté de vous adresser la délibération que nous avons faite, au bas de laquelle est jointe copie du pouvoir que nous vous envoyons en même tems pour nous représenter, dans l'espérance que vous ne nous refuserez point cette faveur. Une requête que nous adressons au G.·.O.·. en son G.·. Chap.·. avec le tableau des membres de notre atelier revêtus des hauts grades, vous priant de vouloir bien lui remettre toutes ces pièces sous cachet, après en avoir pris lecture, sauf votre pouvoir qui peut vous rester pour vous servir de titre.

Comme nos Constitutions primitives que nous avions obtenues de la G.·.L.·. d'Angleterre nous authorisoient à tenir Chapitre sur tous les hauts grades, ce que nous avons toujours fait jusqu'icy sans interruption et qu'elles ont été envoyées au f.·. Delabady, qui nous les a demandées pour être déposées dans les archives du G.·.O.·., avant de nous adresser les Reconstitutions de la Grande L.·. de France, nous ne nous sommes point crus obligés de nous adresser à aucun Chapitre pour en obtenir de nouvelles, d'autant plus que le G.·.O.·. annonçoit depuis longtemps qu'il s'occupoit de la rédaction de tous ces grades et que nous avions arrêté d'attendre que ce travail fut fini pour lui en demander directement. Nous espérons qu'il ne fera aucune difficulté de nous accorder des Lettres Capitulaires pour le prix de 6 l. comme le porte l'article X du 2e chapitre de ses règlements, avec d'autant plus de raisons que nos Constitutions primitives doivent se trouver dans les archives du G.·.O.·. où le f.·. Delabady les aura sans doute déposées. Nous nous flattons en même tems, t.·.c.·.f.·., que vous voudrez bien nous faire cette avance ainsy que celle de 33 l. pour l'annuel que le f.·. André est chargé de vous faire passer par la poste la plus prochaine, aussitôt que vous nous aurez favorisé d'un mot de réponse ; nous sommes, avec les sentiments de la plus tendre frater-

nité et par T.·.L.·.H.·.Q.·.V.·.S.·.D.·. T.·.V.·.M.·. vos très affectionnés et très dévoués frères.

Après quoy, il a été arrêté que tout frère qui proposeroit un profane pour être reçu maçon ne seroit écouté s'il n'étoit nanti et ne remettoit au trésorier la somme de 72 l. à quoy est fixée la réception, compris quatre livres de bougies. Le f.·. Ch. de Blin ayant proposé un banquet, il a été arrêté qu'il auroit lieu le 17 de ce mois et que l'on feroit courir une circulaire pour prendre les noms des frères qui voudroient y participer.

Il a aussy été arrêté d'une voix unanime qu'il seroit payé par chaque année au f.·. Rémy, pour location de la place où est actuellement la Loge, une somme de cinquante livres dont la première année échéera au premier avril mil sept cent quatre-vingt-dix ; après quoy, les travaux ont été fermés dans le sein de la paix, de l'union et de l'harmonie les jour, mois et an que dessus.

Imbertios Sec., Ennuyer, Ch. André, Gallet, Laisné.

25 août 1789.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix et l'union, la Loge de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin régulièrement convoquée et assemblée sous les points géométriques connus des vrais frères, la Loge d'*apprentif* fut ouverte en la manière ordinaire par le vénérable André, éclairant l'Orient, par les ff.·. Bellevre et Gallet éclairant l'Occident, et en présence des frères du Midy et du Nord. Le vén.·. a fait part à la L.·. du tableau qui lui a été adressé des ff.·. composant la L.·. de la *Piété fraternelle* à l'Orient d'Amiens ; il a ensuite été fait lecture de deux planches du Grand Orient concernant les affaires décidées dans le dernier trimestre et du tableau de celles qui seront traitées pendant le trimestre courant. Le V.·. ayant annoncé avoir reçu une planche des frères composant l'atelier de Royal-Champagne-Cavalerie, il en a fait faire la lecture, et sur la demande de ladite Loge qui désire resserrer plus intimmement les liens fraternels qui les unissent à nous et d'être membres de notre premier banquet, il a été résolu qu'on feroit part aud. atelier de Royal-Champagne, du jour de notre première assemblée, n'ayant rien de plus à cœur que de vivre dans une union intime et fraternelle avec tous les bons et zélés maçons ; qu'il y aura Loge vendredy prochain, quatre heures précises, après midy. Le f.·. vén.·. ayant annoncé que le f.·. chevalier de Léger désiroit visiter notre Loge et participer à nos travaux, il a été unanimement résolu de lui faire part de la tenue de notre prochaine assemblée par une circulaire.

Le vén.·. a proposé d'inviter par une circulaire indistinctement tous les ff.·. composant cette R.·. Loge, même ceux qui n'en ont suivi les

travaux exactement depuis quelques tems, de se trouver à la prochaine Loge, ce qui a été généralement accepté.

Le vén.·. a ensuite donné le mot de semestre avec les formalités ordinaires ; ensuite de quoy le f.·. aumônier a fait la quête et le vénérable ayant demandé si aucun n'avoit rien à proposer pour le bien de l'Art Royal et de la Loge, tous ayant gardé le silence, la Loge a été fermée dans le sein de la paix et de l'union, le 25e jour du sixième mois de l'an de la vraie lumière 5789.

Bellevre, Ennuyer, Gallet, Laisné, Ch. André.

CHAPITRE XXI

L'AURORE NOUVELLE

Discours du f.·. de Montigny, vén.·. de la L.·. de Royal-Champagne. — Requête de la Réunion à l'O.·. d'Aire. — Visite à la L.·. des Amis de la Constitution du 3e bataillon des Volontaires de la Somme.

Dans le discours qu'il prononça, le 30 août 1784, en présence des frères de la *Fidélité*, le vén.·. f.·. de Montigny, exposa la vraie doctrine maçonnique ; il leur demanda de rester fidèles à la Nation et au Roi, d'être de bons citoyens et de soulager les infortunes.

Les Loges n'ont pas, en effet, à descendre dans l'arène politique et à se mêler aux événements qui vont se dérouler devant elles.

Les frères du 3e bataillon des volontaires de la Somme ne penseront pas différemment et, si leur patriotisme est ardent, leur loyalisme n'est pas moins assuré.

30 août 1789.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix et l'union, la L.·. de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin, régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, la Loge d'*apprentif* a été ouverte en la manière ordinaire par le vén.·. f.·. André éclairant l'Orient, par les ff.·. Bellevre et Gallet éclairant l'Occident et en présence des frères du Midy et du Nord. Le f.·. de Montigny, vénérable de la L.·. Royal-Champagne, ayant fait son entrée en notre Loge, avec trois des frères qui composent la sienne, ils ont été reçus et accueillis avec tous les honneurs dûs à des dignes et respectables ff.·. que nous chérissons et nous chérirons éternellement ; le vén.·. de Montigny fit un discours qui fut d'une voix unanime applaudi des trois ff.·. et sous le bon plaisir et consentement des ff.·. de l'Orient de Royal-Champagne, il fut ordonné par notre f.·. vén.·. à son secrétaire, que le discours cy devant soit enregistré sur la présente planche pour en faire partie, dont la teneur s'ensuit :

Prononcé du discours :

« Permettez que j'ay la faveur de vous présenter de la part de ma R.·. L.·. l'envie qu'elle avoit depuis longtemps de se voir réunie parmi vous. Souffrez qu'en ce moment elle vous assure, par mon organe, de son atta-

chement et de ses sentimens fraternels et du désir qu'elle a de vivre avec vous, avec toute l'intelligence, l'union et la cordialité qui a toujours distingué les bons maçons. Si nous n'avons pu, depuis longtemps, nous joindre à vous pour nous occuper de vos sublimes travaux, pour communiquer nos lumières et en acquérir de nouvelles au milieu de vous, croyez, mes ff.·. qu'il nous en a beaucoup coûté, mais nos occupations, l'agitation continuelle dans laquelle on nous a tenus depuis plusieurs années (1), sont la seule cause qui nous ait empêchés de nous réunir à vous ; citoyens défenseurs de la patrie et maçons comme vous, mes ff.·., que de moyens, que de raisons pour chercher tous les moyens possibles pour lier d'une manière indissoluble tous les François, tous les hommes ; j'ay ainsi que vous à mettre en pratique toutes les vertus, tous les devoirs sacrés de bon citoyen et de maçon. C'est dans un tems de crise comme celuy ci qu'il est nécessaire d'observer avec plus de rigidité, d'observer tout ce que nos saintes loix nous dictent pour le bonheur de la société, et de l'humanité ; de toutes parts, nous la voions aux prises avec la cruauté et le brigandage et le fanatisme, enfants des préjugés. Que nos devoirs ne se bornent donc pas à plaindre les malheureux qui en sont ou seront les victimes. Secourons ses défenseurs ; souvenons-nous toujours qu'ils sont nos frères, que nous devons protection aux foibles ; secourons l'indigent de tout notre pouvoir ; rappelons-nous que nous sommes les défenseurs de la nation et du roy, que notre devoir le plus sacré est de nous occuper de ces grandes choses. C'est ce dont la L.·. de Royal-Champagne vous prie, mes ff.·., d'être bien persuadés et (nous) ne cesserons (d'en) donner des preuves dans tous les tems et dans toutes les circonstances ».

Le vén.·. ayant donné le mot de semestre dans les formes requises et ordinaires, aux ff.·. de l'Orient de Champagne et à ceux de nos ff.·. qui ne l'avoient pas ; (il) fit ensuite passer le tronc des pauvres et proposa à tous les ff.·. un banquet de réunion et fraternité qui fut accepté avec acclamation et qui a eu lieu ce jourd'hui et auquel on a tiré, au bruit de toute l'artillerie maçonnique et avec tout la cordialité possible, la santé du cher et r.·. f.·. vén.·. et de tous les ff.·. de la Loge à l'Orient de Royal-Champagne.

Le f.·. secrétaire ayant demandé et obtenu la parole, a fait lecture d'une planche du cher f.·. de Fléchin, marquis de Wamin, qui témoigne à la Loge tous ses regrets de ne pouvoir assister au banquet de ce jour.

Le vénérable ayant demandé si aucun des frères n'avoient rien à proposer pour le bien de la Loge, tous ayant gardé le silence, la Loge fut fermée en paix et union, le trentième jour du sixième mois de l'an de grâce de la vraie lumière 1789. Depuis ayant été résolu, sur la demande des

---

(1) En 1787, le régiment avait à sa tête le comte d'Hargicourt ; à la suite de quelles causes dut-il quitter sa garnison et fut-il envoyé successivement à Béthune, à Arras et Saint-Omer, pour y revenir à la fin de 1788 ?

ff.·. absents, de faire mention de leur présence et d'être repris d'*or en avant* (sic) sur le tableau, il a été unanimement résolu de leur accorder ; il a aussy été résolu de ne faire qu'un seul et même tableau.

O. Bernard Saint Etienne, D'Halinghen, Bertrand, f.·. Bonnet, Gallet, Ch. André, Bellevre, Ennuyer, Laisné.

30 décembre 1789.

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge de la *Fidélité* à l'Orient d'Hesdin, régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères a été ouverte par le vénérable André éclairant l'Orient et par les ff.·. Bellevre et Houzel éclairant l'Occident et en présence des frères du Midy et du Nord. Le frère Laisné, orateur, ayant demandé et obtenu la parole a dit :

« Mes frères, le G.·.O.·. paroît nous négliger puisque, depuis le 1er jour du 3e mois de cette année, époque de l'envoy de notre demande en Capitulaires, nous n'avons encore pu en recevoir aucune réponse ; et qu'il étoit d'avis que l'on defférât l'envoy de notre don gratuit jusqu'à ce que des Capitulaires nous ayent été envoyées, que cependant le T.·.C.·.F.·. André seroit chargé d'écrire de nouveau à notre député pour le prier de se rendre au G.·.O.·. pour accélérer cet envoy, ce qui a été arrêté d'un commun accord ». Ensuite de quoy, il a fait lecture de plusieurs planches du G.·.O.·. et fait l'instruction ; après quoy, ayant demandé si les frères avoient quelque chose à proposer pour la propagation de l'ordre, tous ayant gardé le silence, il a communiqué le mot de semestre après avoir fait courir le tronc des pauvres et fermé la Loge dans le sein de la paix et de l'harmonie.

Ch. André.

17 avril 1790.

Ce jourd'huy, 17e jour du 2e mois de l'an de la V.·.L.·. 5790, la L.·. régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, les travaux ont été ouverts par le vén.·. frère André éclairant l'Orient et par les tt.·.cc.·.ff.·. Bellevre et Houzel éclairant l'Occident, en présence des ff.·. Gallet, Laisné, Blin père, le chev. Blin, Ennuyer, Barbier, du Donjon, Danvin, Téroûanne, Pecqueur, De Locher, Videlenne, de Saint Paul et Imbertios.

Le f.·. Laisné, orateur, ayant demandé et obtenu la parole, a fait lecture d'une planche tracée de la R.·.L.·. érigée à l'O.·. d'Aire sous le titre distinctif de la *Réunion* (1), adressée à notre dite L.·., le 1er de ce mois, et

(1) La *Réunion*, à l'O.·. d'Aire, fondée cette même année 1790 ; consulter, à ce sujet, notre ouvrage sur la *Franc-Maçonnerie Artésienne* au XVIIIe siècle.

d'une requête en date du 13 du courant qui ont été déposées dans nos archives, par lesquelles cette R.·.L.·. nous annonce qu'elle désire se faire régulariser et que, persuadée qu elle ne pourroit obtenir des Constitutions du G.·.O.·. de France qu'au préalable elle n'ait fait certiffier sa demande, son tableau, sa régularité, etc., par une autre Loge du même O.·., elle nous inyite et nous prie de députer le nombre de frères que nous trouverons convenir pour scruter et certifier au G.·.O.·. de France la régularité de leurs travaux. La matière mise en délibération et les voix recueillies au scrutin, il a été unanimement résolu que, pour répondre aux sages vues de cet O.·. et lui donner des marques de notre sincère et inviolable attachement, les très chers frères André et Bellevre seroient priés de vouloir bien accepter cette députation et témoigner aux très chers frères de cette R.·.L.·., dont une partie nous est connue pour avoir été agrégés à la nôtre, combien nous sommes flattés de les voir occupés de se réunir au point central de la maçonnerie, ce qu'ils ont accepté avec ce plaisir pur que goutent les vrays maçons quand ils peuvent être utiles les uns aux autres, avec promesse de se rendre le lendemain à cet O.·. et d'y témoigner aux très chers frères qui le composent combien nous désirons cette réunion, ainsi que de déposer dans les archives le présent extrait que nous avons fait timbrer et sceller des timbres et scel de notre dite Loge pour leur servir et valoir partout où besoin sera. Donné à l'O.·. d'Hesdin, après lecture, ce jourd'huy 17e jour du 2e mois de l'an de la V.·.L.·. 5790, étoient signés : Gallet, Laisné, Blin père, le chev. Blin, Ennuyer, Barbier,Du Donjon, Danvin, Téroûanne, Pecqueur, de Locher, Videlenne, de Saint Paul, Imbertios, André, Bellevre.

Ensuite le vén.·. ayant prié tous les ff.·. de procéder à la nomination des nouveaux officiers qui n'a pu avoir lieu à la Saint Jean dernière, attendu l'absence de la plupart des frères, il a été unanimement résolu que cette élection seroit remise à la Saint-Jean prochaine. Le vénérable a fait ensuite lecture de plusieurs planches qui toutes ont été applaudies et déposées aux archives. Après quoy, il a demandé si l'on n'avoit rien à proposer pour le bien de la L.·., tous ayant gardé le silence, il a fait faire la quête ordinaire et fermé la L.·. dans le sein de la paix et de l'harmonie.

Ch. André.

Février 1792

A la gloire du Grand Architecte de l'univers, et sous les auspices du Sérénissime Grand Maître, d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·., dans un local fermé contigü à la L.·., les travaux ont été ouverts par le très v.·.f.·. André éclairant l'Orient et par les ff.·. Bellevre et Laisné éclairant l'Occident, en présence des ff.·. soussignés. Le f.·. Hurtrel, orateur, a fait lecture, après avoir demandé la parole, d'une planche tracée à notre R.·.L.·. de la part de celle des *Amis de*

la Constitution du 3e bataillon des Volontaires nationaux du département de la Somme, en garnison (2) en cette ville, par laquelle elle supplie N.·.R.·.L.·. d'inspecter ses travaux, et d'y donner notre approbation pour lui procurer les moyens de s'adresser au G.·.O.·. de France, pour en obtenir la régularisation, après avoir constaté et vérifié la régularité de ses travaux.

La matière mise en délibération, il a été unanimement arrêté qu'on se rendrait de suite dans le local de cette R.·.L.·., qui est assemblée ; ce qui a été de suite exécuté ; étant introduits en la Loge, avec les honneurs que le Vénérable a bien voulu nous rendre, le frère André vénérable et tous les ff.·. de la R.·.L.·. de la *Fidélité* ayant visité, inspecté les travaux de la Loge des *Amis de la Constitution* du 3e bataillon des Volontaires de la Somme, nous les avons trouvés très réguliers et conformes aux status du Grand Orient ; en conséquence nous avons résolu de les appuyer des recommandations fraternelles auprès du Grand O.·., pour l'obtention de leurs demandes reprises dans leur procès-verbal du 26e jour du 12e mois de l'an de la V.·.L.·. 5791, transcrit cy après ; le très v.·.f.·. Pinchon-Lebrun éclairant l'O.·., les ff.·. Benugant et Gillet éclairant l'Occident, ayant remis les maillets savoir le T.·.V.·. au v.·.f.·. André, le f.·. Laisné, premier surveillant, le frère Bellevre, second ; le Vénérable f.·. André ayant ouvert en la manière accoutumée la L.·. d'*apprentif* pour un quart d'heure et plus s'il étoit nécessaire, les travaux ouverts, le f.·. Descamps, orateur de la R.·.L.·. des *Amis de la Constitution* du 3e bataillon, réunis à la L.·. de la *Fidélité* d'Hesdin a prononcé un discours relatif aux circonstances. Cette pièce remplie d'énergie, de patriotisme le plus brûlans, en peignant les sentiments des ff.·. de sa Lo.·. lui attira les applaudissements les plus sincères et les plus vrais dûs à ses rares talents ; les travaux finis, le v.·.f.·. André ayant fermé la Loge en la forme ordinaire et accoutumée, le mot de trimestre communiqué aux ff.·. aptes à le recevoir, la R.·.L.·. s'est retirée dans le sein de l'union, de la paix et de la concorde lesdits jour, mois et an de L.·.V.·. Lumière et a signé le f.·. Hurtrel, secrétaire par intérim, à cause de l'absence du f.·. Imbertios, secrétaire en fonctions.

(1) Consulter, sur cette Loge, notre ouvrage : *La Franc-Maçonnerie Artésienne* au XVIIIe siècle.

TROISIÈME PARTIE

PÉRIODE POST-RÉVOLUTIONNAIRE

CHAPITRE I

LE RÉVEIL

Rentrée du f∴ Laizer de Siougeat. — Le f∴ Claude Blin, élu vén∴. — Nombreuses adhésions nouvelles.

Les maçons s'étaient divisés, lorsqu'en 1792, le moment fut, non plus aux paroles, mais aux actes : les uns fréquentèrent les clubs et les cercles (1), d'autres volèrent aux frontières, certains enfin — et ils étaient nombreux — franchirent celles-ci pour mettre leurs personnes et une partie de leurs biens en sûreté à l'étranger.

Avec le Consulat, le calme révient dans les esprits ; le pays se remet peu à peu des terribles secousses qu'il a subies : on panse les blessures ; la vie normale reprend son cours, les intérêts se rassurent et les émigrés rentrent en France.

Les temples rouvrent leurs portes et les frères que la tourmente avait dispersés, se réunissent à nouveau.

Malgré son grand âge, le comte de Siougeat est l'un des premiers à s'associer aux travaux que vient de reprendre la L∴ de la *Fidélité ;* membre de la noblesse entrante aux Etats d'Artois et l'un des défenseurs de ses privilèges, il a émigré et cette circonstance seule lui évita l'échafaud ; s'il eut pensé que l'esprit d'égalité régnant dans les ateliers avait été la cause directe de cette Révolution qui dispersa ses biens et faillit lui coûter

(1) Certains cercles comme celui des *Amis de la Vérité*, qui avait pour organe la *Bouche de Fer*, étaient d'anciennes Loges transformées et agrandies.

la vie, eût-il repris si volontiers le chemin de la Loge ? Certainement non.

La Franc-Maçonnerie Artésienne a donné à la France la plupart des hommes nouveaux qui, de 1789 à 1793, furent chargés de l'administraiton du pays ; la pratique des vertus maçonniques les avait préparés au rôle considérable qu'ils devaient jouer ; là s'arrête sa collaboration ; chacun accordera qu'elle est suffisamment importante et assez glorieuse pour qu'il ne soit pas besoin de tenter de grandir arbitrairement son rôle en la dénaturant (1).

1re Loge, 1er décembre 5803. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'U.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la □.·. (2) régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·. a été ouverte au grade d'*apprentif* par le v.·.f.·. Claude Blin éclairant l'O.·., et les ff.·. Bellevre et Téroûanne éclairant l'Occ.·., en présence des ff.·. Hurtrel, Imbertios, Gallet, Danvin aîné, Houzel, Hellemans, formant les colonnes du Midi et du Nord, après s'être fait assurer que le local étoit bien couvert (3).

Le f.·. Claude Blin a fait part à la □.·. que le but de l'assemblée étoit de remettre en vigueur les travaux de la □.·., qui n'avoient cessé que par les circonstances impérieuses du temps. Cette proposition ayant été accueillie, fut, après avoir été mise sous le maillet (4), adoptée à l'unanimité.

Le f.·. Gallet, faisant les fonctions de maître des cérémonies, ayant annoncé que le f.·. Claude Prévost de Saint Hilaire, membre de la □.·. de l'*Heureuse Réunion* à l'O.·. de Saint Omer demandoit l'entrée du temple comme f.·. visiteur, il y fut introduit avec tous les honneurs à lui dûs, après avoir été préalablement thuilé, et reconnu bon maçon. Le f.·. Claude Blin ayant dit que le f.·. Laurent Louis de Vadicourt, ancien militaire, demeurant à Hesdin, né à Eu, le 29 mai 1751, et reçu maçon à la □.·. de la *Parfaite Union* à l'O.·. d'Eu, demandait aussi à visiter nos travaux, ce f.·. y fut admis avec tous les honneurs à lui dûs, après avoir été préalablement thuilé et reconnu vrai maçon.

Le f.·. de Vadicourt, ayant demandé et obtenu la parole, témoigna le désir qu'il avoit d'être agrégé à cette □.·., sa résidence à Hesdin le mettant à même d'en suivre les travaux ; cette proposition ayant été mise aux

---

(1) La note suivante figure, à cet endroit, dans le texte manuscrit : La T.·.R.·.□.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin, a suspendu ses travaux pendant plusieurs années, à cause des circonstances fâcheuses du temps ; elle les a repris le premier jour du dixième mois de l'an de la vraie Lumière cinq mil huit cent trois, le 1er décembre 1803, le 9 frimaire an 12.

(2) Ce signe était couramment employé au début du XIXe siècle, pour désigner la Loge

(3) C'est-à-dire que les frères en gardaient l'entrée et qu'aucune indiscrétion n'était à craindre

(4) Soit proposée à l'assemblée.

aux voix, et adoptée unanimement, la Loge l'a admis dans son sein comme membre agrégé.

Le f.·. Gallet ayant demandé et obtenu la parole, proposa les profanes Tavernier, jurisconsulte, et Bocquet, médecin, tous deux demeurant à Hesdin, pour le grade d'*apprentif* maçon ; cette proposition ayant été universellement applaudie et adoptée par les voix du scrutin, on résolut de leur conférer ce grade à la prochaine L.·.

Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général et pour celui particulier de la □.·., tous les ff.·. ayant gardé le silence, la □.·. fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 1er jour du 10e mois de l'an de la V.·.L.·. 5803, le 9 frimaire an 12.

Claude Blin V.·.
Par mandement de la R.·.L.·.
Imbertios S.·.

2e *Loge 5 décembre 1803.* V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'U.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la □.·. régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais ff.·. a été ouverte au grade d'*apprentif* par le v.·.f.·. Claude Blin éclairant l'O.·., et les ff.·. Bellevre et Téroûanne éclairant l'Occ.·., en présence des ff.·. Hurtrel, Imbertios, Houzel, Gallet, De Vadicourt, Danvin aîné et Hellemans.

Le f.·. Gallet, ayant demandé et obtenu la parole, annonça l'arrivée des profanes Tavernier et Bocquet, médecin, proposés à la dernière assemblée. On commença par procéder à la réception du profane Auguste-Justinien Tavernier, jurisconsulte, demeurant à Hesdin, né à Fressin, le 17 février 1764, lequel fut reçu *apprentif* maçon avec toutes les formalités ordinaires.

On procéda ensuite à la réception du profane Jacques-Louis-Joseph Bocquet, médecin, demeurant à Hesdin, né à Saint Omer le 6 juin 1770 ; il y fut également reçu *apprentif* maçon avec toutes les formalités accoutumées.

Un f.·. de la colonne du Midy, ayant ensuite demandé et obtenu la parole, proposa de conférer le grade de *compagnon* aux deux nouveaux *apprentifs*, en faveur de leurs bonnes dispositions. Cette proposition ayant été accueillie, on leur conféra de suite le grade de *compagnon*, avec les formalités usitées en pareil cas.

Le f.·. Tavernier, ayant demandé et obtenu la parole, fit part à la Loge du désir du r.·.f.·. Charles de Laizer de Siougeat, chef de brigade, demeurant à Hesdin, plus qu'octogénaire, et très ancien maçon, d'être inscrit sur notre tableau comme faisant partie de notre att.·., et de réclamer en sa

faveur l'indulgence due à son âge, mais d'être persuadé de son zèle ; cette proposition ayant été accueillie unanimement, tous les ff.·. de cet attelier connoissant le f.·. Laizer de Siougeat pour bon maçon, il a été résolu qu'il feroit partie de notre atelier, et que tous les ff.·. le verroient avec la plus grande satisfaction, quand il pourroit par sa présence embellir notre att.·. et vivifier nos travaux.

Le v.·. ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général ou celui de la □.·. en particulier, tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 5e jour du 10e mois de l'an de la V.·.L.·. 5803, R.·. Vulgaire le 19 frimaire an 12.

Claude Blin, V.·.

Par mandement de la R.·.L.·.

Imbertios S.·.

3e Loge, 12 janvier 1804, V.·. f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'U.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·. d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais ff.·., a été ouverte au grade d'*apprentif* par le v.·.f.·. Claude Blin, éclairant l'O.·., les ff.·. Bellevre et Térouanne éclairant l'Occ.·. en présence des frères Hurtrel, Imbertios, Gallet, Houzel, de Vadicourt, Danvin ainé, Hellemans, Tavernier et Bocquet formans les colonnes du Midi et du Nord. Le f.·. Claude Blin, ayant fait part que le but principal de cette assemblée étant la nomination des officiers de cette Loge, il demanda que cette proposition fut mise aux voix ; la proposition ayant été accueillie et adoptée unanimement, on procéda à la nomination des officiers dignitaires de cette Loge par la voie du scrutin.

Le dépouillement fait, il en est résulté que les suffrages se sont réunis en faveur du f.·. Claude Blin pour la place de vénérable ; le f.·. Bellevre a été nommé premier surveillant, le f.·. Téroûanne, deuxième surveillant, le f.·. Hurtrel orateur, le f.·. de Vadicourt, trésorier, le f.·. Imbertios, secrétaire, le f.·. Gallet, maître des cérémonies, le f.·. Danvin aîné, hospitalier, le f.·. Claude Blin, garde des sceaux et timbres, le f.·. Tavernier, thuileur (et) secrétaire adjoint, le f.·. Bocquet, terrible, le f.·. Laizer de Siougeat, architecte, le f.·. Houzel, premier expert, le f.·. Hellemans, deuxième expert.

Le f.·. Claude Blin a été proclamé vénérable et installé à l'O.·., les ff.·. Bellevre et Téroûanne ont ensuite été proclamés premier et deuxième surveillant par le vénérable qui les a installés le 1er à la tête de la colonne du Midi, et le second à la tête de la colonne du Nord. Chacun de tous les autres ff.·. dignitaires a également été proclamé et installé dans ses postes

et dignités qui venoient de leur être confiées. Chacun des ff.·. a peint sa sensibilité dans un discours analogue à la circonstance.

Le f.·. Gallet ayant demandé à obtenir la parole, a proposé d'admettre les ff.·. *compagnons* Tavernier et Bocquet au grade de *maître*. Cette proposition, mise aux voix, ayant été adoptée unanimement, on a décidé que ce grade leur seroit conféré à la prochaine Loge.

Le f.·. Hurtrel, orateur, ayant, en sa dite qualité, observé qu'il convenait de s'assurer d'un local fixe et convenable, il a été unanimement résolu de nommer deux membres pour aviser aux moyens de se le procurer ; en conséquence, les ff.·. Hurtrel et Bocquet ont été nommés commissaires pour cet objet.

Un f.·. ayant observé que le local ancien de la Loge, chez le profane Moisson se trouvoit vacant, lesdits ff.·. Hurtrel et Bocquet ont été priés d'aller le voir et d'en rendre compte, séance tenante. S'y étant transportés de suite, ils ont annoncé à leur retour, que ce local leur paraissoit convenable, au moins pour le moment.

Il a été en conséquence, résolu qu'on traiteroit avec le profane Moisson aux conditions les plus avantageuses pour le tems qu'on l'occuperoit.

Le vénérable ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général, ou celui de la □.·. en particulier, tous les ff.·. ayant gardé le silence la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le douzième jour du 11e mois de l'an de la V.·.L.·. 5803, Ere.·. Vulgaire 11 Nivose an 12.

Claude Blin V.·.
Par mandement de la R.·.L.·.
Imbertios S.·.

4e Loge, 9 janvier 1804. V.·. f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'U.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, a été ouverte au grade d'*apprentif* par le v.·.f.·. Claude Blin éclairant l'O.·. et les ff.·. Bellevre et Téroûanne éclairant l'Occ.·., en présence des ff.·. composant les colonnes du Midi et du Nord.

Le f.·. Gallet, ayant demandé et obtenu la parole, rappella à la □.·. qu'elle avoit décidé à la dernière assemblée d'accorder aujourd'hui le grade de *maître* aux ff.·. *compagnons* Tavernier et Bocquet.

La Loge en conséquence leur conféra successivement ledit grade. Ils furent reçus avec les formalités accoutumées, autant que le local le permettoit.

Le v.·.f.·. Claude Blin ayant observé que, s'étant assuré d'un local au moins momentanément pour les travaux de la □.·. chez le profane

Moisson, il étoit indispensable de le décorer convenablement et aux moindres frais possibles ; la □.·., prenant cette proposition en considération et considérant que ce local n'est que provisoire, a résolu de nommer deux ff.·. architectes pour s'occuper de cet objet, lesquels seront chargés de faire faire les décorations convenables aux moindres frais possibles, les ff.·. de Vadicourt et Hurtrel ont été nommés pour cette commission.

Le vénérable ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre général et pour celui de la □.·. en particulier, tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le neuvième jour du 11e mois de l'an de la V.·.L.·. 5803, Ere.·. Vulgaire 18 Nivôse an 12.

Claude Blin V.·.
Par mandement de la R.·.L.·.
Imbertios S.·.

5e Loge, 7 février 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'U.·. au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la □.·. régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais ff.·., a été ouverte par le v.·. f.·. Claude Blin éclairant l'O.·., et les ff.·. Bellevre et Térouanne éclairant l'Occident, en présence des ff.·. formant les colonnes du Midi et du Nord.

Le f.·. thuileur ayant demandé et obtenu la parole annonça l'arrivée des profanes Moisson, Bonnel et Deladerrière, proposés et admis à la dernière assemblée.

On commença par procéder à la réception du profane Charles-Antoine Moisson, ancien militaire, demeurant à Hesdin, né à Sieulaine près Saint-Quentin, département de l'Aisne, le 5 avril 1756, lequel fut reçu *apprentif* maçon avec toutes les formalités ordinaires.

On procéda ensuite à la réception du profane Jean-Joseph Bonnel, receveur de l'enregistrement et domaines, à Hesdin, né à Hersin, près de Béthune, département du Pas-de-Calais, le 13 mars 1758 ; il fut aussi reçu *apprentif* maçon, avec toutes les formalités d'usage.

On s'occupa enfin de la réception du profane Marie-Roman Deladerrière, payeur de la guerre, à Hesdin, né à Arras, départ. du Pas-de-Calais, le 25 octobre 1759 ; il fut aussi reçu *apprentif* maçon avec toutes les formalités d'usage.

Un f.·. de la colonne du Nord ayant ensuite demandé et obtenu la parole, proposa de conférer de suite le grade de *compagonon* aux trois nouveaux *apprentifs* en faveur de leurs bonnes dispositions. Cette proposition ayant été accueillie après avoir passé au scrutin, on leur conféra ce grade avec les formalités usitées en pareil cas.

Sur la proposition du f.·. Gallet, maître des cérémonies, il a été résolu qu'à la prochaine assemblée il y aura un banquet.

Le vénérabe ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général et celui de la □.·. en particulier, tous les ff.·. ayant gardé le silence, la □.·. fut fermée dans le sein de la paix et de l'union après avoir fait passer le tronc des pauvres, le septième jour du 12e mois de l'an de la V.·.L.·. 5803, R.·. Vulgaire 17 germinal an 12.

Claude Blin V.·.
Par mandement de la R.·. L.·.
Imbertios S.·.

CHAPITRE II

LES OFFICIERS DU 72e RÉGIMENT DE LIGNE

Il semble que rien ne soit changé dans les Loges qui s'ouvrent à nouveau : les officiers du 72e de ligne se pressent, nombreux, au seuil du temple mystérieux, comme l'avaient fait leurs prédécesseurs de Penthièvre-Dragons et de Royal-Champagne ; ils poussent même le zèle jusqu'à emprunter au magasin d'armes de leur régiment des sabres qui serviront d'accessoires dans les diverses cérémonies maçonniques (1).

Dans quelques mois, les frères qui célébraient, hier, les vertus du bon Roi Louis XVI, protecteur insigne de l'Ordre, acclameront les exploits du glorieux Empereur qui daigna leur désigner un Grand Maître de son choix.

6e Loge, 22 avril 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'U.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix et l'union et la concorde, la □.·. régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais ff.·., a été ouverte par le v.·.f.·. Blin éclairant l'O.·. et les f.·. Bellevre et Téroûanne éclairant l'Occ.·., en présence des ff.·. formant les colonnes du Midi et du Nord.

Le f.·. Gallet, maître des cérémonies, annonce à la □.·. que le f.·. Louis Jourdan, né à Nisnier, le 31 aoust 1758, maître et membre de la □.·. *Saint-Jean* à l'O.·. d'Alençon, sous le titre distinctif de la *Fidélité*, major au 72e régiment d'infanterie de ligne en garnison en cette ville d'Hesdin, demandoit à visiter nos travaux. Tous les ff.·. flattés de cette faveur du f.·. Jourdan s'empressèrent de l'accueillir ; et, après l'avoir thuilé et reconnu bon maçon, il fut introduit dans la □.·. avec les formalités accoutumées et les honneurs à lui dûs.

Le f.·. Jourdan ayant demandé et obtenu la parole fit part à la □.·. que le f.·. Jacques-François Huette, capitaine au 72e régiment d'infanterie de ligne, en garnison en cette ville d'Hesdin né à Mauste, département de la Charente, *maître* et membre de la □.·. *Saint-Jean* à l'O.·. d'Alexandrie, département de Marengo, et le f.·. Thomas-Jean-Jacques Dupuy,

---

(1) L'inventaire des objets mobiliers de la *Fidélité*, du 9 août 1805, mentionne 24 sabres appartenant au 72e régiment de ligne. (Archives municipales d'Hesdin) ; cet inventaire est publié dans *La Franc-Maçonnerie Artésienne* au XVIIIe siècle.

capitaine au 72e régiment d'infanterie de ligne, en garnison en cette ville d'Hesdin, âgé de 35 ans, né à Saint-Pierre, isle de la Martinique, membre de la □∴ *Saint-Jean*, sous le titre distinctif de *Saint-Claude de la Paix Sincère* à l'O∴ de Paris, demanderoient aussi la faveur d'être admis parmi nous comme frères visiteurs. Tous les ff∴ s'empressèrent de les accueillir ; après les avoir thuilés et reconnus vrais maçons, ils furent reçus en □∴ avec les formalités ordinaires et les honneurs à eux dûs.

Les ff∴ Jourdan, Huette et Dupuy ayant demandé et obtenu la parole, témoignèrent le désir qu'ils avoient d'être agrégés à cette □∴, et d'en suivre les travaux avec zèle. Cette proposition ayant été mise aux voix et adoptée unanimement, la Loge a admis dans son sein les ff∴ Jourdan, Huet et Dupuy comme f∴ agrégés, et leur a témoigné combien elle étoit charmée de leur agrégation : des ff∴ aussi instruits et aussi zélés ne pouvant que vivifier et embellir son O∴.

On procéda ensuite aux réceptions des quatre profanes proposés à la dernière □∴ auxquels le scrutin avoit été favorable.

Le f∴ Jourdan ayant annoncé l'arrivée du profane François Foudoussé, né à Varse, département de la Haute-Charente, le 5 février 1775 chirurgien-major au 72e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Hesdin, on procéda à sa réception.

Le f∴ Danvin ayant ensuite annoncé l'arrivée du profane Henri-Alexandre-Charles Devillers, né à Dunkerque, le 4 juin 1770, inspecteur des bois de construction de marine, en résidence à Hesdin, on s'occupa de sa réception.

Le f∴ Dupuy ayant alors annoncé l'arrivée du profane Guillaume Blaise Gravatte, né à Parillac, département du Gers, le 25 novembre 1754, chirurgien-major au 72e régimnt d'infanterie de ligne, en garnison à Hesdin, on procéda à sa réception.

Le f∴ Hurtrel ayant annoncé l'arrivée du profane Philippe-Auguste Violette, né à Fressin, le 15 octobre 1766, notaire public demeurant à Hesdin, on procéda à sa réception.

Tous quatre furent reçus séparément *apprentifs* maçons avec toutes les formalités accoutumées.

D'après les bonnes dispositions des quatre ff∴, un f∴ de la colonne du Midi proposa de donner de suite le grade de *compagnon* aux quatre nouveaux initiés. Cette proposition ayant été mise aux voix et le scrutin leur ayant été favorable, on leur conféra de suite le grade de *compagnon* avec les formalités requises en pareils cas.

On se rendit ensuite à un banquet qui avoit été annoncé à la dernière □∴.

Le vén∴ ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général ou celui de la Loge en particulier, tous les ff∴ ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de

l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 22e jour du 2e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804, R.·. Vulgaire le 2 floréal an 12.

Claude Blin V.·.
Par mandement de la R.·. L.·.
Imbertios S.·.

7e Loge, 4 mai 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'U.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais ff.·., a été ouverte au grade d'*apprentif*, par le v.·.f.·. Claude Blin éclairant l'O.·., et les ff.·. Bellevre et Térouanne éclairant l'Occident, en présence des ff.·. formant les colonnes du Midi et du Nord.

Le vénérable f.·. Claude Blin annonça à la Loge que le f.·. François-Guislain-Joseph de la Porte de Waulx, ancien militaire, né à Waulx, le 8 mai 1749, demeurant à Hesdin, ancien vénérable et membre de la Loge de la *Parfaite Union* à l'O.·. de Montreuil-sur-Mer, Loge avec laquelle la nôtre étoit en association libre, demandait l'entrée du temple et l'agrégation parmi nous ; cette proposition ne pouvant qu'être très agréable à la □.·. qui connoit le f.·. de la Porte pour un excellent maçon, s'empressa de l'accueillir et de le mettre au nombre de ses membres, où d'ailleurs il avait droit d'après l'association libre, qui avoit existé entre la □.·. de Montreuil et la nôtre. Il fut en conséquence introduit avec tous les honneurs à lui dûs.

Le f.·. orateur ayant fait part à la □.·. que le but principal de cette assemblée étoit une Loge d'instruction pour tous les ff.·. et notamment pour les nouveaux reçus, on fit lecture du catéchisme d'*apprentif* et de *compagnon*. Sur la demande d'un f.·., il a été fait lecture des anciens statuts et règlemens de cette Loge.

Le f.·. Jourdan ayant demandé et obtenu la parole, observa que ces status et réglemens pourroient être susceptibles de quelques changemens ou modifications, et qu'il lui paraissoit convenable de s'occuper de cet objet et de nommer une commission de cinq membres qui, après avoir fait un travail y relatif, en feroient leur rapport à la Loge ; cette proposition ayant été prise en considération et mise aux voix, fut adoptée ; on procéda, en conséquence, par la voie du scrutin, à la nomination des cinq membres pour former la commission.

Après le dépouillement du scrutin, il en est résulté que les cinq membres nommés, le f.·. Jourdan, le f.·. Blin, v.·., le f.·. Bellevre, 1er surv., le f.·. Térouanne, 2e surv. et le f.·. de Vadicourt, trésorier.

Un membre ayant observé que, pour la régularité de nos travaux, la Loge devait reprendre sa correspondance avec le G.·.O.·., laquelle n'avait

été interrompue que par les circonstances impérieuses du tems, mais qu'avant d'adresser une planche à cette occasion au G.·.O.·. et de lui faire passer le tableau des membres qui composent cet at.·., il lui paraissoit convenable de faire choix d'un député au G.·.O.·. pour y représenter notre Loge, ce député devant faire partie de notre tableau ; cette proposition ayant été unanimement accueillie, il fut question de s'occuper de la nomination d'un député du G.·.O.·..

Un membre ayant observé que le R.·.f.·. Jourdan qui avoit visité dernièrement le G.·.O.·., pourrait rendre service dans cette circonstance à notre at.·., il fut prié de nous dire si il ne connaissoit aucun f.·. propre à nous représenter au G.·.O.·.. Ce r.·.f.·. et zélé observa à la Loge qu'il connoit parfaitement le R.·.f.·. Dubosq, grand officier du G.·.O.·., et député de la □.·. à l'O.·. d'Alençon, maçon très instruit, très serviable, très zélé et très estimable sous tous les rapports tant maçonniques que civils, que sûrement il se prêterait, à ce qu'il espérait, à nous être utile, ou à nous donner un député de son choix, si il ne pouvoit pas l'être lui-même.

Cette proposition ayant été accueillie unanimement, la Loge en témoigna sa vive reconnoissance au f.·. Jourdan, et le pria de vouloir bien adresser une planche au R.·.f.·. Dubosq, au nom de la Loge, pour l'engager d'être son député auprès du G.·.O.·., ou de lui en désigner un de son choix, en lui témoignant d'avance combien la Loge seroit sensible à cette faveur.

Il fut ensuite arrêté qu'aussitôt après la réponse du f.·. Dubosq, la Loge enverroit les pouvoirs nécessaires à son député, en adresseroit son tableau et une planche au G.·.O.·. pour l'engager à remettre la Loge de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin sur le tableau de sa correspondance active avec toutes les Loges régulières.

Le vénérable ayant demandé si personne n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général, et celui de la □.·. en particulier, tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union et de la concorde, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 4e jour du 3e mois de l'an de la Vraie Lumière 5804. R.·. Vulgaire, 14 floréal an 12.

Claude Blin, V.·..
Par mandement de la R.·.L.·.
Imbertios S.·..

8e Loge, 6 mai 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'U.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union, et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais ff.·., a été ouverte

au grade d'*apprentif* par le v.·.f.·. Claude Blin éclairant l'O.·., et les ff.·. Bellevre et De la Porte éclairant l'Occ.·., en présence des ff.·. formant les colonnes du Midi et du Nord.

Le f.·. Huet ayant demandé et obtenu la parole, observa à la □.·. que le profane Barré, proposé et admis par la voie du scrutin pour le grade d'*apprentif* maçon, à la dernière assemblée, étoit arrivé ; il pria la Loge de procéder à sa réception ; les suffrages ayant continué de lui être favorables, le profane Marin Barré, né à Bouloir, département de la Sarthe, le 20 avril 1751, capitaine au 72e régiment d'infanterie de ligne, fut reçu *apprentif* maçon avec toutes les formalités accoutumées.

Le f.·. Dupuy ayant demandé et obtenu la parole, annonça à la Loge l'arrivée du profane Metton qui avoit aussi été proposé et admis par la voie du scrutin pour le grade d'*apprentif* maçon ; les suffrages ayant continué également de lui être favorables, le profane Louis-Mathurin-Constant Metton, né à Laigle, département de l'Orne, le 28 mai 1773, lieutenant au 72e régiment d'infanterie de ligne, fut aussi reçu *apprentif* maçon avec toutes les formalités accoutumées.

Sur la proposition du f.·. maître des cérémonies, on arrêta qu'il y aura banquet le 1er dimanche de prairial an 12, à quatre heures après-midi.

Un f.·. ayant observé que la commission nommée pour s'occuper des status et règlemens de cette Loge ne pourroit faire qu'un travail préparatoire, et même prématuré avant la remise de notre Loge au rang de celles en vigueur et sur le tableau des Loges régulières en correspondance active avec le G.·.O.·., parce que ce ne seroit qu'alors qu'elle connoitroit les règlemens, instructions et circulaires émanées du G.·.O.·., ayant très à cœur d'agir régulièrement, et après avoir acquis toutes les instions nécessaires.

Le v.·. ayant demandé si aucun ff.·. n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général ou celui de la Loge en particulier, tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 6e jour du 3e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804, Ere vulgaire le 16 floréal an 12.

Claude Blin.·.
Par mandement de la R.·.L.·.
Imbertios S.·.

CHAPITRE III

A.-D. HURTREL, ORATEUR DE LA LOGE

Le f.·. Dubosq, député de la Loge. — Transfert de la Loge à l'Hôtel du Gouvernement. — Pourparlers entre l'abbé Saligot et le f.·. Houzel, notaire. — Mort de la comtesse de Laiser de Siougeat.

Le frère Antoine Dominique Hurtrel était assurément l'un des maçons les plus convaincus et les plus assidus de l'Artois.

Il employait à la pratique de l'Art Royal tous les loisirs que lui laissait l'exercice de son négoce ; en 1803, il fut l'un des rénovateurs de la Loge de la *Fidélité*, dont il avait été l'une des lumières, dès avant la Révolution.

Nommé orateur, l'année suivante, il se fit bientôt remarquer par son zèle et sa compétence ; il fit modifier les statuts et règlements, en ce qui concerne la réception des *apprentifs* et confirmer le f.·. Dubosq dans ses fonctions de député auprès du G.·.O.·. ; enfin, il prit l'initiative du transfert de la Loge dans l'ancien Hôtel du Gouvernement et rapporta cette importante question.

Le f.·. Hurtrel reçut, en témoignage de reconnaissance, le cordon rouge de Rose-Croix.

9e Loge, 16 mai 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univ.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls ff.·., a été ouverte au grade d'*apprentif* par le v.·.f.·. Claude Blin éclairant l'O.·. et les ff.·. Bellevre et Téroûanne éclairant l'Occ.·. en présence des ff.·. formant les colonnes du Midi et du Nord.

Le f.·. Hurtrel, orateur, fit l'ouverture des travaux par une esquisse relative au mode de réception des profanes au grade d'*apprentif*, eu égard au local actuel de notre at.·.. Ce morceau d'architecture très détaillé et présentant d'excellentes vues fut très applaudi.

Le f.·. Huet ayant demandé et obtenu la parole, annonça à la Loge l'arrivée du profane Baudouin proposé et admis par la voie du scrutin à la dernière assemblée pour le grade d'*apprentif* maçon et pria la Loge de procéder à sa réception ; les suffrages ayant continué de lui être

favorables, le profane François Baudouin, né à La Marche, départ. des Vosges, le 2 juillet 1746, lieut. au 72e régiment d'infanterie de ligne, fut reçu *apprentif* maçon avec toutes les formalités accoutumées.

Le f.·. Gravatte ayant demandé et obtenu la parole, observa qu'à la dernière assemblée on avoit arrêté de donner le grade de *compagnon* aux ff.·. Barré et Metton à la première Loge. Ces deux ff.·. ayant couvert le temple, la proposition fut de nouveau mise aux voix ; le scrutin leur ayant été favorable, le v.·. ouvrit la Loge de *compagnon* et ces deux ff.·. furent reçus *compagnons* avec toutes les formalités accoutumées.

Le f.·. de Vadicourt ayant demandé et obtenu la parole, demanda qu'en faveur de l'âge et des bonnes dispositions du f.·. Bauduin, nouvellement reçu *apprentif*, on lui conférât à cette assemblée le grade de *compagnon* ; on fit couvrir le temple audit f.·. (1) ; la proposition ayant été mise aux voix, et le scrutin lui ayant été favorable, il fut reçu *compagnon* avec toutes les formalités d'usage en pareil cas.

Le f.·. Bellevre, premier surveillant, demanda à la Loge le grade de *maître* pour les ff.·. *compagnons* Gravatte et Fondousse, en observant que ces ff.·. sont exposés, d'un moment à l'autre, à changer de garnison, et que d'ailleurs ils lui paraissoient mériter ce grade par le zèle qu'ils ont toujours montré pour nos travaux, et par leur exactitude à se rendre à notre at.·. depuis leur réception.

Le f.·. Hurtrel, orateur, demanda aussi la même faveur pour le f.·. *compagnon* Devillers, très zélé, en annonçant que ses fonctions peuvent aussi d'un moment à l'autre l'appeler ailleurs ; la Loge, prenant ces objets en considération et voulant témoigner aux ff.·. Fondousse, Gravatte, et Devillers combien elle est charmée de leur donner une marque d'attachement vraiment fraternelle, a unanimement résolu de leur conférer le grade de *maître* à la première Loge.

Le f.·. Imbertios, notaire, demanda que les ff.·. Bonnel, Moisson, Deladerrière et Violette, *compagnons* qui ont aussi montré beaucoup de zèle et d'exactitude pour nos travaux obtiennent également le grade de *maître*.

La Loge ayant été aux voix sur cette proposition, considérant que les ff.·. Bonnel, Moisson, Deladerrière et Violette méritent ce grade par leur assiduité à fréquenter notre at.·., a unanimement résolu de leur donner le grade de *maître*, mais seulement à la Loge de la Saint Jean d'été, attendu qu'il y a des interstices à observer entre les différents grades, que ces ff.·. sont en résidence habituelle à l'O.·. d'Hesdin, et ne sont point exposés à changer d'habitation d'un moment à l'autre.

Le v.·. ayant demandé si aucun ff.·. n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général ou celui de la Loge en particulier, tous les ff.·.

---

(1) C'est-à-dire qu'on l'écarta temporairement de la salle des délibérations.

ayant gardé le silence, la Loge de *compagnon* fut d'abord fermée et ensuite celle d'*apprentif* fut aussi fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 16e jour du troisième mois de l'an de la V.·.L.·. 5804. Ere vulgaire le 20 floréal an 12.

Claude Blin V.·.
Par mandement de la R.·. L.·.
Imbertios S.·..

10e Loge, 25 mai 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'U.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où régnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais ff.·., le v.·.f.·. Claude Blin éclairant l'O.·., les ff.·. De la Porte et Térouanne éclairant l'Occident, en présence des ff.·. formant les colonnes du Midi et du Nord, la L.·. a été ouverte au grade d'*apprentif*.

On annonça pour visiteur le f.·. Louis-Nicolas-Jean-Joachim Cayrol, né à Paris le 28 juin 1775, commissaire de guerre ; il présenta son diplôme de la L.·. des *Amis incorruptibles* à l'O.·. de Paris, daté du 17e jour du 7e mois de l'an de la V.·.L.·. 5803. Après avoir été thuilé sur les trois premiers grades et reconnu bon maçon, il fut introduit avec tous les honneurs à lui dûs.

Ce f.·. lut une planche à laquelle la L.·. applaudit ; on le pria de la déposer sur le bureau, ce qu'il fit, et de son consentement on arrêta de la déposer aux archives ; il demanda l'agrégation de la L.·. ; on lui fit couvrir le temple ; sa proposition ayant été mise aux voix et le scrutin lui ayant été favorable, il fut proclamé agrégé de cette L.·..

On s'occupa de la réception au grade d'*apprentif* du profane Joseph-Marie-Alexandre Boisard, né à Paris, le 16 novembre 1766, adjudant major au 3e bataillon principal du train d'artillerie, en garnison à Hesdin, qui avoit été proposé et admis après le scrutin d'usage. Après toutes les épreuves, il a reçu la lumière, il fut admis à nos travaux.

Le vénérable ouvrit successivement les Loges de *compagnon* et de *maître ;* on procèda à la réception des ff.·. Fondousse, Gravatte et Devillers proposés à une précédente assemblée et auquel le scrutin avoit été favorable ; ils furent reçus avec toutes les formalités d'usage.

Le v.·. ayant demandé si aucun f.·. n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général et celui de la Loge en particulier, tous les ff.·. ayant gardé le silence, le v.·. ferma successivement les Loges de *maître*, de *compagnon* et d'*apprentif*, dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 25e jour du 3e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804, Ere vulgaire, le 5 prairial an 12.

Claudin Blin, V.·.
Par mandement de la R.·. L.·.
Imbertios S.·..

11e Loge, 27 mai 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'U.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais ff.·., a été ouverte au grade d'*apprentif* par le v.·.f.·. Claude Blin, éclairant l'O.·. et les ff.·. de la Porte à cause de l'absence du f.·. Bellevre et le f.·. Téroûanne éclairant l'Occ.·., en présence des ff.·. formant les colonnes du Midi et du Nord.

On procéda de suite à la réception au grade d'*apprentif* du profane Ignace-Liévin Danvin, né au village de Gouy, le 13 janvier 1764, rentier et maire de ladite commune, lequel avoit été proposé dans une Loge précédente et auquel le scrutin avait été favorable. Il fut reçu avec toutes les formalités d'usage. Le f.·. Tavernier ayant demandé et obtenu la parole, observa à la L.·. que le profane de Wamin de la Carnoie, qui avoit été également proposé et auquel le scrutin avoit été favorable, se trouvait incommodé de n'avoir pas pu se rendre à la Loge.

Le v.·. ouvrit ensuite la Loge de *compagnon ;* on conféra ce grade au f.·. *apprentif* Boisard.

Le f.·. Liévin Danvin qui étoit dans la salle des Pas-Perdus ayant fait demander la faveur d'être reçu *compagnon*, cette proposition ayant été mise aux voix et le scrutin lui ayant été favorable, il fut reçu *compagnon* avec toutes les formalités d'usage.

Le f.·. Gravatte ayant demandé et obtenu la parole, a prié la Loge de lui donner un diplôme, étant dans le cas de s'absenter, que la Loge lui accorda.

Le v.·. ayant demandé si aucun f.·. n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général ou celui particulier de la Loge, tous les ff.·. ayant gardé le silence, le v.·. ferma la L.·. de compagnon, puis ayant fait passer le tronc des pauvres, il ferma celle d'apprentif dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, le 27e jour du 3e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804, Ere Vulgaire 7 prairial an 12 ; il y eut banquet à cette même L.·..

Claude Blin V.·.
Par mandement de la R.·. L.·.
Imbertios S.·.

12e Loge, 30 may 1804. C.·. f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univers, sous la protection des loix, sous les auspices de la probité et de la vertu (1), au sein de la paix, de l'union

(1) On remarque que le texte de l'invocation est modifié ; il portait précédemment : au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·. ; il sera rétabli, en même temps que la dignité de Grand Maître.

et de la concorde, la □.·. régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais ff.·. a été ouverte par le V.·.f.·. Blin éclairant l'O.·., le f.·. de Laporte, premier surveillant, remplaçant le f.·. Bellevre, éclairant la colonne du Midy, le f.·. Térouanne second surveillant éclairant la colonne du Nord ; on a fait l'ouverture de la Loge d'*apprentif*, puis celle de *compagnon*, et subséquemment celle de *maître*. On a procédé à cette dernière à la réception du f.·. Metton, officier au 72e régiment d'infanterie de ligne, avec la dignité, et dans les formes usuelles ; un membre a observé cependant que cette réception de *maître* étoit anticipée et contraire aux status ; il a été observé au préopinant que si on s'étoit non pas éloigné de nos status, mait bien qu'on les avoit dulcifiés, c'étoit à la vérité en faveur du f.·. Metton un témoignage des regrets sensibles qu'éprouvent tous les ff.·. de son éloignement, que des ordres supérieurs lui avoient prescrit et lui laisser une marque distincte d'amitié et de confiance

Le v.·. ayant demandé si quelque f.·. n'avoit rien à proposer pour le bien de la Loge, le T.·.R.·.f.·. Jourdan a fait la proposition de faire venir deux douzaines de diplômes du G.·.O.·. pour distribuer aux ff.·. nouvellement initiés.

Tous les ff.·. unirent leur assentiment pour lui voter des remerciements de son zèle infatigable pour le bien de la □.·., et sa proposition fut unanimement accueillie et adoptée.

Il a ensuite demandé la même augmentation de salaire (1) que celle accordée au f.·. Metton, pour les autres ff.·. de son régiment nouvellement reçus compagnons, et qu'un ordre prompt du gouvernement pouvoit subitement éloigner de notre centre mistique ; cette demande de toute justice a été non seulement appuyée sur un espoir futur, mais il a été arrêté qu'on leur donneroit le grade de *maître* avant le banquet de la Saint Jean. Le f.·. Huette ne suivant que les impulsions de son cœur, coin de la bonté et de la justice, pour mieux contribuer à tout ce qui peut satisfaire ses ff.·. en vray maçon, ayant demandé la parole, et après l'avoir obtenue, a impétré la même faveur pour le f.·. compagnon Boisard, que son service militaire peut également forcer d'un moment à l'autre à quitter nos travaux ; il obtint unanimement la même faveur.

Le v.·. parla ensuite d'un local qu'il avoit été voir avec le f.·. Houzel, et qu'il croyoit être infiniment commode aux travaux tacites de la □.·.. Sur ce projet il demanda qu'il fut nommé une commission pour visiter le local proposé (le gouvernement ancien) ; après discussion, on nomma une commission, et les ff.·. Blin, Houzel, de Laporte et Téroûanne ont été nommés pour la former, avec prière de se transporter de suite en ce local, l'examiner, calculer fraternellement de sa convenance, et de vouloir

(1) C'est-à-dire le même avancement en grades maç.·.,

bien rendre compte de leur mission à la première Loge fixée au mardi suivant, à six heures du soir, pour cet objet

Le v.·. ayant demandé si quelque f.·. avoit quelque chose à proposer pour le bien de l'ordre, ou celui de la □.·., tous les ff.·. ayant gardé le silence, le v.·. ferma la Loge de *maître*, puis celle de *compagnon*, ensuite celle d'*apprentif* ; et après avoir fait passer le tronc des pauvres, la Loge fut fermée dans le sein de l'union, de la paix et de la concorde, le 30e jour du 3e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804, Ere Vulgaire 10 prairial an 12.

Claude Blin V.·.

Par mandement de la R.·. L.·.

Imbertios S.·..

13e Loge, 5 juin 1804. V.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univ.·., sous la protection des loix et sous les auspices de la probité et de la vertu, la R.·.L.·. à l'O.·. d'Hesdin sous le titre distinctif de la *Fidélité* légalement convoquée selon les statuts maçonniques, a été ouverte par le T.·.V.·.F.·. Blin éclairant l'O.·., le f.·. De Laporte, premier surveillant à cause de l'absence du f.·. Bellevre, éclairant le Midy, le f.·. Jourdan membre agrégé éclairant la colonne du Nord, à cause de l'absence du f.·. Téroûanne, occasionnée par indisposition.

Les travaux ouverts, le f.·. Jourdan a fait lecture d'une planche à tracer qu'il avoit reçue du T.·.R.·.F.·. Dubosq, membre du G.·.O.·. relative au choix d'un député au point central, qu'on lui avoit demandé si toutefois il ne pouvoit pas représenter notre R.·.L.·. par lui-même ; cette planche fut ensuite déposée aux archives de notre R.·.L.·. par le f.·. Jourdan, et il a été voté des remerciemens à l'unanimité et avec acclamation générale au f.·. Jourdan de son zèle, de son exactitude, et de son empressement à concourir au bonheur de notre at.·..

Le frère Hurtrel, orateur, a fait lecture d'une planche à tracer contenant son observation pure et simple sur le changement de local proposé : elle fut accueillie momentanément. Le f.·. Jourdan, sur les représentations du f.·. Hurtrel, a représenté que le local actuel de notre L.·. étoit trop petit, d'après les moyens qu'il a donnés, ou plutôt proposés, il a été en résultat arrêté que l'on se procureroit un local nouveau, et que la commission déjà nommée *ad hoc* feroit et employeroit tout pour l'asseoir, et se l'assurer.

Il a été arrêté que le r.·.f.·. Dubosq, membre du G.·.O.·., fut reconnu membre honoraire de cette R.·.L.·. et son représentant au point géométrique central, avec acclamation générale (qu'il) fut promu à ces dignités fraternelles et que la copie de la planche à tracer, en ce qui le concerne, lui seroit envoyée par l'entremise du r.·.f.·. Jourdan, son frère, et son ami.

Il a été aussi mis en délibération par un membre de donner des grades supérieurs, cette question a été ajournée.

Il a été arrêté ensuite qu'il y auroit banquet le jour de la Saint Jean prochain, à cinq heures du soir, en la maison du f.·. Tavernier, local emprunté. La dépense individuelle de cette fête maçonnique a été fixée à 5 l. non compris le coût des barriques (1), des gargousses et des étoupilles ; pour établir avec le compas, l'équerre et l'aplomb, cet édifice essentiel, le f.·. Gallet, maître des cérémonies en grade, a été nommé ; on lui a donné pour coadjuteurs les ff.·. Houzel et Huette, le premier se servira du compas, le second de l'équerre, et le troisième de l'aplomb, et avec ces architectes nous verrons la cime d'un superbe édifice achevé et inébranlable s'élever, s'ériger à la gloire du G.·.A.·. de l'Univ.·. et à l'encouragement des ff.·. *apprentifs, compagnons, maîtres*, qui tous ont fraternellement travaillé à sa perfection.

Le v.·. a fait part à la Loge que, d'après la planche à tracer envoyée à la □.·. de Saint Omer en invitation fraternelle de venir partager nos travaux de la Saint Jean, nous aurions la faveur d'en posséder au moins quelques membres, comme nous l'espérons ; il a proposé que les frais d'invitation seroient supportés par les invitans ; cela a été adopté.

Le v.·. ayant demandé si aucun f.·. n'avoit plus rien à proposer pour le bien de l'ordre en général et en particulier pour l'intérêt de la R.·.□.·. tous les ff.·. ayant gardé le silence, on fit passer le tronc des pauvres ; la quête faite, la Loge fut fermée en la forme ordinaire et accoutumée, dans le sein de la paix, de l'union, et de la concorde, le 5e jour du 4e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804 ; Ere vulgaire 16 prairial an 12.

Claude Blin V.·.
Par mandement de la R.·.□.·.
Imbertios S.·.

14e Loge, 9 juin 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univ.·., sous la protection des loix et sous les auspices de la probité et de la vertu, la R.·.L.·. à l'O.·. d'Hesdin sous le titre distinctif de la *Fidélité*, légitimement convoquée a été ouverte par le v.·.f.·. Blin, éclairant l'O.·., le f.·. de Laporte premier surveillant à cause de l'absence du f.·. Bellevre, éclairant le Midy, le f.·. Huette, second surveillant, à cause de l'indisposition du f.·. Térouanne, éclairant le Nord. Les travaux d'*apprentif* furent ouverts, puis ceux de *compagnon* et de suite ceux de *maître*. La Loge en travail et dans toute sa splendeur, procéda à la réception de *maître*, du *compagnon* Moisson, puis à celle du *compagnon* Bonnel, en la manière accoutumée ; cela fait, le très Respectable ferma la

(1) Ces termes indiquent des accessoires de la table ; ainsi les barriques sont les bouteilles de vin

Loge de *maître*, puis celle de *compagnon* ; les travaux d'*apprentif* restèrent en vigueur.

Conditions du bail de la Loge. — Le v.·. demanda si les ff.·. n'avoient rien à proposer pour le bien de l'ordre en général, ou pour celui particulier de la Loge. Le f.·. Houzel ayant demandé et obtenu la parole a rendu compte de la mission dont il étoit chargé, de traiter au plus bas prix possible avec le profane Saligot, propriétaire du local de l'ancien Gouvernement, et a fait part des conditions du traité, portant à cent trente livres par chaque année, et vingt-quatre livres pour vin une fois payées, que le local consistoit en six places, une cave, qu'on passeroit bail au premier jour, et que tous les preneurs seroient tous les ff.·. domiciliés tant en cette commune que ceux *extra muros*, membres de cette R.·.□.·..

Le f.·. Hurtrel ora.·. a ensuite proposé pour le bien de la R.·.L.·. l'établissement d'un sac de propositions quelconques à faire en toutes circonstances ; elle fut quoiqu'accueillie, renvoyée à la prochaine L.·. qui sera convoquée en totalité

L'augmentation de salaire accordée aux frères Violette et Deladerrière, *compagnons*, a été remise à jeudi prochain quatorzième jour du 4e mois à 5 heures précises du soir.

Le tronc des pauvres ayant été passé, chaque frère ayant répandu son aumône, la Loge fut fermée par le v.·. en la manière accoutumée dans le sein de la paix, de l'union, et de la concorde, le 9e jour du 4e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804. Ere vulgaire 20 prairial an 12.

Claude Blin V.·.
Par mandement de la R.·. L.·.
Imbertios S.·..

15e Loge, 14 juin 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univ.·., sous la protection des loix, sous les auspices de la probité et de la vertu, la R.·.L.·. à l'O.·. d'Hesdin sous le titre distinctif de la *Fidélité*, légalement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte par le v.·.f.·. Blin éclairant l'O.·., le f.·. Jourdan, à cause de l'absence du f.·. Bellevre, éclairant le Midy, le f.·. Térouanne éclairant le Nord.

Le f.·. Hurtel, ora.·., a fait lecture de la planche tracée du 9e jour du 4e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804, concernant les travaux de ce jour.

On a fait ensuite lecture d'une planche adressée à notre R.·.L.·. par celle de Saint Omer, où sont crayonnées les fraternelles invitations d'envoyer une députation de notre L.·. pour partager les travaux de la Saint Jean, à l'O.·. de l'*Heureuse Réunion* établie à Saint-Omer, avec la réponse faite particulièrement par notre vénérable, motivée sur l'impossibilité de changer le jour de notre banquet fixé au 24e jour de ce mois, jour de la Saint Jean et dont la mobilité n'étoit impossible qu'à cause des aimables

frères du 72e régiment absens, qui doivent se réunir avec nous, le jour convenu avec eux, qui est le 24e.

La proposition de l'établissement du sac aux propositions faite et accueillie à la Loge précédente, a été acceptée.

Le f.·. Hurtrel, orateur, a fait une seconde lecture de la planche à tracer du T.·.C.·.f.·. Dubosq, membre du G.·.O.·., du 2e jour du 4e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804, adressée au f.·. Jourdan, qu'il a déposée aux archives. Elle est relative à la régularité de nos travaux, et au nombre de médailles à envoyer au G.·.O.·.. La matière mise en délibération, il a été unanimement arrêté que tous les ff.·. travaillant actuellement en notre at.·. présenteroient individuellement une médaille au G.·.O.·., en témoignage de leur reconnaissance, avec l'espoir d'un abonnemnt futur et immuable, qu'il entretiendra toujours suivant les circonstances, et le nombre des *apprentifs*, *compagnons* et *maîtres* de ce r.·.at.·.. Les médailles au nombre de 27, à raison de 3 liv. chacune, faisant la somme de 81 livres on arrêta de prier le R.·.f.·. Dubosq, notre représentant, d'en faire, au nom de notre L.·., l'hommage fraternel au G.·.O.·., et que l'extrait de cette planche sera envoyée en double au G.·.O.·., et au f.·. Dubosq, pour ce qui concerne les médailles.

Le f.·. o.·. ayant demandé qu'au désir des statuts et réglemens, il fut expédié, de la part de la L.·., des pouvoirs nécessaires au f.·. Germain Dubosq, législateur, membre de la R.·.L.·. du *Centre des Amis* à l'Orient de Paris, et du chap. Métropolitain, officier au G.·.O.·., expert en la Chambre des Grades, né à Vire, département du Calvados, le 23 décembre 1750, demeurant à Paris, quay de la Monnoye, n° 6 ; il fut arrêté que les pouvoirs nécessaires pour représenter cette L.·. au G.·.O.·. seroient envoyés de suite au f.·. Dubosq, et une expédition au G.·.O.·..

On fit ensuite lecture d'une planche de cet at.·. à envoyer au G.·.O.·. pour en obtenir la réprise régulière des travaux de cette Loge qui, depuis plusieurs années, n'avoient pas été en vigueur ; cette planche ayant été accueillie, il fut arrêté de l'adresser de suite au G.·.O.·.. On nomma ensuite le f.·. Dubosq, membre honoraire de cette Loge.

Le f.·. orat.·. a remis sur le bureau le diplôme qu'a demandé à la L.·. le t.·.c.·.f.·. Gravatte, officier de santé attaché au 72e régiment, membre de cette L.·., parti pour le Camp, sous Boulogne, par ordre supérieur, après avoir été revêtu des signatures et des sceaux. Ce diplôme a été remis par le f.·. orateur au r.·.f.·. Jourdan, major de ce régiment, qui a bien voulu se charger de le faire parvenir au f.·. Gravatte.

Le v.·. ayant prévenu les ff.·. qu'on alloit ouvrir la Loge de *maître*, les ff.·. Barré et Baudouin qui n'avoient pas ce grade couvrirent le temple. On ouvrit alors la L.·. de *compagnon*, puis celle de *maître* ; on s'y occupa de la réception des *compagnons* Deladerrière et Violette, auxquels ce grade avoit été accordé. La réception eut lieu avec toutes les formalités d'usage. Le f.·. orateur lut ensuite l'instruction du grade.

On arrêta ensuite qu'il y auroit Loge le 16e jour du 4e mois 5804, à 4 heures précises, pour la réception au grade de *maître* des ff.·. *compagnons* Barré, Baudoin et Boisart ; que le dix-huitième jour suivant, la Loge reprendroit ses travaux pour concerter sur les avantages de la L.·., et pour la réception d'un f.·. visiteur annoncé par le T.·.C.·.f.·. Gallet, maitre des cérémonies.

Le vénérable ayant fait demander sur les deux colonnes si aucun f.·. n'avoit rien à proposer pour le bien de la L.·., tous les ff.·. ayant gardé le silence, on fit passer le tronc des pauvres. Le f.·. Danvin hospitalier l'ayant remis sur le throne du v.·., la L.·. fut fermée en la manière accoutumée, dans le sein de l'union, de la paix, de la concorde et de la plus parfaite harmonie, le 14e jour du 4e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804. Ere Vulgaire 25 prairial an 12.

Claude Blin, V.·.
Par mandement de la R.·. L.·.
Imbertios S.·..

16e Loge, 16 juin 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univ.·., sous la protection des loix, sous les auspices de la probité et de la vertu, la R.·.L.·. à l'O.·. d'Hesdin sous le titre distinctif de la *Fidélité* légalement convoquée, et assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, a été ouverte par le t.·.c.·.f.·. Blin v.·., éclairant l'O.·., le f.·. Jourdan éclairant le Midy au lieu du f.·. Bellevre absent, et le f.·. Térouanne, second surveillant, éclairant le Nord.

Le f.·. Hurtrel, orat.·., a fait lecture d'une planche à tracer à adressée au t.·.r.·.f.·. Dubosq pour le prier d'être notre député près du G.·.O.·., et d'accepter cet emploi fraternel ; elle fut adoptée.

On fait lecture de la planche à tracer de la dernière séance du 14e jour du 4e mois de cette année. La rédaction en est approuvée et on applaudit.

Le v.·. ayant annoncé qu'il alloit ouvrir la Loge de *maître*, les ff.·. qui ne sont pas revêtus de ce grade couvrent le temple ; on ouvre alors la Loge de *compagnon*, puis celle de *maître*.

On procéda à la réception des ff.·. *compagnons* Barré, Bauduin et Boisart déjà proposés pour recevoir cette augmentation de salaire due à leur zèle et à leur assiduité à nos travaux ; ils furent reçus avec toutes les formalités d'usage. Le f.·. Hurtrel, ora.·., lut aux ff.·. nouvellement initiés l'histoire et l'instruction de ce grade.

On ajourna une assemblée au 18e jour de ce mois, pour conférer sur divers objets intéressans remis au jour auquel le f.·. visiteur annoncé par le f.·. Gallet doit venir partager nos travaux.

On ferme la Loge de *maître*, puis celle de *compagnon*.

Le v.·. ayant alors demandé si aucun f.·. n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre ou celui de la L.·., tous les ff.·. ayant gardé le silence, la quête des pauvres fut faite par le f.·. Danvin hospitalier, et la L.·. fut fermée dans le sein de l'union, de la concorde, de la fraternité la plus parfaite, le 16e jour du 4e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804.

Claude Blin, V.·.
Par mandement de la R.·.L.·.
Imbertios S.·.

17e Loge, 18 juin 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'un.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, ou règnent la paix, l'union et la concorde, la Loge St Jean sous le titre distinctif de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais maçons, a été ouverte au grade d'*apprentif* par le v.·.f.·. Blin éclairant l'O.·., le f.·. de Laporte de Waulx, à cause de l'absence du f.·. Bellevre, et le f.·. Téroûanne éclairant l'Occ.·., en présence des ff.·. formans les colonnes du Midy et du Nord.

On fait la lecture du procès-verbal de la dernière séance. La rédaction en est approuvée.

On donne lecture d'une planche du f.·. Arnaud, maintenant au camp de Montreuil, qui annonce que l'ordre de son service l'empêche de se rendre aujourd'hui dans le sein de ce r.·.att.·., et de visiter nos travaux.

Le v.·. ayant demandé si aucun f.·. n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général, ou celui particulier de la L.·., tous les ff.·. ayant gardé le silence, on fit passer le tronc des pauvres et la □.·. fut fermée dans le sein de la paix, de l'union, et de la concorde, le 18e jour du 4e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804, Ere Vulgaire 29 prairial an 12.

Claude Blin, V.·.
Par mandement de la R.·.L.·.

18e Loge, 24 juin 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'univ.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très fort et très éclairé, où règnent la paix, l'union, et la concorde, la L.·. St Jean sous le titre distinctif de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin régulièrement convoquée, et assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais maçons, a été ouverte au grade d'*apprentif* par le v.·.f.·. Blin, éclairant l'O.·., les ff.·. Bellevre et Téroûanne éclairant l'Occ.·., en présence des ff.·. formant les colonnes du Midy et du Nord.

Le v.·.annonça que le but de la réunion de ce jour étoit la célébration de la fête de la St Jean d'été, et le banquet annoncé pour ce jour, auquel banquet, la R.·.L.·. de St-Omer avoit été invitée.

Le f.·. maître des cérémonies annonça quatre frères visiteurs, députés de la R.·.L.·. sous le titre distinctif de l'*Heureuse Réunion* à l'O.·. de St-Omer. Ce sont les ff.·. Jacquemont du Donjon (1), Nuits, 1er surveillant, Prévost St-Hilaire, orat.·., et Romangin ; ces frères, quoique bien connus de la L.·., ayant été thuilés pour la régularité, furent introduits avec tous les honneurs à eux dûs, et sous la voûte d'acier. La L.·. sensible à cette marque d'amitié de la part de celle de St-Omer, témoigna aux frères députés toute sa reconnoissance, en attendant qu'elle le fasse d'une manière plus particulière le canon à la main (1), au banquet de ce jour, auquel ils furent priés de se trouver.

On annonça ensuite l'arrivée du f.·. Valentin, membre de la L.·. de Douai. Le v.·. députa vers lui un f.·. expert, qui après l'avoir thuilé et reconnu bon maçon, l'introduisit en Loge ou il prit part à nos travaux, et fut invité d'assister au banquet de ce jour.

Le t.·.v.·. de la □.·. de St-Omer présenta à notre at..., au nom du sien, un exemplaire imprimé de ses statuts et règlemens ; il fut arrêté que cet exemplaire seroit déposé dans les archives de notre L.·. comme un monument précieux et le v.·. fut prié d'être auprès de sa Loge l'interprête de notre gratitude, de notre attachement, et de notre sincère dévouement pour elle.

Impatiens de témoigner aux ff.·. visiteurs, le canon à la main, toute notre sensibilité, nous les introduisîmes dans la chambre des banquets, où ils prirent place, à l'O.·. ; et dans cette fête fraternelle, nous leur témoignâmes notre attachement, ainsi qu'à leurs respectables □.·. par une triple décharge trois fois répétée (3).

Le r.·.f.·. Laizer de Siougeat, chef de brigade, âgé de 88 ans, le plus ancien maçon de cet att.·., nous ayant fait part que la mort récente de son épouse et sa mauvaise santé l'empêchoient d'assister à nos travaux, et nous en témoignant tous ses regrets, il fut résolu de tirer une canonée en sa faveur et d'envoyer une députation de trois membres pour lui faire part de l'intérêt que la □.·. prend à ce qui le regarde.

Le v.·. ayant retracé toutes les obligations de notre att.·. envers le R.·.f.·. Dubosq, grand officier du G.·.O.·., membre honoraire de notre □.·., qui a bien voulu, malgré ses occupations maçonniques et civiles, accepter la députation de notre L.·. auprès du G.·.O.·., il fut arrêté unanimement, pour lui témoigner de nouveau notre reconnoissance, de tirer sa santé en faisant le plus vif, le plus grand et le plus pétillant de tous les feux et de lui envoyer l'extrait de la planche à tracer de ce jour. Le

(1) L'*Heureuse Réunion* avait été fondée en 1801, à Saint-Omer, par trois Hesdinois, dont H. Jacquemont du Donjon, ancien vénérable de la *Fidélité*, qui remplissait dans cette ville les fonctions de juge au tribunal criminel

(2) Canon est employé pour verre.

(3) Triple applaudissement.

f.·. Jourdan, son ami, à qui la □.·. doit l'avantage de sa connoissance, est prié de lui faire parvenir cet extrait.

Le v.·. ayant demandé si aucun frère n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général ou celui particulier de la □.·., tous les ff.·. ayant gardé le silence, on fit passer le tronc des pauvres ; la Loge fut fermée en la manière accoutumée dans le sein de l'union, de la paix, et de la concorde, le 24e jour du 4e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804 ; Ere vulgaire le 5 messidor an 12.

Claude Blin, V.·.
Par mandement de la R.·.□.·.
Imbertios S.·.

LES FRANCS-MAÇONS ET L'ABBÉ SALIGOT (1)

L'abbé Saligot, curé de Capelle, petit village du Pas-de-Calais, était devenu propriétaire de l'ancien Hôtel du Gouvernement, à Hesdin.

C'est dans une partie de cet immeuble, jadis somptueux, qu'en 1804 les frères de la *Fidélité* transportèrent leurs pénates.

Mais le bâtiment qui en imposait tant par ses proportions grandioses, ne représentait pas le dernier mot du confortable : pendant la Révolution, on y avait abrité différents services publics, vingt-cinq ménages pauvres, et les francs-maçons durent entreprendre la réfection de l'appartement de six pièces qui leur était loué.

Ils s'exécutèrent et les travaux se prolongèrent pendant plusieurs années ; à aucun moment, les relations ne cessèrent d'être cordiales, entre le bon prêtre et ses aimables locataires : Heureux temps!...

19e Loge, 29 juin 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'uni.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union, et la concorde, la □.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin régulièrement convoquée et assemblée sous le point géométrique connu des vrais frères, a été ouverte au grade d'*apprentif* par le v.·. Claude Blin éclairant l'O.·. et les ff.·. Bellevre et Téroûanne éclairant l'Occ.·., en présence des ff.·. des colonnes du Midy et du Nord.

Sur la demande du f.·. Prévost de St-Hilaire, député et orat.·. de la Loge de l'*Heureuse Réunion* à l'O.·. de St-Omer, il a été arrêté que cette Loge et la nôtre s'enverront respectivement les tableaux de leurs membres et que ces deux Loges seront affiliées et regardées comme en association libre.

Sur la proposition des ff.·. Nuits et Prévost St-Hilaire, députés de la Loge de St-Omer, il a été résolu que le f.·. Jacquemont du Donjon, v.·. actuel de la L.·. de St-Omer, membre né de cet at.·. et les ff.·. Nuits et Prévost St-Hilaire, membres nés de la L.·. de St-Omer, seront membres honoraires de notre Loge, et repris nominativement en cette qualité sur notre tableau.

D'après l'invitation de la L.·. de St-Omer à la nôtre d'aller en plus grand nombre possible à son at.·. pour y célébrer la fête de la St-Jean fixée au lundi 2 juillet 1804, le 13 messidor an 12, il a été arrêté qu'une dépu-

---

(1) Saligot, Antoine-Marie, né à Capelle, en 1738, curé de cette commune jusqu'à sa mort survenue en 1842.

tation de cinq membres composée des ff.·. Gallet, maître des cérémonies, Dupuy, Tavernier, Cayrol et Boisard s'y rendra et sera l'interprète des sentiments de cet at.·., en témoignant à tous les ff.·. de St-Omer auxquels cet at.·. est sincèrement et cordialement uni, combien notre Loge les chérit et les estime.

Le v.·. ayant observé que les ff.·. Hurtrel et Vadicourt, commissaires aux ouvrages, seroient trop surchargés, si on ne leur donnoit pas des commissaires adjoints, surtout ayant des occupations particulières qui leur demandent beaucoup de temps, et s'agissant, dans ce moment, de travaux et de décorations à un nouveau local destiné à servir d'at.·. à cette Loge, il fut arrêté de nommer deux commissaires adjoints aux ouvrages, et les ff.·. Jourdan et de Villers ayant été choisis voulurent bien en accepter la commission.

Sur la proposition du f.·. secrétaire, la Loge pria le f.·. Houzel, notaire, de continuer ses soins pour traiter le plus avantageusement possible de la location du nouveau local destiné pour cet at.·., avec le profane Saligot, propriétaire.

Le v.·. ayant demandé si aucun f.·. n'avoit rien à proposer, et les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, et de l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 25e jour du 4e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804 ; le 6 messidor an 12.

Claude Blin, V.·..
Par mandement de la R.·.□.·.
Imbertios S.·.

20e Loge, 5 juillet 1804. V.·.f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'un.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union, et la concorde, la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin régulièrement convoquée et fraternellement réunie sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, a été ouverte au grade d'*apprentif* par le v.·.f.·. Claude Blin, éclairant l'Or.·., les ff.·. Bellevre et Téroûanne éclairant l'Occ.·., en présence des ff.·. des colonnes du Midy et du Nord.

On fait lecture d'une planche du G.·.O.·., et d'une du f.·. Dubosq, notre député, relative à l'envoi que notre L.·. a fait de 81 l. pour don gratuit au G.·.O.·., et à sa demande de reprise de travaux et de correspondance régulière avec le G.·.O.·., et énonciative que notre demande de remise en activité régulière a été renvoyée à la Chambre symbolique pour en faire son rapport.

On fait part à la Loge qu'on a fait passer au f.·. Dubosq, notre député, un extrait de la planche d'architecture de la fête St-Jean pour lui prouver qu'on a tiré sa santé ce jour-là.

On parle de l'arrangement du nouveau local et de la passation d'un

bail pour s'en assurer la jouissance ; on décide de s'en rapporter aux commissaires aux ouvrages et au f.·. Houzel, notaire.

Les ff.·. Gallet, Dupuy, Tavernier, Cayrol et Boisard, tous cinq députés de cette L.·. à celle de l'*Heureuse Réunion* à l'O.·. de St-Omer pour le banquet de la St-Jean, rendant compte de leur députation, et combien ils ont été fêtés à l'O.·. de St-Omer.

Le f.·. Gallet propose l'affiliation avec la L.·. de Douay (1) ; on ajourne cette proposition jusqu'à la rédaction définitive des status et règlemens de cette L.·. et jusqu'à ce qu'elle soit rétablie sur le tableau de celles en correspondance avec le G.·.O.·..

Le v.·. ayant demandé si aucun f.·. n'avoit rien à proposer et les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et de l'union, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 5e jour du 5e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804 ; Ere Vulgaire 16 messidor an 12.

Claude Blin, V.·..
Par mandement de la R.·.□.·.
Imbertios S.·..

21e Loge, 12 juillet 1804. V.·. f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'un.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin régulièrement convoquée et fraternellement réunie sous le point géométrique connu des seuls vrais ff.·., a été ouverte au grade d'*apprentif* par le v.·. f.·. Claude Blin, éclairant l'O.·. et les ff.·. Bellevre et de Laporte, à cause de l'absence du f.·. Térouanne, éclairant l'Occ.·., en présence des ff.·. des colonnes du Midy et du Nord.

On s'occupe du scrutin pour un profane étranger qui, se trouvant momentanément dans cet O.·., demande à être admis à nos mystères ; trois épreuves consécutives ayant toujours donné une boule noire pour résultat, on met en délibération si le candidat doit être refusé, quand il se ne se trouve qu'une seule boule noire ; il est arrêté que la L.·. n'ayant aucun statut ni règlement positif qui prononce le rejet dans ce cas, une seule boule noire n'est pas un titre d'exclusion ; et, en conséquence, on prononce que tout candidat qui se trouve dans ce cas là sera admis.

Un f.·. dit que le f.·. servant Cuvillier ne pouvant plus faire son service à cause de ses infirmités, il croyoit qu'on devoit s'occuper à le

---

(1) La *Parfaite Union*, à l'O.·. de Douai. Cette Loge ouvrait, chaque année, des concours littéraires ; nous avons retrouvé le programme des sujets proposés en 1825 :
1° Histoire de deux établissements de l'Ordre des Templiers qui ont existé à Douai, l'un sous le nom de la *Maison de Notre-Dame* et l'autre sous celui d'*Hôpital de Saint-Samson de Constantinople*.
2° Discours sur la bienfaisance.
3° Cantique ou ode maçonnique.

remplacer ; on propose en conséquence le profane Pringarbe dit Lapierre. La matière mise en délibération, il est arrêté qu'un seul f.·. servant joint au f.·. Beugny suffira pour le service de la L.·. dans ce moment icy ; on propose alors de faire passer le scrutin pour le profane Lapierre. Le résultat en ayant été favorable, on convient de le recevoir à la première Loge.

Le v.·. ayant demandé si aucun f.·. n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général ou celui particulier de la L.·., les f.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 12e jour du 5e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804 ; Ere vulgaire 23 messidor an 12.

Claude Blin, V.·.
Par mandement de la R.·.□.·.
Imbertios, S.·.

22e Loge, 14 juillet 1804.

A la gloire du G.·.A.·. de l'uni.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin, régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, a été ouverte au grade d'*apprentif* par le t.·. c.·. f.·. Claude Blin éclairant l'O.·. et les ff.·. Bellevre et Térouanne éclairant l'Occi.·., en présence des ff.·. des colonnes du Midy et du Nord.

Le f.·. orateur annonce l'arrivée du profane Lapierre dont la réception avoit été remise à ce jour ; on s'occupa de sa réception, en conséquence Jean-Pierre Pringarbe, dit Lapierre, concierge des bâtimens militaires, et éclusier de la ville d'Hesdin, né à Aubin, le 22 juin et 1752, fut reçu *apprentif* frère servant, avec toutes les formalités d'usage.

Le f.·. Gallet ayant ensuite annoncé l'arrivée du profane Cressent, auquel les scrutins d'usage avoient été favorables, et les ff.·. ayant consenti à sa réception, on s'en occupa, et Pierre-Jacques-Joseph Cressent, juge au tribunal de première instance de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, né à Hesdin, le 1er novembre 1754, fut reçu *apprentif* maçon avec toutes les formalités ordinaires.

On fait ensuite lecture des anciens statuts et règlemens de cette L.·. ; on arrête qu'ils seront provisoirement suivis jusqu'à ce que la L.·. y fasse quelques changemens.

On arrête ensuite que provisoirement et jusqu'à ce que la L.·. juge à propos d'en changer le jour, il y aura une Loge d'obligation et d'instruction tous les premiers samedis de chaque mois ancien, à quatre heures et demy du soir, et que les ff.·. qui ne pourront pas y assister en déduiront les raisons au v.·. ou renverroient leurs lettres de convocation, à peine de l'amende portée dans nos anciens réglemens, et que, pour qu'aucun f.·. ne prenne cause d'ignorance, et ne puisse pas dire l'avoir

oublié, le f.·. secrétaire est chargé d'en prévenir les ff.·. par des circulaires qu'il leur enverra chaque mois, trois jours d'avance.

Le v.·. ayant demandé si aucun frère n'avoit rien à proposer pour le bien général de l'ordre ou celui particulier de la Loge, tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 14e jour du 5e mois de l'an de la V.·. L.·. 5804, Ere vulgaire 25 messidor an 12

Claude Blin, V.·.

Par mandement de la R.·.□.·.

Imbertios S.·..

23e Loge, 20 juillet 1804. V.·. f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'uni.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union, et la concorde, la Loge de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, a été ouverte au grade d'*apprentif* par le t.·. c.·. f.·. Claude Blin éclairant l'O.·. et les ff.·. Bellevre et Térouanne éclairant l'Occ.·. en présence des ff.·. formans les colonnes du Midi et du Nord

Le v.·. annonça que l'objet principal de cette assemblée étoit de s'occuper des travaux, décorations et embellissemens à faire au nouveau local faisant partie de l'ancien Gouvernement, loué en dernier lieu pour établir notre atelier, et pour entendre les projets d'architecture des ff.·. commissaires aux ouvrages ; plusieurs frères ont émis différentes opinions sur cet objet ; on a surtout entendu avec le plus grand plaisir un projet présenté par le f.·. Jourdan, un des ff.·. commissaires chargés de s'occuper à rendre le nouveau local propre à nos travaux maçonniques

Un f.·. observa que le f.·. de Vadicourt, trésorier, n'étant pas présent à l'atelier, il lui paroissoit avant tout convenable de l'entendre pour connotre l'état de la caisse, et y proportionner les dépenses.

D'après cette considération, et sur les nouvelles observations du f.·. Jourdan, qu'il lui paroissoit avantageux de ne point délibérer sur le champ et de laisser à chaque f.·. le loisir de réfléchir, et d'émettre leurs vœux en pleine connoissance de cause, et que d'ailleurs le f.·. trésorier, qui se trouve absent, est aussi l'un des commissaires aux ouvrages, il a été unanimement résolu de remettre la délibération concernant cet objet à la prochaine Loge, afin que chaque frère puisse y faire ses observations, et il fut arrêté de s'assembler le 22 juillet 1804 deux heures précises après midy.

Le v.·. ayant demandé si aucun frère n'avoit rien à proposer pour le bien général de l'ordre ou celui particulier de la Loge, tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix, de l'union

et de la concorde, après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 20e jour du 5e mois de l'an de la V.·.L.·. Ere vulgaire 1er thermidor an 12.

Claude Blin, V.·.
Par mandement de la R.·.□.·.
Imbertios, S.·.

24e Loge, 22 juillet 1804. V.·. f.·. Blin, S. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'uni.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, a été ouverte au grade d'*apprentif* par le f.·. Bellevre, ex.-v.·., à cause de l'absence du v.·. f.·. Claude Blin, éclairant l'O.·., les ff.·. de Laporte remplaçant le f.·. Bellevre et le f.·. Jourdan remplaçant le f.·. Térouanne éclairans l'Occ.·. en présence des ff.·. formans les colonnes du Midi et du Nord.

Le f.·. Hurtrel, orat.·., l'un des commissaires aux ouvrages observa que le but principal de cette assemblée étoit de s'occuper et de prendre une détermination relative aux travaux, décorations et emblêmes du nouveau loacl situé à l'ancien Gouvernement, loué et destiné pour servir d'atelier à notre L.·..

Après avoir entendu plusieurs ff.·. qui ont émis différentes opinions, et présenté divers objets, on s'est arrêté au plan sagement combiné du projet donné par le f.·. Jourdan, l'un des commissaires aux ouvrages, comme présentant le double avantage de remplir la vœu de la Loge et d'être le plus économique. Les ff.·. commissaires ont, en conséquence, été priés de mettre ce projet à exécution le plus promptement et le plus économiquement possible eu égard aux fonds de la Loge, qui se trouvent en caisse, et dont on a donné un aperçu succint, qui a fait espérer qu'ils seront suffisans.

Un f.·. visiteur s'étant fait annoncer par le f.·. Moisson, la L.·. députa vers lui le f.·. Gallet, maître des cérémonies, à l'effet de le thuiler et de lui demander son diplôme. Le f.·. Gallet ayant rapporté à la L.·. que le f.·. Claude Jacob, pharmacien de 1re classe, né à Metz, département de la Moselle, âgé de 32 ans, et membre de la L.·. de la *Vraye Fraternité* à l'O.·. de Strasbourg, étoit bon maçon et avoit les trois premiers grades maçonniques et son diplôme qui avoit été apporté à la L.·. ayant été trouvé régulier, il fut reçu en Loge avec tous les honneurs à lui dûs, et prit place à l'O.·..

Le v.·. ayant demandé si aucun f.·. n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général; ou pour celui particulier de la L.·., tous les ff.·. ayant gardé le silence, la Loge fut fermée dans le sein de la paix et

de l'union après avoir fait passer le tronc des pauvres, le 22e jour du 5e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804, Ere vulgaire le 3 thermdior an 12.

Claude Blin, V.·.

Par mandement de la R.·.□.·.

Imbertios, S.·.

25e Loge, 28 juillet 1804. V.· f.· Blin, S.· Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'uni.·., au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·. d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, a été ouverte au grade d'*apprentif* par le v.·. f.·. Claude Blin, éclairant l'O.·., les ff.·. Bellevre, premier surveillant, et le f.·. Huette, en l'absence du f.·. Térouanne éclairant l'Occ.·., en présence des frères formans les colonnes du Midy et du Nord.

On fait lecture d'une planche du f.·. Savin, substitut au secrétariat du G.·.O.·., annonçant que le f.·. Dubosq, notre député, se trouvant absent de Paris pour trois mois, il l'a prié de nous faire passer la quittance de notre don gratuit, et de nous mander qu'avant son départ il a pris toutes les précautions nécessaires pour que notre demande en reprise de travaux ne souffre point de son absence, que de son côté il ne négligera rien pour seconder nos vœux, et qu'aussitôt que le G.·.O.·. en sa chambre symbolique aura prononcé, il s'empressera de nous expédier les pièces qui doivent régulariser nos sublimes travaux.

On fait aussi lecture de la quittance du thrésorier général du G.·.O.·. On arrête que cette quittance et la planche du f.·. Savin seront déposées aux archives.

Le v.·. recommande à la L.·. le nommé Avisse, infirme et père de famille, qui se trouve dans la misère ; on charge le f.·. Danvin, hospitalier, de prendre des renseignements sur son compte pour proportionner l'aumône à ses besoins, et d'en rendre compte à la prochaine Loge.

Le f.·. Marie-Romain de La Derrière ayant demandé et obtenu la parole, a prié la L.·. de lui accorder un diplôme, ce qui lui fut octroyé ; et en conséquence il lui fut délivré de suite.

Sur la proposition d'un f.·., on a arrêté que tout frère indiscret, et qui divulguera à des profanes ce qui se sera passé à la Loge, payera pour la première fois une amende de six francs, et pour la seconde fois sera exclus de la L.·. pendant six mois.

Le v.·. ayant demandé si aucun frère n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre général, ou pour celui particulier de la L.·., tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, après avoir fait passer le tronc des pauvres,

le 28e jour du 5e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804. Ere vulgaire, le 9 thermidor an 12.

Claude Blin, V.·.
Par mandement de la R.·.□.·.
Imbertios, S.·.

26e Loge, 4 aoust 1804. V.·. f.·. Blin, S.·. Imbertios.

A la gloire du G.·.A.·. de l'Univers, au nom et sous les auspices du S.·.G.·.M.·., d'un lieu très éclairé et très fort, où règnent la paix, l'union et la concorde, la L.·. de la *Fidélité* à l'O.·. d'Hesdin régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, a été ouverte au grade d'*apprentif* par le V.·. f.·. Claude Blin éclairant l'O.·., le f.·. Bellevre et le Houzel, en l'absence du f.·. Térouanne, éclairant l'Occ.·., en présence des ff.·. formant les colonnes du Midy et du Nord.

Le v.·. fit lecture d'une planche du f.·. Hurtrel, orateur, en date d'aujourd'hui, adressée à la Loge, par laquelle il annonce qu'il avoit déjà mandé au vénérable, par une planche du 28e jour du 5e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804 que des circonstances imprévues le privant d'assister assiduement aux travaux, il croioit devoir en prévenir la L.·., ne cessant point d'être bon maçon, et attaché à cet at.·.. La L.·., sensiblement affectée d'être privée assiduement des lumières du f.·. Hurtrel, or.·., arrête que les deux planches mentionnées cy-dessus seront mises aux archives ; et qu'attendu que la place d'or.·. doit être constamment remplie, il seroit nommé un orateur adjoint pour en faire les fonctions, quand l'or.·. en chef se trouvera absent : en conséquence on procéda de suite, et par la voie du scrutin, à cette nomination. Le f.·. Tavernier, ayant réuni la pluralité des suffrages, fut proclamé orateur adjoint.

Le f.·. Tavernier, après avoir accepté cette fonction et avoir été installé, observa qu'il étoit thuileur, et qu'il ne pouvoit pas remplir les fonctions d'orateur et celles de thuileur, et qu'il lui paraissoit convenable de nommer quelqu'un pour remplir les fonctions de thuileur. Cet objet ayant été pris en considération, on arrêta de procèder de suite, et par la voye du scrutin, à cette nomination. Le f.·. Bocquet ayant réuni la pluralité des suffrages fut proclamé, et installé dans les fonctions de thuileur.

Un f.·. ayant observé que le f.·. Hurtrel orat.·. se trouvoit aussi un des commissaires aux ouvrages, et que, d'après ce qu'il avoit mandé, il paraissoit n'avoir pas, dans ce moment, le loisir de s'occuper des travaux, décoratioo et embellissemens de la L.·., et qu'en conséquence, il croyoit qu'on devoit nommer un commissaire pour le remplacer ; d'après ces considérations, on s'occupa de cette nomination. Le f.·. Cayrol fut nommé par acclamation un des commissaires aux ouvrages, au lieu et place du f.·. Hurtrel.

Le f.·. Danvin, hospitalier, ayant rendu compte de l'état de misère et de maladie du nommé Avisse, père de famille, il fut arrêté que le f.·. hospitalier lui procurera, sur les aumônes de la L.·., jusqu'à nouvel ordre, des secours en nature, à raison de vingt-quatre sols par chaque semaine.

Un f.·. ayant observé que le f.·. Beugny, frère servant, se trouve dans le besoin, et hors d'état de payer au profane Saligot, qui lui loue un appartement à l'ancien gouvernement, plusieurs mois de loyer, et qu'il est menacé par cette raison d'être obligé d'évacuer ce logement ; la L.·. voulant venir au secours de ce frère indigent, a arrêté que le f.·. Houzel notaire s'assurera des arrérages de loyer dûs par le f.·. servant Beugny au profane Saligot, propriétaire, en payera l'importance à ce dernier sur les fonds de bienfaisance de la L.·., et engagera ledit Saligot à continuer de louer audit f.·. Beugny l'appartement qu'il occupe à raison de quarante sols par mois, en lui disant que cet at.·. en payera exactement le loyer tous les mois sur ses fonds de bienfaisance et ce jusqu'à ce qu'il soit content dudit f.·. Beugny, qui devra être utile et aux ordres de la L.·., et jusqu'à nouvel ordre.

Un f.·. ayant observé que cette L.·. qui est celle d'obligation devoit principalement être destinée à l'instruction, il fut arrêté que cette instruction seroit remise à la première assemblée, attendu l'absence de plusieurs ff.·., et notamment de trois nouvellement initiés, que des affaires particulières ont empêchés de se trouver à cette Loge.

Le v.·. ayant demandé si aucun f.·. n'avoit rien à proposer pour le bien de l'ordre en général, ou celui particulier de la Loge, tous les ff.·. ayant gardé le silence, la L.·. fut fermée dans le sein de la paix, de l'union et de la concorde, après avoir fait passer le tronc des pauvres. Le 4e du 6e mois de l'an de la V.·.L.·. 5804. Ere vulgaire le 16 thermidor an 12 (1)

Claude Blin, V.·.
Par mandement de la R.·.□.·.
Imbertios, S.·.

---

(1) Ici se termine le second livre d'architecture de la L.·. de la *Fidélité* ; il ne faudrait cependant pas en déduire qu'à cette date cet atelier cessa de fonctionner ; les comptes et les tableaux que nous avons retrouvés nous indiquent que ce n'est que vers 1830 que la Loge entra en sommeil.

Les archives maçonniques transportées à l'Hôtel de Ville d'Hesdin, furent sauvées d'une perte certaine, et, partant, de l'oubli.

Accessoires maç.·. provenant de la loge de la FIDÉLITÉ (XVIIIe siècle)
(Archives municipales d'Hesdin)

QUATRIÈME PARTIE

LES MAÇONS ARTÉSIENS DU XVIII^me^ SIÈCLE (1)

CHAPITRE I.

LA CONSTANCE à l'O.·. d'ARRAS

Cette Loge prétendait avoir été fondée en 1687 par le comte de Pembrocke, grand visiteur de la M.·. G.·. L.·. de Londres, mais aucune puissance maçonnique ne lui reconnut cette lointaine origine ; peut-être, existait-elle en 1745, lorsque, suivant la légende, Charles-Edouard Stuart aurait créé le Souv.·. chap.·. primat.·. et métrop.·. d'Arras, sous le titre distinctif d'Ecosse Jacobite.

Abeline (Chrysostome), né en 1772, Lieutenant au 12^e^ d'Inf. légère ; aux armées en 1810. — M. 1795. Chirurgien 1805. (2)

Alavoine (Alexis), Docteur ostéologiste. — M. non résid. 1826.

Alexandre fils, Négociant en dentelles. — M. 1790. Hosp. 1805.

Arnaud, Sous-Lieut. au 51^e^ Régt d'Inf. — M. 1826.

Bagot (Augustin), Stagiaire. — M. 1826.

Baltam (Jean-Baptiste), Lieutenant, né en 1772.

Baptault (Nicolas), Capitaine au 12^e^ Régt d'Inf. légère. — Ambassadeur 1805 ; R. C. ; C. K. S.

---

(1) Les loges artésiennes sont placées par ordre chronologique ; les noms cités, dont nous avons scrupuleusement respecté l'orthographe, figurent dans les livres d'architecture, les tableaux, les correspondances, les diplômes et les diverses publications maçonniques.

Les noms sont suivis des prénoms, de la profession, des qualités civiles ; puis viennent, après un point et un trait, les dignités ou les fonctions maçonniques, ou simplement la date à laquelle l'initiation a été constatée.

Abréviations : app. : apprenti ; comp. : compagnon ; M. : maçon ou maître ; orat. : orateur ; exp. : expert ; hosp. : hospitalier ; fr. serv. : frère servant ; surv. : surveillant ; vén. : vénérable ; sec. : secrétaire ; sec. adj. : secrétaire adjoint ; fr. terr. : frère terrible ; fr. thuil. : frère thuilleur ; souv. chap. : souverain chapitre ; T. S. : très sage ; Pr. de Jérus. : prince de Jérusalem ; chev. d'O. : chevalier d'Orient ; chev. pruss. : chevalier prussien ; Ch. K. D. S.' ou C. K. S : chevalier Kadosch ; R. C. : Rose-Croix.

Bibl. Univ. Michaud : Bibliographie universelle ancienne et moderne par une société de gens de lettres et de savants, Michaud, lib. édit. ; Dict. Décembre Alonnier : Dictionnaire de la Révolution française par Décembre Alonnier ; Nouv. Biog. Didot : Nouvelle biographie générale par Firmin Didot frères ; Dict. Lalanne : Dictionnaire historique de la France par Lalanne ; Dict. Chesnaye-Desbois : Dictionnaire de la Noblesse par Chesnaye-Desbois ; Arm. d'Hozier : Armorial général par d'Hozier.

Il ne faut pas s'étonner de trouver, dans les listes qui suivent, des dates postérieures à la Révolution ; c'est que bon nombre de ff.·. ont dû être initiés bien avant les dates rapportées : ainsi un maçon, un dignitaire surtout, inscrit en 1805, 1815, 1820 a été certainement admis en loge avant la Révolution.

(2) Office que nous rencontrons, pour la première fois, dans une Loge.

Barbier, Adjudant au 20e Régt de Chasseurs à cheval ; Sous-Lieut. en 1810, à St-Quentin (Aisne), où il réside.— M. Parf. ; M. corresp. 1805.

Bardoux (M. Cl.), Négociant en vins. — M. non résid. 1825.

Barnoin (Joseph), né en 1735 ; ex-Sous-Lieut. au 3e Régt d'Inf. légère, résidant à Lyon en 1810. — 2e silenciaire 1805.

Bauduin (André), Cultivateur, à Harnes. — Directeur de l'Harmonie ; M. corresp., 1805 ; M. Parf. 1805.

Beauchamps (Henri), né en 1774 ; Employé des Postes ; aux armées en 1810. — 1er exp. en 1805 ; R. C. ; C. K. S.

Becq (Henri), Fabricant de mousselines. — M. corresp. 1805 ; à St-Gall (Suisse), 1810.

Becu (Amand), né en 1772, Négociant. — Couvreur 1805 ; M. Parf. ; 2e exp. 1810.

Becu (Constant), Cafetier. — Secrétaire par intérim 1805 ; 2e surv. 1808.

Bence-Crepelle, Négociant — R. C ; Ambassadeur 1826.

Benoit (Constantin), né en 1774, Lieut. au 12e Régt d'Inf. légère.— Fr. terr. 1805. Propriétaire en 1810, à Ferrière (Aisne).

Bernaud, Commis-Voyageur. — 1826.

Bernard (Jean-François), Officier d'Etat major. — M. non résid. 1826.

Bernard (Michel), Négociant. — R. C. 1826.

Berton Négociant. — R. C. et 2e surv. 1805.

Béthune (Louis-Philippe-Eugène de), né en 1777, Propriétaire à Gouy-Servins en 1805. — R. C. 1805.

Beuf (Joseph), né en 1774, Lieut.-colonel du 31e Régt d'Inf. légère ; résidant à Napoléonville (Vendée) 1810. — Ex 1er surv., 1er Expert, 1805 ; Ch. d'O.

Blin de Wanquetin (Charles-Antoine-Louis, né à Houdain, le 3 juillet 1737. — M. de cérémonies 1784; R. C. (1).

Blondel, Secrétaire 1842.

Bocquet (Louis), Marchand de vins en gros. — Elu 1825.

Boehme (Jean-Baptiste), né en 1768 ; Lieut. au 2e Régt d'Inf. légère. — Comp. 1805 ; à Paris en 1810.

Boilly (Louis-Léopold-Joseph), né à La Bassée, le 3 juillet 1761 ; Peintre de genre. — Dépositaire des aumônes et trésorier 1784.

Boniface (Jean-Baptiste-Albert), né en 1772 ; Fabricant d'huile. — Econome 1804 ; 1er M. des Cérémonies 1805 ; M. Parf. 1810.

Borelle, Fabricant de pipes. — M. 1826.

---

(1) Fils d'Antoine et de Marie de Gourdin, époux d'Alexandrine Ansart ; parrain de la cloche de Gaudiempré, 1776.

Bourbon (François, dit Jovial), né en 1778 ; Employé des droits réunis. — M. quitte Arras en 1807 pour aller à Anvers (Département des deux Nèthes).

Bourdenet, Capitaine-trésorier au 27e Régt d'Inf. — R. C. ; non résid. 1826.

Bourgoin (Alcibiade), Commis-voyageur. — Orat. 1826.

Bourotte, Lieut. au 2e Génie. — M. non résid. en 1826.

Boyenval (Joseph), Négociant. — M. non résid. en 1826.

Brongniart, Brasseur ; Incarcéré aux Baudets le 17 prairial, puis à St-Vaast, le 3 fructidor. — M. non résid. en 1826.

Buissart (Charles), Propriétaire. — 33e degré ; affilié 1826.

Bultez (Pierre-Albert), né en 1775, Marchand épicier. — M. 1810.

Cagin, Receveur. — R. C. non résid. 1826.

Callens (Charles-Désiré-Joseph), né en 1745 ; Négociant en dentelles. — Intendant des fêtes, 1805 ; vén. 1807, 1808 ; 1er Surv. 1810. R. C. ; Ch. K. D. S.

Calonne-Ricouart (le comte Louis de). — M. non résid. 1826.

Camp, député des Etats d'Artois à la Cour en 1766. — 1780.

Camus (G. Marie-Boniface), né à Arras, le 8 mars 1760 ; Marchand brasseur en gros, rue des Clarisses. — Secrétaire 1784.

Capet (Hugues-Charles-Ignace), né en 1772 ; Horloger. — M., 3e exp. 1810.

Castel, Lieut. au 50e Régt d'Inf. — R. C. 1826.

Cellier (Jérôme), Horloger. — Membre du Souv.·. Chap.·. 1745.

Chesnart (Théodore), Marchand de vin à Macon. — M. 1810, 1826.

Chevalier, Négociant. — Secrétaire 1783 ; Vén. 1802.

Clauset, Artiste musicien. — 1808 ; M. 1810.

Clément, Chirurgien-major. — M. non résid. 1826.

Clément (L.-A.-M.), né en 1756 ; Cirier. — Hosp. 1810.

Cocquez fils, Négociant. — M. 1826.

Colomb (Jean-Baptiste), né en 1774, Lieut. au 12e Régt d'Inf. légère ; aux armées en 1810. — M. Parf.; Porte-étendard de la L.·. 1805.

Coquidé (Jean-Baptiste), Négociant. — Trésorier et garde des sceaux 1826 ; Ch. K. D. S.

Coquidé fils (Romain), né en 1780, Agent d'affaires. — Secrétaire adj. 1826.

Coulon, Propriétaire. — M. 1826.

Courtiau (J.-B.), Ecrivain. — Fr. serv. 1805.

Cuvelier (François-Xavier), né en 1744, Marchand brasseur. — M. Archiv. 1810.

Crepelle, Propriétaire. — M. 1826.

Dambrines (Louis), Ex-chef d'escadron. — Affilié à *St-Frédérick* de Boulogne.

Darbel (Alexandre), Cap. au 56e Régt d'Inf. — M. non résid. 1826.

Dassonville (Guislain), né en 1770 ; Sous-gréffier du Tribunal civil. — M. Trésorier-Adj. 1805.

Davre (P.-J.), Aubergiste à St-Laurent. — App. 1805.

Debonne (Albert), né en 1764 ; officier de santé. — R. C.

Defontaine (S.-P.-J.), né en 1761 ; Salinier. — M. 1808, 1810.

Delannoy (Edouard), né en 1782, marchand de dentelles. — Comp. et M. 1805-1810.

Delannoy (Louis-Xavier), né en 1768, Cultivateur à St-Léger. — Econome 1805.

Delcambre (Joseph), né en 1735, négociant à Lille en 1810. R. C.

Delecourt (Jean-François), né à Harnes, le 25 décembre 1737 ; Notaire à Arras. — App. 1758 ; M. 1759 ; 1er surv. 1775 ; vén. 1776, 1779, 1780, 1783, 1801, 1802, 1805, 1806, 1809 ; Garde des sceaux 1784 : Ch. K. D. S. ; du 33e degré.

Delecourt fils (Albert-Aug.-Cyrille), né en 1763 ; off. de santé, aux armées en 1810. — M. corresp. en 1805.

Delecourt fils (Edmond-François), né en 1773 ; sous-inspecteur au revues, résidant à Bruges (département de la Lys) 1810. — Fondateur de la Loge des « *Amis du Nord* » à Bruges ; M. corresp. 1805.

Delestré (Benoît), né en 1769 ; Off. pensionné. — M. corresp. à Anvers (Département des deux Nethes) en 1810.

Delfortery, Cap. adjudant-major au 27e Régt d'Inf. — M. non résid. 1826.

Delecœuillerie, (Joachim) Chapelier. — App. ; fr. serv. 1805.

Delivet (Nicolas), né en 1775, Négociant ; en Angleterre 1810. — M. corresp. 1805.

Dellevallée (J.-P.), né en 1771 ; Cultivateur, à Harnes. — M. des cérémonies adjoint 1805 ; M. Parfait. — M. élu des XV, 1810.

Delvallée, Aubergiste. — 3e Exp. 1805.

Demangourit, Propriétaire. — Député au G.·. O.·. ; 33e degré 1826.

Denugent (Charles), Propriétaire à Nelles (Somme). — 1808.

Desailly aîné, Cap. d'Etat-Major. — R. C., non résid. 1826.

Desailly (Hyacinthe), Cap. d'Etat-Major. — R. C. ; non résid. en 1826.

Deschesnes (Joseph-Nicolas), né en 1777 ; Négociant. — Sec. 1810.

Desgroisilliers. — Thuil. 1809.

Deslignes (Pierre-André-Joseph), né à Cambrai, le 8 février 1727 ; Marchand confiseur. — Vén. 1784 ; R. C.

Desremond (Jean-Baptiste), né en 1730 ; Négociant, résidant à Limoges (Haute-Vienne) 1810. — M. corresp. 1805 ; agrégé au Chapitre ; R. C. ; C. K. S.

Desroches, Sous-Lieut. au 20e Régt de Chasseurs à cheval ; aux armées 1810. — M. corresp. 1805.

Desvignes (Philippe), né en 1765 ; Négociant en vins ; à Paris 1810. — M. élu des XV ; M. corresp. 1805.

Deusy (Benjamin), Fabricant d'huile. — M. 1810.

Deusy (Constant), né en 1774 ; avoué, résidant à Ostende (département de la Lys) 1810. — M. élu des XV, 1805.

Deusy (Sixte-François-Joseph), né à Neuville-St-Vaast, le 19 mars 1746 ; Avocat au Conseil d'Artois ; Procureur en 1778 et 1781 ; Secrétaire des *Amis de la Constitution* (1791) ; Député à l'Assemblée Nationale en 1791 ; Juge de paix, à Arras, en l'an VII ; Avocat à Douai, sous la Restauration. Adversaire des Montagnards de son département. — M. corresp. 1805.

Devillers. — 2e exp. 1809 ; R. C.

Desaghere (Victor-Joseph), né en 1781 ; pharmacien ; aux armées 1810. — M. 1805.

Dhée (Julien-Joseph), né en 1794, Marchand. — M. 1810.

Dion (Joseph-Constant de), né le 14 octobre 1735 ; ancien cap. au Régt de la Marine ; Cap. au Bataillon de garnison d'Artois ; Echevin d'Arras 1788, 1789 ; Chevalier de St-Louis. — 1er surv. 1779 ; Off. honoraire 1809 (1) ; R. C. ; C. K. S.

Dufey (Michel-Auguste), Sous-Lieut. au 12e Régt d'Inf. légère ; aux armées en 1810. — Orat. adj. 1805 ; R. C. ; C. K. S.

Dumas (Charles), né en 1775 ; colonel au 21e Dragons ; aux armées 1810. — R. C.

Dupain (François-Alexis), né en 1768 ; Lieut. quartier Maître de Gendarmerie — M. Corresp. en 1805 ; 1er surv. en 1807 ; M. des Cérém. 1810 ; Vén. 1813, 1818.

Dupré (Constant) Cap. trésorier au 6e Régt de Hussards. — R. C. non résid. 1826.

Dureteste (P.-H.), né en 1769, Médecin. — M. 1810.

Durteste (Constant), né en 1769 ; Officier au 55e Régt d'Infant. ; aux armées en 1810. — R. C. 1806 (2).

---

(1) Fils de Louis-François de Dion et de Marie-Claire d'Ostrel ; son père fut exécuté à Arras, le 17 fructidor (3 7bre 1794). Joseph-Constant de Dion épousa, en 1762, J.-J. de Grenet, qui fut incarcérée comme suspecte en 1794.

(2) Il fut grièvement blessé à Eylau et à Iéna, par un boulet et huit coups de sabre.

Fargues, Lieut. au 50e Régt d'Inf. — M. 1826.

Fatou (V.), Cap. au 56e Régt d'Inf. — M. non résid. en 1826.

Foliau (François-Frédéric), Cap. au 56e Régt d'Inf. — M. non résid. en 1826.

Forgeois-Mercier, Fabricant de fil à dentelle. — 33e degré 1826.

Forget, Major du fort et château, 1783. — M. 1807.

Forget (Florent-Florimond-Frédéric), né en 1783 ; en Espagne 1810 . — R. C. ; Ch. K. D. S. 1805 ; 33e degré ; M. corresp. 1826.

Forget (François de Paul), Aubergiste. — M. non résid. en 1826.

Fourmault. — Secrétaire, 1843, 1845.

Froissy (de), Avocat, Vice-Président du G.·. O.·.. — Député au G.·. O.·., 1805, 1810.

Fumé (Victor-Amédée), né en 1774 ; Chirurgien-major au 58e Régt de ligne ; aux armées 1810. — 1er Infirmier 1805.

Gallet, Négociant. — Comp. 1810.

Garnier, Cap. au 50e Régt d'Inf. — R. C. 1826.

Gensanna (Pierre), Cap. au 56e Régt d'Inf. — M. non résid. en 1820.

Gilliot (Nicolas), né en 1775 ; Marchand de vin en gros. — Adj. au garde des Archives, 1810.

Glachant (Antoine), Professeur de musique. — 1811 ; R. C. ; non résid, 1826.

Gonsseaume (Jean-Louis), né en 1772, Fabricant de pipes. — R. C. 1810 ; 33e degré 1826.

Gorlier (Fidèle-Constant), né à Arras le 1er mars 1734 ; Marchand plombier ; rentier 1810. — R. C., Ch. K. D. S. ; Architecte vérificateur 1784 ; non résid. et ex-garde des sceaux 1805 ; 1er surv. 1809 ; M. honoraire 1810.

Gosse (Jean-Joseph-Aimé), Homme de loi ; Président de la Société des *Amis de la Constitution* (1791) ; Conseiller à la Cour de Douai, 1810. — M. corresp. en 1805. M. élu des XV.

Griffon (François), né en 1753, Négociant ; détenu à la maison d'arrêt des Baudets ; exécuté le 1er messidor an II (19 juin 1794). — 1780.

Gradlet, Lieut. au 56e Régt d'Inf. — M. non résid. en 1826.

Grigny, oncle. — 1850.

Grigny, neveu. — 1850.

Guillemain, Cap. retraité. — M. P. non résid. en 1826.

Guillerot, Maréchal des logis de gendarmerie, à St-Quentin (Aisne). — M. 1810.

Hallo, Avoué. — M. 1826.

Hamel-Bellenglize (Ant.-Constant de), né le 8 octobre 1773. — Aumônier 1809 (1).

Hamel-Bellenglize (L.-C.-R.), né en 1741 ; Colonel retiré du service en 1788, époux de M.-Ag. Verguel. — 1789.

Harris, Lieut. de Marine ; en Angleterre en 1810. — M. 1810.

Hazard (Jean), Chirurgien à Arras, dès 1676. — R. C. 1747 ; M. du Souv. Chap. 1745 (2).

Hazard fils aîné (Charles-Marie), Médecin. — M. du Souv. Chap. 1745.

Hazard fils cadet (Jacques-Hector-Guislain), Médecin. — M. du Souv. chap. 1745.

Hébert (Alphonse-Louis-François), né en 1759 ; Huissier ; Agent d'affaires 1810. — Sec. Adj. 1804 ; 2e M. des Cérém. 1805. R. C. ; Ch. K. D. S., 11 janvier 1804.

Hecquet, Professeur de musique. — M. 1825.

Het (Jean-Baptiste), né à Lille, le 6 juillet 1743 ; Marchand tanneur ; élu à l'assemblée primaire d'Arras, 1792. — 2e surv. 1784 ; Ex-trésorier 1805 ; Trésorier 1809.

Hubert-Gonsseaume, Marchand. — 2e exp. 1805.

Huguet (Jacques), né en 1772 ; Lieut. au 2e Régt d'Inf. légère ; aux armées 1810. — Aumônier 1805.

Izambart (L.-Ch.) Notaire. — M. 1825.

Jacquot (J.-Frédéric), né en 1772 ; Lieut. au 34e Régt d'Inf. — M. 1810.

Joseph (Alexandre), né en 1775 ; Bijoutier. — Couvreur 1810 ; R. C., 1826.

Jouy (Philippe-Joseph-Modeste), né à Arras, le 1er mars 1736 ; Marchand brasseur en gros. — Substitut du vén. et Trésorier 1784.

Jozon (Jean-Baptiste), Cap. au 56e Régt d'Inf. — R. C. non résid. 1826.

Kimling, né en 1779 ; Sous-Lieut. au 31e Régt d'Inf. légère ; aux armées 1810. — Introducteur 1805.

Krampt, Musicien. — De l'Harmonie 1808.

Lagneau, Avocat ; Échevin de la ville d'Arras. — M. du Souv. Chap. 1745.

Lallemant-Préval, Sous-Lieut. au 50e Régt d'Inf. — M. 1896.

Lamour (François), né en 1770 ; Sous-Lieut. au 31e Régt d'Inf. légère ; aux armées, 1810. — M. 1805.

Lancel (Auguste), Négociant. — 1er surv. 1826 ; R. C. ; Ch. K. D. S.

Lancel (Emile), 2e surv. 1836 ; R. C.

---

(1) Fils de Paul-Joseph de Hamel-Bellenglize et de Marie-Joseph de Monaldi.

(2) En 1763, un autre Hazard était reçu médecin ; il habita d'abord rue des Trois-Visages, puis, en 1780, rue aux Ours ; il était alors conseiller du roi. Un autre médecin du même nom, reçu le 5 mars 1773, était second juré, oculiste et chirurgien des pauvres ; il demeura rue des Murs-St-Vaast, puis, en 1781, rue des Augustines. Nous trouvons encore J.-B.-Dominique-Albert-Bertin Hazard, notaire à Arras, rue St-Aubert, de 1765 à 1791 ; est-ce son fils qui, en 1774 est avocat, rue St-Aubert et y exerce la même profession en 1791 ?

Leclerc (François), né en 1777 ; Employé de la Recette générale ; à Chaumont (Haute-Marne), 1810. — Aumônier 1805 ; R. C.

Leclercq (François), Jardinier. — App. 1804 ; Fr. serv. 1804-1826.

Leclercq-Cammiez (Pierre-Joseph), né en 1765, à Neuville-St-Vaast ; Imprimeur, libraire et relieur. — Thuil. 1805 ; surv. 1807 ; trésorier 1810 ; R. C. ; Ch. K. D. S. 28 mars 1805.

Lecomte, Chapelier. — M. 1826.

Le Ducq (Léandre père), Avocat ; Juge de paix d'Arras jusqu'à sa mort, en 1813. — Ex-orat. 1805 ; Orat. 1809. (1).

Leflon (Prosper), M. de Poste. — M. non résid. en 1826.

Lefran (Jean-Adolphe-Joseph), né en 1760 ; Avocat depuis 1787 ; Assesseur du Juge de paix d'Arras 1792. — Orat. 1805 ; 1er surv. 1808, économe 1810 ; Ex vén. en 1810-1811 ; R. C. ; Ch. K. D. S.

Le François (Pierre), né en 1771, à Buzency (Ardennes) ; Cap. au 2e Régt d'Inf. légère. — M. 2e Infirmier 1805.

Lemierre-Duplessis, Commis-négociant. — Comp. 1810.

Lemit (Alphonse), Cap. au 56e Régt d'Inf. — M. non résid. 1826.

Lenglet (Prosper), né en 1769 ; Chef de bureau à la Recette générale. — M. adj. à l'Orat. 1805.

Le Noir (Charles-Alexandre), né à Arras, le 25 juillet 1756 ; Marchand de Modes. — Orat. 1784.

Leroy, Notaire. — M. corresp. 1805.

Lévêque (F.-X.). — 1811.

Libersalle, né en 1761 ; Huissier-audiencier au Tribunal civil. — M. de cér. 1805 ; Ambassadeur en 1806 ; R. C. ; Ch. K. D. S. 11 janvier 1804.

Lucet (Jean-Baptiste), Tapissier. — M. du Souv. Chap. 1745 ; Vén. 1775 ; R. C. ; Ch. K. D. S.

Lucq (François), Négociant en vins ; à Paris en 1810. — M. corresp. en 1805 ; M. élu des XV.

Lugan (Gilles-Nicolas-François), né à Pont-Lévêque, le 6 décembre 1752 ; Off. au Régt de Chartres Dragons ; à Pont-Lévêque en 1810. — Thuill. 1784 ; M. corresp. 1805 ; R. C. ; C. K. S.

Maniette (Augustin), Aide Garde-magasin des vivres. — M. 1825.

Marchal (François-Ambroise), Cap. au 56e Régt d'Infant. — M. non résid. 1826.

Masson (Hippolyte-Joseph), né en 1769. — App. 1808 ; 1810 ; Fr. serv. 1808 ; 1810.

---

(1) Il avait épousé Marie-Catherine Deshorties, fille de Robert, ancien notaire à Arras, lequel avait convolé en secondes noces avec Eulalie de Robespierre, tante de Maximilien. Léandre Le Ducq était le frère de Charles, qui était inscrit à l'*Amitié*.

Maintenay, né en 1770 ; Cap. du génie. — 2e surv. 1810 ; R. C.

Mairot, Commis-Négociant ; à Besançon 1810. — M. corresp. 1805.

Mercandin (Joachim), Lieut. au 31e Régt d'Inf. légère ; aux armées 1810. — M. corresp. 1805.

Mercier (Pierre-Philippe), Docteur en médecine ; Chirurgien-major au 16e de ligne ; aux armées 1810. — Vén. 1826, 1827 ; R. C. ; Ch. K. D. S. Est nommé, le 1er janvier 1827, M. d'honneur de la L.·. des *Frères Réunis* à l'O.·. de Strasbourg, comme preuve d'estime donnée à la L.·. française, anglaise et écossaise, *la Constance d'Artois*. (Diplôme).

Mille (Noël-Joseph), né à Fressin, en Artois, le 25 novembre 1754 ; Procureur au Conseil d'Artois. — 1er surv. 1784.

Moyssent, Officier de santé. — M. 1805.

Moyssent (J.-P.), Négociant. — 1er surv. 1805 ; R. C. ; C. K. S.

Moyssent (Jacques), Officier de santé, né en 1772. — 1805.

Mozer, Adjudant au 20e Chasseurs à cheval ; aux armées 1810. — M. 1805.

Mozer, Négociant en vins. — M. corresp. 1805.

Noël (Philippe), né en 1777 ; Préposé aux vivres et négociant ; à Valenciennes 1810. — Garde des portes du temple 1805.

Nonac (Théodore de), Cap. — M. non résid. 1826.

Nuguet (Charles de), Off. ; aux armées en 1810. — M. en 1807 ; R. C.

Olivet (Jean-Pierre), né en 1774 ; Cap. au 31e Régt d'Inf. légère ; aux armées 1810. — Adj. au 2e surv. 1805.

Parmentier (Emmanuel), né en 1761, Docteur en médecine ; chirurgien à Guémappe. — M. 1805.

Payot (Jean-François), Maréchal des logis au 20e Régt de Chasseurs à cheval ; aux armées 1810. — M. parf. 1805.

Périn-Déprez, Négociant. — 2e surv. 1805 ; R. C. ; Ch. K. D. S.

Pérot (Jean, dit Bel aspect), né en 1761 ; Marchand tailleur. — 2e expert 1805 ; Archiv. vérificateur, 1805 ; R. C. ; Ch. K. D. S.

Pérot (Charles-Joseph, dit Corneille), né en 1759, Marchand plombier. — Ex 1er surv. 1805 ; Fr. terrible 1805 ; 2e surv. 1809 ; M. non résid. 1810 ; R. C. ; Ch. K. D. S.

Petit-Forgeois, Marchand. — Ex-secrétaire 1805 ; Sec. général 1809.

Peugnet (Dominique-Joseph), né en 1752 ; Entrepreneur de bâtiments. — Archiv. 1805 ; M. de cérém. 1809 ; R. C. ; Ch. K. D. S. 5 novembre 1804.

Philippe (Louis-Joseph), Chef de bureau à la Préfecture. — Orat. 1810.

Pierron, Lieut. au 48e Régt d'Inf. — M. non résid. 1826.

Plé (Antoine), né en 1759 ; Aubergiste et négociant. — Trésorier 1805, Garde des sceaux 1810 ; R. C. ; Ch. K. D. S. 5 novembre 1804.

Plet, Pharmacien. — R. C. 1826.

Poitard (Marie-Auguste), né en 1751 ; Avoué. — 2e exp. 1805 ; 1er exp. 1809 ; R. C. ; Ch. K. D. S. 14 février 1804.

Potiez-Bultez (Louis), Marchand. — F.·. de l'Harmonie 1808 ; M. 1810.

Pottier. — Vénérable 1853.

Pottiez (Hipp.-Joseph), Avoué. — 33e degré, 1810.

Poucet (Etienne), né en 1772, Négociant en vins ; à Paris 1810. — M. corresp. 1805.

Pouget (Jean-Jacques), Cap. au 12e Régt d'Inf. légère ; aux armées 1810. — Vérificateur-adjoint 1805 ; M. Parfait.

Quignon (Joseph-Pierre-Henri) né à Boulogne en 1791, rentier. — 1814.

Racinet, Adjudant-major au 6e Hussards. — M. non résid. 1826.

Raulin de la Vasserie (Chev. de), Off. de Cav. ; Major de la place d'Hesdin en 1712 ; Ex-off. 1805. — 2e surv. 1779 ; Vén. honoraire et doyen de la L.·. en 1826 ; 33e degré.

Raulin de la Vasserie fils (Auguste-Louis de), né en 1750. — M. de Cérém. 1809, 1810 ; R. C.

Rège (Barthélémy), né à Lyon, le 27 avril 1740 ; Off. au Régt de la Couronne Inf. — M. 1784.

Richomme, Garde-magasin des vivres. — Affilié 1826 ; R. C. ; Ch. K. D. S.

Robelet (Chev.), Ex Avocat. — Grand Ecossais ; R. C. d'Hérédom de Kilwining ; Ambassadeur du Souv.·. Chap.·. à l'O.·. d'Arras auprès du Souv.·. Chap.·. Métrop.·. Ecossais de Paris, 1806.

Robespierre (Maximilien de), né à Carvin, le 12 décembre 1694 ; Avocat au Conseil d'Artois. — M. du Souv. Chap. en 1745 (1).

Robillard. — Propriétaire 1750.

Rossignol (Antoine), Chirurgien-major. — R. C. non résid. 1826.

Roty (Jean-Baptiste), Propriétaire. — Vén. 1826 ; R. C. ; Ch. K. D. S.

Roty (François), né en 1781 ; Lieut. d'Inf. de ligne ; aux armées 1810. — M. 1805.

Roty (Valentin), né en 1783, Avocat à Arras, puis à Douai ; M. du Conseil de l'Ordre, 1828. — Orateur 1808 ; Vén. 1810 ; M. non résid. en 1825 ; R. C. ; Ch. K. D. S. (2).

Roudeau, Off. du 5e Dragons ; aux armées 1810. — M. 1805.

Routon (Jean-François), né en 1771 ; Employé des Ponts et Chaussées. — 2e M. des cérém. 1810.

---

(1) Epoux de M.-Marguerite Poiteau ; aïeul du Conventionnel et non son père, comme le répètent la plupart des auteurs, dont M. G. Bord, *La Franc-Maçonnerie en France*, p. 132.

(2) Auteur de la brochure *Essais d'Architecture maçonnique*, imprimée à Arras, chez le f.·. Leclercq, libraire et relieur, 1807 ; 23 pages.

Saint-Aubin (Pierre), Lieut. au 20e Régt de Chasseurs à cheval ; aux armées 1810. — M. Parf. corresp. 1805.

Saint-Remy (Victor). — M. non résid. 1836.

Salse, Lieut. au 50e Régt d'Inf. — M. 1826.

Sallez (Hippolyte), né en 1779 ; Négociant. — R. C. résid. à Lille. 1805.

Sanglier (Alexandre), né en 1762 ; Maréchal des logis de gendarmerie. — M. 1810.

Sauvage (Alcide), Négociant. — M. 1825.

Simonis (François-Louis de), Sous-Off. au 11e Régt de Hussards. — Initié à *la Fidélité* d'Hesdin ; M. 1812 (1).

Sirban, Cap. au 50e Régt d'Inf. — R. C. 1825.

Souquet (Gustave), né à Etaples, le 17 avril 1804 ; 153, R. St-Maurice, à Arras. — Secr. Archiviste, 1823.

Stocly (Etienne), Chirurgien-major. — R. C. non résid. en 1825.

Taillefer, Cap. adjudant-major au 27e Régt d'Inf. — M. non résid. 1826.

Terrel (Antoine-Philippe), Négociant à Longes (Rhône), 1810. — 1er silenciaire 1805.

Testenoir (Louis), Négociant en soieries. — R. C. non résid. 1825.

Testevide (Pierre), né à Lyon en 1775, Cap. au 12e Régt d'Inf. légère. — M. Adj. au Garde des Sceaux, 1805.

Thilloy-Arnouts, Brasseur. — M. de Cérém. 1825.

Thumerel, Propriétaire. — M. non résid. 1826.

Topping (Timothée), né en 1772 ; Cap. de navire. — M. 1810.

Toursel, fils (Hippolyte), Marchand tanneur. — 1er exp. 1810.

Traxler (Joseph), Architecte. — 1er exp. Archit. 1826.

Triboulet (Louis-Auguste-César), né en 1758 ; Juge de paix à Arras, Division du Nord ; incarcéré pendant la Révolution. — R. C. Ch. K. D. S. 5 décembre. 1804.

Triboulet, Propriétaire. — Vén. 1784 ; Archit. 1805 ; R. C. ; Ch. K. D. S.

Ugenaud (Antoine), né en 1764 ; Cap. au 12e Régt d'Inf. légère ; aux armées 1810. — Porte Epée 1805.

Vallé (Pierre), né en 1772 ; Lieut. au 3e Régt d'Inf. légère ; aux armées 1810. — M. 1805.

Valory (Etienne de), né en 1773 ; Sous-Lieut. au 21e Dragons ; aux armées 1810. — M. 1802. (2)

---

(1) En 1793, Fl. B. Simonis est juge au Tribunal criminel de Calais et d'Arras.

(2) Sans doute était-il le frère de François-Florent de Valory garde du corps qui, lors de la fuite à Varennes, se trouvait sur le siège de laberline royale ; *Dict. Chesnaye-Desbois*, T. XIX, p. 878 ; *Dict. Décembre-Alonnier*, T II. p. 728.

Fils de N. de Valory qui, en 1792 et 1793, commandait le régiment de Flandre (3e Régt de Chasseurs).

Van Der Haeghen (Philippe), né en 1775 ; Négociant ; à Waben 1810. — R. C. 1805.

Vautier (Hector), Professeur de musique. — M. non résid. 1826.

Verrier (Charles-François-Marie), né en 1777 ; Chef tailleur au 46e de ligne. — M. 1810.

Vesignier (Claude), Négociant en vins ; à Mâcon, 1810. — M. 1805.

Wacheux (L.-M.), né en 1770 ; Propriétaire. — R. C. 1810.

Wagner (Jean-Baptiste), Artiste musicien ; Cultivateur. — 1808 ; Elu 1810.

Wamin (Jean-Baptiste de), né à Hesdin, le 2 août 1754. — Initié entre 1775 et 1778 ; il fait régulariser sa situation à *la Fidélité* d'Hesdin, à la fin de 1778.

Wantier, Cultivateur. — M. corresp. 1805.

Williams (Thomas), négociant ; en Danemark 1810. — M. 1805.

Zanoli (Jean-Baptiste), né en 1760 ; Lieut.-Colonel du 12e Régt d'Inf. légère ; Résid. à Bruges (département de la Lys) 1810. — Ex-garde des sceaux 1805 ; Orateur adjoint 1805 ; R. C., ; C. K. S.

CHAPITRE II

LA FIDÉLITÉ à l'O.·. d'HESDIN

Hesdin, nous le savons, vit naître cette loge maçonnique vers 1749 ; les renseignements qui précèdent ont suffi à démontrer que cet atelier se recommandait tant par l'activité et la distinction de ses membres, que par la régularité de ses travaux et l'ancienneté de ses origines. (1)

André (Charles-François-Xavier), né à Hesdin, le 25 février 1727. — Vén. 1750, 1776, 1777 ; 2e surv. 1769 ; 1er surv. 1770, 1774, 1778 ; Maître des Timbres et Archives 1784, 1785 ; R. C. ; Ch. d'O.·. ; G. M. ad vitam ; Pr. de Jérus. ; G. Ch. K. D. S. ; Chev. du Soleil. (2).

André (Charles-Maximilien-Joseph), né à Hesdin, le 3 septembre 1731 ; Echevin. — Sec. 1777, 1778, 1779 ; Orateur, 1780 ; 1er surv. 1781, 1784 ; Exp. 1783 ; Trés. 1787, 1793 ; Vén. 1788, 1792 ; avait tous les grades en 1774.

Antoine, Off. d'artillerie. — Initié en l'an XIII.

(1) Parmi les noms qui suivent il s'en trouve plusieurs des maçons de Doullens qui, après avoir appartenu à *la Fidélité*, constituèrent une loge distincte, sous le titre des *Cœurs Choisis*.

(2) Fils de Norbert, argentier, et de Marie Plet ; frère du suivant.

Astorg (Adrien Comte d'), né à Paris, en 1783 ; Off. de Chasseurs à cheval ; Colonel en second du 1er Régt des Dragons du roi ; Colonel du 8e Dragons (Ancien 13e), le 22 juin 1814. — Initié le 10 juin 1805 ; R. C. 1814.

Avison (Wignier d'), Conseiller rapporteur du point d'honneur. — Reçoit des grades à *la Fidélité* 1779 ; l'un des fondateurs de la *Parfaite Harmonie* d'Abbeville.

Athis (Pascal Eudel d'), né à Lewal, le 3 mai 1751 ; Contrôleur général des Fermes à Doullens. — Affilié 1784 ; élu 1785.

Baillet (Nicolas), né à Foulloye, le 15 août 1734 ; Receveur général des aides. — Affilié 1784.

Ballière (Antoine-Alphonse), né à Paris, le 24 avril 1739 ; Ingénieur géographe. — M. en février 1778.

Baré (Marin), né à Boulois, le 20 avril 1761 ; Cap. au 72e, puis à la 55e Cohorte de la Garde Nationale. — App. et comp. 6 mai 1804 ; M. le 18 juin 1804 ; élu 1805 ; M. honoraire 1810.

Bartoli (François), né en 1792 ; Off. au Régt de Condé-Dragons. — Affilié 1804.

Baudelique (Jean-Baptiste), né à Etaples, le 23 juin 1781 ; Négociant. — M. 1807 ; Grand élu écossais 1809.

Baudouin, né à La Marche (Vosges), le 4 juillet 1746 ; Lieut. de Vétérans, puis au 72e Régt à Pontarlier. — App. et Comp. 6 mai 1804 ; M. le 18 juin 1804 ; élu 1805 ; Chev. d'O.·. et R. C. 1806 ; passe à la L.·. de la *Parfaite Amitié*, à l'O. de Pontarlier en 1807.

Barbier (Jean-Baptiste), né à Ouville, ou à Marœuil, le 7 décembre 1739 ; Receveur de Beaurains. — Comp. et M. 1780 ; M. Parf., mars 1781 ; Ecossais, mars 1782 ; Architecte 1787, 1793.

Beaumont (André de la Bonninière, Marquis de), né en 1761 ; Cap. au Régt du Roi Cav. — App. 2 juin 1787.

Bellevre, né à St-Pol, le 3 mars 1755 ; Avocat ; Echevin d'Hesdin 1781, 1787 ; Député aux Etats d'Artois, 1787. — M. 1780.

Bellevre (François), Cap. aux Chasseurs de Gévaudan. — M. 1787.

Bellevre (Noël-Bertin-Joseph), né à St-Pol, le 25 décembre 1752 ; Avocat 1780 ; Secrétaire 1782, 1783, 1784 ; 1er suiv. 1785, 1786, 1788, 1805, 1806 ; Vén. 1787, 1789 ; M honoraire du Souv. Chap. : 1er surv. 1806, 1807 ; 2e surv. 1810 ; Orat. 1808, 1811 ; M. Parf., élu, 1786 ; Ecossais 1782 ; R. C. 1810 ; Ch. K. D. S. 1813.

Bernard (Alexis), né à St-Pol, le 22 novembre 1785 ; Sec. de la Mairie d'Hesdin. — Secr.-adj. 1813.

Bernier (Nicolas), Lieut. au Royal Roussillon. — Initié 1773 ; Affilié à la *Parfaite Union* du Royal Roussillon, septembre 1774.

Berruyer (J. de), Major au 11e Dragons du dépôt d'Hesdin. — Présenté le 1er janvier 1807, par Deladerrière ; Initié le même jour.

Billion (J.-D.-N.), né à Arras, le 9 décembre 1777, Négociant ; incarcéré le 29 germinal. — M. avant 1813 ; Ch. d'O. Passe à l'*Amitié* d'Arras vers 1814.

Blaicon (de), Off. au Régt de Péronne. — Initié en 1779 ; l'un des fondateurs de la *Parfaite Harmonie* d'Abbeville.

Bligny (de). — Régularisé app., comp. et M., août 1783 ; Elu 1783 ; Ecossais et Ch. d'O. 1784.

Blin (Claude-Joseph de), né à Hesdin, le 7 juillet 1710 ; Ancien Cap. d'Inf. Mayeur d'Hesdin 1778, 1780 (1). — Initié 1769 ; Vén. 1770, 1773, 1774, 1776, 1779 ; Est au tableau de 1793 ; Elu ; M. Parfait, 1770 ; Ch. Prussien, Petit et Grand Ecossais, M. Anglais, Grand Ecossais supérieur, en 1771 ; Grand Ecossais des 3 G. ; Chev. d'Occ., Sublime Ecossais ; R. C., Chev. d'O., Commandeur d'O., M. Architecte, M. ad vitam, Royal Architecte, Sublime Philosophe, Ch. du Temple ; Vén. de L.·. ; Ch. du Sol. ; Pr. de Jérus ; Grand élu en 1772.

Blin (Claude-Marie-Gaspard de), né à Hesdin, le 22 février 1746 ; Cap. au Régt d'Artois ; Lieut-colonel des Milices à Brest ; Chev. de St-Louis ; Mayeur d'Hesdin 1787 ; Maire, du 2 décembre 1790 au 6 octobre 1791 (2). — Sec. 1770, 1775 ; 1er exp. 1787, 1793 ; Vén. 1805, 1806, 1810, 1811, 1813, 1814 ; M. de cér. 1784, 1785, 1786, 1788 ; Garde des sceaux, 1804 ; du Souv. Chap. : T. S., 1806 ; 2e surv. 1810, 1811 ; R. C. 1810 ; Ch. K. D. S. 1813.

Blin (Gaspard-Joseph de), né à Hesdin, le 6 avril 1744 ; Major au Régt de l'Isle de France ; Colonel ; Ch. de St-Louis (3). — 2e surv. 1763 ; Vén. 1785, 1804.

Blin de Dordunctun (Marie-François-Joseph de), né à Hesdin, le 23 août 1755 ; Lieut. au Régt provincial d'Arras ; Notable 1790 (4). — Initié 1775 ; Thuill. 1776.

Blin de St-Quentin (Antoine-Adrien-Joseph de), né à Hesdin, le 13

---

(1) Fils de Pierre-Claude, Vicomte de Blin, Seign. de Bourdon, de Bouin, de Becquigny et autres lieux, né à Amiens, le 12 mai 1760, Cornette au Régt de Chartres Cav. et de Marie-Antoinette de Herlies, fille de Jean de Herlies, Mayeur d'Hesdin, qui reçut, en décembre 1688, le roi d'Angleterre Jacques II, forcé de quitter son royaume... Claude-Joseph de Blin avait épousé Françoise Prévost qui lui donna 14 enfants, dont quatre fils ; il mourut à Hesdin le 27 prairial an II.

(2) Fils de Messire Claude-Joseph de Blin et de dame Françoise Prévost ; il décéda le 8 novembre 1832.

(3) Il mourut le 18 septembre 1814.

(4) Fils de Claude-Joseph Blin et de Françoise Prévost ; il épousa Françoise-Agathe Fuzillier, née en 1762 ; elle mourut le 9 avril 1855.

mars 1760 ; Lieut. au 2e Bon d'Artois ; Conseiller municipal 1807. (1). — Initié 1781.

Blin (Léopold), Chef d'escadron au Régt du Dauphin. — Affilié en 1784.

Bocquet (Jacques-L.-L.), né à St-Omer, le 6 juin 1770 ; Docteur en médecine ; Conseiller municipal d'Hesdin 1807. — M. 1803 ; Thuil. 1804 ; Fr. terr. 1805 ; Exp. 1808, 1809, 1811 ; Hosp. 1810, 1813 ; Elu et R. C. 1805.

Bocquet (Jean-François-Marie), né à St-Omer, le 26 janvier 1766 ; vivant de ses biens. — M. 1804 ; Elu, Ecossais, Ch. d'O., R. C. 1805 ; 1er surv. 1813 ; 2e exp. 1814. Du Souv. Chap. 1806 ; Thuill. 1807 ; Hosp. 1811.

Boisard (Marie-Joseph), né à Paris, le 16 novembre 1758 ; Adjudant-major au 3e Bataillon du train d'artillerie. — Comp. et M. 1804 ; Elu 1805.

Bonnainvillier (Marie-Aimée de Pecquet de), épouse de Edouard-Armand-Henri de Fléchin, Marquis de Wamin (Voir de Fléchin). — Initiée 1782.

Bonnel (Jean-Joseph), né à Hersin, le 13 mars 1758 ; Receveur de l'Enregistrement. — Trésorier 1813, 1814 ; Elu 1805 ; Ch. d'O. ; R. C. 1806 ; Ch. K. D. S. 1807 ; Du Souv. Chap. ; M. du Souv. Chap. 1806 ; Trésorier 1807 à 1811.

Bonvarlet, Off. au 12e Chasseurs. — 1793.

Bouniol, né à Nîmes, vers 1770 ; Cap. au 11e Dragons. — Présenté en 1811 par Houzel.

Brideau (Jean-Baptiste), Cap. au 11e Dragons, au camp de la Colonne. — Présenté, le 18 mars 1809, par Plet.

Broucqsault, né vers 1722 ; Prêtre religieux. Incarcéré à Arras comme suspect pendant la Terreur ; libéré en mars 1795. — Affilié en 1781 (2).

Bruneteau, Député au G.·. O.·. de 1774 à 1775.

Bryas (Charles-Alphonse-Raymond de), né à Hesdin, le 16 février 1735 ; Off. au 11e Régt de Dragons (3). — Ch. d'O. et R. C. 1809.

Buissy (M. de), Cap. au Régt du Roi cav., Affilié 26 juillet 1787 (Arm. d'Hozier, p. 193).

---

(1) Claude de Blin, son fils, Garde du corps du roi en 1814, épousa Mlle de Montbrun, fille du Vicomte de Montbrun, député en 1815.

(2) Hermant-Joseph Broucqsault, né à Robecq, le 26 novembre 1724, était, en 1748, lieutenant et, en 1759, Cap. au 2e bataillon des Milices d'Artois.

Un autre Broucqsault était subdélégué de l'Intendance, à Lillers, vers la même époque. Un Broucqsault fut mayeur de Lillers en 1762.

(3) Fils de Charles-Eugène Bernard, Major au Régt de l'Ile de France et de Marie-Louise de Béranger.

Bussy (J.-Raphaël de), Lieut.-Colonel du Régt Royal Champagne Cav. — Affilié 1793.

Calenel, de St-Pol-sur-Ternoise. — Démissionnaire 1815.

Canillac (Ignace de Beaufort-Montboissier, Comte de), Colonel au Régt de Bourbon Inf. du 12 juin 1782. — Affilié en août 1783 (Dict. Lalanne, p. 429).

Canisy (Antoine Carbonnel de). — Vén. de la Loge *St-Antoine de la Perfection* à l'O.·. de Paris ; Doyen des vén. ; Ancien président de la L.·. Nationale. Député au G.·. O.·. 1775 (Dict. Lalanne, p. 429).

Capron-Delpouve, à Gauchin, né à St-Pol, le 5 septembre 1770. — Démissionnaire 1813.

Caraman (Marie-Jean-Louis Riquet, Chev. de) M. de camp de Colonel-général du 18 décembre 1758 au 24 mars 1767 ; Maréchal de camp ; Inspecteur de Cav. — Affilié 1774.

Carles (André-Charles-Louis), né à Lambres, le 17 mai 1769 ; Cultivateur. — Comp. 1813 ; M. 1814.

Carlos (François), né en 1785 ; Off. au Régt de Condé. — Affilié 1814.

Carpentier (Pierre-François) (1), né à St-Rémy-au-Bois, le 18 octobre 1782 ; Négociant. — M. 1810.

Carpentry (de). — Commandeur d'Orient 1751.

Carpentry (J.-Adrien de), né à Hesdin, le 12 février 1729 ; rentier à Brailly. — Initié 1757.

Cauroy (Louis du), né à Hesdin, le 10 février 1719 ; Receveur des domaines. — Initié 1751 ; Fr. terr. 1770, 1773, 1774 ; M. des cér. 1775. M. ad vitam ; Pr. de Jérus. ; Ch. K. D. S.

Cavenel (Louis-François), né à Hangest, le 10 décembre 1768 ; Receveur des Domaines. — Elu 1810.

Cayrol (Louis-Nicolas), né à Paris, le 28 juin 1775 ; Commissaire des guerres. — Architecte 1805 ; R. C. 1806.

Chabrillan (Jacques-Henri-Sébastien-César de Guignes, Comte de Moreton de), né à Paris en 1752, fils de Jacques-Aymard ; Cap. au Royal Roussillon ; Grand écuyer de M^me^ la Comtesse d'Artois. — Affilié à *la Fidélité* 1774 ; Fondateur et Vén.·. de la L.·. de *la Parfaite Union* du Royal Roussillon (2).

---

(1) Son père, Maire de St-Rémy, fut dénoncé, pour avoir protégé les prêtres insermentés.

(2) Chabrillan était inscrit à la L.·. *le Parfait Silence* de Strasbourg en 1782, et à plusieurs autres ateliers.

En 1785, il est M. de camp du Régt de La Fère, puis Inspecteur des Carabiniers, lorsqu'il est destitué, le 24 juin 1788, pour son inconduite et pour des actes insensés de despotisme militaire. Il se déclare un des plus chauds partisans du nouveau régime ; il est très influent, par son crédit, dans les tripots de Paris. Chabrillan réclame contre sa destitution à l'Assemblée Nationale qui ne répond pas et le laisse crier, lui et ses amis.

Il joue un rôle important dans la formation de la Garde Nationale parisienne en 1789.

Chambonas (Zacharie-César Chev. de) ; Major, puis Lieut.-colonel de Penthièvre Dragons (1). — Affilié 13 juillet 1783.

Chevalier, Ingénieur en chef de la place d'Aire ; commandant le fort St-François-lez-Aire 1779. — Ch. d'O. et R. C. 1805.

Chevreuse (N. d'Albert d'Ailly, duc de) ; Cap. de Chevau-légers de la Garde du Roi. — 1769 (Dict. Lalanne, p. 525).

Choiseul (de), Off. au Régt de Penthièvre Dragons. — Affilié le 13 juillet 1783 (Dict. Chesnaye-Desbois, T. V, p. 645).

Choquart (J.-F.-H.), Lieut. d'Artillerie, Garde côtes. — 1783.

Clerget (Benoît), né à Floure (Aude), en 1771, Cap. au 10e Régt de Chasseurs. — Présenté par Hollory, le 22 avril 1805.

Clermont-Tonnerre (de), Colonel en second du Royal Champagne. — Affilié le 15 décembre 1784 ; massacré à Paris, le 10 août 1792 (Nouv. biog. Didot, T. X, p. 843).

Cochois (Nicolas), né en 1773 ; Chef d'escadron au Régt de Condé. — Comp. 1814.

Coffin (Delphin), né à Hesdin, le 25 septembre 1747 ; Officier au Régt d'Arras. — 1777.

Coffin (Antoine-François), né à Hesdin, le 25 septembre 1761 ; Lieut. de Grenadiers Royaux ; Avocat ; Député aux Etats-Généraux 1789 ; Administrateur du département ; Echevin 1793 ; Commissaire des relations extérieures dans l'île de Sardaigne ; Membre du Conseil des Cinq-Cents. — Initié 1784.

Coillot (François), Off. du Royal Dragons. — 1777.

Colbert (François-Marie-Auguste de), né à Paris, en 1763. Colonel du 10e Chasseurs de Bretagne ; Colonel de la Garde des Consuls, tué à Cacabellos, (Espagne), le 3 janvier 1803. — Le 4 février 1797, il présente à l'initiation le Colonel Lebrun ; (Nouv. biog. Didot, T. II, p. 115).

Comble (de la), Lieut. de roi, à Arras. — Fr. terr. 1769.

Combray (de), Off. au Régt de Penthièvre. — App. 13 juillet 1783.

Cornali. — App. ; Fr. serv. 1776. ; rayé en 1778.

Corne (Célestin), né en 1779 ; Ingénieur du cadastre. — Affilié ; R. C. 1814.

Cot d'Ordan (J.-Ph.), né à Montpellier, le 2 mai 1751 ; Subdélégué du

---

Voici quels furent ses états de service : Le 15 décembre 1767, Sous-Lieutenant au Régt du Roi ; le 7 avril 1774, M. de camp, Commandant le Régt de La Fère ; le 13 décembre 1781, Maréchal de camp , le 7 décembre 1792, Lieutenant général ; il reçoit un commandement à l'armée de Dumouriez ; il organise à Bruxelles un club de Sans-Culottes ; devient commandant de place à Douai, où il meurt, le 28 avril 1793.

Comme on le voit, sa destitution n'avait guère nui à son avancement.

(1) Le Marquis de Chambonas est M. de camp du Royal Navarre en 1716.

Trésorier des troupes. — M. Parf. en 1778 ; Ecossais et Parf. Ecossais en 1779 ; Sec. 1778 ; Hosp. 1779 ; Thuil. 1780.

La Cour du Fief (Antoine de), Garde du Corps du roi ; né à Amiens, en mai 1744. Affilié en 1784.

La Cour du Fief (Louis-Joseph de), né à Amiens, le 19 janvier 1750 ; Lieut. au Régt provincial du Cambrésis. — App. et comp. 1784.

Courtois (Jean-Martin), né à Mézières-sur-Meuse, le 26 février 1747. — M. ; M. Parf. ; M. Parf. ; Ecossais, 1778.

Courtou (L.-J.-M. de), né à Versailles, en 1751 ; Cap. au Penthièvre Dragons. — App. 28 mai 1784 ; M. élu, le 20 juillet 1784 ; Grades intermédiaires reçus par communication ; R. C., 3 août 1784.

Cressent (Louis-Adrien-Etienne), né à Hesdin, le 10 novembre 1744 ; Avocat ; Juge du Tribunal d'Hesdin, 1790 ; Juge au Tribunal de Montreuil 1793 ; Conseiller d'arrondissement 1807. — App. 1802 ; Elu 1809 ; Ecossais, Chev. d'O., R. C. 1810.

Cressent (Pierre-Joseph), né à Hesdin ; Receveur des Domaines ;— App. 1804 ; au tableau 1810.

Croix (de la). — 1er surv. juin 1769.

Dalbau (Charles), Lieut. au Royal Roussillon. — Initié à la *Fidélité* 1773 ; Affilié à la *Parfaite Union* du Royal Roussillon, en septembre 1774.

Damasan (Benoît de), né à Paris, le 8 octobre 1760 ; Off. au Penthièvre Dragons. — Orat. adj. 1783 ; M. et M. élu 1783 ; Parfait Ecossais, Chev. d'O., R. C., 1784.

Damoiseau (Baron Louis), né à Provins, le 5 septembre 1753 ; Lieut. au Régt Royal Roussillon. — Initié 1770, Elu, M. Ecossais, Chev. Pruss., Petit et Grand Ecossais, 1773.

Danvin (F.). — Quitte la L.·. d'Hesdin, en 1806, pour entrer dans celle de Montreuil, où « des affaires profanes et des fonctions administratives l'appellent ». A la date du 5e jour, du 10e mois de l'an de la V. L. 5805, il écrit au Vénérable de la *Fidélité* : « Je serai toujours uni de cœur et d'inclination à la Resp. L.·. à laquelle je dois la faveur inappréciable d'avoir vu la lumière ».

Danvin aîné (Guillaume), né à Gouy-St-André, le 13 décembre 1757 ; Avocat ; Lieut. général du bailliage d'Hesdin, Maire d'Hesdin 1808-1813 (1). — Hosp. 1804. Comp. et M. 1783 ; Ecossais et Ch. d'O. 1805.

---

(1) Parrain de l'une des cloches de l'église d'Hesdin en 1829 ; la marraine fut Cécile de Blin, veuve de Jules de Locher, Chevalier de St-Louis ; il épousa Marie-Françoise-Thérèse Carpentier et mourut le 19 février 1833.

Danvin (Ignace), né en 1745 ; Propriétaire à Gouy. — Comp. 1804, M. 1805.

Danvin cadet (Liévin-Ignace), né à Gouy-St-André, le 13 janvier 1764. — Au tableau 1805.

Debonne (Charles), né à Hesdin, le 2 octobre 1748 ; Marchand drapier. — Initié 1768 ; Sec. 1769 ; Terrible 1775.

Defrance, père (Guislain-Joseph), né à Hesdin, le 23 décembre 1772 ; Négociant ; Conseiller municipal 1807. — M. 1813 ; Hosp. 1814.

Defrance, fils (Joseph), né à Hesdin, le 21 décembre 1794 ; Maréchal-des-Logis au 5e Régt de Chevau-légers ; Elève en droit, 1814. — Présenté par Bonnel, 1812 ; Comp. 1813 ; M. 1814.

Degove-Bazile (Pierre-Louis), né à Amiens, le 27 septembre 1777 ; Négociant. — Présenté par Laroche 1810 ; M. 1813.

Deladerrière (Marie-Romain), né à Arras, le 26 octobre 1758 ; Négociant. — M. 1804 ; Elu 1805 ; Ecossais, Ch. d'O. et R. C. 1806. *Souv. Chap.* : M. du Souv. Chap 1806 ; Secrétaire de 1807 à 1811.

Deladerrière (Nicolas-François), Contrôleur des Fermes. — Affilié 1787.

Desmaroux, Gouverneur d'Hesdin. — Initié à la L.·. des *Amis Réunis* à à l'O.·. de Lille ; Affilié 1815.

Despinoy (Remy-François-Joseph), né à Briare (Loire), le 15 juillet 1769 ; Inspecteur forestier. — Initié 1804.

Devillers (Henri-Alexandre-Charles), né à Dunkerque, le 20 juin 1770 ; Inspecteur des bois de construction de la marine. — App., Comp. et M. d'avril à mai 1804 ; Elu, Ecossais, Ch. d'O., R. C. 1805.

Digoine (Claude de) né à Charnoz en Bresse, le 2 septembre 1739 ; Major de la citadelle de Doullens ; Chev. de St-Louis. — Affilié à *la Fidélité* 1784 ; Passe en 1807 à la L.·. de *la Vraie Vertu d'Annonay.*

Domon (Siméon), né à Pérouges (Ain) en 1772. — 1805.

Donné (Sophie), née à Abbeville en 1762.— App. Comp. et Maçonne, 27 mai 1787 (1).

Douville de Maillefeu (Nicolas-Jean de), né à Abbeville, le 13 mars 1714, Ancien gendarme ; Secrétaire de roi à la Chancellerie d'Artois, 1775. — Reçoit des grades à *la Fidélité* en 1779 ; l'un des fondateurs de *la Parfaite Harmonie* d'Abbeville.

Douville de Picalle (de), Rapporteur du Point d'Honneur. — Reçoit des grades à *la Fidélité* en 1779 ; l'un des fondateurs de *la Parfaite Harmonie* d'Abbeville.

(1) Fille de Donné, et de Marie-Catherine Wattier.

Dovergne, Contrôleur principal des Droits réunis. — Sec. 1812 ; il démissionne en 1813, par suite de sa nomination à St-Pol.

Dovergne (Célestin-Joseph), né à Hesdin, le 10 décembre 1781 ; pharmacien. — Sec. 1813 ; Elu 1813 ; Chev. d'O. 1814 ; au tableau de 1816 (1).

Dreux (François-M.), né à Paris, le 1er janvier 1767 ; Employé aux hôpitaux de l'armée. — Elu 1806.

Dubosco. — Grand Off. au G.·. O.·. ; Député mai 1804.

Dubost (Jean-Baptiste), né en 1773 ; Chef de bataillon. — Affilié 1813 ; R. C. 1814.

Dubuisson (Fulgence), Prêtre Récollet. — Visiteur scrutateur, 1769.

Duhautin. — Au tableau de 1769.

Dujar (Jean), né à Paris, le 4 mai 1726 ; Cap. au Régt du Roi Inf. — Au tableau de 1769.

Dupin (Arnould-Marie), né à Paris, le 20 septembre 1763 ; clerc tonsuré ; Interprête du cabinet de Madame. — Initié 1787 ; au tableau de 1793.

Dupuis (Henri), Sous-Lieut. au Royal Roussillon. — Initié à *la Fidélité* ; Affilié à *la Parfaite Union* du Royal Roussillon, Septembre 1774.

Dupuy (Théodore), né à La Martinique, le 3 mars 1765 ; Cap. au 72e Régt d'Inf. — Initié à *St-Claude de la Paix Sincère*, à l'O.·. de Paris ; Affilié 1804. Elu, 1805, Ecossais 1806.

Durand (Jean-Baptiste) ; Maréchal des logis au Royal Roussillon. — Initié 1773 ; Affilié à *la Parfaite Union* du Royal Roussillon, Septembre 1774.

Duquesnoy (François), né à Auxy-le-Château, le 13 mars 1729 ; Marchand à St-Omer. — Initié à *la Fidélité* en 1753 ; aux tableaux de 1773, 1774, 1775.

Eloi (Alexandre-Joseph), né à Lucheux (Somme), le 31 janvier 1756 ; Chirurgien ostéologiste, pensionné de la ville d'Hesdin (2). — Orat. 1813, Garde des sceaux 1814. *Souv. Chap.* : Membre du Souv. Chap. 1806 ; Arch. 1806 ; Exp. 1807 ; M. de Cér. 1808 à 1811 ; Elu 1805, chev. d'O. et R. C. 1808 ; Ch. K. D. S. 1809.

Ennuyer (François-Joseph), né à Hesdin, le 11 juin 1756 ; chanoine de la Collégiale de St-Martin d'Hesdin. — App. 1786 ; Comp. et M. 1787 ; Hosp. 1787 ; Hosp. et Aumônier 1788. (3)

(1) C. Dovergne était d'un caractère stoïque, doublé de philosophie rabelaisienne. A Hesdin, son nom était synonyme de bienfaisance et de dévouement. Son fils, prénommé comme lui, de la même profession, fut adjoint en 1852, maire en 1867.

(2) Les Almanachs d'Artois le désignent comme « Maître en chirurgie, pour les fractures et renoueur des dislocations, vulgairement dit ostéologiste, ou rebouteur. »

(3) Faisait encore partie de la Collégiale lors de la Révolution.

Favre (Pierre-Benoît), né à Paris, le 31 octobre 1768 ; Major du 11e Dragons ; Chev. de la Légion d'honneur. — Elu, Ch. d'O., R. C. 1810.

Fischer (Armand), né en 1769 ; Major au Régt de Condé. — M. 1814 (1).

Fisicat (Jean-François de), né à Lyon, le 16 avril 1763 ; Cap. au Régt de Penthièvre Dragons (2). — App., Comp. et M. 1783 ; Elu 1784.

Flament (Albert-Joseph), né à Fruges, le 4 juillet 1756 ; Brasseur, Conseiller municipal 1807. — Adjoint à l'Econome 1810. Elu 1810.

Fléchin, Marquis de Wamin (Auguste Armand de), né à Hesdin, le 14 juillet 1745 ; Off. 2 août 1756 ; Sous-Aide Major, 15 février 1761 ; Cap. au Régt du Roi Inf. 4 mars 1762 ; Chev. de St-Louis ; Colonel en second au Régt. de Touraine, 2 mars 1780 ; M. de Camp. Député aux Etats d'Artois (3). — Initié au Régt du Roi, à Nancy, à la Loge *St-Louis* 1772 ; inscrit à l'*Auguste Fidélité* de Nancy, 1777 ; Affilié à *la Fidélité* 1773 ; Au tableau de 1793. (Dict. Lalaune, p. 576).

Fléchin de Wamin (Charles-François-Joseph Chev. de), né à Hesdin, le 23 octobre 1749 ; Colonel en second du Régt de Touraine ; Colonel du Régt d'Auxerre, du 24 avril 1780 au 25 juillet 1781 ; M. de Camp du Royal Emigrant ; Chev. de Cincinnatus et de St-Louis. — Initié à la L.·. militaire de *St-Louis* à l'O. du Régt du Roi, dont il est vénérable en 1775, à Nancy ; 1er surv. à Besançon en 1777, à Nancy 1784 ; affilié 1770 ; Elu, Parfait Ecossais, Chev. Pruss., Petit et Grand Ecossais 1771 (4).

Fondousse (François), né à Vèze, le 15 février 1775 ; Chef de Bataillon au 72e Régt d'Inf. — App., Comp. et M. 1804 ; Elu 1805 ; Ecossais 1806.

Fourmé (Pierre-François). — App. 1756 ; M. 1757 ; 1805.

Fourmez (Louis, dit Frisé), né à Hesdin, le 8 janvier 1726. — App. ; fr. serv. 1774.

Fragnier (Augustin), Sous-Lieut. au Royal Roussillon. — Initié à Paris ; Affilié à *la Fidélité* 1773 ; passe à *la Parfaite Union* du Royal Roussillon, en septembre 1774.

---

(1) Descendant du célèbre Fischer qui, pendant la défense de Prague, avec la compagnie de volontaires qu'il avait réunie, rendit de grands services dans les tristes campagnes sur le Rhin, après la retraite de Bohême. Les exploits du corps de Fischer furent la consolation de la France, pendant la guerre de Sept ans ; il avait été porté à 2.000 hommes.

(2) M. de Fisicat, M. de camp du Régt du Dauphin en 1667.

(3) Il épousa le 8 mars 1769 Marie-Aimée de Pecquet de Bonnainvillier (Voir plus haut) ; le père de celle-ci fut successivement Cap. au Régt de Piémont et Lieut. du roi à Abbeville. Le père d'Auguste-Armand et de Charles-François de Fléchin fut mayeur d'Hesdin, en 1770.

(4) Frère d'Auguste-Armand qui précède, tous deux fils de Joseph-Hippolyte, Mis de Fléchin et d'Henriette de Monchy. Charles épousa en 1786 Marie-Madeleine Pary d'Ernemont.

Fragues (P. de), né à Paris, le 27 novembre 1750. — Initié dans une L.·. de Paris, mais « les lumières lui étant inconnues », on l'oblige de repasser en L.·.; App., Comp. et M. 1773.

Frontigny (Claude-Michel Le Roy de), Ancien Ecuyer du roi. — M. du Ch. Métrop. du G.·. O.·. ; Député au G.·. O.·., décembre 1787.

Gaillard. — M. 1778.

Gallet (Claude-Louis-François-Marie), né à Hesdin, le 29 juin 1739, Négociant. — Off. municipal 1790. Habite Marconne 1805. — Affilié 2 juin 1783 ; Thuill. 1784 ; Adjoint au M. de cér. 1806 ; M. de cér. 1804, 1810, 1813. *Souv. Chap.* : Membre du Souv. Chap. 1806 ; M. de cér. 1807 ; 2e Surv. 1808, 1809, 1810, 1811 ; M. élu 1783 ; Ecossais et Ch. d'O. 1784 ; R. C. 1785 ; Ch. K. D. S. 1810.

Gallet (Claude-François), Fourrier au Royal Roussillon. — Initié 1773 ; Affilié à *la Parfaite Union* du Royal Roussillon, en septembre 1774.

Gallet (Claude), né à Hesdin, le 13 août 1752 ; Proc. du roi ; Conseiller municipal 1807. — Thuill. 1784 ; Sec. 1785, 1786 ; 2e Surv. 1787 ; Trésorier 1788.

Gallet (Jean-Baptiste), né à Fressin, le 24 mai 1783 ; Lieut. d'Inf. en demi-solde. — Comp. 1814.

Garnier, Secrétaire du Sous-Préfet de St-Pol, né à Ardres, le 19 octobre 1784.

Gasville (P.-Ch.-Aug. Gouion, Marquis de), Off. au Royal Dragons.

Gauthier (Charles-Julien), né à Sens, Contrôleur des Contrib. — M. 1813 ; Orat. Adj. 1814.

Gillon (Nicolas), Major au Régt du Dauphin. — Au tableau de 1814.

Girval (de). — Régularisé App., Comp. et M., août 1783.

Gord (J.-François de Paul Eudel du), né à Angers en 1762. Inspecteur général des Fermes. — App. et Comp. 1784.

Gosse (Henri Louis) né en 1734, époux de Henriette Lane ; ancien receveur des Etats, maire d'Hesdin en 1791 ; incarcéré à Doullens en 1794. — 1789.

Gosse, Avocat. — Initié aux Loges d'Amiens et d'Abbeville ; Affilié à *la Fidélité*, 1811.

Gouvion St-Léger (Paul), né à Nogent-sur-Seine en 1771 ; Cap. au 10e Chasseurs à cheval. — Elu 1805 ; Ecossais 1806 ; au tableau de 1807.

Graire (Jean-François), né à Abbeville, le 18 janvier 1787. Artiste. — M. 1813.

Gravatte, Major au 72e. — App., Comp. et M. 1804.

Gravet (François), né en 1785 ; Cap. au Régt de Condé. — Affilié 1814.

Griffon (Antoine-M.), né en 1754 ; incarcéré le 19 mars 1794. — 1780.

Groner (de), Avocat en Parlement. — Reçoit des grades à *la Fidélité* 1779 ; l'un des fondateurs de *la Parfaite Harmonie* d'Abbeville.

Groux (de), Lieut. au Présidial d'Abbeville. — Reçoit des grades à *la Fidélité*, 1779 ; l'un des fondateurs de *la Parfaite Harmonie* d'Abbeville.

Guinard (J.), né en 1773 ; Major au Régt du Dauphin. — Affilié et R. C. 1814.

Guy (Henri), né à Villeneuve-St-Georges, le 1er septembre 1766 ; Inspecteur des Forêts. — M. de cérém. 1783 ; Orat. 1805. Elu, Ecossais, 1785.

Guyot, Off. au Régt de Condé. — Aff. 1814.

Guyot (Philibert), né au Donjon (Allier), en 1775 ; Adjudant-Major au 10e Régt de Chasseurs. — Présenté par Richard, le 22 avril 1805.

Haine, Prêtre ; Off. municipal 1790. — Proposé et accepté 1780 ; sa réception ne figure pas dans les procès-verbaux.

Halinghen (Charles-Marie Dauphin d'), né à Boulogne-sur-Mer, le 27 février 1761 ; Ancien Off. de cav. — Archit. 1813 ; Hosp. 1814. Démissionnaire 1815. (1)

Hallette-Deneuville (Augustin), né à Valenciennes, le 23 avril 1758 ; Négociant en cuir ; Conseiller municipal. — *Souv. Chap.* : Membre du Souv. Chap. 1806 ; Hosp. 1808, 1809, 1811 ; Exp. 1810 ; Membre honoraire 1813. Elu et Ecossais 1806 ; Chev. d'O. 1807 ; R. C. 1808.

Hallette (Augustin-Bernard), né à Hesdin, le 25 août 1789 ; Off. d'Inf. en demi-solde. — App. 1814.

Hallette (Bernard), né à Hesdin, le 14 juillet 1726 ; Marchand ; Membre du Bureau d'administration de Charité de la ville, 1778. — Initié 1755 ; au tableau de 1774

Hallette (Charles-Joseph), né à Hesdin, le 10 novembre 1790, Brasseur. — M. 1813.

Havrincourt (d'), Avocat en Parlement. — Reçoit des grades à *la Fidélité*, 1779 ; l'un des fondateurs de *la Parfaite Harmonie* d'Abbeville.

Hellemans (A. d') Lieut. au Régt de Flandre (Bataillon d'Artois) 1778 ; Maire d'Hesdin 1799. — Comp. 1780, M. 1781 ; 2e Exp. 1804. (2)

---

(1) Descendant de Charles-Antoine, Président et Lieut. général de la Sénéchaussée du Boulonnais.

(2) Fils de F. Florent Hellemans, écuyer, Seigneur de Vacquerie et de Jeanne Le Merchier.

Héroguelle (Ange-François-Marie-Joseph), né à Arras, le 4 février 1766; Propriétaire, chef de Cohorte de la Garde Nationale. — M. 1813.

Hestroye (Nicolas-Th. Lucet de la), Lieut. de l'Election de Doullens. — Affilié 1784.

Hirstaud (François), né en 1773 ; Cap. au Régt de Condé. — Affilié 1814.

Hollory (Jean-Baptiste), né à Molsheim, en 1773 ; Off. — M. 1805.

Houzel aîné, (J.-Fr.-Al.), né à Hesdin, le 30 août 1739 ; Avocat ; Echevin 1772, homme de fief gradué au bailliage ; Membre des Etats d'Artois. — Trésorier 1780, 1784, 1785, 1786 ; 2e surv. 1781, 1788 ; M. des cér. 1787, 1793 ; Archiviste et Vérificateur 1783 ; 1er Exp. 1804.

Houzel (Godefroy-Joseph), né à Hesdin, le 9 novembre 1782 ; Notaire. — Orat. adjoint ; Garde des sceaux 1813 ; 2e surv. 1814.

Houzel (Guislain), né à Hesdin, le 5 novembre 1742, Notaire ; Notable ; Echevin en 1786 ; Député pour les élections aux Etats-Généraux 1789. — Initié 1771 ; Thuilleur 1773, 1774 ; Trésorier 1775 ; 1er surv. 1781 ; 1er Exp. 1784 ; Fr. terr. 1787, 1793 ; Sec. 1806 ; 1er Exp. économe 1813, 1814. Souv. Chap. : Membre du Souv. Chap. 1806 ; Archit. 1809 à 1811. Elu 1771 ; M. Parf. Ecossais 1773 ; Grand et Petit Ecossais, 1774 ; R. C. 1812 ; Ch. K. D. S. 1813.

Huet (J.-Fr.), né à Mansle, le 25 décembre 1769 ; Cap. au 72e Régt d'Inf. — Initié à l'O.·. d'Alexandrie (Département de Marengo). Elu, Ch. d'O. 1805. R. C. 1806.

Hurtrel, né à Hesdin, le 17 février 1750 ; Greffier de la ville 1780, 1787, 1790, suspendu le 18 avril 1793 ; arrêté comme suspect. — Ecossais 1779.

Hurtrel (Antoine-Dominique), Ancien négociant. — Trésorier 1778, 1779 ; sec. 1780, 1781, 1783 ; Orat. 1784, 1786 ; Thuill. 1785 ; Ecossais, 1778 ; R. C. 1810.

Imbertios (Joseph), né à Aix-en-Issart, le 21 janvier 1765 ; Notaire à Hesdin. — Secr. 1787, 1788, 1793 ; 1804 ; Thuill. 1807 ; élu 1793.

Jacob aîné (Claude), né à Metz, le 23 mai 1771 ; Pharmacien de 1re classe. — Elu, Ecossais, Ch. d'O., 1805 ; R. C. 1806.

Jacquemont du Donjon (Jacques François-Norbert-Hippolyte), né à Hesdin le 13 août 1752 ; Avocat ; Membre du bureau d'Administration de Charité, 1778 ; Proc. du roi à la maîtrise des Eaux et Forêts 1785 ; Juge suppléant au Tribunal du district de Montreuil et d'Hesdin, 1792 et 1790 ; Juge au Tribunal cri-

minel de St-Omer 1801. — Orat. 1778, 1779, 1781, 1783, 1787 ; 1er surv. 1780 ; M. de Cér. 1781 ; Vén. 15 décembre 1784 ; Ecossais 1779.

Jacquet (François-Xavier) Lieut.-colonel au 12e Chasseurs. — 1793.

Jeantet. — Elu 1805.

Jessé (Henri-Joseph, baron de), né à Béziers, le 25 juillet 1753, Sous-Lieut. au Régt Royal Roussillon. — M. 1773 ; Affilié à *la Parfaite Union* du Royal Roussillon, septembre 1774.

Joanne (Ange-Joseph), né à St-Pol, en 1756 ; Proc. au Trib. de St-Pol. — Elu 1809 (1).

Joanne (G.-J.), né à St-Pol, le 17 septembre 1757 ; Prêtre religieux des Bénédictins de St-Maur ; Principal du Collège d'Hesdin ; Officier municipal de St-Pol. — Affilié le 7 novembre 1807 ; Ecossais le 27 juillet 1809 (2).

Jourdan (Louis), né aux Minières (Eure) le 31 août 1758, Major au 72e Régt d'Inf. — Initié à *la Fidélité* d'Alençon ; Affilié à *la Fidélité* d'Hesdin, 1804. Elu, Ecossais, 1805.

Jouve (François-Joseph-Léon), né à Hesdin, le 11 avril 1718 ; Cap. faisant fonctions de Major au 2e Bataillon des Milices d'Artois ; Echevin 1772. — Vén. 1772, 1773.

Kieulin (Louis-Christophe), né à Landau ; Négociant, député au G.·. O.·. en 1810.

Kmortan (Charles-Fidèle), Lieut. d'artillerie. — Initié 1805.

Labarthe. — Initié 1769.

Labadye (de). — Visiteur des Provinces auprès de la M.·. L.·. de Paris. Député au G.·. O.·. 1772. 1774.

Lafillard (de), Proc. au Parlement de Paris. — Député au G.·. O.·. de mai 1781 à décembre 1782. Démissionnaire.

Laffillard (Dominique de), Argentier du duc d'Angoulême, — Off. du G.·. O.·. ; Député au G.·. O.·. de décembre 1782 à décembre 1787, puis en 1793.

Lafond. — Pr. de Jérus. 1751.

Lagache (Etienne), né à Marconnelle, le 5 juin 1748, Domestique. — App. ; Fr. serv. 1774.

Laisné (Nicolas-Maximilien-Joseph), né à Hesdin, le 3 janvier 1749 ; Avocat, Conseiller du roi au bailliage ; 1er Off. municipal 1792 ; Maire, 15 septembre 1792 ; Président du Directoire du district

---

(1) Fils de Joanne, médecin pensionné de l'hôpital de St-Pol.

(2) Donna sa démission d'officier municipal, quand la démolition de la Chapelle du St-Esprit fut résolue. Se cacha pendant la Révolution. Après la Terreur, il n'occupa aucun emploi.

de Montreuil 1792 ; Juge de paix 1793. — M. 1781 ; Elu 1782 ; R. C. 1785 ; M. de cér. 1781 ; Trésorier 1783 ; Orat. 1784, 1786, 1788, ; 1er surv. 1787, 1793 ; 2e surv. 1785.

Laisné (de), Colonel en second du Régt de Penthièvre Dragons. — Régularisé et affilié 1783 ; Ecossais 25 septembre 1783.

Lambert, Contrôleur principal des Droits Réunis, à St-Pol. — Initié 1808.

Lapaire (J.), Chirurgien-major au Royal Roussillon. — Affilié 1773.

Laroche, Off. au 11e Dragons. — Reçu au grade de... 1809. En Portugal, de mai 1810 à mars 1811.

Leboutte (G.), né en 1780, Off. au Régt de Condé. — Affilié 1814.

Lebrun (Alexandre-Louis-Joseph), Colonel en second du 11e Dragons, puis Commandant le 3e Chevau-légers-lanciers du 22 juin 1811. — Présenté le 4 février 1797, par de Colbert (1).

Lecomte. — Ch. K. D. S. 1861.

Ledoux (César), né à Hesdin, le 12 septembre 1734, Rentier. — Initié 1757 ; Trésorier, 1749, 1770, 1773, 1774 ; Secr. 1775, 1776 ; Arch. 1781.

Ledoux-Demonchaux, Receveur des Amendes à la maîtrise des Eaux et Forêts ; Garde général. — Trésorier 1775 ; Sublime Ecossais ; Commandeur d'O. Ch. K. D. S. ; M. ad vitam.

Lefebvre (Louis), né à Thiembronne, le 25 août 1730 ; Apothicaire. — Aux tableaux de 1769, 1773.

Lefebvre (Robert), né à Lingèvres (Calvados), le 5 décembre 1767 ; Chirurgien-major au 32e Régt d'Inf. — Ecossais 1805.

Leflon (Prosper-Fr.), né à Hesdin, en 1791 ; Garde d'honneur au 1er Régt des Gardes du roi. — M. 1813.

Legay (Claude-Xavier), né en Franche-Comté vers 1741 ; Off. au Régt de Penthièvre Dragons. — M. 1783.

Légé (V. de), né à Sens, le 23 février 1739, Cap. d'Invalides. — Affilié 1784 ; Elu 1785.

Lelièvre, Aumônier au Régt de Penthièvre Dragons. — Aff. 1783.

Lepaige. — 1769.

Leviston (Alexandre-Louis, Comte de), né à Dommartin, le 2 mars 1758 ; Off. au Régt de Penthièvre Dragons. — 1779.

Ligny (Dominique-Ferdinand-Marie, Chev. de), né à Lille le 21 janvier 1755 ; Lieut.-Colonel au service d'Espagne. — Membre honoraire 1810. S.·. P.·. R.·. C.·. G.·. C.·. K.·. S.·. 33e Ill.·. Ph.·.

---

(1) Tué le 26 octobre 1812, pendant la campagne de Russie.

Ligoné (Charles d'Antilles de), né à Ruines (Cantal), vers 1753 ; Cap. au Régt de Penthièvre Dragons. — App., Comp. et M. 1783.

Lion (Jérôme), né en 1747 ; incarcéré pendant la Terreur, juge au Tribunal, Maire d'Hesdin, d'août à décembre 1790. — 1780, 1815 (1).

Lissart (P. Fournier du), né à Philippeville, le 4 mars 1731, Inspecteur des Casernes à Hesdin, 1768. — Aux tableaux de 1769, 1770, 1774 (2).

Locher (Jules-César-N.-J. de), né à Hesdin, le 18 décembre 1741 ; Cap. au Régt de Diesbach Inf. ; Lieut. des Maréchaux de France ; Chev. de St-Louis ; Mayeur d'Hesdin 1781, 1787. — Initié 1767 ; 2e surv. 1770 ; Vén. 1774, 1776, 1777, 1778 ; Vén. intérimaire, 1780 ; Doyen de la L.·. le 3 mars 1821. Elu, M. Parf., Ch. Pruss., M. Petit Ecossais, M. Grand Ecossais 1770 ; Puissant M. Irlandais ; M. en Israël Ecossais, 1771 ; M. Anglais, Grand Ecossais sup., Grand Ecossais des Trois G. 1772 ; Chev. d'Occ. ; Sublime Ecossais ; R. C. ; Chev. d'O. ; Commandeur d'O. ; M. Archit. ; M. ad vitam ; Royal Archict. ; Sublime Philosophe ; Ch. du Temple ; Vén. de L.·. ; Ch. du Soleil, Pr. de Jérus., G. Elu 1773. (3)

Lœuillet (Procope-Louis), né à Hesdin le 1er août 1733 ; Avocat ; Homme de fief gradué au bailliage, 1787. — Initié 1756 ; 2e surv. 1768 ; Orat. 1775, 1780 ; Fr. terr. 1781.

Lœuillier, d'Amiens. — Initié 1805.

Louvet (Xavier-Augustin), né à Fressin, le 1er novembre 1763, Notaire à Fressin. — M. 1805 ; Elu 1810 ; Au tableau de 1814.

Louvois (Louis-Joseph le Tellier, Marquis de), né à Louvois (Marne), le 15 mai 1737 ; Colonel du Royal Roussillon du 24 décembre 1764 au 24 avril 1781. — Reçu à *la Fidélité* 1773 ; affilié à la *Parfaite Union* du Royal Roussillon ; il assiste à l'inauguration de cette L.·. en septembre 1774 (Dict. Chesnaye-Desbois, T. XVIII, p. 115).

Mabille (Joseph-Marie), né à Hesdin, le 7 septembre 1731 ; Avocat. — M. 1778, 1784.

Macaire, Docteur en médecine à Fruges, 1779. — Présenté le 4 avril 1782.

Mahieu (Gervais), Off. au Régt de Condé Dragons. — Affilié, Ecossais 1814.

Maisonneuve (Pierre de), né à Paris, le 15 novembre 1716, Contrôleur

---

(1) Epoux de Elisabeth-Védastine Prévost.
(2) Marquis du Lissart, M. de camp du Régt du Dauphin, 1710.
(3) Cécile de Blin, sa femme, fut, en 1829, marraine de l'une des cloches de l'église d'Hesdin.

des vivres. — Initié à Londres, 1769 ; Affilié à *la Fidélité* 1770. Archiviste 1775 ; Secr. adj. 1773, 1774.

Mannier (Pierre), né en 1785 ; Off. au Régt de Condé. — M. 1814.

Marchand (René), Principal du collège d'Hesdin. — Affilié, Chev. d'O. 1814.

Martrel (Georges du), Fourrier au Royal Roussillon. — Initié à Grenoble ; Affilié à *la Fidélité* 1773 et, l'année suivante, à *la Parfaite Union* du Royal Roussillon.

Masson-Griffon, Marchand limonadier, à Hesdin. — M. 1805, 1809 (1).

Mayet (Joseph-Charles), Ex-fourrier au Royal Roussillon. — Initié à Caen ; Affilié à *la Fidélité* 1773, et à *la Parfaite Union* du Royal Roussillon en septembre 1774.

Le Merchier (F.-P.-Ant). — 1780.

Le Merchier, né à St-Pol, le 3 avril 1730 ; Ecuyer ; Echevin à Hesdin, 1780, 1782 ; Député aux États 1782. — 2e surv. 1778 ; 1779, 1780.

Merigon (Antoine de), né à Aix, le 18 juin 1739 ; Lieut. au Régt Royal Roussillon Cav. — App., comp., M. ; élu, M. Parf., 1770 ; Chev. Pruss., Petit et Grand Ecossais, Puissant M. Irlandais, M. en Israël Ecossais, M. Anglais, Grand Ecossais Sup. 1771 ; Grand Ecossais des Trois G., Chev. d'Occ., Sublime Ecossais, R. C., Chev. d'O., Commandeur d'O., M. Archit., M. ad vitam, Royal Archit., Sublime Philosophe, Chev. du Temple, Vén. de L.·., Chev. du Soleil, Pr. de Jérus., Grand Elu, 1772. Fr. terr. 1773, 1774 (2).

Mérode (Chev. de), né à Nantes, vers 1762 ; Off. au Régt de Penthièvre Dragons. — App., Comp. et M. 1783 ; Elu, Ecossais 1784.

Metton (L.-M.-C.), né à Laigle (Calvados), le 28 mai 1773 ; Lieut. au 72e Régt d'Inf. — App., Comp. et M. 1804.

Milleville (Claude-Octave) Vicomte de), né à Paris, le 3 mai 1753 ; Sous-Lieut. au Régt Royal Roussillon cav. — Affilié, Elu, M. Parf. 1772 ; M. Parf. Ecossais, M. Illustre, Chev. Prussien, M. Petit Ecossais, M. Grand Ecossais, 1773. Visiteur Scrutateur 1772, 1773, 1774 (3).

Milly des Autheux (Louis-Pierre-Marie Lefebvre, Marquis de), né à Amiens, le 7 septembre 1757. — App., Comp., et M. 1783 ; Elu, Ecossais, 1784 ; Chev. d'O., R. C., 1785 ; 2e surv. 1784.

---

(1) Les assemblées de la L.·. se tinrent chez lui pendant quelque temps.

(2) Fondateur de la L.·. de *la Parfaite Union* du Royal Roussillon ; il en fut le 2e Surv à sa création.

(3) Pierre-Octave de Milleville fut l'un des fondateurs de la L.·. des *Amis Réunis* à l'O.·. de Paris, d'après le tableau de 1774.

Moisson (Charles-Antoine), né à Fieulaine (Aisne), le 5 avril 1756 ; Ex-Cap. au 2e Cuirassiers. — App., Comp. et M. 1804 ; Elu, 1805 ; Ecossais 1811. Membre honoraire 1812.

Monnier (Nicolas), Off. au Régt de Condé, puis Colonel au Régt de Chartres Dragons du 9 octobre 1814 au 19 avril 1815. — Initié en 1776 ; Affilié 1814.

Montagnac (M.-J., Comte de), Off. au Régt d'Orléans Dragons ; M. de camp du Régt du Berry 1788. — M. 1769.

Montmort (Antoine Beaurain de), né à Doué (Ile-de-France), en 1758. — App., Comp. et M., 1783.

Montreuil (Marie-Eugène Bontemps de), né à Aire, le 24 janvier 1744 ; Ingénieur ordinaire, Trésorier des troupes. — Initié à la L.·. du Régt d'Orléans Inf., Affilié 1780. Il assistait à l'inauguration de la L.·. *S. M., Reine de Suède*, à l'O.·. d'Arras, le 6 juin 1783.

Morand. — Présenté le 1er septembre 1808 par Bonnel (1).

Morel (Jean-Baptiste), né à Nancy, le 26 février 1733 ; Lieut. du Régt Royal Roussillon, puis au Régt du Boulonnais. — Visiteur hospitalier 1773 ; 2e surv. intérimaire 15 septembre 1773 ; Sec. de *la Parfaite Union* du Royal Roussillon, 1774 ; Vén. de la L.·. de *la Vérité* à l'O.·. de Paris, de 1776 à 1790. Elu 1771, M. Parf., M. Parf. Ecossais M. III., Chev. Pruss., M. Petit-Ecossais, M. Grand Ecossais, Puissant Irlandais, 1773.

Moriset. — M. 1811.

La Motte (Marie Paisant de), Major au Régt du Dauphin. — Affilié 1814 ; Elu 1814.

Nequeneau. — Commandeur Ecossais 1751.

Neuvéglise (François-Joseph), né à Boubers-sur-Canche, le 26 avril 1788 ; Substitut du Procureur à St-Pol. — Comp. 1813, M. 1814.

Neveuf (Jacques-François). — 1793.

Nihelle. — 1er surv. 1751 ; Ecossais, M. ad vitam 1750.

Niquet (André). — App. ; Fr. serv. 1814, 1816.

Noroy (François de), Cap. au Régt du Roi Cav. — Affilié 1787.

Ogier (Jérôme d'), né en 1761 ; Off. au Régt de Penthièvre Dragons. — App., Comp. et M. 1783.

Pagard d'Hermansart, né à Boulogne, le 15 novembre 1777 ; Vérificateur des Domaines. — 1809 (2).

Palenke (Joseph), né à Valbonne (Alpes-Maritimes), le 30 mars 1755 ; Cap. au 3e Régt d'Inf. M. — Elu, Ecossais 1805.

---

(1) Allié à la famille de Dixmude de Montbrun.
(2) Fils du dernier Président-Lieutenant de la Sénéchaussée du Boulonnais.

Paris, aîné (C. de), Off. au Régt de Penthièvre Dragons. — App., Comp. et M. 1783.

Paris, cadet (François de), né à Chartres en 1764 ; Off. au Régt de Penthièvre Dragons. — App. 1783.

Parisot (Charles), Adjudant-major au Régt du Dauphin. — Affilié 1814.

Parthyer (J.-M. de), né à Paris, le 15 avril 1744 ; Cap. au Régt Royal Roussillon Cav. — App., Comp. 1770 ; M., M. Petit Ecossais, M. Grand Ecossais, Chev. Pruss., Puissant M. Irlandais, M. en Israël Ecossais, M. Anglais, Grand Ecossais Sup., Grand Ecossais des Trois G., 1772 ; Chev. d'O., Sublime Ecossais, R. C., Chev. d'Occ., M. Archit. M. ad vitam, Royal Archit., Sublime Philosophe, Chev. du Temple, Vén. de L., Chev. du Soleil, Pr. de Jérus, G. élu, 1773. 1er surv. à *la Parfaite Union* du Royal Roussillon en 1774, dont il fut l'un des fondateurs.

Patin, né à Troyes ; Cap. au Régt de Dillon. — M. ad vitam, Pr. de Jérus., Chev. K. D. S. 1751 (1).

Patin (J.-M.), né à Troyes, le 15 octobre 1736 ; Directeur des vivres, à Hesdin, 1769, 1772. — Initié à Lille en 1758 ; Orat. et M. des cérém. 1770 ; M. de cérém. 1769 ; 1er surv. 1775 ; Orat. 1773, 1774.

Payart, Vérificateur des Douanes. — Présenté le 30 octobre 1808 par Bonnel.

Pecqueur (P.-M.-J.), né à St-Pol, le 30 janvier 1747 ; Avocat à Hesdin 1772 ; Membre du bureau d'administration de Charité, 1778. Détenu, à Arras, comme suspect, pendant la Terreur. — App. 1781 ; Comp. 1782 ; M. 1783 ; Elu 1785 ; Thuill. 1788, Arch. 1784, 1787, 1793.

Pelet. — App. 1804 ou 1805.

Pellan (Fournier de), né à Guérande, le 26 juin 1754. — Initié à *la Parfaite Union* du Royal Roussillon ; Affilié à *la Fidélité*, 1783.

Périchon (de), Cap. au Royal Penthièvre. — Affilié 1783 ; M. élu 1783.

Petit (Pierre-François), né à Haute-Avesnes, le 8 octobre 1775 ; Tanneur. — App. 1813, M. 1814.

Pierley (Pierre-Joseph), né à Fressin, le 1er janvier 1754 ; Greffier, Juge de paix, puis Juge à Montreuil. — M. 1805 ; Elu 1807.

Piogé (de), Off. de Chevau-légers de la Garde du roi ; Chev. M. de St-Lazare. — Reçoit des grades à *la Fidélité*, en juin 1779 ; l'un des fondateurs de *la Parfaite Harmonie* d'Abbeville.

---

(1) D'après les Archives de la Loge d'Hesdin, ce serait le f.·. Patin qui, en 1749, aurait obtenu, du G.·. O.·. de Londres, les lettres patentes détruites en 1773 par les héritiers du Resp.·. fr.·. Jouve, Vén. de *la Fidélité*, qui mourut à Paris en cette dernière année.

Playoult (Henri-Joseph), né à St-Pol, le 15 juin 1716 ; Docteur en médecine ; Echevin de 1772 jusqu'à sa mort (1784). — Hosp. 1775, 1781 ; 1er surv. 1780. Elu mars 1771 (1).

Plet (Charles), né à Bermicourt, le 1er mai 1770 ; Pharmacien, Conseiller municipal 1807. — M. 1806, G. Elu Ecossais 1809. 2e exp. 1813, 1814.

Plichon (Pierre), né le 15 juillet 1771. M. 1814.

Poix (Louis-Philippe-Marc-Antoine de Noailles Prince de), Off. au Noailles Dragons, 1768 ; Cap. de la 1re Compagnie française de la 2e Compagnie des Gardes du Corps, le 22 février 1784. — Initié 1768.

Pommare (Jean-Nicolas-André des), né à Rouen, en 1762 ; Off. au Régt de Penthièvre Dragons. — App., Comp., M. et M. élu d'avril à juillet 1784.

Pondichéry (Adrien-François-Bruno de), né en 1771 ; Major au 10e Chasseurs. — Présenté le 13 avril 1805, par Richard.

Populius (Nicolas), né à Bomy. — Présenté, le 25 mars 1809, par de la Porte de Vaux.

La Porte de Vaux (François-Guislain de), né à Vaux, le 8 mars 1749 ; Ancien militaire, Député aux Etats, 1772. — Affilié 1804 ; Exp., Garde des sceaux, 1806, 1er surv. 1810, Ex Vén. de *la Parfaite Union* de Montreuil. *Souv. Chap.*·. Membre et exp. 1806 ; 2e surv. mars 1806 ; Garde des sceaux 1807 ; T. S. 1807, 1808, 1809, 1810, 1811. S.·. P.·. R.·. C.·. C.·. K.·. D.·. S.·. (2).

---

(1) En 1750, il est parrain de la cloche de l'église des Clarisses. Il avait épousé le 20 janvier 1749 Marie-Pétronille Lœuillet, fille de Pierre-Joseph, procureur, notaire royal et de demoiselle M.-J. de Créquy. Son acte de mariage est signé par Henry-Joseph Playoult du Tronquet, avocat en Parlement, son parrain peut être. En 1774, il est remarié à Elisabeth-Eulalie Jacquemont du Donjon, car, le 31 octobre 1774, on baptise son fils Marie-Joseph-Quentin. Playoult Henry-Joseph, docteur en médecine, était échevin d'Hesdin à cette époque et il le fut jusqu'à sa mort. Il demanda à être inhumé dans l'Eglise des Récollets. Cette église ayant été démolie au commencement du XIXe siècle, la pierre tombale de Playoult fut transférée derrière le maître-autel de l'église paroissiale. Au dessous d'une croix rayonnante, sur un tertre, on lit :

Derrière ce Trumeau
Repose le Corps de M Henri
Joseph PLAYOULT, Natif de la Ville
de St Pol, Doct. en Médecine, Médecin
Pensionnaire de l'Hôpital, Echevin actuel, Epoux
de D. Elisabeth Eulalie JACQUEMONT
du Donjon en Secondes Nôces ; Décédé le 18 Avril
1784, Agé de 68 Ans et 8 Mois
Très Recomble Par Ses Gds Services
à Cette Commauté et si Attaché
Pendant sa Vie Qu'il a
Demandé à y Etre Inhumé.
Requiescat in pace amen.
(Tête de mort, pelle et faulx).

(2) Il épousa en secondes noces, le 6 juin 1786, Isbergue Lefebvre Delattre, fille de Ferdinand, écuyer, et de Marie Le Clément de Saint-Marcq.

Pouet (Jean-François), né à Houfflers (Somme), le 26 octobre 1769 ; Cap. au 72e. — R. C. 1806.

Poux (Chev. de) ; Chef de Bataillon au camp de la Colonne. — Affilié 1811.

Prévost de St-Hilaire (Aimable-Claude) avocat. — M. 1803. (1).

Prévost d'Essart (Ch.) Administrateur du district de Montreuil. — 1786.

Prévost de Courmières (Alphonse), né à Hesdin, le 8 août 1747 ; Off. au Régt de Royal Dragons ; Lieut.-Colonel au 18e Dragons ; Conseiller municipal 1807. — Thuill. 1778, 1784 ; 2e surv. 1780. (2).

Prévost (Jérôme), Officier de la maîtrise des Eaux et Forêts ; incarcéré à Arras, le 22 prairial, acquitté le 14 messidor. — 1789.

Prévost (Liévin-G.), né à Hesdin, le 11 juillet 1780 ; Chef de cohorte de la Garde Nationale ; Maire d'Hesdin 1813, 1848. — Affilié, Comp. et M. 1810 ; Ecossais 1813 ; R. C. 1814. 2e surv. 1813 ; Vén. R. C. 1814. (3).

Prévost (Louis-Eustache), Conseiller du roi. — M. 1765. (4).

Prévost (Pierre-Xavier), né à Hesdin, le 21 janvier 1783 ; Propriétaire ; Maire d'Hesdin 1816. — Thuill. 1813, 1814 ; Vén. 1816. *Souv. Chap.* : M. du Souv. Chap. 1810. Elu 1811.

Pringarbe (dit la Pierre), Concierge des bâtiments militaires. — App. ; Fr. serv. 1814.

Pruvost (Joseph), né à Hesdin, le 13 décembre, 1746 ; Brasseur. — Initié en 1764.

Quatrebarbe (Augustin Lancelot, Chev. de), né à Château-Gonthier, en 1762 ; Off. au Régt de Penthièvre Dragons. — App., Comp. et M. 1783.

Rauch (de). — 2e surv. 1751 ; Ecossais, M. ad vitam 1751.

Raymond (Barthélémy), né en 1785, Adjudant au Régt de Condé. — App. 1814.

Raynauld (Antoine de), né à Clermont-Ferrand, en 1764. — App., Comp. et M., juillet 1783 ; Elu, septembre 1783 ; Ecossais, avril 1784 ; Chev. d'O., juin 1784 ; Fr. terr. en 1783, alors que le Chev. de Raynauld était M. de camp en second au Penthièvre Dragons.

---

(1) Fils de Claude et de Marie-Anne Mabille.

(2) Cousin de l'abbé Prévost, auteur de *Manon*.

(3) Fils de Liévin-Louis-Joseph-Jérôme Prévost, Seigneur d'Humières et de Gorgueschon, conseiller du roi et M. particulier de la maîtrise des Eaux et Forêts ; arrêté comme suspect en 1794.

(4) Fils de Liévin Prévost et de Marie Claye, frère-cadet de l'abbé Prévost (d'Exiles) *Bibl. univ. Michaud*, T. XXVI, p. 64.

Rémy, d'Hesdin. — M. 1789. (1).

Renauld (Joseph). — App. de l'O.·. des Autheux ; régularisé à *la Fidélité* le 27 juin 1784.

Ribaucourt, Curé de Conty. — Initié à *la Parfaite Harmonie* d'Abbeville ; Affilié 1816. R. C. 1816. (2).

Richard. — M., février 1778 ; Elu, 6 novembre 1778.

Rieux (Cicaire Cirou de), né à Aumale, le 4 avril 1779 ; Chef de cohorte de la Garde Nationale. — Présenté le 3 octobre 1812, par Prévost (3).

Robillard (Antoine), né à Paris, le 2 février 1764 ; Marchand de cuir. — Affilié, en 1807, à la loge *des Amis Réunis* de Lille ; député à à Hesdin en 1808 ; Membre honoraire 1813. S.·. P.·. R.·. C.·. J.·. K.·. S.·. Ill.·. Ph.·.

Roch (Charles-Antoine), né à Douai, en 1790, Régent du Collège d'Hesdin. — App. 1814.

La Roche-Aymon. — Au tableau de 1769. (4)

Rocquigny du Fayel (Auguste de), né à Lefaux, le 16 avril 1783 ; Off. au 59e Régt d'Inf. ; Chev. de Malte. — Initié avant le 4 juillet 1812. (5).

Roerich (Ernest), né en Silésie, en 1785 ; Chirurgien-major au Régt de Condé. — M. 1814.

Romangin, Cap. d'artillerie. — Initié 1805.

De la Roquette (Jean Forcade), né à Paris, en 1780 ; Juge de paix du XIIe arrondt. — Député au G.·. O.·. en 1814. S.·. P.·. R.·. C.·.

Rouillon (Jacques-Joseph, Chevalier de), né au Mans, le 20 mai 1747, Off. au Régt de Penthièvre Dragons. — App., Comp. et M.· 1783.

Royer (Achille), Cap. au Camp. de la Colonne. — Présenté, le 21 décembre 1811, par son Chef de Bataillon, le Chev. de Poux (6).

Saint-Léger, Cap. au 10e Chasseurs à cheval. — Initié 1805.

Saint-Macaire (Chev. de). — 1783.

Saint-Mars (Charles-Joseph, Baron de), né en 1773 ; Colonel en second du Régt du Dauphin ; Colonel au Régt de Flandre Chasseurs, du 31 Juillet 1809 au 29 mars 1813. — Affilié 1813 (7).

---

(1) Loue, en 1789, un local pour la Loge.

(2) Le comte de Rieux (L.-Fr.), Colonel du Régt du Berry, en 1780.

(3) Nous trouvons Ant.-Ch.-Guill., Marquis de la Roche-Aymon, M. de camp du Royal Navarre, en 1774 ; il est possible que ce soit celui qui nous occupe ; il aurait été initié ou affilié à *la Fidélité*, alors qu'il avait un grade inférieur dans un autre Régt, tenant garnison à Hesdin, en 1769, ou antérieurement.

(4) En 1824, il est parrain de l'une des cloches de Contes ; il avat épousé Flavie de Locher.

(5) Serait-il le parent, ou même le fils, du colonel Achille Royer qui fut tué, en 1813, à Leipzig, à la tête du 3e Chasseurs à cheval ?

(6) Frère de Sophie Ribaucourt, épouse de Ant. de Blin de St-Quentin.

(7) Blessé de cinq coups de lance à Mohilew, en chargeant à la tête de ses chasseurs. Il fut un des prédécesseurs de Marbot, au Régt de Flandre.

Saint-Martin (Charles de), né à Bitche, le 6 juillet 1750 ; Off. de Chasseurs, Major, 1788. — M. 1779 ; Ecossais 1784. Vén. 1780, 1782, 1783 ; Vén. intérimaire, 1781.

Saint-Martin (Charles-Louis de), né à Bitche, le 9 février 1749 ; Off. au Régt de Saintonge ; Membre du bureau d'Administration de Charité d'Hesdin 1778. — App. et comp. 1778 ; M. 1779 ; Elu 1789 ; Fr. ter. 1779.

Saint-Martin (Jacques-Louis de), Cap. aux Chasseurs de Gévaudan, né à Bitche, le 4 février 1749. — Vén. 1788 ; Au tableau de 1793. *Souv. Chap.* : T. S. 1783.

Saint-Paul (Jean-François-Gaspard Noizet de), né à Hesdin, le 2 novembre 1749 ; Cap. au Corps Royal du Génie ; Maréchal des Camps et armées du roi ; Député au Corps législatif, 1809, 1815 ; Commandeur de St-Louis, Off. de la Légion d'Honneur. — App., Comp. et M. 1770 ; M. Parf. 1781 ; Vén. 1778, 1781.

Saint-Paul (Louis-François-Joseph Noizet de), né à Hesdin, le 20 octobre 1755 ; Off. du Génie. — Comp. 1780 ; M. 1781 ; Thuill. 1781 ; Arch. 1804.

Saint-Romans de Saillant (Joseph-Philippe), né à Paris, en 1755. — App., Comp. M. et élu, de juillet à septembre 1783 ; Ecossais 1784.

Saisseval (Pierre-Philippe-Joseph, Chev. de), né à Frévent ; Off. du Régt de Normandie Inf. — Ecossais 1784 ; Chev. d'O. 1785, R. C. 1786 (1) ; (Dict. Lalanne, p. 1627).

Saisseval (Claude-Joseph, Vicomte de), né à Frévent, le 3 juin 1752, Cap. au Régt de Normandie Inf. — Comp. et M. 1784 (2).

La Salle (Louis de Pajot de), né à Paris, le 3 mai 1747 ; Cap. au Régt Royal Roussillon Cav. — Un des fondateurs de la L. *la Parfaite Union* du Royal Roussillon 1774 ; App., Comp., M., élu, M. Parf. M. Ill., M. Parf. Ecossais, Chev. Pruss., Petit et Grand Ecossais, de mai à septembre 1773. Orat. juin 1774 ; M. de cérém. septembre 1774.

Santaillez (Louis-Thomas), né à Beaujeu (Rhône), le 9 décembre 1785 ; Négociant en vins, fournisseur de la L.·.. — M. 1813.

Sablarous (Alexandre, Marquis de), Off. — Pr. de Jérus., Ch. K. D. S. en 1751. Vén. en 1679 (3).

---

(1) Le Comte de Saisseval, Cap au Régt d'Orléans Inf. fut député au G.·. O.·. de la L.·. de *la Pureté* du Régt de la Sarre, de 1776 à 1790.

(2) Claude-Joseph-Henri de Saisseval fut colonel en second du Régt de Guyenne Inf., du 13 avril au 4 mai 1788, et Commandant du Régt de l'Isle de France du 4 mai 1788 au 25 juillet 1791. Le Marquis de Saisseval, M. de camp en second du Régt de Normandie faisait partie, en 1782, de la L.·. *St-Jean du Parfait Silence* à l'O.·. de Strasbourg. Le Comte de Saisseval, de la même L.·., était second Lieutenant des gendarmes anglais du roi, en 1782.

(3) Serait-ce le même qui, en 1780, était M. de camp du Régt de Champagne ?

Saussay (Neuville de), né en 1715, Lieut. d'Invalides. — App. 1785.

Savin. — Ecossais, M. ad vitam, Vén. 1751 (1).

Scautin. — M. 1805.

Simonis (François-Louis de), né à Paris, en 1790, Brigadier, puis Maréchal des Logis au 2e Régt de Hussards. — Présenté, avec le consentement de son père, le 3 juin 1812, par Gallet. (2).

Siougeat (Charles Laizer Comte de), d'Ecquemicourt, né le 3 septembre 1716 ; Lieut. de roi ; Colonel ; Chef de brigade 1803 ; « Bienfaiteur des pauvres » 1777 ; Membre des Etats d'Artois, 1772, 1778 ; Député pour les élections aux Etats Généraux, 1789 ; Chev. de St-Louis, Commandeur de St-Lazare et du Mont-Carmel. — Initié vers 1745 ; Architecte 1804 (3).

Snerus (Bernard), né à Hesdin, le 30 novembre 1773. — 1805.

Sudan, Cap. au 11e Dragons. — Présenté par Eloi en 1807.

Tavernier (Aug.-Justinien), né à Fressin, le 17 février 1764 ; Avocat, Jurisconsulte à Hesdin ; arrêté comme suspect en 1794, Conseiller municipal 1807. — App. et Comp. 1803, M. 1804 ; Ecossais, Elu et R. C. 1805 ; Thuilll. 1804 ; Orat. Adjoint, 1804 ; 2e surv. 1810. *Souv. Chap.* : Membre du Souv. Chap. 1806 ; Orat. 1807 ; 1er surv. 1808, 1809, 1810, 1811.

Tavernier (Pierre-Emile), né à Hesdin, le 26 mars 1795 ; Aide-garde-magasin au fourrage ; Négociant, 1814. — Comp. louveton, 21 août 1813 ; (Parrain Gallet).

Tavernier (Pierre-Noël), né à Créquy, le 18 février 1746, Résidant à Baudry ; Prêtre, chan. de Meaux ; incarcéré à Abbeville ; mis en liberté, à la suite de la réclamation du Comité de Surv. d'Hesdin. — Affilié 1785 ; au tableau 1793.

Tellier (Pierre-Joseph-Marie), né à Sempy, le 10 septembre 1767 ; Greffier à Hesdin, 1806 ; Greffier au Tribunal de Montreuil. — Elu 1806 ; R. C. 1808.

Térouanne (J.-Ph.), né à Hesdin, le 29 décembre 1740 ; Avocat 1765 ; Greffier en chef du bailliage, 1772 ; Membre du bureau d'Admi-

---

(1) Il pourrait y avoir une relation de parenté avec Antoine G. Savin, off. de la Garde Nationale, de la L.·. *Les Amis Réunis* à l'O.·. de Paris.

Un autre Savin fut, de 1785 à 1789, député au G.·. O.·. pour « *la Vraie Fraternité de Marie Galande* ».

(2) de Simonis (F. B.) était, en 1793, juge à Montreuil, puis à Calais et à Arras.

(3) Descendant de Jean de Laizer, Marquis de Siougeat qui fut : 1° Colonel du Régt Siougeat, le 6 décembre 1695, lequel fut détruit, à Turin, en 1706 ; 2° Colonel du Régt Ex-Oléron, du 19 juin 1707 à 1708 ; 3° Colonel du Régt Ex-Béarn du 22 décembre 1714 au 8 mars 1718. Charles de Siougeat épousa en 1746, à Offin, (Contrat du 9 juillet) Marie-Jeanne-Françoise de Valicourt, fille de Charles-Albert. Seigneur d'Ecquemicourt, décédé à Hesdin le 8 février 1750. Il était frère de Charles Siougeat, de la Loge d'Hesdin. Celui-ci avait épousé une fille, née en 1756, de Claude Joseph de Blin et de Marie Catherine Prévost.

nistration de Charité 1778 ; Député pour les élections aux Etats d'Artois, 1782 ; Député aux Etats généraux, 1789 ; Cultivateur à Clenleu. Incarcéré à Arras le 22 prairial, il est acquitté par le Tribunal révolutionnaire, le 14 messidor. — Scrutateur 1779 ; Secrétaire 1778 ; Hosp. 1785 ; 2e surv. 1780, 1781, 1782, 1786 ; Fr. terr. 1784 ; Thuill. 1787, 1793 ; Membre honoraire 1810. *Souv. Chap.* : 2e surv. 1806. S.·. P.·. C.·. K.·. D.·. S.·. G.·. J.·. R.·. C.·.

Thenot. — Au tableau de 1769.

Thuilliez (Jean Baptiste), né à Hesdin, le 27 septembre 1788 ; Lieut. d'Inf. en demi-solde. — M. 1814.

Tillac, Off. au 82e Régt d'Inf. — Initié entre 1805 et 1810.

Tilly (Charles, Comte de), né à Caen, en 1763 ; Lieut. Général ; Insp. de la cavalerie. — R. C., Membre honoraire 1814.

Tiphaine (Léger), né à Pontoise, le 1er novembre 1735 ; Sous aide major au Régt Royal Roussillon. — Initié 1771 ; Elu, M. Parf., M. Parf. Ecossais, M. Ill., Chev. Pruss., M. Petit Ecossais, M. Grand Ecossais, 1773. Fondateur de *la Parfaite Union* du Royal Roussillon et Trésorier de cette L.·. en 1774.

Tisserand. — Elu 1809 ; Quitte la L.·., par suite de changement de résidence, 1810.

Tripier (Florimond), né à Hesdin, le 25 juin 1773 ; Négociant en fer. — M. 1813.

Tripier (François-Joseph-Marie), né à Hesdin, le 26 septembre 1739 ; Négociant ; Echevin 1772. Initié 1759 ; Sec. 1773, 1774 ; Hosp. et Thuill. 1769, 1778 ; Visiteur Scrutateur, 1775, 1779.

Tripier (G.-François), né à Hesdin. — M. Elu, R. C. ; Pr. de Jérus. ; Ch. K. D. S. 1751 ; Thuill. 1770.

Turlin (Nicolas), né à Bapaume, le 6 octobre 1728 ; Aubergiste ; Fr. serv. 1774.

Vadicourt (Laurent-Louis de) ; né à Eu, le 29 mai 1761 ; Ancien Off. de Dragons ; Cap. de la 5e Compagnie des Gardes Nationales de la 5e Légion, en 1806. — Initié à *la Parfaite Union* d'Eu ; affilié à *la Fidélité*, 1803 ; Trésorier 1804, 1806, Vén. 1808, 1813. *Souv. Chap.* : Préside l'inauguration du S.·. Ch.·. le 13 décembre 1806 ; S. M. 1807 ; Thuill. 1809 ; R. C. 1806 ; Ch. K. D. S. 1810.

Varennes (Pierre-François de), né à La Fère, en 1777. — Initié 1805 ; va se fixer à Anvers en 1811 et il y entre dans la L.·. *Les Amis du Commerce*.

Vichy (Antoine-Joseph Marquis de), né à Clermont, le 18 avril 1751 ; Cap.

au Régt du Royal Roussillon. — Elu, M. Parf. Ecossais, M. Ill., Chev. Pruss. M. Petit Ecossais, M. Grand Ecossais, de mai à août 1773. Un des fondateurs de *la Parfaite Union* du Royal Roussillon et Introducteur des ambassadeurs à cette L.·. en septembre 1774 (1).

VIDELENNE (Antoine), né à Hesdin, le 29 novembre 1727 ; Avocat, Echevin à Hesdin en 1760 ; Procureur du roi à la maîtrise des Eaux et Forêts 1772 ; Juge à la Juridiction des Fermes ; Homme de fief gradué du bailliage ; Off. Municipal 1790. — Initié 1756 ; 1er Surv. 1779 ; M. de Cér. 1778 ; 2e Surv. 1774, 1775, 1776 ; Vén. 1781 ; Exp. 1784. Arch. 1785, Hosp. 1783 ; 2e Exp. 1769, 1787, 1793.

VILLERAZE (de). — Orat. juin 1763.

VILLEXON (Xavier BARBEROT de), né à Besançon, le 4 février 1753 ; Sous-Lieut du Royal Roussillon. — Initié 1772 ou 1773.

VILLEXON (Baron J.-M. de), Sous-Lieut. au Régt Royal Roussillon. — Initié 1774 ; Fondateur de *la Parfaite Union* du Royal Roussillon, 1774.

VILVOTH (Jacques-Hardel), né à Reims, le 1er juillet 1758 ; Adj. au Cap. de Place. — Elu et Ecossais 1805, R. C. 1806. *Souv. Chap. :* M. du Souv. Chap. 1806 ; Thuill. 1808.

VINCENT (N.), né à Carpentras, le 7 août 1778 ; Cap. d'habillement au Régt de Condé Dragons. — Elu 1814.

VIOLETTE (C.). — Tableau de 1805.

VIOLETTE (Philippe-Auguste), né à Fressin, le 15 octobre 1766 ; Notaire ; Arrêté pendant la Terreur. — App., Comp. et M., d'avril à juin 1804 ; Membre honoraire 1813 (2).

VIRIEUX (François-Marie, Marquis de), né à Grenoble, le 13 août 1754 ; Cap. au Régt Royal. — Initié à Lyon. Affilié à *la Fidélité* d'Hesdin, en 1773 ; la même année, il reçoit les grades de : Elu, M. Parf., M. Parf. Ecossais, M. Ill., Chev. Pruss., M. Petit Ecossais, M. Grand Ecossais ; Visiteur de *la Fidélité* en 1773, 1774. Visiteur de *la Parfaite Union* de Rennes en 1776 ; Vén. intérimaire de *la Parfaite Union* du Royal Roussillon, en juin 1774 ; Colonel au moment de la Révolution, il fut député aux Etats généraux et tué, en 1795, au siège de Lyon (Dict. Décembre-Alonnier T. II, p. 751).

---

(1) Gaspard-Nicolas Chamron, Marquis de Vichy, fut, de 1734 à 1742, M. de Camp de la 5e Brigade des Carabiniers ; consulter, sur cette famille, *Dict. Chesnaye-Desbois*, T. 19, p. 690

(2) Fils de Me Joseph, notaire et de Marie Cornuel.

Vivens (Jean-Baptiste-Alexandre), né à Agen, le 16 mars 1769 ; Doct. en médecine ; Maire d'Hesdin 1799, 1800 ; Conseiller municipal 1807. — Elu, Ecossais ; R. C. Chev. d'O. 1805 ; S. C. H. D. 1812 ; 1er surv. 1813 ; Orat. 1814. *Souv. Chap.* : M. du Souv. Chap. 180 ; Hosp. 1807.

Wamin (Jean Baptiste de), né à Hesdin, le 2 août 1754 ; Homme de loi ; Juge au Tribunal d'Hesdin 1790. — Maçon irrégulier de *la Constance* d'Arras, il régularise ses travaux à *la Fidélité* en en 1778 ; Elu 1778, R. C. 1810 ; Hosp. et Orat. adj. 1784 ; Orat. 1785, Hosp. 1786.

Wamin de la Carnoye (Pierre Joseph de), né à Auchy-les-Moines, le 23 septembre 1763 ; Propriétaire, en résidence à Ecquemicourt, 1813 ; Administrateur du district et du Directoire du district de Montreuil ; Adjoint d'Hesdin 1800. — Elu, 1805 ; Ecossais, 1806 ; R. C. 1809. *Souv. Chap.* : Membre du Souv. Chap. 1806.

Wattier (Marie Catherine Agnès), née à Abbeville vers 1739. — Reçue maçonne à la L.·. d'adoption, le 27 mai 1787.

Welson (de). — Au tableau de 1773.

Woltz (Antoine), né à Colmar, en 1764. — Au tableau de 1805.

Zadigue (S.). Maréchal des logis au Régt. Royal Roussillon. — Initié à Hesdin 1773 ; Affilié à *la Parfaite Union* du Royal Roussillon, septembre 1774.

LOGE MILITAIRE

3me Bataillon des Gardes Nationales de la Somme : LES AMIS de la CONSTITUTION à l'O.·. d'HESDIN

Cet atelier fut constitué, en 1791, à l'O.·. d'Hesdin ; il occupait une partie du local de la *Fidélité*, gracieusement mis à sa disposition par celle-ci ; il était en instance de régularisation, lorsque le G.·. O.·. tomba en sommeil ; il suivit bientôt son exemple :

Avisse (G.). — 1er expert, 1792.

Badoux (Charles). — Secrétaire 1792.

Benugand (Jean François). — 1er surv., 1792.

Brezin (Désiré). — 1er surv., 1792.

Coiron (Louis). — Secr. Adj., 1792.

Deneux (Charles). — Trésorier, 1792.

Devisme (Nicolas). — M. des cérémonies, 1792.

Gillet (Florent). — 2e surv., 1792.

Namps (A. de). — Orat., 1792.
Obrevise (Bertrand d'). — Garde des sceaux, 1792.
Petit (Pierre-François). — Hosp., 1792.
Pinchon-Lebrun (François). — Vén. 1792 ; R. C.

CHAPITRE III

L'AMITIÉ à l'O.·. d'ARRAS

Cette loge qui, le 7 juillet 1764, s'était détachée de la *Constance* d'Arras, à laquelle elle prétendait succéder, fut reconnue par le G.·. O.·. le 1er juin 1780 ; c'était un atelier aristocratique, que fréquentaient plusieurs membres de la noblesse et de la haute bourgeoisie de la ville ; le f.·. Colin, procureur au Conseil d'Artois, fut l'un de ses premiers vénérables.

Alexandre (Aug.-Joseph), Contrôleur des tabacs. — 1813 ; Orat. 1820.

Ansart, Médecin, 1782, 1794. Détenu pendant la Terreur du 24 Avril au 22 août 1794. — 1790. Pour un temps, on lui attribua la paternité du Pamphlet : *La Lanterne magique, ou les grands conseillers de Lebon.*

Arnouts (André), Notaire, 1813 ; Garde des sceaux, 1820, 1822.

Asselin de Willencourt (Albert-Marie-Joseph), né à Arras, le 15 février 1762 ; fils de Guy-Michel-Anastase, Procureur en la Maîtrise des Eaux et Forêts d'Arras, mort en prison le 13 germinal et de Françoise-Charlotte Thiébault. Ministère public près le tribunal du district 1790 et du département 1792 ; Substitut au tribunal de St-Pol, 1801 ; Juge au tribunal d'Arras 1803 ; Conseiller à la Cour de Douai, 1811. — Comp. 1784 ; Vén. 1804, 1805, 1806. R. C. Détenu comme suspect, en 1794, à Cambrai, à Nantes, à Paris et à Arras ; Lebon lui témoigna une rancune persistante, à cause de ses poursuites contre l'ex oratorien Barbet. (1)

Audefroy (Louis-Joseph), Ancien Conseiller au Conseil d'Artois ; Propriétaire. — 1804, 1813.

Avisse (Liévin), Ancien grenadier. — Fr. serv. 1780.

Bacler, Greffier civil et criminel, Off. municipal 1760. — 1764.

Bacler (Maurice), Directeur des Postes à Arras, 1773, 1785. Renée et Pélagie Bacler incarcérées en 1794. — 1er exp. 1820.

(1) Son frère, Domitien-Joseph, fut maréchal de camp sous Napoléon Ier et anobli par lui.

Bacqueville (Auguste), Docteur en médecine. — Ordonnateur des banquets 1822.

Bagot (Thomas), Propriétaire. — 1822.[1]

Baillet, Notaire royal, 1776-1784.

Baralle (Etienne), Aide de camp. — 1804.

Baudelet (Joseph), Off. de Cuirassiers. — 1822.

Beke (J.-Fr.-G.), né en 1755 ; Négociant ; Off. municipal 1791 ; Conseiller municipal 1804. — Thuill. 1779 ; 2e surv. 1780 ; 1784, 1804 ; Garde des sceaux 1782. 1er surv. 1785 ; Ex vén. 1813 ; R. C.

Benard, Négociant. — 1822.

Berger de Vasseneau, Chef de division à la Préfecture. — 1820.

Billion, Avocat au Conseil d'Artois ; M. du District. — 1780.

Billion, Juge au trib. civil. — 1813-1814.

Billion (Albert), Off. retraité. — 1822.

Blanchet. — App. 1780 ; Fr. serv. 1780, 1781, 1782.

Blanquart de Bailleul (Louis-Etienne), né à Calais, en 1790 ; Sous Intendant militaire. — 1820 ; Orat. 1822 (1).

Boisrieu (Henri de), Cap. au Régt de Picardie. — 1782.

Bollet (J.-B.), Notaire. — 1813-1822 :

Bonnard (Henri), de l'administration des mines. — 1822.

Durmont (L.-J.-M. Bossart de), né à Lille 1740 ; Off. de la Connétablie. — Thuill. 1780 ; M. des cérém. 1782. En 1783, est affilié à la Loge *Sophie Magdeleine, reine de Suède*, à Arras.

Boucher (François), né à Arras, le 15 juin 1752 ; Négociant. — 1784.

Boucher (M.-L.-J.), né à Arras, en 1756 ; Négociant ; Député aux Etats généraux de 1789 ; Off. municipal 1792. — App. 1779 ; 4e exp. 1780.

Boudringhin (Josse-François). — App. 1779 ; Fr. serv. 1779, 1780, 1782.

Boussemart (Louis-Fr.). — 2e surv. 1813 ; R. C.

Boussemart de Thienne (Henri), né en 1741 ; Surintendant du Mont de Piété. Dénoncé le 10 avril 1793, pour avoir envoyé de l'argent aux émigrés ; arrêté le 28 novembre, relâché le 21 février 1794, pour règler les affaires du Mont de piété ; arrêté de nouveau le 25 Nivôse, il fut condamné à mort et exécuté. (2)

---

(1) Fils du baron de ce nom, né à Boulogne, procureur au bailliage de Calais ; Président du Conseil général ; Maire de Boulogne ; Député sous l'Empire et la Restauration.

Louis-Etienne était frère aîné de Louis-Edmond-Marie, évêque de Versailles, puis archevêque de Rouen.

(2) Les deux mille livres données à la nation pour sa contribution patriotique, les cinq mille livres fournies à l'emprunt volontaire, les trois mille livres à la commune pour l'atelier du travail, les quatre cents livres offertes à la section, etc..., n'avaient pas pu sauver celui qui avait « discrédité les assignats et mis la méfiance sur la vente des biens nationaux ».

Ses trois fils furent détenus comme suspects. Il était Seigneur de Chantraine.

Brassart (Charles-D.-Aug.), né à St-Pol en 1740 ; Avocat au Conseil d'Artois, 1766 ; Député aux Etats généraux ; Maire d'Arras, 1792 ; détenu comme suspect en 1794. — App. 1780.

Broccard (de). — 1780.

Brunel (P.-H.). Avocat au Conseil d'Artois. — 1785.

Bryas (Charles-Alphonse-Raymond de), Sous-Off. au 23e Régt de Chasseurs. — Initié aux premiers grades à *la Fidélité* d'Hesdin ; 1804.

Buissart, aîné (Charles) ; Avocat 1760. — Elu 1812 ; Chev. d'O. 1813.

Buissart, (Ange-Joseph), Propriétaire à Aix-Noulette. — R. C. 1822.

Buissart, cadet (Antoine-Joseph), né le 17 mars 1737, frère des précédents. Avocat 1761 ; Conseiller assesseur de la maréchaussée de Flandre et d'Artois 1782 ; Commissaire du roi 1790 ; Elu juge de paix 1791 ; Président du tribunal en l'an II, Conseiller municipal d'Arras ; Membre de la Société Royale d'Arras, de celles de Douai et de Dijon. — Secret. 1813 ; Vén. 1822. R. C.

Bulteau (Siméon-Fr.), Propriétaire. — 1813.

Camp (Guillaume), Off. anglais. — 1822.

Campan (Jean-Baptiste-Th. de), né à Montpellier, en 1749 ; Cap. au Régt d'Anjou. — Off. honoraire, 1780, 1782. Affilié à la Loge *Sophie Magdeleine, reine de Suède*, en 1783.

Campy (Toussaint), Cap. à l'État-major des Grenadiers de la réserve ; Général 1813. — 1804, 1813, 1822.

Canisy (Antoine Carbonnel de), né en 1705 ; Avocat au Parlement de Paris. — Député au G.·. O.·. 1780.

Capelle (J.-Ch.), Ingénieur en chef du cadastre. — 3e exp. 1813.

Capet-Loquet (Augustin-Joseph), Négociant, Juge au tribunal de Commerce. — Hosp. 1808 ; R. C.

Cardevacque (Florent), Propriétaire. — Ordonnateur-adjoint des banquets, 1822.

Cardevacque (Paul), Propriétaire. — Comp, 1822.

Carion (L.-J.), né à Cambrai, en 1759 ; Président de l'Election. — Comp. et M. 1780 ; 2e exp. 1784 ; R. C.

Cauwet de Baly, Receveur général des Etats ; Receveur du district ; il résilie ces fonctions, à la suite du décret ordonnant la vente des biens nationaux ; Membre de l'Académie d'Arras ; Auteur de plusieurs Mémoires publiés de 1747 à 1778. — Archit. 1785.

Cauwet (Hubert-Antoine-Joseph), né à Arras, en 1757 ; Avocat au Conseil d'Artois ; Lieut. général des Ville et bailliage d'Arras ; détenu comme suspect pendant la Terreur. — Agrégé 1780 ; 3e exp. 1780 ; Orat. 1782, 1er surv. 1784, 2e surv. 1785.

Cauwet (Pierre-Louis-Antoine), né en 1752 ; Avocat au Conseil d'Artois 1773. — Agrégé 1780 ; 4e exp. 1781 ; Archit. 1782 ; Me des cérém. 1780, 1784, 1785.

Cavrois (Théophile). — Archit. 1822.

Chabot-Lefèvre, — Fr. serv. 1813, 1822.

Champernoune (Arthur), Ecuyer. — 1785.

Chardel, Médecin. — 1813, 1822.

Chiram (Adam), Off. au 2e Bataillon des Grenadiers de réserve. — 1804.

Cocove (Becquet de). — 1787.

Colin (François-Adrien-Joseph), né à Arras, le 18 février 1747 ; Procureur au Conseil d'Artois de 1776 à 1790 ; Administrateur du district ; Juge au Tribunal de commerce en l'an VIII ; Président en 1810 ; Incarcéré pendant la Terreur, du 7 mars 1794 au 20 août ; Conseiller de Préfecture, Membre de l'Académie d'Arras. — Initié 1770 ; chargé de la correspondance en 1782 ; Vén. en 1772, 1780, 1782, 1784, 1785. Off. honoraire ; R. C. 1813.

Colin (F.-G.-Joseph), Négociant ; Juge au Tribunal de commerce. — Off. honoraire 1804.

Colin (F. L. J.), Garde d'honneur. — 1813.

Colle, Garçon cuisinier. — App. 1782 ; Fr. serv. 1782, 1783, 1784.

Cornille (Ant.), Négociant, Conseiller de préfecture ; Membre du bureau de Charité 1792 ; de l'Académie d'Arras ; Hosp. 1785, 1786. — 2e exp. 1804 ; Archit., 1813. R. C.

Cornille (Félix), Propriétaire. — 1822.

Cot, Off. d'Infanterie. — Avant 1822.

Cot (Pierre), né à Montpellier en 1750 ; chargé des subsistances militaires, à Arras, 1778 ; Officier municipal 1790 ; Administrateur et Vice-Président du Directoire du district d'Arras, 1790 ; Directeur général des subsistances militaires du Pas-de-Calais 1793 ; Directeur du Mont de Piété, 12 brumaire an XIII ; Rosati (1) ; Poète et musicien. Vén. — de la L.·. *Heureuse Réunion* de Lille, 1788 ; M. des cér. à *l'Amitié* 1779 ; Off. honoraire 1780, 1782, 1784, 1804.

Couronnel, Propriétaire. — 1813, 1822.

Courtalon, né en 1754, à Châlons-sur-Marne, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Membre de l'Académie d'Arras 1817. — Vén. 1813, 1814 et 1816 ; R. C. (2)

---

(1) Société anachréontique de poètes et de chansonniers artésiens ; fondée en 1778 ; revit de nos jours dans la Société des Rosati d'Artois.

(2) Son éloge funèbre fut prononcé dans la Loge, en 1820, par le fr.·. Martin, orateur adjoint.

Crépieux-Billet (Philippe), Négociant. — 1er exp. 1822.

Crespin (Alexis), Commissaire des guerres. — 1804.

Crespin, Négociant. — Comp. 1784 ; Off. du Souv. Chap. 1805.

Cressent, Chef de division à la Préfecture. — 1820.

Crochart (François-Joseph), Négociant ; Secrétaire du Tribunal de Commerce. — M. 1784, Hosp. 1804.

Chaise (J.-Fr. Baron de la), Préfet du Pas-de-Calais. — 1813.

Dambrines (L.-G.-B.), né en 1750 ; Juré priseur. — Initié 1771 ; 2e surv. 1779 ; 1er exp. 1780 ; Secrétaire 1782 ; Secrétaire adjoint 1784, 1785.

Darras (Augustin), Négociant à Doullens. — 1822.

Dauger (Honoré), Cap. adjoint à l'État-major des Grenadiers de réserve. — 1804.

Dauchez (J.-B.-Ch.-Louis), Receveur. — 1813 ; Hospit. 1820 ; Trésorier 1822.

Dauchez (Charles), Négociant à Paris. — 1822.

Dauger (Henri), Colonel. — 1822.

Deladerrière, Notaire. — 1820.

Delair (Jacques), Avoué. — 1813, 1822.

Delamotte (Louis-Joseph). — Fr. serv. 1785.

Delaplace (Etienne), Négociant. — 1804, 1822.

Delavau (Jean-Ant.), Procureur du roi. — Associé libre 1785.

Delecourt, Maréchal de camp retraité. —Avant 1822.

Delepouve (Englebert-François), né à St-Omer, 1746 ; Avocat au Conseil d'Artois 1772 ; Substitut du Procureur du Roi 1788 ; Président du Tribunal 1804 ; Conseiller d'arrondissement 1807. Incarcéré, avec sa femme, en 1794. — Affilié 1777 ; Garde des sceaux 1779 ; Hosp, 1780 ; Off. honoraire 1781, 1784, 1804.

Delerue. — 1813.

Deleville (Philippe-François-Joseph), né à Boyeffles, en 1756 ; Notaire ; Administrateur du district ; Conseiller d'arrondissement. — Initié 1778 ; Secrétaire 1780 ; Secrétaire adjoint 1781, 1782 ; Architecte 1784 ; Garde des sceaux 1785, 1804 ; Secrétaire 1808 ; 1er surv. 1805 ; Vén. 1810, 1811 et 1812.

Demiaute (Philippe-A.), Architecte des Etats d'Artois. — 1784.

Demory (Louis-Théophile-Auguste), Artiste peintre. Directeur de l'école de dessin d'Arras. « Homme franc, loyal, obligeant, plus généreux que ne le comportait sa fortune ». (1). 1816.

(1) Ne pas confondre avec J.-B. Demory, juge de paix de Fresne-lez-Montauban, incarcéré comme suspect le 3 avril 1794.

Desailly Colonel. — 1813, 1822.

Demory (François-G.), Propriétaire, cultivateur ; Avocat à Mory ; né le 27 janvier 1760 ; Juge de paix du canton de Bienvillers ; Administrateur du département 1792. — 1804. R. C. 1813.

Desgardins (Dominique), Négociant. — 1822.

Deswarte (R.), Lieut. au Régt de Picardie. — 1780.

Doisy (Godefroy), Directeur d'Assurances. — 1822.

Dortoli, Cap. Royal Corse. — 1785.

Dubois de la Bécassière (Anne-Marie), Sous-Lieut. au Régt de Picardie. — 1780.

Duhamel, Off. du Génie. — 1813, 1822.

Dupont, Receveur des Domaines. — 1822.

Duquesnoy aîné (J.), Négociant ; Conseiller municipal 1807. — 1784 ; Trésorier 1785 ; 1er surv. 1804 ; 2e surv. 1806.

Duquesnoy cadet, Négociant. — Me d'hôtel, 1784 ; Trésorier 1804.

Durfort (Joseph, Vicomte de), Cap. au Régt de Chartres Dragons. — Thuill. 1784, 1er exp. 1785. (2)

Effroy, Membre de la Municipalité ; Surv. des Maisons d'arrêt, 1793 et 1794. A rendu de grands services aux détenus des prisons d'Arras, pendant la Révolution. — 1785, 1790.

Evald, Off. prussien. — 1813, 1822.

Fagniez (G.-J.-B.), Négociant ; Détenu pendant la Révolution. — 1790, Trésorier 1808 ; 1er surv. 1810, 1822 ; R. C.

Faucompré (Louis-Joseph), Négociant. — 1804.

Fergot (A.), Propriétaire ; Chef de la première Cohorte de la Garde Nationale 1807. — Adj. au M. des cér. 1804.

Fiquet (Henri), Contrôleur des Postes. — 1822 ; R. C.

Fischer, Ancien Off. ; Cap. commandant la Cie de la réserve du département du Pas-de-Calais ; Chev. de la Légion d'honneur. — 1809, 1822.

Flasseur, Négociant. — 1822.

Foissy (de), Avocat au Parlement. — Off. du G.·. O.·., Député de la L.·. 1783.

Fontaine-Solare (Edouard de la), Propriétaire à Couturelle. — 1822.

France, Comte d'Hézecque, de Mailly et de Rubempré, (Charles-Marie D.-G.), Cap. au Régt de Cuirassiers du Roi, né à Vaux en 1748. — 1780 ; 4e exp. 1782 (3).

---

(1) Le Gentil. *Mémoires de l'Acad. d'Arras.* Tome V, 2e Série.
(2) Le Comte de Durfort (F.-J.) son père, commandait le Régt du Dauphin Cav. en 1782.
(3) Epousa, le 8 juin 1772, à Ypres, Bertine-Françoise de Harchies.

François (Jean-Baptiste), Négociant ; Cap. commandant la 9e Cie de la Garde Nationale ; Conseiller municipal 1807. — Initié 1776.

Forestel (Benoît-Ignace Fromentin du), Ecuyer, né le 11 août 1749 ; Off. au Régt Royal Inf. — App. 1784 (1)

Fournier (Pierre), Propriétaire. — 4e exp. 1813 ; 2e surv. 1820 ; 1er surv. 1822.

Ginoux, Inspecteur des Domaines. — 1822.

Gommecourt (Fromentin de), Homme de loi ; Membre du Bureau de paix et de conciliation ; Maire d'Arras 1791 ; Détenu comme suspect en 1794. — 1804, 1813 ; M. des cérém. 1820, 1822. (2). R. C.

Galhaut (Pierre-François-Xavier), Conseiller pensionnaire de la ville d'Arras, démissionnaire en 1764, Subdélégué de l'Intendance pour Arras et Lens, 1772. — Off. honoraire 1762.

Galhaut (Eugène François), Écuyer, né à Abbeville, en 1751 ; Lieut. au Régt de Grenadiers Royaux de Picardie. — Initié 1778 ; Hosp. 1779.

Gamant (Charles-Emm.), né en 1743 ; Receveur de la Loterie royale. — Trésorier 1782.

Gamonet de Berval (Hector), Directeur de la Régie générale ; Receveur général des Finances de la Province ; Trésorier de la Guerre, Payeur général du département, Démissionnaire le 1er janvier 1794. Ses relations avec Mgr de Conzié, évêque d'Arras, le désignaient suffisamment à la vindicte de Le Bon, pour que celui-ci le fasse incarcérer avec sa femme. Il fut condamné à mort et exécuté. — Orat. adj. 1782.

Gamot (Ad.-Fidèle), né à Arras, en 1730 ; Procureur au Conseil d'Artois 1761. — Initié 1785 ; M. des cér. 1779, Thuill. 1780.

Gayant, Architecte. — 1813.

Gayant, Colonel d'Inf. — Vén. 1810.

Gayant (L.-D.-T.), Administrateur du département et de la Bourse des pauvres, 1790, 1797. — Sec. 1804 ; vén. 1808, 1809, 1811, 1812, 1er surv. 1213. R. C.

Germinon (Charles Dartaut de), né en 1764 ; Off. au Régt Royal. — 1780.

Ginguot (Philibert), Vérificateur des Domaines. — 1813.

Godart (Louis-Albert), Négociant. — 1813, 1822.

Gosse (Henri), Avocat. — 1785 ; Orat. 1785.

---

(1) Epousa, le 24 octobre 1782, à Paris, Angélique de Verdevoye.
(2) En 1789, parrain de la cloche de l'église de Gommecourt.

Goudemetz (Charles-François), Insp. des Forêts Nationales. Condamné à la déportation, pendant la Terreur. — 1813.

Gould, Négociant. — 1784.

Graffin, Avocat en Parlement. — Député au G.·. 1784, 1785.

Grimbert (Alex.-Jacques), Homme de loi ; sec. de l'Echevinage et des Etats pour le Tiers Etat 1772, 1778 ; Membre des bureaux de Conciliation et de Charité 1792 ; incarcéré aux Baudets ; Lieutenant des Eaux et Forêts. Conseiller municipal 1807. — 1780 ; 2e exp. 1820 ; secrét. 1822.

Guéroult, Propriétaire, 1820.

Guilluy (Nicolas-Joseph), Administrateur du district ; incarcéré le 19 août 1794, mis en liberté le 11 octobre suivant.

De Harchies (Louis-François Marquis de Flammertingue), né à St-Omer, en 1765, Cap. au Régt de la Rochefoucauld Dragons. — 1779 ; 3e exp. 1780.

Harington (Richard), Ecuyer. — 1785.

Harlé d'Ophove (Charles-Marie), né à Ardres, en 1790 ; Receveur général du département 1812, 1824 ; Député, 1830, 1847 ; Pair de France, Royaliste constitutionnel ; s'occupe des intérêts matériels de ses concitoyens et surtout des classes laborieuses. — Comp. 1810.

Harlé (J.-M.), né à Alembon, le 7 avril 1760 ; Me de forges ; Receveur du district de Calais ; Notaire ; Receveur général du département 1799-1812 ; Député de 1815 à 1838. Père de Harlé d'Ophove, qui précède ; pendant la Terreur, il contribua, avec les Pigault, les Podevin, les Dereuder et autres notables de Calais, à maintenir l'ordre dans cette ville et à la préserver de tout excès. — 1799.

Harlé fils (Charles Louis). — Thuileur 1813.

Hattecourt (Louis-Joseph Cochet d'), Cap. commandant la 4e Cie de la Garde Nationale ; 2e Adj. 1807 ; époux de M.-L. Ferrant de Fillancourt. — Ordonnateur des banquets 1806 ; M. des cér. 1808.

Haveluy (Linard d'), Off. au Régt de Chartres Dragons. — App. 1784.

Havet (Louis-Antoine), né à Montreuil, en 1756 ; Négociant. — Initié 1777, exp. 1779 ; Garde des sceaux 1780 ; Hosp. 1782 ; 1er exp. 1784 ; Me d'hôtel 1785 ; vén. 1787, 1789 ; 3e exp. 1805.

Havet (Louis-François). Négociant. — 1785.

---

(1) Il était le frère aîné de Charles-François-Xavier Goudemetz, né à St-Pol, le 19 février 1740, auteur de pièces fugitives insérées dans le *Mercure de France* de 1760 à 1763 ; et de l'abbé Henri Goudemetz, homme de lettres et historien, né à St-Pol le 19 mai 1749 ; Albert, son troisième frère, habitait les environs de cette ville.

Hayeux (Chev. des), Off. au Régt de Chartres Dragons ; Chev. de Malte. — 1784.

De la Haye d'Hennin (Marie-Eugène-Philippe), né en 1754 ; Substitut de l'Avocat général du Conseil d'Artois ; Conseiller à la Cour d'Amiens 1811 ; Membre de l'Académie d'Arras. — Comp. 1780. (1)

Hocedé (Léandre), Off. d'État-major. — 1813.

Hocedé (Joseph). — Orateur adjoint 1822.

Hourier (Louis), vivant de ses revenus. — Comp. 1782.

Huret-Villox, Négociant à Douai. — 1822.

Hurtrel (A.), Propriétaire. — M. des cérém. 1804 ; 2e surv. 1808. Ordon. des banquets 1813 ; R. C.

Hurtrel (Jean-François-Xavier), né à Arras, en 1737 ; Négociant ; Incarcéré pendant la Terreur. — Comp. 1780 ; M. 1781 ; Trésorier 1784 ; 2e exp. 1785.

Hyller, Colonel prussien. — 1813.

Izambart (François-Joseph), né à Arras, en 1754 ; Négociant. — 2e exp. 1780 ; 3e exp. 1782.

Jacobi, Off. prussien. — 1815, 1822.

Labbé de Seine (Allart-Marie Joseph). — 1804.

Lafons (L.-A. de), Colonel de la 15e Légion de Gendarmerie ; Off. de la Légion d'honneur. — Thuill. 1804.

Lainé (Jacques-Michel), Colonel au 10e Régt d'Inf. — 1804.

Lallart (Bon-Joseph), Négociant ; Maire d'Arras ; Député ; de l'Académie d'Arras. — 1806. 1er surv. 1812 ; R. C. 1808, 1822.

Lamirault (A.-M.-A. de), né à Montmorillon, en 1755, Off. au Royal Normandie. — 1780.

Lancel (Emile). — 2e surv. ; R. C. 1836.

Langlumé (Ch.-Louis), Directeur des Contributions Directes. — 1822.

Lantoine (Albert), Garçon cuisinier. — App. 1770 ; Fr. serv. 1780, 1784.

Leblond (Ant-François-Gabriel), Marchand, rue Ernestale, arrêté le 28 prairial et relâché le lendemain, par ordre de Lebon ; réincarcéré. — 1784.

Le Couvreur, Cap. de Cavalerie. — 1813.

Leclercq, Imprimeur de la Loge. — 1806.

Le Ducq (Charles-Joseph), né à Arras, le 2 mai 1764 ; Avocat au Conseil d'Artois ; Administrateur du département et de la Bourse des pauvres ; Membre de l'Académie d'Arras ; Incarcéré sur l'ordre de Le Bon. — 1790 ; orat. 1813 ; R. C. 1808.

---

(1) Il était seigneur de Vaulx-sous-Carvin.

Leducq (Xénophon), Négociant. — 2e exp. 1822.

Leducq (Thimoléon), Off. de cavalerie. — 1822.

Lefebvre du Prey (François-Joseph-Barthélémy), Avocat au Conseil d'Artois, 1771 ; Echevin d'Arras 1788, 1789 ; Membre de la Prévôté de l'Evêché ; Député à la Cour; Procureur Syndic du département 1790. — Orat. Adj. 1784.

Lefebvre-Blondel. — Aumônier 1822.

Legay (J.-Fr.-H.), né à Arras, en 1735 ; Orfèvre. — 1780.

Le gay (L.-J.), né à Arras, le 27 février 1759 ; Avocat au Conseil d'Artois, 1783 ; Juge au District d'Arras ; 1791 ; Procureur et Juge d'instruction à Béthune ; Membre des Académies d'Arras et de Caen ; correspondant du Musée de Paris ; Rosati ; Auteur de poésies fugitives ; A chanté les gloires de la République, du Consulat et de l'Empire. — Agrégé 1778 ; Trésorier 1779 ; Off. honoraire 1780 ; 2e surv. 1781, 1er surv. 1782.

Legentil (Jacques-François), Négociant. — 1813, 1822.

Lelièvre, Off. du Génie. — 1822.

Léonardy, Cap. au Royal Corse. — 1783 ; Couvreur 1785.

Le quol, Inspecteur des Domaines. — 1822.

Le Sage (Philippe-A.-J.), né à Quesnoy, en 1755 ; Avocat du roi au bailliage d'Arras, 1778 ; Lieut.-Bailli de l'Echevinage, 1779 ; Membre de l'Académie d'Arras 1784. — Comp. 1779 ; orat. 1780 ; 1784 ; 1785.

Lesoing (Aimée-Xavier), Garde du corps de S. M. Cathol. — 1785.

Lesoing (Claude-François), né en 1759 ; Négociant ; 1er Adj. au Maire d'Arras ; Cap. commandant la 3e Cie de la Garde Nationale. — Initié 1780 ; M. d'hôtel 1780 ; 2e exp. 1781 ; sec. adj. 1784 ; ex-Vénér. 1813.

Lesoing-Vandermaele, Contrôleur du timbre. — Surv.-adj. 1820 ; 2e surv. 1822.

Le Sueur (Nicolas), Ingénieur. — Me des cérémonies-adjoint 1820 ; R. C.

Linas (André), Cap. de Grenadiers ; Commandant la Cie de gendarmerie du Pas-de-Calais ; Chev. de la Légion d'honneur. — 1790; 1807.(1)

Lobez (H.-B.-J.), Avocat au Conseil supérieur d'Arras, 1763 ; Echevin, Député aux Etats, 1782 ; Juge au Tribunal du District de Béthune 1791. — 1790 à 1812 ; Délégué à *la Fidélité* d'Hesdin 1812.

Louverval (Max.-G.-Marquis de), né à Villers-au-Flos, le 5 avril 1757 ;

(1) Il épousa Louise Durietz ; celle-ci se remaria avec P.-Eugène Prévost de Wailly, Sous-Lieut. de la Garde Nationale, 1812 à 1815.

Membre des Etats d'Artois ; Cap. de Cuirassiers ; Lieut.-Colonel d'Inf., Chev. de St-Louis. — Orat. adj. 1780 ; 2e exp. 1781. (1)

Louverval (Charles-Antoine), Propriétaire à Villers-au-Flos. — 1822.

La Lustière (Louis-Charles Pouchain de), né à Rumigny (Ardennes), en 1750 ; Cap. du Génie. — Affilié 1776 ; vén. 1779 ; Chargé de la correspondance 1772.

Mac (Arthur), Ecuyer ; Commissaire de la Marine. — Comp. 1784.

Marsh, Ecuyer. — 1785.

Martin père (François), Ecuyer ; Secrétaire de la Banque d'Angleterre. — 1784.

Martin (Henri), Avoué. — 1822.

Martin, fils, Ecuyer ; Conseiller municipal, 1807. — 1784.

Mathias, Off. prussien. — 1822.

Maupin, Garçon limonadier. — App. 1782 ; Fr. serv. 1782, 1783, 1784.

Ménouville, Secrétaire général de la Préfecture. — 1813.

Merle, Ingénieur en chef du cadastre, à Arras. — 1813. Chev. d'O. 1816.

Milne, Officier de la marine Anglaise. — 1813.

Minart (Fidèle), Membre du bureau de charité, 1792 ; Lieut.-colonel du 3e Bataillon de la Garde Nationale ; incarcéré comme suspect, le 20 décembre 1794. — App. 1782.

Moissenet (François), Prêtre oratorien ; Professeur de 3e au collège d'Arras, en 1781 ; Prof. de rhétorique au collège de Béthune, 1783. — 1782.

Monnes, Négociant. — Avant 1822.

Montcalm (Georges de), Major au Régt de Royal Normandie. — 1782.

Morel (Albert), Avocat au Conseil d'Artois, 1785 ; Procureur du Roi ; Membre du bureau de conciliation ; conseiller municipal 1807. — 1788, 1808, 1813.

Morel (Charles-Alexis), Procureur impérial. — 1813.

Morlaincourt (Hyacinthe Boucher de), Off. du Génie ; né en 1756. — Initié 1780.

Mortimer (John), Lieut. de vaisseau de S. M. Britannique. — 1785.

Mury (André-J.), né en 1739 ; Receveur du Maréchal Prince de Soubise ; Directeur de la maison de secours, dite « de la Charité », à Arras, 5 février 1793 ; Off. municipal du 1er avril 1793 ; dénonce les sœurs de charité ; fut la cause de leur incarcération et de leur exécution. — Initié 1766 ; — 1er surv. 1779 ; secr. 1780 ; Garde des sceaux 1781 ; Off. honoraire 1781.

---

(1) Epouse, à St-Omer, le 4 mai 1784, Marie-Josephe Du Bois.

Nayrac (de), Off. au Régt de Chartres Dragons. — 1784.

Nogarède (R.-H.-Alex. de), né à Belley en 1757 ; Off. au Royal Normandie. — 1780.

Ogez-Tanchon, Inspecteur des Contributions . — 1820.

Oudinot (Nicolas-Charles-Prosper), Général en chef. — Affilié, le mardi 25 avril 1808.

Paiftk (J.-Michel), Colonel au 28e léger. — 1804.

Pamart. — Vén. 1812.

Parmentier (Eug.-Ch.), Propriétaire. — 1813.

Pernot, Directeur des Contributions directes. — 1819 ; Orat.-adj. 1820, R. C.

Petit (Augustin), Propriétaire, Cultivateur à Mézières (Pas-de-Calais). — 1804, 1813.

Piéron de Sin (G.-J.), Président du Directoire du District d'Arras ; 1792 ; Président du Tribunal de Commerce. — Orat.-adj. 8113 ; sec. 1813. Elu 1816.

Playoult (H.-J.), Propriétaire. — 1822.

Playoult (M.-J.-Q.), né à Hesdin, le 31 octobre 1774 ; Commissaire des guerres 1795 ; fit les campagnes de 1812, 1813, 1814, et mourut Sous-Intendant militaire, à Maubeuge, le 24 mars 1829. — Elu 1810. (1)

Plouvain (P.), Conseiller à la Gouvernance de Douai ; Juge du Tribunal criminel ; Conseiller à la Cour de Douai. — Initié 1784 ; Membre honoraire 1804. R. C.

Poulain (Marie-Antoine-Isidore), Payeur des guerres. — 1804.

Prévost (Nicolas), Notaire Royal, 1772. Arrêté le 3 avril 1793, fut incarcéré à Doullens et condamné à mort le 5 mars 1794, pour s'être réjoui de la fuite du roi. Son exécution eût lieu à Arras. — 1774 ; M. d'hôtel 1782.

Prévost d'Antrœuil (Charles-Eugène), Ecuyer, seigneur de Wailly, né le 21 février 1749, à Arras ; ancien Off. au Régt d'Angoumois détenu comme suspect pendant la Terreur. — Initié 1775 ; Archit. 1780 ; 1er exp. 1781. (2)

Proyart de Baillescourt (Louis). — 1808.

Quatremains, Commissionné. — App. 1780 ; Fr. serv. 1780 ; 1782, 1783.

Quesnoy (Pierre-Philippe du), Sr d'Escaumont, Avocat en Parlement 1766 ; Substitut au Conseil supérieur d'Arras, 1772 ; Echevin

---

(1) Fils de H.-J. Playoult, Médecin, de la Loge *la Fidélité* d'Hesdin et de Marie Jacquemont du Donjon.

(2) Il avait épousé Marie-Anne de Granssault.

d'Arras ; Député des Etats à la Cour 1786 ; Membre de l'Académie d'Arras 1778. — 1776. (1)

Redy, Colonel de Gendarmerie. — 2e exp. 1813.

Renard (A.-H.-I.), juge au tribunal de Commerce. — 1813.

Renard, Entrepreneur de l'illumination d'Arras. — 1784.

Renard-Colin, Négociant. — 1813, 1822.

Rouvroy (Ferdinand). — 1813.

Ruchl, Colonel prussien. — 1813.

Saint-Amour (Mathieu-Guillaume de), né à Ardres, le 22 mars 1755 ; Off. au Régt de Nassau ; Procureur au bailliage d'Ardres ; Juge de paix d'Audruick. — 1804.

Saisseval (de), Propriétaire. — 1813.

Salis Sevis (Baron de). — 1772. (2)

Schram, Colonel. — 1813.

Scott, Lieut. au 26e Régt britannique. — 1785.

Scribe (L.-M.M.J.), né à Hendecourt ; Négociant. — 1780.

Scribe (François-Jean-Baptiste), né à Hendecourt, le 25 juillet 1758 ; Négociant. — 1779 ; Hosp. 1780, 1784.

Sergent (Philippe-François), Garçon cuisinier. — App. 1778 ; Fr. serv. 1778 à 1782.

Serre (Baron de), Cap. au Régt de Chartres Dragons. — 1784.

Seillans (Honoré Spitallier de) né à Grasse, en 1752. Prêtre oratorien ; Vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel du Pas-de-Calais, puis Homme de loi et défenseur officieux jusqu'au 1er janvier 1799, date de sa nomination, comme professeur d'Histoire, à l'Ecole centrale du département. — Agrégé 1780. 1er surv. 1780 ; vén. 1780, 1782.

Sibuet (Marie), Inspecteur des Domaines. — 1813 ; Secrét. 1820.

Souchez (Jean-Guillaume-Philippe Fruleux de), né à Arras en 1729 ; Echevin d'Arras 1779 ; Adjoint à l'instruction des procès criminels 1791 ; Membre de l'Académie d'Arras. Emprisonné, condamné à mort et exécuté comme « ennemi du peuple, des principes sacrés de la douce Egalité, ayant recellé chez lui les meubles d'un curé réfractaire ». Il était connu pour sa générosité, qui le portait à « secourir avec joie tout le monde et de préférence les malheureux » Me des cérém. 1785. — (3).

---

(1) Fils de Philippe-Albert et de Marie-Jeanne-Thérèse Harduin ; il épousa Marie-Claire-Thérèse Lallart ; Alexis Lallart, religieux de l'abbaye de Marchiennes, leur donna la bénédiction nuptiale.

(2) Fils de Henri, Baron de Salis-Sevis, Brigadier des Armées du Roi, Cap. aux Gardes Suisses, Chev. du Mérite militaire. — R. C. ; Fondateur, off. en exercice de la chambre de Paris ; inscrit à la Loge des *Amis Réunis* à l'O.·. de Paris. Il décéda le 2 juillet 1774.

(3) *Mémoires de l'Acad. d'Arras*, T. XXIV, p. 261.

Stuart Off. de la Marine Anglaise. — Délégué, en 1809, pour aller à Hesdin, fêter la St-Jean, avec les frères de *la Fidélité*.

Suin (Joachim-Benoît), né le 21 mars 1755 ; Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, 1790 ; Cap. commandant la 6e Cie de la Garde Nationale ; Arrêté et incarcéré pendant la Terreur. — 1785 ; Vén. 1808 ; ex vén. 1813, (1) archiv, 1819.

Suin fils (Louis), Cap. de cavalerie. — 1813, 1822.

Thellier (Jean-François-Joseph-Hubert), né en 1736 ; Membre du Conseil d'Artois. — Initié avant 1780 ; 1785.

Térouanne (Claude), Propriétaire. — 1822 ; R. C.

Térouanne (Charles-Antoine), Propriétaire. — 4e exp. 1804 ; R. C. 1812.

Thiébault (François-M.), né le 30 mars 1774 ; Propriétaire ; Conseiller municipal, 1807, 1804.

Thiennes (Eugène-Cajétan-Guislain de), né en 1752; Cap. au Régt Royal Normandie Cavalerie. — 1782. (2)

Thuillier (D.) Perruquier. — App. 1781 ; Fr. serv. 1781, 1782, 1783.

Toursel père, (Augustin), Médecin de l'hôpital, chargé du soin des pauvres, 1771, Philanthrope plein de zèle et de l'amour de son état ; Il fut arrêté, avec sa femme (3) et quatre de ses enfants, le 28 novembre 1794, sans considération pour les services qu'il avait rendus, depuis 22 ans, aux pauvres d'Arras et des environs. — 1780.

Toursel fils, Secrét.-adj. 1813 ; ecc. 1822.

Vadicourt (de) — 3e exp. 1785.

Vaillant (J.-Nicolas), Ecuyer, né à Arras, le 1er janvier 1742 ; Conseiller au Conseil d'Artois et Garde des sceaux de sa Chancellerie ; Membre de l'Assemblée constituante, du Conseil des Anciens, de la Cour de Cassation ; Trésorier de la 2e Cohorte de la Garde Nationale ; Membre du Conseil général du département ; Juge au Tribunal de commerce ; Maire d'Arras ; Off. de la Légion d'honneur. — Off. honoraire 1804 ; Garde des sceaux 1805, 1808 (4).

Vanderdonkt (Joseph-Ange), né en 1754 ; Avocat au Conseil de Gand. — Affilié 1780.

Venière (Jérôme), né en 1752, Prêtre de l'Oratoire ; Professeur de rhétorique au Collège d'Arras, de 1778 à 1781 ; Préfet des études

---

(1) Beau-père du Maréchal Randon.

(2) Il était fils de Philippe-Guislain, seigneur de Looz, lieut. aux Gardes Wallonnes et de Marie-Adrienne Douchain, chanoinesse de Denain. Il mourut à Vienne (Autriche) en 1800.

(3) Hortense Joncqué.

(4) Avait épousé Marie-Françoise Davion, de Roclincourt.

au Collège de Tours en 1782 ; Membre de l'Académie d'Arras. — Initié en 1780.

Verdevoye, aîné (Etienne-Casimir), Ecuyer, Garde du corps de S. M. Catholique ; Maire de St-Laurent ; Receveur des Epices et Amendes du Conseil d'Artois. — 3e exp. 1784 ; 4e exp. 1785 ; Orat. 1804 ; Vén. 1812 ; R. C. Garde des archives 1822.

Verdevoye, cadet (Michel), Off. au Régiment de Grenadiers Wallons, au service de Hollande. — 1784.

Villecholle, (Quentin de), Propriétaire, maire de Toyennes. — 1822.

Villeneuve, Cap. du Génie. — 1822.

Villiers du Terrage (du), Commissaire de police. — Affilié à *St-Frédérick* de Boulogne en 1809.

Villette (G. de Broutchoux, Comte de), Lieut. au Régt Royal Normandie Caval. — 1780.

Wamin (Jean-Baptiste de), né à Hesdin, le 2 août 1764. Avocat au Conseil d'Artois, 1779. — En 1778, il prête de nouvelles obligations à *la Fidélité* d'Hesdin, pour sortir de la situation irrégulière que lui avait faite *la Constance* d'Arras ; il est affilié à l'*Amitié* vers la fin de 1778 ; Orat. 1779 ; 1780 ; 3e surv. 1782.

Watelet, Off. de Cavalerie. — 1822.

Waterlot (Charles-R.), Propriétaire ; Administrateur du département. — 1804 ; 1822, R. C.

Wavrin, Notaire Royal à Béthune. — 1784.

Wheeler (Richard), Négociant. — 1785.

Woestine (Anatole Charles Alexis, Marquis de la), M. de camp en second au Régt de Chartres Dragons ; Colonel au Régt de Flandre-Chasseurs, 3 avril 1815. — Cap. des Gardes du S.·. G.·. M.·. ; possédait tous les grades en 1784 (1).

Youf (Michel). — Fr. surv. 1813.

CHAPITRE IV.

1° SOPHIE MAGDELEINE, REINE DE SUÈDE, à l'O.·. d'ARRAS

Cette loge fut constituée à l'O.·. d'Arras, le 6 juin 1783 ; elle tient son nom d'une insigne protectrice de la franc-maçonnerie. Tombée en sommeil au début de la Révolution, elle ne connut point de réveil (2).

(1) Il était fils de François-Maximilien, Marquis de la Woestine de Becelaer, chev. du St-Empire, Baron de Trois Brèze, qui fut guillotiné à Cambrai, en 1794.

(2) Lire dans *La Franc-Maçonnerie artésienne au XVIIIe siècle*, les lignes consacrées à cet atelier.

Beaussart de Durmont (L.-J.-M.), né à Lille, en 1740, Off. de la Connétablie. — Affilié 1783.

Campan (Jean-Baptiste-Théodore de), né à Montpellier, en 1749 : cap. au Régt d'Anjou. — Affilié en 1783 (1).

Caron. — 1782.

Darthaud. — 1782.

Deleville. — Secrét. 1782.

Denain. — 1782.

Denremont. — Secrét. 1782.

Duquesnoy (A.). — 1782.

Duquesnoy (N.). — 1782.

Gamant fils. — 1782.

Havet. — Garde des sceaux, 1782.

Louverval (Marquis de). — 1782.

Moissonnet. — 1782.

Prévost d'Antrœuil de Wailly. — 1782.

Renard. — 1782.

Saint-Macaire (de). — Affilié en 1783.

Soubirous, Aide-major. — 1782.

Spitallier de Seillans, prêtre de l'Oratoire. — Vén. 1782.

Verdier. — 1782.

2° LES AMIS RÉUNIS à l'O.·. d'ARRAS

C'est à titre purement documentaire que nous mentionnons la loge des *Amis Réunis* à l'O.·. d'Arras, formée de dissidents de *la Constance* en 1785.

Cet atelier n'eût, du reste, qu'une vie irrégulière, non reconnue et sans durée.

CHAPITRE V

L'AURORE DE LA LIBERTÉ à l'O.·. de BÉTHUNE

Plusieurs prêtres assistèrent à l'installation de cette Loge, fondée en 1789, à l'O.·. de Béthune ; un avenir brillant lui était certainement réservé, quand survinrent les premiers évènements de la Révolution, qui ferma son temple et dispersa ses membres. (2)

(1) Un Campan fait partie de l'Académie d'Arras en 1791 ; Jean-Baptiste Théodore de Campan est peut être le mari de Jeanne-Louise-Henriette Genest, née en 1752 et qui devint lectrice de Mesdames ; elle mourut en 1822 ; *Nouv. Biog. Didot*, T. VIII, p. 360.

(2) Nous avons donné d'intéressants détails sur la constitution de cet atelier, dans *la Franc-Maçonnerie artésienne au XVIII^e siècle.*

Averlant (Liévin), Marchand. — 1800.
Azalo (S.). — App. 1804.
Badoulier (Jean-Baptiste), Maître de pension. — 1800.
Bauduin (André-Joseph), Maire à Harnes. — 1808.
Bellenglise (Louis de Hamel), Rentier à La Buissière. — 1800.
Beugniéz (Florent), né en 1766 ; Receveur de l'Hospice. — Sec. adj. 1804, 1807.
Blaise (Louis), Chirurgien-major au 43e. — 1804.
Bonneville (G.), Major au 22e de ligne. — 1804.
Brion (P.), Cap. au 43e. — 1804.
Calbault (Louis). — 1804.
Le Camus (Louis), né en 1750 ; Receveur des Domaines, 1800. — Trésorier 1804 ; Exp. suppléant 1807.
Carion (Michel-François de) né à Carvin en 1762, Général en retraite. — 1800.
Chulliot (J.-N.), Cap. du Génie. — 2e surv. 1804.
Conduche (J.), Quartier-maître au 22e. — 1804.
Coquelle (A.), — 1804.
Cuignet (Bernard-François), né à Béthune, le 19 septembre 1760 ; Avocat. — 1789.
Cuignet (Jean-Baptiste), né à Béthune, le 1er mai 1763 ; Archit. — 1789.
Crussol (Emmanuel, duc de), Colonel commandant le Royal Navarre Cavalerie. — Député au G.·. O.·.
Dacquin (Jacques-Joseph), né à Vieille-Chapelle, le 12 janvier 1770. Propriétaire. — 1789.
Deblois (Pierre), Ex Off. au Régt de la Couronne, à Haubourdin. — 1800.
Delalleau (Charles), né à Béthune, le 14 avril 1757. — 1789 ; 1804 ; Archit. 1807. (1)
Delalleau (Jean-Baptiste), né à Béthune, le 23 mars 1760 ; Pharmacien ; Maire de Béthune, 1804, 1807. — Vén. 1789, 1804, 1805, 1807, 1808, 1810, 1814.
Delaville (Joseph), Cap. au 22e. — 1804.
Deslions (Louis), né le 15 mars 1766 ; Maire d'Aire. — 1804.
Destien, Echevin 1760. — 1789.
Dufaitrille (Nicolas), Lieutenant au 34e. — 1804.
Dujardin (Pierre-Joseph), né à Béthune, le 29 septembre 1762 ; Prêtre ; Avocat ; Off. municipal 1791 ; Juré 1794. — 1er surv. 1804, 1807.

(1) Ce nom est très répandu à Béthune : un Delalleau y est apothicaire en 1772.

Dumont (Etienne), Chef de bataillon au 22e. — 1804.

Durand (A.), Cap. au 43e. — 1804.

Evrard (Edouard), né en 1769 ; Receveur des Domaines. — 1800.

Fanguet (J.), Cap. pensionné. — 1804.

Fauvart (Louis). — 1804.

Fernet (Adrien), né à Béthune, le 17 septembre 1765 ; Cap. d'Inf. — 1804.

Figuier (Henri), né en 1770 ; Contrôleur des Postes. — 1800.

Flament (P.-J.). — M. des cér. 1806.

Fourquier, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines. — Off. du G.·. O.·., Trésorier de la G.·. L.·. d'administration ; Député au G.·. O.·.

Franchot (Charles), Chef de bataillon au 43e. — 1804.

Gouillart (François), né à Gonnehem en 1770 ; Rentier. — 1800.

Gourche (Pierre), Adjudant-major au 22e. — 1804.

Gourdin (Louis), né en 1755 ; Négociant, Cultivateur. — Architecte 1804 ; Hospitalier 1807.

Guerre (Antoine), Cap. au 43e. — Exp. suppl. 1804.

Hanicotte, Off. municipal en 1793. — 1790.

Hévin, né à Lens, le 21 octobre 1756 ; Agent d'affaires. — 1804.

Hofmann (Nicolas), né à Arques, en 1753 ; Négociant ; Off. municipal 1791. —1791, 1804.

Hulleu (Alexandre), né le 15 juillet 1771 ; Greffier de la subdélégation, 1782 ; Secrétaire de la Mairie. — Garde des sceaux 1804 ; Sec. adj. 1807.

Joly (Louis), Receveur particulier. — M. des cér. 1804 ; 2e surv. 1807.

Lantoine (Louis), Commissaire de police. — 1800.

Lebailly (Ignace-Philippe), Rentier à Aire. — 1800.

Lequien (Henri), Licencié en droit ; Avoué plaidant à St-Omer, puis à Béthune ; Juge suppléant, né à Beuvry, le 17 août 1763. — Sec. 1804 ; Econome 1807. (1)

Leroy (Prosper), né à Avion, le 12 novembre 1757 ; Notaire à Lens. — 1804.

Leturgez (Louis), Marchand. — 1804.

Locoge (J.), Garde magasin des effets militaires. — 1804.

Maniez. — Garde des sceaux 1807.

Maraise, Ancien off. au 5e Chasseurs à cheval.

---

(1) « Honnête homme par excellence, dit M. Dancoisne, il épousa Anastasie Posteaux, modèle de toutes les vertus ». Henri Lequien était le père de Félix, avocat, Sous-Préfet de Béthune, historien, archéologue, conseiller général, représentant en 1849, député du Corps législatif en 1852 et conseiller maître à la Cour des comptes en 1861. Officier de la Légion d'Honneur.

Martin (Louis), né à Estaires, le 22 juillet 1765 ; Agent d'Affaires ; Huissier. — Exp. 1804, 1807.

Montreuil (de) ; Prêtre bénéficier à La Fosse. — 1790.

Morand (J.), né en 1753 ; Négociant. — Hospit. 1804.

Muchembled, né en 1745 ; Homme de loi ; Membre du Comité de Surveillance. — 1800.

Palaffre (J.), Ancien directeur des Hôpitaux militaires. — 1804.

Périchons (des). — 1791.

Philippe (J.), Adjudant major au 43e. — 1804.

Platel (Barnabé), Médecin à Merville. — 1800.

Playoult (Jean-Baptiste), né en 1762 ; Marchand de bois. — 1800.

Podevin (Fr.-Guill.), né à Boulogne le 19 octobre 1760 ; Elève des Oratoriens ; Avocat à Calais, Procureur syndic de cette ville ; Arrêté comme suspect en l'an II ; Secrétaire général de la Commission des administrations civiles, de police et des Tribunaux ; Commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du canton de Calais jusqu'en 18 brumaire an VIII — octobre 1799 — ; Commissaire près l'administration centrale du département ; Sous-Préfet de Béthune, sur la recommandation de Daunou, du 26 floréal an VIII — 15 mai 1800 — jusqu'à sa mort, 20 février 1813.

Proyart (Louis-Joseph), Agent forestier, Cultivateur à Baillescourt. — 1800.

Proyart (Louis-François), Administrateur du département en l'an III. — 1789.

Rameau (Théodore-Louis), né à Béthune, le 17 octobre 1764 ; Greffier du Gros, Directeur des Postes. — 1789.

Richard (Nicolas), Chef de bataillon au 43e. — Econome 1804.

Richard (J.), Major au 43e. — 1804.

Seret. — 1791.

Thomas (P.-F.), né à Gonnehem. — 1804.

Thuilliez (Alexandre), né à Vaudricourt, le 24 septembre 1760 ; Membre du directoire du district de Béthune en 1792 ; Juge suppléant. — Orat. Adj. 1804, 1807.

Tronchy (G.). — 1804.

Vérache (Joseph), né à Cassel, le 25 juillet 1768, Notaire à Merville ; incarcéré à Arras le 3 floréal an II. — 1806.

Vicogne, né en 1763, Imprimeur, guillotiné à Arras, le 15 mai 1794. — 1790.

Vicogne (Jean-Baptiste), né à Béthune, le 20 décembre 1760 ; Notaire. — 1789.

Villiers (Jean-Baptiste), Médecin. — Ex. Vén. 1804, 1807.

Wautier (Bonaventure), né le 14 juillet 1761 ; Cultivateur à Fouquières sous-Lens. — 1800.

Weecksteen (Nicolas-Philippe), né à Sailly-sur-la-Lys, le 4 février 1759 ; Prêtre. — Vén. 1789 ; R. C. ; 1801.

Weims (Louis), Docteur de l'hôpital, à Ardres. — 1800.

CHAPITRE VI.

LA RÉUNION à l'O.·. d'AIRE

Cette loge fut fondée à Aire-sur-la-Lys, le 3 avril 1790 ; elle était en instance pour obtenir des constitutions du G.·. O.·. et *la Fidélité* d'Hesdin avait déjà visé son tableau, lorsqu'éclata la Révolution.

Après quelques années de sommeil, *la Réunion* va renaître de ses cendres, en 1804 ; elle fonde un Chapitre dont, en 1808, le G.·. O.·. régularise les travaux. De nombreux officiers et des bourgeois de la ville fréquentent assidûment ses tenues ; mais, après avoir connu des fortunes diverses, *la Réunion* disparaît vers 1820. (1)

Allart, né à St-Omer, le 13 octobre 1763 ; Entrepreneur. — R. C. 1813.

Allart (François-Joseph), né à St-Omer, en 1761 ; Entrepreneur des fortifications. — 1er exp. 1790 ; Secr. 1809 ; Orat. adj. 1814 ; R. C. 1809.

Amonneville (Joseph-François-Bruno), né à Aire, le 13 mai 1763 ; Off. — 1789.

Arcy (Ferdinand d'), Off. d'Inf. — 1802 ; Absent 1814.

Assenoy (Jean-Baptiste-Joseph d'), né à Aire, le 17 juin 1753 ; Avocat ; Notable ; Echevin 1782 ; Electeur 1890 ; Conseiller municipal 1807. — M. des cér. 1790 ; Député à *la Fidélité* d'Hesdin 1809 (2).

Aubry (Joseph), Off. au 12e Chasseurs à cheval. — 1804 ; Absent 1814.

Auger. — 1814.

Avenas (Cros d'), Chef de Bataillon au 13e Régt d'Inf. légère. — Initié à la R.·. L.·. du *Secret des Trois-Rois* ; 2e exp. 1814 ; 1819.

Bacler (Nicolas), né à Arras, le 25 décembre 1765, Employé des Droits réunis. — 1804 ; Absent 1814.

Barbey. — Préparateur 1790.

---

(1) Voir, sur cette loge, la *Franc-Maçonnerie artésienne au XVIIIe siècle.*

(2) Son père fut avocat au bailliage d'Aire et député aux Etats d'Artois.

Barbey-Derudder, né à St-Venant, Ancien off. du Génie. — Archit. 1811 ; Préparateur 1814. R. C.

Bataillard (Nicolas), contrôleur des Droits réunis. — 1804 ; Absent 1814.

Baudens (J.), Chirurgien ; Off. municipal 1792. — 2e surv. 1814 ; R. C. (1).

Baudens (Louis), né à Aire, le 23 mai 1768 ; Négociant. — 1808.

Bauduin , Lieut. de gendarmerie. — Affilié 1813.

Baudun (Jean-Louis), né en 1768 ; Négociant. — 2e suiv. 1814.

Baynast (Alexandre.-G.-Max., Marquis de), né à Aire le 22 mars 1767 ; Off. de Cav. ; Maire de Béthune, le 18 janvier 1826 ; Chev. de St-Louis. — Absent 1814 (2).

Becquart (Eugène-Joseph), né à Warneton, le 4 juin 1772 ; Négociant à Estaires. — 1807 ; Absent 1814.

Beharelle (Louis), né à Mazingarbe, le 12 janvier 1786 ; Médecin à Aire. — Sec. 1810 ; 1814.

Bellevre (Noël-Bertin), Avocat. — Ex Vén. de *la Fidélité* d'Hesdin ; Membre honoraire 1812 ; 1814.

Besson (Joseph-Alexandre), Cap. au 12e Chasseurs. — Affilié ; Absent 1814.

Blot (J.-S.), Sous-Off. au 12e Chasseurs à cheval. — Absent 1814.

Bois-Gérard (J.-J. de), né à Tonnerre, en 1770 ; à Bouvigny-Boyeffles ; Conseiller d'arrondissement en 1807. — 1804.

Bontemps (Marie-Eugène), né à Aire, le 24 janvier 1744 ; Trésorier de la Guerre. — 1789.

Bontemps (Germain-Louis), né à Aire, le 25 octobre 1769 ; Off. — 1789.

Boulin (P.), né en 1768 ; Secrétaire de la Mairie. — Orat. adjoint 1790 ; Député à *la Fidélité* d'Hesdin 1807 ; R. C. 1813.

Bourgeois (Théodore), Adjudant-major au 13e Chasseurs à cheval. — Absent 1814.

Briaucourt (Joseph-Louis Labbe de), né à Chaumont, le 24 mai 1755 ; Commissaire des Guerres. — 1789.

Bruitte (M.), né à Aire, en 1754. — 1807 ; Absent 1814.

Buffin (Alexandre), né à St-Omer, en 1781 ; Employé des Droits Réunis. — 1807 ; Absent 1814.

---

(1) Son fils, Jean-Baptiste-Louis Baudens, né à Aire, le 23 avril 1803, fut un chirurgien célèbre et professeur d'anatomie aux hôpitaux d'Alger, du Gros-Caillou, du Val-de-Grâce et inspecteur du service de santé.

(2) Il était le fils d'Alexandre Honoré, Cap. des Carabiniers, chev. de St-Louis, et de Louise-Jeanne de Trécesson. Il épousa Ghislaine-Joséphine de Genevières, née en 1772. Alexandre de Baynast fils complimenta Charles X, à Béthune, en septembre 1827 ; « Nous ne connaissons que Dieu et le Roi », dit-il dans son discours.

Caron (Louis), né à Arras ; Contrôleur des Contributions. — Orat. 1790, 1814 ; Chev. d'Or. 1813.

Carpentier (François-Joseph, né à St-Omer, le 13 novembre 1778, Payeur des guerres. — 1814.

Carrez-Gouillart. — Démissionnaire 1811.

Carrez-Lachelin (Eugène-Henri), né à Aire en 1765 ; Contrôleur de l'octroi. — Vén. 1790, 1808, 1812, 1813, 1814 ; Député à *la Fidélité* d'Hesdin, 1807 ; Président du Souv.·. Chap.·. 1811 ; R. C. 1814.

Cauwet (Arnould), né à Lille, en avril 1787 ; Propriétaire à Lillers. — 1810 ; Absent 1814.

Clairet (Charles), Praticien. — Absent 1814.

Codrillier, Off. au 8e Hussards. — Affilié ; M. Ecossais ; Absent 1814.

Collin (Isidore), né à Etain, le 8 mai 1766 ; Cap. en retraite. — 1803.

Collins (J.-G.), Off. au 8e Hussards. — 8 août 1808 ; Absent 1814.

Danglure (Louis), Contrôleur des Droits réunis. — Absent 1814.

Daubarede (Charles-Vincent), né à Bellegarde, le 9 juin 1742 ; Aide-major. — 1789.

Dausse (Désiré), Off. payeur du 13e Chassseurs. — Absent 1814.

Decauville, Cap. au 13e Régt d'Inf. — 1814.

Delalleau (Adrien), né à Aire, le 27 mai 1761 ; Négociant ; Notable 1792 ; Administrateur du district de St-Omer, 1792 ; Conseiller municipal d'Aire 1807. — 1er surv. 1790, 1814 ; Député à *la Fidélité* d'Hesdin 1807 ; R. C. 1809.

Delannoy (Antoine-Joseph), né à Burbure, le 22 janvier 1780, Négociant en tabac, à St-Omer. — 1810, 1813, 1814.

Delannoy (Louis), né à Burbure en 1784 ; Négociant à Aire. — 1813, 1814.

Delbouy (Etienne), né en 1780, Adjudant au 28e de ligne. — 1814.

Delnore (Athanase), né à Pernes, en 1768 ; Chef de Bataillon au 28e Régt d'Inf. — 1807 ; Absent 1814.

Deloine. — Démissionnaire 1811.

Delpy (Maurice), Cap. au 12e Chasseurs à cheval. — Affilié absent 1814.

Dery (Pierre-César), Colonel du 5e Hussards, du 30 décembre 1806 au 21 septembre 1809. — Affilié absent 1814. (1).

Deschamps (Louis), Adjudant-major au 16e Dragons. — Affilié absent 1814 ; R. C.

---

(1) Blessé d'un coup de lance, le 4 février 1807, au combat de Cuttstadt, où le maréchal Murat fit charger les Cosaques par sa cavalerie légère.

Desmarquoy-Marcau (Bruno), né à Aire, en 1770 ; Secrétaire adj. de la Mairie. — 1807.

Desmarquoy (Benoît), Médecin pensionné pour les pauvres, à Aire. — Absent 1814. (1)

Destagnol (G.), né à Stenay, en 1780 ; Contrôleur des Droits réunis. — 1814.

Detiquen (Joseph), Off. au 10e Chasseurs. — Absent 1814.

Devynck (François), né à Hazebrouck, en 1752 ; Propriétaire. — 1807.

Diandura. — 2e surv. 1790.

Dodin, Contrôleur de la Régie. — 1814.

Dumontier (R.), né à Salisque, le 6 juillet 1767 ; Substitut du Procureur impérial à Hazebrouck. — Comp. 1810 ; Absent 1814.

Dunaud, Off. au 13e Chasseurs. — Affilié absent 1814.

Dupont-Lachelin (Louis), né à Boulogne-sur-Mer, en 1759 ; Brasseur à Aire ; 1807, 1811, 1813, 1814, 1815.

Duport. — Archit. 1790.

Durand (Alexandre), né à Aire le 9 juillet 1783 ; Enseigne de vaisseau. — 1808 ; Absent 1814.

Duval, Echevin en 1760. — 1790.

Duval (Jacques), né à Aire, le 23 novembre 1755 ; Avocat. — 1808.

Duval (Charles-Albert-Félix), né à Aire, le 27 octobre 1746, Avocat ; Electeur 1790 ; Administrateur du département ; Président du Tribunal de St-Omer. — 2e exp. 1790 ; Sec. 1811 ; Hosp. 1814.

Ernouf (Augustin), Chef d'escadron ; Aide de camp. — Absent 1814.

Forge (Constant-Louis de), né à Racquinghem, le 21 décembre 1765 ; Cap. au Régt de la Marine. — 1789.

Fortin (M.), Off. au 16e Dragons. — Absent 1814.

France (Comte de), Ecuyer cavalcadour de S. M. l'Empereur ; Général de brigade, commandant les Carabiniers. — Affilié absent 1814 ; R. C. (2).

Garnier-Laboissière, Chef d'escadron ; Aide de camp. — Absent 1814.

Combaud (Antoine-Augustin), Cap. au 14e Chasseurs. — Absent 1814.

Gosset (Louis), né au Hâvre en 1785 ; Employé des Droits réunis. — 1813, 1814.

Goujon , Colonel au 13e Régt d'Inf. légère ; Off. de la Légion d'honneur. — Orat. 1814.

---

(1) Fils de F. Desmarquoy, né à Aire, en 1757 ; Médecin militaire aux armées de Sambre et Meuse, du Nord, du Rhin, de Boulogne. Il fut le médecin généreux et éclairé des pauvres ; l'un des fondateurs de la « Société d'agriculture » et de celle des « Antiquaires de la Morinie ». Les habitants de St-Omer lui élevèrent un monument dans le cimetière de cette ville.

(2) Est-ce J.-B.-Guillaume-Joseph né le 29 juillet 1773, à Maintenay (P.-de-C.) ?

Graux (Augustin), né à Duisans, en 1768 ; Médecin à St-Pol. — 1807 ; Absent 1814.

Grenier du Gaillard (B.), né à Brioude, le 12 mars 1763 ; Cap. au 11e Cuirassiers. — 1803 ; Affilié absent 1814.

Guilleman (Louis), né à St-Omer, le 8 décembre 1754 : Agent d'affaires. — Initié à *l'Heureuse Réunion* de St-Omer ; Affilié 1814.

Guirlinger (François), Off. au 2e Hussards. — 1814.

Guyardet (Augustin), Off. au 28e Régt d'Inf. — 1813, 1814.

Hanins (X. d'), Sous-Off. au 4e Hussards. — Affilié absent 1814.

Hénon , Conseiller municipal 1807.— Député à *la Fidélité* d'Hesdin 1804.

Hyoldy (d'), né à Aire, en 1752 ; Rentier. — 1803.

Joly-Freyssinet (de). — Vén. de la L.·. *Anacréon* à l'O.·. de Paris ; Off. du G.·. O.·. ; Député au G.·. O.·. 1790, 1814.

Joly de Lavieville (Louis-Antoine), né à Béthune, le 8 août 1745 ; Propriétaire ; Petit-fils d'un Conseiller au Parlement de Flandre. Electeur à Aire 1790 ; Membre du Conseil général, 10 ventôse an 12 ; Chef de Cohorte de la Garde Nationale ; Conseiller municipal 1807. — Membre honoraire 1814.

Lambert, Prêtre ; Commissaire de police à Aire. — Affilié 1809 ; Démissionnaire 1811.

Laneau (de). — Député à *la Fidélité* d'Hesdin 1814.

Laurent (Octave), Quartier-maître au 12e Chasseurs. — Affilié absent 1814.

Lefèvre (Constant), Employé des Droits Réunis. — Absent 1814.

Lefebvre (Louis), né à Aire, en 1761 ; Propriétaire ; Conseiller municipal. — Econome 1790 ; M. des cér. adj. 1814 ; élu 1814.

Lefebvre-Bailleul (P.-A.), né à Hermaville, le 22 juillet 1759 ; Notaire, 1792. — 1807 ; 3e exp. 1814.

Lefebvre-Wallart (L.-P.), né à Saulty, le 19 décembre 1761 ; Négociant. — Exp. 1810, 1814.

Legrand (J.-J.), né à Hazebrouck, le 17 janvier 1765 ; Orfèvre à Armentières. — 1803 ; Absent 1814.

Lelièvre. — Député à *la Fidélité* d'Hesdin 1814.

Lelong (J.-L.). Off. au 8e Hussards. — Député à *la Fidélité* d'Hesdin ; R. C. 1808.

Lencquesaing (Etienne-François-Louis de), né à Aire, le 26 mars 1762 ; Off. du Génie. — 1789.

Le Paige (Jean-Pierre), né à Lunéville, le 15 juillet 1762. — 1789.

Lescure. — 1814.

Letombe (Pierre-Henri), né à Armentières, le 23 septembre 1780 ; Employé des Droits Réunis. — 1808, 1813, 1814.

Ligny (Chev. de), Lieut.-Colonel au service de l'Espagne. — Trésorier de la Loge *les Amis Réunis* de Lille en 1813 ; Garde des sceaux à la même Loge, 1814 ; Membre honoraire de la *Réunion* ; 1813, 1814.

Lions (des), né à Aire, en 1760, Négociant. — 1813, 1814 ; R. C. 1813.

Lochard (Nicolas), Cap. au 2e Chasseurs. — 1814.

Lochtenberg (Charles-Gabriel), né à Aire, le 10 octobre 1751 ; Lieut. général du bailliage. — 1789.

Lochtenberg (Pierre-Eugène), Chanoine de la Collégiale d'Aire. — 1803.

Lyons (Louis-Joseph des), né le 28 janvier 1770 ; Maire d'Aire. — Ex Vén. 1790 ; Vén. 1804, 1805, 1809, 1810, 1814 ; R. C.

Macaire-Dutot (Joseph), né à Aire, en 1785. — 1811 ; M. des Cér. 1814.

Macaire-Delory (Louis), né à Aire, en 1781. — M. des banquets 1804 ; Econome 1814.

Mahou, Employé principal de l'administration des Postes. — Député au G.·. O.·. 1807.

Maltere, Off. au 13e Régt d'Inf. — Exp. 1814.

Marante (Philippe-Joseph), né à Cassel, en 1769 ; Greffier du Tribunal de St-Omer. — 1807 ; Absent 1814.

Martin (François), né à Aire, le 17 février 1785 ; Brasseur. — 1808 ; Econome Adj. 1814.

Midy (Louis-Joseph), né à Aire, le 11 octobre 1770. — 1814.

Monel ou Monney, né à Aire, le 24 janvier 1744 ; Architecte. — 1789 ; Rayé en 1812 (1).

Monnot-Baudens (Louis-Philippe), né à Houdan, en 1790 ; Directeur des Postes. 1803. — Démissionnaire 1811.

Montpellier, Cap. au 13e Chasseurs. — Affilié absent 1814.

Monvel (J. Th.), Off. au 4e Hussards. — Comp. absent 1814.

Mouton (Louis-Joseph), né à La Gorgue en 1772 ; Receveur des Contributions. — App. 1808 ; Absent 1814.

Muchembled (Benoît-Isidore), né à Aire, le 16 octobre 1741. — 1789.

Musin (A.), Off. au 9e Hussards. — M. Absent 1814.

Nipels (Nicolas), Off. au 7e Hussards. — M. Affilié absent en 1814.

Notelle (C.), né à Armentières, le 10 juin 1781 ; Tanneur.-App. 1808 ; Absent 1814.

Patureau, né à Arras en 1746 ; Directeur de l'Octroi. ; 3e exp. 1790.

Patureau (Louis-Joseph), né à Arras, en 1784 ; Receveur. — 1807 ; 2e exp. 1814 ; R. C. 1816.

---

(1) C'est d'après ses plans et sous sa direction, que fut rebâtie la loge d'Aire, en 1811-1812.

Peneu. — Initié à l'*Heureuse Réunion* de St-Omer ; Affilié à *la Réunion* 1814.

Picard (Louis-Charles), Off. au 3e Hussards. — Comp. Absent 1814.

Pille (René), né à Coquent, le 20 février 1784, Propriétaire à Aire. — 1814.

Potier (Florent), né à Arras, le 24 novembre 1767 ; Avocat. — M. 1810 ; Absent 1814.

Primorin (Laurent-Joseph), né à Hesdin en 1779 ; Juré priseur. — Député à *la Fidélité* d'Hesdin 1808 ; Démissionnaire en 1811.

Redot, Cap. au 13e Chasseurs. — M. Affilié, absent 1814.

René-Maire. — Hosp. 1790 ; Architecte 1814.

Richon (P.), né en 1787 ; Sous-Off. au 28e Régt d'Inf. — Tableau 1804.

Rienemer (Henri), né en 1770 ; Garde d'artillerie : Tableau de 1814 ; R. C. 1814.

Robichez (Aimé), né à Aire, le 17 janvier 1777 ; Négociant ; Notable en 1792 ; Conseiller municipal 1807. — 1803.

Robichez (Philippe), né à Aire, le 17 janvier 1777 ; Cap. au 29e Régt d'Inf. — Au tableau 1814.

Rose. — Initié à *l'Heureuse Réunion* de St-Omer ; Affilié à *la Réunion* 1814.

Rosse, Chef de Bataillon au 28e Régt d'Inf. — 1814.

Ruyssen (Alexandre), Employé des Droits réunis. — Député à *la Fidelité* d'Hesdin, 1808 : Absent 1814.

Sabatier (François), Off. au 1er Hussards. — M. Absent 1814 ; Chev. d'O. 1814.

Saison. — 4e exp. 1790.

Saison (A.), né à Blessy, en 1783, Brasseur à Blessy. — 1813 ; 1814.

Sambart (J.-R.), né à Paris, le 7 août 1734 ; Entrepositaire des fourrages. — 1803, R. C. ; Affilié absent 1814.

Soignies (Nicolas), né à Merville, en 1772 ; Négociant ; Adjoint de Merville 1812. — Comp. absent 1812 ; Démissionnaire, 1813.

Tharel (Alexandre), né à Amettes, en 1770 ; Aubergiste. — 1807.

Thomas (Charles), né à Aire, le 13 novembre 1773. — Secrétaire 1790 ; Garde des sceaux, 1811, 1814 ; Sec. Adj. 1815 ; Sec. 1817 ; R. C. 1809.

Thomine (François), Sous-Off. au 2e Chasseurs à cheval. — M. Absent en 1814.

Thuilliez (Henri), Propriétaire. — M. Absent en 1814.

Thuillier (Hubert), né à Etaples, en 1754 ; Receveur municipal. 1807.

Toitot, né en 1761, Garde d'artillerie. — 1814.

Tougle (Pierre-Joseph), né à Anderlues, le 31 octobre 1754 ; Négociant. — 1789.

Van Den Heede (Théodore). — Membre honoraire 1814.

Varlet (Omer). — Député à *la Fidélité* d'Hesdin, 1814.

Venières (J.), Cap. au 2e Chasseurs à cheval. — M. Absent en 1814.

Vermesch (R.), né à la Gorgue, le 5 février 1773 ; Brasseur à Estaires. — Maître en 1807 ; Absent en 1814.

Viel (Pierre), Cap. au 2e Chasseurs à cheval. — M. absent 1814.

Vierin (François-Joseph), né à Aire, en 1781, Propriétaire. — Député à *la Fidélité* d'Hesdin, 1808 ; au tableau 1814 ; élu 1814.

Voitier (Alexandre), Sous-Off. au 2e Chasseurs à cheval. — M. absent en 1814.

Wallart-Régnier (François), né à St-Omer, en 1779 ; Négociant. — M. 1807 ; Démissionnaire 1811.

Warin (Charles), né à Hazebrouck, en 1750 ; Conseiller de Préfecture. — M. absent en 1814.

Warin de Bailleul (Jean-Charles), né à Rety le 28 février 1746. — 1818.

Wavrin (Arnould), né à Aire, en 1752, Avocat ; Conseiller municipal 1807. — Trésorier 1790, 1814.

Williot-Vignoble (T.), né à Aire, le 1er janvier 1777, Maire de Merville, 1812. — M. 1807, 1812 ; Absent 1814.

CHAPITRE VII.

L'HEUREUSE RÉUNION à l'O.·. de SAINT-OMER

Le hasard des nominations dans la magistrature avait envoyé à St-Omer Hippolyte Jacquemont du Donjon, l'un des plus fervents adeptes de la Franc-Maçonnerie ; celui-ci retrouva dans cette ville plusieurs concitoyens, comme lui originaires d'Hesdin ; ensemble, ils constituèrent une loge qui s'appela successivement *l'Heureuse Rencontre* puis *l'Heureuse Réunion* ; elle ne devait guère survivre au départ de son fondateur (1).

Allart (Louis), né à St-Omer, en 1766 ; Négociant. — 1808.

Baillart. — Vén. 1811.

Baroux (Jean-Philippe), né à Argenteuil, en 1744 ; Cap. d'Inf. — 1801 ; Membre du Souv.·. Chap.·. 1809.

(1) Lire, dans *La Franc-Maçonnerie artésienne au XVIIIe siècle*, le chapitre que nous consacrons à cet atelier.

Besnard (Louis), Rentier . — 1811.

Bonard. — 1811.

Boucret (Jean-Baptiste), né à Paris, le 21 mai 1764. De 1782 à 1785, soldat au Régt du Vivarais ; puis, en la même qualité, de 1785 à 1789, au Régt d'Orléans Inf. ; le 12 mai 1793, Cap. au 2e Bataillon de la Garde Nationale de Paris ; le 19 vendémiaire an II, Général de brigade ; le 20 germinal suivant, Général de division. Exerçait un commandement au Camp des Bruyères, près de St-Omer, quand, le 28 août 1805, Napoléon vint y inspecter les cantonnements et faire manœuvrer les troupes. — Vén. 1804 ; (Nouv. biog. Didot, T. VI, p. 887) (1).

Bourgeois, Député à *la Fidélité*. — 1804.

Brochet, né à Paris, en 1756 ; Tapissier. — 1801.

Bruslé de Beaubert. — 1811.

Bultel, né à St-Omer, en 1760 ; Receveur des Contributions. — 1808.

Cache (Jean-Baptiste), né à Thiembronne, en 1754 ; Juge au Tribunal criminel. — 1808.

Cauche (André-Joseph), né à St-Omer, en 1784 ; Préposé aux vivres. — 1808.

Cauche-Fiolet. — 1808.

Cauche (Parfait), né à St-Omer, en 1780 ; Médecin. — 1808.

Couyllet, né à Abbeville, en 1748 ; Général de brigade. — 1801.

Damart (Auguste), Apothicaire, rue de Dunkerque. — 1811.

Damart (Maxime), né à St-Omer, en 1746 ; Pharmacien. — 1808.

Decque. — 1801.

Denglart. — 1811.

Duquesnoy-Vandesmet, Marchand de bois. — 1813.

Duval (Louis-François), né à St-Omer, 1764 ; Ecrivain. — 1808.

Fiolet (Louis), Fabricant de pipes. — 1811.

Fiolet (Valentin), Sec. 1811.

Gonsse, Off. municipal, 1760. — 1801.

Gonsse d'Athies (Albert-François-Joseph-Frédéric), né à Arras en 1764 ; Colonel de Caval. ; Chambellan de l'Empereur d'Autriche. — 1801. (2)

---

(1) Le général Boucret mourut à Orléans, le 17 août 1820, à 56 ans.

(2) Epousa, à St-Omer (Paroisse de Ste-Marguerite), le 23 octobre 1787, Rose-Louise-Victoire de Lattre, Fille d'Antoine-Joseph-Eugène et de demoiselle Thérèse-Noëlle Richebé. Albert Gonsse d'Athies était fils de François-Joseph, seigneur de Wetz à Marles, Marles en partie, Rougeville, Imercourt, de St-Laurent-les-Arras, Baron d'Athies et autres lieux, fermier général et de Jeanne-Louise-Sophie Touret. Son frère aîné Alexandre-Dominique-Joseph Gonsse de Rougeville, fut d'abord capitaine de Houzards de la Garde, puis Lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre royal militaire de St-Philippe, écuyer, et fourrier du logis de Monsieur, frère du Roi, né

Gaillard, né à Seuzaine en 1769 ; Commandant d'armes. — 1801.

Hénon. — Délégué à *la Fidélité* » d'Hesdin 1804.

Jacquemont du Donjon (Jacques-François-Norbert-Hippolyte), né à Hesdin, le 13 août 1752 ; Juge à la Cour criminelle. — Initié à *la Fidélité* d'Hesdin ; Fondateur de la Loge *l'Heureuse Rencontre* ; Vén. 1801, 1802, 1805, 1807, 1808 ; R. C., C. K. D. S. ; G. I.

Josserand. — 1818.

Laserre (Jérôme-Joseph), né en 1745 ; Greffier du Tribunal. — Membre fondateur 1801 ; Vén. 1810, 1811.

Legrand, de la maîtrise des Eaux et Forêts de St-Omer. — 1801.

Lemaire-Ducrocq, né à Monchy-Cayeux, en 1758. — 1808.

Lenclos (Joseph-François de), Cap. des Gardes Nationales. — 1807. — Membre du Souv.·. Chap.·. 1809.

Manoet. — 1811.

Masson (Antoine-François), né à Lourches, le 8 juillet 1767 ; Greffier du Tribunal de commerce . — 1801.

Mila (Henri). — 1811.

Mine . — 1811.

Minet. — 1811.

Naitz (Pierre-Laurent), né à St-Omer, en 1758 ; Négociant. — 1801 ; 1er surv. 1804.

Odre (Marie-Toussaint du Wicquet d'), né à Waben, le 4 août 1774. — 1807-1813.

Paquier (François-Joseph), né à Marquise, en 1755 ; Off. d'artillerie. — 1801.

Pelet du Wendal (Ignace-Guislain), né à St-Omer, le 4 mars 1753. — 1807 ; Membre du Souv.·. Chap.·. 1809.

Prévost de Saint-Hilaire (Claude), né à Hesdin, en 1769 ; Avocat. — Initié à *la Fidélité* d'Hesdin ; fondateur de *l'Heureuse Rencontre* 1801 ; Orat. 1804.

Quinchette (Alexis), Contrôleur des vivres. — 1807.

Rouch (Norbert-François), né à St-Omer, en 1785 ; Commis-voyageur. — 1808.

Sire (Jean-Baptiste), né à St-Omer, en 1784 ; Commis-négociant. — 1808.

Tournier (François-Philippe), né à La Rochefoucauld, le 16 décembre 1768 ; Off. de santé. — 1801.

à Arras, le 17 septembre 1761. Célèbre par sa vie d'aventures, de dévouement et d'héroïsme, il fut exécuté pendant les Cent jours ; Alexandre Dumas le rendit populaire par son roman et par son drame, sous le nom de « *Chevalier de Maison Rouge* ». Sa sœur Julie Gonsse de St-Laurent avait épousé Guillaume de St-Amour, de la Loge de l'*Amitié* d'Arras.

Vaneckout. — Délégué à *la Fidélité* d'Hesdin, 1804.

Vaneude, aîné. — 1811.

Vasseur-Delmer, né à Polincove, 1754 ; Juge au Tribunal criminel. — 1801.

Vivien. — Délégué à *la Fidélité* d'Hesdin, 1804.

Wallart (Dominique), né en 1757, Administrateur du district ; arrêté et incarcéré comme suspect à Arras le 27 mars 1794.

Walleux, fils. — 1811.

LA FRANCHE CORDIALITÉ à l'O.·. de SAINT-OMER

Quelques artisans, militaires et bourgeois de St-Omer, fondèrent cette loge en juillet 1829 ; elle eut une existence éphémère. Y étaient inscrits :

Bataille (Pierre-Joseph), né à Nielle-lez-Bléquin, le 9 janvier 1791 ; Négociant. — 1829.

Beaucourt (Alexis-Joseph), né à St-Omer, le 13 janvier 1799 ; Tanneur. — 1830.

Bertheloot, né à St-Omer, le 20 novembre 1785 ; Garde du Génie. — 1830.

Cabaret (Adolphe), né à St-Omer, le 18 novembre 1796 ; Huissier. — 1830.

Chauvin (Joseph), né à St-Omer, le 10 décembre 1804 ; Imprimeur. — 1830.

Corréard (Antoine), né à Grenoble ; Chirurgien. — 1829.

Courden, né à St-Omer, le 3 juillet 1799. — Orat. 1830.

Domart (Tite), né à St-Omer, le 1er juillet 1791 ; Pharmacien. — Vén. 1829.

Decque (Constant), né à St-Omer, le 2 mai 1796 ; Receveur. — 1830.

Deschamps (Honoré), né à St-Omer, 4 mai 1802 ; Pharmacien. — 1830.

Devaux (Edouard), né à St-Omer, le 1er octobre 1790 ; Négociant. — Sec. 1829.

Dreuzet (Joseph), né à Calais, le 23 décembre 1788 ; Boulanger. — 1830.

Ferru (Honoré), né à Lille, le 29 décembre 1798. Me d'hôtel. — 1830.

Flandrin (Ferd.), né à Tilques, le 27 mai 1796 ; Raffineur. — 1830.

Froye-Fiolet, né à Dunkerque, le 27 août 1791 ; Agent de change. — 1829.

Galle (Henri), né à St-Omer, le 19 mai 1787 ; Marchand de bois. — 1829.

Gérardin (Etienne), né à St-Omer, le 25 avril 1778 ; Négociant. — 1829.

Godefroy (Ambroise), né à St-Omer, le 6 avril 1793 ; Tanneur. — 1829.

Legay (Augustin), né au Hâvre ; Employé militaire. — 1829.

Maillet-Maugis, né à St-Firmin, le 22 juillet 1800 ; Marchand de vins. — 1830.

Noyaubert (Honoré de), né à Bourbourg, le 13 février 1805 ; Employé. — 1830.

Ramonet (Jean-Louis), né à St-Omer ; avoué. — 1830.

Ribaut (Jean-Baptiste), né à Bar-sur-Aube ; Armurier. — 1830.

Schmidt, né à Landau ; Cordonnier. — 1829.

Simonot (Laurent), né à Gussey ; Lieut. au 11e léger. — 1830.

Tailler (Benjamin), né à Lauwin-Planque, le 20 décembre 1776 ; Distillateur. — 1830.

Tailler-Dereudre. — Vén. 1829.

Thumerelle (Auguste), né à St-Omer, le 7 octobre 1784 ; Conducteur des Ponts et Chaussées. — 1829.

Vaneckout (Joseph), né à St-Omer, le 4 octobre 1760. — 1829.

LOGES MILITAIRES à l'O.·. de SAINT-OMER

1° Les Enfants de la Victoire

L'atelier militaire des *Enfants de la Victoire* ou *de la Gloire* fut constitué, en 1804, à l'O.·. de l'Etat-major général de l'armée des Côtes de l'Océan ; il compta parmi ses fondateurs : Louis Lasallé, colonel au 10e Régt de Hussards et J. M. A. Defrance, son collègue du 12e Chasseurs. Ces régiments ayant été rattachés à la Grande Armée, la Loge célébra, le 31 décembre 1805, sa fête solsticiale, à Vienne, que l'on venait de prendre.

Les Enfants de la Victoire s'unirent ensuite au 8e Régt d'artillerie, sous le titre distinctif des *Parfaits Amis* (1806).

A ces noms nous pouvons ajouter ceux qui suivent :

Allègre. — Vén. en 1808.

Aubry (Charles-Claude, Comte de la Bouharderie), né à Bourg (Ain) en 1773 ; Colonel au 8e d'Artillerie ; se distingue au Mont St-Bernard, à St-Domingue et à la bataille d'Essling. Combat en Russie ; construit le Pont de la Bérésina et meurt en héros à Leipzig en 1813. — 1806.

Colbert (Auguste-Marie-Joseph), né à Paris en 1777 ; Colonel du 10e Chasseurs. Avait été successivement Aide de camp de Grouchy, de Murat ; il combattit en Italie, en Egypte, à Marengo ; Général de brigade, il se trouve à Austerlitz, à Iéna et meurt en Espagne, près d'Astorga, en 1809. — 1805.

Cuvelier (Jean), né en 1766 ; Cap. des Guides Interprètes. — 1804.

Dupont d'Hersal, né en 1750 ; Colonel des Guides. — 1806.

Guillot (Etienne), né en 1768 ; Colonel du 9e Hussards. — 1804.

Jeannet (Athanase), né en 1770 ; Général de brigade. — 1806.

Lasalle (Antoine-Charles-Louis, Collinet, Comte de), né à Metz, en 1775. Fils d'un commissaire des guerres, il est allié au Maréchal Fabert. Il se fait remarquer sur le Rhin et la Moselle par sa fougue et son intrépidité ; Aide de camp de Kellermann ; il est à Vicense et à Rivoli ; Chef de brigade, après la bataille des Pyramides ; Général de brigade en 1805, de division en 1806, il est tué à Wagram, en pleine charge, d'une balle au front. — Initié à Cahors ; 1804.

Taviel (Louis-Joseph, Baron) né à St-Omer, en 1770 ; Général commandant l'artillerie. — 1806.

2° La Réunion désirée

Cette Loge fut fondée, le 3 mars 1807, dans le corps des Gardes Nationales d'élite.

Basserode (de), Cap. — Vén. 1807.

Rampon (Antoine-Guillaume, Comte), né à St-Fortunat (Ardèche) en 1759 ; Engagé en 1791, se distingue à Montenotte, Lodi, Roveredo, Arcole ; Général en 1796 ; Sénateur en 1802 ; Commandant des Gardes Nationales des départements du Nord, en 1805 ; Pair de France. — Vén. 1809.

CHAPITRE VIII.

L'ESPÉRANCE à l'O.·. d'ARRAS

Le 4 juin 1835, le T.·. Ill.·. et R.·. Fr.·. C. Jubé, Maréchal de camp en retraite, Souverain Grand Inspecteur de la Grande Loge centrale de France, du Rite Ecossais, ancien accepté vint à Arras et constitua un nouvel atelier, sous le titre distinctif de *l'Espérance*. Il prononça, dans cette circonstance, un long discours et démontra que ce n'est pas dans le grand nombre de frères qui siègent autour des colonnes des temples qu'une loge doit établir sa force, mais bien sur la qualité de ses maçons. Le nouveau groupement n'eut que peu de durée. (1)

(1) Nous donnons, sur cette loge, des détails complémentaires dans *La Franc-Maçonnerie artésienne au XVIIIe siècle.*

Bellot, Ministre du culte réformé. — Adjoint au commissaire installateur de la L.·. le 29 juin 1835.

Boisleux. — 2e surv. 1835.

Chéron (P.), Prêtre Oratorien ; Préfet des études au collège de Béthune 1785, — Garde des sceaux et Aumônier hospitalier 1835.

Degeorge (Jean), Imprimeur, rue du Bloc, 88. — Trésorier 1835.

Dehée-Coquidé. — Vén. 1835.

Haudouart, Avocat ; Détenu comme suspect pendant la Terreur ; député à l'Assemblée législative. — 1er surv. 1735.

Hénissart. — Sec. 1835.

Le Ducq, fils, (Léandre), né à Arras, le 1er janvier 1799 ; Avocat ; Membre de l'Académie d'Arras. — 1835. (1)

Martin (de Roclincourt), ancien Cap. du Génie, à Arras. — Adj. au commissaire installateur de la Loge le 29 juin 1835.

Nonjean. — M. des cér. 1835.

LOGES LIMITROPHES DE L'ARTOIS (1)

CHAPITRE IX.

ABBEVILLE

1° La Parfaite Harmonie

Si nous en croyons la légende, cette loge fut constituée le 17 octobre 1750 par Etienne Morin, Grand Maître Ecossais et rédacteur des célèbres patentes (3) ; parmi les premiers dignitaires, nous relevons les noms de : Claude d'Hernis et Antoine Tariot, 1er et 2e surveillants, J. F. Campagne de Longueville, orateur, J.-B. de Bonnaire, C. de Lestang, C. de Buissy, tous originaires d'Abbeville.

Ces constitutions furent confirmées, le 31 janvier 1764, par la G.·. L.·. et renouvelées, le 11 janvier 1776, par le G.·. O.·.. Nous trouvons encore dans cet atelier :

Avrincourt (d'), Avocat, Procureur du roi. — 1782.

(1) Fils de Léandre Le Ducq et de Marie-Catherine Deshorties ; Neveu de Charles-Joseph Le Ducq de la Loge de *l'Amitié*.

(2) Pour le classement de ces loges, nous avons suivi l'ordre qui était dicté par leur situation géographique, du Midi au Nord : Abbeville, Doullens, Montreuil, Boulogne, Marquise, Calais, Gravelines, Dunkerque et Bergues et appartenant aux départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord.

(3) Nous avons publié, dans *La Franc-Maçonnerie artésienne au XVIIIe siècle*, le texte complet des Constitutions du 17 octobre 1750.

Baron (Louis-Bertin), né à Amiens, le 25 mars 1763 ; Contrôleur des contributions. — Vén. 1808, 1809, 1810.

Basville (Huguon de), né à Abbeville, le 7 février 1753 ; Littérateur, Poète, Rédacteur du *Mercure National* : Agent diplomatique assassiné à Rome, en 1793 ; sa mort a donné lieu à de nombreux débats. — 1785.

Beaucousin (Pierre-Claude), né à Abbeville, le 15 août 1749 ; Négociant. — 1775.

Beauvarlet (Auguste-Parfait), né à Abbeville le 30 mars 1788 ; à Douai. — 1826.

Beauvarlet (Chev. Louis-Adrien de), né à Abbeville, le 10 mars 1719 ; Rentier. — 1775.

Bonnaire (Jean-Baptiste de). — 1750.

Boufflers (Jean-Thomas), né à Aumale, le 25 avril 1743 ; à St-Valéry, Receveur des gabelles. — 1775.

Buissy (Claude de), incarcéré comme suspect à la prison des Baudets, à Arras, le 27 ventôse an II ; transféré à l'Abbatiale le 18 fructidor exécuté. — 1750.

Campy (Pierre-Adrien de), né à Abbeville, le 24 août 1747 ; Négociant. — 1775.

Caroule (Jacques-Augustin), né à Vron, en 1780 ; Cultivateur. — 1810.

Chaussée d'Hocquet, né à Mâcon en 1743. — 1775.

Collenot (Anselme-Nicolas), né à Abbeville le 20 juillet 1732 ; Drapier, Bibliomane. — 1775.

Cordier (Félix), Avocat. — 1782.

Cordier (Gabriel), né à Abbeville, le 2 juillet 1750 ; March. pelletier. — 1775.

Cordier (Pierre-Joseph), né à Abbeville, le 21 février 1760 ; Négociant. — 1782.

Damiens (Etienne-Victor), né au Cap Français le 19 septembre 1797 ; Médecin. — 1822.

Danzel, Graveur en taille-douce. — 1810.

Darcourt (Pierre-Jean), né à Abbeville, le 31 octobre 1763 ; Propriétaire. — 1809 ; Vén. 1813.

Delatournelle (Charles-Louis), Off. d'administration. — 1892.

Delattre (François), né à Abbeville, le 24 juillet 1742 ; Négociant. — 1775.

Decayeux (Ferdinand), né à Abbeville en 1789 ; Off. de marine. — 1809.

Denoyelles (Jean-Louis), né à Oneux, le 27 août 1767. — 1805, 1809.

Descamps (Charles-Adrien), né à Abbeville le 24 août 1747 ; Négociant. — 1770.

Devoir (Abraham-Louis), né à Abbeville, le 9 mars 1751 ; Négociant. — 1775.

Devos (Abraham), né à Abbeville, le 9 mars 1751 ; Contrôleur de la manufacture Royale. — 1775 ; Vén. 1785.

Dieppe-Bocquet (Honoré), né à Douriez, le 27 février 1775. — 1807.

Ducolombier, Contrôleur des vingtièmes ; Avocat en Parlement. — 1782.

Duflos (Nicolas-Jacques), né à Abbeville, le 25 juillet 1754 ; Négociant. — 1775.

Dufour (Jean-Noël), né à Abbeville, le 25 juillet 1754; Négociant. — 1775.

Dufour (Félix), né à Abbeville, le 12 juin 1780 ; Comptable. — 1809.

Dupré (Jean-Baptiste), né à Mailly ; Notaire à Cressy. — 1785.

Duvauchel (Jean-Charles), né à Abbeville, le 20 mars 1756 ; Négociant. — 1778.

Florival (de), Avocat. — 1782.

Fournival (Alyamet de), né à Abbeville, le 4 juillet 1742 ; Ex-Off. — 1775 ; Sec. 1777.

Froissart (Louis-Pierre), né à Abbeville, le 24 août 1752 ; Médecin. — 1807.

Gaffé (Charles-François). — 2e surv. 1764.

Galhault, Off. au Régt de Grenadiers Royaux de Picardie. — 1782.

Gatte (Paul-Augustin), né à Abbeville, le 26 février 1734 ; Docteur en médecine. — 1781.

Godart (Charles-François), né à Abbeville. — 1750.

Gosse (Antoine-François-Jérôme), né à Avesnes, le 7 juin 1737 ; Militaire pensionné. — 1809.

Grandpré (Charles-François Duval de), né à Abbeville, le 19 août 1740 ; Avocat. — 1775.

Grouches (Saint-Florentin de), né à Huppy, le 9 octobre 1773 ; Propriétaire. — 1809.

Hébert (Bon-François), Contrôleur des vingtièmes. — 1782.

Hecquet (Alexandre). — Orat. 1780.

Hecquet (Jean-Nicolas), né à Abbeville, le 12 mars 1752 ; Notaire. — M. 1807 ; Trésorier 1807, 1808 ; élu 1808 ; 2e surv. 1809 ; 1er surv. 1810, 1812 ; Vén. 1814 ; R. C. 1809.

Hecquet, fils aîné (Joseph), né à Abbeville, le 6 février 1786. — M. 1809 ; Sec. adj. 1810.

Hecquet, fils cadet, (Charles-Dominique-Gustave), né à Abbeville, le 3 avril 1791 ; Aspirant de marine. — 1810.

Hecquet de Béranger (Jacques-Alexandre), né à Abbeville, le 23 juillet 1747 ; Ex-payeur militaire. — Archiviste vérificateur 1780 ; Thuil. 1783 ; M. des cér. 1787.

Hénissart (André-François), né à Abbeville, le 27 août 1785 ; Négociant. — 1812.

d'Herny ou d'Hernis (Claude-Adrien), né à Abbeville, le 13 novembre 1723 ; Ex-Off. — 1er surv. 1750 ; Vén. 1764.

Hérouard (Augustin), né à Abbeville, le 17 septembre 1777 ; Contrôleur de la régie. — 1807.

Homasset (Jean-Baptiste), né à Abbeville, le 1er janvier 1752 ; Négociant ; Teinturier en chef des Gobelins. — 1775 ; Vén. 1789.

Josse (Nicolas-Quentin), né à Abbeville, le 10 septembre 1770 ; Employé de la Mairie. — 1809.

Jumel (Riquier), né à Abbeville, le 9 janvier 1742 ; Commissaire de police. — 1807.

Lefébure-Cerisy (Nicolas), né à Rue, le 20 novembre 1763 ; Maire. — 1807.

Lefebvre-Jumel, né à Péronne, le 30 novembre 1775 ; Secrétaire des Hospices. — 1807.

Lestang (Claude-Charles de). — 1750.

Levi (Jonas), né à Metz, le 12 mars 1752 ; Bijoutier. — 1807.

Lheureux (Jacques-Augustin), né à Allery, en 1759. — 1809.

Liard (Joseph), né à Rozières, le 20 décembre 1749 ; Ingénieur des Ponts et Chaussées. — 1775.

Loisel (Louis-François), né à Rue, le 20 mars 1767 ; Notaire. — 1812.

Longueville (Joseph-François Campagne de). — Orat. 1750.

Magenis (de), né en Irlande en 1729 ; Chevalier de St-Louis. — 1786.

Mannier-Carré (Antoine), né à Abbeville, le 3 juillet 1763 ; Marchand de toile. — 1809.

Marneffe (Pierre-Joseph), né à Maestricht, le 16 avril 1774 ; Maître d'hôtel. — 1807.

Martel (Claude-Alexandre Alyamet de), né à Abbeville, le 12 mars 1746 ; Négociant. — 1764.

Mellier-Dequevauvillers (Josse-Cyprien), né à Abbeville, le 10 septembre 1777. — 1807.

Metez (Jean-François-Emmanuel), né à Abbeville, le 21 juin 1779 ; Teinturier. — 1812.

Michault (Charles-Louis), Off. au Régt des Grenadiers royaux de Picardie.

Mignot (Jacques), né à Ecouché, le 29 novembre 1782 ; Fabricant de toile. — 1812.

Millevoye (Charles-Hubert), né à Abbeville, le 24 décembre 1782 ; Homme de lettres et poète célèbre. — 1807.

Milly (Lefevbre de), aux Autheux ; Ex-chef de brigade au Général dragons. — Fondateur de la Loge *Les Cœurs Choisis* de Doullens. — 1807.

Montflier (François-Adrien) ; Commissaire-priseur. — 1812.

Montcau. — 1810.

Mourot (François), né à Mont-l'Etroit, le 6 mars 1759 ; Chef de bureau de la mairie. — 1807.

Oligny (Delattre d'), né à Abbeville, le 11 septembre 1758. — 1782 ; Hosp. 1785.

Pappin (Claude-François). — 1er surv. 1764.

Parviller (Pierre-Charles de), né à Montdidier, le 27 mai 1759 ; Rentier. — R. C. 1808.

Petit (Pierre-François), né à Crépy ; Off. de santé. — 1807.

Peyron (Jean-Baptiste) ; Religieux bénédictin.

Pioger (Eugène-François-André, Chev. de), Chevau-léger de la garde du roi ; Mayeur d'Abbeville. — 1786 ; Député 1788, 1789.

Poilly (André de), né à Abbeville, le 30 novembre 1777 ; Maître de pension. — 1807 ; Orat. 1815.

Pommier. — 1810.

Quevannes (Louis-Albert), né à Paris, en 1744 ; Ingénieur des Ponts et Chaussées. — 1775.

Quevauvillers (de). — 1815.

Riquier-Jumel (Jean-Charles), né à Abbeville, le 9 janvier 1742 ; Archit. — 1809.

Rivery (Louis-Nicolas), né à St-Valéry. — 1809.

Rivoire (Maurice), né à Pont-de-Beauvoisin, le 22 septembre 1756 ; Sec. de la Mairie. — 1807.

Van Robais (Théophile), né à Abbeville, le 23 juillet 1732 ; Négociant. — 1781 ; Vén. 1788.

Van Robais (André), Négociant. — 1781.

Van Robais (Samuel-Isaac), né à Abbeville, le 25 mai 1745. — 1775.

Saint Florentin (de), né à Chépy ; Propriétaire. — 1807.

Sergéant (le). — 1750.

Siffait (Jacques-Maximilien), né à Abbeville, le 28 septembre 1767 ; Négociant. — 1775.

Siffait (Pierre), né à Abbeville, le 12 mars 1744 ; Négociant. — 1775.

Sorus (André Duflouy de), né à Amiens, le 25 décembre 1767. — 1809.

Sourdy (Charles-Henri de), né à Rue, le 13 mai 1772 ; Ingénieur. — 1809.

Tariot (Antoine). — 2e surv. 1750.

Thomas, fils (Alexandre), né à Abbeville, le 12 octobre 1750 ; Négociant. — 1786.

Troulle (Joseph-Laurent), né à Abbeville, le 27 septembre 1758 ; Avocat. — 1782.

Unissart. — 1815.

Vattin, Religieux bénédictin. — 1782.

Watier (Pierre-François), né à Abbeville, le 21 septembre 1767 ; Négociant. — 1807.

2° L'Etoile Polaire

Après s'être adressé, dans les derniers mois de 1779, au f.·. Videlenne, avocat à Hesdin, l'une des lumières de la *Fidélité*, pour obtenir l'appui de cette loge auprès du G.·. O.·., le f.·. de Pioger, Seigneur de Rétonval, chevau-léger de la Garde du roi, fonda, à Abbeville, un nouvel atelier très aristocratique sous le titre distinctif de *l'Etoile Polaire*. Seuls, y étaient admis, en principe, les gentilshommes de haute noblesse ; Charles Buteux, avocat en Parlement et Robert Blondin, religieux de Cluny, et prieur de St-Jean-du-Vivier, y représentaient, cependant, les gens de roture (1). Avec eux :

Argoules (Jacques-François Godart d'), Chev. de St-Louis. — 1783.

Assas (Jean-Baptiste d'), Capitaine au Régt de Savoye-Carignan. — 1782.

Avesnes (Charles Wignier d'), né à Abbeville, le 14 juillet 1750. — 1780.

Bazentin (Philippe-François de), Major de la ville de Péronne ; Chev. de St-Louis. — 1783.

Bazouville (Gabriel-Auguste Blondin de), né en 1735 ; Mayeur d'Abbeville ; Chev. de St-Louis. — Initié à Toulon ; 1780.

Beauval (Jean-Baptiste-Charles de Gueux de), né à Abbeville, le 13 mars 1751 ; Lieut. au Présidial d'Abbeville. — 1780.

Belleval (Charles-François du Mesnil de), né en 1746 ; Naturaliste, Botaniste ; Collaborateur des Encyclopédistes. — 1780.

Bernapré (Briet de), né à Abbeville, le 14 août 1740. — 1780.

Berthinois (Charles-François Moinel de), né à Abbeville, le 3 novembre 1757. — 1780.

Blondin (Robert), né à Abbeville le 15 juin 1730 ; Religieux de Cluny, Prieur de St-Jean-du-Vivier. — 1780.

Buigny (Tillette de), Ecuyer. — 1783.

Buissy (Claude de), né à Abbeville, le 5 août 1730 ; Chev. de St-Louis. — 1780.

---

(1) *La Parfaite Harmonie* et *l'Etoile polaire* d'Abbeville vivaient en association libre avec *la Fidélité* d'Hesdin. *L'Etoile Polaire* ne survécut pas à la Révolution. Consulter, en ce qui concerne cet atelier, *La Franc-Maçonnerie artésienne au XVIII*e *siècle*.

Buteux (Charles), né à Abbeville, le 18 septembre 1748 ; Avocat en Parlement. — 1780.

Caligny (Hue de) ; Chev. de Malte. — 1786.

Catigny (Tilliette de), Cap. au Régt de Normandie Inf. ; Chev. de St-Louis. — Initié à la Loge dudit Régt ; 1780.

Chaillot (de Clausonnette de), Off. au Commissaire général Cav. — 1787.

Chappuis (de), Off. au Savoye-Carignan Inf. — 1785.

Charbonnière (de), Off. au Régt Commissaire général Cav. — 1787.

Chateauvieux (de), Off. au Régt Commissaire général Inf. — 1787.

Combarel (de), Cap. au Savoye-Carignan. — 1782.

Flers (Baron de). — 1785.

Fresnoy (Louis-Charles Douville de la), né à Abbeville, le 1er avril 1750, Avocat du Roi en la Maîtrise des Eaux et Forêts. — 1780.

Freytag (Maximilien-François-Xavier de), Cap. au Régt de la Marck Inf. — 1783.

Ganeau (Chev. Pierre de), Cap. au Royal Comtois Inf. — 1783.

Gazeran (Jean de), né en 1739 ; Contrôleur des Fermes. — 1780.

Grosrieu (Charles-Claude Lefebvre de), né à Abbeville le 4 janvier 1752. Avocat en Parlement. — 1780.

Grousourdy (de), Off. au Régt Commissaire général Cav. — 1780.

Hervey-Barnewall, Vicomte de Kingsland (Baron d'), Pair d'Irlande. — 1783.

Laudun (Comte de), Off. au Régt Commissaire général Inf. — 1786.

Laurencie (de la), Off. au Régt Commissaire général Inf. — 1786.

Laval (Louis-François de Garnier de), né à Montpellier, le 12 septembre 1730 ; Off. de Chasseurs. — 1780.

Maigneux (de Nons de), Garde du corps. — 1783.

Maire (Le), né à Cysoing ; Prêtre, Aumônier au Régt Commissaire général Cav. — 1787.

Maillefeu (Jean-François Douville de), né à Abbeville, le 25 juillet 1748 ; Ancien gendarme de la garde du roi. — Initié à *l'Union militaire* de Calais, en 1773 ; Fondateur de *l'Etoile Polaire* 1780. (1)

Manessier (Antoine-Nicolas). — 1784.

Maraus (de), Off. au Régt Commissaire général Cav. — 1786.

Nampont (Charles-Philippe de), né à Abbeville, le 6 août 1761 ; Conseiller Secrétaire du roi. — Initié à la loge du Régt d'Aunis ; 1780.

---

(1) Ce nom était porté, à la fin du XIXe siècle, par M. Douville de Maillefeu, député radical de la Somme.

Neuvillette (Pierre Levesque de), né à Abbeville, le 10 mai 1746 ; Chev. de St-Louis. — 1780.

Nisart (de), Off. au Régt Commissaire général Inf. — 1786.

Noirville (de), Officier au Régt Commissaire général Inf. — 1786.

Noue (de la), Off. au Régt Commissaire général Inf. — 1786.

Nouslangon (de), Off. au Régiment commissaire général Inf. — 1786.

Plouy (Le Blond du), Cap. de Cav. — 1782.

Richemont (le Boucher de). — 1783.

Van Robais. — Vén. du Chap. 1785.

Van Robais, fils (André), Négociant. — 1783.

Van Robais (Théophile), Banquier. — 1783.

Romiotte (Bouteiller de), né à Abbeville, le 2 octobre 1755. — 1780.

Sacy (Vauquelin de), né à Caen; Off. au Régt Commissaire général Cav. — 1787.

Saveuse (Pierre-François du Maisniel de), né à Abbeville, le 12 juin 1743 ; Chevau-léger de la garde du roi. — Initié à *l'Union militaire* de Calais en 1773 ; fondateur de *l'Etoile Polaire* 1780.

Selincourt fils, (de), Off. au Régt d'Artois dragons. — 1784.

Senarmont (Thomas de), Off. du Génie. — 1780.

Sicard (Anselme de), Cap. au Savoie-Carignan. — 1782.

Sissons (Louis-Honoré), né en 1739 ; Directeur des Aides à Abbeville. — 1780.

Tasserville (de), Chev. de St-Louis. — 1780.

Tanfle (Fouques de), Ecuyer. — 1782.

Tertre (du), Off. au Régt Commissaire général Cav. — 1787.

Toustain (de) ; Off. au Régt Commissaire général Cav. — 1786.

Troisvilles (de), Off. au Savoie-Carignan Inf. — 1783.

Ver (Louis-Augustin, Marquis de), Cap. au Royal Navarre Cav. — 1783.

Versainville (de) ; Off. au Commissaire général Cav — 1787.

Villers (Lefebvre de), né à Abbeville, le 10 février 1749 ; Off. au 5e Chasseurs à cheval. — 1780.

3° Marie-Louise

Fondée en 1810, cette loge tombe en sommeil au déclin de l'Empire (1). A ses débuts, elles se compose de :

Berguin (Louis), né à Abbeville, le 30 mai 1787 ; Epicier. — 1810.

Bidon (Jean), né à Bordeaux, le 4 avril 1776 ; Dentiste. — 1810.

(1) Faisant une sélection dans les documents que nous possédons, nous ne publions que les noms des maçons qui ont été initiés avant 1814.

Carpentier (Michel-Jérôme), né à Argicourt, le 19 septembre 1773 ; Négociant. — 1810.

Chapu (Jean-Charles), né à Abbeville, le 24 avril 1773 ; Fabricant — 1810.

Daverton (Jean-Baptiste-Isidore), né à Abbeville, le 31 août 1789 ; Commis-négociant. — 1814.

Duflos (François), né à Abbeville, le 19 mai 1779 ; Bottier. — 1810.

Faux (Louis-Pierre), né à Moreuil, le 27 mars 1776 ; Ex-Off. — 1810.

Ferrand (Joseph-Charles), né à Paris, en 1771 ; Fabricant. — 1810.

Gronecheld (Hubert-Joseph), né à Verviers, le 23 août 1786 ; Fabricant de draps. — 1810.

Lebel (Jacques-Eloi), né à Abbeville, le 30 janvier 1788 ; Vétérinaire. — 1814.

Lecointe (Jean-Baptiste), Passementier. — 1810.

Marchand (Jean-Baptiste), né à St-Valéry, le 15 mars 1765 ; Chef de bataillon en retraite. — 1810.

Martre (Guillaume), Tapissier. — 1810.

Nicolle (Antoine-François), né à Abbeville, le 15 novembre 1773 ; Teinturier. — 1810.

Picourt (Louis-Pierre), né à Abbeville, le 19 mai 1775 ; Tailleur. — 1810.

Rabier (Pierre), né à Paris, en 1741 ; Prêtre. — Initié au 3e grade en son couvent des Minimes, à Lille. — 1810.

Robart (Pierre), né à Abbeville, le 18 mai 1771 ; Ex-off. — 1810.

Sénéca (Pierre-Amable), né à Abbeville le 16 mars 1779 ; Tanneur. — 1810.

Sentier (François-Amable), né à Evreux, le 28 février 1789 ; Teinturier. — 1814.

Suppy (Charles-Maurice), né à Abbeville, le 4 février 1788 ; Directeur de l'octroi. — 1814.

CHAPITRE X.

DOULLENS

Les Cœurs Choisis

La Loge des *Cœurs Choisis* fut fondée vers la fin de 1784 ; au mois de février 1785, trois frères de *la Fidélité*, dont Charles André, vinrent à Doullens pour régulariser cet atelier qui, en dépit de son orgueilleuse devise : *Fiat lux et facta est*, eut une existence éphémère.

Baillet (Nicolas), né à Foulloye, le 15 août 1734 ; Receveur général des aides. — Affilié 1784.

Caille, visit. 1785.

Digoine (Claude de), né à Charnoz-en-Bresse, le 2 septembre 1739 ; Major de la citadelle de Doullens ; chev. de St-Louis. — Affilié 1784.

Dumonceaux (Jean-Charles), Religieux bénédictin du prieuré de St-Georges. — 1784.

Eudel d'Athis (Pascal), né à Leval, le 3 mai 1751 ; Contrôleur général des Fermes à Doullens. — Affilié 1784 ; Elu 1785.

Eudel du Gord (J. François de Paul), né à Angers, en 1762 ; Inspecteur général des Fermes. — App. et Comp. 1784.

Hestroye (Nicolas-Th. Lucet de la), Lieut. de l'Election de Doullens. — 1784.

La Cour du Fief (Louis-Joseph), né à Amiens, le 19 janvier 1750 ; Lieut. au Régt du Cambrésis. — App. et Comp. 1784.

La Cour du Fief (Antoine de), né à Amiens, en mai 1744 ; Garde du Corps du roi. — Affilié en 1784.

Légé (V. de), né à Sens, le 23 février 1739 ; Cap. d'invalides. — Affilié en 1784 ; élu en 1785.

Milly des Autheux (Louis-Pierre-Marie Lefebvre, Marquis de), né à Amiens, le 7 sept. 1757. — App., Comp. et M. 1783 ; élu, Ecossais, 1784 ; Chev. d'O., R. C., Ch. K. D. S. 1785 ; 2e surv. 1784.

Saisseval (Pierre-Philippe-Joseph, chev. de), né à Frévent ; Off. du Régt de Normandie Inf. — Ecossais 1784 ; Chev. d'O. 1785 ; R. C. 1786. (*Dict. Lalanne, p. 1627*).

Saisseval (Claude-Louis-Joseph, vicomte de), né à Frévent le 3 juin 1752 ; Cap. au Régt de Normandie Inf. — Comp. et M. 1784 ; voir la note sous ce nom, au chapitre 11 (Loge de *la Fidélité* d'Hesdin).

Saussay (Neuville de), né en 1715 ; lieut. d'Invalides. — App. 1785.

CHAPITRE XI.

MONTREUIL-SUR-MER

La Parfaite Union

La G.·. L.·. de France délivra des Constitutions à cet atelier, le 18 juin 1761 ; le vicomte du Tertre, Capitaine au Régt du Languedoc, en fut le premier vénérable.

Le G.·. O.·. reconnut, le 25 novembre 1779, cette Loge qui comptait parmi ses membres fondateurs les ff.·. Ch. d'Hodicq, Bucquet, de la Chaussée, Jossand de Lalande, de Bergemont, de Rougeat, etc... (1)

Allègre, Econome de l'hôpital militaire. — 1810 ; Vén. 1811.

Bergemont (de), Cap. d'Inf. — Membre fondateur ; — 1779 ; Associé libre 1788 ; 1809.

Bergues (de), Gendarme du roi. — Membre fondateur 1779.

Blaisel de Belle-Isle (Charles-Benoît du) ; né à Montreuil, le 1er octobre 1748 ; Ancien Off. au Régt de Picardie. — M. de cér. 1788, 1806. (2)

Blondin, prieur de St-Jean-du-Vivier d'Abbeville. — Figure à la fête d'inauguration, en 1780.

Bucquet ; Contrôleur des aides. — Membre fondateur 1779.

Campigneulles (Jean-Baptiste-Eulalie Fougeroux de), né à Montreuil, le 2 novembre 1785. — 1807 ; Thuill. 1808, 1809. (3)

Carne (du). — Associé libre 1788.

Caron, Agent national l'an III, à Fruges. — 1788.

Carré, Employé des Droits réunis. — 1788, 1809.

La Chaussée (Charles de), seigneur de St-Aubin, de St-Prix, né à Montreuil, le 28 juillet 1753 ; Ancien page du roi ; Off. au Régt du Berry Cav. Major de Montreuil ; Chev. de St-Louis ; Epoux de M.-B. de Moullart de Villemaret. — Membre fondateur 1779 ; 1er surv. 1788.

Chocquart (Henri), né à Saulchoy, le 24 juin 1772 ; Lieut. Garde Côtes. — 1807, 1809.

Cossette (Jean-Marie Chev. de), né à Montreuil, le 12 janvier 1728 ; Fait des prodiges, comme page, à Fontenoy, en 1745 ; Off. au Régt Colonel général d'Inf. — 1788 ; Préside à la reconstitution de la Loge *St-Frédérick des Amis Choisis* de Boulogne-sur-Mer, le 28 mai 1788. (4)

Cressent (Pierre-Jacques-Joseph), né à Hesdin, le 10 novembre 1744 ; Juge au tribunal de Montreuil. — Quitte la loge d'Hesdin pour celle de Montreuil, où il réside, en 1807 ; Orat. 1807 ; Sec. 1808 ; Garde des sceaux 1609.

---

(1) Consulter, sur cette loge, notre ouvrage : *La Franc-Maçonnerie artésienne au XVIIIe siècle.*

(2) Seigneur d'Estréelles, Belle-Isle, Louvigny, Coupigny et du Pucelart. Marie-Anne-Charlotte de Cossette, sa femme, est signalée, sur son épitaphe, comme bienfaitrice de l'église d'Estréelles et des pauvres.

(3) Fils de J.-L.-E. Fougeroux de Campigneulles, chev. de St-Louis, et de Marie-Françoise-Félicité Hurtrel de Valobert.

(4) Parrain d'une cloche, bénite en 1780, dans l'église paroissiale de N.-D. en Darnetal.

Croiset. — App. ; Fr. serv. 1788.

Damascène (Jean), Capucin à Montreuil. — Membre fondateur 1777. (1)

Danvin (F.), Notaire. — Initié à *la Fidélité* d'Hesdin ; Entre à la loge de *la Parfaite Union*, à la reprise de ses travaux, en 1806.

Danvin (Liévin-Ignace), né à Gouy-St-André, le 13 janvier 1764 ; Maire de Gouy. — 1807, 1809.

Delhomel (Jérôme), Clerc de notaire. — 1809 ; 2e surv. 1809.

Deroussent (J.-M.), Membre du Conseil général de Montreuil, 1793 ; Notable ; Adjoint. — 1788, 1809.

Deroussent (Louis-Martin), né à Montreuil, le 26 décembre 1782 ; Chirurgien. — Orat. 1807.

Devot. — 1788.

Dubouquet. — 1er surv. 1810.

Dubreuil, Perruquier. — App. ; Fr. serv. 1807, 1808.

Dumez (Antoine), né à Boisjean, le 14 novembre 1774 ; Off. pensionné. — 1807 ; 1er exp. 1808.

Dutertre (Louis-Alexandre, Vicomte), né à Montreuil, en mai 1730 ; Ancien Cap. au Régt du Languedoc ; Ancien major ; Notable de Montreuil 1790. — Membre fondateur et Vén. 1761, 1773, 1788. (2) (*Dict. Chesnaye-Desbois, t. XVIII, p. 862*).

Fidèle. — Membre fondateur, 1779.

Fiel de la Combe (Marie-Antoine du), né à Hesdin, le 19 octobre 1719 ; Ancien Garde du corps du roi. — Orat. et Sec. 1788.

Fillion, Employé des Droits réunis. — 1809.

Fontaine-Solare (Jean-Marie-Denis-Hubert, Comte de la), né à Verton, le 6 novembre 1751 ; Cap. de Canonniers Garde Côtes. — 1788. Préside à la reconstitution de *St-Frédérick*, en 1788 ; Vén. 1789 ; (*Dict. Chesnaye-Desbois, T. VIII, p. 220*).

Frescheville (Bosquillon de), à Abbeville. — Associé libre 1788.

Fréville (Joseph-Louis), né à Le Temple, en 1783 ; Négociant. — 1808.

Gay, Bénédictin à Boulogne-sur-Mer. — Associé libre 1788.

Gobert (Charles-Nicolas), né à Montreuil, le 2 janvier 1756 ; Orfèvre, Rentier. — 1807 ; 1er surv. 1808 ; 2e surv. 1810.

Griffon (Louis-François-Géry), né à Hesdin, le 1er janvier 1752 ; Avocat ; Greffier au tribunal de Montreuil, 1792, 1809, 1810.

Gruet, Juge de Paix 1793. — 1789.

Guilluy, Administrateur du district, 1793. — 1789.

---

(1) En 1789, il était prieur des Carmes déchaussés ou Petits Carmes, à Arras.
(2) Il avait épousé Andrée-Françoise de Fléchin, Comtesse du St-Empire.

Hacot (Claude-Pierre-Marie), né à Montreuil ; Electeur pour le Tiers-Etat, 1789 ; Membre du Conseil général de la commune 1790 ; Maire de Montreuil ; Conseiller d'arrondissement 1807 ; Chev. de St-Louis et de la Légion d'honneur. (1)

Havet (Louis-François), né à Montreuil, le 15 mai 1755 ; Négociant ; 1er échevin de la ville 1779-1782. Habite généralement Arras, où il a fondé une raffinerie de sucre ; Commissaire rédacteur du Cahier de doléances du Tiers-Etat. — 1788, 1809.

Haye (Chev. de la), Cap. au Régt de Flandre, à Arras. — Fondateur 1779 ; Associé libre 1788.

Hodicq (Charles Comte d'), Cap. au Régt des Recrues à Abbeville ; Député de la noblesse, pour les élections aux Etats généraux de 1789. — Fondateur 1779 ; (*Dict. Chesnaye-Desbois, T. X, p. 659*).

Hodicq (François de Courteville, Comte d') né à Parenty, le 4 avril 1726, Gouverneur de Montreuil en 1789. — 1789. Mort à Arry (Somme) le 4 octobre 1802.

Houdry. — Associé libre 1788.

Isarne (Chev.). — Associé libre 1788.

Jossant de la Lande, Directeur des Aides à Montreuil. — Fondateur 1779 ; Associé libre, 1788.

Jouve (Louis-François-Joseph), né à Hesdin, le 17 janvier 1742 ; Avocat en Parlement, Officier municipal en 1789. — Garde des timbres et Archives 1788, 1808 ; Vén. 1807 ; R. C. 1808.

Lacombe (de), Lieut. d'Invalides. — Membre fondateur 1779.

Leblanc. — 1788.

Ligny (Ferdinand-Marie Lefebvre-Delattre de), né à Lille, le 21 janvier 1755 ; Colonel au service d'Espagne ; à Lille. — Membre honoraire ; R. C. 1808.

Mabire (Jean-Baptiste). — App. ; Fr. serv. 1788.

Maillefeu (N.-J. de Douville de), Ancien gendarme du roi ; Secrétaire du roi à la Chancellerie d'Artois. — Affilié 1780.

Mammonier (de). — Fondateur 1779.

Meunier, Peintre. — 1809.

Montalond (M. de), Auditeur à la Cour des comptes à Paris. — Député au G.·. O.·. 1788.

Montbrun (Jean-Baptiste-Houdart de Dixmude, Comte de), né à Rec-

(1) En 1808, Hacot est appelé à se justifier de ce que, dans une assemblée profane, il aurait déconsidéré la Loge. Ne s'étant pas présenté, il est rayé du tableau et la décision est communiquée aux loges de Boulogne et d'Hesdin. Il avait épousé Ursule-Elisabeth de Lhomel ; il mourut au château de Lespinoy, le 14 juillet 1823.

ques, le 4 septembre 1708 ; 1er Cap. au Régt de Clermont-Tonnerre ; Chev. de St-Louis. — Associé libre en 1788. (1)

Pasture de Verchocq (Pierre-Antoine, Marquis de la), Ancien mousquetaire ; Propriétaire ; Maire de Montreuil. — Vén. 1761, 1785, 1808 ; Associé libre 1788 (Habite Paris) ; Membre honoraire 1809 ; R. C. (2)

Pilain, Sous-prieur des Bénédictins de Samer. — Associé libre 1788.

Playoult (Louis-Bernard), né à Fressin, le 29 octobre 1749 ; Prêtre, curé d'Ecuires ; prête le serment constitutionnel avec restriction ; Commissaire-rédacteur du Cahier de doléances du clergé. — Sec. 1780 ; Aumônier 1788.

Porte de Vaulx (François de la), né à Waben, le 8 mai 1749 ; Ancien Off. au Régt Viennois. — Vén. 1788 ; Membre honoraire 1808 (Réside à Hesdin).

Poultier dit d'Elmotte (François-Martin), né à Montreuil, le 31 octobre 1753 ; Gendarme du roi ; Professeur ; Bénédictin ; Journaliste ; Commandant de place. — Orat. 1808, 1809, 1810, 1812. — (*Nouv. biog. Didot, t. XL, p. 927*) (3)

Rame (Dominique Dupuis de), né à Montreuil, le 15 mai 1745 ; Off. au Régt du duc d'Angoulême. — 1788 ; Présidé à la reconstitution de *St-Frédérick*.

Regnart, Bourgeois. — Fondateur 1779.

Revel (Pierre), serrurier. — 1788.

Robert, Bourgeois. — Fondateur 1779.

---

(1) Seigneur de Recques, Campagne, Fordres, Caffier, Baduicq, etc ; parrain de la cloche de la chapelle castrale du château de Recques, en 1743.

(2) Avait épousé Marguerite-Agathe d'Acary.

(3) 20 mai 1770-24 avril 1771. Gendarme de la maison militaire du roi ;
25 sept. 1773 — 23 juillet 1775. Soldat au Régiment de Flandre.
21 juillet 1789. Lieutenant dans la Garde nationale de Montreuil ;
26 sept. 1791. Elu Capitaine au 2e Bon du P.-de-C., en garnison à Lille ;
Sept. 1792. Elu membre de la Convention Natle pour le département du Nord ;
9 mai 1793. Capitaine au 14e Régiment de Chasseurs à cheval ;
An III — 22 sept. 1794 — 23 sept. 1795. A l'armée d'Italie ;
Prairial an III — mai-juin 1795. Chef d'Escadron ;
23 Vendémiaire an IV — 20 oct. 1795. Député du Nord au Conseil des Anciens ;
1er Nivose an IV — 22 déc. 1795. Chef de Brigade de la Légion de police ;
22 Prairial an VI — 10 juin 1798. Commandant la 15e Don de la Gendarmerie Nationale ;
25 Germinal an VII — 14 Avril 1799. Nommé Député au Conseil des Cinq-Cents par le P.-de-C. ;
4 Nivose an VIII — 25 déc. 1799. Député du Nord au Corps Législatif. ;
15 Germinal an X — 5 avril 1801. Colonel Commandant d'armes de la place de Montreuil-sur-Mer ;
4 Germinal an XII — 25 mars 1804. Chevalier de la Légion d'honneur ;
22 nov. 1814. Remplacé dans son commandement et admis à la retraite ;
13 mai 1815. Représentant à la Chambre des Cent-Jours ;
16 février 1816. Exilé ;
17 février 1827. Meurt à Tournai (Belgique) ;
(Communication de M. Fontaine, de Montreuil-sur-Mer).

ROUGEAT (André-Hercule de), Seigneur de la Pillarderie, du Plouviers, né à Maubeuge, le 4 mai 1740 ; Lieut. au régt du Poitou ; Epouse, le 24 novembre 1766 Jeanne-Jacquemine d'Haulieu de Château-Renault ; — Fondateur 1779 ; 2e surveillant 1788.

ROUSSEL (J.-M.), né à Montreuil, le 27 mars 1765 ; Pharmacien. — Garde des sceaux 1807, 1810 ; M. de cér. 1808.

SPILLEUX (Charles-Joseph), né à Dunkerque, le 8 mai 1776 ; Receveur à cheval des Droits réunis. — 1808, 1809, 1810.

TELLIER (P-J-M-), né à Montreuil, le 10 septembre 1767 ; Avocat ; Greffier du tribunal de Montreuil. — Quitte la loge de *la Fidélité* pour s'affilier à celle de *la Parfaite Union*, en 1807 ; 1er surv. 1807 ; vén. 1808 ; 1809, 1810, 1815 ; R. C., à Hesdin, le 31 mars 1808.

THÉRY (V.), Comptable des vivres. — Garde des sceaux, 1808, 1809.

TIGNY (LEFEBVRE de), Lieut. — Membre honoraire 1809.

TORAND (Auguste-François-Marie), né à Paris, le 1er août 1780 ; Employé des Droits réunis. — Sec. 1808 ; R. C. 1808.

TORCY (Louis, Baron de), Cap. de Cte ; Membre des Etats d'Artois ; Commissaire-rédacteur du Cahier de doléances de la Noblesse. — Fondateur 1779 ; Associé libre 1788 ; habite Hesdin.

TOUR (de la), Ancien Off. — 1809.

VERRIER, père (François), né à Montreuil, le 12 juin 1750 ; Tailleur. — App., fr. servant 1808.

WARNIER (Louis-Josse de), Ancien Off. au Régt de Bresse Inf. — 1788. (1)

WARNIER (Auguste de), né à Montreuil ; Off. au Régiment du Dauphin Infanterie. — 1788. (2)

WOILLEZ (Pierre), né à Calais, le 22 octobre 1777 ; Contrôleur principal des Domaines. — 2e surv. 1808 ; 1810, 1811 (3).

CHAPITRE XII.

BOULOGNE-SUR-MER

a. Loges civiles :

1° Saint Frédérick des Amis choisis

L'une des plus importantes loges maçonniques du Nord de la France fut, au XVIIIe siècle, *St-Frédérick des Amis Choisis*, que la G.·. L.·. avait constitué à l'O.·. de Boulogne-sur-Mer, le 4 février 1767.

(1) Décédé en Angleterre pendant son émigration.

(2) Fait toutes les campagnes de l'armée des Princes, en 1792 ; aux Suisses pendant les Cent jours ; Cap. d'Inf. sous la Restauration ; Chev. de St-Louis, époux de M. de Bodart de Buire.

(3) Père de Pierre-Joseph Emmanuel Woillez, né à St-Venant, le 10 Novembre 1799 ; Inspecteur des Contributions Indirectes, archéologue et antiquaire, membre correspondant du ministère de l'instruction publique ; décédé à Compiègne, le 23 Novembre 1871.

La première séance que mentionne son livre d'architecture (1) porte la date du 8 avril 1787 ; il y est dit que la loge existait *depuis longtemps* et que la dispersion de ses membres en avait arrêté les travaux.

Le G.·. O.·. délivra des Constitutions, le 28 mai 1788, au f.·. de Bancres, vén.·. ; *la Parfaite Union* de Montreuil et *St-Louis* de Calais avaient visé sa requête ; une ère de prospérité s'ouvrit bientôt pour le nouvel atelier : le 3 septembre 1789, les ff.·. Officiers du Rgt de Condé s'y affilièrent en masse, puis il rallia les membres d'une loge dissidente, *la Tempérance*.

Au temple, on ne s'occupait ni de politique, ni de religion ; cependant les ff.·. font célébrer une messe à l'église des Cordeliers, le 25 juin 1787, pour sanctifier leur fête patronale et, quelques mois plus tard, le f.·. Becquerelle, trésorier, est invité à remettre le reliquat des aumônes au f.·. Braure, vicaire de la paroisse. La Loge de St-Frédérick fut toujours en relations cordiales avec les autres ateliers de la région, sauf avec *l'Amitié* de Boulogne, qu'avaient constituée plusieurs mécontents. *La Parfaite Union* de Montreuil-sur-Mer procéda à l'installation de St-Frédérick le 27 janvier 1789 ; elle envoya une délégation à la tête de laquelle se trouvait le comte de la Fontaine-Solare, son vénérable en exercice. Au cours de cette manifestation, qui fut grandiose, le f.·. Mariette, (l'ancêtre du célèbre égyptologue), prononça un remarquable discours. Tombé en sommeil le 8 avril 1790, *St-Frédérick* reprit le cours de ses travaux vers la fin du Consulat. Pendant la concentration à Boulogne de la flottille et de l'armée de débarquement en Angleterre, la loge reçut nombre d'officiers. En 1809, elle organisa une grande fête en l'honneur du général Comte Rampon, sénateur, et tint à y associer les loges de Calais, de St-Omer, de Montreuil et de Dunkerque.

Le temps était loin où quelques factieux avaient envahi son local, s'emparant des constitutions de la loge, pour en faire un auto-dafé (2). *St-Frédérick* était devenu, en quelque sorte, une société officielle et les musiques militaires étaient souvent distraites de leur service pour le plus grand agrément des frères (3).

Le célèbre pianiste Piccinni donna, le 13 juillet 1813, une audition musicale aux membres de la loge et obtint un retentissant succès.

Comme lors des réceptions du général Rampon et du maréchal Ney, (4),

---

(1) Les Livres d'architecture de la Loge de *St-Frédérick des Amis Choisis* forment quatre volumes in-8°, et contiennent tous les procès-verbaux manuscrits, à partir du 8 avril 1787 ; ils sont inédits. La correspondance était adressée sous le couvert de l'anagramme : Sima Schisoi.

(2) En 1793.

(3) Les musiques militaires prêtèrent leur concours aux fêtes de la loge jusqu'en 1812 ; elles furent remplacées par des colonnes d'harmonie composées d'artistes initiés.

(4) Le Maréchal Ney visite la Loge, le 23 novembre 1811.

un bal termina la soirée. Le compte-rendu de cette fête mérite d'être cité : « L'ordre, la décence, les plaisirs et les grâces, écrit le narrateur, ont présidé à cette réunion de famille. La nuit s'est écoulée avec la rapidité d'un éclair et les dames Boulognoises ont pu se convaincre que si la sévérité de nos loix les éloigne quelques fois de nos assemblées, nous aimons à leur consacrer tous les momens que l'humanité sainte ne réclame pas impérieusement et à leur payer le tribut de nos respectueux hommages » (1). La galanterie est, du reste, dans les habitudes des frères de *St-Frédérick des Amis Choisis* ; certaines pièces de vers, dédiées aux dames, montrent qu'ils ne sont point insensibles à leurs charmes ; une strophe, qu'un censeur austère aurait retranchée d'une chanson, et qui fut retrouvée, (2) en dit assez long sur leurs goûts :

D'un sexe enchanteur et charmant
Si vous reconnaissez l'empire,
Chez vous l'amour trop inconstant
N'est éprouvé que par délire.
Mais aussi ce sexe divin
Lorsque vous causez son chagrin,
Aisément, aisément, pauvres maris,
Sait trouver des « Amis Choisis ».

Si, à la Loge de *St-Frédéric*, on préfère les dires galants aux choses de la politique, on choisit cependant toutes les occasions pour témoigner du loyalisme le plus pur : dans le temple, la place d'honneur est réservée au buste de Napoléon « couronné d'un réseau de feuilles de chêne et, au-dessus de lui, l'aigle impérial, ailes déployées, tenant dans ses serres la foudre vengeur (sic) suspendue sur la tête des ennemis de l'Etat ». (3)

Quelques mois plus tard, la Loge offrira, pour le salut de l'Empire, un cheval tout équipé, que le f.·. Tiesset choisira et que voudra bien accepter le général Lefebvre. (4)

Les militaires, en grand nombre, fréquentent la loge qu'abritent successivement différents immeubles ; elle est établie chez le f.·. Fabre, avant la Révolution, puis chez le f.·. Baret (1804) ; chez le f.·. Picard, 216, rue des Pipots (1805) ; chez le f.·. Lambard (1807) ; en 1811, une fête en l'honneur du roi de Rome est donnée au local de *la Comédie* ; entre temps, elle avait élu domicile, rue de Montreuil, en un local proche de la porte Gayolle (5).

(1) Tenue du 19 Juillet 1813.
(2) Cité par Morand ; *Année historique*, p. 229.
(3) *Livres d'architecture* ; séance du 29 juin 1805.
(4) Proposition faite et accueillie, à la fête du 1er février 1813. Voir les *Livres d'architecture* à cette date.
(5) *Livres d'architecture* de la L.·. de St-Frédérick, 1808-1810.

Après Waterloo, lors de l'occupation par les troupes alliées, quantité d'officiers anglais se firent agréger à *St-Frédérick* ; ceux qui faisaient partie des détachements des 12e lanciers et 18e hussards, cantonnés à Desvres, Samer et Montlambert, assistaient souvent aux tenues de la loge.

Il semble que, devant une telle affluence, celle-ci ait connu la prospérité ; depuis 1806, elle possédait un chapitre de Rose-Croix, sorte d'aristocratie maçonnique, qui pratiquait largement la bienfaisance ; cependant, sa recette annuelle de 10.000 francs était insuffisante ; l'interruption de ses travaux, par suite des évènements politiques, l'établissement d'une loge rivale *l'Amitié*, le départ des Alliés, l'indifférence de nombre de ses membres contribuèrent à hâter sa fin. Le dernier procès-verbal de la loge porte la date du 28 mai 1823 et c'est le compte-rendu d'une fête funèbre, célébrée à la mémoire des ff.·. défunts. Le Chapitre se réunit encore en un banquet d'adieu, le 22 juillet 1822 et décide que les fonds disponibles seront versés à la loge pour subvenir à ses besoins pressants : celle-ci tombe en sommeil le 6 avril 1825.

Nous relevons les noms de :

Allègre. Initié à *la Fidelité* du Hâvre. — 1807 ; R. C. 1808.

Aloy (Jean-Baptiste-Bertin), né à Hesdin, le 5 septembre 1773 ; Receveur de l'Enregistrement à Boulogne. — 1809.

Amat (Adolphe), né à Rennes, en 1786 ; Aspirant de marine. — 1809.

Ancel (Jacob-Augustin). — Avril 1804.

Ancot (Jean-François), né à Bruges, le 1er janvier 1799 ; Maître de musique. — 1820.

Andrews (Henri), né à Houghall, le 2 mai 1787 ; Cap. au 12e lanciers anglais ; en cantonnement près de Boulogne. — Chev. Ecossais 1818.

Arbel (d'), Lieut. de vaisseau. — 1804.

Arcambal. — 1804.

Areng, Chirurgien-major au 18e Chasseurs à cheval. — 1804.

Arnoult (Jacques-François), né à Boulogne ; Chirurgien au 28e d'Inf. légère. — 1807.

Arnoult (Jean-Baptiste), né à Stenay, en 1778 ; Inspecteur des fourrages. — 1804.

Asmith (John), né à Dublin, le 4 avril 1796. 1818.

Aubaut, né à Figeac, en 1788 ; Cap. au 8e. — 1814.

Aubert. — 1807.

Aubijean (William d'), né en Angleterre, le 7 juin 1787. — 1816.

Aubry (Charles), né à Bourg, le 16 février 1773 ; Colonel du 8e d'artillerie à pied. — Vénérable des *Parfaits Amis*, en 1808 ; R. C. ; G. I.

Audibert (Joseph), Négociant. — 1802.

Auger. — 1804.

Augros (Raymond), né à Chalons-sur-Saône, le 4 septembre 1751 ; Colonel d'artillerie. — 1813.

Auvrai (Jean-Jacques), né à Quillebeuf, le 2 septembre 1771 ; Cap. de marine. — Affilié 1816.

Auvray (Jacques-René), Sous-Lieut. à la 2e Cie du bataillon de Gardiennage de la marine, né à Melles-sur-Sarthe. — Affilié aux *Trois H du Hâvre*. — Affilié 1808.

Avril (Antoine-Auguste), né à Bourges, le 6 février 1777 ; Quartier-Maître. — R. C. 1808.

Avril (Julien-Félix), né à La Haye (Manche), en 1786 ; Cap. au 36e. — 1820.

Bachelay. — 1809.

Bachelet, Colonel du Génie. — 1807.

Bancres (Antoine-Adrien du Cros de), né à Lyon, le 17 novembre 1756 ; Rentier, Notable 1790 ; Off. municipal 1791. — 1787 ; Vén. 1788 ; Surv. 1805.

Barbazan (Chev. de), Maréchal de Camp ; Commandant d'armes à Calais . — 1815.

Bardez (Vincent), né à Dôle (Jura), le 1er août 1782 ; Docteur en médecine au Hâvre. — 1816.

Baret. — 1815.

Barton (Alexandre), né à Glasgow, le 2 juin 1787 ; Cap. au 12e lanciers Anglais. — 1818.

Basire, Enseigne de vaisseau. — 1807.

Basset (Jean-Louis,) né à Boulogne, le 30 septembre 1775. — Frère de l'Harmonie, 1818 ; Chev. Ecossais.

Baudin (Jean-Denis), né à Salins, en 1778 ; Lieut. au 36e. — 1803.

Bazinghem (Gabriel-Charles-André Abot de), né en 1746 ; Off. au Régt de Chartres ; Sec. des Etats Généraux du Boulonnais, 1789 ; Maire de St-Martin-lez-Boulogne ; Juge de paix du canton de St-Martin ; Bienfaiteur des pauvres ; incarcéré à Boulogne et relâché le 14 septembre 1794, par ordre de Berlier ; décédé à la Calotterie, le 8 mars 1798. — Agrégé 1787.

Beaufils (Gabriel), Contrôleur général des Fermes. — 1788.

Beauval (Jean-Baptiste), Off. — 1767.

Beauval (Guillaume de), Off. d'inf. — 1788.

Becquerel (Claude), Négociant. — 1788.

Becquerel (Jean-Baptiste), Raffineur de sucre au Hâvre, né à Boulogne,

le 2 septembre 1752. — 1788. Initié à *l'Aménité* du Hâvre ; Surv. 1789.

Bedel. — 1809.

Belfin. — 1804.

Bellanger (Jean-François), né au Hâvre, en 1764 ; Cap. de frégate. — 1804.

Belle, Imprimeur ; Administrateur du district 1790 ; Maire de Boulogne 1791. — 1788.

Bellefon. — 1788 ; R. C. 1808.

Benoit, Garde magasin de la marine. — Affilié 1809.

Bergon (Antoine), né à Cahors, en 1775 ; Cap. au 36e. — 1804.

Bergues (Gaspard Le Riche de), né à Boulogne, le 25 août 1750 ; Avocat en Parlement ; Procureur à la Sénéchaussée du Boulonnais 1790. — 1787 ; Sec. 1789.

Bernes (Jean-Pierre de la Haye de), Off. — 1767.

Bernaud (Jean-Baptiste). — 1807.

Berquier-Neuville (Pierre-Jacques-Augustin), né à Boulogne, le 3 septembre 1760 ; Membre du Conseil général et du Corps législatif ; Juge de paix ; président de la Chambre de commerce. Receveur municipal ; Administrateur de l'Hospice. — Vén. 1788, 1789, 1790, 1805.

Berthe. — De *la Parfaite Union* de Calais ; Affilié 1814.

Bertrand (Achille), Marin. — 1780.

Bertrand (Pierre-Jean-Baptiste), né à Boulogne, le 6 janvier 1782 ; Pharmacien, Docteur en médecine ; Conseiller municipal ; Directeur de la Caisse d'épargne ; Auteur du *Précis de l'Histoire de Boulogne* (1844). — 1802 ; M. des cér. 1805 ; Préside, en 1806, l'installation de la loge de *St-Napoléon des amis de l'Agriculture*, à Selles ; Vén. 1810 ; Sec. 1818 ; Chev. K. D. S.

Bertraux (de). — 1802.

Bisson, Général de brigade. — Agrégé 1790 ; Vén. 1804.

Bizaucourt. — Orat. 1808.

Blaisel (Léger du) Notaire. — 1802 ; Trésorier 1805.

Blaisel (du), Avocat. — Initié en 1771 à *la Concorde* de l'O.·. de Paris. — 1802.

Blée (Avril 1804. —

Boice (de) né à Lunéville en 1768 ; Chef de bataillon au 28e. — 1802.

Boisclaireau (Gueroult de), Cap. au Régt de Condé. — Affilié 1789.

Boisset, Chef de musique au 44e. — 1808.

Bonano. — 1807.

Bonluch, Négociant. — 1807.

Bonwil, du Leinstershire, né en 1755. — Initié le 11 juin 1787.

Boquet (Georges), né à Wissant, le 11 septembre 1794. Lieut. de Douane.

Bougainville (Hyacinthe), né à Brest, en 1765. — Initié à l'Ile de Timor ; Affilié mars 1804.

Boully (Jean-Michel), né à Tours, le 24 janvier 1763. Homme de lettres. — Député au G.·. O.·. 1819.

Boulanger (Jean-Désiré), né au Hâvre en 1782 ; Enseigne de vaisseau. — 1808.

Boulnois, né à Pealcamps, le 22 avril 1782 ; Adjudant à la 49e Cohorte. — 1812.

Boulongne (Jean-François-Joseph), né à Desvres, le 27 septembre 1768 ; Avocat à Boulogne. — 1er surv. 1818 ; nommé Vén. en 1819, il refuse ; R. C.

Bouquemont (Ambroise), né à Châlons en 1782. — 1807.

Bourdon (Auguste). — Avant 1804.

Bourgeois. — Initié à *l'Epi d'Or*, à l'O.·. de Paris. — Affilié en 1809.

Bourgeois (Pierre-Hippolyte Le), né à Versailles, en 1771 ; Employé de la marine. — 1804.

Bourges (Germain), né à Dinan, en 1776 ; Off. de marine. — 1802.

Bourguillant, Chirurgien de l'Hospice. — 1er surv. 1808.

Bouron, Sec. de l'Administration. — 1807.

Bourquin (François-Joseph), né à Lure, en 1778 ; Lieut. au 36e. — 1808.

Bragnairat (Jean-Baptiste), né à Paris, en 1772 ; Chef de bataillon au 28e de ligne. — 1809.

Brossaud (Guillaume). — App. ; Fr. serv. 1767.

Braure (Gaspard-François), Prêtre, vicaire de la paroisse St-Nicolas à Boulogne ; né à Hergny en 1756 ; prêtre en 1780 ; vicaire, puis curé de Dohem. — Initié en 1788.

Brejauton. — 1788.

Bridger (James-Paul), né à Sussex, le 25 janvier 1776 ; Lieut. Colonel du 12e lanciers, en cantonnement près de Boulogne. — 1818.

Broutta (Amand-Constant-Fidèle), né à Marquise, en 1772. — 1822.

Brulé (Félix-François-Alexis), né à Boulogne, le 19 juillet 1781 ; Off. — 1812 ; Elu 1818.

Brunet (Louis), né à Boulogne, en 1794 ; Artiste musicien. — 1810.

Brunet (Pierre-Toussaint), né à Boulogne, le 5 juillet 1766 ; Professeur, Membre de l'Harmonie. — 1810.

Buffier. — 1804.

Burgaud (Claude-Jérôme) ; Receveur des Domaines. — De la loge *St-Louis des Amis Réunis* ; Affilié.

Burstein. — 1787.

Bussau, Médecin de la division. — 1806.

Busset. — Affilié 1812.

Butor (Jean) ; Lieut. Chirurgien. — 1767.

Butz (Jacob), né à Bois-le-Duc (Bouches-du-Rhône), en 1790 ; Lieut. au bataillon de pupilles de la Garde. — 1812.

Cabaron (Jean-Pierre), né à Paris, le 12 octobre 1780 ; Chirurgien. — 1818.

Caillette (François-Victor), né à Boulogne. — 1789.

Calens (Jean-François), Off. d'Invalides. — Initié au Hâvre, en 1750 ; Vén. en 1767 ; est nommé à la même dignité à Montreuil, à Abbeville et à Arras.

Caligny (Aimé-Jean de), né à Caen, en 1781 ; Enseigne de vaisseau. — 1808.

Calmet. — Exp. et Arch. 1804.

Le Camus (de Binopré). — 8 avril 1790.

Le Camus (d'Honac), Docteur en médecine. — 1788.

Carmier. — Des *Amis Réunis de Calais* ; Affilié 1807.

Carpentier (Elie), né à St-Omer, en 1780 ; Payeur de la Guerre. — 1809.

Carpentier (Jacques-François), né à Dunkerque, le 16 avril 1775. — Affilié 1815.

Carré (Louis-François-Etienne), né à Athies le 3 août 1790 , Employé des Contributions Indirectes. — 1815.

Cary-Ducarnoy (Pierre-François), né à Boulogne, le 12 avril 1771 ; Brasseur. — 1784.

Casteja (André), né à Framerville, le 22 janvier 1780 ; Auditeur au Conseil d'Etat ; Sous-Préfet ; à Colmar en 1818. — Vén. 1814 ; R. C. ; T. S.

Caumont (Narcisse), né à Rouen, en 1778 ; Cap. de Grenadiers de la Garde départementale. — 1804.

Caux (Louis-François), né à Boulogne, le 28 février 1784 ; Avoué. — 1818.

Cavalier, Chirurgien en chef de l'armée ; Chevalier de la Légion d'honneur. — 1808.

Caviel. — 1804.

Cazin (Joseph-Alexis), Conservateur des Eaux et Forêts. — 1805.

Cazin-Caumartin, Rentier. — 1804.

Cazin (d'olincthun, Chef de l'octroi. — 1768.

Chabot . — 1804.

Chambers (Pierre-Mattam), né à Londres, le 15 avril 1794 ; Commissaire des Guerres Anglais. — 1818.

Chambreuil. — Sec. adj. et élémosinaire 1804 ; Sec. 1805.

Chanteloup (de), Lieut. de Chasseurs. — 1791.

Chappe, Chirurgien en chef de l'armée. — 18 mars 1804 ; Sec. 1804 ; Orat. 1805.

Chateaubourg (de), Cap. — Agrégé 1789.

Chatterton (James), né à Cork, le 13 mai 1792 ; Lieut. au 12e Chasseurs anglais. — 1818 ; Chev. Ecossais.

Chaurion (Jean-Louis), né à Villefranche, en 1770; Lieut. au 46e. — 1804.

Chauveau (Alexis), Bijoutier. — 1818.

Chauveau (Constant), né à Boulogne, le 3 septembre 1794. — 1818.

Chauveau (Louis-Marie-Chrysostome), né à Boulogne, le 16 août 1790 ; Notaire à Desvres. — Louveton, 1816.

Chauveau (Sylvestre), né à Saumur, le 31 décembre 1758 ; Négociant. — 1802 ; R. C.

Chicou. — 1812.

Chouasnard (Charles), né à Boulogne, le 19 novembre 1780 ; Négociant à Dunkerque. — 1805 ; R. C.

Choquette, Marchand. — 1802.

Chouleur (Jean-Baptiste), Sous-Lieut. de hussards. — 1804.

Coisy (Marry), Lieut. d'artillerie. — 1804.

Conseil, Chirurgien. — 1789.

Constantin (Romain), né à Lyon, le 27 octobre 1740 ; Marchand confiseur. — Fr. serv. 1787.

Constantin, fils (Romain-François), né à Boulogne, le 29 mai 1777 ; Menuisier. — Fr. serv. 1818.

Copin (Louis-Joseph), Chef de la comptabilité des vivres. — De *la Parfaite Union* de Calais ; Affilié 1808.

Coquèrel (Joseph), né à Boulogne en 1781 ; Off. de marine. — 1809.

Corbière (de la), né à Rouen en 1775 ; Off. au 43e bataillon de la Flottille. — 1808.

Cordier. — 1807.

Corenflos. — Fr. serv. 1823.

Cormenbœuf (Henri-Antoine), né à Marasson (Hérault), le 5 octobre 1788 ; Inspecteur des Contributions Indirectes. — 1823.

Corneille, Fr.·. à talent. — 1787.

Cornu (Charles-Casimir), né à Boulogne, le 4 mars 1780 ; Poulieur. — 1818.

Cornu (Louis), né à Boulogne en 1769 ; Marchand de vins. — 1804.

Cornu (Louis-François), né Boulogne, le 4 septembre 1771 ; Commissaire de police à Montreuil, en 1814. — 1804.

Cornu (Philippe), né à Boulogne, le 18 octobre 1792 ; Marchand de vins. — 1812.

Cornuelle (Jacques), Contrôleur des tabacs. — 1804.

Cornuel (Jacques-François-Maxime, dit du Val du Fresne), né à Boulogne, le 24 octobre 1752 ; Négociant ; Officier municipal, destitué par André Dumont, le 28 septembre 1793. — Fr. terr. 1789 ; Econome 1804 ; est encore vivant en 1840.

Cornuel, fils, Médecin. — 1802.

Corsang. — 1807.

Corsi (de). — 1807.

Coste (Sylvestre), né à Paris ; Lieut.-Colonel. — 1818 ; R. C.

Coulon (Jacques), Off. de marine. — 1807.

Coussinet (Clément-Joseph), né à Paris en 1774 ; Econome des Hôpitaux. — 1802.

Courson (de), Garde de la marine. — Du Chap. 1812.

Courson (Auguste-François). — de *l'Heureuse Rencontre* de Brest ; Affilié 1809.

Coussinot. — Sec. adj. 1808.

Crapart, de *la Fidélité* du Hâvre. — Affilié 1807.

Crespin (Léonard), né à La Broutière, le 28 janvier 1771 ; Directeur des vivres. — Initié à Toulon ; 1818.

Croisy, Entrepreneur. — 1812.

Crouy (Alexis), né à Boulogne, le 28 août 1758 ; Entrepreneur. — 1784.

Cucheval (Casimir), né à Boulogne, le 24 janvier 1794 ; Négociant. — 1817.

Cunliffe (Foster), né à Chester le 17 août 1782 ; Rentier. — 1818.

Curateau. — 1804.

Curateau, garde magasin de la marine. — 1807.

Cuvelier de Trie (Antoine-Guillaume de), né à Boulogne, le 16 janvier 1766 ; Avocat en 1785 ; Off. de la Garde Nationale ; Député à Paris pour la Fédération du 14 juillet 1790 ; Aide de camp de La Fayette ; Administrateur aux armées ; Homme de lettres. — Vén. de la loge des *Artistes* à Paris ; Député au G.·. O.·. ; G. I.

Dacquin (Julien), né à Montreuil, le 14 février 1784 ; Notaire à Boulogne. — Membre de *l'Abeille* à l'O.·. de Paris ; 1813 ; 2e grand. surv. du Souv. Chap. 1818 ; R. C.

Dalton (William), né à Boulogne en janvier 1771 ; Cadet en 1783 dans le Régt de Berwick ; Maréchal de camp ; blessé à mort au passage de Mincio. Les habitants de Boulogne, en l'honneur de sa mémoire, font célébrer un service funèbre pour le repos de son âme et don-

nent son nom à la place de St-Nicolas, le 10 germinal an IX, 31 mars 1801. — 1788.

Damboise (Antoine), né à Boulogne, le 9 février 1770 ; Entreposeur des tabacs ; Chev. de la Légion d'honneur. — 1818.

Dambrines (Louis), Ex-chef d'escadron. — Vient de *la Constance* d'Arras et passe à *St-Frédérick*. Il décéda le 19 décembre 1818.

Dambrines, fils. — 1817.

Danguereau. — 1804.

Dardar (Jean-Marie), né à Metz, en 1762 ; Cap. 1804. — 1804.

Daron-Moysart. — 1804.

Daubert, Cap. — Agrégé 1789.

Daunou (Pierre), né à Castelnau (Lot-et-Garonne), Chirurgien de l'amirauté ; Prévost de la communauté des chirurgiens ; Professeur dans l'art des accouchements ; « Homme sage sans ambition. » — 1788. (1)

Dause. — 1807.

Debestre (François-Jean), né à Bentheim (Lippe), le 1er octobre 1788 ; Adjudant à la 4e Cohorte. — 1812.

Dehita y Salazar, né à Pondichéry, le 2 novembre 1760 ; Capitaine adjudant major de place pensionné. — Membre du Souv. Chap. ; R. C. 1818.

Delacelle. — Agrégé 1789.

Delafollye, né à Boulogne, en 1781 ; Caissier au télégraphe. — 1815.

Delahaye (Jean-Baptiste), né en 1771, à Cramesnil ; Cap. de Grenadiers. — 1804.

Delestrée, Chef du service du chauffage. — 1807.

Delimeux (Joseph-François), né à Dunkerque 1778 ; Enseigne de vaisseau. — 1808.

Delplace (Constantin), né à Breteuil, le 15 décembre 1781 ; Notaire à Desvres. — Initié à *St-Louis des Amis Réunis* à Calais, 1812 ; Membre du Souv. Chap. R. C. 1818.

Demont (Auguste), Médecin des hôpitaux. — 1816.

Demont (Charles-Auguste), Docteur en médecine aux armées, né à Moreuil. — Chargé de la correspondance, 1812 ; Membre du Souv. Chap. 1812.

Demarles (Joseph), né à Boulogne, le 6 octobre 1787 ; Pharmacien. — Affilié 1817 ; Fr. terr. adj. 1818.

---

(1) Il avait épousé Madeleine Souzet, dont le frère, Bernard, fut agent national à Boulogne. Pierre Daunou est le père de Jean-Claude, oratorien, président de la Convention Nationale, Député et membre de l'Institut.

Deneux. — 1804.

Denison (Pierre). — De la loge des *Trois Niveaux* d'Ostende ; Affilié 1787.

Dennelle (Jean-Simon), né à Paris en 1778 ; Enseigne de vaisseau. — 1809.

Desbordes, Militaire. — 1812.

Desfossés (Charles), né à Lille en 1784 ; Commissaire du roulage à Boulogne. — 1809.

Deslandes (Raymond-Benjamin), né à Dieppe en 1782 ; Avoué. — 1814 ; 3e exp. 1818.

Desmarquoy (Antoine), né à Aire ; Médecin principal du 1er corps d'armée de réserve. — 1er juillet 1807. Chev. Ecossais.

Devienne (François-Antoine-Armand), né à Falaise, le 17 février 1775 ; Commissaire de marine. — 1807 ; R. C. ; G. Hosp. ; Elémosinaire, 1818.

Devignes, né à Airaines (Somme), le 12 juillet 1785 ; Adjudant à la 49e Cohorte du 1er bataillon de la Garde Nationale. — 1812.

Dewismes, né à Boulogne, le 22 juillet 1793 ; Courtier de commerce. — 1823.

Digby (James), né à Northam (Angleterre), le 6 novembre 1792. — 1817.

Digby (William-Henry), né dans le Sussex, le 12 août 1768 ; Major Anglais. — Membre du Souv. Chap., R. C., 1818.

Diggens, Colonel Anglais. — 1819.

Dorrington, Ecuyer. — 1788.

Dowbidggen (William-Henry), né à Londres, en mai 1792 ; Lieut. au 18e lanciers Anglais, en cantonnement près de Boulogne. — 1818.

Dowling (John), né à Norwich, le 24 septembre 1768. — Membre du Souv. Chap., R. C., 1818.

Doyle (George), né au Canada en 1797 ; Off. Anglais. — 1822.

Drouhault, Cap. de frégate. — 1807.

Duboscq (Charles-François), né à St-Georges, le 3 septembre 1774 ; Sous-Commissaire de marine. — R. C. 1818.

Dubreuil (Louis-Charles), né à Montreuil, le 27 septembre 1781 ; Marchand. — 1802, 1818.

Dubreuil-Bréville, Professeur. — 1807 ; Secrétaire adjoint 1811.

Dubuisson, né à Boulogne, en 1782 ; Conducteur des travaux publics ; Entrepreneur. — 1809 ; Passe ensuite à *l'Amitié* et revient à *St-Frédérick* en 1882.

Ducandoir (Antoine), né en avril 1804 ; Commissaire des guerres. — 1822.

Ducarnoy (Hubert), né en 1755, à Wacquinghem ; Négociant ; Off. municipal ; Juge au Tribunal de commerce, 1793. — 1780.

Ducarnoy fils, Négociant. — 1802.

Duchesne (Claude-Joseph), né à Nantes, en 1785 ; Aspirant de marine. — 1808.

Duchochois-Sauvage (Louis-Sylvestre), né à Boulogne, le 31 décembre 1786 ; Orfèvre. — 1816.

Ducolombier. — Vén. à Cambrai, 1790 ; Orat. 1804.

Ducolombier, Préfet. — Vén. 1804.

Ducolombier, Enseigne, puis Lieut. de vaisseau ; né au Hâvre. — 1807 ; Elu, 1818.

Dudon, Homme de lettres ; Docteur en médecine. — Député au G.·. O.·. 1818.

Duflos, Greffier. — 1802.

Dufour (Melchior-Marc), né à Savigny, en 1769 ; Garde magasin de la marine. — 1805.

Dufour (Marie-Joseph), né à St-Benoît ; Négociant. — 1818.

Dufrenne, Contrôleur des vivres. — 1804.

Dumont (Pierre), Contrôleur des vivres. — 1802.

Dunaud, Avoué. — 1818.

Dunaud (Charles), né à Savigny, le 27 mars 1785 ; Docteur en médecine. — Affilié 1817 ; 2e M. des Cér. 1818.

Duplaquet. — Affilié 1809.

Dupont (Augustin-Victor-Etienne-François), né à Boulogne, le 1er juin 1788 ; Receveur d'enregistrement à Huines. — 1818.

Dupont (Jean-Hercule), né à Boulogne le 21 février 1751. — 1757 ; Trésorier 1789 ; Architecte 1804.

Dupont (Guillaume-Joseph), né à Boulogne, le 5 juillet 1782, Frère du premier. — 1787.

Ducrocq, Architecte. — 1802.

Dutertre (Daniel), Notaire. — 1804.

Dutertre (Pierre), Adjoint au maire. — 1802.

Dutertre (Nicolas-Achille), Garde d'honneur. — Membre du Souv. Chap. R. C. 1813.

Duval. — Des *Amis de la Gloire*, à l'O.·. du 75e, 1808.

Duval, Enseigne de vaisseau. — 1804.

Duval (Jean-Baptiste). — 1787.

Emard, Chef de Bataillon au 14e. — 1804.

Erre (John), né en Irlande, le 15 mai 1784. — 1823.

Erskine (George-Francis), né en Ecosse, le 10 décembre 1787 ; Cap. au 12e Lanciers Anglais, en cantonnement près de Boulogne. — 1818.

Espanet (Antoine-Philibert), né à Dunkerque, le 13 avril 1774 ; Entrepreneur des vivres de la marine. — 1808 ; R. C. 1818.

Etienne. — 1809.

Evans-Delancey, né à Limerick, le 17 octobre 1787 ; Lieut.-Colonel d'état-major anglais. — 1816.

Eymard, Secrétaire général de police. — Initié à Lyon ; Affilié 1808.

Eyre (Edwards-Vincent), né à Londres, le 9 novembre 1771* ; en cantonnement près de Boulogne. — 1818.

Fabre (Joseph-Louis), Cap. d'Inf. — Visiteur le 25 juin 1787.

Faivre (Denis), né à Besançon, le 23 mars 1776 ; Major d'artillerie. — Affilié 1814.

Fardeau. — Secrétaire-adjoint et Hosp. 1804.

Feray (Pierre-Jean), né à St-Romain, le 18 février 1778 ; Professeur de musique. — Chef de l'Harmonie 1818.

Fery (Pierre-Auguste), de *St-Louis des Amis Réunis* de Calais ; 1812.

Ficatier (Florentin), né à Bar (Meuse), en 1763 ; Colonel du 72e. — 1804.

Fiquois (Louis-Marie), né à Dunkerque 1782, Commissaire du roulage. — 1815.

Fleury (Boniface), Off. de la Garde Consulaire. — 1804.

Foissey du Gruche. — Démissionnaire 1814.

Fontaine (Louis), Cafetier. — 1788 ; Vén. 1819.

Fontaine. — Député au G.·. O.·., 1822.

Fontaine (Alexandre). — Initié à *la Parfaite Union* de Calais. Affilié 1808 ; Fr. terr. 1811 ; 3e exp. 1813.

Fontaine (Louis), né à Wimille, le 7 août 1767 ; Négociant. — Affilié 1812, Elémosinaire 1813 ; Membre du Souv. Chap., Chev. d'O. 1818 ; Vén. 1819.

Fonzes (Jean-Prosper), né à Montpellier, le 6 juin 1757 ; Off. à la suite, au 12e équipage de la flottille. — 1813.

Forestier, né à Boulogne, en 1788 ; Marchand. — 1814.

Forestier (Louis-Armand-Henry), né à Vers (Manche) en 1784 ; Employé à l'Etat-major de la flottille. — 1809.

Foürcon (Pierre-Nicolas), né à Paris, en 1768 ; Tapissier. — 1811.

Fourni (Pierre-Louis, dit Bellet), né à Boulogne, le 24 juin 1792. Off. de la marine marchande. — 1816.

Fracu (de), Trésorier 1780.

Frenel (Joseph), 1802.

Fresnoye de Berthenlaire (de), Lieut. du Génie ; Chev. de St-Louis. — 1787.

Fréville (Charlemagne), né à Montreuil en 1784 ; Négociant. — 1809.

Friez (Louis-Philippe), ex-Maréchal des Logis au 1er régiment de Grenadiers à cheval. — Initié au Hâvre, le 19 mars 1798 ; 1804.

Fromont. — 1804.

Fruhenhobs (George), né à Chily (Bas-Rhin), le 28 mars 1769 ; Chef du 1er bataillon de la Garde Nationale de la 79e Cohorte. — 1804.

Furne (Jean), Négociant. — 1767.

Gaillard (de), Prêtre oratorien. — 1788.

Gaillet (Philippe-Guillaume), né à Bayeux en 1774 ; Enseigne de vaisseau. — 1804.

Gailly (Charles-Nicolas), Initié aux *Frères Discrets* de Charleville ; 1808.

Gambart (Charles-Antoine), né à St-Brieuc, le 13 juillet 1769 ; Professeur de mathématiques et d'hydrographie. — 1819.

Gassere. — 1789.

Gauthier, Colonel, attaché à l'armée d'Angleterre. — 1804.

Gelin, né à Novian (Auvergne) ; Chef du service des vivres, 1812.

Gerdil (François-Xavier), Lieut. de vaisseau de la Garde. — Affilié 1805.

Gerdy, Colonel de la Garde marine municipale. — 1805.

Goard. — 1804.

Gobence (Jean-François), né à Champvoisy, le 1er octobre 1774 ; Cap. — 1818.

Gonade (François-Joseph), né à Arlemale (Ain), le 23 janvier 1789 ; Off. au bataillon des pupilles de la Garde. — 1812.

Gossiame (Jean-Pierre-François), né à Boulogne, le 8 janvier 1790 ; Marchand. — 1818.

Gossiau ; Négociant. — 1820.

Grandpré (François Jigoux de), Enseigne de vaisseau. — 1804.

Grebet (Claude), né à St-Quentin, en 1766 ; Employé de la marine. — 1804.

Green (John). — Agrégé 1787.

Green (Philippe), né à Londres, Consul anglais à Constantinople. — 1788.

Green (Charles), né à Londres ; Négociant.

Green (James), né à Londres, le 8 janvier 1797 ; Négociant à Boulogne. — 1816.

Gressier-Bellanoy.

Le Gris (Antoine-Constantin), né à Desvres, le 15 mars 1796 ; Tanneur. — 1822.

Griset (Jean-Marie), né à Boulogne, le 1er septembre 1751 ; Négociant ; Vice-Consul prussien. — R. C. ; 2e exp. 1810.

Griset fils, (Jean-Marie), né à Boulogne, le 5 août 1792 ; Libraire dans la Haute Ville. — R. C. 1817.

Griset (Marie-Théodore-Martial), né à Boulogne, le 15 août 1790 ; Vice-Consul d'Autriche. — Sec. adj. 1818.

Griset, né à Boulogne : Off. au 2e Régt destiné à la défense du port d'Anvers. — Affilié 1813.

Guerlin. — Surv. 1787.

Guéraud, né à Arras ; Docteur en médecine. — Membre du Souv. Chap. 1812.

Guéraud (Louis-Benoît), de *la Parfaite Union* de Douai et des *Parfaits Amis* du 8e d'artillerie ; Affilié 1809.

Guerlain, Procureur ; Directeur des eaux et forêts. — Surv. 1787 ; 1812.

Guillemet, Aide de camp de l'amiral Bruix. — 1806.

Guillemin, Major du Génie. — 1804.

Guillemin (Vincent), né à Versailles, en 1770 ; Lieut. au 46e. — 1804.

Guines (de), Commandant. — 1788.

Hacot (Claude-François), né à Montreuil, le 12 juillet 1761 ; Lieut. de Gendarmerie ; Maire de Montreuil. — 1802 ; R. C. 1818.

Halgoult (Léonard), né à Marquise, le 16 février 1760 ; Chirurgien-major des Hospices civils et militaires de Boulogne. — Affilié 1809 ; Décédé en mars 1813.

Harvey (George-Daniel), né à Londres, le 17 juin 1770 ; Esquire (écuyer). — G. M. provincial pour le Comte de Herts.

Hautcœur (Auguste-Romain), né à Landrecies, le 22 mars 1781 ; Receveur de la Régie à Samer. — 1813.

Hédouin (François-Joseph-Nicolas), né à Maubeuge, le 28 janvier 1764 ; Contrôleur ordinaire de la Poste aux lettres de Boulogne, jusqu'au 1er octobre 1792 ; Directeur général des postes à l'armée du Nord, le 1er août 1793 ; de nouveau contrôleur à Boulogne ; il y est arrêté, comme suspect, le 21 ventôse an III et accusé de conspiration, avec le baron d'Odre, de concert avec Moreau et Pichegru. — Initié en mars 1787 ; Thuill. 1789 ; Vén. 1805. (1)

Hédouin (Pierre-François-Nicolas), né à Boulogne, le 28 juillet 1789 ; Avocat. — 1814 ; Orat. adj. 1818 ; surv. 1823. (2)

Hemis, Payeur de la guerre. — 1802.

Hennebert, Employé des Hôpitaux. — 1807.

Hennequin. — Affilié 1807.

Hénin-Neuville. — 1802.

Hénin fils, (Jean-Marc), né à Boulogne, le 12 mai 1786 ; Négociant en vins. — Chev. Ecoss., décédé le 11 avril 1816.

---

(1) Père de H. E. Hedouin, critique d'art, né le 28 juillet 1789.
(2) Fils du précédent.

Hénon (Joseph), né à Boulogne, le 21 mars 1774 ; Brasseur. — Chev. d'O., Membre du Souv. Chap. 1818.

Herissé (Jean-François le), né à Paris, le 12 avril 1784 ; Employé des Contributions indirectes, à Desvres. — 1818.

Hervex. — Vén. d'une loge anglaise ; Membre du Souv. Chap. 1818.

Hesse (Salomon), né à Cassel, le 15 avril 1759. — Membre du Souv. Chap.; R. C. 1812, 1818.

Hesse, fils (Prosper), né à Paris, le 24 juin 1787 ; Négociant — 1818.

Heudeband (Jean-Michel), né à Champigny, en 1766 ; Cap. — 1804.

Hosteur. — 1809.

Hotel (Jacques d'), né à Paris, en 1774 ; Sous-Lieut. au 46e. — 1804.

Hunter (Thomas), né à Dublin, en mai 1793. Sous-Lieut. au 18e Hussards Anglais, en cantonnement près de Boulogne. — 1818.

Hutz (Jean-Louis), né à Lille en 1782 ; Sec. de l'Amiral Lacrosse (1). — 1809.

Impérial (Siméon-Noël-Auguste), né à Turin, le 18 août 1776 ; Chef de bataillon au 86e. — Affilié 1814 ; à *la Parfaite Union* de Calais 1818.

Jazède, Employé des Hôpitaux. — 1807.

Jonkaire (de la). — 1789.

Julien, Substitut du procureur impérial. — 1813.

Kenelly (Michel), né en Irlande, le 26 septembre 1792 ; Maître de langues à Boulogne. — 1816.

Kenna (Marc), né en Irlande, en 1765 ; naturalisé. — 1808.

Knox (George), né à Londonderry, le 26 mai 1792 ; Off. au 12e Dragons Anglais, en cantonnement près de Boulogne. — App. 1816.

Labour. — 1809.

Lachaux, Aide de camp du général en chef. — Exp. 1804.

Lachelier. — 1809.

Lacroix. — 1804.

Lafoiret-Dorvaux, né à Boulogne en 1770 ; Agent de change. — 1812.

Lafond (François), né à Bitche (Moselle), en 1765 ; Employé de la Mairie. — 1806.

Lagier (Toussaint), né à Lamothe (Hautes-Alpes), en 1776 ; Off. au 46e. — 1804.

Laine (Guillaume), né en avril 1804. — 1825.

Lambert (Edouard-Ferdinand-Amable), né à Selles (Pas-de-Calais), en 1760, Prêtre ; Aumônier de la Garde Nationale ; Vicaire épis-

(1) Lacrosse (Jean-Baptiste Baron de), chef de la flottille de Boulogne, se distingua aux Indes et en Irlande. Il fut ensuite ambassadeur, puis préfet maritime de Rochefort (1765 à 1829).

copal de Gobel, archevêque de Paris ; Commissaire de police à Boulogne et à Aire ; Curé de Bessancourt (Seine-et-Oise). — 1788 ; Fondateur de la Loge *La St-Napoléon des Amis de l'Agriculture*.

Lanchantu. — Surv. 1804.

Lane (Abraham), né en Irlande, le 17 novembre 1794 ; Lieut. au 12e lanciers Anglais, en cantonnement près de Boulogne. — 1818.

Lannoy (Firmin), né à Boulogne, le 9 mars 1801 ; Artiste. — 1823.

Lantier (Jean-François), né à Gap, en 1764 ; Employé des vivres de la marine. — 1808 ; Chev. Ecossais. — 1818.

Larking (Lambert), né dans le comté de Kent ; Négociant. — 1818.

Latour, né à Maestrickt, en 1785 ; Lieut. au Bataillon des pupilles de la Garde. — 1812.

Laurençon. — Exp. 1804, 1805.

Laval (de), Lieut. de Chasseurs. — Agrégé 1789.

Lazou, né à Dresde, en 1767, Off. de Marine. — 1789.

Lebeau (Nicolas-Louis-Marie), né à Boulogne, le 6 décembre 1788. Cap. au long cours. — 1818.

Lebeau, aîné (Jean-Pierre-François), né à Boulogne, le 30 décembre 1783 ; Négociant. — 1816, 1818.

Lebre, Off. payeur au 55e. — 1808.

Leducq (Alexandre). — 1822.

Lefebvre, Receveur des Domaines. — Trésorier adjoint 1804.

Lefebvre, Cap. au 3e Régt de la Flottille. — 1808.

Legris (Antoine-Marie-Constant), né à Desvres, le 15 mars 1786 ; Tanneur à Desvres. — App. 1818.

Legris (Marie-Antoine), né à Boulogne, le 13 avril 1793. — Louveton, 1802 ; 1812 ; 1818.

Lemercier (Joseph), né à Boulogne, le 11 novembre 1791 ; Marchand de modes. — Frère de l'Harmonie, 1818.

Lerminat, Quartier-Maître au 36e. — 1805.

Leroy, Secrétaire de la Marine. — Membre du Souv. Chap. 1812.

Leroy-Berger (François-Ambroise-Désiré), né à Licques le 26 septembre 1764, Imprimeur. — 1808 ; R. C. ; Membre du Souv. Chap. 1818.

Lesage (Louis), né à Lagny, le 7 avril 1786 ; Adjudant-major. — Affilié 1809, 1818.

Levillain (Jean-Baptiste), né au Hâvre en 1778 ; Enseigne de vaisseau. — 1809.

Levis (Aubry), du 8e d'artillerie. — 1809.

Lheureux (Guillaume-Jacques), Orfèvre. — 1767.

Lheureux (Jean-Marie-Théodore), né à Boulogne, le 9 novembre 1752 ; Greffier de la mairie. — 1802 ; Garde des sceaux, 1804, 1808, 1815 R. C. ; Membre du Souv. Chap. 1818.

Lignères ou Linières (de), Lieut. de Grenadiers au 25e de ligne. — 1789.

Lissès (Jean-Louis), né à Paris, le 15 avril 1766 ; Avocat ; Président de la Société d'agriculture de Boulogne. — Initié 1812 ; Orat. 1813 ; 1818, Grand Orat. du Souv. Chap. 1818. R. C. ; Renonce à toute dignité en 1819.

Livois (Amable), né à Cherbourg, le 22 mai 1779 ; Cap. de navire. — De *la Parfaite Union de Plimouth* ; Affilié 1814 ; Chev. d'Or. 1818.

Loison (Pierre-Guislain-Alexandre), Maire de Boulogne, 1792, incarcéré comme suspect, en 1794. — 1788.

Loison (Pierre), fils du précédent, incarcéré comme suspect, en 1794. — 1800.

Longuemard, né en 1776 ; Enseigne de vaisseau. — 1804.

Longuemeau (Jean-Louis-Marie), né à Rety le 19 novembre 1766 ; Ex Officier ; Cultivateur, Propriétaire à Wierre-Effroy et Marquise. — 1814, 1818.

Longuemeau (Pierre-François), né à Wierre-Effroy, en 1795 ; Etudiant en droit. — 1819.

Longueville, né en 1774 ; Enseigne de vaisseau. — 1804.

Louvet. — 1804.

Luffton (Charles), né en Angleterre, en 1793 ; Lieut. — 1815.

Machell (John-Thomas), né à Revalle, le 31 juin 1795 ; Off. au 8e Hussards, cantonné près de Boulogne. — 1818.

Macket (de). — 4 juin 1787.

Mac Longhlin (David), né au Canada le 28 août 1786 ; Médecin de l'Etat-major Anglais. — App. 1818.

Mac Neil (Daniel), né à Dower, le 11 février 1789 ; Rentier. — 1818.

Macquet, né à Boulogne en 1780. — 1805.

Manuel (Jacques-André), né à Nevers, le 8 juin 1791 ; Cap. adjudant-major au 8e de ligne. — 1814, 1818.

Mariette (Jacques-Antoine), né en 1727 ; Avocat ; Notable 1790 ; Juge en 1790, puis Président du Tribunal des Traites. — Vén. 1787, 1789. (1)

Marillas (Joseph), Lieut. de Grenadiers au 86e. — 1814.

Marles (de). — 1823.

Marmin, Directeur des Postes. — 1802.

---

(1) Père d'Auguste-Edouard Mariette, voyageur, Egyptologue.

Marois (Le), Colonel attaché à l'armée d'Angleterre. — 1790. (1)

Massey-Deawson (James-Héwet), né en Irlande, le 12 mai 1780 ; Rentier. — 1818.

Mauraige (Christophe de), né à Ste-Menehould, le 15 octobre 1785 ; Contrôleur des Contributions directes. — 1816, 1818.

Mauras (Noël), Cap. — R. C. 1818.

Maurentz, né à Harlingen (Frise), en 1785 ; Sous-Lieut. au bataillon des pupilles de la garde. — 1812.

Maxwell (Le Révérend Henry), né à Dublin le 2 juin 1778. — Chev. Ecossais 1818.

Mazau, Colonel du 14e. — 1804.

Mazurier. — 1768.

Menneville. — 1787.

Mepas (François de). — 1787.

Merlin, Procureur. — 1789.

Merlin (J.-A.), Musicien. — 1767.

Merlin (Alexandre), né à Boulogne en 1777 ; Cap. au 17e Régt d'Inf. Légère. — Initié à la Loge des *Amis Réunis dans l'Adversité*, à l'O.·. de la Marck (Ecosse) ; régularisé et affilié 1813.

Merlin-Bubreuil. — Vén. le 21 mai 1806.

Metchel, né en 1794 ; Lieut. au 18e Hussards Anglais. — 1816.

Milleville, né à Paris en 1783 ; Enseigne de vaisseau. — 1808.

Millingen (John-Gédéon), né à Londres, le 8 septembre 1782 ; Médecin. — Chev. Ecossais 1818.

Millon (Jean-Baptiste), né à Boulogne, le 29 mai 1769 ; Négociant. — 1818.

Moleux-Adam (Pierre-Victor), né le 18 octobre 1785 ; Négociant. — R. C. 1818.

Moleux (François-Noël-Auguste), né à Boulogne, le 4 décembre 1790 ; Négociant. — 1818.

Moleux (Louis-Victor), né à Boulogne, le 7 juillet 1787 ; Rentier. — 1815.

Montherot (de), Sous-Lieut. de Chasseurs. — 1804.

Moras (Henri-Joseph), né à Boulogne, le 1er février 1774 ; Chirurgien-major ; Chev. de la Légion d'honneur. — 1814 ; Hosp. 1818.

Moreau. — 1804.

Moret, Cap. — Agrégé 1789.

Morincheray. — 1804.

---

(1) Le Marois (Comte Jean-Léonard), né à Briquebec (Manche), en 1776 ; Aide de camp de Bonaparte. Après s'être distingué à Arcole, Lodi, Marengo, Austerlitz, Iéna, il devint général de division et mourut à Paris, en 1836.

Moro (Le). — Arch. 1804.

Mulberg (Adolphe), né à Lille, en 1794 ; M. de l'hôtel du Nord. — 1815.

Museau. — 1804.

Nourath. — 1804.

Nayler (Charles), Off. Anglais. — 1823.

Ney (Michel), né en 1769, à Sarrelouis; Maréchal de France, commandant le camp de Boulogne. — Affilié et Membre honoraire en octobre 1811.

Nisbett (François), né à Pippérari, le 17 mars 1795 ; Lieut. au 18e Hussards anglais, en cantonnement près de Boulogne. — 1818.

Noel (Jean-Baptiste), né à Belle, le 23 juin 1769 ; Licencié en droit, Avocat. — 1813 ; Elu et Membre du Souv. Chap. 1818 ; Vén. 1820.

Noel (Victor), né à Boulogne, le 29 mars 1782. — 1822.

Noizet de St-Paul (François-Joseph), né à Paris, le 19 janvier 1792 ; Cap. du Génie à Calais. — 1814.

Nuzion. — 1804.

Obert, Général, commandant la place de Boulogne. — 1814.

Obert (Jean-François), Musicien. — 1767.

Obert (Louis-Damase), né à Boulogne, le 11 décembre 1778 ; Professeur de musique. — Elu et Membre du Souv. Chap. 1818.

Odre (Claude-Guillaume-Victor-Jean-Baptiste du Wicquet, Baron d'), né à Macquinghem, en 1752 ; Mousquetaire ; Capitaine au Régt de Vintimille. Chev. de Malte et de St-Louis ; Membre du directoire du district. — 1788 ; Visiteur 1814.

Pallier (Elie), Major, 1818. — 1814.

Pamart-Moleux (Louis-François-Joseph), né à Desvres, le 6 juillet 1777. — 1809 R. C., Trésorier 1817 ; Grand Trésorier du Souv. Chap. 1818 ; surv. 1823.

Paris (Aubry). — 1809.

Pasquet (Pierre), né à Grandville, en 1777 ; Sous-Commissaire de marine. — 1807.

Pasquier (Mathurin), né à Lorient, en 1771 ; Cap. de Grenadiers au 2e Régt de la Flottille. — 1804.

Patenaille (Claude), né à Toul, le 8 décembre 1742 ; Prêtre, Gardien des Cordeliers à Boulogne ; Curé élu de Wimille, le 15 mai 1796 ; Employé du district. — 1790.

Pelletier (Chrétien-Léopold), né à Cologne en 1777 ; Lieut au 46e. — 1804.

Penel (Pierre-Nicolas), né à Boulogne, le 26 juillet 1748 ; Licencié en droit. — 1813 ; élu 1818.

Perochot (Augustin), né à Nantes, en 1774 ; Garde magasin des effets de campement. — 1812.

Perrier (Jacques-Bernard-Augustin). — 1809.

Pertois (Nicolas), Négociant. — 1789.

Petit. — Trésorier 1819.

Petit (Alexandre), Aide de camp du général Comte d'Haupoul. — 1804.

Petre. — 1804.

Piccinni (Louis-Alexandre), Compositeur, Elève de Lesueur. — Initié aux *Artistes* de Paris ; Affilié 1813.

Pigault-Maubaillarcq (Gaspard-Jean), né à Calais ; Négociant. — G. I., Membre honoraire 1818.

Pihen (Jean-Jacques), né à Boulogne, le 3 novembre 1754 ; Négociant. — 20 avril 1787.

Pillare. — 1804.

Pillero (François), né à Bagnières, en 1784 ; Aspirant de marine. — 1808.

Pingard (Antoine-Louis), né à Paris, le 28 janvier 1799 ; Commis-négociant. — Initié aux *Amis Triomphants* ; 1816.

Pitre (Simon-Théodore), né à Calais, le 27 avril 1772 ; Professeur de musique. — Membre de l'Harmonie, 1818.

Plouy (Jean-Marie Rohart du), Propriétaire. — 1767.

Pocholle de Menneville, Négociant. — 1788.

Poignant (Augustin), né à Boulogne, le 25 août 1779 ; Courtier. — 1818.

Pollet, père (Jean-Baptiste), né à Boulogne, le 10 février 1758 ; Cap. de Navire. — Affilié 1813.

Pollet, fils (Jean-Jacques), né à Boulogne, le 6 février 1790 ; Aspirant de marine. — 1812 ; élu ; Fr. Couvreur et Membre du Souv. Chap. 1818.

Poniam, né à Boulogne en 1779 ; Courtier de Commerce. — 1809.

Porcher (Etienne), Cap. au 2e Sapeurs. — 1804.

Poste (de la). — 1802.

Postel, Cordonnier. — Fr. serv. 1767.

Pouilly, Propriétaire à Boulogne. — 1807, 1822.

Pouilly (André). — 1824.

Poulain(Jacques-Marie), né à Desvres, le 7 janvier 1790; Rentier. — 1818.

Pourchet (Joseph), né à Trilles, le 1er août 1785 ; Cap. — 1818.

Poussielgue. — Initié aux *Amis Réunis* du 75e de ligne ; 1809.

Prenel (Edouard), né à Boulogne, le 16 février 1781 ; Clerc de notaire, Agent de change. — 1802 ; R. C. 1817.

Prior (Thomas), né en Irlande, le 1er août 1779 ; Capitaine au 18e Hussards Anglais. — Agrégé décembre 1816.

Projean, Commandant. — 1802.

Prudhomme, né au Hâvre en 1781 ; Off. de marine. — 1807.

Prouyet. — 1804.

Pulsfort (Lucas), né à Pipperay, le 17 mars 1795 ; Chirurgien au 18e Hussards Anglais. — 1816, 1818.

Quandalle (Daniel-Alexandre), né à Etaples, le 22 octobre 1782 ; Licencié en droit ; Avoué. — Elu 1814 ; Membre du Souv. Chap. 1818.

Quandalle (Louis-Fortuné), né à Etaples, en 1786 ; Aspirant de marine. — 1809.

Quettier-Totaut, Négociant. — 1822.

Quettier (Bon-Nicolas), né à Cherbourg, le 25 novembre 1790 ; Négociant. — 1818.

Quettier (Jean-François), né à Equeurdreville, près Cherbourg, le 2 septembre 1784 ; Off. de marine. — R. C., Arch. 1818.

Ramand (Pierre), né à Lyon, le 19 novembre 1756; Colonel, commandant d'armes, décédé en septembre 1815.

Raimbault (Isaac), né à Cholet, en 1779 ; Lieut. de vaisseau. — 1804.

Ramel, né à Montaulieu (Aube), le 29 septembre 1775 ; Sous-Inspecteur des douanes à Etaples. — 1814, 1818.

Ramond (Pierre-Joseph-François), Directeur du Théâtre. — 1802.

Rampon (Antoine-Guillaume), Lieut. général. — G. I. 1812.

Rean (Jean, dit Francœur). — Fr. serv. 1767.

Redpeath (Jean), Négociant. — Surv. 1787.

Remolu (Louis), né à Amiens en 1777 ; Cap. — 1804.

Remy (Jean-Baptiste), Employé des Postes. — 1822.

Renard, Pharmacien de l'hôpital de Boulogne. — 1805.

Reisenthel. — M. des cér. 1804.

Reisenthel (Pierre), Commis aux expéditions des douanes. — 1802.

Reveillon (Pierre-André), né à Licques, le 25 février 1785 ; Vérificateur des douanes. — 1814.

Revel (François), né à Paris en 1764 ; Off. au 8e d'artillerie. — 1809.

Rey, Colonel du 57e. — 1804.

Ribaucourt (Isidore), né à Paris, le 22 mars 1779 ; Négociant. — R. C.

Ribaut (Philippe), né à Bourges, le 2 février 1792 ; Adjudant-major. — 1818.

Richard. — Surv. 1787.

Riche (Le), Juge. — 1802.

Richier. — De *la Parfaite Union des Amis Réunis* de Calais ; Affilié 1807.

Rigault de Genouilly (Jean-Charles), né à Paris, le 10 juillet 1777 ; Off. du Génie. — R. C. 1813.

Robert (Charles), né à Thouville, le 30 janvier 1770 ; Professeur d'hydrographie. — 1817 ; Ch. K. D. S. ; G. Exp. du Souv. Chap. 1818.

Robusson (Jean-Baptiste) ; Off. de la Garde consulaire. — 1804.

Romaud (Claude), Colonel, commandant la place de Boulogne. — 1804.

Roubaud ; Chef d'escadron au 11e Chasseurs. — 1805.

Roubier (Auguste), né à Boulogne, le 18 septembre 1785 ; Chapelier. — Membre de l'harmonie 1818.

Roubier (Hyacinthe), né à Boulogne, le 7 octobre 1790 ; Professeur de musique. — 1816.

Rousseau (Louis), Commandant du Corps d'Ambleteuse. — 1804.

Rousseau. — De *la Fidélité du Hâvre* ; Affilié 1807.

Roux (Le). — 1802.

Royon (Stanislas). — 1804.

Royon (Frédéric), né à Quimper, en 1782 ; Cap. du Génie maritime. — 1822.

Ruau (de), Off. — 1789.

Ruffin, Colonel attaché à l'armée d'Angleterre. — 1790.

St-Aurin (de Jacby de), Ex Off. au Régt de Flandre. — 1788.

Sainte-Beuve (Charles-François), né à Moreuil, (Somme), le 6 novembre 1752, Contrôleur principal des Droits réunis et de l'octroi de Boulogne. — 1788 (1).

St-Brice. — Initié dans les prisons d'Angleterre ; 1804.

St-Clair. — 1804.

St-Gilles-Lafontaine (François-Jean-Baptiste), né en 1765 ; Médecin de la marine. — 1804.

St-Haouen (Yves-Marie-Gabriel), né à Brest, le 2 octobre 1761, Contre-amiral. — G. I. 1818.

St-Haouen, Garde d'honneur. — 1809.

St-John (William), né à New-York, le 20 février 1797 ; Lieut. au 12e lanciers Anglais. — Décembre 1816 ; 1818.

St-Romain (Antoine-Alexandre-Hilaire), né à Poitiers, en 1768, le 17 juillet ; Directeur du Théâtre de la Porte St-Martin. — 1808 ; R. C. 1818.

Sagnier-Ducrocq. — 1802.

Salmont. — De *la Parfaite Union* de Calais ; Affilié 1809.

Salomé. — Exp. 1804.

Sambard. — 1807 ; R. C. 1808.

Sannier. — 1807.

---

(1) Père de Charles-Augustin, poète et critique, qui naquit le 23 décembre 1804, deux mois après la mort de son père.

Sansot (Joseph), né à Bédat, le 25 juin 1776 ; Propriétaire. — R. C. ; 1er M. des cér. 1818.

Sardy. — 1804.

Sarlandière (Chev.). — Vén. des *Emules d'Assas*, à l'O.·. de Paris ; Député au G.·. O.·. 1831.

Sauvage (Louis), Constructeur de navires, né à Boulogne, le 15 avril 1787. — 1809.

Sauvage (Prosper), né à Boulogne, le 4 mars 1768, Cap. de port. — 1804 ; R. C. ; Membre du Souv. Chap. 1818.

Sauvens. — R. C. 1808.

Sauveur (Nicolas), Juge de paix. — 1802.

Sauveur (Pierre). — 1802.

Seigler, Négociant. — 1804.

Seiwell (Henry), né à Londres, le 19 décembre 1791. — 1816.

Seidel (George), né à Nuremberg, le 22 février 1783 ; Négociant. — Chev. d'O. 1818.

Slade (John), né à Windsor, le 8 juillet 1797 ; Lieut. au 12e Hussards Anglais, en cantonnement près de Boulogne. — 1818.

Sordi. — 1804 ; Surv. 1805.

Soyer. — 1804.

Sire (Pierre), né à Boulogne, en 1765 ; Entrepreneur. — 1804.

Sire, fils (Pierre), né à Boulogne, le 19 mars 1793. — 1818.

Sire, Entrepreneur des Ponts et Chaussées. — G. M. des cér. en 1818 ; Garde des sceaux et timbres 1818 ; Vén. 1820.

Sivaley, Négociant. — 1788.

Souquez (François), né à Erce (Ariège), en 1723 ; Docteur en médecine ; Notable en 1790 ; Décédé le 12 mars 1804. — 1786.

Stawell (Samson), né à Bandon, le 6 octobre 1785 ; Major au 12e lanciers Anglais, en cantonnement près de Boulogne. — Chev. Ec. 1814.

Stokames (Louis), Off. — 1789.

Taviel (Albert-Louis-Valentin, Baron), né à St-Omer, le 17 juin 1767 ; Lieut. général d'artillerie ; Grand Off. de la Légion d'honneur. — Vén. 1806, 1808, 1810, 1811.

Taviel (Marie-Firmin). — Orat. adj. 1804.

Ternaux (Robert), Inspecteur des Forêts. — 1802.

Ternaux, Garde d'artillerie. — 1802.

Ternaux (Victor), né à Boulogne en 1732 ; Receveur du district. — 1780.

Ternier (Marie), Cap. du Génie. — 1804.

Terrage (Duvilliers du), Commissaire central. — 1809.

Tertre de Huibois (Pierre-Daniel du), né à Boulogne ; Avocat en Parlement. — Agrégé le 6 août 1787 ; Orat. 1789, Trésorier 1804.

Testard (Claude), Cap. d'artillerie. — 1804.

Teste (Bernard-Emile), né à Dunkerque, le 18 juin 1794 ; Employé des douanes. — 1806.

Thierry (Nicolas), Sous-Lieut. — 1808.

Thompson (Richard), né à Walesen (Angleterre). — 20 avril 1788.

Thomy (Barthélémy), né à Salsbach (Haut-Rhin), le 27 décembre 1777 ; Contrôleur des douanes. — 1818.

Thueux (François-Denis), né à Boulogne, en 1799 ; Bijoutier. — 1819.

Tiesset (Antoine-François), né à Boulogne, le 23 juin 1764 ; Négociant. — R. C.

Tiesset, Sec. du Préfet maritime. — 1802.

Tiesset-St Amour, Négociant. — Visiteur en 1787 ; Adj. au Vén. 1804.

Timerman. — De la loge de Bergues ; Affilié 1808.

Tinache, Chef de Bataillon du Génie, Directeur des fortifications de Boulogne. — 1807.

Tomkins (Frédéric), né à Londres, le 24 septembre 1763 ; Docteur en théologie ; Chef d'institution à Boulogne. — De la Loge d'Essex ; 1815.

Torand, né à St-Georges, le 3 septembre 1774 ; Employé des Droits réunis. — De la Loge des *Chevaliers de la Croix*, à l'O.·. de Paris ; E. C., Visiteur 1814 ; Membre du Souv. Chap. 1816.

Triancourt. — 1804.

Trichon, né à Versailles en 1785 ; Employé de la marine. — 1804.

Tronchet, Chirurgien-major au 44e Bataillon de la marine. — 1808.

Troquet. — 1807.

Trudent. — Des *Amis Reunis* à l'O.·. de Calais ; 1809.

Trupel (Jean-Aimable), né à Yvetot, en 1771 ; Lieut. au 46e — 1804.

Valain. — 1804.

Valois. — De *St-Louis des Amis Réunis* de Calais ; 1809.

Valois (Louis-Marie), né à Boulogne, en 1784 ; Employé des douanes. — 1811.

Vandeleur (John), né à Dublin, en mai 1793 ; Lieut. au 12e Lanciers Anglais, en cantonnement près de Boulogne. — 1818.

Vankricken, né à Montfort (Zuyderzée), en 1785 ; Off. au Bataillon des Pupilles de la garde. — 1815.

Vatier. — Surv. 1804.

Vercamer. — 1802.

Vercoustre (François), né à Laon ; le 24 mars 1761 ; Négociant. 1813, 1818.

Vernis. — 1812.

Vernon, Cap. au 12e Lanciers Anglais. — 1816.

Verset (Marie-Marcellin) ; né à Naville, en 1751 ; Cap. au 1er Régt d'artillerie.

Versial (Antoine-Auguste), né à Grenoble le 30 avril 1770 ; Agent des hôpitaux de l'armée ; Rentier en 1818. — 1805 ; Vén. 1808, 1811, 1813, 1816, 1817, 1818, 1820, 1821, 1823, 1825 ; Grand Insp., T. S. ; Chev. K. D. S.

Viguet (Michel-Louis), né à Paris, le 28 mars 1788 ; Contrôleur des vivres. — 1817.

Vigouroux (Joseph René), né en Isle-de-France, le 10 mai 1786 ; Employé des hôpitaux. — 1808.

Villeneuve (Achille de la), Off. des Chasseurs des Pyrénées. — De *la Réunion Parfaite* de Sarrelouis ; 1788 ; Surv. 1789.

Vivier (Stanislas), Off. au 8e d'artillerie. — 1809.

Wailly (Auguste), Off. au Régt du Dauphin Inf. — Avril 1788.

Wall (Martin), né à Glocester, le 10 juin 1770 ; Colonel. — Chev. Ecossais 1818.

Wallage (Houstoun), né à Edimbourg, le 10 mai 1787 ; Cap. au 12e Lanciers Anglais, en cantonnement près de Boulogne. — 1818.

Warquin, Cap. de frégate. — 1807.

Watt. — R. C. 1818.

Watterton (James), né en Irlande en 1792 ; Lieut. au 12e Lanciers Anglais. — 1816.

Wibaut (Louis-Joseph), né à Valenciennes, le 17 février 1755 ; Commissaire des guerres. — R. C. 1818.

Wissocq, Sec. du Commissaire du Gouvernement. — Orat. 1804 ; Membre du Souv. Chap. 1822.

Woodberry (George), né, le 13 avril 1794 à Worcester ; Lieut. au 18e Hussards Anglais. — 1818.

2° L'Amitié (1)

Le 17 février 1817, eut lieu la première tenue de la loge nouvelle que venaient de constituer plusieurs dissidents de *St-Frédérick des Amis Choisis* ; parmi ses fondateurs se trouvait le fr.·. Dambrines, ancien chef d'escadron, l'un des francs-maçons les plus anciens et les plus distingués de *l'Amitié* d'Arras.

(1) Cet atelier, ainsi que ceux qui vont suivre, n'avaient, avec les Loges de l'Artois, que des relations intermittentes ; aussi nous sommes-nous contentés de citer les francs-maçons originaires du Pas-de-Calais ou ayant, dans ce département, des attaches de famille. En règle générale, nous n'avons pas mentionné ceux qui avaient été reçus postérieurement à 1835, car, leur initiation avant 1789, devenait invraisemblable.

Cet atelier se plaça sous ce même vocable ; le Grand Orient lui délivra des Constitutions, le 12 mai 1818, et, comme les frères de *St-Frédérick* refusaient de procéder à son installation, ce soin fut laissé à *St-Louis* de Calais, qui avait visé son tableau, avec *la Trinité* de Dunkerque et *la Philadelphie* de Gravelines.

Seule loge boulonnaise, dès 1825, l'*Amitié* prit un essor considérable et, sauf une interruption de 1852 à 1860, causée par les évènements politiques, sa prospérité alla en s'accentuant jusqu'à nos jours. Elle comprenait des artisans, des professeurs, des officiers, des commerçants de la ville, des avocats, des capitaines de navire et des sauveteurs, entr'autres le fr.·. Hénin, à qui l'équipage de l'*Amphitrite* dut la vie (1). Les membres de cet atelier se réunirent dans divers locaux : notamment dans la cour Baret (l'immeuble qu'ils occupaient doit à leur passage certains ornements qui subsistent encore) ; en 1822, rue des Vieillards, ainsi que le mentionne une lettre adressée au G.·. O.·., pour obtenir un dégrèvement (2) ; puis dans le temple de la rue des Pipots, qu'ils tentent même d'acquérir (3). Ils occupent ensuite la salle délaissée par les *Odd-Fellows*, impasse de l'Ancien Rivage, la Synagogue, et enfin un bâtiment faisant face à cet immeuble et qu'ils habitent encore.

Il semble que *l'Amitié* ait été, à ses débuts, en coquetterie avec le monde ecclésiastique : le 25 août 1845, la loge décide de prendre dix billets de la souscription pour l'érection de la cathédrale ; les fonds ne rentrant pas assez vite, l'abbé Haffreingue s'en va, quêtant en ville pour son œuvre ; il frappe, le 18 juillet 1849, à la porte du temple où, à n'en pas douter, il reçoit le meilleur accueil. Les ff.·. ne poussaient-ils pas l'amabilité jusqu'à prêter au sieur Leroux, pour la chapelle de Capécure, leur bel orgue qu'ils avaient payé 400 francs ? (4)

La loge reçut les archives de *St-Frédérick* et, quelques années plus

---

(1) Initié le 9 octobre 1833 ; tableau de 1833 (Archives du G.·. O.·.).

(2) Dans cette lettre, *l'Amitié* fait connaître que la Loge symbolique se compose de quarante-six membres, dont douze honoraires (Maçons de Calais, car *St-Louis* qui l'a constituée, est en sommeil), quinze correspondants, sept marins ou militaires et douze résidents ; le Chapitre compte vingt-six membres. (Arch. du G.·. O.·.).

Le cachet de *l'Amitié* représente un triangle rayonnant avec un A au centre et, sur le pourtour, cette devise : *l'Amitié fait notre gloire.*

Son député au G.·. O.·. est Cuvelier de Trie ; la correspondance est adressée sous le couvert de l'anagramme « Eitima ».

(3) L'inauguration de ce temple, acheté en 1839, eut lieu le 31 juillet 1840 et le f.·. Petit-Gamot, Vén. prononça, dans cette circonstance, un intéressant discours qui débute ainsi : « Quel bonheur pour nous, déjà vétérans de la franc-maçonnerie, fondateurs de la loge de *l'Amitié*, de rappeler en ce jour auguste les noms de nos pères qui, les premiers, il y a plus d'un demi siècle, ont fait retentir, sous ces voûtes sacrées, leurs maillets... *Livres d'architecture de la Loge de l'Amitie* ; Tenue du 31 juillet 1840.

Mais l'immeuble, acheté pour une somme de 28.500 francs, ne fut jamais payé ; le nombre des souscripteurs ayant été insuffisant.

(4) Voir, à ces dates, les *livres d'architecture de la loge de « l'Amitié »*.

tard, le f.·. Ct Cardin lui envoya quantité d'accessoires, provenant de *St-Louis* de Calais ; elle vécut à travers plusieurs révolutions et parvint jusqu'à nos jours. Nous y trouvons, dès l'origine, les frères :

Bavier. — 1823.

Bosson. — 1839.

Bourquillant de Kerhiewe (Joseph-Marie), Ex-médecin-major. — 1817 ; 1er surv. 1818 ; Vén. 1819 ; T. S. 1820 ; 33e du rite écossais.

Bouvet. — 1839.

Campion aîné, né à Guînes, en mai 1809 ; Imprimeur. — 1823.

Cappar (Nicolas). — 1817 ; M. des banquets 1818.

Cary aîné. — Vén. 1840.

Chateau de Queker (du). — 1823.

Dambrines (Louis-Constant-Clément), Ancien Chef d'escadron. — T. S. 1817 ; Vén. 1818 ; Vén. d'honneur à perpétuité, 19 mars 1823 ; Vén. 1824.

Dambrines, fils (Louis-Guislain-Benoît), Contrôleur des Contributions indirectes, né à Sedan. — 1824.

Delaporte. — 1824.

Deligny. — 1824.

Divoire. — 1830.

Duchesne. — 1823.

Duchauchoy. — 1819.

Duhamel. — 1823.

Forestier (Jean-Baptiste), Rentier. — 1817 ; Fr. terr. 1818.

Fournier. — Sec. 1820 ; Démissionnaire 1834.

Geneau-Decottignies. — 1830.

Lalouette, Graveur. — 1830.

Lanoy (Adolphe-Philippe, Comte de), de Tournai. — 1823.

Laporte. — 1er surv. 1825.

Larcy. — 1823.

Larrey, Cap. — 1824.

Leroy-Thiebault (François-Marie), Marchand voilier. — 1817 ; 2e surv. 1818 ; 1er surv. 1819 ; Vén. 1820 ; Vén. 1829.

Louvet (Alexandre-Jacques-Prosper), Marchand. — 1817 ; Garde des sceaux 1818.

Mantais. — 1819.

Mihlberque. — 1830.

Noel. — Sec. du Souv. Chap. 1827.

Penon (François-Etienne), Ancien employé du port. — Orat. 1818.

Perrochaud. — Surv. 1821. Démissionnaire 1825.
Petit-Gamot. — 1818 ; Vén. 1840 ; Membre du Souv. Chap. de 1825 à 1845.
Piedfort. — 1er Expert 1835.
Pigis. — 1830.
Podevin (Louis), Rentier. — 1817 ; Couvreur 1818.
Rodicq (Jean-Nicolas), Retraité ; Chev. de la Légion d'honneur. — 1817 ; M. des cér. 1818, Surv. 1820, 1821 ; Démissionnaire le 2 juillet 1822.
Rosney (Jean), Négociant. — 1817 ; Hosp. 1818.
Roussel, fils. — Démissionnaire 1812.
Tardieu-Goudal. — Démissionnaire 1833.
Ternaux (Louis-Robert-Victor), Receveur des Finances. — Trésorier 1818.
Walker. — 1823.

3° La Tempérance

Cette loge, dont l'origine exacte est inconnue, paraît remonter aux premiers mois de 1788 (1). Elle fut fondée par les frères Ternaux-St Amour et Cuvelier, dissidents de *St-Frédérick des Amis Choisis* (2). Longtemps irrégulière, elle ne reçut ses constitutions que le 17 septembre 1790, soit à une époque où il lui était difficile d'en profiter. Quand la franc-maçonnerie boulonnaise sortit de son sommeil, vers 1802, toute rivalité était éteinte : les deux loges avaient fusionné.

On trouve inscrits à *la Tempérance* :

Bassée (de la), Off. — 1788.
Blaisel (Antoine du), Procureur. — 1789.
Bouquillon (Charles), Employé de la Régie. — 1788.
Bryois, Garde des Eaux et Forêts. — 1788.
Carbonnel (Charles), Négociant. — 1788.
Charbonay (de la), Receveur de la Régie. — 1788.
Cuvelier, Avocat. — 1789.
Enfraisse (d'), Off. — 1788.
Estrée (Jean-François d'). — 1788.
Evrard (Pierre), Menuisier. — 1788.
Gasser (Louis-Henry), Surnuméraire des fermes. — 1788.
Guillemin (Louis-Henry). — 1788.

(1) 20 Avril 1788, d'après les *Livres d'architecture de la Loge de « St-Frédérick »*.
(2) Ste-Beuve père, en faisait également partie.

Hologne (de Conne de). — 1789.
Jennings. — 1789.
Kavanagh (Thomas), Off. — 1788.
Laine, Négociant. — 1788.
Martau (Noël), Avocat au Conseil d'Artois. — 1788.
Mesnil (du), né à Liège ; Ecuyer. — 1788.
Pearce. — 1789.
St-Amour (de), Négociant. — 1789.
Ste-Beuve (de), Contrôleur de l'octroi. — 1789.
Sevet, Négociant. — 1788.
Tairfield. — 1789.
Ternaux (Victor), Off. des Eaux et Forêts. — Vén. 1788.
Vergne (de). — 1789.
Wissocq (Xavier). — 1813.

4° La Saint Napoléon des Amis de l'Agriculture

Selles, petit village du canton de Desvres, est situé à quelques lieues de Boulogne ; il vit naître, en avril 1806, une loge maçonnique du nom de *La Saint Napoléon des Amis de l'Agriculture*. L'ex-abbé Lambert (1), originaire de Selles et devenu commissaire de police à Boulogne, avait reçu la lumière à la loge de *St-Frédérick* ; mais, à la suite de froissements d'amour propre, il se sépara de celle-ci, entraînant avec lui plusieurs membres du chapître.

Il établit un nouvel atelier dans une propriété qu'il possédait dans son village natal ; parmi les dissidents se trouvaient le frère Laurençon, qui devint vénérable, Pillare, St-Brice, Acot, Henry, etc. off. du Génie, auteur d'un travail remarquable sur la place de Boulogne.·. *St-Frédérick* protesta, demanda des explications aux intéressés et enfin les dénonça au G.·. O.·.. Les *Amis de l'Agriculture* répondirent, en accusant cette loge de tenir ses assemblées au théâtre et même dans un cabaret dit *la Guinguette*.

Il semble que l'intervention de Duvilliers du Terrage, chef hiérarchique de Lambert, ait tout fait rentrer dans l'ordre ; les membres de *la St-Napoléon*, après une absence de dix-huit mois, firent leur soumission le 1er juillet 1807, et leurs frères de *St-Frédérick* les accueillirent avec joie.

Citons, parmi les frères de *la St-Napoléon* :
Bertrand, Pharmacien. — 1806.
Choisnard, Négociant. — 1806.

(1) Le même qui assista Marie-Antoinette à ses derniers moments. Lire, sur ce personnage la notice que nous lui consacrons dans *la Franc-Maçonnerie artésienne au XVIIIe siècle.*

Fresson. — 1806.
Gaudy, Sculpteur. — 1806.
Hénon (Joseph), né en 1775 ; Brasseur. — 1806.
Henry, Off. du Génie. — 1806.
Jahiet, Marin. — 1806.
Lamarre (Pierre), Marchand. — 1807.
Lambert (Ferdinand-Amable), Prêtre, Commissaire de police ; Fondateur de la loge. — Vén. 1806.
Laurençon. — Vén. 1807.
Leroy, Sec. de la Mairie. — 1806.
Lheureux. — 1806.
Martin, né en 1774 ; Receveur de l'Enregistrement. — 1807.
Monjavet, Lieut. de gendarmerie. — 1807.
Pielore, Lieut. de vaisseau. — 1806.
Pillare. — 1806.
Roger, Huissier. — 1806.
St-Brice, Commissaire de marine. — 1806.
Sedel, Négociant. — 1807.

5° L'Heureuse, puis la Bienfaisance

A titre documentaire, citons les *Odd-Fellows*, qui suivaient le rite de Kent et fondèrent, le 12 mai 1844, *l'Heureuse*, appelée plus tard la *Bienfaisance*, loge indépendante française.

Si nous en croyons son règlement, cet atelier n'avait d'autre but que la pratique de la philanthropie ; toute sa philosophie se trouvait résumée dans le chant adopté pour la fin de chaque initiation : « Chéris ton prince, défends ta patrie, mon cher enfant, tu seras bon chrétien ».

Les *Odd-Fellows* s'établirent au fond d'une impasse, proche du boulevard Daunou ; là, ils se livrèrent à leurs innocentes pratiques, jusqu'à ce qu'une circulaire du 30 octobre 1850 vint troubler leur quiétude : l'administration réclama la liste de leurs adhérents et la situation financière du groupement ; ils n'obtempérèrent pas à ces injonctions et, après avoir subi mille tracasseries, ils durent se dissoudre.

Parmi eux, nous trouvons :
Sauvage. — G. M., 2 avril 1844.
Verjux (Charles). — G.·. M.·. 1849.
Zacharie (Léon). — G.·. M.·. 1851.

b. Loges militaires :
1° Régiment de la Mark
LA PARFAITE UNION

Le régiment d'Infanterie allemande, dit de la Mark, était, en 1780, en garnison à Boulogne ; il possédait un atelier qui relevait de *la Loge royale de St-Jean*, fameuse dans toute l'Europe et dont faisaient partie le roi de Prusse, l'empereur et le roi de Suède. *La Parfaite Union* était une loge mixte à laquelle furent admis des gentilshommes de la noblesse boulonnaise.

Parmi ses membres :

Abot de Bazinghem. — Initié en avril 1781.
Belle, Maire de Boulogne.
Loison, Maire de Boulogne.
Schutter, Capitaine audit régiment. — Vén. 1781.

2° 45e Régiment d'Infanterie

Au moment de la concentration, à Boulogne, des troupes de terre et de mer, à la fin de la 1re République et au début de l'Empire, les groupements de francs-maçons furent nombreux dans l'armée ; ils devaient disparaître avec la levée du camp et le départ des régiments.

La loge du 45e Régt d'Infanterie ne comprenait que des officiers ; elle fusionna, en 1804, avec *St-Frédérick des Amis Choisis*.

3° 5e Bataillon de Sapeurs
MARS et MINERVE

Cette loge, uniquement composée d'officiers, reçut ses Constitutions du G.·. O.·., le 29 avril 1805. Elle avait alors plus d'un an d'existence effective. Les frères de Bancres et du Blaisel, de *St-Frédérick*, furent chargés de son installation, le 25 mai 1805. Dès lors, des relations d'une grande cordialité s'établirent entre les deux ateliers, qui possédaient d'ailleurs un local commun. Pendant quelques mois, *Mars et Minerve* avait tenu ses séances au Portel, près de Boulogne.

Martin, Chirurgien major. — Vén. 1805.
Parisot. — Vén. 1807.

4° 8e Régiment d'artillerie à pied
LES PARFAITS AMIS

Fondée le 21 juillet 1806, cette loge n'eut qu'une existence éphémère : ses membres célébrèrent, de concert avec leurs collègues de *St-Frédérick*,

la fête de St-Jean d'hiver, le 30 décembre 1806 ; au cours de l'année suivante, elle reçut quelques nouveaux affiliés et organisa une grande manifestation maçonnique, le 29 juin 1808 ; mais cette fête fut sans lendemain et, peu après, l'atelier tombait en sommeil (1).

Aubry, Colonel. — Vén. 1806.

5e 28e Régiment d'Infanterie légère
LA CONSTANTE AMITIÉ

Cet atelier fut créé le 21 juillet 1806 ; il ne fonctionna que pendant quelques mois et fut dirigé par :

Baudouin, Quartier maître. — Trésorier 1806.

Tugnot, Major. — Vén. 1806.

6e 17e Régiment d'Infanterie
LES ÉMULES DE D'ASSAS

A l'instar de plusieurs régiments, le 17e Régt d'Infanterie avait sa loge propre : *Les Emules de d'Assas*, qui fut fondée en 1807.

7e Pontons Anglais
L'ESPÉRANCE

Le 18 avril 1811, des marins, des corsaires boulonnais et quelques particuliers, faits prisonniers avec eux, constituèrent une loge maçonnique, sur le ponton de Sampson où ils étaient détenus, près de l'embouchure de la rivière Medway, non loin de Chatam, en Angleterre. Leur but avoué était de se rendre de petits services mutuels et, bien que le nom de leur atelier, *l'Espérance*, fut assez suggestif, ils n'attendaient de délivrance qu'à la paix, si nous en croyons leurs règlements ; il y a tout lieu de croire que ce n'était là qu'une façade honnête qu'ils tenaient à se donner vis-à-vis de leurs gardiens et que les sommes réunies servaient à fournir un viatique indispensable à ceux qui parvenaient à s'évader. Citons, entr'autres :

Barrow (T. V.), Cap. au long cours ; 39 ans ; domicilié à Boulogne.

Broquant (Jacques), Corsaire boulonnais, prisonnier de guerre ; fut maître de port à Boulogne ; Chev. de la Légion d'honneur — Membre de la Loge du G.·. O.·. ; fondateur de *l'Espérance* en 1811.

Couplon (Joseph), né à Amiens en 1766 ; Marin, habitant Boulogne.

---

(1) Livres d'architecture de la L.·. de *St-Frédérick des Amis Choisis*, tenue du 29 juin 1808.

Delpierre (Baptiste), né à Boulogne en 1786 ; Off. de marine du commerce.

Delpierre (Jacques), né à Boulogne en 1795 ; Marin.

Delpierre (Jean-Pierre), né à Boulogne en 1789 ; Off. de la marine du commerce ; tous les trois du même équipage et probablement enlevés en même temps.

Demay (Pierre-Jacques), né à Boulogne en 1794 ; de la marine du commerce.

Lebeau (François-Pierre), né à Rouen en 1775 ; Commis de commerce.

Lecocq, né à Hesdin, en 1773, domicilié à Boulogne ; Off. de la marine de commerce.

Loriol (V.), né à St-Vaury (Creuse) ; Lieut. au 5e Régt. — Vén. 1811.

Macquet (Pierre), né à Boulogne en 1781 ; Off. de marine.

Neveu (Jean-Auguste), né à Reims ; Employé d'administration, résidant à Paris. — Sec. 1811.

c. Loge d'adoption :
LA PARFAITE UNION

Dans le *Journal du Boulonnais* qu'il publia de 1779 à 1790, Abot de Bazinghem raconte qu'au mois d'avril 1781, plusieurs dames de la bourgeoisie de la ville furent, avec son épouse, reçues maçonnes à la Loge d'adoption qui dépendait de *la Parfaite Union* du Régt de La Mark. « Il y eut, écrit-il, un superbe banquet. Miss Collebrooke, l'aînée et première directrice, prononça un discours charmant ; on se retira à deux heures du matin (1). »

Nous y trouvons :

Madame Abot de Bazinghem (Epouse de Gabriel-Charles-André ; mayeur de St-Martin). — Maçonne, juin 1781.

Madame Belle (Epouse du mayeur de Boulogne). — Maçonne, juin 1781.

Milady Collebrooke, aînée. — 1re directrice des maçonnes, 1781.

Madame Loison (Epouse de Pierre-Guislain-Alexandre, Mayeur de Boulogne). — Maçonne, juin 1781.

Madame d'Oppenoy (Epouse du Commissaire des guerres). — Maçonne, juin 1781.

---

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de M. Arthur de Rosny.

(2) Marquise, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer ; 3.500 habitants.

CHAPITRE XIII.

MARQUISE (1)

L'Amitié

La demande de Constitution de cet atelier date du 19 juillet 1850 (1) ; elle est visée par *l'Amitié* de Boulogne. Des artisans et quelques commerçants de la localité composaient cette loge dont l'existence fut de courte durée. Elle comptait entr'autres frères :

Bertin(François), né à Marquise, le 7 juin 1822 ; Maître de carrière.—1850.
Charles (Adrien), né à Audembert, le 17 février 1817 ; Médecin. — 1850.
Charles (Pierre), né à Audembert, le 16 mars 1822 ; Tanneur. — 1850.
Deseille (Auguste), né à Boulogne, le 15 octobre 1824 ; Cafetier. — 1850.
Dubos (Marie), né à Marquise, le 16 octobre 1818 ; Cultivateur. — 1850.
Eliet (Alexandre),né à Marquise, le 24 novembre 1809; Négociant.—1850.
Godart-Lerouge (Auguste), né à Nertrud (Haute-Marne), le 2 avril 1805 ; Teneur de livres. — 1850.
Lavoine (Pierre-Constant), né à St-Pierre-lez-Calais, le 4 mai 1819 ; Mécanicien. — 1850.
Leporcq (Marie-Désiré), né à Marquise, le 6 mai 1814 ; Sec. de la Mairie. — 1850.
Leporcq-Pouilly (Auguste), né à Marquise, le 3 août 1823 ; Tonnelier. — 1850.
Monteuuis (Théophile), né à Marquise, le 21 septembre 1803 ; Négociant, Adjoint au maire. — 1850.
Taverne (Louis), né à Marquise, le 31 mars 1818 ; Marchand de fer. — 1850.

CHAPITRE XIV.

CALAIS

a. Loges civiles :

1° Saint Jean de Calais

Cette loge fut constituée en 1764 par la G.·. L.·., en faveur du vén.·. De Peroussy. Après une quinzaine d'années d'existence, elle tomba en sommeil ; nulle trace n'en est restée.

(1) Archives du G.·. O.·. ; Tableau de 1850. Nous ne mentionnons cette loge qu'à titre documentaire et ne citons que ses fondateurs.

2° Saint Louis des Amis réunis

Cet atelier fut fondé le 8 juillet 1784, sur l'avis favorable de *la Philadelphie* à l'O.·. de Gravelines (1), de *l'Heureux Hasard*, à l'O.·. du Régt Royal des Vaisseaux, qui avait fait inspecter ses travaux par les chevaliers de Liniers, d'Osseville, et par le baron de Vergennes, enfin de *la Parfaite Union*, à l'O.·. du Régt de Vivarais, qui délégua les ff.·. Dupied, marquis de Puybasque, et les chevaliers Fraizer de Villas et de St-Maurice (2).

L'âme de cette loge, qui se réunit d'abord à l'hôpital militaire, fut le f.·. Pigault de Beymont.

L'installation du nouvel atelier eût lieu le 23 novembre 1784 ; y procédèrent les frères députés de *l'Heureux Hasard*, parmi lesquels nous relevons le nom du 1er surveillant Borda. *St-Louis des Amis réunis* suspendit ses travaux le 11 décembre 1789, à cause des troubles et par crainte de « voir les partis mal interprêter ses réunions secrètes ».

La Loge se réveille le 1er mars 1804, pour répondre au vœu des nombreux frères militaires en garnison à Calais. Pigault-Monbaillarcq détient avec autorité le maillet de vénérable ; le 14 août suivant, il préside l'installation de l'atelier militaire des *Enfants de Thémis*, à l'O.·. du Régt Italien d'Infanterie légère.

En 1813, « à cause de la difficulté des temps, » *St-Louis* fusionne avec la loge des *Amis Réunis sur les côtes de l'Océan*, dont il sera parlé plus loin.

Sur le cachet de cet atelier figure une fleur de lys ; cet emblême est remplacé, en 1804, par un œil rayonnant.

Allègre, père (Louis-Auguste-Jean-Baptiste), né à Calais, en 1754 ; Directeur des hôpitaux. — 1813.

Armand (Pierre), né à Calais, le 3 mars 1721 ; Apothicaire. — 1874.

Aubert (Joseph), né à Guînes, le 16 décembre 1747 ; Notaire. — 1784.

Audibert (Achille), né à Calais, le 24 juillet 1756 ; M. d'équipage. — 1784.

Audibert (Pierre-Antoine), né à Calais, le 27 janvier 1746 ; Négociant. — 1784.

Audry (Jules), né à Calais, en 1749 ; Négociant. — 1784.

Bailleul d'Oppenoy, né en 1737 ; Commissaire des guerres ; Chev. de St-Louis. — 1784.

Bailleul (Bon Henri-Joseph Blanquart de), né à Calais, le 27 avril 1758 ; Proc. du roi. — 1784. (1)

Ballay. — 1818.

---

(1) Le chapitre suivant est consacré à cette loge.

(2) Nous avons étudié l'atelier de ce régiment dans *la Franc-Maçonnerie artésienne au XVIIIe siècle.*

Barbazan (André, Chev. de), Général commandant la place. — Membre du Souv. Chap. 1806.

Berthe (Pierre-Antoine), né à Calais en 1739 ; Cap. du *Paquebot de Malle*, — 1784.

Burgand (Claude-Jérôme), né à Lagny, le 30 septembre 1759 ; Receveur des Domaines et de l'Enregistrement ; Fondateur de la *Société d'Agriculture, Commerce et Arts.* — Fondateur de la Loge de *la Parfaite Union* à l'O.·. de Calais ; Orat. de la loge des *Amis Réunis* du même O.·. en 1805, 1812 ; Vén. 1817 (2).

Camyn (Jean-Baptiste-François de), né à Calais, en 1758 ; Lieut. au Régt d'Armagnac. — 1786.

Choisnard (Géry), né à Boulogne, en 1774 ; Négociant. — 1813.

Couteux (Jacques), né à Calais, en 1764 ; Cap. de navire. — 1813.

Damy (Joseph-Michel), né à Calais en 1767 ; Avocat. — 1813.

Decroos fils (Joseph-Guislain), né à Calais, en 1757 ; Négociant. — 1784.

Derheims père, (Henri), né à Calais, en 1751 ; Courtier de navire. — 1813.

Detaut (Pierre), né à Calais, en 1763 ; Aubergiste. — 1813.

Dilly (Louis), né à Licques, en 1760 ; Maréchal. — 1813.

Dubreuil (Jean-Jacques-Noël), né à Calais, en 1781 ; Serrurier. — 1813.

Dubout, père (Joseph-Marie), né à Boulogne, en 1753 ; Négociant. — 1813.

Dupont de Lens (Pierre-Antoine), né à Calais, en 1755 ; Négociant. — 1786 ; Vén. 1807, 1809, 1810.

Dupont (Pierre-Henri), né à Calais, en 1755 ; Négociant. — 1806.

Dupuis (Joseph-Sabin), né à Calais, en 1763 ; Employé. — 1786.

Durier (Antoine), né à Calais, le 26 janvier 1736 ; Négociant. — 1784.

Foissey (Pierre-François-Alexis), né en 1786 ; Commis de l'Administration. — 1813.

Gandau. — Membre honoraire, 1813.

Gobert (Philippe-Antoine), Membre du Souv. Chap. 1806.

Hacq (Joseph), né à Calais, le 8 novembre 1759 ; Greffier de l'Amirauté. — 1785.

Hibon de Mavoy (Louis-François), né à Calais, en 1735 ; Cap. de cavalerie. — 1785.

---

(1) Il fut aussi Président du Conseil général du Pas-de-Calais, Maire de Boulogne et Député sous l'Empire et la Restauration.

(2) Burgand est l'auteur d'un opuscule « d'orateur maçonnique » sur la Révolution de 1830 ; il en abandonna le produit aux veuves et aux orphelins des journées des 27, 28 et 29 juillet. Nous lisons sur son épitaphe, au cimetière du Nord à Calais : « Orateur et poète, ses talens donnèrent un grand essor aux diverses sociétés qui s'empressèrent de l'accueillir. Ses qualités morales, ses principes, d'humanité et son attachement à sa famille et à ses amis lui assurent de longs et légitimes regrets ».

Joustel (Nicolas), né à Calais, en 1773. — 1813.

Lecomte-Godin (Antoine-Rémy), né à St-Pol, en 1779 ; Orfèvre. — 1813.

Ledez (Charles), né à St-Pierre-lez-Calais, en 1767 ; Constructeur de navire — 1813.

Lefebvre-Marcotte (Alexandre), né à Calais, en 1772 ; Avocat. — 1813.

Lefranc (François), né à Calais, en 1727 ; Contrôleur des Aydes. — 1784.

Legerot. — Membre du Souv. Chap., 1806.

Legrand (Pierre), né à Calais, en 1782 ; Meunier. — 1813.

Lehodey. — Membre du Souv. Chap., 1806.

Leleux. — 1818.

Levert (Alexandre), Adjoint au maire de Calais. — 1806, 1813.

Leveux (Jacques), né à Calais, le 22 juillet 1745 ; Receveur de l'Amirauté ; Maire de Calais, 1792 ; Président de l'Assemblée électorale du département, le 2 septembre an IV. — 1784 ; Vén. 1785, 1786, 1808, 1810, 1811.

Leveux, fils (Jacques-Quentin), né à Calais en 1781 ; Négociant. — 1813.

Maire-Dilly, Sec. — 1812.

Mallet (Antoine), né à Calais, en 1771 ; Entrepreneur. — 1813.

Marchand (Louis), né à Calais ; Député aux Etats généraux en 1789. — 1804, 1813.

Margollé (Pierre), né à Boulogne, en 1760 ; Courtier de navire. — 1813.

Martin (Antoine), né à Calais, le 24 janvier 1761 ; Chirurgien.

Marulaz (le Baron Jacob-François), né à Leiskamm, près de Spire, en 1769 ; Colonel du 8e Hussards ; Général de brigade après Austerlitz ; se distingue à Eylau, à Wagram ; blessé à Eckmuhl, il devint peu après Général de division. — 1804.

Mascot, aîné (Jean-Pierre), né à Calais en 1764 ; Cap. de navire. — 1813.

Maubert (François-Henri), né à Calais, le 25 octobre 1754 ; Directeur des Hôpitaux militaires, 1784.

Michaud (Louis-Etienne), né à Calais, en 1756 ; Maire de Calais. — Vén. 1810 ; T.·. S.·. 1812, 1813.

Michaud, fils (Louis-Etienne), né à Calais, en 1788 ; Directeur des messageries. — 1812.

Mourry (Joseph), né à Calais, en 1754 ; Imprimeur. — 1813.

Montaigu (Louis), né à Calais, en 1754 ; Rentier. — 1813.

Mouron de Caux (Dominique), né à Calais, le 17 février 1756 ; Lieut. des Gardes. — 1784.

Petit (François), né à Calais, en 1780 ; Entrepreneur. — 1813.

Petit (Pierre), né à Calais, en 1782 ; Secrétaire de Mairie. — 1813.

Pichon (Alexis), né à Calais, en 1788 ; Cordier. — 1813.

Pigault de Beaupré (Alexandre-Louis), né en 1782, le 12 février; Historien, Archéologue, Lieut.-Colonel de Milice; Conseiller municipal de Calais, de 1822 à 1852 ; Conseiller général ; Administrateur de l'hospice, du Mont de Piété, de la Bibliothèque, du Musée, Président du Conseil de Fabrique de N.-D. — Secrét. 1805 ; consulter, sur cette famille, *Bibl. univ. Michaud, supp. T. 77, p. 183.*

Pigault de Beaupré (Henry-Jacques), né à Calais, le 2 juin 1740 ; Cap. d'Infanterie Garde-côtes. — 1784.

Pigault de Beaupré, fils. — 1808.

Pigault de Beymont (Gaspard-Joseph-Emile), né à Calais, le 15 décembre 1754 ; Cap. d'Infanterie ; Juge du Point d'honneur ; Lieut. des Maréchaux de France. — 1784.

Pigault de Grancourt, né à Calais, le 1er avril 1741 ; Cap. d'artillerie. — 1784.

Pigault de Lépinoy (Guillaume), né à Calais, le 21 juillet 1727; Historien ; Maire de Calais ; Président du Tribunal des Traites ; Chevalier du St-Empire. — 1784.

Pigault-Monbaillarcq, né le 1er mars 1804; Frère de Pigault-Lebrun. — Vén. 1784, 1805, 1807, 1808, 1810. T. S. 1807. Eut de graves ennuis maçonniques en 1813 (1).

Podevin (Jacques), né à Boulogne, le 6 septembre 1760. — 1784.

Prévost. — 1788.

Reisentel (Quentin), né à Calais, en 1788 ; Négociant. — 1813.

Réty (Mouron de), né à Calais, le 4 avril 1762 ; Négociant ; Sauveteur. — 1784.

Roussel (Antoine), né à Calais en 1766 ; Marchand. — 1813.

Saint-Amour (Jean-Sulpice de), né à Ardres, le 22 mai 1757 ; Négociant. — 1804.

Sergent, né à St-Pierre-lez-Calais, en 1765 ; Entrepreneur. — 1813.

Souville (Pierre), né à Calais, en 1742 ; Chirurgien des hôpitaux. — 1784.

Spiers. — 1818.

Tardieu. — Membre du Souv. Chap. 1806.

Tétu (François-Joseph), né à Calais, en 1769 ; Notaire. — 1816.

Thory. — Officier du G.·. O.·. ; Député au G.·. O.·., 1805.

Thosse (Pierre de), né à Calais, en 1752; Lieut. général de l'Amirauté. — 1784.

Toube, né à Audruick, en 1779 ; Négociant. — 1813.

---

(1) Lettre du 18 mai à la Loge de *St-Frédérick des Amis Réunis*, à Boulogne.

Vaillant (Alexis-Nicolas), né à St-Omer, en 1752 ; Receveur général des Fermes ; Juge au tribunal du district. — 1784.

Vaillant (Emmanuel), né à Calais, en 1781 ; Avocat. — 1813 ; Sec. 1817.

Vasseur (Casimir), né à Calais, en 1784. — 1813.

Wille (François), né à Licques, en 1775 ; Principal du Collège. — 1813.

Woillez, fils (Louis), né à Calais, en 1779 ; Off. d'artillerie. — 1813.

3° La Parfaite Union

Cette loge fut régulièrement constituée à l'O.·. de Calais, le 13 mai 1785, après l'avis favorable de *St-Louis des Amis Réunis*, qui avait visé sa requête au G.·. O.·.. Son installation eut lieu le 4 septembre de la même année.

Tombée en sommeil dès le début de la Révolution, elle eut un court réveil, en 1800, et disparut avec l'Empire. Nous y trouvons mentionnés :

Allègre. — 1809.

Altazin. — 1809.

Armand (Guillaume), né à Calais ; Négociant. — 1786.

Arnoult (Joseph), né à Calais, le 20 juillet 1756 ; Epicier. — 1785.

Bainnère (Philibert), né à Calais, le 11 septembre 1763 ; Contrôleur des Traites. — 1786.

Barnotte (Antoine), né à Calais, en 1764 ; Charron. — 1800.

Becquet (André-Charles), né à St-Omer, le 24 avril 1756 ; Homme de loi. — Orat. 1809, 1810.

Benoit, Garde-magasin de la marine. — Affilié de *St-Frédérick*, 1809.

Birle (Michel), né à Calais, le 20 juillet 1763 ; Carrossier. — 1813.

Blanchandin (Henri), né à Creil, le 9 février 1755 ; Prêtre, Gardien des Capucins. — 1788.

Bodart (Antoine), né à Licques, le 1er février 1759 ; Entrepreneur. — 1804.

Bourgoin (Jacques), Corsaire. — 1807.

Brunet (François-Florentin), Corsaire. — 1807.

Burgaud (Claude-Jérôme), Receveur de l'Enregistrement. — Fondateur ; Vén. 1804.

Cardon (Joseph), né à Calais, le 19 septembre 1781 ; Vitrier. — 1810.

Caron, fils aîné (François), né à Calais, le 15 septembre 1760. — 1785.

Caron, fils cadet (Louis), né à Calais, le 15 septembre 1763. — 1785.

Carré (Joseph-Gaspard), né à Calais, le 10 juin 1764 ; Courtier maritime. — 1786.

Cormur (Louis), né à Calais, le 2 décembre 1760 ; Boulanger. — 1788.

Cornu. — 1808.

Darquer (Gaspard), né à Calais, en 1769 ; Négociant. — 1800.

Debette (Pierre), né à Calais, en 1774 ; Médecin. — 1800.

Decroix (Frédéric), né à St-Omer, le 13 janvier 1774 ; Fabricant de tabac. — 1804.

Degachere (Pierre), né à Calais, le 12 août 1762 ; Interprète. — 1785.

Jonquere (de), né à Calais, le 30 mai 1763 ; Commis aux diligences. — 1786.

Delacourt (Constantin), né à St-Omer, en 1765 ; Fabricant de tabac. — 1800.

Delvau (Louis), né à Calais, le 29 octobre 1728 ; Bourgeois. — 1785.

Dessein (Antoine), né à Calais, le 9 novembre 1764 ; Marchand. — 1785.

Dessein (Pierre), né à Calais, le 10 juillet 1763. — 1785.

Devot (Louis), né à Calais, le 24 novembre 1762 ; Huissier de l'Amirauté. — 1785.

Dubout (Nicolas-Louis), né à Calais, le 15 février 1761 ; Praticien. — 1788 ; R. C. ; Vén. 1808.

Ducastel (Paul), né à Calais, le 25 août 1784 ; Sculpteur. — 1810.

Fayolle (Pierre-Charles), né à Guînes, en 1756 ; Meunier. — 1800.

Flouest (Antoine), né à Calais, en 1768 ; Pilote. — 1800.

Fontaine. — 1807.

Gobert, fils (Antoine), né à Calais, en 1778 ; Off. du Génie. — 1800.

Gorre (Guillaume), né à Boulogne, en 1760 ; Entrepreneur. — 1800.

Grenier. — 1808.

Gressier (Jean-Baptiste), né à Boulogne, en 1761 ; Marchand. — 1800.

Helgout (Jean-Louis-Marie), né à Marquise, le 2 novembre 1747 ; Marchand. — 1788.

Hamel de Maninauyer (de), né à Calais, le 15 août 1753 ; Cap. de navire. — 1785.

Hénin. — 1808.

Homel (Charles), né à Calais, le 12 juin 1760 ; Cap. de navire. — 1785.

Hovelt (Ferdinand-Michel), né à Calais, le 20 février 1759 ; Epicier. — 1788.

Huret (Pierre), né à Calais, le 15 septembre 1764 ; Perruquier. — 1808.

Janssens (Jacques), né à Calais, le 20 mai 1747 ; Tailleur. — 1785.

Jouan-Lecornez (Augustin), né à Calais, le 10 avril 1776 ; Drapier. — 1810.

Joustel (Nicolas), né à Calais, en 1774 ; Tanneur. — 1800.

Lasalle (Dominique), Corsaire. — 1807.

Labat, né à Calais, le 14 août 1732 ; Libraire. — 1786.

Laby (Joseph-François), né à Calais, le 25 mars 1780 ; Marchand. — 1810.

Lavaquery (Joseph-Louis), né à Calais, le 22 août 1757 ; Marchand. — 1785.

Lavaquery (Joseph), né à Calais, le 20 janvier 1760 ; Receveur de l'Amirauté. — 1785.

Leblanc (Antoine-François), né à Calais, le 21 février 1751 ; Bourgeois. — 1786.

Lefranc (Jacques), né à St-Pierre-lez-Calais, en 1759 ; Cultivateur. — 1800.

Legendre (Louis-Nicolas), Marchand. — 1804.

Léguillon, né à Calais, en 1758 ; Fabricant de tabac. — 1800.

Lejeune (Antoine), né à Calais, en 1780 ; Commis. — 1800.

Lejoille, Cap. de navire. — 1786.

Lelièvre-Villette, Off. du G.·. O.·. ; Sous-Chef de l'Administration des Postes. — Député au G.·. O.·., 1785.

Lepuilliez (Antoine), né à Coquelle, le 17 avril 1764. — 1810.

Leroy (François), né à Bourbourg, le 3 mai 1776 ; Tapissier. — 1810.

Martin (Louis), né à Marquise, en 1773 ; Tanneur. — 1800.

Mascot, père (Joseph-Noël), né en 1761 ; Pilote. — 1800.

Mascot, fils, né à Calais, en 1768 ; Pilote. — 1800.

Maury. — 1809.

Mesureur (Nicolas-Antoine), né à St-Omer, le 18 avril 1763 ; Interprète. — 1788.

Montcavrel (Benoît), né à Calais, le 10 février 1754 ; Tonnelier. — 1786.

Montegut (Louis), né à Calais, le 1er novembre 1754 ; Marchand. — 1786.

Mory (Joseph), né à Calais, le 14 juillet 1754 ; Imprimeur. — 1804.

Mulard (Antoine), né à Calais, le 17 janvier 1751 ; Pilote du roi. — 1788.

Mutez (Jacques), né à Marcq, en 1750 ; Agent. — 1808.

Noël (Louis), né à Guemps, en 1754 ; Brasseur. — 1786.

Petit. — 1809.

Pigault-Monbaillarcq. — Des *Parfaits Amis du 8e d'artillerie* ; de *St-Frédérik des Amis Choisis* ; Membre honoraire 1808.

Renault (Jean), né à Calais, en 1767 ; Peintre. — 1800.

Roubier (Pierre-André), né à Boulogne, le 5 juin 1745 ; Chapelier. — 1785.

Rousselle (André), né le 6 mars 1740 ; Prêtre ; Vicaire au couvent des Capucins de Calais. — 1786.

Sagot (François), né à Calais ; Agent de change. — 1804.

Suchet (Bernard), né à Calais, le 17 juillet 1749 ; Marchand. — 1785.

Tellier (Pierre-François), né à Calais, en 1765 ; Garde-magasin. — 1800.

Voisin (Henri-Joseph), né le 20 janvier 1760 ; Huissier de l'Amirauté. — 1785.

Warnier, Cap. de navire. — Vén. 1785, 1810 ; T. S. 1808.

Wyart (Placide). — 1810.

4° La Persévérance et la Bienfaisance

Le 12 mai 1825, n'ayant pu obtenir les anciennes Constitutions de *la Parfaite Union*, les frères de Calais en demandèrent de nouvelles au G.·. O.·., sous le titre distinctif de *la Persévérance* (1) ; leur requête était visée par *la Cordialité* de Bergues et *la Vertu* de Dunkerque (2).

Deux ans plus tard, le f.·. Decroix restitua les patentes de Constitution de *la Parfaite Union*, datées de 1785, ainsi que les lettres capitulaires de 1807 ; il était trop tard, car le G.·. O.·. venait de reconnaître *la Persévérance*.

En 1845, cet atelier rallia les derniers membres de la loge *la Bienfaisance*, établie au même O.·..

Sur les tableaux de *la Persévérance*, nous relevons les noms de :

Bodel (Joseph-François), né à St-Pierre-lez-Calais, le 11 septembre an IV ; Maître tourneur. — 1839.

Cardon (Philippe-Marie), né à Ardres, le 25 mars 1788 ; Menuisier. — 1827.

Caudron. — 1827.

Chastaingt (Pierre-Louis-Athanase), né à Calais, le 1er mai 1791 ; Distillateur. — 1825.

Coudert (Gaspard), né à Calais, le 15 juin 1789 ; Charron. — 1827.

Crécy (Antoine), né à Calais, le 15 juin 1789 ; Commissionnaire. — 1827.

Croisier (Jean-Joseph), né à Calais, le 9 août 1791 ; Employé d'octroi. — 1827.

Decroix (Joseph-Frédéric), né à St-Omer, le 13 janvier 1772 ; Négociant. — Vén. 1827.

Degrave (Joseph-Marie-Louis), né à Calais, le 11 mai 1813 ; Fabricant de tulle. — 1827.

Deleu (Louis), né à Licques, le 28 septembre 1769 ; Négociant. — 1825.

Delhaye (Liévin), né à Calais, le 20 octobre 1804 ; Fabricant de tulle. — 1828.

Dront (François-Augustin), né à Boulogne, le 14 août 1800 ; Négociant. — 1825.

Drouet (François-Augustin), né à Campagne, le 14 août 1800 ; Interprête. — 1827.

(1) Archives du G.·. O.·. : Lettre du 12 mai 1825.
(2) Lire plus loin les notes consacrées à ces loges.

Ducastel (Louis), né à Calais, le 25 avril 1787 ; Maître plafonneur. — 1825.

Dufay (Antoine), né à Calais, le 1er août 1789 ; Commissionnaire. — 1827.

Dufeutrelle, né à Calais, le 31 août 1805 ; Cap. de navire. — 1829.

Dujardin (Joseph), né à Calais, le 9 avril 1800 ; Maître peintre. — 1825.

Fontaine (Alexis-Henri), né à Ardres, le 3 décembre 1789 ; Courrier de dépêches. — 1825.

Fourmentin (Louis-Charles), né à Calais, le 2 avril 1792 ; Maître peintre. — 1829.

Frandin. — 1827.

Grandville (Charles), né à Valenciennes, le 4 novembre 1754. — 1825.

Grigny (Louis-François), né à St-Pierre-lez-Calais, le 24 juillet 1803 ; Avocat. — 1828.

Guerlain (Pierre), né à Calais, le 18 juin 1801 ; Bijoutier. — 1828.

Hochédé (Jules-François), né à Calais, le 6 juillet 1805 ; Fabricant de tulle. — 1829.

Jouan (Antoine-François), né à Calais, le 10 mai 1794 ; Fabricant de tulle. — 1829.

Joustel (Nicolas), né à Calais, le 6 janvier 1772. — 1725.

Lebègue (Antoine), né à Calais, le 10 mai 1786 ; Rentier. — 1825.

Lecomte-Godin, né à St-Pol, le 20 mars 1779 ; Orfèvre. — 1825.

Lefranc, né à St-Pierre-lez-Calais, le 13 juin 1756 ; Rentier. — 1825.

Leleux (Pierre-Antoine), né à Calais, le 10 novembre 1781 ; Imprimeur libraire ; Ancien colonel au service de Bolivare et Secrétaire d'Etat pour la République de Colombie ; Président de la *Société d'agriculture et du Commerce, Sciences et Arts* de la ville de Calais ; Ancien Juge suppléant au Tribunal de commerce. — Vén. 1829.

Leroy (Adolphe), né à Calais, le 16 septembre 1805 ; Fabricant de tulle. — 1829.

Liénart (Achille), né à Calais, le 11 juin 1800 ; Courrier de dépêches. — 1825.

Mallet (Pierre), né à Calais, le 12 octobre 1795 ; Serrurier. — 1827.

Malvaux (Pierre), né le 17 juin 1790 ; Cap. de navire. — 1825.

Maubert (Mathias), né à Calais, le 2 décembre 1799 ; Luthier. — 1828.

Minet (Charles), né à Calais, le 1er septembre 1785 ; Parfumeur. — 1825.

Pichon (André), né à Calais), le 3 avril 1758 ; Marchand . — 1825.

Pilante (Jean-Baptiste-Théodore), né à St-Tricat, le 29 mai 1800 ; Aubergiste. — 1825.

Pley (Louis), né à Guînes, le 10 pluviôse an X ; Propriétaire. — 1828.

Porquet (Louis-Joseph), né à Calais, le 4 septembre 1806 ; Agent d'assurances. — 1827.

Pottier (Joseph-François), né à Paris, le 17 mars 1774 ; Artiste. — 1825.

Prampain (Pierre), né à Calais, le 14 décembre 1769 ; Rentier. — 1825.

Ridoux (François-Louis), né à St-Pierre-lez-Calais, le 17 mai 1785 ; Maître maçon. — 1827.

Ringot (Pierre-Joseph), né à St-Pierre-lez-Calais, le 28 flôréal 1794 ; Marchand bottier. — 1827.

Roche (Antoine), né à Calais, le 28 décembre 1776 ; Courrier de dépêches. — 1825.

Rousseau (Pierre-François-Joseph), né à Sangatte, le 6 avril 1804 ; Ecrivain. — 1825.

Saucier (Manuel), né à Boulogne, le 3 mai 1799 ; Chapelier. — 1827.

Teneur, né à St-Omer, le 12 juin 1792 ; Chirurgien. — 1829.

Tissandier. — 1827.

Vasseur (Antoine-Casimir), né à Calais, le 4 mars 1785 ; Marchand de bois. — 1829.

Villiers (Pierre-Louis), né à Calais, le 6 novembre 1799 ; Chapelier. — 1827.

Woillez (Pierre-Louis), né à Calais, le 21 mai 1799 ; Officier en demi-solde. — 1825.

Etaient inscrits *à la Bienfaisance* :

Banse.
Cardon (Etienne).
Courvoisier.
Destombes (Edmond).
Gauthier.
D'Hainaut.
Huyghe.
Lecocq.
Ledez-Warnier.
Mulard.
O' Hara.
Pouilly, père.
Sagot.
Vaillant (Jules)
Verecque.

5° Les Amis réunis outre-mer

Cet atelier, composé en majorité de personnages de second ordre, adressa au G.·. O.·., le 4 avril 1836, une demande de Constitutions signée par les ff.·. Plaute et Chastaing, visée par *la Vertu* et par *Amitié et Fraternité* de Dunkerque. L'une des lumières de cette loge fut Plaute fils, ex-hussard, artiste, tenancier du café du Théâtre, ou Vauxhall et fondateur du Jardin des plantes de Calais (1). La vie de cette loge fut de courte durée.

On y trouve :

Dayoi.

Plaute, père (Jean-Baptiste), né à Cassel, le 19 avril 1775 ; Luthier. — 1813.

Pigis (Gabriel), né à Nantes, le 1er mai 1790. — 1836.

Vasseur (Casimir), né à Calais ; Employé. — 1836.

6° La Tempérance

Les noms d'Emmanuel Vaillant, avocat, Gandau et Etienne Cardon, rentiers et de quelques autres maçons figurent sur la requête qu'ils adressèrent au G.·. O.·., le 6 juillet 1844, en vue d'obtenir des Constitutions ; ils obtinrent satisfaction et leur loge fut installée par le f.·. Cary, Vén.·. de *l'Amitié* de Boulogne, le 12 janvier 1845. (2)

Citons encore :

Cardon (Philippe-Marie-Joseph), né à Ardres, le 25 mars 1788 ; Receveur de l'octroi.

Duffenbach (Louis), né à Versailles, en 1791 ; Cafetier.

Lafond (Pierre), né en 1809 ; Drapier.

Petit (Pierre), né à Calais, le 21 novembre 1782 ; Receveur municipal.

Pouilly (Pierre), né à Rodelinghem, en 1792 ; Contrôleur des Ponts et Chaussées.

Warnier (François), né à Sangatte, en 1803 ; Boulanger.

7° L'Espérance

L'existence de cette loge ne fait aucun doute ; mais nous ignorons tout de l'époque de sa fondation, de sa durée et de ses membres.

---

(1) Archives du G.·. O.·. : Requête du 4e jour, 2e mois, 5836.
(2) Archives du G.·. O.·. : Requête du 6e jour, 5e mois, 5844.

b. Loges militaires :

1° L'Union militaire

Lorsqu'en 1780, le f.·. de Pioger établit, à Abbeville, un atelier sous le titre de *l'Etoile Polaire*, deux des fondateurs de cette loge, les ff.·. de Douville de Maillefeu et du Maisniel de Saveuse, produisirent des brevets qui leur avaient été délivrés, en 1773, par *l'Union Militaire de Calais*.

Il ne peut s'agir, en l'espèce, de la *Parfaite Union* qui, nous l'avons vu, ne date que de 1785, moins encore des *Amis Réunis*, qui ne fut fondée que vingt ans plus tard.

Bosquillon de Frescheville, Vén. de la loge, 1773.

2° Les Amis réunis sur les côtes de l'Océan

Cette loge, fondée à St-Omer, régularisée le 7 mai 1804, à Calais, comprenait des officiers de différents corps rassemblés en vue d'un débarquement en Angleterre.

Coubray (Riffe de). — Off. au G.·. O.·. ; Député au G.·. O.·., 1804.

Thevenin, Inspecteur des Equipages militaires réunis de Calais. — Vén. 1804. 1805.

3° Les Enfants de Thémis

Régulièrement constituée le 14 août 1804, à l'O.·. du 1er Régt italien d'Inf. légère, cette loge fut installée, à la même date, par le Vén.·. fr.·. Pigault-Monbaillarcq, de *St-Louis des Amis Réunis*.

CHAPITRE XV.

GRAVELINES

La Philadelphie

En 1778, lorsque cette loge s'adressa au G.·. O.·. pour obtenir des Constitutions, elle déclara qu'elle travaillait sans interruption depuis vingt ans ; quelques fonctionnaires et négociants de la localité en avaient été les fondateurs. Jamais elle ne brilla d'un bien grand lustre ; entrée en sommeil pendant la Révolution, elle reprit ses travaux et traina, jusqu'en 1819, une existence obscure et dépourvue d'intérêt. (1)

(1) Archives du G.·. O.·. : Tableaux de 1777, 1781, 1783, 1810 et 1812.

Elle comptait parmi ses frères :

Bertrand (Pierre de), né à Hesdin, le 28 février 1776 ; Lieut. d'artillerie. — 1812.

Carpentry (Auguste de), né à Hesdin, en 1783 ; Commis négociant.

Gilliot (Charles-François), né à Coquelles, en 1731 ; Marchand. — 1781.

Clouet (Henri), né à Oye, en 1730 ; Fabricant de tabac. — 1777.

Lejeune, né à Calais, le 3 octobre 1781 ; Négociant. — 1812.

Sheck (Adrien), né à Oye, en 1753 ; Notaire. — 1781.

Tonnellier (Louis-François), né à Berck, le 28 septembre 1780 ; Commis. — 1810.

Torris (Jean), né en 1783 ; Officier de douane.

Torris (Pierre-François), né en 1717 ; Rentier. — 1777.

CHAPITRE XVI.

DUNKERQUE

a. Loges civiles :

1° Amitié et Fraternité

Les premières Constitutions de cette loge lui furent délivrées par la G.·. L.·. de France, le 1er mars 1756 ; le G.·. O.·. les renouvela le 26 avril 1781. Ce n'est qu'à partir de 1815 que, dans la correspondance, l'on trouve trace de la prétention de cet atelier à une origine beaucoup plus lointaine : il affirme remonter à 1741 (1). Ce qui rend invraisemblable cette allégation c'est que, dans une lettre adressée au G.·. O.·., le 18 décembre 1780, en vue de la délivrance de nouvelles patentes, les membres d'*Amitié et Fraternité* déclarent travailler régulièrement depuis vingt-quatre ans ; cela semble plus conforme à la vérité. (2)

Sur le tableau de la loge de 1780, figure le nom de J.-B. Henry, prêtre et dignitaire de l'église paroissiale de St-Eloy de Dunkerque ; il fut l'un des principaux officiers du Chapitre d'Hérédom de Kilwinning créé, à cette époque, dans la loge ; les membres de celle-ci font connaître au G.·. O.·., en 1787, que les Constitutions de ce Chapitre ont été brûlées par le f.·. Henry, leur maître décédé ; pour quelles raisons agit-il de la sorte ? Nous l'ignorons ; quoiqu'il en soit, en 1786, les frères de Dunkerque s'adressent

(1) Archives du G.·. O.·. ; Correspondance d'*Amitié et Fraternité*, avec le G.·. O.·., de 1815 à 1820.

(2) Archives du G.·. O.·. : Lettre du 18e jour, 10e mois 1780.

au G.·. O.·. de Bouillon (1) et le prince de Rohan-Guéméné leur fait parvenir des Constitutions nouvelles, délivrées par la L.·. d'Edimbourg.

Les membres d'*Amitié et Fraternité* accueillent avec enthousiasme les prémices de la Révolution ; le 14 mars 1790, ils annoncent au G.·. O.·. l'envoi d'un mandat de trois cents livres sur Messieurs Vandenyver, père et fils, à Paris, montant de leur contribution au don patriotique (2). Au tableau de 1791, figurent les ff.·. Thibault, docteur en médecine, officier municipal, et Emmery, député à l'Assemblée Nationale. Celui-ci est vénérable en 1789, remplaçant Bagge, courtier interprète de l'Amirauté.

La dernière pièce adressée par cette loge au G.·. O.·., est datée du 23 août 1792 (3).

Les travaux sont repris solennellement le 4 messidor an VII ; de nombreux frères se pressent au seuil du temple mystérieux ; l'un des plus zélés est Charles Godefroy de Beaumont, grand vicaire d'Arras.

Le 20 juin 1841, *Amitié et Fraternité* célèbre le prétendu centenaire de sa fondation ; quatre ans plus tard, elle ferme ses portes, écrasée de dettes et désertée par la plupart de ses membres. (4)

Nous relevons les noms de :

Anquez (Pierre), né à Boulogne, le 16 janvier 1817. — 1840.

Anquez (François), né à Boulogne, le 13 janvier 1788 ; Boulanger. — 1840.

Bagge, Courtier interprète de l'Amirauté. — Vén. 1785. 1788.

Beaumont (Charles-Godefroy de), né à Bouillon ; Grand vicaire à Arras. — 1804, 1809, 1810, 1811, 1813, 1815.

Beauverger, comte de Montgon (François), Lieut.-Colonel du Régt d'Anjou. — 1782.

Bellet (Jacques), né à Boulogne, en 1795 ; Cap. de navire. — 1824.

Blyckstaede, né à Amsterdam ; Curé hollandais. — 1789.

Boyenval, né à Montreuil-sur-Mer, en 1760 ; Off. de marine. — 1790.

Bretocq, Ingénieur. — Vén. 1813.

Chomel (Auguste-Armand), né à Dunkerque, le 22 juillet 1791 ; Rentier. — 1820.

Delsaux (Louis), né à Boulogne, en 1771 ; Avocat. — 1790.

Duchastel (Eloi), né à Béthune, le 2 mars 1772 ; Négociant. — 1810.

---

(1) Le duc Charles-Godefroy de Bouillon avait fondé, vers le milieu du VIII[e] siècle, un régime spécial, dont il était le protecteur ; le sceau de l'ordre portait cette légende : Godefredus Dei gratiâ, Dux Bulloniensis, Protector ; les Constitutions délivrées émanaient de la Grande Loge d'Edimbourg et le prince Camille de Rohan-Guéméné était, avec le duc de Montbazon et plusieurs personnages de haute naissance, l'un des membres les plus actifs de cet ordre.

(2) Archives du G.·. O.·. : Lettre du 14[e] jour, 1[er] mois 5790.

(3) Lettre du 23[e] jour du 6[e] mois 5792.

(4) Au XIX[e] siècle les vénérables furent : Thibault (1800), Leucon-Barème (1802), Maurice (1808), Malhou-Lavalette (1812), Bretocq (1813), Hemmery (1814) ; Defondeviole, puis Thory furent les députés de cette Loge.

Dumez-Kindt, né à Montreuil, le 12 mars 1772 ; Négociant. — 1809.
Duriez (Alexis), né à St-Omer ; Fabricant de savons.
Duval (Augustin), né à Aire, le 28 septembre 1779 ; Avocat. — 1810.
Emmery, Député à l'Assemblée nationale, Consul de Suède. — Vén. 1789, 1814.
Foissey (Armand). — 1786.
Gaultier.
Gérin (Omer-Aimé de), né à Bapaume, le 14 juin 1778. — R. C. 1800.
Henry (Jean-Baptiste), né à Dunkerque en 1711 ; Prêtre dignitaire de l'église de St-Eloy à Dunkerque. — 1780.
Hespe, Avocat. — 1791.
Houvin (Ferdinand-Louis-Joseph Baron d') , né à Houvin ; Off. de gendarmerie.
Lami, — Secrétaire, 1814.
Lemaire (Marc), né à St-Omer, en 1750 ; Négociant. — 1786.
Leucon-Barème, Négociant. — Vén. 1802.
Lievrebert, né à St-Omer, en 1742 ; Négociant. — 1780.
Lobbedey, Fabricant d'huile, à Bergues. — 1835.
Loiselet (François), né à Cambrai ; Ecclésiastique. — 1786.
Maurin. — Vén. 1808 ; T. S. 1809.
Morlhon (Michel-Auguste), né en 1780 ; Maître de pension. — Vén. 1812.
Pérard (Marie-Alexandre), né à Alincthun, le 18 juin 1790 ; Avoué. — 1818.
Petyt (Joseph-Constant), né à Dunkerque, le 24 décembre 1802 ; Négociant. — 1829.
Prévost de Saint-Hilaire, né à Hesdin ; Avocat. — 1807.
Six (Jacques), Négociant. — Sec. 1789.
Thibault, Docteur en médecine ; Off. municipal. — 1790 ; Vén. 1800. Sec. 1814.
Vaillant (Louis-Henri-Constantin), né à Dunkerque, le 25 janvier 1816 ; Notaire. — 1843.
Valois (Philippe-Joseph), né à Boulogne, le 28 mars 1783 ; Off. de marine. — 1817.
Vasseur (Augustin), né à St-Omer en 1735. — 1780.

2° Saint Jean de Jérusalem

Fondée en 1760 par la G.·. L.·., cet atelier était encore en activité en 1779 ; le f.·. Salles fut son premier vénérable.

3° Saint Jean de la Modestie

La G.·. L.·. constitua cet atelier en 1762, en faveur du Vén.·. Devynck. *St-Jean de la Modestie* existait encore quinze ans plus tard et aurait eu, en 1766, le f.·. Passerat de Montleduc pour Grand Inspecteur et Vénérable. (1)

4° La Vertu

Cette loge fut fondée vers 1781 par les ff.·. Louis Papgay, Baillet, Flamand et Alexandre de St-Léger. Officiellement installée en 1821 seulement, elle connut, de 1830 à 1850, une certaine prospérité et tomba en sommeil, un an plus tard.

En faisaient partie :

Baillet. — 1781.

Cattoire (Joseph-Louis), né à St-Omer, le 15 juin 1818 ; Marchand de charbon. — 1846.

Danel (Charles), né à Arras, le 7 juillet 1815 ; Tanneur. — 1846.

Delannoy (Joseph), né à Guînes, le 30 mars 1780 ; Tanneur. — 1824.

Flamand. — 1781.

Leclercq (François-Maximilien), né à Boulogne, le 25 septembre 1809 ; Coutelier. — 1839.

Lefevre (Antoine), né à Boulogne, le 7 décembre 1794. — 1824.

Papgay (Louis), né à St-Omer, en 1734 ; Négociant. — 1781.

Saint-Léger (Alexandre de), né à Arras, en 1756 ; Chirurgien. — 1781.

Vidor (Jules-César), né à Dieppe, le 27 septembre 1786 ; Cap. de navire. — 1826.

5° La Trinité

En avril 1784, la Loge irrégulière, connue sous ce nom, sollicite des Constitutions du G.·. O.·. ; elle les obtient le 8 juillet suivant ; l'*Amitié et Fraternité* du même O.·. procède à son installation.

Pendant la Révolution, les membres de cet atelier se dispersèrent, non sans avoir pris la précaution de détruire les lettres patentes, sur lesquelles figuraient, à côté des leurs, « les noms de princes et ci-devant seigneurs ».

Les travaux furent repris en 1797, mais, à la suite d'un procès entre les ff.·. Jolly et de Bertrand, un schisme éclata, en 1835 ; il amena la for-

(1) G. Bord. : « *La Franc-Maçonnerie en France* », p. 426.

mation d'une loge rivale, *la Trinité Unitaire*. L'année 1851 vit la fin des travaux de *la Trinité*.

Quelques noms :

Bart (Pierre), né à Dunkerque en 1763 ; Gentilhomme rentier.

Bertrand (Pierre de), né à Marconne, le 28 février 1775 ; Off. d'artillerie. — 1810.

Debeugny (Charles), né à Arras, en 1774 ; Epicier. — 1812.

Delaporte (Ernest), né à Boulogne, le 5 avril 1794 ; Armurier. — 1844.

Delaporte (Louis), né à Boulogne, le 1er avril 1812 ; Commissaire de marine. — 1837.

Demaret (Charles), né à Fiennes, le 6 mai 1780 ; Maréchal.

Fox (Edouard-Frédéric) ; Général. — 1799.

Jolly (Louis), né à Boulogne, le 18 mai 1779 ; Militaire. — 1816.

Jolly (Louis-Victor), né à Boulogne, le 19 août 1813 ; Commissaire de marine. — 1841.

Lardé (Jean-Baptiste), né à Wimille, le 2 septembre 1764 ; Entrepreneur des fortifications. — 1792.

Legay (Gabriel), né à Boulogne, le 14 février 1776 ; Constructeur. — 1822.

Maury, né à Montreuil-sur-Mer ; Médecin. — 1810.

Nicolay (Louis), né à Boulogne ; Cap. de navire. — 1810.

Preud'homme d'Hailly, Comte d'Halluin (Frédéric-Auguste-Désiré de), né à Cassel, le 19 décembre 1778. — 1821.

6° Saint Georges

Le 15 février 1786, les membres de l'ancienne confrérie des *Chevaliers de l'Arbalète*, s'adressent au G.·. O.·. pour lui demander de « légitimer » les travaux maçonniques auxquels ils se livrent, depuis quelques années, dans le local de leur société ; ils prennent le titre de loge de *St-Georges*. (1)

Nous y trouvons les noms suivants :

Destouches.

Froye.

Lemaire.

Pal.

Salomé.

Thevenet.

Wims.

Wostip.

(1) Archives du G.·. O.·. : Lettre du 15e jour, 12e mois 5785.

7° Les vrais Bataves

Cette loge avait été fondée, en 1789, par des notaires, avocats, professeurs et officiers, tous purs flamands, qui devaient à leurs opinions libérales de se voir exilés de Hollande. Le 21 mars 1792, ils demandent au G.·. O.·. que leur atelier soit déclaré « ambulant » car, des temps meilleurs étant revenus, ils désirent le transporter dans leur patrie : (1) « La liberté rendue à tant de nations, écrivent-ils, les armes de la République française pénétrans jusqu'au dernier asile des tirans et enfin la promesse sacrée de cette généreuse nation de vouloir aider tous les peuples à se rendre libres, s'ils en montrent seulement le désir ; toutes ces considérations, TT.·. CC.·. FF.·., font revivre notre espérance que nous planterons aussi bientôt, après un exil de plus de cinq ans, l'arbre de la liberté dans le centre de notre patrie ; mais, puisque ce temps s'approche, il est de notre devoir de penser à ce qui concerne le bien de notre R.·. L.·., à l'époque de notre prochain départ.

Le zèle pour l'Art Royal, la concorde et la fraternité ont fait une liaison si étroite parmi les membres de notre loge, que nous désirerions le plus ardemment de continuer dans notre patrie nos travaux de la même manière que nous les avons pratiqués ici. »

Après 1794, nous perdons la trace des *Vrais Bataves*.

8° La Trinité unitaire

Cet atelier, ainsi que nous l'avons vu, naquit, en 1826, d'un conflit entre les ff.·. Jolly et de Bertrand ; il disparut vers 1832.

Cary aîné (Jean-Baptiste), né à Boulogne, le 30 octobre 1794 ; Cap. de navire. — 1829.

b. Loges Militaires :

1° Régiment de Royal-Roussillon-Infanterie
L'Union Fraternelle

Sous ce titre, un atelier militaire existait à Dunkerque, en 1776 ; il comprenait des officiers, des sergents et des fourriers ; au tableau de cette année, nous relevons, parmi les absents, les noms de six officiers du Royal-Roussillon Infanterie ; il s'agit, à n'en pas douter, de la loge constituée par la G.·. L.·. à l'O.·. de ce régiment, les 21 mai 1765 et 28 février 1773 et régularisée par le G.·. O.·. le 16 novembre 1775.

---

(1) Archives du G.·. O.·. : Lettre du 21e jour, 1er mois 5792

Figurent au tableau de 1776, entr'autres :

Beaucauroy (Charles-Henry-Louis Acary de), né à Montreuil, le 16 janvier 1749 ; Off. au Royal-Roussillon Infanterie. — 1776.

Bonneville (Christophe de), né en 1724 ; Lieut. en second au Royal-Roussillon Infanterie. — Fondateur du chapitre de Clermont.

Hermont (Bertel d'), né à Beauvais, le 9 janvier 1753. — 1776.

Rambures (Hugues Bureau de), né à Corbigny, le 15 décembre 1750. — 1776.

2e 75e Régiment d'Infanterie légère
Les Vrais Amis de la Gloire

Nous n'avons relevé que le seul nom de cette loge.

CHAPITRE XVII.

BERGUES
La Cordialité

Le 28 janvier 1805, cet atelier adresse au G.·. O.·. une demande de Constitutions. Le colonel Charles Secourgeon en est le fondateur ; à l'origine, la plupart de ses membres appartiennent à l'armée. Après plusieurs années d'une existence assez terne, cette loge tombe en sommeil, en 1834.

Sur ses tableaux :

Adam (Charles-Joseph), né à St-Omer en 1767 ; Caissier de commerce. — 1807.

Couvelaire (Joseph-Charles), né à Escœuilles, en 1770 ; Cap. — 1808.

Lencolas, né à St-Omer, en 1756 ; Rentier. — 1806.

Villiers (Pierre-Louis), né à Calais, le 6 novembre 1779 ; Fabricant de chapeaux à Dunkerque. — 1822.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX (1).

A

Abbeville, 16, 94, 139, 231, 290, 297, 300, 301, 316, 323, 344, 350, 351, 353, 354, 355, 356, 357, 360, 410.
Abeline, 279.
Acary (Marg. d'), 362.
Adam, 417.
Agen, 316.
Airaines, 374.
Aire, 7, 14, 295, 307, 334, 336, 337, 339, 340, 341, 342, 343, 374, 413.
Aix, 304.
Aix-en-Issart, 226, 308, 314.
Alavoine, 279.
Alembon, 324.
Alençon, 252, 255.
Alexandre, 279, 317.
Alexandre, 317.
Alexandrie (dép. de Marengo), 252, 300.
Alincthun, 413.
Allart, entrepreneur, 336, 343.
Allart Fr., 336.
Allègre, père L.-A., 347, 399, 403.
Allègre, économe, 359, 366.
Allery, 352.
Aloy, 366.
Altazin, 403.
Amat, 366.
Ambleteuse, 378.
Ameltes, 342.
Amiens, 16, 89, 191, 194, 197, 218, 290, 296, 297, 300, 306, 350, 358, 385, 396.
Amonneville, 232.
Amsterdam, 412.
Ancel, 366.
Ancot, 366.
Anderlues, 343.
André Ch.-Max, 9, 23, 40, 102, 121, 122, 128, 129, 130, 131, 132, 134-139, 141, 143, 146, 148, 155, 158, 160, 167, 171, 172, 182, 183, 184, 187, 188, 190, 191, 193, 194, 199, 200, 201, 203, 204, 205-211, 218, 220, 221, 225, 228-231, 289, 290, 357.
André Ch.-Fr., 11, 14, 22, 32, 37, 43, 49, 51, 53, 55, 57, 58, 65, 66, 70, 72, 73, 80, 81, 86, 87, 89, 90, 92-96, 100, 101, 104-109, 111, 113, 117-120, 289, 290.
Andrews, 366.
Angers, 197, 298, 300, 358.
Anquez, Fr. 412.
Anquez Pierre, 412.
Ansart, 317.
Antoine, 290.
Anvers, 28, 282.
Arbel (d'), 366.
Arcambal, 366.
Arcy (d'), 217, 336.
Ardres, 298, 324, 329, 402, 406, 409.
Areng, 366.
Argenteuil, 343.
Argicourt, 357.
Argoules (Godart d'), 354.
Armand (Guill., 403.
Armand Pierre, 399.
Arnaud, 267, 279.
Arnoult Jacques, 366.
Arnoult J.-B., 366.
Arnoult Jos., 403.
Arnouts, 317.
Arques, 308, 334.

(1) Les noms de personnes sont imprimés en caractères romains, ceux de lieux en italiques. Nous n'avons pas relevé les noms des signataires des procès-verbaux ; la plupart des intéressés figurent, en effet, dans le corps des *Livres d'Architecture*, soit pour leur réception, soit pour l'obtention d'un grade, soit pour un événement quelconque de leur vie maçonnique.

Arras, 8, 14, 16, 74, 139, 145, 156, 157, 176, 177, 183, 187, 204, 207, 223, 231, 250, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 288, 293, 295, 302, 317, 318, 319, 320, 323, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 335, 341, 342, 349, 378, 412, 414, 415.
Artemare, 370.
Arry, 375.
Artois (comtesse d'), 293.
Asmith, 366.
Assas (d'), 354.
Asselin de Willencourt Alb., 177, 317.
Asselin de Willencourt Guy, 317.
Assenoy (d'), 332.
Astorg (Comte d'), 291.
Athies, 370.
Athis (Eudel d'), 194, 197, 207, 208, 209, 291, 358.
Aubant, 366.
Aubert, 366.
Aubert Jos., 399.
Aubigen (d'), 366.
Aubry Charles, 347, 366, 397.
Aubry Jos., 336.
Auchy-les-Moines, 316.
Audefroy, 317.
Audembert, 398.
Audibert Achille, 399.
Audibert Jos., 367.
Audibert Pierre, 399.
Audruick, 329, 403.
Audry, 399.
Auger, 336, 367.
Augros, 367.
Aumale, 311, 350.
Auvrai J.-J., 367.
Auvray Jacques-René, 367.
Auxy-le-Château, 298.
Avenas (Cros d'), 336.
Averlant, 333.
Avesnes, 351.
Avesnes (Wignier d'), 118, 354.
Avion, 334.
Avison (Wignier d'), 291.
Avisse G., 316.
Avisse Liévin, 276, 317.
Avrincourt (d'), 349.
Avril Ant., 367.
Avril Julien, 367.
Azalo, 333.

B

Bachelay, 367.
Bachelet, 367.
Bacler, Dir. des Postes, 317.
Bacler Nicolas, 317, 336.
Bacqueville, 318.
Badoulier, 333.
Badoux, 316.
Bagge, 412.
Bagnères, 384.
Bagot, 279, 318.
Baillescourt, 335.
Baillart, 343.
Baillet, 318.
Baillet Nicolas, 194, 291, 258.
Baillet, Notaire, 414.
Bailleul d'Oppenois, 399.
Bainnère, 403.
Ballay, 399.
Ballière, 94, 95, 291.
Baltam, 279.
Bancres (du Cros de), 364, 367.
Bandol, 387.
Banse, 408.
Bapaume, 314, 413.
Baptault, 279.
Bar, 369.
Baralle, 318.
Barbazan (de), 367, 399.
Barbey, 336.
Barbey-Derudder, 337.
Barbier J.-B., 119, 121, 122, 123, 127, 128, 133, 141, 281, 291.
Barbier L.-P.-G., 226, 231, 280.
Barbotte, 394.
Bardez, 367.
Bardoux, 280.
Baré, Marin, 256, 258, 265, 266, 291.
Baret, 365, 367.
Bar-le-Duc, 347, 376.
Barnoin, 280.
Baron, 350.

Baroux, 343.
Barrow, 397.
Bar-sur-Aube, 341.
Bart, 415.
Bartoli, 291.
Barton, 367.
Basire, 367.
Bassée (de la), 392.
Basserode (de), 348.
Basset J.-Louis, 367.
Basville (Huguon de), 350.
Bataillard, 337.
Bataille, 346.
Bauclas (de), 34.
Baudelet, 318.
Baudelique, 291.
Baudens J., 337.
Baudens J.-B., 337.
Baudens L. 332.
Baudin Jean-Denis, 367.
Baudouin, 257, 258, 265, 266, 291, 397.
Bauduin, Lieut., 337.
Bauduin André, 280, 328.
Baudun J.-L., 337.
Bavier, 391.
Bayeux, 377.
Baynast (Alex.-G., Max. Marquis de), 337.
Baynast (Alex.-Honoré de), 337.
Bazentin (de), 354.
Bazinghem (Abot de), 367, 396, 397.
Bazouville (Blondin de), 354.
Beaucauroy (d'Acary de), 417.
Beauchamps, 280.
Beaucourt, 346.
Beaucousin, 350.
Beaufils, 367.
Beaujeu, 312.
Bodinière-Beaumont (André-Marquis de la), 226, 291.
Beaumont (l'abbé de), 412.
Beaubert (Brusle de), 344.
Beaurain, 122, 291.
Beaussart de Durmont, 156, 332.
Beauvais, 417.
Beauval J.-B., 367.
Beauval (Guill. de), 367.
Beauval (de Gueux de), 354.
Beauvarlet Auguste, 344.
Beauvarlet (Louis de), 350.
Beauverger, 412.
Becq, 280.
Becquart, 337.
Becquerel Claude, 364, 367.
Becquerel J.-B., 367.
Becquet, 402.
Bécu Amand, 280.
Bécu Constant, 280.
Bédat, 387.
Bedel, 225, 368.
Begnicourt, 34.
Beharelle, 337.
Beke, 318.
Belfin, 368.
Bellanger, 205, 368.
Belle, 368, 395, 397.
Belle (Made), 389.
Belle-et-Houllefort, 383.
Bellefon, 368.
Bellegarde, 333.
Bellet, 412.
Bellet Jacques, 402.
Belleval (du Mesniel de), 354.
Bellèvre, Avocat, 119, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 138, 290.
Bellèvre Fr., 229, 291.
Bellèvre Noël-Bertin, 152, 160, 184, 185, 193, 201, 204, 209, 210, 218, 220, 221, 222, 223, 224-228, 230, 231, 248-250, 252, 254, 256, 257-264, 266, 267, 270-277, 291, 337.
Belley, 328.
Bellot, 384.
Bénard, 318.
Bence-Crépelle, 280.
Benoit, Garde magasin, 368.
Benoit Constantin, 280, 403.
Bentheim, 373.
Benuzan, 316.
Beost (de), 34.
Berck-sur-Mer, 411.
Bergemont (de), 359.
Berger de Vassereau, 318.

Bergon, 368.
Bergues, 16, 343, 380, 397, 413.
Bergues (de), 359.
Bergues (Gaspard Le Riche de), 368.
Berguin, 356.
Berlier, 368.
Bermicourt, 306.
Bernapré (Briet de), 354.
Bernard, Commis voyageur, 280,
Bernard Alexis, 280, 291.
Bernard Michel, 280.
Bernaud, 260, 268.
Bernes de la Haye (J.-P. de), 368.
Bernier, 291.
Berquier-Neuville, 368.
Berruyer (de), 292.
Berthe, 368.
Berthe P.-A., 400.
Bertheloot Charlemagne, 346.
Berthinois (Moinel de), 354.
Bertin, 398.
Berton, 280.
Bertrand, 19, 368, 393.
Bertrand Achille, 368.
Bertrand Pierre-J.-B., 368.
Bertrand (Pierre de), 411, 414, 415, 416.
Bertraux (de), 368.
Besançon, 19, 287, 315, 376.
Besnard, 344.
Bessancourt, 372.
Besson, 335, 337, 340.
Béthune, 14, 182, 183, 200, 204, 205, 250, 322, 323, 327, 331, 332, 333, 333, 349, 412.
Béthune, (de) 17, 280.
Beuf, 280.
Beugniez, 333.
Beuvry, 334.
Béziers, 303.
Bidon, 356.
Billion, 291, 318.
Billon Alb., 318.
Birlé, 403.
Bisson, 368.
Bitche, 312, 379.
Bizaucourt, 368.
Blaicon (de), 118, 291.
Blaise, 333.
Blaisel (du), Avocat, 368.
Blaisel de la Calloterie (Ant. du), 392.
Blaisel (Léger du), 368.
Blaisel de Belle Isle (Charl.-Benoit du), 359.
Blanchandin, 403.
Blanchet, 418.
Blanquart de Bailleul, Procureur, 399.
Blanquart de Bailleul Louis-Edm., 318.
Blèe, 368.
Blessy, 342.
Blette P.-A., 391.
Bligny (de), 140, 152, 153, 157, 158, 167, 169, 173, 291.
Blin de St-Quentin (Ant.-Adrien de), 291, 309.
Blin (Cécile de), 297.
Blin (Claude-Jos. de), 9, 10, 22, 23, 32, 43, 73, 119, 120, 124, 125, 128, 139, 144, 148, 160, 162, 167, 168, 292.
Blin (Claude-Marie-Gaspard de), 11, 22, 23, 24, 25, 26, 27-30, 33, 73, 139, 148, 160, 177, 180, 183, 184, 187, 192, 199, 200, 201, 204, 206, 207, 210, 211, 217, 248-250, 252, 254, 256, 257, 259, 260-264, 266, 267, 270-277, 292.
Blin (Gaspard-Jos. de), 11, 23, 73, 218, 292.
Blin de Dordunctun (Marie-Fr. de), 23, 31, 32, 33, 73, 292.
Blin (Pierre-Claude, Vicomte de), 248, 292.
Blin Léopold, 292.
Blin de Wanquetin (Ch.-Ant.), 280.
Blondel, 280.
Blondin, 354, 359.
Blot, 337.
Blyckstaede, 412.
Bocquet Jacques, 248, 249, 277, 293.

Bocquet J.-Fr., 293.
Bocquet Louis, 280.
Bodart, 403.
Bodel, 406.
Boehme, 280.
Boice (de), 368.
Boilly, 280.
Bois (Marie-Joseph du), 225, 293.
Boisard, 259, 260, 261, 266, 271, 272, 293.
Boisclaireau (Gueroult de), 368.
Bois-Gérard (de), 337.
Boisjean, 360.
Bois-le-Duc, 370.
Boisleux, 349.
Boisrieu (de), 318.
Boisset, 368.
Bollet, 318.
Bomy, 309.
Bonano, 368.
Bonard, 344.
Boniface, 280.
Bonluch, 369.
Bonnainvillier (Marie-Aimée de Pecquet de), 293, 299.
Bonnaire (de), 350.
Bonnard, 318.
Bonnel, 250, 258, 263, 293, 297.
Bonneville, G. 339.
Bonneville (Christophe de), 417.
Bontemps, 337.
Bonvarlet, 293.
Bonwil, 369.
Boquet Georges, 369.
Bord, 18, 99, 289, 414.
Borda, 390.
Bordeaux, 100, 230, 356.
Borelle, 280.
Bossart de Durmont, 318.
Bosson, 391.
Boubers-sur-Canche, 307.
Boucharderie (Aubry de la), 342.
Boucher Fr., 318.
Boucher M.-L.-J., 318.
Boucret, 344.
Boudringhin, 318.
Boufflers, 350.
Bougainville, 369.
Bouillon, 16, 412.
Bouillon (Charles-Godefroy de), 412.
Boully, 369.
Boulanger, 369.
Boulin, 337.
Boulnois, 369.
Boulogne-sur-Mer, 16, 265, 282, 288, 301, 307, 335, 339, 360, 363, 366-393, 395-398, 400-402, 404, 405, 412-416.
Boulois, 291.
Boulongne, J.-Fr., 369.
Bouniol, 293.
Bouquemont, 369.
Bouquillon, 392.
Bourbon Fr., 281.
Bourbourg, 228, 347, 405.
Bourdenet, 281.
Bourdon, 369.
Bourg, 347, 366.
Bourgeois, 344.
Bourgeois (Pierre-Hipp. Le), 369.
Bourgeois Théophile, 337.
Bourges G., 385.
Bourges, 369.
Bourgoin Jacques, 281, 403.
Bourgoin Alcibiade, 281.
Bourguillant, Chirurgien, 369.
Bourguillant de Kerhiewe Jos.-Marie, 383.
Bouron, 369.
Bourotte, 281.
Bourquin, 369.
Boussemart de Thienne, 318.
Bouvet, 391.
Boyeffles, 321, 337.
Boyenval, Off. de marine, 412.
Boyenval Jos., 281.
Bragnairat, 369.
Brassart, Ch. 319.
Braure, 364, 369.
Brebion, 19.
Brejauton, 369.
Bressaud, 349.
Brest, 292, 369, 386.
Breteuil, 373.
Bretocq, 412.

Brezin, 316.
Briard, 297.
Briaucourt (de), 337.
Brideau, 293.
Bridger, 369.
Brion, 333.
Brioude, 340.
Briquebec, 374.
Broccard (de), 319.
Brochet, 344.
Brongniart, 281.
Broquant, 388.
Brossaud, 362.
Broucqsault, Subdélégué, 293.
Broucqsault, prêtre, 129, 179, 293.
Broucqsault Herman-Jos., 293.
Broutta, 369.
Bruges, 282, 289, 290, 366.
Bruitte, 337.
Bruix, 371.
Brulé Félix, 369.
Brunel, 319.
Brunet Fr.-Florentin, 403.
Brunet Louis, 369.
Brunet Pierre, 369.
Bruneteau, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 47, 48, 49, 51, 55, 57, 59, 71, 75, 76, 79-82, 84, 85, 87, 293.
Bryas (Ch.-Alphonse-Raym. de), 293, 319.
Bryois, 392.
Bucquet, 359.
Buffier, 337, 369.
Buffin, 338.
Buigny (Tillette de), 354.
Buires (M.-H. de Bodart de), 363.
Buissart, Ch. 281, 319.
Buissart Ant., 319.
Buissart Ange-J., 319.
Buissy (C. de), 292, 350, 354.
Buissy (M. de), 293.
Bulteau, 319.
Bultez, 281, 344.
Burbure, 333.
Burgand Claude, 369, 403.
Burstein, 370.
Bussau, 370.
Busset, 370.
Bussy (J.-Raphaël de), 294.
Buteux, 354, 355.
Butor, 370.
Butz, 370.
Buzançois (Cte de), 34.
Buzancy, 286.

C

Cache, 344.
Cabaret, 346.
Cabaron, 370.
Caen, 314, 356, 370.
Cagin, 281.
Cagliostro, 19.
Cahors, 368.
Caille, 358.
Caillette, 370.
Calais, 16, 318, 335, 346, 363, 384, 391, 398-406, 409, 410, 417.
Calbault, 329.
Calenel, 296.
Calenet, 363.
Caligny (Aimé de), 370.
Caligny (Hue de), 355.
Callens Ch.-Louis-Jos., 281.
Callens J.-Fr., 370.
Calonne-Ricouart (Comte Louis de), 281.
Calpauli, 333.
Cambrai, 16, 282, 319, 413.
Camp, 281, 319.
Campagne, 355, 398.
Campan (Jean-B.-Th. de), 156, 332.
Campigneulles (J.-B.-E. Fougeroux de), 359.
Campigneulles (J.-L.-R.) Fougeroux de), 359.
Campion, 391.
Campy Toussaint, 319.
Campy (Pierre-Adrien de), 350.
Camus (G.-Marie-Boniface), 281.
Camus (L. Le), 333.
Camus de Biniopré (Le), 370.
Camus d'Honac (Le), 370.
Camyn (de), 400.
Canillac (Ignace de Beaufort-Montboissier, Comte de), 140, 152, 153, 161, 162, 171, 176, 294.

Canisy (Antoine Carbonnel de), 45, 50-56, 58, 72, 77, 78, 81, 82, 84, 85, 87-90, 94, 116, 189, 294, 319.
Capelle, 319.
Capet Hugues, 281.
Capet-Loquet, 319.
Cap Français (?), 344.
Cappar, 383.
Capron-Delpouve, 294.
Caraman (Riquet, Chev. de). 70, 294.
Carbonnel Ch., 302.
Cardevacque Ad., 18.
Cardevacque F., 319.
Cardevacque P., 319.
Cardin, 383.
Cardon Etienne, 403, 409.
Cardon Jos., 403.
Cardon Phil., 406, 409.
Carion, 319, 333.
Carles, 294.
Carlos, 254.
Carmier, 370.
Carne (du), 220, 359.
Caron, 332, 359.
Caron Louis, 338.
Caron Louis, fils, 403.
Caron Fr., 338 403.
Caroule, 350.
Carpentier Eloi, 370.
Carpentier Fr., 338-370.
Carpentier Jacques, 370.
Carpentier Marie-Françoise, 297.
Carpentier Michel, 357.
Carpentier Pierre-Fr., 294.
Carpentras, 315.
Carpentry (de), 72, 294.
Carpentry (Aug. de), 411.
Carpentry (J.-Adrien de), 33, 43, 72, 73, 294.
Carré, Employé, 359.
Carré Jos. 403.
Carré Louis, 370.
Carrez-Gouilliart, 338.
Carrez-Lachelin, 288, 338.
Cary, aîné, 391, 409, 416.
Carvin, 333.
Cary-Ducarnoy, 370.
Cassel, 331, 335, 341, 379, 409, 415.
Casteja (André Comte de), 370.
Castel, 216, 281.
Casting, 34.
Castelnau, 373.
Catigny (Tillette de), 355.
Cattoire, 414.
Cauche, 344.
Cauche-Fiolet, 344.
Cauche P., 344.
Caudron, 406.
Caumont, 370.
Cauroy (du), 22, 23, 33, 43, 72, 294.
Cauwet Arnould, 338.
Cauwet Henri-Ant., 319.
Cauwet de Baly Pierre-Louis,Ant., 320.
Cauwet de Baly, Receveur, 319.
Caux, 370.
Cavalier, 370.
Cavenel, 294.
Caviel, 376.
Cavrois, 320.
Cayrol, 259, 271, 272, 294.
Cazin Jos.-Alexis, 370.
Cazin-Caumartin, 370.
Cazin d'Olincthun, 370.
Chabot, 320, 370.
Chabrillan (Comte de Moreton de), 9, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 58, 68, 70, 71, 90, 91, 294.
Chaillot (de Clausonnette de), 355.
Chaise (Baron de la), 321.
Châlons, 74, 194, 320, 369.
Châlons-sur-Saône, 367.
Chambers, 370.
Chambonas (Marquis de), 295.
Chambonas (Chev. de), 140, 146, 147, 149, 150, 156, 157, 158, 160, 162, 166-168, 170-172, 173, 180, 295.
Chambreuil, 371.
Champernoune, 320.
Champigny, 379.
Champvoisy, 378.
Chanteloup (de), 371.
Charles, 398.

Chappe, 371.
Chapie, 357.
Chappuis (de), 355.
Charbonay (de la), 392.
Charbonnière (de), 355.
Chardel, 320.
Charles Adrien, 389.
Charles IX, 13.
Charles Pierre, 389.
Charnoz, 173, 194, 287, 358.
Chartres, 305.
Chartres (duc de), 9, 42, 51, 52, 74, 80, 83, 100.
Chastaingt, 406, 409.
Chatam, 396.
Chateaubourg (de), 371.
Chateau de Queker (du), 391.
Château-Gonthier, 310.
Chateau-Renault (Jeanne-Jacqueminé de), 336.
Chateauvieux (de), 399.
Chatterton, 371.
Chaumont, 285, 337.
Chaurion, 378.
Chaussée (de la), 16, 34, 359.
Chaussée d'Hocquet, 350.
Chauveau Alexis, 371.
Chauveau Constant, 371.
Chauveau Louis, 371.
Chauveau Sylvestre, 371.
Chauvin, 346.
Chappy, 353.
Charbonay (de la), 345.
Charleville, 370.
Cherbourg, 381, 385.
Chercque, 116.
Cheron, 349.
Chesnart, 281.
Chester, 372.
Chevalier, Ingénieur, 95.
Chevalier, Négociant, 281.
Chevreuse d'Albert d'Ailly, duc de), 295.
Chevreux (de), 9, 22.
Chicou, 379.
Chilly, 377.
Chiram, 320.
Chirousse, 116.
Chocquart, 295, 359.
Choiseul (de), 8, 295.
Choiseul-Meuse (Mis de), 15, 140, 146, 147, 295.
Choisnard, Négociant, 371, 393.
Choisnard Ch., 364.
Choisnard Géry, 400.
Cholet, 385.
Chomel, 412.
Choquette, 371.
Chouleur, 371.
Chulliot, 333.
Clairet, 338.
Clauset, 281.
Claye Marie, 307.
Clément, Chirurgien, 281.
Clément L.-A.-M., 281.
Clerget, 295.
Clermont-Ferrant, 74, 148, 308, 315.
Clermont-Tonnerre (de), 182, 185, 295.
Clouet, 411.
Cochet d'Hattecourt, 324.
Cochois, 295.
Cocove (Becquet de), 320.
Cocquez, 281.
Codrillier, 338.
Coffin, 10, 163, 295.
Coiron, 316.
Coillot, 295.
Coisy, 371.
Coisy, 371.
Colbert A.-M., 295, 347.
Colbert (de), 294, 302.
Colin Fr.-Ad.-J., 156, 320.
Colin F.-G.-J., 320.
Colin F.-L.-J., 320.
Collebrooke (Milady), 397.
Colle, 320.
Collend, 350.
Collilieux, 19.
Collin I. 338.
Collins, 338.
Colmar, 316.
Colnot, 344.
Cologne, 383.
Colomb, 281.
Combarel (de), 355.

Comble (de la), 295.
Combray (de), 146, 147, 295.
Compiègne, 357.
Conduche, 333.
Conseil, 364.
Constantin Romain-Fr., 371.
Constantin Romain, 371.
Constantinople, 370.
Conty, 311.
Contes, 308.
Copin, 371.
Coquelle, 333.
Coquelle, 405, 411.
Coquent, 342.
Coquerel, 371.
Coquidé J.-B., 281.
Coquidé Romain, 281.
Corbière (de la), 371.
Corbigny, 417.
Cordier, 371.
Cordier Félix, 350.
Cordier Gabriel, 350.
Cordier Pierre-Jos., 350.
Corenflos, 371.
Cork, 371.
Cormenbœuf, 371.
Cormur, 403.
Cornali, 104, 295.
Corne, 295.
Corneille, fr. à talent, 371.
Cornille, 320.
Cornille F., 320.
Cornu, 371, 403.
Cornu Ch., 371, 403.
Cornu Louis, 371.
Cornu Louis-Fr., 371.
Cornu Phil., 372.
Cornuel J. (dit du val du fresne), 372.
Cornuel Jacques, 372.
Cornuel, Médecin, 372.
Correard, 346.
Corsange, 372.
Corsi (de), 372.
Cossette (Chev. de), 359.
Cossette (Marie-Anne-Charlotte de), 359.
Coste, 372.
Cot fils, 320.
Cot Pierre, 320.
Cot d'Ordan, J.-Ph., 96, 97, 100, 101, 104, 105, 107, 108, 120, 126, 137, 171, 296.
Coubray (Riffe de), 410.
Coudert, 406.
Coulon, Propriétaire, 281.
Coulon Jacques, 372.
Couplon, 397.
Courden-Boulet, 346.
Cour du Fief (Ant. de la), 194, 197, 296, 358.
Cour du Fief (Louis-Jos. de la), 197, 199, 296, 358.
Couronnel, 320.
Courson (de), 372.
Courson Aug.-Fr., 372.
Courtalon, 320.
Courtavel, 8, 179.
Courtiau, 281.
Courtois, 94, 95, 101, 296.
Courtou (de), 172, 175, 176, 178, 180, 204, 296.
Courvoisier, 408.
Coussinet, 372.
Coussinot, 372.
Couteux, 400.
Couturelle, 319.
Couvelaire, 417.
Couyllet, 344.
Cramesnil, 373.
Crapart, 372.
Crécy, 397.
Creil, 403.
Crépelle, 282.
Crépieux, 321.
Crépy, 353.
Créquy, 208, 313.
Créquy (M.-J. de), 306.
Crespin Alexis, 321.
Crespin, Négociant, 177, 321, 372.
Cressent, 321, 359.
Cressent Louis-Adrien, 296.
Cressent Pierre-Jos., 296.
Cressent Pierre-Jacques, 273, 296.
Cressy, 351.

Crochart, 156, 160, 321.
Croiset, 360.
Croisi, 372.
Croisier, 406.
Croix (de la), 22, 296.
Crouy, 372.
Crussol (duc de), 333.
Cucheval, 365.
Cuignet, 393.
Cunliffe, 372.
Curateau, 372.
Curateur, 372.
Cuttstadt, 338.
Cuvelier j., 342.
Cuvelier, Avocat, 392.
Cuvelier Fr.-X., 119, 281, 347.
Cuvelier de Trie, 372, 390.
Cysoing, 355.

D

Dacquin, 333, 372.
Dalbau, 72, 295.
Dalton, 372.
Damard, 344.
Damart M., 339.
Damasan (de), 140, 144, 146, 149, 157, 158, 160, 162, 163, 167-169, 171, 172, 173, 175, 177, 178, 204, 296.
Damascène, 360.
Damboise, 373.
Dambrines L.-G.-D., 177, 281, 321, 373, 391.
Dambrines, fils, L.-C.-Clé, 373, 389, 391.
Damiens, 350.
Damoiseau (L. Baron), 23, 24, 25, 31, 33, 35, 43, 72, 296.
Damy, 400.
Dancoisne, 334.
Danel, 126, 414.
Danel Ch., 414.
Danglure, 338.
Danguereau, 373.
Danvin F., 296, 360.
Danvin Guill., 11, 152, 153, 157, 158, 159, 174, 184, 248, 266, 267, 276, 278, 296.
Danvin Ignace, 297.
Danvin Liévin-Ignace, 260, 297, 360.
Danzel, 350.
Darbel, 282.
Darcourt, 350.
Dardard, 373.
Daron-Moisart, 373.
Darquer, 39, 45, 404.
Darras, 321.
Dartaut, 332.
Daruty, 17.
Dassonville, 282.
Daubarede, 338.
Daubert, 373.
Dauchez Ch., 321.
Dauger, 321.
Daunou Jean-Claude, 373.
Daunou Pierre, 373.
Dause, 373.
Dausse, 338.
Daverton, 357.
Davion M. Fr., 33.
Dayol, 409.
Davre, 282.
Debestre, 373.
Debette, 39, 45, 404.
Debeugny, 415.
Deblois, 333.
Debonne, 22, 23, 33, 43, 50, 51, 72, 73, 282, 297.
Decauville, 338.
Decayeux, 350.
Décembre, 18, 279.
Decque, 344, 346.
Decroix Fréd., 404, 406.
Decroix Jos., 406.
Decroos, 400.
Defondeviolle, 412.
Defontaine, 282.
Defrance Guislain, 297.
Defrance Jos., 297.
Degachère, 404.
Degeorge, 349.
Degove-Bazile, 297.
Degrave, 406.
Dehée-Coquidé, 349.
Dehita Y Salazar, 372.

Delabroue, 116.
Delacelle, 373.
Delacourt C.., 395.
Deladerrière, Notaire, 317.
Deladerrière Marie-Romain, 250, 258, 264, 265, 276, 292, 297.
Deladerrière Nicolas-Fr., 227, 297, 321.
Delafollye, 373.
Delahaye, 373.
Delaire, 321.
Delalleau, Négociant, 338.
Delalleau Ch., 333.
Delalleau J.-B., 333.
Delamotte, 321.
Delannoy Ant., 338.
Delannoy Edouard, 282,
Delannoy Jos., 414.
Delannoy Louis, 338.
Delannoy Louis-Xavier, 282
Delaplace, 321.
Delaporte, 391.
Delaporte Ernest, 415.
Delaporte Louis, 415.
Delatournelle, 350.
Delattre, 350.
Delavau, 111, 112, 321.
Delaville, 183, 187, 188, 189, 200, 333.
Delbouy, 338.
Delcambre, 282.
Delecœuillerie, 282.
Delecourt, Maréchal de camp, 321.
Delecourt J.-Fr., 189, 199, 279, 282.
Delecourt Alb.-Aug., 282.
Delecourt Edm.-Fr., 282.
Delepouve, 321.
Delerue, 321.
Delestrée, 373.
Delestré Benoît, 282.
Deleu, 406.
Deleville, 156, 321, 332.
Delfortery, 282.
Delhaye, 406.
Delhomel J., 360.
Deligny, 391.
Delimeux, 373.
Delivet, 282.
Delnore, 338.
Deloine, 338.
Delpierre J.-B., 397.
Delpierre Jacques, 397.
Delpierre J.-P., 397.
Delplace, 373.
Delpy, 338.
Delsaux, 412.
Delvallée J.-P., 282.
Delvallée, Aubergiste, 282.
Delvau, 404.
Delvaux Jean, 116.
Demangourit, 282.
Démaret, 415.
Demarles, 373.
Demay, 397.
Demiautte, 328.
Demont Aug., 373.
Demont Ch., 373.
Demory Fr.-G., 322.
Demory, Artiste peintre, 321.
Denain, 8, 330.
Denain, 332.
Deneux, 316, 374.
Denglart, 344.
Denison, 374.
Dennelle, 374.
Denoyelles, 350.
Denremont, 332.
Denugent, 282.
Déramecourt, 7.
Derheims, 18, 400.
Deroussent, 360.
Dery, 338.
Desailly, Colonel, 318.
Desailly, aîné, 282, 322.
Desailly Hyacinthe, 282.
Desbordes, 374.
Descamps Ch., 350.
Deschamps, 338, 346.
Deschesnes, 282.
Deseille, 398.
Desfossés, 374.
Desgardins, 322.
Desgroseilliers, 282.
Deshorties, 285.
Deslandes, 374.

Deslignes, 189, 190, 282, 283.
Deslions L., 333.
Desmaroux, 297.
Desmarquoy Ant., 374.
Desmarquoy B., 339.
Desmarquoy Fr., 339.
Despinoy, 297.
Desremond, 283.
Desroches, 283.
Dessein Ant., 404.
Dessein Pierre, 404.
Destagnol, 339.
Destien, 333.
Detiquen, 339.
Destombes, 408.
Destouches, 283, 415.
Desvignes, 283.
Dèsvres, 369, 377, 380, 383, 384.
Deswarte, 329.
Detaut, 400.
Deusy Benjamin, 283.
Deusy Constant, 283.
Deusy Sixte-François, 283.
Devaux, 346.
Devienne, 374.
Devillers, 258, 259, 283.
Devillers H.-Alex., 11, 253, 271, 297.
Devisme, 316, 374.
Devignes, 374.
Devynck, 339, 414.
Devoir, 351.
Devos, 351.
Devot, 360, 404.
Dewisme, 367.
Dezaghère, 283.
Dhée Julien, 283.
Diandura, 339.
Dieppe, 374, 414.
Dieppe-Bocquet, 351.
Digby Watt James, 374.
Digby William, 374.
Diggens, 374.
Digoine (de), 17, 166, 173, 194, 297, 358.
Dilly, 400.
Dinan, 369.
Dion (Jos.-Constant de), 283.
Dion (Louis-Fr. de), 283.
Divoire, 391.
Dodin, 339.
Doisy, 322.
Dôle, 367.
Dowart, 346.
Dommartin, 304.
Domon, 297.
Donjon, 301.
Donné Sophie, 231, 297.
Dorrington, 374.
Dortoli, 382.
Douai, 16, 268, 272, 284, 288, 311, 328.
Douchain Marie-Guislaine, 330.
Doué, 151, 307.
Doullens, 173, 192, 193, 197, 198, 207, 208, 210, 211, 212, 214, 215, 224, 289, 291, 297, 321, 328, 353.
Douville de Maillefeu, 118, 297, 355, 361, 410.
Douriez, 351.
Douville de Picalle, 118, 297.
Dovergne, Contrôleur, 297.
Dovergne Célestin, 298.
Dowbidggen, 374.
Dover, 381.
Dowling, 376.
Doyle, 374.
Dresde, 373.
Dreux, 297.
Dreuzet, 346.
Dront, 406.
Drouet, 406.
Drouhault, 374.
Dublin, 366, 379, 382, 388.
Dubois de la Bégassière, 322.
Dubos Marie, 398.
Duboscq, 255, 257, 262, 265, 266, 268, 271, 276, 298, 374.
Dubost, 298.
Dubouquet, 360.
Dubout J.-Marie, père, 400.
Dubout Nicolas-Louis, 404.
Dubreuil, perruquier, 360.
Dubreuil J.-J., 400.
Dubreuil Louis-Ch., 374.
Dubreuil-Fréville, 374.

Dubuisson, entrepreneur, 374.
Dubuisson Fulgence, 22, 298.
Ducandoir Ant., 374.
Ducarnoy Hubert, 375.
Ducarnoy, fils, 375.
Ducastel Louis, 407.
Ducastel Paul, 407.
Duchastel, 404, 412.
Duchenne, 391.
Duchesne, 375.
Duchochoy, 375, 381.
Duchochoy-Sauvage, 375.
Ducolombier, Avocat, 351.
Ducolombier, Préfet, 375.
Ducolombier, Enseigne de vaisseau, 375.
Ducolombier, Vénérable, 354, 375.
Ducrocq, 375.
Dudon, 375.
Dufaitrille, 329.
Dufay Ant., 407.
Dufetrelle, 333, 407.
Dufey Michel, 283.
Duffenbach L., 409.
Duflos, Greffier, 375.
Duflos François, 357.
Duflos Nicolas, 351.
Dufour Marie-Joseph, 375.
Dufour Félix, 351.
Dufour Melchior, 350, 375.
Dufrenne, 375.
Duhamel, 322, 391.
Duhautin, 22, 298.
Duisans, 341.
Dujar, 73, 298.
Dujardin-Jos., 407.
Dujardin Pierre-Jos., 333.
Dumas Alexandre, 339.
Dumas Ch., 283.
Dumez Ant., 360.
Dumez-Caindt, 413.
Dumonceaux, 358.
Dumont André, 372.
Dumont Etienne, 336.
Dumont Pierre, 375.
Dumontier, 339.
Dunaud, Docteur, 375.
Dunaud, Avoué, 375.
Dunaud, Off., 72, 339, 375.
Dunkerque, 16, 228, 253, 297, 346, 363, 370, 373, 388, 409, 411-413, 415-417.
Dupain Fr., 283.
Dupied, 390.
Dupin Arnould, 226, 227, 298.
Duplaquet, 375.
Dupont, 322.
Dupont Augustin, 375.
Dupont Guill., 375.
Dupont Pierre, 400.
Dupont Jean-Hercule, 375.
Dupont d'Hersal, 242, 347.
Dupont de Lens, 400.
Dupont Lachelin, 339.
Duport, 339.
Dupré Constant, 283.
Dupré J.-B., 351.
Dupuis J.-Sabin, 400.
Dupuis H., 72, 298.
Dupuy Th., 252, 253, 256, 271, 272, 298.
Duquesnoy, aîné J., 322, 332, 343.
Duquesnoy, cadet, 322, 332.
Duquesnoy Fr., 33, 43, 73, 298.
Durand A., 334.
Durand Alexandre, 339.
Durand J.-B., 298.
Dureteste P., 283.
Durfort (Comte F.-J. de), 318.
Durfort (Vicomte de), 322.
Duries Ant., 400.
Durietz Louise, 322.
Duriez Alexis, 413.
Durteste Constant, 283.
Dutertre Daniel, 375.
Dutertre Pierre, 375.
Dutertre (Louis-Alex., Vicomte), 360.
Duval, Enseigne de vaisseau, 375.
Duval Augustin, 339, 344, 413.
Duval Augustin, 339, 413.
Duval Ch.-Albert, 339, 375.
Duval J.-B., 339, 375.
Duval L.-F., 341.
Duvauchel, 351.
Duvauchel, 351.

E

Ecouché, 352.
Ecquemicourt, 310.
Edimbourg, 222, 229, 389.
Effroy, 322.
Eliet Alexis, 398.
Eloi Alexandre, 298.
Emard, 375.
Emmery, 412, 413.
Enfraisse (d'), 392.
Ennuyer, 10, 219, 220, 221, 224, 225, 227, 229, 298.
Equeurdreville, 385.
Erce, 387.
Ernouf, 339.
Erre, 375.
Erskine, 375.
Escœuilles, 417.
Espanet, 376.
Essex, 380.
Estaires, 335, 343.
Estrée (d'), 392.
Etain, 333.
Etaples, 228, 289, 291, 341, 385.
Etienne, 376.
Eu, 314.
Evald, 322.
Evans-Delancey, 376.
Evrard Aug., 329.
Evrard Pierre, 392.
Evreux, 357.
Eylau, 283.
Eymard, 376.
Eyre, 375.

F

Fabre, 369, 376.
Fagniez G.-J., 322.
Faivre, 376.
Falaise, 367.
Fanguet, 336.
Fardeau, 376.
Fargues, 284.
Fatou, 284.
Faucompré, 322.
Fauvart, 336.
Faux, 357.
Favre, 298.
Fayolle, 404.
Feray, 376.
Fercot, 322.
Ferrand, 357.
Ferrut, 334.
Ferru-Durs, 346.
Ferrière, 280.
Fery, 376.
Ficatier, 376.
Fidèle, 340.
Fiel de la Combe (Marie-Ant. du), 340.
Fiennes, 415.
Fieulaine, 307.
Figeac, 360.
Figuier, 334.
Filasseur, 322.
Fillion, 360.
Fiolet L., 344.
Fiolet V., 344.
Fiquois, 374.
Fischer, Chef de bataillon, 322.
Fischer Armand, 298.
Fisicat (J.-Fr. de), 158, 160, 169, 298.
Flamand, 414.
Flament, 298, 334.
Flandrin, 346.
Flavigny (Thomas de), 116.
Flayolle, 395.
Fléchin (Andrée-Françoise de), 354.
Fléchin, Marquis de Wamin (de), 72, 134, 137, 139, 156, 157, 160, 298.
Fléchin de Wamin (Ch.-Fr. Chev. de), 8, 23, 25, 26, 27, 134, 141, 155, 156, 157, 218, 299.
Flers, 355.
Fleury, 376.
Florival (de), 351.
Floueste, 395.
Floure, 295.
Foissey Arm., 413.
Foissey Pierre-Fr., 400.
Foissey du Guche, 376.
Foissy (de), 322.
Foliau, 284.

Fondousse, 253, 258, 259, 299.
Fontaine, Député, 404.
Fontaine, à Montreuil, 376.
Fontaine, 1807, 405.
Fontaine Alexandre, 376.
Fontaine Alexis-Henri, 376, 407.
Fontaine Louis, Négociant, 376.
Fontaine-Solare (Ed. de la), 322, 360.
Fontaine-Solare (J.-D.-M.-H., Comte de la), 374, 377.
Fontenoy, 8, 353.
Fonzes, 376.
Forestier, Marchand, 376.
Forestier Jean-Phil., 391.
Forestier Louis, 376.
Forge (de), 339.
Forgeois-Mercier, 284.
Forget, Major, 284.
Forget Florent, 284.
Forget François de Paul, 284.
Fortin, 339.
Foulloye, 194, 291, 353.
Fouquières-sous-Lens, 331.
Fourcon, 376.
Fourmault, 284.
Fourme, 299.
Fourmentin, 307.
Fourmez, 73, 299.
Fourni, 376.
Fournier, 323, 391.
Fournival (Alyamet de), 351.
Fourquier, 334.
Fox Edouard, 415.
Fracu (de), 376.
Fragnier Aug., 72, 299.
Fragues (P. de), 299.
Fraguet, 33, 35.
Framerville, 370.
Frandin, 407.
France (Comte de), 339.
France (Ch.-M.-D.-G. de), 322.
Franchot Fr.-J.-B., 334.
Frenel, 376.
Frescheville (Bosquillon de), 360, 410.
Fresnoye de Berthanlaire (de). 376.
Fresnoye (Douville de la), 355.
Fressin, 253, 287, 297, 305, 308.
Fresson, 394.
Frévent, 197, 312, 313, 315, 358.
Fréville Charlemagne, 376.
Fréville (J.-L.), 360.
Freytag (de), 355.
Friez, 377.
Froissart, 351.
Froissy (de), 284.
Fromentin du Forestel, 323.
Fromentin de Gommecourt, 323.
Fromont, 377.
Frondin, 398.
Frontigny (Claude-Michel Le Roy de), 228, 230, 231, 299.
Froye, 415.
Froye-Fiolet, 346.
Fruges, 297, 305, 359.
Fruhenhobs, 377.
Fumé, 284.
Furne, 377.
Fuzillier Françoise-Agathe, 292.

G

Gaffé, 351.
Gaillard, 94, 95, 300, 345.
Gaillard (de), 339, 377.
Gaillet, 377.
Gailly, 377.
Galhault, 351.
Galhault, Subdélégué, 323.
Galhaut Eugène, 323.
Galle Henri, 346.
Gallet, 284, 300.
Gallet Claude, 11, 300.
Gallet Claude-François, 185, 201, 202, 218, 229, 230, 231, 248-252, 263, 266, 271-273, 275, 284, 300.
Gallet Claude-Louis-François, 144, 146, 157, 158, 160, 167, 169, 300.
Gallet J.-B., 72, 323.
Gamant, 332.
Gamant, fils, 332.
Gambart, 377.
Gamonet de Berval, 323.
Gamot Ad.-Fid., 323.

Gandau, 400, 409.
Ganeau (Chev. Pierre de), 355.
Gap, 380.
Garnier, Sous-Préfet, 300.
Garnier, Cap., 287.
Garnier-Laboissière, 339.
Gasser Louis-Henri, 392.
Gassère, 377.
Gasseville, 300.
Gatte, 355.
Gaudiempré, 280.
Gaudy, 294.
Gaultier, 413.
Gauthier, 408.
Gauthier, Colonel, 377.
Gauthier Ch.-Julien, 300.
Gay, 157, 160, 172, 360.
Gayant, Colonel, 323.
Gayant N.-D.-T., 323.
Gayant, Architecte, 323.
Gazeran (de), 355.
Gebell, 116.
Gelin, 377.
Geneau-Decottignies, 391.
Genevières (Ghislaine-Joséphine de), 337.
Genest (J. L.), 332.
Gensanna, 284.
Gérardin, 346.
Gerdil, 377.
Gerdy, 377.
Gérin (de), 413.
Germinon (Ch. Dartaut de), 323.
Gessé (de), 23, 24, 31, 33, 43, 72.
Gévaudan (J. de), 111, 114.
Gillet, 316.
Gilliot Ch.-Fr., 411.
Gilliot Nicolas, 284, 300.
Gillon, 300.
Ginguot, 323.
Ginoux, 323.
Girval (de), 140, 152, 153, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 204, 300.
Glachant, 284.
Glasgow, 367.
Glocester, 387.
Goard, 377.
Gobence, 377.
Gobert Ant., 400, 404.
Gobert Ch.-Nicolas, 360.
Gobert Phil.-Ant., 392.
Godart Ch., 323, 351.
Godart-Lerouge, 398.
Godefroy, 346.
Gombaud, 339.
Gonad, 377.
Gonnehem, 334, 335.
Gonsseaume J.-Louis, 284.
Gonsse d'Athies Albert, 344.
Gonsse d'Athies Fr.-Jos., 344.
Gonsse de Rougeville Alexandre-Dominique, 344.
Gonsse de St-Laurent Julie, 344.
Gord (J.-Fr. Eudel du), 199, 300, 358.
Gorlier, 162, 284.
Gorre, 339, 404.
Gosse, Avocat, 300, 323.
Gosse Jean-Joseph, 284.
Gosse Ant.-Jos., 345.
Gosset, 339.
Gossiame, 379.
Gossiau, 377.
Goudemetz Albert, 324.
Goudemetz Ch.-Fr., 324.
Goudemetz Ch.-Fr.-Xavier, 324.
Goudemetz Henri, 324.
Goujon, 339.
Gouillart, 334.
Gould, 324.
Gourche, 334.
Gourdin, 280, 334.
Gouvion-St-Léger, 300.
Gouy-St-André, 153, 260, 296, 360.
Gouy-Servins, 280.
Gradlet, 284.
Graffin, 324.
Graire, 300.
Grandpré (Duval de), 351.
Grandpré (Fr. Gigoux de), 377.
Grandville, 383.
Grandville, 407.
Granssault Marie-Anne, 328.
Grasse, 329.
Graux Aug., 340.
Gravatte, 253, 258, 259, 260, 265, 301.

Gravelines, 16, 228, 343, 382, 390.
Gravet, 301.
Grébert, 377.
Green Ch., 377.
Green James, 377.
Green John, 377.
Green Philippe, 377.
Grenet (de), 283.
Grenier, 404.
Grenier du Gaillard, 340.
Grenoble, 312, 315, 346, 389.
Gressier, 395.
Gressier-Bellanoy, 377.
Griffon, 284, 301, 360.
Grigny, oncle, 284.
Grigny, neveu, 284.
Grigny L.-F., avocat, 407.
Grimbert, 324.
Gris (Le), 377.
Griset Jean-Marie, 377.
Griset Jean-Marie, fils, 377.
Griset Marie-Théodore, 378.
Griset Th., 378.
Gronecheld, 357.
Groner (de), 301.
Grosrieu (Lefebvre du), 355.
Grouches (de), 351.
Grousourdy (de), 355.
Groux (de), 118, 301.
Guémappe, 287.
Guemps, 405.
Guérande, 149, 308.
Guérould, 324, 371, 378.
Guéraud L., 371.
Guerlain, Procureur, 371.
Guerlain Pierre, 407.
Guerlin, 378.
Gueroult, 320.
Guerre Antoine, 334.
Guillemain, Cap., 284.
Guillemain Vincent, 371.
Guilleman, 340.
Guillemin, Louis-Henri, 392.
Guillemin L., 7, 378.
Guillerot, 284.
Guillot, 342.
Guillotin, 34.
Guinard, 301.
Guînes, 383, 399, 404.
Guines (de), 378.
Cuirlinger, 340.
Gussey, 247.
Gultstadt, 334.
Guy, 301.
Guyardet, 340.
Guyot, Off., 301.
Guyot Philibert, 301.

H

Hacot Claude-Pierre-Marie, 361.
Hacot Claude-Fr., 378, 393.
Hacq, 400.
Haffreingue, 390.
Hainaut (d'), 408.
Haine, 119, 120, 301.
Halgoult, 378.
Halinghem (Ch.-Ant. Dauphin d'), 301.
Halinghem (Ch.-Marie Dauphin d'), 301.
Hallette-Deneuville Augustin, 301.
Hallette Augustin-Bern., 301.
Hallette Bern., 10, 33, 43, 73, 129, 301.
Hallette Ch.-Jos., 301.
Hallo, 284.
Hamel Bellenglize (Ant.-Const. de), 285, 333.
Hamel Bellenglize (Paul-Jos. de), 285.
Hamel de Maninauyer (de), 328, 404.
Hangest, 294.
Hanins (L. d'), 340.
Harchies (Bertine-Angélique de), 319.
Harchies (Louis-Fr., Mis de Flammertingue, 324.
Harduin Marie-Jeanne-Thérèse, 329.
Harington, 324.
Harlé J.-M., 324.
Harlé d'Ophove Ch.-M., 324.
Harlinghen, 374.
Harnes, 282, 333.

Harris, 285.
Harvey, 378.
Haubourdin, 333.
Haudouart, 349.
Hautcœur, 378.
Haute-Avesnes, 308.
Hautpoul (Général, Comte d'), 376.
Haveluy (Linard d'), 324.
Havet L.-Ant., 324, 332.
Havet L.-Fr., 324, 361.
Havrincourt (d'), 118, 301.
Haye (Chev. de la), 325, 361.
Hayeux (Chev. des), 321.
Hazard, père, 285.
Hazard, fils aîné, 285.
Hazard, fils cadet, 285.
Hazard J.-B. Dom.-Alb.-Bert., 285.
Hazebrouck, 339, 340, 343.
Hébert Alph.-M.-Fr., 285.
Hébert Nor.-Fr., 351.
Hecquet, Prof. de musique, 285.
Hecquet Alexandre, 351.
Hecquet Jean-Nicol., 351.
Hecquet Jos., fils aîné, 351.
Hecquet Ch., fils cadet, 351.
Hecquet de Béranger, 351.
Hédouin H.-E., 395.
Hédouin Pierre-François, 378.
Helgoult, 404.
Hellemans, 119, 124, 126, 127, 128, 160, 248, 301.
Hemis, 378.
Hemmery, 402.
Hendecourt, 329.
Hénin, 378, 390, 404.
Hénin fils, Jean-Marie, 378.
Hénin-Neuville, 378.
Hénissart, 349.
Hénissart Andr.-Fr., 352.
Hennebert, 378.
Hennequin, 378.
Hénon, Délégué, 345.
Hénon, Cons. Munic., 340.
Hénon Jos., 379, 394.
Henry, Off., 393, 394.
Henry J.-B., Prêtre, 411, 413.
Hérissé (Jean-Fr. Le), 379.
Herlies (Jean de), 292.
Herlies (Marie-Antoinette de), 292.
Hermaville, 300.
Hermont (Bertel d'), 417.
Herny (Claude d'), 352.
Héroguelle Ange, 301.
Hérouard, 352.
Hersin, 250, 293.
Herst (Cte de), 378.
Hervex, 379.
Hervey (Barnewall, Vicomte de Kingsland, Bon d'), 355.
Hesdin, 7, 13, 46, 54, 56, 61, 66, 123, 128, 135, 144, 150, 156, 182, 270, 273, 287, 289, 290, 294, 295, 298, 299, 300, 301-306, 310, 312, 313-316, 328, 330, 331, 337, 340, 343, 345, 346, 359, 360, 361, 366, 411, 413.
Hespe, 413.
Hesse, fils, 379.
Hesse Salmon, 379.
Hestroye (Nic. Lucet de la), 194, 302, 358.
Het J.-B., 285.
Heudeband, 379.
Hiance, 19.
Hibon de Mavoy, 400.
Hirstaud, 302.
Hocedé J., 325.
Hocedé L., 325.
Hochedé, 407.
Hodicq (Ch., Comte d'), 358, 361.
Hodicq (Fr., Cte de Courteville), 361.
Hofmann, 336.
Hollory, 295, 302.
Hologne (de Conne de), 393.
Homasset, 352.
Homel, 404.
Hosteur, 379.
Hôtel (Jacques d'), 379.
Houdain, 280.
Houdan, 341.
Houdry, 355.
Houghall, 361.
Hourier, 325.
Houvin, 413.
Houvin (Ferd. Baron d'), 413

Houzel J.-Fr.-Al., 11, 25, 126, 129, 138, 141, 184, 209, 210, 218, 224, 229, 248, 257, 263, 264, 271, 272, 277, 278, 302.
Houzel Godefroy, 302.
Houzel Guislain, 8, 10, 23, 31, 32, 33, 43, 72, 73, 101, 120, 122-126, 130, 131, 132, 134, 138, 139, 148, 160, 171, 302.
Hovelt, 134, 404.
Hubert-Gonsseaume, 285.
Huet J.-Fr., 252, 253, 256, 261, 262, 268, 276, 302.
Huguet, 285.
Hulleu, 334.
Humières (P.-F. d'), 114, 136.
Hunter, 374.
Huppy, 351.
Huret, 325, 404.
Hurtrel Ant.-Domin., 11, 94, 101, 104, 108, 119, 120, 123, 248-250, 253, 257, 258, 262, 263, 265, 266, 275, 277, 307.
Hurtrel A., Propriétaire, 126, 134, 138, 142, 144, 146-148, 151, 153, 154, 157, 160, 171, 184, 210, 249, 271, 276, 277, 300, 325.
Hurtrel, Greffier, 8, 302.
Hurtrel J.-Fr.-X., 321.
Hutz, 379.
Huyghe, 408.
Hyller, 325.
Hyoldy (d'), 340.

I

Iéna, 283, 379.
Imbertios, 226, 229, 238, 248, 302.
Impérial, 379.
Isarne (Chev.), 361.
Izambart Fr.-Jos., 325.
Izambart Louis-Ch., 285.

J

Jacob, 275, 302.
Jacquemont du Donjon (Elisabeth-Eulalie), 306.
Jacquemont du Donjon J.-Fr.-Norb.-Hip., 8, 10, 93, 97, 100, 105, 106, 107, 109, 113, 120, 126, 130, 131, 132, 135, 138, 139, 143, 146-150, 151-153, 155, 156, 159, 160, 162-164, 166, 175, 177, 182, 184, 185, 187, 188, 193, 199, 200, 201, 203, 204, 206, 207, 209, 210, 211, 224, 226, 227, 229, 268, 302, 345.
Jacques II, 8, 292.
Jacquet Fr.-Xavier, 303.
Jacquot, 285.
Jahiet, 394.
Janssens, 404.
Jazède, 374.
Jeannet Ath., 342.
Jeantet, 303.
Jennings, 393.
Jesse (H.-J., Baron de), 303.
Joanne Jos., 303.
Joanne G.-J., 303.
Jolly Louis, 414, 415.
Jolly Louis-Victor, 415, 416.
Joly L., 334.
Joly-Fressinet, 340.
Joly de la Viéville, 340.
Jonkaire (de la), 404.
Jonquere (de), 379.
Joseph Alex., 285.
Jossand de la Lande, 359, 361.
Josse, 352.
Josserand, 359.
Jouan Ant.-Fr., 407.
Jouan-Lecornez, 404.
Jourdan, 11, 252, 253, 254, 255, 261, 262, 264, 265, 266, 269, 271, 274, 275, 303.
Joustel Nic., né en 1772, 401, 407.
Joustel Nic., né en 1794, 404.
Jouve Fr.-Jos.-Léon, 34, 42, 80, 301, 303.
Jouve Louis-Fr.-Jos., 361.
Jouy, 285.
Jozon, 285.
Jubé (M^{al}), 348.
Julien, 372.
Jumel-Riquier, 352.

K

Kavanagh, 393.
Kenelly, 379.
Kenna, 379.
Kieulin, 303.
Kimling, 285.
Kmortan, 303.
Knox, 379.
Kumpp, 285.

L

Labady (de), 16, 19, 33, 34, 37, 39, 41, 42, 52, 79, 83, 86, 87, 300, 303.
Labarthe, 22, 303.
La Bassée, 280.
Labat, 404.
Labbé de Seine, 325.
Labour, 379.
La Broutière, 365.
Laby, 50, 405.
La Calotterie, 361.
Lachaux, 379.
Lachelier, 379.
Lacombe (de), 361.
Lacroix, 379.
Lacrosse (J.-B., Baron de), 379.
La Fère, 294, 314.
Lafillard (de), 128, 136, 141, 142, 200, 225, 229, 230, 303.
Lafillard (Dominique de), 140, 141, 303.
Lafoiret-Dorvaux, 379.
Lafond, 303, 409.
Lafond Fr., 379.
Lafons (L.-A. de), 325.
La Fosse, 335.
Lagache, 22, 73, 303.
Lagier, 379.
Lagneau, 285.
Lagny, 373, 391.
La Gorgue, 341.
La Haye, 367.
Laigle, 256, 306.
Lainé, Négociant, 393.
Lainé Guill, 379.
Lainé Jacq.-Mich., 325.
Laisné (de), 148, 157, 161, 304.
Laisné (Nicol.-Max.), 11, 119, 128, 129, 131, 132, 133, 138, 142, 146, 155, 160, 162, 163, 169, 175, 182-185, 200, 203, 206, 208, 210, 218, 219, 227, 229, 230, 231, 303.
Lallart Alexis, 329.
Lallart Bon-Jos., 325.
Lallemant-Préval, 285.
Lalouette, 391.
La Marche, 258, 290.
Lamarre, 394.
La Martinique, 134, 253, 298.
Lambert, Vén., 393, 394.
Lambert Ferd.-Amable, 379.
Lambres, 294.
Lami, 413.
Lamirault (A.-M.-A. de), 325.
Lamothe, 379.
Lamour, 285.
Lancel, 285, 325.
Lancel E., 285.
Lanchantu, 380.
Landau, 393, 347.
Landrecies, 378.
Lane Abraham, 380.
Laneau (de), 340.
Langlumé, 325.
Lannoy Firmin, 380.
Lanoy (Ad.-Ph. Comte de), 391.
Lantier, 380.
Lantoine, 325, 334.
Laon, 388.
Lapaire, 73, 304.
Laporte, 391.
Larcy, 391.
Lardé, 415.
Larking, 380.
Laroche, 297, 304.
La Rochefoucault, 345.
Larrey, 391.
Larrieu (Pierre de), 114.
Lasalle Domin., 404.
Lasalle (de), 348.
Laserre, 345.
Latour, 380.
Lattre (Ant.-Jos. de), 339.
Lattre (Rose-Louise de), 339.
Laudun (Comte de), 385.

Laurencie (de la), 355.
Laurençon, 380, 393, 394.
Laurent, 340.
Lauwin-Planque, 347.
Lavaquery J.-Louis, 405.
Lavaquery Jos., 405.
Laval (de), 380.
Laval (Louis de Garnier de), 355.
Lavoine P.-C., 398.
Lazou, 380.
Lebeau Jean-Pierre, 380.
Lebeau Fr., 397.
Lebeau Nicol., 380.
Lebègue, 407.
Lebel, 357.
Leblanc Ant., 114, 351, 405.
Leboutte, 304.
Lèbre, 380.
Lebrun, 294, 304.
Lecesne, 7.
Leclercq Fr., Employé, 216.
Leclercq Fr.-Maximilien, 414.
Leclercq Fr., Jardinier, 286.
Leclercq-Cammiez P.-J., 285, 321.
Lecocq, 397, 408.
Lecoimte, 357.
Lecomble, 22.
Lecomte, 304.
Lecomte, Chapelier, 280.
Lecomte-Godin, 401, 407.
Le Couvreur, 325.
Ledez Ch., 401.
Ledez-Warnier, 408.
Ledoux César, 22, 23, 32, 43, 67, 72, 79, 131, 304.
Ledoux-Demonchaux, 92, 139, 159, 304.
Leduc-Valon Alex., 380.
Le Ducq Ch.-Jos., 286, 325.
Le Ducq Léandre, père, 286.
Le Ducq Léandre, fils, 349.
Leducq Xénophon, 325.
Leducq Th., 325.
Lefaux, 311.
Lefébure-Cerisy, 352.
Lefebvre Ant., 414.
Lefebvre, Recev., 380.
Lefebvre, Cap., 380.
Lefebvre Constant, 340.
Lefebvre Louis, 22, 33, 340.
Lefebvre Louis, Apothicaire, 22, 43, 73, 340.
Lefebvre P.-A., 340.
Lefebvre Robert, 304.
Lefebvre-Blondel, 325.
Lefebvre du Prey Fr.-Jos., 325.
Lefebvre-Jumel, 352.
Lefebvre-Marcotte Alexandre, 401.
Lefebvre-Wallart Louis, 340.
Leflon Prosper, 286, 304.
Lefran Jean-Adolphe, 286.
Lefranc Fr., 401.
Lefranc, Rentier, 407.
Lefranc Jacques, 405.
Le François, 286.
Legay Aug., 346.
Legay Claude-Xavier, 149, 304.
Legay Gabriel, 415.
Légay J.-Fr.-H., 325.
Le Gay L.-J., Avocat, 326.
Légé (V. de), 173, 192, 194, 197, 207, 208, 209, 304, 358.
Legendre, 405.
Legentil, 326.
Legerot, 401.
Legrand Pierre, 345, 401.
Legrand J.-J., 340.
Legris Antoine-Marie-Constant, 380.
Legris Marie-Antoine, 380.
Leguillon, 405.
Le Hâvre, 339, 344, 346, 368, 369, 375, 380, 381.
Lehodey, 401.
Leiskamm, 401.
Lejeune, Négociant, 405.
Lejeune Antoine, 405.
Le Joille, 405.
Leleux, 401.
Leleux Pierre-Ant., 407.
Lelièvre, 322, 336.
Lelièvre, Aumônier, 146, 153, 166, 169, 180, 204, 206, 304.
Lelièvre-Villette, 405.
Lelong J.-L., 340.

Lemaire, de Dunkerque, 415.
Lemaire Marc., 413.
Lemaire-Ducrocq, 340.
Lemaitre, 16, 19.
Le Mans, 300, 308.
Lemercier Jos., 117, 380.
Lemierre-Duplessis, 286.
Lemit, 286.
Le Moro, 375.
Lenclos, 345.
Lencolas, 417.
Lencquesaing (E. de), 340.
Lenglet, 286.
Lens, 234.
Le Noir Ch., 286.
Léonardy, 326.
Lepaige, 22, 304, 340.
Leporcq Marie-Désiré, 398.
Le Porcq-Pouilly, 398.
Le Portel, 395.
Lepuilliez, 405.
Lequien Félix, 334.
Lequien Henri, 334.
Lequoi, 326.
Lerminat, 380.
Leroux, 383.
Leroy, Notaire, 286, 334.
Leroy, Secrét., 380, 394.
Leroy Adolphe, 407.
Leroy Fr., 405.
Leroy-Thiebault, 391.
Leroy Berger, 380.
Lesage Louis, 156, 227, 380.
Le Sage Ph.-A.-J., 326.
Lescure (Pierre de), 109, 111, 112, 114, 340.
Les Minières, 301.
Lesoing, aîné, 326.
Lesoing-Vandermaele, 326.
Lespinoy, 355.
Lestang (de), 343, 352.
Le Sueur Jean-François, 326.
Le Sueur Nicolas, 326.
Le Temple, 360.
Letombe, 340.
Léturgez, 178, 334.
Leucon-Barême, 412, 413.
Levèque, 286.
Levert, 401.
Leveux Jacques, 401.
Leveux, fils Jacques, 401.
Levi Jonas, 352.
Levillain, 380.
Levis, 380.
Leviston (de), 304.
Lewal, 291, 358.
Lheureux Guill., 380.
Lheureux Jacques, 352.
Lheureux Jean-Marie, 381.
Liard, 352.
Libersalle, 286.
Licques, 385, 400, 403, 406.
Liénart, 407.
Liévrebert, 413.
Lignières (de), 381, 394.
Ligny (Dominique-Ferd. Lefebvre-Delattre, Chev. de), 304.
Ligoné (Ch. d'Antille de), 153, 305.
Lille, 16, 42, 45, 52, 53, 81, 89, 123, 225, 282, 304, 318, 346, 374, 379.
Lillers, 333.
Limerick, 8, 376.
Limoges, 283.
Linas André, 326.
Lingèvres, 304.
Lion Jean, 11, 17, 305.
Lions (L.-J. des), 329, 341.
Lissart (Marquis du), 305.
Lissart (P. Fournier du), 8, 22, 23, 37, 43, 72, 91, 305.
Lisses Jean-Louis, 381.
Livois Amable, 381.
Lobbedez, 413.
Lobez, 326.
Lochard, 341.
Locher (J.-C.-N.-J. de), 20, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 72, 94-96, 103, 123, 125-130, 131, 139, 297, 305.
Lochtenberg (de), 341.
Locoge, 334.
Lœuillet Marie-Pétronille, 305.
Lœuillet Procope, 33, 43, 66, 67, 68, 70, 72, 94, 95, 96, 99, 106, 107-113, 124, 125, 130, 131, 146, 171, 174, 184, 305.

Lœuiller, 305.
Loisel Louis-François, 352.
Loiselet Fr., 413.
Loison Pierre-Guislain-Alexandre, 381.
Loison (Made), 389.
Loison Pierre, fils, 374.
Londonderry, 379.
Londres, 80, 87, 279, 303, 364, 367, 369, 370, 374, 376, 377, 379, 382, 387, 388.
Longes, 289.
Longuemard, 381.
Longuemeau Jean-Louis, 381.
Longuemeau Pierre-Fr., 381.
Longueville, 381.
Longueville-Campagne (de), 352.
Lorient, 383.
Loriol, 397.
Louis xiv, 8, 18.
Lourches, 340.
Louverval (Charles de), 326, 327.
Louverval (Max.-G. Marquis de), 323, 332.
Louvet, Avocat, 381.
Louvet Alexandre, 381, 391.
Louvet Xavier, 305.
Louvois, 305.
Louvois (Louis Le Tellier, Marquis de), 8, 70, 72, 305.
Lucet, 279, 286.
Lucheux, 297.
Lucq, 286.
Luffton, 381.
Lugan, 286.
Lustière (Pouchain de la), 327.
Luxembourg (duc de), 9, 52, 74, 80, 82, 91, 110, 216.
Lyon, 280, 288, 289, 299, 367, 371, 385.
Lyons (des), 341.

M

Mabille, 126, 305.
Mabire, 361.
Macaire, Docteur, 305.
Macaire-Delory, 341.
Macaire-Dutoy, 341.
Mac Arthur, 327.
Machell, 381.
Macket (de), 383.
Mac Longhlin, 381.
Mac Neil, 381.
Mâcon, 173, 281, 290, 350.
Macquet, 374, 381.
Maëstrick, 346, 352.
Magenis (de), 352.
Mahieu, 305.
Mahou, 341.
Maigneux (de Nons de), 355.
Maillet-Maugis, 347.
Mailly, 351.
Maintenay, 335.
Maintenay, Capitaine, 287.
Maire (Le), 355.
Maire-Dilly, 401.
Mairot, 287.
Maisonneuve (Pierre de), 23, 34, 43, 72, 305.
Malhou, 402.
Mallet Antoine, 401.
Mallet Pierre, 407.
Malplaquet, 8.
Malter, 314, 341.
Malvaux, 407.
Mammonier, 361.
Manessier, 355.
Maniette, 286.
Maniez, 334.
Mannier P., 306.
Mannier-Carré Ant., 352.
Manoet, 345.
Mans (*le*), 302, 311.
Mantais, 341.
Manuel, 331.
Maraise, 334.
Marante, 341.
Maraus (de), 355.
Maraussan, 365.
Marbot, 309.
Marchal, 286.
Marchand J.-B., 357.
Marchand L., 401.
Marchand René, 306.
Marchiennes, 329.

Marconne, 415.
Marconnelle, 303.
Marcq, 405.
Margollé, 401.
Mariette Aug.-Edouard, 282, 364.
Mariette Jacques-Antoine, 358, 381.
Marillas, 381.
Marœuil, 291.
Marquise, 16, 345, 369, 378, 398, 404, 405.
Marles (de), 381.
Marmin, 381.
Marneffe, 352.
Marois (Le), 382.
Marteau Noël, 393.
Martel (Alyamet de), 352.
Martin, receveur, 344.
Martin Ant., 349, 401.
Martin H., 327.
Martin Louis, 335.
Martin, fils, écuyer, 322.
Martin, père, écuyer, 317, 322.
Martin Fr.-M., 327, 395.
Martin L., Agent d'aff., 405.
Martin, de Roclincourt, 343.
Martre, 357.
Martrel (G. du), 72, 306.
Marulaz, 401.
Mascot, père, J. Noël, 405.
Mascot, fils aîné, J. Pierre, 401, 405.
Mascot, fils cadet, 405.
Massey-Dawson, 382.
Masson A., 345.
Masson Hipp., 286.
Masson-Griffon, 306.
Mathias, 327.
Mathiez, 19.
Maubert Fr., 401.
Maubert Mathias, 407.
Maubeuge, 234, 228, 263, 378.
Maupin, 327.
Mauraige (Warlus de), 382.
Mauras Noël, 382.
Maurentz, 382.
Maurice, 402.
Maurin, 413.
Maury, Médecin, 415.
Maury, 1809, 405.
Maxwell Henry, 382.
Mayet J.-Ch., 72, 306.
Mazingarbe, 337.
Mazau, 382.
Mazurier, 382.
Meaux, 205, 208, 310.
Melles-sur-Sarthe, 360.
Mellier-Dequevauvillers, 352.
Menneville, 382.
Menouville, 327.
Mercandin, 287.
Merchier (Le), 10, 94, 120, 122, 123, 125, 132, 133, 139, 184, 306.
Merchier Pierre-Phil., 152, 287.
Merigon, (Ant.de) 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 43, 68, 70, 71, 306.
Merle, 327.
Merlin, Proc., 382.
Merlin Alex., 382.
Merlin-Dubreuil, 382.
Merlin J.-A., 382.
Mérode (de), 140, 142, 143, 146, 149, 173, 176, 180, 182, 306.
Merville, 335, 342, 343.
Mesnil (du), 393.
Mespas, 375.
Mesureur Nicol.-Ant., 405.
Metchal, 382.
Metez, 352.
Metton L.-M.-C., 256, 258, 261, 306.
Metz, 275, 300, 348, 352, 373.
Meunier, 17, 361.
Mézières, 94, 296, 328.
Michaud, 18, 279.
Michaud Louis-Etienne, père, 401.
Michaud Louis-Etienne, fils, 401.
Michault Ch.-L., 352.
Midy, 341.
Mignot, 352.
Mihlbergue, 391.
Mila, 345.
Mille, 287.
Milleville Pierre-Octave, 306.
Milleville (Claude, Vicomte de), 23, 24, 25, 31, 33, 35, 40, 43, 70, 73-75, 346.
Milleville, né en 1783, 382.
Millevoye Ch.-Hub., 352.

Millengen, 382.
Millon, 382.
Milly (L.-Pierre-Marie Lefebvre de), 155, 158, 160, 173, 184, 188, 191, 192, 193, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 207-210, 306, 353, 358.
Milne, 327.
Mine, 345.
Minart F., 327.
Minet Ch., 407.
Mohilew, 309.
Moissenet, 327.
Moisson, 249, 250, 258, 263, 275, 307.
Moissonnet, 332.
Moleux Fr., 382.
Moleux Louis, 382.
Moleux-Adam Pierre, 382.
Monaldi (Marie-Josèphe de), 285.
Monchefrin, Ch., 115.
Monchy-Cayeux, 345.
Monel, 341.
Monjovet, 394.
Monnés, 327.
Monnier, 307.
Monnot-Baudens, 341.
Mons, 17.
Montagnac (M.-J., Comte de), 22, 307.
Montaigu, 393.
Montaleau (M. de), 14, 216, 361.
Montandre, 16.
Mantaulieu, 385.
Montbazon (Duc de), 402.
Montbrun, député (Vicomte de), 293.
Montbrun (J.-B. de Dixmude, Comte de), 304, 361.
Montcalm (G. de), 327.
Montcau, 353.
Montcavrel, 405.
Montdidier, 353.
Montégut, 401, 405.
Monteuuis, 398.
Montflier, 353.
Montfort, 388.
Montherot (de), 382.
Montgon (Cte de), 402.
Montlambert, 353.
Mont l'Etroit, 353.
Montmorillon, 325.
Montfort (Beaurain de), 151, 152, 153, 307.
Montpellier, 96, 295, 319, 320, 332, 355.
Montpellier, 341, 376.
Montreuil, 8, 220, 224, 254, 267, 301, 306, 307, 313, 324, 359, 360, 363, 372, 374, 376, 378, 412, 413, 415, 417.
Montreuil (Marie-Eugène Bontemps de), 137, 146, 307, 335.
Monvel, 341.
Morand, 335, 365.
Morand J., 307.
Moras Henri, 382.
Moreau, 100, 371, 382.
Morel Ald., 327.
Morel Ch.-Alb., 327.
Morel J.-B., 23, 25, 31, 32, 35, 36, 37, 40, 43, 72, 307.
Moret, 382.
Moreuil, 351, 367, 387.
Morincheret, 382.
Moriset, 307.
Morlaincourt (Hyacinthe Boucher de), 327.
Morlhon, 413.
Mory, 322, 405.
Mortimer, 329.
Motte (Paysant de la), 307.
Mouron de Caux, 393.
Mourot, 349.
Mourry, 393.
Mouton L.-J., 341.
Moyssent, Officier de santé, 287.
Moyssent, Négociant, 287.
Mozer, sous-officier, 287.
Mozer, Négociant, 287.
Muchembled, 330.
Mulard, 405, 408.
Mulberg, 383.
Murat, Maréchal, 334, 338.
Mury André, 327.
Museau, 383.

Musin, 341.
Mutez, 405.

N

Naitz, 345.
Nampont (de), 355.
Namps (de), 316.
Nancy, 146, 299, 307.
Nantes, 304, 375, 384, 409.
Napoléonville, 280.
Naville, 389.
Nayler, 383.
Nayrac (de), 328.
Nequeneau, 307.
Nertrud, 398.
Neuvéglise Fr., 307.
Neuville-St-Vaast, 283, 286.
Neuvillette (Levesque de), 356.
Nevers, 381.
Neveu, 307, 397.
New-York, 386.
Ney Michel, 364, 383.
Nicolay Louis, 415.
Nicolle, 357.
Nielle-les-Bléquin, 346.
Nihelle, 307.
Nîmes, 292.
Nipels, 341.
Niquet, 307.
Nisar (de), 356.
Nisbett, 383.
Noel, Sec., 1827, 392.
Noel J.-B., 383.
Noel Louis, 391, 405.
Noel Philippe, 287.
Noel Victor, 383.
Nogarède (R.-H.-Alex. de), 328.
Nogent-sur-Seine, 300.
Noirville (de), 356.
Noizet de St-Paul J.-Fr., 99, 102, 104, 105, 109, 111-113, 119, 127, 128, 130, 131, 142, 312.
Noizet de St-Paul L.-Fr., 8, 93, 99, 123,162, 163, 312.
Noizet de St-Paul Fr.-Jos., 123, 124, 312.
Nonac (Théodore de), 287.
Nonjean, 349.
Noroy (Fr. de), 226, 227, 305.
Northam, 367.
Norwich, 367.
Nôtelle, 337.
Noue (de la), 349.
Nourath, 375,
Nouslangon (de), 349.
Noyaubert (de), 347.
Nugent (Ch. de), 287.
Nuremberg, 387.
Nuzion, 383.

O

Obert, Général, 383.
Obert J.-Fr., 383.
Obrevise (d'), 316.
Odre (J.-B. du Wicquet, Baron d'), 345, 383.
Oger, 328.
Ogier (Jérôme d'), 144, 145, 146, 149, 307.
O'Hara, 408.
Oligny (J.-B. Delattre d'), 353.
Olivet, 287.
Oneux, 350.
Oppenoy (d'), 397.
Osseville (d'), 283.
Ostende, 283.
Ostrel (Marie-Claire d'), 283.
Oudinot Nicol.-Ch.-Prosper, 328.
Ouville, 291.
Oye, 411.

P

Pagart d'Hermansart, 307.
Paquot, 18.
Paiftk J.-Michel, 328.
Pajot, 31, 32, 33, 35, 36, 43, 51, 53, 68, 72.
Pal, 415.
Palaffre, 335.
Palenke, 307.
Pallier, 383.
Pamart-Moleux, 328, 383.
Papgay, 414.
Pappin, 353.
Paquier, 340.

Parenty, 355.
Paris, 35, 76, 78, 100, 142, 208, 230, 280, 288, 293, 294, 295, 296, 298, 299, 305, 311, 312, 313, 329, 340, 344, 348, 353, 357, 363, 369, 370, 372, 374, 376, 379, 381, 383, 384, 385, 389.
Paris Aub., 383.
Paris, aîné, (C. de), 308.
Paris, cadet (Fr. de), 149, 151, 152, 153, 308.
Parisot, 308, 395.
Parmentier, 287, 328.
Parthyer (J.-M. de), 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 36, 37, 39, 42-44, 48, 51, 53, 59, 68, 70, 71, 73, 90, 91, 308.
Parvillers (de), 353.
Pasquet Pierre, 383.
Pasquier Mathurin, 376.
Passerat de Mont le Duc, 414.
Pasture de Verschocq (P.-A., Marquis de la), 362.
Patenaille, 383.
Patin, Officier, 8, 22, 23, 32, 34, 37, 40, 41, 43, 68, 66, 67-70, 72, 79, 80, 308.
Patin J.-M., 308.
Patureau, Exp., 1790, 341.
Patureau L.-J., 341.
Pauchet J.-L., 116.
Payart, 308.
Payot, 287.
Pearce, 393.
Pecqueur, 85, 86, 89, 90, 92, 131, 132,133,137,138, 142, 143, 149, 308.
Pelet, 74, 308, 345.
Pellan (Fournier de), 147, 149, 171, 172, 175, 176, 179, 180, 308.
Pelletier, 383.
Penél P.-Nic., 383.
Penet, 341.
Penon Fr., 391.
Perard, 413.
Perichon (de), 140, 142, 143, 144, 146, 152, 168, 308, 335.
Périn-Desprez, 287.
Pernes, 334.
Pernot, 328.
Perochot, 384.
Péronne, 346, 352.
Pérot Jean, 287.
Pérot Ch., 287.
Perouges, 297.
Peroussy (de), 398.
Perrier, 384.
Perrochaud, 392.
Pertois, 384.
Petit, 1809, 405.
Petit, 1819, 384.
Petit Alex., 384.
Petit Augustin, 328.
Petit Fr., 401.
Petit P.-Fr., Tanneur, 308.
Petit P.-Fr., Médecin, 316, 353.
Petit Pierre, 401, 409.
Petit-Forgeois, 287.
Petit-Gamot, 392.
Petre, 384.
Petyt J.-Const., 413.
Peugnet, 287.
Peyron, 353.
Philippe J., 335.
Philippe L.-J., 287.
Philippeville, 305.
Picard, 242, 365.
Piccini, 364, 384.
Pichegru, 371.
Pichon Alexandre, 401.
Pichon André, 407.
Picourt, 357.
Piedfort, 392.
Pielore, 386.
Pierly, 308.
Pieron G.-J., 328.
Pierrelevée (Saulnier de), 115.
Pierron, 287.
Pigault Alex.-Louis, 402.
Pigault de Baymont Gaspard, 399, 402.
Pigault de Beaupré H.-J., 402.
Pigault de Beaupré, fils, 402.
Pigault de Grandcourt, 402.
Pigault de Lépinoy, 402.
Pigault-Montbaillacq, 384, 395, 399, 403, 410.

Pigis, 392, 409.
Pihen, 384.
Pilain, 362.
Pilante, 407.
Pillare, 384, 393, 394.
Pille, 341.
Pillero, 394.
Pinchon-Lebrun, 316.
Pingard, 384.
Pioger de Retonval (de), 117, 118, 306, 353, 354, 410.
Pipperay, 385.
Pistorius Ant., 116.
Pitre, 384.
Platel, 330.
Plaute, 409.
Playoult Henri-Jos., 23, 25, 33, 43, 72, 105, 107, 121, 123, 131, 133, 138, 160, 166, 168, 169, 303, 328.
Playoult Louis-Bern., 362.
Playoult M.-J.-Q., 328.
Plé Ant., 288.
Plet Ch., 288, 309.
Pley Louis, 407.
Plichon Pierre, 309.
Plouvain P., 324.
Plouy (Le Blond du), 349.
Plouy (Jean-Marie Rohart du), 377.
Pocholle de Menneville, 384.
Podevin F., 337.
Podevin Jacques, 402.
Podevin Louis, 392.
Poignant, 384.
Poigniat (G.-Fr. de), 196.
Poilly (de), 353.
Poitard, 288.
Poiteau Marguerite, 289.
Poitiers, 74, 386.
Poix (Prince de), 9, 22, 309.
Polincove, 346.
Pollet père, J.-B., 384.
Pollet, fils, J.-J., 384.
Pommare (Jean-Nic., André des), 166, 167, 168, 169, 172, 175, 176, 309.
Pommier, 353.
Pondichéry, 373.
Pondichéry (Adrien-Fr. de), 309.
Poniam, 384.
Pontarlier, 291.
Pont-de-Beauvoisin, 353.
Pont-l'Evêque, 286.
Pontoise, 314.
Populius, 309.
Porcher, 384.
Porquet, 408.
Porte de Vaulx (Fr.-G. de la), 309, 356.
Porte de Vaulx (Fr.-G.-J. de la), 254, 256, 259, 260-263, 267, 272, 275, 307, 356.
Poste (de la), 384.
Posteaux Anastasie, 330.
Postel, 384.
Potier Flor., Avocat, 341.
Pottier Hipp., Avoué, 288.
Pottier J.-Fr., 408.
Pottiez-Bultez, 288.
Poucet, 288.
Pouet, 310.
Pouget, 288.
Pouilly, père, 384, 409.
Pouilly, fils, 408.
Pouilly André, 384.
Poulain Jacques, 384.
Poulain Marie-Ant., 328.
Poultier d'Elmotte, 362.
Pourchet, 384.
Poussielgue, 384.
Poux (Chev. de), 310.
Prampain, 407.
Prenel, 384.
Preudhomme d'Ailly (de), 415.
Prévost, 1788, 310.
Prévost Françoise, 292.
Prévost Louis-Eustache, 95, 96, 310.
Prévost Liévin, 12, 310.
Prévost N., Notaire, 328.
Prévost de Courmières, Pierre-Xavier, 310.
Prévost d'Antrœuil Ch., 328, 332.
Prévost de Courmières Alph., 101, 125, 127, 310.

Prévost d'Humières Louis-Jérôme, 307.
Prévost de St-Hilaire Aimable-Claude, 268, 270, 310, 345, 413.
Prévost de Wailly Pierre-Eug., 322, 328.
Primorain, 342.
Pringarbe, 273, 310.
Prior, 384.
Projean, 385.
Provins, 297.
Proyart de Baillescourt Louis, 328.
Proyet, 385.
Prudhomme, 385.
Pruvost, 43, 73, 310.
Puybasque (M[is]) de), 399.
Pulsfort, 385.

Q

Quandalle Daniel-Alexandre, 385.
Quandalle Louis-Fortuné, 385.
Quatrebarbe (Aug. Lancelot, Chev. de), 149, 151, 152, 153, 310.
Quatremain, 328.
Quesnoy, 326.
Quesnoy (Phil.-Alb. du), 329.
Quesnoy (Pierre-Philippe du), 328.
Quettier (Bon Nicol.), 385.
Quettier J.-Fr., 385.
Quettier-Totant, 385.
Quevannes, 353.
Quevauvillier (de), 353.
Quillebœuf, 360.
Quimper, 386.
Quinchette, 345.

R

Rabier, 357.
Racinet, 287, 288.
Racquinghem, 339.
Ramand, 385.
Rambault, 377.
Rambures (Bureau de), 417.
Rame (Dupuis de), 362.
Rameau, 331.
Ramel, 385.
Ramond, 385.
Ramonet, 347.
Rampon (Comte), 348, 364, 385.
Randon (Maréchal), 330.
Raugh (de), 310.
Raulin de la Vasserie (Chev. de), 287, 288.
Raulin, fils, Aug.-Louis, 287, 288.
Raymond Barthél., 310.
Raynaud (Ant. de), 147, 149, 310.
Raynauld (Chev. de), 146, 153, 157, 158, 163, 167, 169, 173, 180, 308.
Rean, 385.
Recques, 361.
Redot, 342.
Redpeath, 385.
Redy, 329.
Régé Barthél., 288.
Regnard, 362.
Reims, 315, 387.
Reisenthel, 393.
Remolue, 385.
Remy, 125, 311, 385.
Remy J.-B., 222, 378.
Renard-Colin, 329.
Renard, d'Arras, 234, 329, 332, 385.
Renard A.-H.-I., 329.
Renard, Pharm., 378.
Renauld Jos., 174, 311.
Renault Jean, 405.
René-Maire, 342.
Rennes, 366.
Resenthel, 385, 402.
Resenthel Pierre, 385.
Rely, 343, 381.
Rety (Mouron de), 402.
Réveillon, 385.
Revel, 381.
Revel Fr., 362, 385.
Rey, 385.
Ribaucourt, Curé, 311.
Ribaucourt Isidore, 385.
Ribaut J.-B., 347.
Ribaut Phil., 385.
Richard, Surv. à « St-Frédérick », 385.

Richard, de « la Fidélité », 94, 95, 100, 311.
Richard J., Officier, 335.
Richard N., 335.
Riche (Le), 385.
Richebé Thérèse-Noëlle, 339.
Richemont (Le Boucau de), 356.
Richier, 385.
Richomme, 288.
Richon, 342.
Ridoux, 408.
Rienemer, 342.
Rieux (L.-Fr., Comte de), 308.
Rieux (Cicaire Ciroux de), 311.
Riffe de Coubray, 401.
Rigault de Genouilly, 385.
Ringot, 408.
Riquier-Jumel, 353.
Rispail, 19.
Rivery, 353.
Rivoire, 353.
Robais (Van), Vén., 356.
Robais (Van), Négociant, 356.
Robais, fils (André Van), 353.
Robais (Samuel Van), 353.
Robais (Théophile Van), 353.
Robart, 357.
Robecq, 293.
Robelet (Chev.), 288.
Robert, bourgeois, 362.
Robert Ch., 386.
Robespierre C., 21.
Robespierre (Eulalie de), 286.
Robespierre (Maximilien de), 286, 288.
Robichez Aimé, 342.
Robichez, fils, 342.
Robillard, 288, 311.
Robusson, 386.
Roch Ch., 311.
Roche Ant., 408.
Roche Aymon (Ant. Ch., Marquis de la), 311.
Roche-Aymon (de la), 9, 22.
Rochefort, 372.
Rocquigny du Fayel (Aug. de), 311.
Rodelinghem, 409.
Rodicq Jean, 392.
Rœrich, 311.
Roger, 394.
Rohan-Guémené (Prince Camille de), 412.
Romand, 386.
Romangin, 268, 311.
Romiotte (Bouteiller de), 356.
Roquette (Jean Forcade de la), 311.
Rose, 342.
Rosiers (Abbé), 34.
Rosney, 392.
Rosny (de), 397.
Rosse, 342.
Rossignol, 288.
Roty J.-B., 288.
Roty Fr., 288.
Roty Valentin, 263, 288.
Roubaut, 288, 386.
Roubier Aug., 386.
Roubier Hyacinthe, 406.
Roubier Pierre, 396.
Rouch, 340.
Roudeau, 288.
Rouen, 168, 194, 309, 370, 371, 397.
Rougeat (André-Hercule de), 359, 363.
Rouillon (Jacques, Chev. de), 144, 146, 149, 178, 179, 180, 312.
Rousseau, du Hâvre, 386.
Rousseau Louis, 386.
Rousseau P.-Fr., 408.
Roussel J.-M., 363.
Roussel Ant., 402.
Roussel, fils, 392.
Roussel (de), 16.
Rousselle André, 405.
Routon, 288.
Rouvroy, 329.
Roux (Le), 386.
Royer Ach., 312.
Royon Fréd., 386.
Royon Stanislas, 386.
Rozieres, 352.
Ruau (de), 386.
Ruchl, 329.
Rue, 352, 353.

Ruffin, 386.
Ruines, 153, 302.
Rumigny, 323.
Ruyssel, 337.

S

Sabatier, 342.
Sacy (Vauquelin de), 356.
Sagnier-Ducrocq, 386.
Sagot Fr., 405, 408.
Sailly-sur-la-Lys, 335.
St-Amour (de), Négociant, 393.
St-Amour Jean-Sulpice, 393, 402.
St-Amour (Mathieu-Guill. de), 329.
St-Aubin Pierre, 289.
St-Aubin (de Jacby de), 386.
St-Benoît, 375.
St-Brice, Commissaire de marine, 394.
St-Brice, 1804, 386, 393, 394.
St-Brieuc, 181, 377.
St-Clair, 386.
St-Firmin, 347.
St-Florentin (de), 353.
St-Fortunat, 348.
St-Georges, 374, 387.
St-Germain en Laye, 8.
St-Gilles-Lafontaine, 386.
St-Haouen, Garde d'honneur, 386.
St-Haouen Yves, 386.
St-John, 386.
St-Laurent, 282, 331.
St-Léger (de), Officier, 312.
St-Léger (Alex. de), 414.
St-Léger, 282.
St-Macaire (de), 156, 312, 332.
St-Mars (Charles, Baron de), 312.
St-Martin, 367, 397.
St-Martin (Ch. de), 175, 176, 190, 231, 312.
St-Martin (Charles-Louis de), 10, 103, 122, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 135, 138, 139, 141-143, 146-148, 150, 151-162, 167-172, 173-178, 190, 193, 199, 200, 201, 210, 218, 222, 223, 224, 228, 312.
St-Martin (Jacques-Louis de), 105, 106, 107, 312.
St-Maurice, 398.
St-Omer, 14, 264, 268, 270, 272, 293, 321, 324, 336, 337, 340, 341, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 370, 403, 404, 405, 406, 410, 413, 414.
St-Pierre-lez-Calais, 398, 401, 402, 405, 406.
St-Pol, 126, 291, 294, 300, 303, 306, 308, 309, 401.
St-Quentin, 250, 280, 284, 377.
St-Remy Victor, 289.
St-Remy-au-Bois, 295.
St-Romain, 376.
St-Roman Ant., 386.
St-Romains de Saillant J.-Ph., 149, 150, 153, 157, 158, 159, 172, 173, 175, 204, 312.
St-Tricat, 407.
St-Valéry, 353, 357.
St-Vaury, 397.
St-Venant, 337.
Ste-Beuve Ch.-Aug., 386, 392, 393.
Ste-Beuve Ch.-Fr., 386.
Ste-Menehoulde, 382.
Saison, Exp., 342.
Saison A., 342.
Saisseval (de), 312, 329.
Saisseval (Marquis de), 312.
Saisseval Claude.-Jos.-Honoré, 312.
Saisseval (Claude-Louis-Jos., Vicomte de), 199, 202, 203, 312, 358.
Saisseval (P.-Ph., Chev. de), 134, 185, 194, 197, 200, 201, 202, 312, 358.
Saligot, 16, 257, 264, 270, 278.
Salins, 367.
Salis-Sévis (Henri, Baron de), 329.
Salis-Sévis (Baron de), 329.
Salisque, 178, 339.
Salle (L. de Pajot de la), 312, 413.
Salles, 413.
Sallez, 289.
Salmon, 386.
Salomé, 386, 415.
Salse, 289.
Salzback, 388.
Sambart, 342, 386.
Samer, 360.

Sangaïte, 408, 409.
Sanglier, 289.
Sannier, 386.
Sansot, 386.
Santaillez, 312.
Sardy, 386.
Sarlabous (Alex., Marquis de), 9, 22, 312.
Sarlandière (Chev.), 387.
Sarrelouis, 383.
Saucier, 408.
Saulchoy, 359.
Saulty, 340.
Saumur, 147.
Saussay (Neuville de), 209, 313, 358.
Sauvage Alcide, 289, 394.
Sauvage Louis, 387.
Sauvage Prosper, 387.
Sauvens, 387.
Sauveur N. 387.
Sauveur Pierre, 387.
Saveuse (du Maisniel de), 356, 410.
Savigny, 375.
Savin, Vén., 313.
Savin, Ant.-G., 276.
Scautin, 313.
Schmidt, 347.
Schram, 329.
Schutter, 394.
Scott, 329.
Scribe Fr.-J.-B., 329.
Scribe L.-M.-J., 329.
Secourgeon Ch., 416.
Sedan, 391.
Sedel, 387, 394.
Seigler, 387.
Seiwell, 387.
Selincourt, fils (de), 356.
Selles, 369, 379, 393.
Sempy, 313.
Senarmont (de), 356.
Sénéca Pierre Amable, 357.
Sens, 194, 300, 304, 358.
Sens G., 17, 19.
Seret, 335.
Sergent, 353, 402.
Sergent (Le), 353.
Sergent Phil., 329.
Serre (Baron de), 329.
Setier, 357.
Seuzy, 345.
Sevet, 335, 392.
Sheck, 411.
Sibuet, 329.
Sicard, 356.
Siffait Jacques, 353.
Siffait Pierre, 353.
Simonis (Fr.-L. de), 289, 313.
Simonot Laurent, 347.
Siougeat (Ch. Laiser, Comte de), 8, 10, 248, 268, 313.
Siougeat (Jean Laiser, Marquis de), 313.
Sirban, 289.
Sire, Entrepreneur, 387.
Sire, père, Pierre, 387.
Sire, fils, 345.
Sissons, 356.
Sivaley, 387.
Six Jacques, 413.
Slade, 387.
Snérus, 313.
Soignies, 342.
Sordi, 387.
Sorrus (Duplouy de), 353.
Soubirous, 332.
Souchez (J.-G.-Ph. Fruleux de), 329.
Souquet, 18.
Souquet Gustave, 289.
Souquez François, 387.
Sourdy (de), 353.
Souville Pierre, 402.
Souzet Madeleine, 373.
Soyer, 387.
Spiers, 402.
Spilleux Ch., 363.
Spitallier de Seillans M.-H., 329, 332.
Spizel, 116.
Stawel, 387.
Stenay, 366.
Stocly, 289.
Stokames, 387.

Stuart Charles-Edouard, 15, 279.
Stuart, Délégué en 1803, 330.
Suchet, 405.
Sudan, 313.
Suin Joachim, 330.
Supply, 16, 357.
Susane, 18.
Sussex, 369, 374.
Syron, 34.

T

Tailfer, 289.
Tailler Benjamin, 347.
Tailler-Dereudre, 347.
Tairfield, 393.
Tardieu, 392.
Tardieu-Goudal, 402.
Tariot Antoine, 353.
Tasserville (de), 356.
Taverne Louis, 398.
Tavernier Aug.-Justinien, 313.
Tavernier Pierre-Em., 316.
Tavernier Pierre-Noël, 192, 205, 208, 227, 248, 249, 260, 262, 263, 271, 272, 277, 313.
Taviel, Lieut. général, 348, 387.
Taviel Marie-François, 387.
Tellier Jérôme, 281.
Tellier P.-J.-M., 316, 363.
Tellier Pierre-Fr., 405.
Teneur, 408.
Ternas (Chev. de), 18.
Ternaux, Garde d'artill., 387.
Ternaux Louis, 387.
Ternaux Victor, 387, 393.
Ternaux Robert, 392.
Ternier, 387.
Terrage (Duvilliers du), 331, 387, 393.
Terrel, 289.
Tertre (Louis du), Officier, 30, 356, 358.
Tertre du Huibois (du), 387.
Testard Claude, 388.
Teste Bernard, 388.
Testenoir, L. 289.
Testevide, 289.
Têtu Fr., 402.
Tharel, 342.
Thellier J.-Fr., 330.
Thénot, 22, 314.
Thérouanne Ch.-Ant., 330.
Thérouanne Jos.-Phil., 10, 11, 96, 97, 100, 102, 104, 120, 122, 125, 126, 130, 131, 134–136, 138, 143, 148, 153, 154, 160, 167, 210, 229, 248-250, 252, 254, 257, 259–264, 266, 267, 270-277, 313.
Théry, V. 363.
Thévenin, 410.
Thévenet, 415.
Thibault, 412, 413.
Thiébault L.-Fr.-M., 330.
Thiembronne, 304, 344.
Thiennes (Eug. de), 330.
Thierry Nicol., 388.
Thomas, fils, Alexandre, 353.
Thomas Charles, 342.
Thomas Marc, 279.
Thomas P.-F., 335.
Thomas V., 345.
Thomine Fr., 342.
Thompson, 388.
Thomy Barthél., 380.
Thory, 402, 412.
Thosse (de), 402.
Thueux François, 388.
Thuillier D., 330.
Thuilliez J.-B., 314, 342.
Thuilliez Henri, 342.
Thuilliez Alexandre, 335.
Thumerelle Aug., 289.
Tiesset, Sec., 388.
Tesset Ant., 388.
Tiesset-St-Amour, 388.
Tigny (Lefebvre de), 363.
Tillac, 314.
Tilloy-Arnouts, 289.
Tilly (Ch., Comte de), 314.
Tilques, 346.
Timmermann, 388.
Tinache, 388.
Tiphaine, 23, 25, 31, 33, 35, 36, 43, 72, 314.
Tissandier, 408.

Tisserand, 314.
Toitot, 342.
Tomkins, 388.
Tonnellier, 411.
Tonnerre, 337.
Topping, 289.
Torand, père, Employé, 388.
Torand Aug., 363.
Torcy (L. Baron de), 363.
Torris Jean, 411.
Torris Pierre-François, 411.
Toube, 342, 402.
Tougle, 342.
Toulon, 367.
Tour (de la), 363.
Tournai, 362.
Tournier, 346.
Toursel, Médecin, 330.
Toursel, fils, Hipp., 289, 330.
Toustain (de), 356.
Traxler Jos., 289.
Trécesson (Louise-Jeanne de), 337.
Triancourt, 388.
Triboulet, propriétaire, 289.
Triboulet L.-Aug.-César, 289.
Trichon, 388.
Trilles, 384.
Tripier Florimond, 314.
Tripier Fr.-Jos., 9, 22, 23, 31, 32, 35, 43, 72, 120, 314.
Tripier Gust.-Fr., 314.
Troisvilles (de) 356.
Tronchet, Chirurgien, 388.
Tronchy G., 335.
Troquet, 388,
Troyes, 308.
Trudent, 388.
Trupel, 388.
Tugnot, 397.
Turin, 379.
Turlin Nicolas, 73, 314.

U

Ugenaud Ant., 289.
Unissart, 354.

V

Vadicourt (Laurent-Louis de), 11, 248, 250, 254, 258, 271, 274, 314, 330.
Vaillant Alexis, 403.
Vaillant Emmanuel, 403, 409.
Vaillant Jules, 408.
Vaillant J.-N., 330.
Vaillant Louis, 413.
Valain, 388.
Valbonne, 307.
Valenciennes, 16, 287, 301, 389.
Valicourt (Marie-Jeanne-Françoise de), 313.
Valicourt (Ch.-Alb., de), 313.
Vallé, 289.
Valois, de Calais, 388.
Valois Louis, 388.
Valois Philippe, 413.
Valory (N. de), 289.
Valory (Etienne de), 289.
Vandeleur, 388.
Vandenheede, 343.
Vandenyver, 412.
Vanderaeghem, 290.
Vanderdonkt, 330.
Vaneckout, Délégué, 346.
Vaneude, 346.
Vaneckout Jos., 347.
Vankricken, 388.
Varennes (P.-Fr. de), 314.
Varlet Omer, 343.
Vasseur Ant., 346.
Vasseur Aug., 408, 413.
Vasseur Casim., 402, 409.
Vatier, 388.
Vatin, 354.
Vaudricourt, 335.
Vautier, 290.
Vaux, 254, 309.
Vénière Jérôme, 330.
Vénières J., 330, 343.
Ver (Louis-Aug., Marquis de le), 356.
Verache, 335.
Vercamer, 388.

Vercoustre, 388.
Verdevoye (Angélique de), 323.
Verdevoye, aîné, Etienne, 177, 331.
Verdevoye, cadet, Michel, 331.
Verdier, 332.
Vérecque, 408.
Vergennes (Bon de), 399.
Vergne (de), 393.
Verjux, 395.
Vermesch R., 343.
Vernis, 388.
Vernon, 388.
Verrier, père, 363.
Verrier, fils, Ch., 290.
Vers, 376.
Versailles, 172, 296, 369, 378, 409.
Versainville (de), 356.
Verset, 389.
Versial, 389.
Verton, 360.
Vertz Fr., 116.
Verviers, 357.
Vésignier Claude, 390.
Vèze, 299.
Viantais (Nic. Liestang de), 116.
Vichy (Ant., Marquis de), 31, 32, 33, 35, 68, 72, 314.
Vichy (Caspard Chameron, Marquis de), 174, 314.
Vicogne, 335.
Vicogne J.-B., 335.
Videlenne Ant., 9, 22, 43, 66, 72, 73, 74, 100, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 129-138, 144, 156, 158, 160, 161, 163, 173, 179, 182, 183, 185, 203, 210, 218, 222, 223, 226, 227, 229, 315, 354.
Vidor Jules-César, 414.
Vieille-Chapelle, 333.
Viel Pierre, 343.
Vienne (Autriche), 330.
Vieren Fr., 343.
Vignet Mich., 389.
Vigouroux Jos., 389.
Villas (Fraizer de), 399.
Villecholle (de), 331.
Villefranche, 371.
Villemaret (M.-B. Moullart de), 353.
Villeneuve (de), 331.
Villeneuve (Achille de), 389.
Villeraze (de), 9, 22, 315.
Villers-au-Flos, 326, 327.
Villers (Lefebvre de), 147, 356.
Villette (G. de Broutechoux, Comte de), 331.
Villexon (J.-M., Baron de), 33, 43, 72, 315.
Villexon (X. Barberot de), 315.
Villiers J.-B., 335.
Villiers Pierre-Louis, 408, 417.
Vilvoth Jacques, 315.
Vincent Joseph, 116.
Vincent Nicolas, 315.
Viollette C., 315.
Violette Phil.-Aug., 253, 258, 264, 265, 315.
Virieux (Fr.-Marie, Marquis de), 31, 32, 33, 35, 36, 43, 51, 53, 68, 72, 90, 91, 315.
Vivens J.-B., 316.
Vivien, 346.
Vivier Stanislas, 389.
Voisin Henri, 406.
Voitier Alex, 343.
Vron, 450.

W

Waben, 290, 345, 362.
Wacheux, 290.
Wacquinghem, 375.
Wagner, 290.
Wailly Aug., 328.
Walesen, 388.
Walker, 392.
Wall, 389.
Wallace, 389.
Wallart, Notaire, 343, 346.
Wallart F., 341.
Walleux, 346.
Wamin (J.-B. de), 101, 102, 126, 128, 145, 159, 185, 210, 217, 218, 290, 316, 331.

Wamin de la Carnoye (Pierre-Joseph de), 260, 316.
Wantier, 290, 336.
Warin Ch., 343.
Warin J.-Ch., 343.
Warneton, 337.
Warnier, Cap. de navire, 406.
Warnier Fr., 409.
Warnier (Aug. de), 363.
Warnier (Louis-Josse de), 363.
Warquin, 388.
Watelet, 331.
Waterlot Anne-Catherine, 279.
Waterlot Ch.-R., Propriétaire, 331.
Watier P.-Fr., 133, 354.
Watt, 389.
Watterton, 389.
Wattier Marie-Catherine, 231, 297, 316.
Wautier, 336.
Wavrin, Notaire, 331.
Weecksteen, 336.
Weede Jos., 105, 111, 114.
Weims, 336.
Welson (de), 23, 33, 316.
Wheeler, 331.
Wibaut Louis, 389.
Wierre-Effroy, 381.
Wille, 408.
Williams, 290.
Williot-Vignoble, 343.
Wims, 336, 415.
Wimille, 415.
Windsor, 386.
Wissocq, Sec., 389.
Wissocq Xavier, 393.
Woestine de Becelaer (Fr., Marquis de la), 331.
Woestine (Anatole, Marquis de la), 331.
Woillez Pierre-Jos., 363,
Woillez P.-L., 403.
Woillez P., Contrôleur, 363.
Woillez Louis, fils, 408.
Woltz Ant., 316.
Woodberry, 389.
Woslip, 415.
Wyart Placide, 406.

Y

Yvetot, 388.
Youf, 331.

Z

Zacharie, 395.
Zadigue, 72, 316.
Zanoni J.-B., 290.

TABLE DES PLANCHES ET DES GRAVURES

Fac-simile du timbre qui servait à marquer les feuillets des Livres d'architecture . . . . . couv.
Fac-simile de deux pages des Livres d'architecture 1
Fac-simile du scel du chapitre de la Fidélité 20
Fac-simile du timbre du chapitre de la Fidélité (ce timbre a disparu) 37
Fac-simile de signatures de maçons artésiens. 80
Chartes capitulaires du Souv.·. Chap.·. de la Fidélité du 6 octobre 1806. 177
Fac-simile du timbre triangulaire de la L.·. de la Fidélité 244
Accessoires maç.·. provenant de la Loge de la Fidélité 278
Fac-simile du scel de la Constance, à l'O.·. d'Arras 417
Fac-simile du timbre de la L.·. de Sophie-Magdeleine, reine de Suède, à l'O.·. d'Arras 454
Fac-simile du scel de la L.·. de l'Amitié, à l'O.·. d'Arras 455

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. 7

PREMIÈRE PARTIE

RÉGIME DE LA GRANDE LOGE DE FRANCE

CHAPITRE I. *Les premiers maçons* 21

CHAPITRE II. *Bijoux et rubans* 25

La St-Jean d'été de 1773. Service religieux et banquet. Le f.·. Blin élu vén.·.. Procès maçonnique du f.·. Labady.

DEUXIÈME PARTIE

RÉGIME DU GRAND ORIENT DE FRANCE

CHAPITRE I. *Demande de Constitutions nouvelles* 39

Le f.·. Bruneteau, député de la Loge. Ses pouvoirs. Arrivée à Hesdin du Régt de Royal-Roussillon-Cavalerie. Enquête sur la Loge de « la Parfaite Union » constituée à son Or.·..

CHAPITRE II. *Moreton de Chabrillan* 48

Reconnu comme maçon irrégulier par le G.·. O.·., il écrit au duc de Chartres et au duc de Luxembourg. Fête de la St-Jean de 1774. Les lettres de Reconstitution sont scellées et enregistrées.

CHAPITRE III. *Installation des Loges de la Fidélité et de la Parfaite Union* 60

Instructions générales et particulières du G.·. O.·. Installation solennelle des deux loges. Discours des ff.·. Lœuillet, de Virieux et Patin. Echo de l'affaire des Parlements.

CHAPITRE IV. *Les finances du G.·. O.·.* 77

Les Loges de province veulent le secourir. Sa situation financière est mauvaise : la réception du duc de Chartres coûte 6.000 livres ; les frais d'installation dans le nouveau local sont élevés. Le f.·. Antoine Carbonnel de Canisy choisi comme député de la L.·. de la Fidélité.

Chapitre V. *L'affaire des tentures* 90

Chapitre VI. *Hippolyte Jacquemont du Donjon, orateur de la Loge* . 93
Discours pour la réception du f.·. Cot Dordan. Election des officiers pour l'année 1778. Jacquemont du Donjon élevé au grade d'Ecossais. Choix de la devise : *Moribus unita fidelitas*. Exclusion du f.·. Cornali qui ne l'avait point observée. Arrivée du Régt d'Orléans-Dragons.

Chapitre VII. *La L.·. de la Fidélité et la L.·. de l'Amitié à l'Epreuve de l'Orléans-Dragons* 109
Installation de la L.·. de l'Amitié à l'Epreuve par les soins de la L.·. de la Fidélité, le 31 mai 1779. Discours du f.·. de Lescure. Réponse du f.·. Jacquemont du Donjon.

Chapitre VIII. *Maçons et profanes* 117

Chapitre IX. *Nouvelles initiations* 119
L'abbé Haine. J.-B. Barbier, receveur. A. Hellemans, officier. Bellevre, avocat. La marquise de Fléchin. Laisné, procureur du roi, etc...

Chapitre X *Les loges offrent au roi un navire de 110 canons* 136

Chapitre XI. *Le régiment de Penthièvre-Dragons à Hesdin.* 140
Dominique de Laffilard, argentier du duc d'Angoulême, est nommé député de la Loge. Discours du f.·. Chev. de Chambonas. Visite du colonel de Canillac.

Chapitre XII. *Réception des ff.·. de Fléchin et des députés des Loges d'Arras* 155
Initiation du Marquis de Milly, seigneur des Autheux. Mariage de Jacquemont du Donjon. Une délégation vient le féliciter. Il remercie dans un discours. Action héroïque du f.·. de Reynaud. Nouveaux statuts.

Chapitre XIII. *Initiation du profane Despommare, officier au Régt de Penthièvre-Dragons* 166
Il a pour parrain le f.·. de Chambonas. Sa mère lui adresse une pièce de vers relative à sa réception. Mort du f.·. Playoult. Le f.·. Lelièvre célèbre la messe aux Récollets, pour le repos de son âme. Discours du f.·. de Digoine.

Chapitre XIV. *Visite du Marquis de Courtarvel et de l'abbé Chalembert* 179

Chapitre XV. *Départ du Régt de Penthièvre.* 182
Les ff.·. officiers emportent d'unanimes regrets.

Un banquet leur est offert. Jacquemont du Donjon dénonce la tiédeur des ff.·. Lœuillet, Hurtrel, Danvin, de Locher, Houzel, notaire et Le Merchier. Il est élu vénérable. Visite du f.·. de Clermont-Tonnerre, colonel du Royal-Champagne.

CHAPITRE XVI. *La Fidélité arbitre du différend entre l'Amitié et la Constance d'Arras* 187

CHAPITRE XVII. *Installation de la L.·. des Cœurs Choisis à l'O.·. de Doullens* 192

Discours du f.·. de Légé. Visite du f.·. Tavernier, chanoine de la cathédrale de Meaux. Le f.·. Blin, élu vénérable. Instructions du G.·. O.·. Lettres de Constitutions de la L.·. des Cœurs Choisis.

CHAPITRE XVIII. *Mariage du f.·. Comte de Fléchin.* 217

CHAPITRE XIX. *Le chanoine Ennuyer prend tous ses grades.* 220

CHAPITRE XX. 1788-1789 228

Le f.·. Leroy de Frontigny choisi comme député auprès du G.·. O.·.. Demande de lettres capitulaires.

CHAPITRE XXI. *L'aurore nouvelle* 240

Discours du f.·. de Montigny, vén.·. de la Loge de Royal-Champagne. Requête de la Réunion, à l'O.·. d'Aire. Visite à la Loge des Amis de la Constitution du 3e Bataillon des Volontaires de la Somme.

TROISIÈME PARTIE

PÉRIODE POST-RÉVOLUTIONNAIRE

CHAPITRE I. *Le Réveil* 245

Rentrée du f.·. de Laizer de Siougeat. Le f.·. Claude Blin élu vénérable. Nombreuses adhésions nouvelles.

CHAPITRE II. *Les officiers du 72e Régt de ligne* 252

CHAPITRE III. *Le f.·. Hurtrel, orateur de la Loge* 257

Le f.·. Dubost, député de la loge. Transfert de la Loge à l'Hôtel du Gouvernement. Pourparlers entre l'abbé Saligot et le f.·. Houzel, notaire. Mort de la comtesse de Laizer de Siougeat.

CHAPITRE IV. *Les francs-maçons et l'abbé Saligot.* 270

QUATRIÈME PARTIE

LES MAÇONS ARTÉSIENS

CHAPITRE I. La Constance, à l'O.·. d'Arras (1743) 279

CHAPITRE II. 1° La Fidélité, à l'O.·. d'Hesdin (1749) 290
2° Les Amis de la Constitution, à l'O.·. d'Hesdin (1791) 316

CHAPITRE III. L'Amitié, à l'O.·. d'Arras (1764) 317

CHAPITRE IV. 1° Sophie-Magdeleine, reine de Suède, à l'O.·. d'Arras (1783) 331
2° Les Amis Réunis, à l'O.·. d'Arras (1785) 332

CHAPITRE V. L'Aurore de la Liberté, à l'O.·. de Béthune (1789) . . 332

CHAPITRE VI. La Réunion à l'O.·. d'Aire (1790). 336

CHAPITRE VII. L'Heureuse Réunion à l'O.·. de St-Omer (1891) . . . 343
La Franche Cordialité à l'O.·. de St-Omer (1829) . . 346

Loges militaires à St-Omer :
1° Les Enfants de la Victoire (1804). 347
2° La Réunion désirée (1804) 348

CHAPITRE VIII. L'Espérance à l'O.·. d'Arras (1835) 348

LOGES LIMITROPHES DE L'ARTOIS

CHAPITRE IX. Abbeville. 1° La Parfaite Harmonie (1750) 349
2° L'Etoile Polaire (1780) 354
3° Marie-Louise (1810) 356

CHAPITRE X. Doullens. Les Cœurs Choisis (1785) 357

CHAPITRE XI. Montreuil-sur-Mer. La Parfaite Union (1761) 358

CHAPITRE XII. Boulogne :
a. *Loges civiles* : 1° La St-Frédérick (1767). . . . 363
2° L'Amitié (1817). 389
3° La Tempérance (1788). . . . 392
4° Les Amis de l'Agriculture (1806) 393
5° L'Heureuse, puis la Bienfaisance (1844) 394
b. *Loges militaires* : 1° La Parfaite Union (1781) . . 395
2° 45me Régt d'Inf. (1804) . . . 395
3° Mars et Minerve (1805) . . . 395
4° Les Parfaits Amis (1806) . . . 395
5° La Constante Amitié (1806) . 396
6° Les Emules de d'Assas (1807) 396
7° L'Espérance (sur les pontons anglais) (1811). 396
c. *Loge d'adoption de la* Parfaite Union (1781) 397

CHAPITRE XIII. Marquise. L'Amitié (1850). 398

CHAPITRE XIV. Calais :

a. *Loges civiles* : 1° St-Jean de Calais (1764) . . . 398
2° St-Louis des Amis Réunis (1784) 399
3° La Parfaite Union (1785) . . 403
4° La Persévérance et la Bienfaisance (1825) 406
5° Les Amis réunis outre-mer (1836) 409
6° La Tempérance (1844) . . . 409
7° L'Espérance 409

b. *Loges militaires* : 1° L'Union Militaire (1773) . . . 410
2° Les Amis Réunis sur les côtes de l'Océan (1804) 410
3° Les Enfants de Thémis (1804) 410

CHAPITRE XV. Gravelines. La Philadelphie (1788) 410

CHAPITRE XVI. Dunkerque :

a. *Loges civiles* : 1° Amitié et Fraternité (1756). . 411
2° St-Jean de Jérusalem (1760) . 413
3° St-Jean de la Modestie (1762) 414
4° La Vertu (1781) 414
5° La Trinité (1784) 414
6° St-Georges (1785) 415
7° Les Vrais Bataves (1789) . . 416
8° La Trinité Unitaire (1826) . . 416

b. *Loges militaires* : 1° L'Union fraternelle (1776) . . 416
2° Les Vrais Amis de la Gloire. . 417

CHAPITRE XVII. Bergues. La Cordialité (1805) 417

Index des noms de personnes et de lieux 419

Table des planches et des gravures. 455

Table des Matières 457

Vu et lu
le 7 novembre 1913.

Le Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université [redacted] d'Alger

[redacted].

R. Bassel

Vu et permis d'imprimer.

[redacted] le 8 novembre 1913.

Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université,

[redacted]

Ed. Ardaillon.

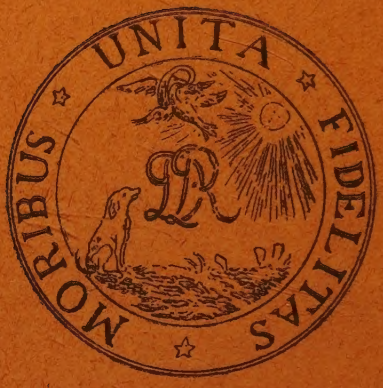
UNITA
FIDELITAS
MORIBUS